



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753174 9

516

*Presented by*

*John Bigelow*

---

*to the  
Century Association*

\*DM

Merchline







*Museum*

\*IM



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1742.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER;  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

*Avec Aprobation & Privilege du Roy.*

## A V I S.

**L**'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye, pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A Y. 1742.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers et en Prose.*

---

ÉPITRE A M. GRESSET,

*En lui envoyant l'Ode suivante.*

**P**ere fécond de cent doctes merveilles,  
Philosophe sensé, Poète vertueux,  
Dont les Concerts mélodieux  
Charment nos cœurs & nos oreilles,  
Gresset, si ton génie heureux,  
Aux jours de ton Printems, sans de pénibles veilles,  
Sçait unir le Luth des Chaulieux

A ij

A la

A la Trompette des Corneilles ,

Sans être indiscret à tes yeux

Puis-je bien espérer par des rimes pareilles

D'occuper un moment ton loisir précieux ?

Mais que n'entreprend point un cœur affectueux ?

Des sentimens, qu'en moi tes Ecrits ont fait naître,

J'ose te crayonner le sincère Tableau.

Ah ! dans les traits qu'ici vient t'offrir mon Pinceau,

Que n'ai-je pu d'un si grand Maître

Devenir le fidele écho !

Je sçais que dans ce tems , plus que jamais sévère

Le Digu que le Pinde révere

Prodigue rarement ses sublimes faveurs ,

Et que tel qui s'est crû Favori des neuf Sœurs ,

N'en obtint bien souvent qu'un Laurier éphémère ;

Et vit dans sa main téméraire

Un souffle meurtrier venir faner leurs fleurs,

Mais que courant de Ville en Ville ,

De chés l'Aristarque au Zoïle ,

Mes Vers se voyent promenés ;

A l'ombre de ton nom , satisfait & tranquile ,

Je braverai les Censeurs déchainés.

Ami des Dieux, tel le Chêne immobile ;

Voit sous lui l'Arbrisseau fragile

Conjurer les Vents mutinés.

## O D E.

*A la Mélancolie.*

**D**Élicieuse rêverie,  
 Source de cent plaisirs réels,  
 Charme du cœur, Mélancolie, (a)  
 Je viens te dresser des Autels.  
 Aux douceurs de ton sage Empire,  
 Si jusqu'ici la docte Lyre  
 Refusa ses justes accens,  
 Jaloux de venger cette offense,  
 Aujourd'hui ma reconnoissance  
 Te doit sa plume & son encens.



Doit-on rougir de voir éclore  
 Un goût qui nous vient du berceau ?  
 Là, sur mes yeux fermés encore  
 Tu faisois luire ton flambeau ;  
 A ton influence chérie  
 Mon ame se vit asservie ;  
 Voudrois je que ma lâcheté  
 Te refusât mon tendre hommage ;  
 Après la Déesse volage  
 Que le grand ERASME a chanté ? (b)

(a) L'Il Penfero du fameux Milton peut justifier cet Eloge.

(b) Erasme a fait l'Eloge de la Folie.

Loin de moi ce Monstre farouche (c)  
 Dont un poignard arme la main ;  
 Monstre au teint livide , à l'œil louche ;  
 Nourri de fiel & de venin.  
 A ce hideux Antropophage  
 Souvent un criminel usage  
 Osa profiter ton nom ;  
 Sot abus ! ignorance ingrate !  
 Tu fais un Solon , un Socrate ,  
 Et lui , n'enfante qu'un Timon. (d)



Jadis aux Maîtres de la Grece ,  
 Dont l'Univers suivit la voix ,  
 Sous la forme de la Sagesse  
 Tu vins faire adopter tes Loix.  
 Loin de tout préjugé vulgaire  
 On vit la vérité sévère  
 Sur tes pas instruire leurs vœux ;  
 Durable volupté des Sages , (e)  
 Tu leur dissipas les nuages  
 Qui couvroient tant de faux heureux.

(c) *La Misantropie.*

(d) *Cic. de Amic. N. 86.*

(e) *Socrate interrogé sur le sort du Roy des Perses ,  
 répond gravement qu'il ne peut dire s'il est heureux ,  
 ne sçachant pas s'il est homme de bien. Cic. 5. Tusc.  
 N. 34.*

*Craſus montre à Solon ses trésors , & lui demande  
 Vrens*

Viens de nouveau , viens Reine aimable ,  
 Guéris nos goûts & nos esprits ;  
 Des biens de ton regne ineffable  
 Notre raison sent tout le prix.  
 Elle entend : déjà ses maximes ;  
 Insolence , mere des crimes ,  
 Ont brisé ton Sceptre abhorré ;  
 La Gravité majestueuse  
 Chasse la Joye audacieuse  
 Et le Ris inconsideré.



Mais l'Esprit sous tes voiles sombres ;  
 Languira peut-être hébété ,  
 Et verra sous tes froides ombres  
 S'éclipser son activité.  
 Ah ! tempérant sa fougue extrême ;  
 Tu lui fais faire sur lui-même  
 Cent fois un utile retour ;  
 Tel je vois au sein d'un nuage ;  
 Ou dans un verdoyant feuillage  
 Se jouer le Pere du jour.



*s'il connoit quelqu'un qui soit plus heureux que lui ;  
 ce Sage mélancolique lui nomme Tellus, qui est mort  
 en combattant pour sa Patrie, laissant ses Enfans  
 fort bien élevés. Plut. in Solon.*

Quel Spectacle animé m'attire ?  
 Verumne a repris ses couleurs ;  
 Déjà sous l'aïe de Z'phire  
 Je vois ondoyer mille fleurs.  
 Progné me redit sa querelle ;  
 L'Echo répond à Philomelle :  
 Que manque-t'il à mes desirs ?  
 Je rêve , & bien-tôt ma Déesse  
 Viendra couronner l'allegresse  
 Qui suit ces innocens plaisirs.



Oüi , que loin du fracas des Villes,  
 Et Souverain de mes instans ,  
 J'écarte tous projets futiles ,  
 Source des ennuis dévorans :  
 Bois fleuris , demeures paisibles ,  
 A la douleur inaccessible ;  
 Agréable rusticité ,  
 A mon ame si sympathique ,  
 Sans un peu d'air mélancolique  
 M'offrez-vous la félicité ?



Que le fourbe aux vices qu'il aime  
 Cherche des dehors imposans ,  
 Qu'un fat , se cajolant lui même ,  
 Feigne d'encenser nos talens.

Que là , l'ignorance décide ;  
 Qu'ici , rampe un Client perfide ;  
 Viendront-ils fasciner nos yeux ?  
 Vains efforts ; tout les humilie ;  
 Déjà notre Mélancolie  
 Les instruit , & nous venge d'eux.



Mais un plus noble soin t'appelle ;  
 Viens supputer mes jeunes ans ;  
 Hélas ! dans ton miroir fidelle  
 Sans fleurs vient s'offrir mon Printems.  
 Oüi , dois-je le dire à ma honte ?  
 La vertu m'en demande compte ;  
 Mais , fille de mon repentir ,  
 Déjà par toi mon cœur soupire ,  
 Et tu semble , mé faire lire  
 Dans un vertueux avenir.

*Par M. Boule , Professeur de Rhétorique au  
 College de Villefranche , en Beaujolois.*





AVERTISSEMENT.

*EXTRAIT d'un très-ancien Roman , en  
Vers François , d'Impression Gothique.*

**O**N nous a communiqué depuis peu l'Extrait d'un vieux Livre , précieux par sa rareté , & qui le paroît encore par d'autres endroits. Cet Extrait se trouve à la suite d'une Lettre écrite à un Ami , pour le lui annoncer. Ce sont deux Pièces , qui ; ( si nous ne nous trompons ) doivent plaire à la plûpart de nos Lecteurs ; on nous a laissé la liberté de les imprimer ; nous espérons par là remplacer avec usure les Historiettes frivoles dont le Mercure étoit autrefois rempli , & que quelques-uns de nos Correspondans ont encore la foiblesse de regretter.

*LETTRE de M. de . . . . . Subdélégué  
de M. l'Intendant à Pierre-Latte , à Mr....  
Juge de la Ville de Valreas , dans le Comtat.*

Vous me reprochez toujours , Monsieur ; que les Bouquins que je fais venir de tems en tems de Paris , ne peuvent servir tout au plus que de parure fastueuse pour mon petit Cabinet ,

Cabinet , & jamais d'amusement réel pour moi-même. L'accusation est plus grave que vous ne pensez , contre un homme qui aime les Lettres de bonne foi , & uniquement pour elles-mêmes.

Votre prévention cesseroit bientôt , si vous pouviez avoir le courage de lire quelques-uns des vieux Livres que je pourrois vous choisir ; mais ce seroit un effort , & les efforts nécessaires pour détruire un préjugé , ou pour faire naître un goût contre lequel on s'est toujours revolté , coûtent trop à l'amour propre , pour esperer qu'il les entreprenne.

.Agréez donc , au lieu d'un Bouquin , que je vous adresse l'Extrait d'un Livre extrêmement rare , que je viens de recevoir , & que j'ai fait acheter dernièrement à Paris à l'Inventaire de feu M. Hallée , Secrétaire du Roy &c.

Il étoit compris au Catalogue imprimé sous le numero 637 , au second article , & portoit le Titre qui suit :

*La faulceté , trahison , & les tours de ceux qui suivent le train d'Amours. Paris , chés Jean Jeannot. petit in-4°. Gothique.*

Ce Livre existe , il est vrai , Monsieur ; mais il existe , à ce que je pense en bien peu de Bibliothèques ; c'est ce que je ne suis plus à portée de vérifier , attaché , comme je le

A vj suis ,

suis ; dans le fond d'une Province , & ce qui vous impose aparamment fort peu.

Je soupçon ne au li , pour bonnes raisons ; que l'Ouvrage est composé bien avant l'an 1500. Cette date vous fait frémir , vous n'en augurez rien de bon ; mais lisez , du moins par complaisance , l'Extrait que j'ai fait pour vous , tout informe qu'il puisse être ; suppléez par votre bon esprit , à la naïveté & aux graces dont fourni le l'Original ; suposez même , je vous le permets , que je vous en déguite quelques legers défauts ; mais quand vous aurez lû , convenez que de tels Ouvrages , ne fut-ce que par leur singularité , peuvent amuser autant que d'autres que je dirois bien , & qu'on me mande qui ont la vogue. En un mot , M. n'étouffez pas de gayeté de cœur vos lumieres naturelles , & daignez prononcer entre votre goût & le mien à ce seul égard , avec cette sage impartialité que vous faites paroître dans des affaires beaucoup plus importantes.

C'est cette qualité si rare , sur laquelle je compte , c'est elle qui a augmenté mon estime pour vous , & qui a affermi l'amitié avec laquelle je serai toute ma vie , M. votre &c.  
A Pierre Latte ce 15. Avril 1742.

#### EXTRAIT.

Cet Ouvrage qui contient plus de 7000 Vers,

Vers, est une espece de Roman, ou plutôt de Songe allegorique, que le Poëte dédie en finissant à sa belle Amie, pour qui il l'a entrepris; c'est, sans doute, pour ménager sa bienveillance, qu'il invective contre l'inconstance, & la perfidie des hommes, toutes les fois que l'occasion s'en présente, & elle se présente souvent: il a aussi grand soin d'exalter à nos dépens la fidelité du beau Sexe en fait d'engagement.

On retrouve dans tout le cours du Poëme; à peu près le même tour de génie que dans le fameux Roman de la Rose, c'étoit l'unique modèle & le patron de tous les ouvrages d'imagination, de ce tems là; & celui-ci ne paroît pas de beaucoup moins ancien, que la continuation de Jean Clopinel, qui fut terminée, à ce qu'on croit, en 1307, mais, quoi qu'il en soit, on peut assûrer qu'avec autant de naïveté & un meilleur Plan, il regne ici une Morale plus soutenüe & mieux décidée; je ne sçais même si l'on ne pourroit pas avancer que c'en est en quelque façon la censure ou le contrepoison; puisque le Roman de la Rose donne des préceptes aux hommes pour conquérir, & celui-ci des leçons aux Femmes pour se défendre.

Il s'agit d'une Belle & Noble Dame, que l'Auteur apelle *Bellissant*, qui dès son âge tendre s'étoit uniquement voüée à *Raison*,  
ne

ne vouloit écouter qu'elle , & ne se régloit que par ses conseils , & Raison avant toutes choses avoit posté *Honneur* auprès de cette belle Dame , pour ne s'en séparer jamais ; aussi l'aimoit-elle , & le tenoit plus cher que sa propre vie , le regardant comme son Défenseur , son Ami , & le véritable Auteur de son repos.

*Amours* , toujours en quête de nouvelles aventures , entreprend de soumettre ce cœur indifférent. Venus & Junon , par une espee de gageure , s'offrent à le servir , & y perdent tour à tour leurs peines. Amours , devenu plus enflamé par la résistance , fait plusieurs autres tentatives , & les fait toujours en vain ; tous les Messagers qu'il dépêche sont mal menés ; enfin il prend le parti de se déguiser lui-même en Fauconnier étranger , qui court le Pays depuis la mort de l'Empereur , son bon Maître , & sous ce déguisement il s'insinuë petit à petit dans les bonnes graces de *Honneur* , à qui la chasse à l'oiseau paroît un Divertissement très-irréprochable.

Le faux Chasseur se prête avec souplesse à toutes les défiances dans lesquelles *Honneur* a coûtume de vivre ; il est le premier à déclamer contre la Fausseté & la Trahison ordinaire des Amoureux , qui ne s'en font plus qu'un jeu par le tems qui court , il s'échauffe

chauffe surtout contre Faux semblant ; Honneur goûte ses maximes , l'engage à rester à son service , & c'est par lui-même qu'Amours est introduit dans la maison.

La Belle-Dame prend plaisir à voir le nouveau venu ; du plaisir elle passe à la curiosité, de là aux Eloges , & enfin au goût. *Raison*, qui avoit quelque affaire ailleurs , en a le vent , & prend l'allarme ; Honneur est averti par quelques espions affidés , mais il croit devoir prendre le parti d'un Serviteur si doux & si discret, disant qu'il le reconnoît pour homme de bien , & que *faux Rapport* ne doit pas être écouté trop legerement.

Les Avis se réiterent , les Brocards sont même de la partie ; Honneur a d'abord quelque peine à se persuader que *Bellissans* veuille fausser la foi qu'ils se sont si solennellement jurée l'un à l'autre , mais il en découvre bientôt assez pour être obligé de fuir , il va pourtant , pour n'avoir rien à se reprocher , prendre un congé lamentable de la Belle-Dame ; on voudroit le retenir , on le regrette beaucoup , *Raison* survient & fait de son côté quelques efforts inutiles , mais elle est forcée à son tour de chercher un autre azile , après avoir reproché à Honneur sa simplicité & son imprudence.

Amours , débarassé de ces deux fâcheux Surveillans , fait semblant de blâmer leur  
retraite

retraite précipitée, quoi qu'il ne craigne rien tant que leur retour; mais voyant ses batteries en bon train, il commence à se livrer à la joye, & ne cherche qu'à l'inspirer à la Belle Dame; ce sont toutes les nuits nouvelles Aubades, tous les matins nouveaux Bouquets, la moindre absence fait naître mille Billets passionnés; les Banquets, les Pompes, les Tournois, deviennent plus fréquens que jamais dans cette Cour: enfin dans la bonne foi l'un & l'autre, ils comptent s'aimer & se voir toujours, & ce sentiment leur tient lieu de tout le reste de la nature.

Quelques vieilles Sentinelles que Raïson avoit autrefois placées autour du Château, continuent à faire le guet pendant la nuit, mais avec moins de vigilance que de coutume; Amours invente tous les jours quelque expédient pour les dérouter, & pour parler à la Belle-Dame; car depuis le départ de Honneur, il n'avoit plus osé demeurer sous le même toit avec elle, & Bellissant elle-même l'avoit contraint, quoiqu'à regret, de s'en écarter.

Le Capitaine *Danger*, Chef de ces vieilles Vedettes, a beau se démener, pour surprendre au piège Amours son plus mortel ennemi; Amours sçait éluder tous les pièges, & franchir tous les obstacles; Bellissant charmée

mée de son courage , ou plutôt de son adresse , l'en estime encore davantage.

Mais , pour ne point s'engager à l'étourdie , elle veut auparavant découvrir à qui elle a affaire , ne doutant pas que son Fauconnier ne soit tout autre que ce qu'il paroît au dehors ; elle l'envoie donc chercher pour avoir , ce qu'on appelle une explication : après plusieurs questions détournées elle lui demande d'où vient qu'il l'aime tant , Amours ne manque pas de répondre que c'est parce qu'il ne connoît point de Dame si accomplie , elle veut sçavoir ensuite quel est son état & sa condition , lui promettant que sa franchise ne lui fera nul tort auprès d'elle , parce qu'elle prise beaucoup plus Vertu & Maintien courtois , que noble lignage sans entre-gent.

Amours consent de lui en faire confidence ; mais il s'y prend d'une façon mystérieuse , & lui recommande un grand secret ; lui fait promettre de ne jamais prononcer son vrai nom devant Gens suspects , & tout de suite il lui explique avec complaisance quel est son pouvoir sans bornes , son origine céleste , les honneurs qu'on lui rend par toute la Terre , & de tant de biens il finit par lui en offrir le sacrifice , pour demeurer son simple Chevalier.

La Belle-Dame , effrayée de reconnoître celui-

celui-là même qu'elle a tant oüi blasoner ;  
 & dont Honneur & Raison lui ont tant défendu l'accointance , a d'abord quelque peine à se rassûrer , elle exige des sermens , Amours n'en excepte aucun des plus forts , en invente même de nouveaux , & lui dit :

J'ai tout laissé pour jamais être vôtre ,  
 Vous le verrez par S. Pierre l'Apôtre.  
 La Dame dit , onques sous faux visage  
 Ne vis jouër si bien son personnage.

Toutes les protestations que lui fait Amours ; lui paroissent convaincantes , & elle s'accorde à le retenir à son service , pourvû toutefois qu'il n'espere & ne demande jamais rien qui soit deshonnête ; Amours change habilement de propos , promet monts & merveilles ; & comme il a l'art de se rendre invisible , il retourne plusieurs fois auprès d'elle ; & lui fait voir tant de gentilleses de sa façon , tant de tours de passe-passe , impossibles à tout autre qu'à lui , qu'il acheve de la gagner.

La crédule Bellissant se felicite de sa conquête , & sa confiance pour Amours fait de tels progrès , qu'elle en vient à le mettre en possession de sa principale Forteresse , Placé qu'on avoit regardé jusqu'alors comme imprenable , & qu'elle étoit sûre de défendre contre tous les Assaillans du monde , tant  
 qu'Amours

qu'Amours voudroit en occuper le Gouvernement.

Or, comme il s'agissoit de passer le tems, & qu'on ne peut pas toujours chasser aux Oiseaux, ni folâtrer le long des Ruisseaux, ni s'ébattre dans les Prairies, la belle Dame habituée de longue main par les conseils de Raison à ne point demeurer oisive, préparoit des ameublemens, donnoit des ordres à ses Officiers, & s'apliquoit surtout à faire travailler quantité d'excellentes ouvrières, en broderie d'or & de soye, mais tous leurs métiers n'étoient occupés qu'à représenter Amours de toutes les façons & dans toutes les formes sous lesquelles il se plaît à se déguiser.

Ce n'étoit point encore assez pour Bellissant de voir cette Figure si chérie, repetée sur toutes ses tapisseries & dans tous ses appartemens; elle mande en toute diligence les plus habiles Peintres de tout le Pays, pour tirer le Portrait de son Chevalier au plus naïf qu'il seroit possible, & tout ce qu'elle peut rassembler de plus précieux en Bagues, Fleurons, Chapelers de Pierreries, tout jusqu'aux Escarboucles fut employé avec un artifice admirable, pour orner ce nouveau Chef-d'œuvre de Peinture, dont l'étuy seul eût suffi pour payer la rançon d'un Roy.

Dès que cette image, ainsi que la nomme  
l'Au-

L'Auteur , fut mise en sa perfection , la belle Dame qui y étoit portraite aussi , n'eût ni cesse ni repos qu'elle n'en eût fait un don à son bel ami , qui s'en tint fort honoré , & redoubla à cette occasion toutes les promesses , sermens & juremens qu'il lui avoit déjà prodigués au tems de leurs premiers accords.  
Cependant , comme

Il n'est beau tems , ni belle Compagnie  
Que tôt ou tard il n'y ait départie ,

Après beaucoup de petites aventures à huis clos , Amours impatient de se voir toujours enfermé en même demeure , commence à s'apercevoir qu'il aime un peu moins ; l'ennui le gagne bientôt , il devient infidèle & parjure , & se livre aux pernicious conseils de *Vacabond* , espece de Parasite bouffon , à qui l'on avoit permis l'entrée du Château , pour desennuyer les Damoiselles ; voici quel étoit son caractère.

Il se levoit dès le son de Matine ,  
Pour les apprêts , sçavoir de la Cuisine ;  
Donnoit coup d'œil à la Rotisserie ,  
Et si aimoit fort la Bouteillerie :  
Mais qu'il y eût sans cesse de bon vin ,  
Là volontiers étoit le Pelerin. . . .  
Gai , il étoit en sa maniere frisque ,

Allez

Allez legier pour dancier la Morisque ,  
 Car de cela entendoit la cadance ,  
 Et se méloit aussi de basse dance . . . . .  
 Rôti avoit en maint & maint foyer ;  
 Guere arrêté il n'étoit en un Lieu ,  
 Et s'en alloit souvent , sans dire adieu.

Tel étoit le personnage à qui Amours  
 donna toute sa confiance ; ils bâtissent donc  
 leur complot à la derobée , & résolus de  
 voyager ensemble , Amours pour encoura-  
 ger Vacabond , va lui dire

Aller je veuil , d'ici premier à Romme ,  
 Devers le Pape impétrer quelque Bulle ;  
 Près le Palais tu me tiendras ma Mule ,  
 L'oreille au guet si rien seroit vacant.

C'est-à-dire que de Vacabond , il en veut  
 faire , selon l'abus de ces tems là , un gros  
 Bénéficier , qui lui devra sa fortune.

Tant fût procédé entre eux , qu'Amours  
 & son Confident prennent jour , font quel-  
 ques legers préparatifs , pour ne point don-  
 ner de soupçon , & quittent la belle Dame  
 un beau matin , sous prétexte de Pélérinage.

Elle est assiégée bientôt après , mais elle se  
 défend avec grand courage. Sa premiere at-  
 tention est de tenir l'avenüe du Pont bien  
 fermée ; l'*Avanturier amoureux* , qui for-  
 moit

moit le blocus , demande à l'entretenir au pied d'une Tour pendant une Trêve , & veut lui persuader de se rendre , mais elle tient ferme , rompt la Trêve , le blesse à la gorge d'un coup de Flèche , & comme il étoit parti pour cette expédition , dépourvû de Physiciens & de Barbiers , ( c'est-à-dire , de Médecins & de Chirurgiens ) elle a la générosité , pour le guerir à fond , de lui envoyer des Compôtes de Fleurs ; ainsi le pauvre blessé est obligé de lever le Siège , & Bellissant fait faire de grandes réjouissances.

A peine commençoit-elle à respirer , après avoir fait réparer les dehors de sa Place , qu'un jeune évaporé arrive au Château ; il met pied à terre , donne son courtaut à son Page , monte le Perron , entre sans se faire annoncer , & vient présenter ses services contre l'Avanturier amoureux , qui étoit parti.

La Belle Dame , après les remerciemens & les reverences , lui demande par maniere de conversation des nouvelles d'Amours , & sous couleur de ne le connoître que de nom ; l'Evaporé hausse les épaules , en dit pis que pendre , & raconte par le menu toutes ses tromperies & ses legeretés , puis pour achever de peindre Amours en peu de mots ; il ajoute

Tantôt

Tantôt il est Valet & ran.ôt Maître,  
 Fort variable & méchant à connoître,  
 Tantôt il tranche & fait de l'amoureux,  
 Tantôt il veut être Religieux.  
 Bref il ne dit un mot de vérité,  
 Je m'en rapporte à ceux qui l'ont hanté. . . .  
 S'il a desir d'une Dame nouvelle,  
 De la plus laide, il jure qu'elle est belle;  
 Des plus vilains, il dit qu'ils sont gentils;  
 Autant & plus que mignons de Paris. . . .  
 C'est un Coquard, un abuseur de filles,  
 Qui leur promet de beaux & riches dons;  
 Et tout au plus ce sont paquets d'éguilles.

La Dame regarde toutes ses accusations  
 comme autant de bourdes; elle soupçonne  
 le jeune homme de n'en médire que par en-  
 vie, & maintient que rien n'est plus gra-  
 tieux qu'Amours (du moins par ouïr dire,)   
 enfin, ne voulant rien croire de ce que dit  
 l'Evaporé, elle l'oblige par son froid accueil  
 à aller chercher fortune ailleurs, mais avant  
 que de se séparer, il dit à la Belle qu'il re-  
 viendra la voir au mois de May, & qu'il  
 compte avoir sa revanche.

Que de Gens à bonnes fortunes, ont été  
 depuis jettés dans le même moule !

Pendant tous ces pourparlers, Amours  
 s'étant défait de tous les remords qu'il de-  
 voit

voit avoir de sa déloyauté envers Bellissant ; & considerant qu'il avoit laissé dans la Place ses meilleures besognes , commence à songer à ses petits interêts ; il détache adroitement l'un après l'autre tous les Diamans , Rubis , Turquoises , Emaux & tous les Joyaux de prix , qui environnoient la Boëte à Portrait , dont elle lui avoit fait présent ; il les serre dans son Ecrain , & comme un vrai Petit Maître , il jette ensuite la signature sur un fumier , la regardant comme un bagage de contrebande , après quoi

Chemin il prend , on ne sçait quelles parts ,  
Ainsi que vont par Pays les Paillards ,  
Pour visiter les Terres où n'ont rien ;  
Chacun au loin se dit homme de bien ,  
Jusques-à tant qu'il ait trompé quelqu'un.

De son côté Bellissant , qui ne se doutoit de rien & qui sentoit sa conscience nette après avoir repoussé tant d'attaques , soit par force , soit par adresse , ne voyant plus revenir Amours , se desespere & craint toujours qu'il ne soit ou malade , ou blessé , ou fait prisonnier par quelqu'un des partis qui battoient la Campagne.

Elle envoie tous ses Ecuyers & ses Damoiselles hors du Château , pour s'enquerir de lui par les grands chemins ; on ne tarde pas.

pas à lui apporter d'assés mauvaises nouvelles, & qui pis est à lui rendre son Portrait tout décoloré, qu'on avoit trouvé assés loin de là, contre un tas de bouë.

Elle s'évanoïit, & ne revient de ce triste état, que pour faire les plaintes les plus touchantes; elle baise mille fois le Portrait d'Amours qu'elle avoit fait peindre à côté du sien, se fait un nouveau mérite, à son gré, de sa constance inébranlable & de maintes autres extravagances qui lui échappent.

Mais *Raison*, qui étoit aux Ecoutes, & près de laquelle cette fermeté opiniâtre ne sert point d'excuse, à beaucoup près, *Raison*, dis-je, ne peut s'empêcher de gémir, elle se détermine à porter ses plaintes, & cite l'infortunée Bellissant au Tribunal de *Fortune*.

La Belle Dame est livrée par *Fortune* à *Déconfort*, mauvais Garnement, qui la vient sommer avec dureté de se rendre aux pieds de la Déesse, pour y subir son Jugement.

La Belle Dame se voyant délaissée de son nouvel ami, & poursuivie par ses anciens défenseurs, se résout au départ, mais, pour toute grace, elle demande congé à *Déconfort* de pouvoir faire ses adieux à la Verdre, aux Oiseaux, aux Fleurs, aux Rossignols, & surtout au joli Mai planté  
B. devant

devant son Château , qu'elle paroît regretter plus que toute chose.

Elle part enfin , après une vive apostrophe contre le déloyal Amours , à qui elle annonce qu'elle va mourir par sa lâcheté ; elle lui recommande encore le Portrait , & le conjure au moins de faire prier Dieu pour son ame.

Toute la Chevalerie & les Suivans de la Belle Dame fondent en pleurs , en la voyant entraîner par Déconfort , & maudissent mille fois le traître *Vacabond* , auteur de tout ce désordre.

Bellissant , après bien des souffrances , arrive à l'audience. Fortune , qui pour le moment lui étoit contraire , lui fait d'abord ôter ses plus riches accoutremens , pour punition du mauvais usage qu'elle avoit fait de sa richesse & de ses Pierreries ; elle ordonne ensuite à ses Ministres ( impitoyables comme leur Souveraine ) de la dépouiller entièrement , mais les beaux & blonds cheveux de la Belle Dame , en se dénoüant & retombant jusqu'à ses genoux , servent de parure à sa beauté & de rempart à sa pudeur.

Elle ne cherche aucun détour pour s'excuser ; ses réponses sont humbles , mais vraies ; elle avouë en un mot qu'il n'est plus en son pouvoir d'effacer de son cœur *Amours*,

&

& qu'elle s'y efforce vainement , mais elle déteste l'heure & le moment qu'elle l'a connu.

Fortune , qui de sa nature est muable ; & change volontiers d'opinion , se trouve toute attendrie au récit de Bellissant , & convient que la pauvre Dame est encore plus à plaindre que *Melluzine* , puisque *Raymondin* n'offensa celle-ci qu'une seule fois , & qu'il en mena le deüil , tant qu'il vécut.

A cette Histoire , Fortune ajoute plusieurs beaux passages , tant sacrés que profanes , pour prouver la perfidie & l'humour volage des hommes , auxquels un baiser ou un doux regard font tourner la tête ; Salomon , par exemple ,

Lui qui étoit des autres le plus sage ,  
 Ne se voulut contenter des grands biens ;  
 S'il n'eût aimé les femmes des Payens . . . .  
 Que si quelque homme une femme requerra  
 Du fait d'amour , elle peut résister ;  
 Mais l'homme autant aimeroit enrager  
 Que refuser de cela quelques filles ,  
 Parquoi je dis qu'ils sont trop plus fragiles.

Toutes ces distinctions subtiles ne consolent point Bellissant ; elle retombe sans

B ij cesse

cesse dans le desespoir , & ne songe plus qu'à mourir, pour expier sa faute & terminer ses malheurs.

Déconfort qui voit son abbattement, croit lui faire grace de l'empêcher de languir ; il s'approche tout bouffi de colere, pour l'étouffer , mais Raison que la Belle Dame a trouvé le secret d'apaiser par son repentir sincere , la retire d'entre ses mains , & la laisse maîtresse absolüe d'opter entre Fortune & elle.

La Belle Dame , bien élevée & reconnoissante , ne balance point ; elle se remet sans nulle réserve sous l'Empire de *Raison* , & préfere les leçons de cette Gouvernante sévere aux flateries inconstantes de Fortune , que sa merveilleuse Beauté avoit achevé de séduire , & qui lui offre de grandes ressources du côté des plaisirs , jusqu'à vouloir l'admettre dans son Sanctuaire , & l'y faire même asseoir sur les Sièges réservés pour les plus grandes Déeses , ou pour les beautés les plus exquises , ce qui est tout un.

Mais *Bellissant* demeure inébranlable , en quoi lui aide beaucoup la souvenance des plaisirs si-tôt passés & si tôt perdus ; & quand un choix si sage est une fois bien averé sans nul mélange d'hypocrisie , le Bail entre Raison & la Belle Dame se renouvelle pour la vie , avec plus de stabilité qu'auparavant.

*Honneur* un peu défiguré , mal en point ;  
&

& l'oreille basse, reparoit; on lui propose de revenir prendre possession de quelques-uns des Domaines de la Belle Dame, mais telle est sa complexion délicate, qu'il n'a ni vouloir ni pouvoir de jamais revenir en un lieu dont il s'est desarmé une fois, n'eût-ce été que pour un instant.

Honneur offre de faire remplir ce poste par *sage Remords*, son allié, & l'un de ses substitués, lequel est agréé à la requête de Raison, mais il faut que celui-ci se contente d'exercer ses fonctions à la sourdine, sans pouvoir jamais prendre le ton aussi assuré que faisoit Honneur.

Raison lui assigne pour sa résidence, la Place d'armes du Cœur, espérant bien que de-là il pourroit pourvoir à tout le reste.

*Ellissant* accepte avec soumission toutes les conditions qu'on lui impose; elle s'en impose elle-même de plus rigoureuses encore, mais sans aucune affectation, de sorte que tous les amoureux qui la tourmentoient, & qui comptoient avoir quelques droits sur elle, s'évanoüissent ou se dispersent, & la laissent enfin jouir de sa première tranquillité.



*METAMORPHOSIS Flagrionis & Ferula  
in Arborea.*

**T**U quoque Carminibus, celebrabere, Flagrio,  
nostris :

Te quoque nost: a canet, Ferula ô blandissima,  
Musa.

Ambo felices! ( par Fratrum nobile ) digni  
Ambo fortunâ meliori & pluribus annis ;  
Nec vos in medio succisos flore Juventæ  
Despiciens , alto frustra sol flevit O ympo.  
Tollit ubi ad nubes nisu Parnassus ovanti  
Cervicem geminam , rura inter florea , castis  
Flagrio cum Nymphis sacrisque Sororibus , olim  
Ducebat placidos tranquilla per otia soles :  
Flagrio quem Cemno natum genitore , profundis  
Ediderat Pindi mater Dycæa sub antris  
Nascentem , Charites , puerum excœpistis : amicus  
Astitit & cunis amor , & puer ipse puello  
In tenero amplexu Veneres tantumque decorem  
Addidit , ut geminum Venus ipsa stuperet amorem.  
Astitit ipsa etenim Venus , astitit almaque Pallas ,  
Ipse , ferunt etiam , Phœbus , Phœbique Sorores  
Nascentem lætis oculis videre puellum.  
Colludunt temerè per lactea colla capilli

Penden-

Pendentes : it circum ora rubor , defluxit ad imos  
 Aurea palla pedes : mens ilicet ardua , Phœbi  
 Ingenuas ultro puerum impellebat ad artes.  
 Dilectus Phœbo sacrisque Sororibus , altas  
 Parnassi sedes & summi culmina Pindi  
 Ardua scandebat , penetraliaque abdita Vatum  
 Lucusque Aonios , & Apollinis antra subibat.  
 At pueros puer ingenio superabat & arte.  
 Dux aderat pueris : at enim non ille tumentes  
 Gestabat sensus : animum extimulabat inertem  
 Nec sua quin etiam virtuti præmia deerant.  
 Lauris ipse puer capita insignibat ovantum ,  
 Lauris ingentes animos addentibus : ipse  
 Victori sua dona dabat , laudisque potentes  
 Subdebat stimulos , puerili in corde volutans  
 Jam tum maturos sensus , animumque virilem.  
 Arsere invidiâ focii , dotisque malignis  
 Adspexere oculis : cæcas hinc spargere voces :  
 Crimina moliri , puerum si perdere possint.  
 Opportuna truces occasio promovet ausus.  
 Castalios dum forte petit de more liquores  
 Securus Juvenis , socios furor intrat , & imis  
 Erupere omnes thalamis , simul agmine facto  
 Præcipitant ictus : Pars gestat grandia saxa :  
 Pars torres, ( dedit arma furor) Pars ferrea quassat  
 Tela amens. At tu , clamant , dabis , improbe  
 pœnas ;  
 Et multa orantem necquicquam ac multa ge-  
 mentem

# 1086 MERCURE DE FRANCE

Dilacerant ; cedit infelix , vultusque decoros  
 Suffusus lacrymis , Phœbum , Phœbique Sorores  
 Invocat. Audivit Phœbus , lamentaque summo  
 Culmine Parnassi sacrae audivere sorores.

At tu , Phœbus ait , puer , haud morieris in-  
 ultus.

Nunc meritas pueri tanto pro crimine pœnas  
 Vindice te , solvent , & quos hæc edidit ætas

Et quos deinde ferent venientia sæcitra , solum  
 Te pueri metuent , solum ferique nepotes.

Dixit & ad puerum accessit , flatuque potenti  
 Cresce , ait , exitium pueris , & crescere membra  
 Imperat in ramos. Virides dant brachia virgæ

Pendula : crura suis altè radicibus hærent :  
 Vertitur in truncum corpus : virgæque decoris  
 Emicuere comis. Stupet in nova munera tellus :

Et natura novos mirata est inscia partus.

Cum Nymphis , castasque inter tum forte So-  
 rores

Interea notas Ferula incumbibat ad artes ,  
 Fratris amans Soror & tanti secunda pericli ;

Germanæ cum fama necis vulgata per altos  
 Parnassi montes , heu ! tandem allabatur au res

Nymphæ infelicis : calor ossa repente reliquit :

Lana fuit manibus revoluta , excussa que vestis

Quam Fratri Soror alma dies noctesque , superbam  
 Perficiebat opus. Ploratibus æthera complet :

Emicat è thalamo mœrens , & perdita luctu ,

Quæ

Quæ Fratri ferat auxilium , cædisque cruentæ  
 Ut signa adspexit , tandem has dedit ore querelas.  
 Cui de te tantùm licuit , Germane ? Sorori  
 Quæ Fratrem fors eripuit ? descēdis ad umbras  
 Me sine , sed me terra sinu prius hauriat imo  
 Quam possim sine te invisos producere soles.  
 Tu vitæ comes , ipsa necis comes ibo , lacusque,  
 Descendam ad Stygios : fato me confice eodem  
 Quisquis es innocuo respersus sanguine , nostrum  
 Fratris carnifices , nostrum exhaurite cruorem.  
 Audiit & gemuit , terrasque allapsus Apollo,  
 O Nympha , exclamat , Stygias descendit ad undas  
 Jam non , diva , tuus , data Flagrio præda nefandæ  
 Invidiæ sociorum , & tristibus occubat umbris ;  
 At Fratr̄is te perdit amor , miseranda puella.  
 Germanum i sequere infelix , pro talibus ausis  
 A pueris Ferulâ tu vindice sumite pœnas ,  
 Vindice tu virgâ , dixit , tetigitque puellam.  
 Vertit in arbustum corpus : jam pulchra rigere  
 Et variis videas obduci membra figuris.  
 In frondes coma luxuriat , Ferulamque puellæ  
 Nomine dixerunt : hinc instrumenta dolorum ;  
 Exitium hinc manibus cladesque miserrima tergis ;  
 Hinc vobis , pueri , series æterna malorum.

*M. de Lugny Duquesne.*

B v LET-



LETTRE de M. L \*\*. à M. de la R.

**V**ous sçavez qu'il paroît, Monsieur ; une Brochure intitulée *Conseils à M. Racine sur son Poème de la Religion*, par un Amateur des Belles Lettres ; ce n'est pas, M. pour en porter un jugement général que j'ai l'honneur de vous écrire, ni pour prêter des armes à M. Racine ; il est bon pour se défendre, s'il croit devoir repousser les coups qu'on essaye de lui porter. Mais on implique dans la Centure deux hommes qui ne me paroissent pas avoir le tort qu'on leur impute, & par équité, ou, si l'on veut, par charité, je me sens porté à faire leur apologie. Il ne faut pas toujours, M. arborer le Bonnet & la Fourure pour faire des réflexions solides en faveur de la Religion. Pascal, la Bruyere & bien d'autres, que je pourrois nommer, en font un exemple. Nous vivons dans un siècle assés éclairé, pour qu'un homme d'esprit & de lettres, qui aimera la vérité puisse, par occasion, recueillir quelques raisonnemens pour la soutenir. Sans être Théologien, on peut connoître une partie des Preuves de la Religion, & se mettre, comme

comme dit S. Paul , en état de rendre compte de sa Foi La Religion est le bien commun de tous les hommes , & chacun a droit de la défendre. C'est ce qu'ont crû pouvoir faire M. D. & M. T. car c'est d'eux , sans doute, qu'on veut parler dans la Brochure en question. Le dernier a pris un essor modeste & s'est renfermé dans quelques réflexions générales. M. D. est entré dans un plus grand détail , excité par son ami à servir la vérité dans la route qu'il avoit commencé à s'ouvrir pour cela : il a allégué plusieurs Prophéties qui annonçoient la Mission de Jesus Christ. L'Auteur des Conseils dit qu'il a voulu expliquer des Prophéties que Grotius , \* Huet , Calmet , Hardouin n'ont pû entendre. Je ne sçais pas si elles n'ont été que ténèbres pour ces Sçavans ; mais je sçais bien qu'elles ont été lumineuses pour l'Antiquité Chrétienne ; que S. Julien Martyr, S. Cyprien, Origene ; S. Chrysostôme , S. Jérôme , S. Augustin , tous les Peres , & pour dire encore plus , les Apô-

\* A s'en tenir à la ponctuation de ces noms dans la critique , il sembleroit que l'Auteur ne les connoît pas. Une seule virgule les partage deux à deux & ne forme que deux personnes de quatre ; comme si l'une s'appelloit Grotius Huet , & l'autre Calmet Hardouin. Mais loin de vous tout soupçon d'ignorance contre l'Auteur.

B vj tres

tres les ont appliquées à Notre Seigneur ; ce que M. D. a fait d'après eux , \* & ce qu'on fera toujours quand on ne voudra point chicaner. Grotius lui-même les avoit entendues comme toute l'Eglise , dans son excellent traité de la Vérité de la Religion : ayant depuis panché du côté des Sociniens , il a cherché à donner à ces Prophéties d'autres sens, mais il a été, ainsi que ses nouveaux Maîtres , sçavamment réfuté , & en dernier lieu par le Pere Baltus dans son Livre de la Défense des Prophéties. Il seroit bien fâcheux pour M. Huet , Dom Calmet & le Pere Hardouin , de ne s'être pas éclairés sur cela de la Tradition & des lumieres primitives , mais ne craignons point pour eux, le vrai sens des Prophéties ne leur a pas plus échapé qu'aux autres. C'est donc bien à tort que *l'Auteur des Conseils* conjure M. Racine , après avoir fait le Procès à ces hommes un peu incompetens , comme il les appelle , d'employer de meilleures preuves : ce Poëte Chrétien a pris les siennes , pour ce qui regarde les Prophéties , dans l'Histoire universelle de M. de Meaux , & c'étoit puiser dans la source même de l'Eglise ; on voit qu'il n'a fait que mettre en vers ce que ce sçavant

\* Dans une de ses Lettres imprimées dans le Mercur.

Prélat

Prélat a extrait des Prophètes ; & M. D. s'y est entièrement conformé. D'où vient donc *cette extrême douleur dont on a été faisi*, dit-on, *en voyant les choses sacrées, ainsi prophannées, livrées à l'injuste dérision des esprits forts?* Qu'on nous montre que M. D. a parlé un autre langage que celui des grands hommes que je viens de citer, & nous ferons les premiers à partager *l'extrême douleur* du Critique. N'y auroit-il point, Monsieur, ( je parle ici en général, & sans aucune application ) n'y auroit-il point, dis-je, un peu d'affectation dans les plaintes qu'un certain nombre de gens font, de ce que la Religion est si mal défendue par ses apologistes? On ose dire qu'il n'y a pas un bon Livre dans ce genre. Du Pleſſis Mor-nay, Grotius, dont le Livre a été traduit en presque toutes les Langues, Abadie, dont l'Ouvrage a fait tant de conversions, Pascal, M. de Meaux & tant d'autres Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, font pitié à ces Messieurs. C'est prendre un étrange intérêt à la Religion que d'en écarter ce qu'ont fait pour elle des hommes d'un mérite si supérieur, & qui la plûpart, l'ont aimée & pratiquée si fidelement. Je suis avec toute la considération possible, M. votre très humble, &c. L. \* \*



APOPHTEGMES ou Bons - Mots ;  
traduits & paraphrasés en Vers  
par M. COCQUARD.

*Secret pour vivre heureux.*

I.

**A**pliquez-vous à vous connoître ;  
Dans vos désirs fuyez l'excès ,  
Ne vous exposez point aux malheurs que font naître  
Et les dettes & les procès.

*Nosce te ipsum : ne nimium cupias : aris alieni &  
litis miseriam fac effugias. Brulonius.*

II.

*Paroles de César, sur sa tranquillité, dans le  
tems que l'on conspiroit contre lui.*

Le bruit qui se répand qu'on a juré ma mort  
A ma tranquillité ne porte aucune atteinte :  
Il vaut mieux une fois subir un triste sort ,  
Que de vivre toujours en crainte.

*Præstat subire semel quàm semper timere. Tuningius.*

III.

*Patience stoïque d'Isabelle, femme de Fer-  
dinand, Ayeule de Charles-Quint.*

Isabelle enduroit une douleur mortelle.

Le

Le remede pour moins souffrir ,  
 Etoit de bien crier : qui , moi , crier , dit-elle ?  
 Non , non , j'aime encor mieux mourir .

V. *l'Homme de Cour de Gracian, Max. XCVIII.*

## IV.

*Ne point parler de soi.*

On méprise Alcidas , qui , suivant ses caprices ,  
 Se bâme quelquefois , & se louë encor plus :  
 C'est être fat d'étaler ses vertus ,  
 C'est être sot de réveler ses vices.

*Laudare se vani , viuperare stulti est. Aristote*  
 dans Valere-Max.

## V.

*Maniere de se venger des Médisans.*

Hélas ! disoit Platon , qu'importe  
 Si de moi Therfite médit ?  
 Je veux vivre de telle sorte ,  
 Qu'on ne croira pas ce qu'il dit.

*As ego sic vivam , ut maledico fides non habeatur.*  
 Antonius in Melissa.

## VI.

*Réponse de Pyrrhus à ceux qui le félicitoient  
 sur la sanglante Bataille qu'il venoit de gagner  
 contre les Romains près d'Asculum.*

Votre zèle à mes yeux exprime trop de joye.

Il est vrai , du combat je fors ceint de Lauriers ;

Mais

Mais la plûpart de mes Guerriers  
 Du trépas ont été la proye.  
 Ah ! si sur les Romains , jaloux  
 De vos Exploits & de ma gloire ,  
 On nous voit remporter encôre une victoire ;  
 Mes chers amis , c'est fait de nous.

*Si adhuc semel Romanos vincemus, actum est de nobis. Plutarque en la Vie de Pyrrhus.*

### VII.

*Paroles de Périclès mourant , aux principaux Citoyens d'Athènes , qui comptoient le nombre de ses Victoires.*

Mon bras s'est signalé par plus d'une victoire ;  
 Mais la fortune eut part à mes Exploits guerriers ,  
 Et d'autres , en courant dans les mêmes sentiers ,  
 Des traits de leur valeur ont enrichi l'Histoire.  
 Cessez donc , chers Amis , de compter mes Lauriers ;  
 Conservez plutôt la mémoire  
 De ce qui fait ma prôpre & véritable gloire.  
 Dites ( & satisfait je descends au cercueil )  
 Tandis que de l'Etat il gouverna les rênes ,  
 A nul Citoyen d'Athènes  
 Il n'a fait prendre le deüil.  
*Plutarque , en la Vie de Périclès.*

### VIII.

*Sur la Liberté.*

Brutus , des Cinanois exigeant une somme ;

Pour

Pour ne les pas soumettre à l'Empire de Rome ,  
Tous refuserent de traiter.

La Liberté, Brutus , quand on veut nous la vendre,  
N'a plus rien , dirent-ils , qui puisse nous flater.  
Nos Peres, qui d'eux seuls ont toujours sçû dépendre,  
Ne nous ont pas laissé de l'or pour l'acheter ,  
Mais ils nous ont laissé du fer pour la défendre.

*Ferrum nobis à majoribus quo Urbem tueamur, non  
aurum quo Libertatem ab Imperatore avaro emamus,  
relictum est. Valer. Max.*

## I X.

*Secret pour acquérir de la Science.*

Comment peut s'acquérir votre talent divin ,  
Demandoit-on un jour à l'Orateur d'Athènes  
En consumant, dit Démosthenes ,  
Encor plus d'huile que de vin.

*Plus olei consumendo quam vini. Stobée.*

## X.

*Soite excuse.*

A son Maître un Esclave ayant manqué de foi ;  
Comme on levoit le bras pour châtier ce traître :  
Pardon , dit-il , pardon , j'ai failli malgré moi.  
Eh bien ! lui répondit son Maître ,  
Tu seras puni malgré toi.

*Servus , non volens erravi. Herus , non volens igitur  
pœnas dato. Plutarq.*

## XI.

*Sur le Silence.*

Un Petit-Maître eut l'impudence  
 D'avancer que Solon qui gardoit le silence ;  
 N'étoit aparamment qu'un sot.  
 Mais Solon, pour punir ce soupçon téméraire ;  
 Lui dit : Railleur , souvent un Sage ne dit mot,  
 Au lieu qu'un sot ne peut se taire.

*Solon cuidam dicenti illum ideo non loqui, quia  
 insanus esset, nullus, inquit, stultius tacere potest.  
 Brutonius, L. 3. C. 29.*

## XII.

*Mépris des affronts d'un Brutal.*

Socrate , pour prix d'un bon mot ,  
 Reçut des coups d'un maître sot.  
 Un zélé Disciple du Sage  
 Lui conseilla d'abord d'intenter un procès  
 En réparation d'outrage ,  
 Mais quoique sûr d'un plein succès ,  
 Socrate méprisant l'offenseur & l'offense :  
 Mon ami , dit-il , un cheval  
 Qui ruant contre moi m'auroit fait quelque mal ;  
 Le traînerois-je à l'Audience ?

*Si me Asinus calce impetisset, num diem illi dicerem?  
 Tuningius.*

## XIII.

## XIII.

*Age propre au Mariage.*

A quel âge doit on à l'Hymen s'engager ?

Sur ce point c'est Talès qui va vous diriger.

Etes-vous jeune ? il faut , dit-il attendre.

Etes-vous vieux ? il n'y faut plus prétendre.

*Quo tempore ducenda uxor ? Juveni nondum ; senis  
numquam. Stobæus.*

## XIV.

*L'Arbre qui produit de bon fruit.*

Aux branches d'un Figuier, je ne sçais pas pourquoi ;

Une femme s'étoit pendue.

Quel spectacle s'offre à ma vûë ,

S'écria son Mari , le cœur saisi d'effroi ?

C'est ma femme ! & son corps est plus froid que le  
marbre.

Un Railleur qui passoit, lui dit : Eh ! donne-moi

De la greffe d'un si bon Arbre.

*Cuidam deploranti quod uxor sua se de ficu suspen-  
disset , rogo , inquit , da mihi surculum ex illâ arbore,  
ut inseram. Tuningius.*

## XV.

*Coûtume singulière.*

Autrefois en Bourgogne , où Chasseneux est né ;

Il s'étoit introduit un singulier usage ,

Donc

## 1098 MERCURE DE FRANCE

Dont cet Auteur rend témoignage.

Un Garçon par Thémis à la mort condamné ,  
 Et déjà conduit sur la place ,  
 Où l'on devoit punir son crime capital ,  
 Echapoit au cordeau fatal ,  
 Dès qu'une fille offroit , en demandant sa grace ,  
 De s'unir avec lui par le nœud conjugal.  
 Que l'usage au Garçon n'étoit guere propice !  
 Dit l'Auteur allegué. L'expérience apprend  
 Qu'on changeoit un moindre suplice  
 En un suplice bien plus grand.

*Duodecimus casus ubi quis evitavit mortem & consequitur gratiam . . . Si mulier cuminojun qui ad mortem ducitur , petat sibi in matrimonium irari . & hac liberatio non est generalis , quia non procedet in conjugato , sed tantum in soluto . . . Videtur ei magis imponi poena . . . malam uxorem habebit , & sic majorem poenam patietur . . . Et pro certo , non sine causa hunc condemnato ad mortem parcitur , si à muliere petatur , cum incidat in tormentum perpetuum quod vix narrari aut exprimi posset , ut sciunt multi quos docuit experientia , qui de predictis attestari sciunt. Chasseneuz , sur la Coûtume de Bourgogne , de Justitiis , Rubr. 1. §. v. n. 96. & 99 , pag. 139. & 240. Colon. Allob. 1616. M. de la Monnoye dans son Glossaire sur les Noëls Bourguignons , observe sur le mot MAIRIAIER , que Chasseneuz étoit lui-même un des Multi dont il parle.*



*R E P O N S E à une premiere Lettre  
adressée à un Maître de Pension, sur  
l'Essai d'un Bureau Musical, insérée dans  
le Mercure de France, Février 1742.*

**L'**Auteur de cette Lettre anonyme est toujours louïable, d'avoir donné au Public, l'idée qu'il s'est formée de l'Etablissement d'un Bureau Musical, à l'instar du Bureau Typographique. Il a même tâché d'en définir la figure, l'ordre, & les avantages que les enfans en pourroient tirer, en ne leur en faisant pratiquer d'abord, qu'un de trois ou de six rangs, qui contiendroit une partie des difficultés de la Musique, & qu'il leur mettroit entre les mains dès leur plus tendre enfance, comme une espece d'amusement, pour leur donner quelques notions des principes de cette Science.

Mais il n'est pas mal aisé de reconnoître par le détail qu'il essaye d'en faire, qu'il n'a pas saisi le moyen de rendre susceptibles les principes essentiels & fondamentaux de cette Science, à la connoissance des enfans ou des jeunes gens qui possèdent déjà en tout ou en partie la pratique du Bureau Typographique de M. Dumas, d'une maniere à les conduire par des progressions simples & des  
regles

regles invariables à la parfaite connoissance de cet Art , & l'Auteur ne paroît pas assés fonceé dans la pratique , pour en détailler les difficultés & mettre dans leur véritable ordre , les différentes progressions par où doivent passer les Eleves, à qui l'on veut enseigner la Musique par ce nouveau Systême.

Une des principales causes qui peuvent empêcher cet Auteur de réussir dans son Projet , est la dénomination qu'il donne à chaque Note & à chaque Logette de son prétendu Bureau , sous les syllabes ut , ré , mi ; fa , sol , la , si , &c. y ajoutant même les semitons , c'est-à-dire , les  $\frac{1}{2}$  mols ou  $\frac{1}{2}$  diésis en suivant l'ordre du Clavier ; ce qui est une erreur pour ce Systême , & l'oblige à porter son Bureau à une grande étendue , & ne lui donne malgré cela que deux ou trois octaves , avec l'usage d'une ou deux clefs seulement dans leur première position ; il veut aussi qu'on préfere l'usage des noires aux blanches ou rondes , pour commencer à faire battre la mesure ; cette raison n'est apuyée sur aucun bon fondement , étant plus à propos de commencer par des Notes d'une plus grande durée , pour en apprendre la division , que par celles qui en ont été divisées.

La Musique Pratique est un Art aussi connu , défini & expliqué qu'aucun autre ; il a  
des

des regles certaines & évidentes, & par conséquent peut être rendu, sans en rien séparer, dans la simplicité d'un Bureau Typographique. Il n'y a pour y réussir, *puisque la Musique peut être regardée comme une Langue morte ou vivante*, qu'à la bien entendre, la sçavoir & la parler soi-même, pour l'enseigner aux autres.

Ne seroit-ce pas induire en erreur un écolier, que de prétendre lui donner les principes de la Musique, par un Bureau Musical qui ne donneroit qu'une clef & une espee de Note, dont le nom seroit déterminé dans les différentes logettes du casseau? Il faudroit lui donner autant de Bureaux qu'il y a de différentes positions de clefs, & que chaque Bureau eût plus de soixante logettes de longueur, pour donner l'étendue du Clavier, ou du moins vingt trois, si l'on entend la façon de les réduire, & encore ignorerait-il les transpositions. Cela soit dit en passant, pour la Musique vocale, parce que l'instrumentale n'est point absolument obligée de connoître ni d'user des regles de la transposition, attendu que les Symphonistes touchent sur leurs Instrumens, la Note que les clefs de sol, d'ut, ou de fa, leur indiquent, & pratiquent même tous les ♯ mols & ✕ diésis dont elles sont souvent accompagnées. Tous ceux qui sçavent la Musique entendent fort bien

bien cette différence : il faut donc que celui qui veut l'enseigner par un système nouveau, en sçache bien faire le développement.

Les Nottes sont des caractères qui désignent les sons que chaque voix ou Instrument peut former. Leurs différentes figures en indiquent la durée, & les signes dont elles peuvent être accompagnées, en marquent l'élevation ou l'abaissement, tels que sont les  $\frac{1}{2}$  mols,  $\square$  carres &  $\times$  diésis. Peut-on penser autrement, qu'une ou plusieurs Nottes placées au hazard, sur les cinq lignes ou espaces de la portée, ne doivent recevoir aucun nom des syllables ut, re, mi, fa, &c. qu'en conséquence de la clef qui les précède? C'est donc à la connoissance des trois clefs dont on se sert en Musique, à leurs différentes positions & transpositions, que l'on doit appliquer ceux à qui l'on veut enseigner cette science. Tous les tons & semitons d'un Clavier pouvant être des tons fondamentaux des différentes pièces de Musique ou airs, par rapport aux Instrumens, peuvent se nommer, par rapport à la voix ut ou ré, &c. suivant la clef naturelle ou chargée de  $\frac{1}{2}$  mols ou diésis dont on se sert pour les faire executer. La Science de connoître sur quel ton ou semiton est assis un air, appartient proprement à la Théorie de la Musique. L'Auteur de la Lettre a raison de dire, que

la méthode qui va du simple au composé, du clair à l'obscur, & du facile au difficile, est préférable à celle qui procède d'une autre manière; il faut donc pour donner à des commençans l'intelligence d'une science qui a été portée à la perfection, aux principes & règles de laquelle il seroit même dangereux de toucher, sans s'exposer au triste sort de ceux qui se sont avisés de vouloir donner de nouveaux caractères & de nouvelles règles pour la pratiquer, qui n'ont jamais été allés tôt dans l'oubli des connoisseurs; il faut donc, sans rien déranger de l'ordre & de la perfection où tant d'habiles Maîtres l'ont portée, la réduire dans la simplicité élémentaire & radicale qu'on doit employer avec les enfans, & proportionner les progressions de ses difficultés à la foiblesse de leur âge, de leur voix & de leur jugement; c'est ce qui ne paroît pas pouvoir se faire par la pratique d'un Bureau, tel que l'Auteur de la Lettre l'indique, par une seule clef & une seule espèce de Notes déterminées par leurs noms, & b r nées par une étendue d'une ou deux octaves, mêlées de leurs feintes ou semitons, ce qui seroit plutôt un cahos & un épouvantail à des enfans ou à des commençans; qu'un moyen simple, clair, & facile, pour les conduire à la possession de cette science qui ne présente qu'obscurités & difficultés

ficultés presque insurmontables à ceux qui ignorent les routes simples & aisées pour y parvenir.

Le Typographe Musical d'un tel Bureau ne sçauroit donner qu'avec la même confusion, le placement de différentes especes de Notes, avec distinction de leur élévation & de leur valeur, les pauses & silences qui leur sont équivalans, les différens signes des mesures, pour indiquer les mouvemens de vitesse ou de lenteur, l'usage des  $\frac{1}{2}$  mols  $\square$  carres &  $\times$  diésis, les points, tremblemens, cadences, pincés, coulés, ports de voix & autres agrémens.

Mais sans attendre une plus grande explication sur toutes ces difficultés de la part de l'Auteur anonyme de la Lettre, l'Auteur de cette réponse donnera bientôt le plan géométral du Bureau Typographique Musical auquel il travaille depuis plus de trois ans, qu'il n'a mis dans l'état où il est que depuis environ un an, & qui a été vû par quelques-uns des Messieurs de l'Académie des Beaux Arts de Lyon, il y a près de six mois, depuis lequel tems il l'a enseigné. Il fera graver les planches & mettra bientôt sous presse le Traité de son Bureau Typographique Musical, contenant 1°. Le Discours préliminaire sur l'invention, la commodité & les avantages de ce Bureau. 2°. L'Analyse de

de la figure , de la forme & du placement ou distribution des Logettes. 3°. Le Typographe, pour la maniere de l'ériquetter & de le garnir. 4°. La pratique du Bureau ou sa manipulation. Le Projet de ce Traité a été remis depuis peu de tems à Messieurs de l'Académie des Beaux Arts, qui ont nommé des Commissaires pour l'examiner. L'Auteur attend incessamment leur Certificat & leur Aprobation, avec d'autant plus de confiance, qu'il croit l'avoir dirigé d'une façon à contenir sans confusion, mais avec l'ordre convenable à l'idée que l'on doit avoir de la Musique, toutes les Notes, signes, caractères & difficultés dont cette science est remplie, & d'en avoir fait le développement d'une maniere à ne rien laisser à douter à celui qui en sçaura la pratique, tant pour la Musique vocale que pour l'instrumentale.

Dans un petit nombre de Logettes, il donne cinq octaves & plus d'étendue, c'est-à-dire, depuis le ton le plus grave d'une Basse, jusques au ton le plus aigu du Violon démanché, avec l'usage de toutes les clefs, toutes leurs transpositions, la pratique de toutes sortes de mesures usitées dans les Concerts, la connoissance de toutes les valeurs, & l'emploi des signes des ♯ mols, ♯ carres & x diésis accidentels & autres agrémens & difficultés.

La pratique des huit classes, suivant l'ordre de ce Bureau, conduit l'Eleve non-seulement à la parfaite connoissance de la Théorie & de la Pratique de la Musique, mais encore à l'art de composer à 1. 2. 3. & 4. parties, pour la voix ou pour les Instrumens, s'il se trouve du goût & de l'invention pour arriver à ce degré de perfection.

Le même Auteur donnera ensuite le Bureau Typographique pour le plein chant à l'usage des Chapitres, Communautés de Religieux, Religieuses & autres.

En voilà assez pour répondre à cette première Lettre; il attend avec plaisir que son ouvrage soit critiqué; son émulation ne s'en rallentira pas, au contraire, il espere que par les lumieres qu'il recevra de ceux qui voudront bien faire connoître leurs sentimens sur ce sujet, il portera son Bureau Typographique Musical à sa perfection. Il aura d'ailleurs à offrir à ceux qui s'y opposeront formellement, des Eleves en cette science par cette seule méthode, qui les convaincra de la bonté de ce Système & de la beauté de son Invention.

*A Lyon, ce 12. Avril 1742.*



*A M. J. Pour le jour de sa Fête.*

**T**Oi , qui charmes par la douceur  
 Du plus aimable caractère ,  
 Toi , dont le cœur droit & sincere ,  
 Les Sentimens & la Candeur ,  
 Te font chérir de tous , aimer avec ardeur ;  
 Toi , qu'à juste titre j'appelle  
 Le meilleur de tous les amis ,  
 Le Heros de Minerve & celui de Themis ,  
 De la Probité le modelle ,  
 Au Parnasse Apollon , Cicéron au Barreau ,  
 Daigne accepter ces fleurs ; mon amitié fidelle  
 Qui ne s'éteindra qu'au tombeau ,  
 Veut , en te les offrant , te témoigner son zèle ,  
 Et te rendre toujours quelqu'hommage nouveau :  
 Mais de cette amitié si tendre ,  
 Mon cher Damis , c'est vainement  
 Que ma Muse veut entreprendre  
 De te tracer le sentiment.  
 Le Dieu du Pinde sur sa Lyre ,  
 Lui-même ne peut en redire  
 La douceur & l'enchantement ,  
 Et l'esprit ne sçauroit suffire  
 Pour exprimer du cœur le doux contentement.  
 L'Amitié nous unit. Sous son aimable Empire

Goûtons le sort le plus charmant.

Au Temple de cette Déesse

Ami , je vais porter mes vœux & mon encens,

Et dans les transports ravissans

D'une vive & charmante yvresse ,

Loin des tumultueux desirs ,

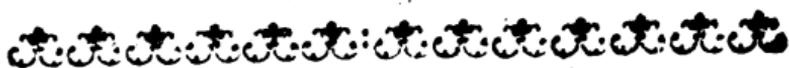
Que fait naître aux Mortels l'ambition frivole ,

Je goûterai de vrais plaisirs ,

Et dans ce Temple enfin tu seras mon Idole. .

Du 19. Mars 1742.

Par M. B \* \* d'Aix.



*L A V I E* d'un Philosophe aimable à M.  
de M. \* \* \*

Q U E je trouve heureux, Monsieur , celui qui paisible Spectateur des Révolutions du monde , n'est intéressé que dans celles des Saisons ! Il voit les Zéphirs succéder aux frimats , & les fruits de l'Automne remplir l'espérance du Printemps ; il voit éclore la Rose dans ses Jardins . & jaunir les Epics dans ses champs. Il voit meurir le Raisin qui doit enrichir son Cellier , & répandre à sa Table la joie toujours pure & l'aimable famille. Une Epouse complaisante & fidelle , partage ses plaisirs , prête à partager ses peines, mais

mais il est aussi industrieux à changer en plaisirs tout ce qui l'environne , que les autres hommes le sont à se faire des peines toujours nouvelles. Il n'a pas pris cette Epouse dans une Famille avare ou désunie ; il n'a pas cherché de vains & fastueux Titres , mais une ancienne probité. Il n'a pas été séduit par de frivoles attraits , mais les charmes plus touchans de la modestie , de la douceur , & d'une jeunesse aimable & docile , ont trouvé son cœur sensible. Il se leve avec l'Aurore , & parcourt son petit Domaine. Tantôt il élague lui-même un Arbre , chargé de branches inutiles , ou bien il va mettre par sa présence l'émulation & l'activité parmi des ouvriers ; tantôt il trouve dans des filets tendus de la veille , des oyseaux trop avides , ou ses chiens prennent devant lui un Lièvre qui l'amuse long-tems par ses défaites ; il revient , & d'un air satisfait , il montre sa proie à sa chere Epouse. Elle lui a fait préparer un dîner frugal ; ce n'est pas pour lui qu'on cherche au sein des Mers la Sole & le Turbot , ou qu'on pêche l'Huitre autour des Rochers. Ce n'est pas pour lui qu'un Marchand téméraire transporte en Europe par un long & périlleux trajet les Richesses des Canaries. Qu'un Vent brûlant ait dépouillé les Côteaux de Nuis , de l'Hermitage & d'Ay ; cette nouvelle consterne éga-

lement la Cour & la Ville , sans lui causer la moindre altération. Il trouve dans son ménage de quoi nourrir toujours un appétit qui manque si souvent à la sensualité ; l'exercice & le repos entretiennent sa santé ; il se promène , il chasse , il aime le mouvement & l'occupation. Mais son esprit est tranquille ; il fuit les soins , & n'en a d'autres , pour ainsi dire , que celui de les éviter tous. Il jouit d'une précieuse liberté , de cette première liberté , qui fut l'apanage de l'Homme , & que les Passions lui ont fait perdre. Les plaisirs de la Vie sont passagers , mais nos jours passent comme eux ; il croit qu'il est possible de faire durer autant les uns que les autres ; son ame toujours égale , n'est jamais troublée par la crainte , ni trompée par l'espérance. Il saisit le présent comme le seul bien , que le destin nous ait donné : ce n'est rien pour ceux qui le laissent échapper , mais c'est tout à celui qui le sçait connoître. Un Bouquet de Fleurs nouvelles , un siege de Gazon est souvent entre son Epouse & lui l'occasion d'une tendre agacerie. Elle rougit encore ; il est encore plein de la même ardeur. Pourquoi le droit de se rendre heureux ôteroit il quelque chose à la douceur de l'être ? Ses caresses semblent faire croître sa nombreuse famille , comme le Soleil fait éclore les Fleurs. Tous ses Enfans portent sur

sur leurs visages des preuves touchantes d'union & d'amour dans une vive ressemblance. Les uns suivent leur pere à la chasse, ou vont lire auprès de lui, ou soulagent leur mere dans les soins du ménage. D'autres sont dans l'ignorance & dans les jeux de l'enfance. Tout ce qui nous occupe, ou nous inquiette, ou nous afflige, ne fait encore que les amuser. Un autre est encore attaché au sein de sa mere; elle semble l'aimer davantage, elle le baise sans cesse, mais c'est plutôt une tendre compassion de sa foiblesse & de son innocence, qu'une injuste préférence. Le pere entre dans leurs jeux; il folâtre avec eux; on voit sur son visage ce ris naïf, que le cœur & l'esprit ne désavoient pas. Il est quelquefois surpris de n'avoir été toute la journée qu'un enfant, mais le lendemain il s'oublie encore; la Nature se joue de sa raison; heureux de n'en pas faire un plus dangereux oubli, & de rentrer lorsqu'il la quitte, dans l'innocente simplicité de l'enfance!

Quelles frayeurs, quelles allarmes, s'il sent la plus legere indisposition! Une morne tristesse régné chés lui; tout y prend une couleur sombre, tout est en mouvement; on se rencontre à chaque instant, sans pouvoir se parler. Il se rétablit; les couleurs & la santé reparoissent sur son teint. Quelle  
C ▼ joye!

Joie ! quels transports ! on s'embrasse , on se félicite ; tout semble renaître dans sa maison. Tout souffroit avec lui , & sa santé devient celle de tout le monde.

Quelques Amis-viennent-ils chés lui , respirer un air plus libre , & passer quelques beaux jours d'Été ? Quel accueil naturel ! Il leur montre ses Jardins , ses Bois & ses Livres , & leur dit : Il n'y a plus d'autres maîtres ici que vous , tout est à vous ici ; usez-en comme moi-même. Ils se partagent alors , les uns à la Chasse , les autres à la Promenade , ou dans le Cabinet. Cependant on leur apprête un repas plus délicat que somptueux. La Maîtresse elle-même , d'une main adroite , prépare en plusieurs façons le lait de ses Brebis , & les fruits de ses Vergers. Elle en ordonne la simétrie. Des Flacons remplis d'un Vin de plusieurs feuilles décorent le Buffet. C'est pour ses Amis qu'il étoit réservé : Que des hommes qui se sont dérobés au bruit & aux affaires , trouvent de charmes dans un séjour aussi tranquille ! Ils en deviennent Citoyens , ils ne peuvent se résoudre à le quitter. Que ne fait-on pas pour le leur rendre plus agréable ? Quelles instances pour les retenir ? On joint à leur penchant les difficultés les plus obligeantes , pour éluder leur départ , mais il faut se séparer ; on s'éloigne en soupirant de ce Lieu plein d'attraits , &

le

le cœur pressé d'une douleur secrète, ils arrivent à la Ville, sans qu'aucun d'entre eux ait pû rompre le silence. Qu'il est fâcheux pour ceux qui se sont livrés au monde, de rencontrer cette heureuse médiocrité ! Elle leur découvre tout d'un coup l'erreur funeste de leurs systêmes, la perte irréparable du tems, le vuide & la folie des grandeurs humaines ; elle leur rassemble les réflexions les plus humiliantes, & leur fait sentir l'amertume des dégoûts, sans leur donner la force de se soustraire à l'habitude.

Je reviens à mon Sage, & je le considère dans son cabinet. C'est l'endroit chéri d'une maison agréable. On y voit dans la variété, le choix & la propreté, les graces de l'Albane, & la finesse du Corregé, la legereté de Ténieres, & le coloris de Rubens, la précision du Poussin, & les expressions de le Brun ; enfin ces Talens enchanteurs & séparés dans les différentes Ecoles, étalent tour à tour leurs merveilles à ses yeux. Il croit en les admirant que les prestiges de l'Art embellissent la Nature ; mais s'il jette ses regards sur la Campagne, & qu'un lointain gracieux se présente à sa vuë, s'il saisit une Aurore naissante ou les beautés inimitables d'un Couchant serene, il reconnoît bientôt que l'Art ne nous séduit qu'en suivant de près la Nature. On voit sur

une Table , dans un ſçavant déſordre , des Sphères , des Compas , des Priſmes. Quelles connoiſſances peuvent échaper à celui qui connoît le prix du Tems , & qui veut en faire uſage ? Un autre coin de ce Cabinet paroît conſacré à la Muſique. La France & l'Italie l'enrichiſſent de leurs **Œuvres** les plus célèbres. On y voit pluſieurs Inſtrumens : il les connoît tous, il paroît avoir pour tous le même goût & la même habileté. S'il jouë de la Viole, elle ſemble ſ'animer ſous ſes doigts; tantôt elle exprime une heureuſe tendreſſe ; ſes accords ſont remplis d'amour & de legereté ; tantôt elle ſe plaint des rigueurs d'une Maî reſſe ingrate , elle gémit , elle ſoupire , & porte au cœur une émotion ſéduiſante. S'il prend une Flute , ſon Epouſe vient mêler ſa voix aux ſons flateurs qu'il en tire. Leurs ames que n'ébranle jamais l'impétuoſité des paſſions , en goutent alors les plus doux mouvemens. L'Asile des Sciences & des Arts eſt ſouvent celui des plaiſirs. Les Livres ſont rangés ſelon les matières qu'ils contiennent. Ici, l'Histoire fournit aux hommes la plus ſûre connoiſſance d'eux mêmes; elle n'eſt , pour ainſi dire , qu'un riſſu de leurs égaremens. Là, le vain Philoſophe développe mieux nos foibleſſes, qu'il ne ſçait nous en guérir. Le Stoïque, comme un Médecin, trop perſuadé de la bonté de ſon Art , néglige le

tempe-

temperament. Il applique les plus âpres caustiques, il emploie, les breuvages les plus amers, & ne mesure rien aux forces du malade; aussi ne parle-t-on gueres de ses cures. L'Epicurien plus doux & moins impatient; s'efforce de gagner la confiance de ceux qu'il traite; il les étudie davantage, & les connoît mieux; ses remedes sont agréables; il les déguise avec délicatesse, mais il attend encore plus du tems & de la nature, que de son sçavoir. Il y a peu de Sages qui n'ayent passé par ses mains, & qui ne lui doivent leur repos & leur raison. Mais voici les vrais & les meilleurs Philosophes, sans systèmes & sans sophismes. Ils ont crû ne pouvoir mieux nous corriger, qu'en attachant notre attention sur nos ridicules. Ils ont cru ne pouvoir mieux se faire entendre, qu'en empruntant la voix des passions. C'est la Bruyere, c'est la Rochefoucault, ce sont Montagne, Pascal & Moliere, Livres où le cœur a autant de part que l'esprit. Fidèles témoins des sentimens de leurs Auteurs, ils forment le caractère, en le nourrissant d'une saine Morale & d'une expérience judicieuse. D'un autre côté, sont les Livres agréables; ceux que l'Amour & les Graces ont produits au sein de l'enjouement; heureux caprices de l'esprit, ils en sont aussi les délices! Horace, Despréaux, Corneille, qui nous laissent cueillir

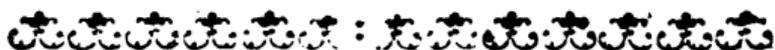
en même tems les fleurs & les fruits ; Quinault , La Fontaine , Rousseau , La Farre , si remplis de tendresse & de facilité ; Voltaire , ce Caméleon enchanteur , qui sçait si bien varier nos plaisirs , & flater l'inconstance même de nos Goûts ; Historien , Poète , Philosophe , il tient par tout sa place , & par tout il est au premier rang.

Vous oublierois-je , délicat Usbeck , vous dont les peintures sont si vives & si ressemblantes ? & vous , aimable Sévigné , vous qui toujours égale & toujours nouvelle , nous avez montré toutes les ressources du cœur & toutes les nuances des sentimens , vous , si j'ose le dire , dont le cœur a tant d'esprit ; vous oublierois je , doux & léger Gresset , vous qu'une jeune Muse inspire , & qui touchez si mollement la Lyre qu'elle vous prête ? vous oublierois-je , Livres charmants , vous qui m'avez fait si souvent passer des heures si courtes ? Il manqueroit selon moi quelque chose à la félicité de mon Sage , si vous n'orniez pas son cabinet ? Mais vous en sortez souvent , vous êtes du nombre de ses Livres chéris qu'il porte sur les bords de la Moselle ; elle coule au long d'une Prairie riante , qui termine ses Jardins ; il y a fait planter une allée de Tilleuls , pour donner de l'ombre. C'est là qu'il va respirer la fraîcheur d'un beau matin , c'est là que souvent le Soleil

Jeil le laisse en finissant sa course , c'est là qu'il sçait accorder les anciens & les modernes. L'âge d'un Livre ne captive ni son respect , ni son suffrage : la nouveauté ne lui tient pas aussi lieu de mérite ; il laisse mourir ces ouvrages imparfaits , foibles enfans d'un goût naissant & de l'avidité d'écrire ; mais il ne les juge que pour soi-même : quelquefois il confie à ses tablettes les réflexions que lui fait naître son loisir , & la comparaison qu'il en fait avec le tumulte du monde , & l'agitation des hommes , ou bien il embellit d'une rime légère les idées simples & naïves qu'inspirent la solitude , & les agrémens de la Campagne. Ah que le tems s'écoule vite dans ce cercle de douceurs , & d'amusemens ! Le jour disparoît ; la nuit amène le silence ; elle est couronnée de Pavots , & suivie des songes flatteurs. O Philosophe , ou plutôt Sage , n'est-ce pas encore plus dire , que votre situation me paroît heureuse ! Hélas que seroit-ce de s'y trouver & d'en jouir , si l'idée même que je m'en forme , est un vrai plaisir pour moi ;

Voilà mon songe , mon cher M \* \* , ou mon tableau comme vous le voudrez ; je le livre à votre caractère aimable & naturel ; voyez s'il n'est pas bien dommage qu'il faille prendre tous les traits de cette Peinture , ou dans ses desirs , ou dans ses regrets.

*A O:ragonits 1742.*



## E P I T R E

*A M. le M. de M\*\*\**

**I**llusion flatteuse , Erreur douce & chérie ,  
 J'implore vos puissans secours.  
 Vous êtes aujourd'hui les plaisirs de ma vie ;  
 Je vous livre son triste cours.  
 C'est par vous qu'emporté dans la Sphère des songes ,  
 Je me dérobe au noir chagrin.  
 Le présent absorbé dans de rians mensonges ,  
 Me laisse un visage ferein.  
 C'est mon art , M\*\*\* ; l'esperance féconde ,  
 En trompant mes ennuis , ne me trompe jamais.  
 Je vois , sans m'émouvoir , les secousses du monde ,  
 Du milieu d'un nuage épais.  
 Ce Thélescope heureux dans une nuit profonde  
 Me laisse découvrir le Soleil de la Paix.  
 D'un crayon adouci , je trace des images ;  
 Je vois le doux repos , le vrai bonheur des sages ,  
 Et ma chere paresse , avec tous ses attraits.  
 Je vois dans les bois de Cithère  
 Le terrible Dieu de la Guerre  
 Auprès de Venus attendri.  
 L'un vers l'autre penchés sous un Myrthe chéri ,  
 Ils goûtent la douceur & d'aimer & de plaire ;  
 L'heureux

## L'heureux &amp; seduisant mystere

A dans ces Lieux charmans rassemblé les désirs.

Les Amours , les Jeux , les Plaisirs ,  
Sont empresseés autour de leur Divine Mere ;  
Leurs mains ont désarmé le fier Dieu des Guerriers ;  
Sur ce front menaçant , où brilloit la colere ,  
Ils ont mêlé le Myrthe & la Rose aux Lauriers ;

Les uns au bord d'une Onde claire  
Vont remplir son Casque de fleurs.

Les autres d'un regard avide

Admirent ce fer homicide ,

Qui ravage la terre , & produit les malheurs.

Aucun n'ose y toucher , & leur troupe timide

L'entoure en laissant voir de naïves frayeurs ;

Mars ne songe plus à la Thrace ;

Un Triomphe plus doux couronne son audace ;

La Déesse sourit à son charmant vainqueur ;

Les yeux fixés sur elle , il parcourt tous ses charmes

Avec une tendre fureur.

Ce n'est pas ce transport qui seme les allarmes ,

Qui répand la sombre terreur ,

Et fait souvent couler de précieuses larmes ;

C'est la pressante ardeur , c'est ce trouble touchant ,

C'est la délicieuse yvresse ,

Et l'amoureux emportement ,

Qu'aux pieds d'une tendre Maîtresse

Eprouve son heureux Amant.

Dans les bras de Venus infidelle à la Gloire ,

Le

Le Dieu ne connoît plus que celle d'être aimé,  
Et Venus voit regner l'Amour & la V.étoire

Dans les yeux d'un Amant charmé.

M... c'est ainsi, que souvent je sommeille  
Dans le centre agité des vastes tourbillons,  
Mais la Trompette sonne, & le bruit me réveille;  
Je vois former les Bataillons.

Adieu, cher M\*\*\* ah n'est ce pas dommage  
De perdre en songes le bel âge!

*A Pick 1742.*



*LETTRE de M. Maillart, ancien Bâtonnier  
de l'Ordre des Avocats, à Paris, à M.  
Brussel, Auditeur des Comptes. Du 30.  
Avril 1742.*

**E**N parcourant, Monsieur, votre excellent *Usage des Fiefs en France*, Édition de 1739. Tome 1. Liv. 1. Chap. 2. p. 67. & suiv. j'ai réfléchi sur ce que vous y avez écrit à l'occasion d'une Charte de l'année 973. accordée par *Ardoüin*, Archevêque de Tours, à l'Abbaye de *S. Florent*, près Saumur sur Loire, Diocèse d'Angers.

1°. Les Chartes de cet Arch. & de *Thibaut*, Comte de Tours & de Blois, ont déjà été imprimées, non seulement aux Col.

91. & 92. du premier Volume des Anecdotes de D. Martenne, Edition de 1717. comme vous l'indiquez à la page 63. mais encore aux Col. 93. & 94. du second Volume de l'Histoire de Bretagne, Edition de 1707. par D. Lobineau.

Voici, Monsieur, ce qu'on trouve encore au même endroit quelques lignes plus bas : *Situé dans le Faubourg de Château Chinon* ; comme on pourroit confondre le *Château Chinon* dont vous parlez, avec une petite Ville qui est la Capitale du *Morvent*, Frontiere de *Nivernois*, il est bon d'avertir que ce n'est pas celle-ci dont il est parlé dans ces Chartes, où se fit ce qui suit : *Quatenus Locellum in suburbio Cainonis Castri situm ubi Sanctus Lupantius requiescit, qui est ex ratione matris Ecclesie Turonica.*

2°. Ce *Suburbium* est le Bourg de *S. Lovan*, situé à l'Oüest de la Ville de Chinon, sur la Riviere de Vienne, laquelle est le *Cainonis Castrum*.

3°. *S. Lupantius*, ou *Limentius*, sont en François *S. Lovan*, *Lovan* & *Lupant*, morts près de Chinon.

J'ai puisé ces notions dans les Col. 628. & 1161. des Bollandistes, au 25. Janvier, jour de la Fête de *S. Lovan*, & dans M. l'Abbé Châtelain, en ses Martyrologe & Hagiologie.

Am

Au cas que dans la suite de votre Ouvrage je trouve quelque chose d'intéressant, j'aurai l'honneur de vous en faire part.  
Je suis, &c.



B O U Q U E T

A M. \* \* \*

Tous les ans pour Bouquet je te donne des Vers,  
Ou des fleurs fraîchement cueillies,  
Qui par les mains de *Nanette* embellies,  
Charment les yeux par leur éclat divers.  
Toi, qui du Mont Sacré méconnois l'art aimable,  
Quand de la Saint Thomas tu vois venir le jour,  
Tu sçais me prouver ton amour,  
En me versant la liqueur délectable  
Qui fait les charmes de la table.  
Est-il des Vers, est-il des Fleurs  
Qui vailent le jus de la Treille?  
Non, non, une seule bouteille  
Vaut l'Empire de Flore & celui des neuf Sœurs.  
Accepte, cher Ami, les Vers que je te donne;  
C'est ce que peut t'offrir un Enfant d'Apollon,  
Et du Nectar brillant qui coule de la tonne,  
Tu vas, je gage, en payer la façon.

*Laffichard.*

RE-



*R E P O N S E à la Lettre de Monsieur Boyer le jeune sur le Genre Epistolaire, inserée dans le dernier Mercure de Février, par M. Astier, le cadet.*

**J**E dois vous remercier, Monsieur, des réflexions judicieuses sur le Genre Epistolaire, dont vous avez bien voulu me faire part. C'est sans doute dans le dessein de me mettre dans la nécessité de m'instruire, que vous m'intéressez à vous en dire mon sentiment. Vous sçavez qu'il est de certains points importans qu'on néglige presque toujours, faute de se trouver à portée de leur donner quelque attention. N'auroit-on pas à se reprocher de passer trop légèrement sur des sujets dont on a si souvent lieu de faire usage? C'est aussi ce qui m'engage, en me rendant à la solidité de vos raisons, de ne point me refuser à ce que vous exigez de moi. Nous ne devons pas attendre de nos soins une parfaite connoissance sur une matiere où il y a tant à apprendre; nous serons du moins toujours redevables à M. de la Soriniere de nous avoir engagé dans un détail, qui ne peut que nous être avantageux.

De toutes les études le Genre Epistolaire est celle qu'on cultive le moins. On peut

124. MERCURE DE FRANCE  
peut dire à la honte de gens qui réussissent à  
se faire écouter dans la conversation, qu'ils  
ne parviennent pas même à écrire raisonnable-  
ment *C'est-là*, selon un\* Auteur célèbre *une*  
*façon de décrier nous-mêmes notre esprit & de*  
*faire perdre de l'opinion favorable qu'on en*  
*avoit conçu.* On ne négligeroit peut-être pas un  
talent si précieux, si on en sentoit bien toute  
l'utilité. Quelle ressource plus assurée pour se  
concilier tant de differens caractères? Quel  
moyen plus aisé d'entretenir ses liaisons? Par  
son secours l'absence devient supportable; &  
j'ose dire qu'on est presque dédommagé par  
cette maniere de vivre ensemble, de la sé-  
paration de ceux avec qui on étoit ac-  
côûtumé.

C'est de tous ces avantages que naissent  
tant d'égards & d'attentions, qui en deve-  
nant indispensables forment une grande dif-  
ficulté en ce genre d'écrire. Ne croyez  
pas, M. qu'en vous faisant part de mes  
réflexions, je veuille vous exposer la façon  
dont on doit faire une bonne Lettre. S'il y  
avoit des règles à prescrire là-dessus, ce n'est  
qu'après une expérience consommée, qu'on  
devoit se flater de les apercevoir. Le dé-  
tail où vous êtes entré, en considérant s'il ne  
faut point d'esprit pour bien écrire, m'a paru

(\* ) M. de Moncrif. Essais sur la nécessité & les  
moyens de plaire.

embrasser un sujet si intéressant , qu'il me fait considérer à mon tour s'il n'en faut pas beaucoup pour y réussir,

Il me semble entendre les partisans du système que vous avez combattu. Pourquoi, diront-ils, vouloir absolument exiger de l'esprit dans un genre d'écrire, qu'on ne devra jamais qu'à la simple nature? La Lettre est une représentation de ses sentimens, & un moyen naturel d'exprimer ce qu'on pense. On peut, sans que l'esprit s'en mêle, donner jour à ses sentimens & venir à bout de s'exprimer. Le sens commun suffit pour éviter le désordre où l'on se jetteroit infailliblement, pour peu qu'on suivit la trop grande effusion du cœur. C'est tout ce qui est à observer dans le stile Epistolaire, bien différent des autres genres d'écrire, où il est impossible d'atteindre sans esprit. Il ne s'agit ici que de s'en tenir à la pure expression de ce qu'on sent, & la nature offre d'elle-même une voye aisée de le faire. C'est l'ingénuité, c'est la simplicité qui font tout le mérite d'une Lettre.

Si l'ingénuité & la simplicité, à l'aide d'un peu de sens commun, suffisent pour faire une bonne Lettre, chacun devra avec raison se promettre de bien écrire, parce que la Nature n'a refusé à personne le droit

de

de développer ses sentimens , mais on ne doit pas moins , ce me semble , se proposer de les représenter tels qu'ils sont , que de les exposer de maniere qu'ils puissent plaire. Chacun est en état de sentir ; il n'est pas pourtant donné à tout le monde de bien penser , & de mettre ses pensées à portée de faire une agréable impression. Quel effet d'ailleurs peut-on attendre de la lecture des sentimens hazardés, pour ainsi dire, par eux-mêmes ? L'ingénuité plaît , il est vrai , parce qu'on aime tout ce qui vient du cœur ; mais il n'en est pas des sentimens qui doivent regner dans une Lettre , comme de certaines naïvetés qu'on reçoit favorablement dans la conversation. Il faut leur donner une suite , & c'est à cet arrangement que l'esprit & le discernement sont si utiles , pour profiter des différens tours qui exigent d'être employés.

Dans le discours familier , où la simplicité est une principale qualité , cette simplicité plaira rarement , si elle n'est accompagnée d'une attention judicieuse à corriger dans les sentimens ce qu'ils auroient de trop naturel. Il semble qu'on ne devroit être redevable qu'à la simple Nature d'une façon de s'exprimer, qui n'est à proprement parler, que l'image des sentimens. Tels cependant que nous admirons

admirons dans la conversation , ne doivent qu'à l'esprit le talent de se faire entendre, suivant les moyens qu'ils employent pour y réussir. Avec quelle délicatesse n'étaient-ils point leurs lumières , en les mettant au niveau de ceux à qui ils les communiquent ? Quelle facilité à démêler dans les autres ce qui peut leur être agréable ! On diroit qu'ils sont assés maîtres de leur esprit pour paroître quelquefois n'en avoir point , & pour en donner quand il est à propos , lorsque par ce moyen ils gagnent d'être plus écoutés. La Lettre n'est pas moins susceptible de ces attentions ; elle sert pour suppléer au défaut de la conversation. Il sera donc nécessaire d'employer dans les mêmes occasions le même esprit & les mêmes égards. On devra d'autant mieux l'exiger , qu'on suppose qu'on aura eu le tems de l'observer par un jugement , s'il se peut , plus reposé.

Il est des occasions , je n'en disconviens pas , où l'effusion de ce qu'on exprime n'a pû être arrangée , par une trop grande liberté de raisonner , & où l'on réussit mieux en n'observant pas l'exactitude dans les sentimens , qu'il est quelquefois bon de négliger à un certain point. Mais loin que l'esprit n'y ait point de part , je dirai qu'il en devient plus nécessaire. En vain la Nature voudroit-elle venir à bout de persuader , elle n'a que

D le

le droit de toucher ; c'est à l'esprit de connoître les routes qui peuvent y conduire. Il sentira ces nuances difficiles à apercevoir , soit pour éviter de choquer les uns en ménageant leur amour propre ; soit pour s'attirer les autres , en se conformant à leur caractère. Il mesurera l'étenduë de ses avantages , & les distribuëra selon la diversité d'égards & de convenances. Il jugera en un mot des règles délicates , quand elles pourront le mener à ses vûës , lorsqu'une main habile aura scû les dispenser à propos.

Si l'esprit a paru à quelques-uns inutile dans les Lettres par les inconveniens qui en naissent quelquefois, il en est plus estimable lorsque le discernement à eu soin de lui donner des bornes. Si la plûpart des Auteurs , même célèbres , sont tombés dans le défaut d'affectation , c'est qu'accouûtumés dans d'autres genres d'écrire à donner un libre cours à leurs pensées , ils ont suivi dans celui-ci cette habitude d'écrire délicatement , quoiqu'elle dût être subordonnée au simple & au naturel. Peut-être que flatés par l'attrait de penser mieux que les autres , ils n'ont point eu l'attention de modérer leurs saillies. Un jugement plus sain leur auroit sans doute montré la voye de s'exprimer à la portée de tout le monde.

Vous avez fort bien remarqué , Monsieur ,  
qu'on

qu'on doit unir au sens commun l'esprit & la Littérature. Si des gens extrêmement bornés, même en leur rendant justice, ont pû faire de bonnes Lettres, il n'est pas surprenant qu'ils fussent éloquents sur des points qui les intéressoient vivement. On peut n'avoir pas assés fait usage de son esprit pour montrer qu'on en a; l'envie de persuader ce qui intéresse, sera l'occasion de le faire paroître. L'ame peu accoûtumée de sentir s'agite alors, & se faisant, pour ainsi dire, jour à travers son impuissance naturelle, elle produit quelque effort heureux & développe des sentimens dignes d'exciter & de plaire. C'est-là aussi tout ce que peut un homme borné, dès qu'il ne s'agit que d'exprimer ce qui le touche de près. Au défaut des tours avantageux que l'esprit lui refuse, il emprunte de la Nature des traits capables de faire impression. Mais si on vient à bout de persuader ce qu'on sent, seulement parce qu'on le sent, que sera-ce lorsqu'on connoît de plus la manière dont on peut l'exprimer?

L'avantage qu'on reçoit de l'esprit, s'étend sur les differens sujets qui constituent le Style Epistolaire. On n'y parle pas toujours de ses propres intérêts, & il sera alors mieux de concilier les qualités qui peuvent donner plus de prix à ce qu'on exprime. S'il est quelquefois à craindre de devenir ennuyeux pour être

D ij trop

trop uniforme, la mémoire présentera les moyens de la diversité, par le secours des connoissances qu'elle y rassemblera. L'imagination supléra à la stérilité des sentimens, par une foule d'idées qu'elle sçaura embellir, & le jugement profitant de l'une & de l'autre, rejettera tout ce qui seroit mal placé & n'adoptera que ce qui sera propre à unir l'agrément à la solidité.

La Littérature polit l'esprit, l'éleve, & lui donne plus de hardiesse, pour se servir de certains tours inconnûs à ceux qui ne sont pas cultivés. C'est elle qui apprend à faire usage de l'art, sans qu'il y paroisse. Il n'y fera plus une méthode à laquelle on devia être assujetti, mais une maniere d'exposer ses sentimens avec clarté, afin qu'ils soient plus en état de plaire. Combien de pensées qui perdent de leur agrément par le défaut d'arrangemens qu'on auroit pû leur donner. Celui qui se propose de persuader dans ses Lettres, y réussira bien mieux s'il a eu attention d'attacher le Lecteur par plus de beautés qu'on n'en employe communément. Il ne lui présentera rien qui ne le touche en l'intéressant.

Ne refusons donc pas, Monsieur, les secours que presente la Littérature, si nous voulons parvenir à nous exprimer avec agrément; elle tient lieu à quelques-uns de la déli-

déli-

délicatesse qui est naturelle aux autres. Il n'appartient, je l'avoie, qu'aux Dames, qui sçavent si bien profiter de tout, de se dédommager par le fruit de la lecture, de ce qui leur manque dans l'usage des belles Lettres. Elles viennent à bout de débiter leurs pensées avec plus de finesse que la plûpart des Auteurs les plus consommés dans la Littérature. Elles ne sont cependant pas moins redevables de cette qualité à leur esprit, qui est naturellement porté à penser délicatement. J'aurai lieu de conclure qu'il en faut pour bien écrire une Lettre, & que plus on en a, mieux on y réüssit. Je suis, &c.

*D'Aix en Provence, le 25. Mars 1742.*



## O D E,

*A M. de Voltaire.*

Que de beautés & de merveilles,  
 Heureux *Voltaire*, tu produis !  
 Avec quel charme de tes veilles  
 Nous goûtons les aimables fruits !  
 Aisé, délicat & sublime,  
 Volant de la Prose à la Rime,  
 Partout tu nous instruis, tu plais.

D iij

Tou-

Toujours Apollon & les Graces  
S'emprescent à suivre tes traces  
Et te prodiguent leurs bienfaits.



Un Ecrivain trouve sa gloire  
Souvent dans celle des Guerriers.  
CHARLES, (a) pour prix de ton Histoire,  
Te ceint le front de ses Lauriers.  
L'Alexandre de la Suede  
Par toi, du tems à qui tout cede,  
Bravera la fatalité.  
Tel en ses Portraits noble & juste,  
Quinte-Curse, d'un Prince Auguste  
Assûra l'immortalité.



Cependant mon ame saisie  
Ne peut exprimer ses transports,  
C'est toi, sublime Poésie,  
Dont je sens les divins accords.  
Un Chantre ingénieux, unique,  
Prenant la Trompette héroïque, (b)  
De ses sons pénétre les Cieux.  
Qu'entens-je ? La Nature entière  
Lui fournit la vaste matière  
De ses Concerts mélodieux.

(a) *Histoire de Charles XII. Roy de Suede.*

(b) *La Henriade, Poème Epique.*

Ici , d'une sanglante Ligue  
 Sa voix entonne les combats ,  
 Et d'une formidable intrigue  
 Développe les attentats.

Là , plein de force & d'industrie ,  
 Il peint sans fiel , sans flatterie ,  
 Les vices , les vertus des Grands ,  
 Des Peuples l'inconstance extrême ,  
 D'un vainqueur la bonté suprême ,  
 Et les cruautés des Tyrans.



Figures doctes & brillantes ,  
 Ordre , style , solidité ,  
 Sentimens , Images riantes ;  
 Quel feu ! quelle variété !  
 Lui seul , Virgile de la France ,  
 Devoit réparer l'indigence  
 Dont elle a gémi tant de fois ,  
 Et d'un Pinceau riche & fidele  
 Dans HENRI tracer le modèle  
 Du plus parfait de tous les Rois.



Mais tandis que ton Eneïde ,  
 Voltaire , enchante le Lecteur ,  
 Je te vois , nouvel Euripide ,  
 Toucher , ravir le Spectateur.

La Scène devient ton Empire ;  
 Tu sçais dans un heureux délire  
 Soumettre nos cœurs à ta loi ,  
 Et bien qu'à te nuire obstinée ,  
 Souvent la Critique entraînée ,  
 T'aplaudit même malgré soi.



Œdipe , (a) alors digne préface  
 De tes plus célèbres travaux ,  
 Fit la gloire de ton jeune âge  
 Et la honte de ses Rivaux ;  
 Ainsi dans sa verve féconde  
 Ta Muse en tout genre profonde ,  
 Unit mille talens divers.  
 Ainsi le feu qui te consume ,  
 Dans plus d'un immortel volume  
 Eclaire , embrase l'Univers.



Le principe qui nous anime  
 Fait nos crimes ou nos vertus.  
 J'admire l'effort magnanime  
 Et la fermeté de Brutus ; (b)  
 Quand tu nous montres ce grand homme  
 Immolant au salut de Rome

(a) *Tragédie par M. de Voltaire.*

(b) *Héros d'une Tragédie qui porte ce Titre.*

Un Fils qu'il condamne à périr ;  
 Si le Consul me semble austere ,  
 Dans sa douleur je trouve un Pere ,  
 Et je ne puis que m'attendrir.



De quel Spectacle Melpomene  
 Vient-elle fraper mes esprits ?  
 Quelle est cette tragique Scène , (c)  
 Où court en foule tout Paris ?  
 J'aperçois une jeune Amante ,  
 Dont la candeur noble , touchante ,  
 Eprouve les rigueurs du sort ;  
 Son cœur vertueux se déploie ;  
 Aux plus tristes combats en proye ,  
 Il cede à la voix du remord.



Chere *Zaire* , que tes larmes  
 Font aisément couler nos pleurs !  
 Nous nous sentons à tes allarmes  
 Agités des mêmes terreurs.  
 Si dans l'horreur qui le dévore ,  
 Le jaloux Sultan qui t'adore ,  
 Te rend victime de ses feux ,  
 Son propre sang qu'il va répandre ,  
 Tout , prouve qu'il n'est que trop tendre  
 Et moins cruel que malheureux.

(c) *Zaire* , *Tragédie du même Auteur.*

D v

César

# 1130 MERCURE DE FRANCE

César , Alzire , Mariamne . . . . (a)

Muse , arrête , c'en est assés ,  
Oses-tu d'une main profane  
Flétrir cent Lauriers entassés ?  
Respecte un Héros du Parnasse ,  
Qui plein d'une divine audace ,  
Et de sçavoir comme de goût ,  
Par tant d'endroits a fait connoître  
Qu'il est toujours ce qu'il veut être ,  
Qu'en effet il est presque tout.



Acheve , admirable *Voltaire* ,  
De nouveau charme tous les cœurs.  
Ce n'est qu'au bout de la carrière  
Que l'on couronne les Vainqueurs.  
Acheve , & tandis que ma Lyre  
Du zele brûlant qui l'inspire  
T'offre ici de foibles essais ,  
Songe qu'au Temple de Mémoire  
La plus ample moisson de gloire  
Mettra le comble à tes succès.

*Par M. F \* \**

(a) *Autres Pièces tragiques du même Auteur , lequel a composé quantité d'ouvrages estimés , sur toutes sortes de matieres.*

LET-



*LETTRE de M. Deparcieux , de la  
Société Royale des Sciences de Montpellier ,  
à M. de la R.*

**J'**Ai vû , M. dans la feüille des Observations sur les Ecrits modernes du 24. Mars dernier, que le sieur Jombert, Libraire à Paris , vient de faire réimprimer la Trigonométrie de M. Ozanam , avec les Tables des Sinus , &c. & nous annonce dans le Titre qu'elles ont été *exactement revûës* & corrigées par des *personnes intelligentes* & versées dans ces Matieres. J'ai voulu examiner la chose , & sçavoir quel jugement on pouvoit porter sur ces Tables , tant pour le Discours , que pour l'exactitude des Calculs , qui est indispensable dans un Ouvrage de cette espece ; j'ai été fort surpris , lorsqu'en moins d'un quart d'heure de tems , & à l'ouverture du Livre , j'ai trouvé dans ce Livre si vanté & revû avec tant de soin , plusieurs pages pleines de fautes. Jugez , M. combien le Public , pour qui ces sortes de Livres sont destinés , doit être satisfait. Je vais rapporter deux de ces pages , dans l'une desquelles on trouve six fautes essentielles , & dans l'autre cinq.

	D.	M.	au chiffre	il y a,	doit y avoir
Log. Sinus	13	34	1	6	9
Log. Tang.	13	43	2	2	3
Log. Tang.	13	44	2	2	3
Log. Tang.	13	45	2	2	3
Sécante	13	54	5	0	1
Log. Sinus	13	57	6	6	5

*A la Table des Nombres naturels.*

Logarith.de	4123	6	2	1
Logarith.	4130	4	7	5
Logarith.	4170	8	8	0

On trouve encore 4154. au lieu de 4158.  
& 3176. au lieu de 4176.

Si mes occupations me permettoient de continuer mon examen, je trouverois, sans doute, d'autres pages où il y auroit encore davantage de fautes. Je réserve mes remarques pour un autre tems; & lorsque le sieur Jombert aura corrigé celles-ci, je lui en indiquerai d'autres; je l'assûre d'avance qu'il peut se préparer à faire un bon nombre de Cartons; je les lui indiquerai page à page, & avec le tems, son Livre pourra être de quelque utilité.

Quant au Discours de la Trigonométrie, qui est le même que celui de l'Édition de 1720. le sieur Jombert a quelque raison de dire qu'il est tiré du Cours de M. Ozanam. Il est vrai qu'on en a pris le quart ou environ; la moitié est prise mot à mot dans les Oeuvres posthumes de M. Rohault; l'autre quart a été pris en partie dans la Trigonométrie

trie que M. Ozanam avoit fait imprimer à Lyon, avant que de venir à Paris, & le reste peut appartenir à l'Editeur qui la fit paroître en 1720. trois ans après la mort de M. Ozanam. Si l'on veut être convaincu de ce que je dis, je vais anatomiser cette prétendue Trigonométrie de M. Ozanam, article par article; on pourra les vérifier; tout ce que j'avance y est mot à mot.

La 1. & la 2. pages de l'Edition présente ou de celle de 1720. sont les mêmes que la première & la seconde de la Trigonométrie du Cours, je veux dire du Cours, tel qu'il étoit avant la mort de M. Ozanam. La 8. page est la même que la 307. des Oeuvres posthumes de Rohault; la 9. est la 46. du Cours; les Corollaires & tout ce qui suit jusqu'à la 22. page, a été pris dans Rohault depuis la 310. jusqu'à la 323. Les pages 23. 24. 25. & 26. sont prises dans l'Edition de Lyon depuis la 33. page jusqu'à la 36. Les pages 28. 29. &c. jusqu'à la 48. ont été prises dans le Cours depuis la 78. jusqu'à la 98. Les pages 49. 50. & 51. sont les mêmes que les pages 324. 325. & 326. de Rohault. La 53. & la 54. sont dans le Cours aux pages 106. & 107. La 55. est dans Rohault la 334. La 56. est la 108. du Cours; la 57. est dans Rohault la 328. Les pages 61. jusqu'à 65. sont dans Rohault aux pages 617. 618. &

& 619. Celles depuis 65. jusqu'à 70. sont dans le Cours depuis 140. jusqu'à 145. Les pages 71. jusqu'à 91. sont dans Rohault depuis 620. jusqu'à 641.

Au reste il importeroit peu au Public que ce fût un Recueil de plusieurs Auteurs, ou l'Ouvrage d'un seul, pourvû qu'on pût y apprendre la Trigonométrie; mais il y a si peu d'ordre, & la compilation est si imparfaite, qu'il y a peu d'écoliers de six mois qui ne puissent faire un meilleur choix de propositions; & elles sont si servilement copiées, qu'on a pris en plusieurs endroits jusqu'aux citations qui conviennent aux Originaux d'où elles ont été tirées, & ne se rapportent plus dans la copie: telle est la citation qui est à la page 33. La Trigonométrie Sphérique est si tronquée, qu'il y manque les quatre principales Propositions, d'où dépend la pratique des Triangles Obliquangles.

*Ce Libraire, dont le Génie, le Travail, & le Commerce sont depuis long-tems consacrés au progrès des hautes Sciences, n'auroit donc pas dû nous dire qu'il a consulté des Sçavans de l'Académie Royale des Sciences, & qu'il ne cherche point à en imposer au Public, en se servant si mal à propos d'une autorité si respectable. Tous ceux qui sont assés heureux pour avoir leur approbation, se font honneur de rapporter leur témoignage;*

moignage ; & je m'en ferai toujours un de dire, que non seulement MM. de Cassini, de Mairan, & Pitot ont été les Examineurs de mon Ouvrage, & M. de Montcarville le Censeur ; mais aussi que c'est à leurs sages conseils que je dois l'heureux succès de mon Livre. J'ai l'honneur d'être, &c.

On a dû expliquer l'Enigme & le Logogryphe du Mercure d'Avril par *Souflet & Glaciere*. On trouve dans le Logogryphe, *Glace, Cire, Galere, Liere, Ciel, Cigale, Rage, Re, La, Arle, Ceïla*, Ville de la Palestine, *Gale, Air, & Grêle*.



### E N I G M E.

**Q**Uoi! du sein de ma mere on m'arrache vivant,  
Pour me faire mourir dans le sein de ma mere!

Quelle douleur est plus amere?

Pour que je sois plus éclatant

Et me faire lever la crête,

Un certain jour de Fête,

On m'écorche tout vif, on me coupe les bras ;

On fait plus, on me lie, on ne me laisse pas

Le droit de me servir des armes que je porte ;

Malgré tout cela, j'ai l'honneur

D'être

D'être en cercle souvent chés quelque gros Seigneur,  
 Mais cette ambition vainement me transporte,  
 Car je m'y tiens debout, & ne suis qu'à sa porte.

Gueroult, de Fecamp, en Normandie.



L O G O G R Y P H E.

**D**E la France je suis une belle Province ;  
 Je chéris les Loix de mon Prince.  
 De neuf membres mon corps se trouve composé ;  
 Si tu les prends, Lecteur, dans un sens oposé,  
 Orant un tiers de la somme totale,  
 Le beau Sexe par moi sans cesse se signale.  
 On me contraint d'aimer l'obscurité.  
 Etre pur, je jouïs de l'immortalité ;  
 Sans couleurs, mon aspect rend un Portrait fidèle ;  
 En plus d'un Lieu je sers de Sentinelle ;  
 Cité du premier rang parmi les Hollandois ;  
 J'offre aux yeux sept Villes de France ;  
 Le Symbole de l'ignorance,  
 Riche ornement, un certain mot François ;  
 Jadis un Roy par moi perdit la vie ;  
 Ouvrage que dicta le Dieu de l'Helicon ;  
 Un Livre qui contient mainte décision,  
 Du Corps humain une partie ;  
 Une Arme qui nous sçait inspirer la terreur ;

De

De Sifara j'arrêtai la fureur ;  
 A l'Opera, chés moi, la Belle prend séance.  
 Adieu, trêve de complaisance.

*Par le Ga \* \* \*, du Vigan*



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**H**ISTOIRE générale d'Espagne, traduite de l'Espagnol de Jean de Ferreras, enrichie de Notes Historiques & Critiques, de Vignettes & de Cartes Géographiques. Par M. d'HERMILLY ix. vol in-4° proposée par souscription. A Paris, chés Osmont, Cloufier & Ganeau M. DCC. XLII.

La République des Lettres en France est en droit de se plaindre du peu d'empressement des Sçavans à rassembler avec ordre les Evénemens arrivés en Espagne, pour en former un corps d'Histoire exact & suivi. Ce n'est pas que quelques-uns d'eux n'aient déjà formé ce projet, & n'aient même pris la plume pour le remplir. Mais ont ils répondu à l'attente du Public ? N'ont ils pas plutôt seulement irrité sa curiosité ? Tel est du moins le sort qu'ont eu en général le P. Charenton dans sa Traduction de Mariana, &

& le P. d'Orleans dans son Histoire des Révolutions d'Espagne , revuë & continuée par les PP. Rouillé & Brumoy , de la Compagnie de Jesus. Dès que leurs Ouvrages ont vû le jour , on les a courus avec avidité. Un style noble, concis, ferme & énergique sembloit leur promettre un heureux succès ; mais beaucoup de fautes contre la Chronologie & la verité de l'Histoire , commises par Mariana même , renduës par son Traducteur , & adoptées par le P. d'Orleans , ont arrêté les suffrages. L'Abbé de Vayrac n'a pas été plus heureux dans son Histoire des Révolutions d'Espagne , qui a paru avant celle du P. d'Orléans. Aussi inférieur à eux pour la diction , qu'il leur est supérieur pour la Chronologie , il n'a pû se faire qu'un petit nombre de partisans , qui n'ont jamais prétendu justifier leur attachement pour lui , que sur son exactitude à placer généralement tous les faits dans les tems fixes où ils sont arrivés. On a même tout lieu de croire que ç'a été en cette considération , que l'on a montré tant d'ardeur à s'assurer l'Histoire d'Espagne qu'il avoit promise , & dont on a été privé par la mort de ce Sçavant. Il est inutile de parler de l'Abbé de Bellegarde , & de quelques autres qui ont aussi écrit sur l'Espagne , soit dans ce Siècle , soit dans les précédens : personne n'ignore

gnore que leurs Ouvrages ont été condamnés presque en naissant à un éternel oubli , à l'exception de ce qu'on nous a donné sous les Tîtres de Délices d'Espagne & de Portugal , & d'Etat d'Espagne , dont on fera toujours cas.

Quoi qu'après l'exemple de ces hommes célèbres l'on doive craindre de faire naufrage dans une entreprise si difficile , on s'est néanmoins déterminé à donner la Traduction Françoisse de l'Histoire d'Espagne , composée par Jean de Ferreras , Ecrivain Espagnol. On le fait même avec d'autant plus de confiance , que les vœux du Public sont justement excités par l'étroite alliance qui se trouve depuis long-tems entre les deux Nations , & dont un auguste Mariage a récemment resserré les nœuds ! D'ailleurs , cet illustre Auteur est exempt de tous les défauts que l'on reproche aux autres. Né avec tous les talens qui caractérisent les grands hommes , & consommé dans l'étude des Belles-Lettres , il s'est appliqué d'une manière particulière à la connoissance de l'Histoire de son Pays. Trouvant , comme il le déclare lui-même dans sa première Préface, que toutes les Histoires d'Espagne qui avoient paru jusques alors , étoient défectueuses , il a entrepris par zèle pour sa Patrie & pour la vérité , d'en écrire une qui fût plus exacte. A portée  
de

de puiser dans les meilleures sources tant anciennes que modernes , surtout depuis que Philippe V. son Souverain l'eût élevé au poste de son premier Bibliothécaire , & mis en état par ses grandes lumieres de distinguer le vrai d'avec le faux , il est glorieusement parvenu au but qu'il s'étoit proposé. Toujours guidé par les Ecrivains les plus sûrs & les plus accrédités , & par une saine critique , il s'est garanti de toutes les Fables , qui ont fait échoïer la plûpart des Ecrivains d'Espagne ses prédécesseurs ; & non content d'avoir si bien réussi en ce point , il a orné sa narration de tous les agrémens dignes des plus fameux Historiens. C'est le témoignage qu'en ont rendu , même de son vivant , les Sçavans d'Espagne, qui, sacrifiant l'amour propre à l'équité , n'ont point hésité à lui ceder parmi eux la premiere place.

Les Critiques de France ne lui ont pas été moins favorables. Dès qu'ils ont vû son Histoire d'Espagne , ils ont été frapés du succès avec lequel il a dépouillé les Annales de sa Nation des Fables qui les défiguroient , & fixé la Chronologie, tant pour le sacré que pour le prophane ; des recherches qu'il lui a fallu faire ; des soins qu'il a dû se donner ; du jugement sain qui dirige sa critique ; de la prudence avec laquelle il expose son sentiment , lorsque faute de Monumens sûrs il est

est contraint d'avoir recours à la conjecture ou lorsqu'il s'agit de concilier plusieurs Auteurs , ou d'en adopter un , au préjudice de quelques autres ; de son attention à présenter comme douteux ce qui l'est réellement , à assaisonner le vrai de tout ce qu'il lui faut pour se faire sentir , & à soumettre son opinion aux Sçavans , quand elle n'a d'autre fondement que la probabilité. En un mot , Jean de Ferreras est si universellement estimé dans son propre Pays , & partout ailleurs , que son nom seul le met au-dessus de tout éloge.

Après avoir marqué le crédit & la réputation que s'est acquise l'Auteur dont on offre la Traduction , il convient de donner une idée de son Ouvrage , & de la conduite du Traducteur.

Malgré les ténèbres de la haute Antiquité , Ferreras fait commencer son Histoire d'Espagne à la première origine des Peuples de cette Peninsule , & la conduit jusqu'à la mort du Roi Philippe II. arrivée en l'année 1598. de l'Ere vulgaire. Elle est d'autant plus curieuse & précieuse , qu'elle est également Civile & Ecclésiastique. Si l'Espagne y est le théâtre de guerres sanglantes , elle est aussi teinte du sang de quantité de Martyrs & de Confesseurs. On y trouve l'établissement de différens Peuples qui ont fait des conquêtes

en

en Espagne ; l'origine , l'agrandissement & la réunion des Royaumes & Etats qui composent aujourd'hui cette vaste Monarchie ; les érections , les accroissemens de plusieurs Ordres Militaires : la naissance , l'introduction & les progrès tant du Christianisme , que des anciens & nouveaux Instituts dans cette Péninsule , y sont pareillement décrits. Il y est parlé des fondations , des destructions & des réédifications de Villes ; celles des Sièges Episcopaux , des Monasteres & des Eglises particulieres n'y sont point omises. Les successions des Rois ou Princes qui ont régné en Espagne , y sont rapportées ; il en est de même de celles des Prélats , autant du moins qu'il a été possible de le faire avec certitude. Ferreras y marque les changemens arrivés dans le Gouvernement Politique , les troubles qui se sont élevés , les moyens que l'on a employés pour les arrêter ou les dissiper : il a pareillement fait mention des Réformes dans les Instituts , des Hérésies & des Schismes , des Conciles & des Réglemens qui furent faits pour réprimer le mal , & empêcher qu'il ne se se communiquât. Tout ce qui regarde enfin ces deux points Historiques , y est traité avec exactitude , élégance , clarté & précision.

Jean de Ferreras persuadé , que ce n'est pas assés de raconter des événemens , mais qu'il faut  
encore

encore en indiquer le tems , & en prouver l'authenticité , suit un ordre chronologique , qui est généralement soutenu dans tout le corps de l'Ouvrage , & cite , pour ainsi dire , à chaque pas , les Auteurs anciens & modernes , généraux & particuliers , profanes & Ecclésiastiques , les Chartes , les Epitaphes , en un mot tous les Monumens Historiques sur lesquels il a travaillé , où qu'il a consultés.

Les grands hommes qui se distinguent par leurs talens dans les Arts & dans les Belles-Lettres , ne font pas moins d'honneur à un Pays , que ceux qui se signalent à la tête des armées. Ferreras , convaincu de cette vérité , parle de tous ceux qui ont illustré l'Espagne par leurs Ecrits , soit pour avoir pris naissance dans cette Péninsule , soit pour y avoir puisé le goût des Lettres. Il a recherché avec soin tous ces hommes rares , qui se sont distingués en tout genre de Littérature , & parmi lesquels se trouvent , entre autres , des Papes , des Rois , des Princes & des Empereurs. Pour rendre même un hommage plus complet à leur mémoire , il en produit un Catalogue , où toutes leurs productions sont indiquées. Il a ramassé en même tems tout ce qui peut avoir rapport à cette matière.

Comme l'Ouvrage dont il s'agit , n'est pas  
moins

moins Critique qu'Historique, le Traducteur y a joint des Notes, non seulement pour faciliter l'intelligence de l'Histoire, mais pour mettre les Lecteurs à portée de juger par eux-mêmes de sa supériorité sur tous ceux qui ont été écrits sur l'Espagne avant lui, & des obligations que l'on doit avoir à l'Auteur, pour avoir dissipé les erreurs, dans lesquelles plusieurs de nos Ecrivains François se sont laissé entraîner par de mauvais guides. Il s'est sur-tout attaché à la Chronologie, jugeant qu'elle est l'ame de l'Histoire, puisqu'elle en est le flambeau, qui met en évidence la vérité & l'exactitude. Sur ce principe, il l'a augmentée d'une Table Chronologique des Sommaires qu'il y a ajoutés, afin qu'en voyant, comme en abrégé, les principaux Evénemens, on voye aussi les tems auxquels ils appartient. Pour éclaircir les points les plus sujets à critique & empêcher que la prévention ne fasse prendre pour défaut d'attention, des découvertes qui sont le fruit des travaux & des veilles de l'infatigable & studieux Jean de Ferreras, & engager les Sçavans à surseoir dans ces occasions leur Jugement jusqu'à un mûr examen, il met à la tête de chacun de ses Tomes une Préface, où il les examine par forme de Dissertation, autant que la portée de ses lumières peut le lui permettre; laissant toutefois

aux

aux Critiques les plus éclairés la liberté d'approfondir davantage & de prononcer. Autant zélé que Ferreras pour la vérité, il invite le Public à lui faire part de ses connoissances & de ses conseils, pour l'aider à poursuivre son travail, & il lui proteste une parfaite reconnoissance & une entiere docilité.

L'Ouvrage entier traduit composera neuf volumes in quarto. On délivre présentement les deux premiers volumes; les Tomes troisième & quatrième paroîtront au premier Mars 1743. & chacune des années suivantes on donnera deux volumes, jusqu'à l'entiere confection de l'Ouvrage. On le trouvera enrichi d'un Frontispice, de plusieurs Vignettes en taille douce, & de Cartes Géographiques composées sur l'Auteur même, dont l'exactitude est universellement reconnüe.

A l'égard de la continuation que le Traducteur se propose de donner depuis la mort de Philippe II. où finit Ferreras, jusqu'à nos jours. quoi qu'il ait dessein de suivre le même ordre que l'Auteur, il fera sçavoir dans son tems par un second avis l'étendue qu'il aura été obligé de donner à ce morceau d'Histoire, & la conduite qu'il aura tenuë. Il y indiquera aussi les sources où il aura puisé, les Ecrivains qu'il aura consultés, & les secours qu'on lui aura procurés, afin que l'on

E scj.

soit pleinement convaincu des soins qu'il aura apportés pour éviter d'adopter des faits apocryphes ou douteux que la Critique empêche de recevoir, & pour démêler au contraire le vrai d'avec le faux, & conserver à la vérité tout son prix & toute sa force au milieu des ténèbres, dont la malignité de quelques Ecrivains a voulu l'obscurcir.

### CONDITIONS DES SOUSCRIPTIONS.

On délivre présentement les deux premiers volumes, & une promesse de fournir les deux volumes suivans au premier Mars prochain.

Les Souscripteurs payeront pour chaque volume en blanc 8. liv. 10. s. ce qui fera pour l'Ouvrage complet la somme de 76. l. 10. s.

#### S Ç A V O I R ,

En recevant présentement les deux premiers volumes on payera . . . 25. l. 10. s.

En retirant les III. & IV. Volumes . . . 17.

En retirant les V. & VI. vol . . . 17.

En retirant pareillement les VII. & VIII. . . . . 17.

---

Total 76. l. 10. s.

De sorte qu'il ne sera rien payé en retirant le IX. Volume; ainsi les Souscripteurs ne feront

sont jamais en avance que d'un Volume.

A l'égard du grand papier, dont il n'existe que 85. Exemplaires, on payera 15 liv. pour chaque Volume, en suivant les mêmes arrangements que pour le petit papier.

Ceux qui ne voudront pas souscrire, payeront 11. liv. pour chaque Volume en petit papier, & 20. liv. pour chaque Volume en grand papier.

On ne recevra des Souscriptions que jusqu'au premier Octobre prochain.

PARABOLÆ EVANGELICÆ, *Mysteria, Miracula, & Documenta Christi. Colligebat & ordinabat* Josephus Vallart, *Presbyter Ambianensis, in usum puerorum Linguam Latinam discere incipientium.* PARS PRIMA.

PARABOLÆ EVANGELICÆ. *Mysteria Miracula &c.* TOMUS II *ibidem* 1. vol. 8°. *Lu- tetia Parisiorum, apud Philippum Nicolaum Lottin, via San-Jacobæ, ad insigne Veritatis.* M. DCC. XLII.

Cet Ouvrage paroît devoir être d'une grande utilité à ceux qui commencent l'Etude de la Langue Latine. Il y a à la Tête une Préface bien raisonnée, & qui mérite d'être lûe en entier.

HISTOIRE DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT, Duc de Normandie, & Roy d'An-

E ij gleterre,

gleterre , par M. l'Abbé P\*\*\*. Quatre Volumes *in-12*. Le premier de 196. pages , sans la Préface. Le second de pareil nombre Le troisième , de 382 , & le quatrième de 426 , sans les Tables des Matières. *A Paris* , chés *Prault* , fils , Quai de Conty , 1742.

On parlera de cet Ouvrage le plutôt qu'il sera possible.

LES DEUX DERNIERS VOLUMES de l'*Histoire des Empires* de M. l'Abbé Guyon paroissent depuis peu. Comme plusieurs Personnes ont acquis les Volumes de ce Livre , à mesure qu'ils ont été imprimés , elles pourroient être embarrassées de l'ordre qu'elles doivent tenir dans la lecture de cet Ouvrage ; sur quoi les Libraires ont cru faire plaisir au Public de donner l'Avis suivant.

Avis touchant les douze Volumes de l'*Histoire des Empires & des Républiques* , depuis le Déluge jusqu'à J. C. par M. l'Abbé Guyon.

*L'Histoire des Empires & des Républiques renferme séparément celles de toutes les Monarchies & Républiques qui se sont succédées en cet ordre*

I. L'*Histoire des anciens Egyptiens* , indépendans de toutes les autres Nations , & qui ont formé les premiers un Corps politique , est renfermée dans le premier Volume.

II. L'Histoire de l'Asie vient ensuite , & c'est le *second Volume*. Il commence par les Assyriens. Après eux suivent les Babyloniens, qui les ont détrônés. Les Medes succéderent à la puissance des uns & des autres.

III. On sçait que l'Empire des Perses les absorba tous , & leur Histoire forme le *troisième Volume*.

IV. Alexandre , Vainqueur des Perses , mit fin à leur Monarchie. L'Histoire de ce Conquérant donne occasion de reprendre celle des Macédoniens depuis son origine. C'est le *quatrième Volume*.

V. Les Conquêtes de ce Heros furent divisées en quatre Monarchies comprises en autant de Volumes. 1°. La suite des Rois de Macédoine , successeurs d'Alexandre , *cinquième Volume*. 2°. Les nouveaux Egyptiens ou Ptolémées , *sixième Volume*. 3°. Les Syriens ou Seleucides , *septième Volume*. 4°. Les Thraces & les Parthes , *huitième Volume*.

VI. Vient ensuite l'Histoire de la Grece ; depuis son origine jusqu'à présent. Celle de Lacédémone en deux Parties , est renfermée dans les *neuvième & dixième Volumes*.

VII. Les deux suivans , *onzième & douzième* , contiennent l'Histoire d'Athènes , aussi étendue que la précédente.

Tel est l'ordre des Volumes & de la lecture de cet Ouvrage , qui se trouve tout

réuni sous un coup d'œil dans les deux Cartes Chronologiques , que l'on vend séparément.

*Récapitulation de l'ordre des douze Volumes.*

Tome I. *Egyptiens*. Tome II. *Affyriens & Babyloniens & Medes*. Tome III. *Perses*. Tome IV. *Macédoniens*, premiere Partie. Tome V. *Macédoniens*, seconde Partie. Tome VI. *Les Ptolémées*. Tome VII. *Les Seleucides*. Tome VIII. *Thraces & Parthes*. Tome IX. *Origine de la Mythologie , Argos , Mycene , & Lacedémone*, premiere Partie. Tome X. *Lacedémone*, seconde Partie. Tome XI. *Thebes & Athenes*, premiere Partie. Tome XII. *Athenes*, seconde Partie.

Cet Ouvrage se vend à Paris, rue S. Jacques, chez H. L. Guerin, à S. Thomas d'Aquin, J. Villette, à la Croix d'or, & à S. Bernard, Ch. J. B. Delespine, à la Victoire & au Palmier.

LE GEOGRAPHE METHODIQUE, ou Introduction à la Géographie ancienne & moderne, à la Chronologie, & à l'Histoire, avec un Essai sur l'Histoire de la Géographie, & grand nombre de Cartes & de Figures, à l'usage de M. le Comte de la Marche, par M. l'Abbé de Gourné, premiere Partie, A Paris, chez J. A. Rabinot, Libraire, sur le

le Quai des Augustins , attenant les Enseignes du S. Esprit & du Compas. Prix 30. f. broché , 40. relié.

LES PSEAUMES dans l'Ordre Historique , nouvellement traduits sur l'Hebreu , & insérés dans l'Histoire de David , & dans les autres Histoires de l'Ecriture Sainte, auxquelles ils ont raport , avec des Argumens & des Sommaires qui en marquent l'occasion précise , & le Sujet , & des Prieres à la fin de chaque Pseaume , tirées d'anciens Manuscrits du Vatican , lesquelles en renferment l'abregé , & en font recueillir le fruit. On y a joint une Table Historique & Géographique , où l'on explique le nom des Lieux & des Personnes dont il est parlé dans les Pseaumes , & plusieurs autres Tables qui peuvent rendre l'usage de ce Livre plus commode & plus utile. *A Paris* , chés J. B. *La Mesle* , le Pere , ruë vieille Bouclerie , à la Minerve , 1742. vol. in-12. de 524. pp. sans la Préface.

LIVRES IMPRIMÉS nouvellement chés *Briasson* , Libraire à *Paris* , rue Saint Jacques , à la Science , & à l'Ange Gardien. 1741.

Le Théâtre Italien de Gherardi , ou Recueil général de toutes les Comédies & Scènes Françoises , représentées par les Comédiens

E iiij diens

diens Italiens ( anciens ) du Roy , nouvelle Edition très belle , avec les Airs gravés à neuf , de même que les Figures à chaque Comédie. 8°. 6. *vol.* 1741.

Traité Historique & Critique de l'Opinion , ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'esprit humain , nouvelle Edition , corrigée , & tout-à-fait différente des précédentes , avec plus d'un quart d'augmentation. 12. 7. *vol.* *Fig.* 1741.

Essai sur les Erreurs populaires , ou examen de plusieurs opinions reçues comme vraies , & qui sont fausses ou douteuses , traduit de l'Anglois de Th. Brown. 12. 2. *vol.*

Histoire Céleste , ou Recueil de toutes les Observations Astronomiques faites par ordre du Roy depuis 1666. avec un Discours préliminaire sur le progrès de l'Astronomie , où l'on compare les plus récentes Observations à celles qui ont été faites immédiatement après la fondation de l'Observatoire Royal. Par M. Le Monnier , de l'Académie des Sciences , &c. 4°. *Fig.* 1741.

Des Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoisé , par M. le Gendre de Saint-Aubin , Auteur du Traité de l'Opinion. 4°. 1741.

La Théorie Chymique de la Terre , suivant

vant les Principes de M. Herm. Boerhaave.  
12. 1741.

Histoire de la dernière Révolution de Perse, suivie de l'Histoire de Thamas-Kouli Kan, jusqu'à présent. 12. 3. vol. 1741.

Le Chevalier Bayard, Comédie Héroïque, par M. Autreau. 8°. 1741.

Histoire des Découvertes & des Conquêtes des Portugais dans le nouveau monde, par le Pere Laffieau. 12. 4. vol. Paris, Fig. 1734.

Le même Libraire a reçu nouvellement les Livres cy-après des Pays Etrangers.

Is. Newtonis Principia Philosophiæ Mathematicæ, cum Commentario RR. PP. Jacquier & le Sueur. 4°. Tom. 2. Geneva. 1741.

Défense de la Religion contre les Athées & les Deïstes, traduit de l'Ouvrage Anglois de Burnet. 8°. Tom. 3. La Haye 1742.

Instructions pour les Mariniers, pour décoller l'eau de la mer. 8°. 1740.

Fortification nouvelle, par P. Fessinger. 8°. Fig. La Haye 1739.

Histoire des deux Triumvirats & d'Auguste, par M. de Larrey, nouvelle Edition. 12. 4. vol. 1741.

Ism. Abulfeda de vita & gestis Mahomedis. Fol. Oxonia 1739.

Acta Canonizationis Sanctorum Pii V. Andrea Avelini, Felicis à Cantalicia, &c. per  
E v Cle-

*Clementem XI. Fol. Fig. Roma. 1720.*

*Acta quadam Ecclesie Ultrajeclinae & in vindiciam ejus. 4° Haga. 1737.*

Recueil de Lettres galantes en Prose & en Vers, de Mad. de la Suze & de M. Pelisson, nouvelle Edition, à laquelle on a joint plusieurs Pièces. 12. 5. vol. *Trevoux. 1741.*

Le Voyage de Bachaumont & de la Chapelle. 12. 1741.

Le Voyage de Siam, par M. l'Abbé de Choisy. 12. 1741

Abregé de l'essai sur l'Entendement Humain de M. Locke, traduit de l'Anglois de M. l'Evêque de saint Asaph, par M. Bossuet. 12. 1740.

Les Hommes Illustres, qui ont paru en France, par Perraut. 8°. 2. vol.

Ign. Agricolaë *Historia Societatis Jesu. Fol. 3. vol. Augusta 1727.*

*Adami Relatio Historica de Pacificatione Westphalica, cum Notis. 4° Lipsiæ. 1737.*

Henr. ab Alwoerden *Historia Mich. Serveti. 4°. Helmst. 1727.*

Pensées diverses du C. Oxenstiern. 12. 2. vol. *La Haye.*

De la Vanité des Sciences, & de la prééminence des femmes, par Agrippa, traduit par Gueudeville. 12. 3. vol. *Leyde.*

Histoire des Révolutions d'Hongrie, dans laquelle on donne une connoissance de son gouver-

gouvernement, avec les Mémoires du Prince Ragotsky, & ceux de Betlem Nicklos. 4°. 2. vol. ou in-12. 6. vol. Fig. La Haye 1739.

Job. Ammanni *Icones & descriptio Stirpium rariorum in Imperio Rhutheno sponte provenientium.* 4°. Fig. Petr. 1739.

*Amoenitates Litterariae* 8°. 14. vol. Ulma. 1730.

*Valerii Andreae & aliorum Bibliotheca Belgica, seu notitia scriptorum Belgarum, cum additionibus & fig.* 4°. 2. vol. Bruss. 1739.

*Analecta ex omni genere litterarum.* 4°. 2. vol. Lipsia. 1725.

Reflexions Morales de l'Empereur Marc-Antonin, avec les Notes. 12. 2. vol. Amst. 1740.

Mémoires du XVIII. Siècle, par Lamberty. 4°. Tom. 13 & 14. Amst. 1740.

Abregé de l'Histoire Romaine par Demandes & Réponses 8°. Bruss. 1739.

Jo. Do. Santorini *Observationes Anatomicae* 4°. Fig. Lugd Bat. 1739.

Memoires pour servir à l'Histoire de M. le Tellier de Louvois. 8°. Amst. 1740.

Traité de la Communication des Maladies avec les Passions. 8°. La Haye 1739.

Expedition de trois Vaisseaux envoyés par la Compagnie des Indes à la découverte des Terres Australes. 8°. 2. vol. La Haye 1738.

Lettres sur les Hollandois & sur la Hollande,

E v j lande,

lande, ancienne & moderne, par la Barre de Beaumarchais. 8°. 3. parties *La Haye.*

1739.

*M. Ang. Andrioli de febris & morbis acutis.* Fol. *Venet.* 1711.

*Appollonii Pergæi Conicorum Lib. VIII. cum notis.* Fol. *Oxonia* 1710.

*Archetypus totius Medicina.* Fol. *Francofurti.* 1737.

*Arsenal de Chirurgie de J. Schultet, avec une Dissertation nouvelle sur les Monstres* 4°. Fig. *Lyon* 1710.

*J. D. Coschwitz organismus & mechanismus in homine vivo.* 4°. *Lipsiæ* 1725.

*Tb. Crusii Miscellanea Silesiaca.* 8°. *Lipsiæ.* 1722.

*Curiositates Philosophica, seu de Principiis rerum naturalium.* 4°. Fig. *Londini.* 1713.

*Dante della volgar Eloquenza.* Fol. *Venetis.*

*Desirant Concilium Pietatis.* 4°. 3. vol. *Rome.* 1720.

— *Ejusdem Augustinus Vindicatus.* 4°. 4. vol. *Rome.* 1721.

*Eustathius in Homerum, grec. & lat. Interprete Al. Poleno.* Fol. 3. vol. *Florentiæ.*

1732.

*Lud. El. Dupin, de Veritate.* 8°. *Coloniæ.*

1737.

*Traité de l'Education, avec des Fables & des Fig.* 12. 2. vol. *Amst.* 1716.

*Tab.*

*Tob. Echardi Testimonia veterum de Christo.*  
4°. *Quedl.* 1725.

Les Memoires du Marquis Maffei , écrits par lui-même. 8°. 2 vol. 1740.

*Bullarii Magni continuatio , qua supplementi loco sit precedentibus Editionibus Romanis , vel Lugdunensibus : Accedunt prout in Editione Romana eorum Pontificum vite quorum bulla hic recens prodeunt , cum rubricis , summariis scholiis & Indicibus.* Fol. 8°. vol. *Luxemb.*

On avertit le Public que les Bustes anti-ques , les Statuës & autres Ouvrages de ce genre , qu'avoit rassemblés feu M. le Cardinal de Polignac , sont actuellement en vente. On distribue dans son Hôtel , rue de Varenne , Fauxbourg S. Germain , & chés J. B. Coignard , Imprimeur , rue S. Jacques , un Ecrivain imprimé , qui en contient le détail. Il est intitulé :

ETAT ET DESCRIPTION des Statuës , tant Colossales , que de grandeur naturelle , & de demie Nature , Bustes grands , moyens , & demi-Bustes , Bas-Reliefs de différentes especes , Urnes , Colomnes , Inscriptions , & autres Ouvrages antiques , tant Grecs que Romains , trouvés à Rome , assemblés & apportés en France par feu M. le Cardinal de Polignac , à vendre en total ou par parties , dans les tems qui seront indiqués , 1742.

Le

Le sieur *Martrot*, Libraire à Dijon, vient de mettre en vente la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, Œuvre Posthume de M. l'Abbé Papillon, Chanoine de la Chapelle au Riche de Dijon, vûë & augmentée par M. l'Abbé Joly, Chanoine de la même Eglise. 2. volumes in folio. 1742. Le prix est de 20. livres en feüilles.

On trouve chés le même Libraire les *Eloges de quelques Auteurs François*, composés par M. l'Abbé Joly. 1. vol. in-8°. 1742.

Ces deux Livres se vendent à Paris, chés la veuve *Ganeau*, aux Armes de Dombes.

Le nom de ces deux Auteurs, fort connu dans la République des Lettres, doit donner une idée avantageuse de ces deux Ouvrages.

On écrit de Dijon que le premier Volume in-folio du Commentaire de M. le Président Bouhier, de l'Académie Française, sur la Coutume de Bourgogne, paroîtra au mois de Juillet prochain, & qu'on imprime actuellement à Paris, chés *Coignard*, la Traduction en Vers François du IV. Livre de l'Enéide, avec plusieurs autres Traductions.

Le premier Volume du Recueil des Statuës, Bustes, & Bas-Reliefs antiques, qui sont à Venise, dans les Lieux publics de

cette

cette fameuse Ville , & en particulier dans le Salon qui précède la Bibliothèque de Saint Marc, a paru à Venise l'année dernière sous le Titre de *MUSEO DELLE STATUE VENEZIANE &c. 1. vol. fol°. forme d'Atlas* , & on vient d'en recevoir à Paris des Exemplaires , qui confirment la bonne opinion qu'on avoit conçu de cette Entreprise aussi curieuse qu'intéressante. On doit cet Ouvrage à Mrs *Zanetti* , qui se distinguent depuis long tems par leur goût & par leur intelligence dans les Arts qui dépendent du Dessin. Ils ont dessiné toutes ces précieuses Sculptures avec grand soin , & ils les ont fait graver au burin par les plus habiles Graveurs qui soient à Venise , principalement par le fameux *Fal-loni*. Ces Graveurs ont renouvelé la maniere de *Mellan* , à une seule Taille , & en cela ils ont agi très-sagement ; car cette maniere est plus propre que toute autre pour représenter des objets , tels que le Marbre blanc , dont les Ombres doivent être très-vagues. On sçait avec quel succès *Mellan* s'en étoit servi lui même , lorsqu'il grava pour le Roy les Statuës & Bustes antiques de S. M.

A l'égard de celles de Venise , que contient ce Recueil , elles ont un mérite particulier : c'est que, connuës & estimées de tous les sçavans Antiquaires , aucune n'avoit encore été donnée au Public. Ce premier Vo-

lume

lume contient cinquante Statuës , Bustes & Bas-Reliefs. Le second , qui paroîtra incessamment , en contiendra autant.

On trouve dans le premier ces quatre fameux Chevaux de Bronze doré , transportés de Constantinople à Venise , lors de la prise de C. P. par les Venitiens , & qui sont placés au-dessus du Frontispice de l'Eglise de S. Marc. Ce sont les plus beaux Chevaux qui nous restent de l'Antiquité.

Chaque Planche est suivie d'une feuille de Discours imprimé , & renfermé dans une bordure d'ornement , gravée en cuivre , à l'imitation de la belle Histoire de Louis XIV. par Médailles. Ces Discours remplis d'une grande érudition sont de la composition de plusieurs Sçavans d'Italie , entre lesquels on distingue Mrs Zeno de Venise , Gori de Florence , Volpi de Padouë , Georgi de Rome , & Olivieri de Pesaro

On peut dire que peu d'Ouvrages de cette espece ont été autant accueillis que celui-ci. On en a d'abord proposé trois cent Exemplaires par souscription , qui ont été enlevés en peu de tems. Le prix pour les Souscripteurs est de 18. Sequins ou 132. livres de France , dont on paye deux tiers en recevant le premier Volume , & le tiers restant , lors qu'on recevra le second Volume. Ceux qui voudront souscrire pourront s'adresser à

Paris ,

Paris, chés *Pierre Jean Mariette*, Libraire, rue S. Jacques, aux Colomnes d'Hercule : mais il faut se presser ; car à peine lui reste-t'il quelques-unes des Souscriptions qu'on lui avoit envoyées de Venise.

On aura ainsi insensiblement tout ce qu'il y a de fameux en fait de Sculptures Antiques Italiques : on a le *Museum Florentinum*, voici le *Museo Veneto*, & on aura dans peu le *Museum Capitolinum*. Cela, joint à la Galerie *Justinienne*, & à la suite des Statuës de Rome, avec les Explications de *Maffei*, fait une suite aussi magnifique que singulière.

On trouve aussi chés le même M. Mariette, une Suite de Vûes des Endroits les plus remarquables de Venise en 18. grandes Pièces, & un grand Plan Géométral de Venise, levé avec beaucoup de précision. Ces Vûes ont été gravées par *Michel Marieschi*, fameux Peintre de Vûes à Venise, d'après ses propres Tableaux. Son Portrait est à la tête de cette Suite.

LE PASTEUR des Ames, où il est d'abord traité de la dignité & des périls de la Charge pastorale, ensuite de ce qu'un Pasteur doit à Dieu, à soi-même, & aux Ames dont il est chargé, tiré de la doctrine des Saintes Ecritures, & de l'autorité des Peres de l'Eglise ;

com.

## 1168 MERCURE DE FRANCE

composé en Latin, & dédié à S. Charles Borromée par le Docteur Charles André *Basso*, de la Congrégation des Oblats de S. Ambroise, & Prévôt du Bourg de Tresse, traduit en François par M. J. L. C. Curé de S. .... 3. vol. in-8°. à *Toulouse*, chés Jean-François *Forest*, Libraire, rue de la Porterie, près S. Romé. 1740.

*De Modene*, M. Muratori continuë sa grande Entreprise d'un Recueil général des Ecrivains Historiques d'Italie. Nous en sommes à son XIII. Volume, qui est en partie rempli par l'Histoire Florentine de Jean Villani, laquelle est suivie d'une Histoire de Sicile, qui commence à la mort de l'Empereur Frédéric II. arrivée en 1250. & finit en l'année 1294. par Barthelemi de Néocastro, Jurisconsulte de Messine; d'une Vie de Nicolas Acciaïoli, Florentin, Grand Sénéchal de la Pouille, écrite par Mathieu Palmerio, Florentin; & d'un fragment de l'Histoire de Vicence, par Conforto Pulce, Vicentin. Ces trois Ouvrages n'avoient jamais été publiés.

*De Rome*. Le second volume de la belle Edition des *Oeuvres de S. Ephrem* en yriacque & en Latin, entreprise sous les auspices & sous les yeux du sçavant Cardinal Quirini, continu

continuë de se débiter , & le R. P. Benedetti , Jesuite Syrien , continue ses soins & son application infatigable , pour la perfection & l'entiere consommation de ce grand Ouvrage , qui contiendra VI. vol. *in-fol.* Celui dont nous parlons , & qui est le III. dans l'ordre général , se trouva en état de paroître dans le tems que le S. Siège fut rempli par le sçavant Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise. Circonstance , qui n'est pas oubliée dans l'Epître Dédicatoire du Cardinal Quirini à Sa Sainteté. Après cette Epître , suit celle du P. Benedetti au Cardinal , toute prise du fond de son sujet , & aussi instructive qu'édifiante. En procurant au Public les excellens Ouvrages de S. Ephrem , l'Eglise acquiert, dit il, un témoin fidèle & respectable de tous les Points de la Doctrine Catholique ; & qui n'admireroit, ajoute-t'il , que ce Saint Solitaire , dont la Patrie étoit au-delà de l'Euphrate , parle comme s'il avoit été élevé & instruit sur les bords du Tybre ? &c.

Nous avons oublié de dire en son lieu , que Messieurs les Professeurs du College Royal ayant repris leurs exercices après la quinzaine de Pâques , il y a eu un nouveau Programme imprimé sur ce sujet , pareil à peu près à celui dont nous avons donné

donné l'Extrait dans les Nouvelles Littéraires du premier vol. du mois de Decembre dernier. Nous devons ajouter que la faute qui s'étoit glissée dans le premier Programme, dont nous avons averti dans le Mercure de Fevrier suivant, ne doit en aucune façon être attribuée au Maître Imprimeur du Programme. C'est lui au contraire qui s'en est aperçu le premier, & qui a eû soin de faire imprimer dans le second Programme l'article en question avec toute l'exactitude convenable.

---

EXTRAIT d'un Mémoire lû par M. *Duhâmel Dumonceau*, à l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences, le Mercredi 4. Avril dernier, qui avoit pour Titre:

*Sur le Développement & La Cruë des Os des Animaux.*

**L**Es Os des Animaux paroissent roides & incapables d'extension, ils croissent néanmoins, & l'Os qui dans l'Enfant avoit au plus 6 pouces de longueur, a 15 ou 18 pouces de long dans l'adulte. C'est le mécanisme de ce développement, que M. Duhâmel explique, non par des Suppositions, mais par des Observations & des Expériences.

On

On se souviendra que nous avons donné en son tems l'Extrait d'un Mémoire que le même Auteur lût à l'Académie l'année dernière sur la réunion des fractures des Os. On se souviendra qu'il prouva par quantité d'Expériences que le Cal qui opère cette réunion, n'est pas produit, comme on le croyoit, par un épanchement d'un suc osseux, mais qu'on en est redevable à l'épaississement & à l'ossification de plusieurs Lames du Periost, qui forment une espèce de Virolle osseuse, laquelle assujettit les bouts d'Os rompus. Il fit voir que les Lames du Periost, qui étoient d'abord membraneuses, devenoient ensuite cartilagineuses, & qu'elles acquéroient la dureté des Os.

Si on se souvient encore de la comparaison que M. Duh. fit entre la réunion des playes des Arbres, & celle des Os, on se doutera bien qu'il y a beaucoup de rapport entre la Cruë des Os dans l'Animal, & celle du corps ligneux dans les Végétaux. C'est aussi à cette conséquence que l'ont conduit ses Expériences qui s'accordent toutes, pour établir une Analogie admirable entre le Végétal & l'Animal. Ce qu'il se propose dans son Mémoire, se réduit donc à établir cette Analogie,

Il commence par comparer l'Os d'un Adulte, tel qu'on le tire d'un Animal, avec une branche d'arbre, Les

Les Os, dit-il, sont envelopés par une Membrane qu'on nomme le Periost, & le corps ligneux des arbres l'est par l'écorce. Nous ne suivrons point notre Auteur dans la comparaison qu'il fait entre ces deux especes d'envelopes, qui lui donne lieu de rapporter plusieurs nouvelles Observations, tant sur l'écorce que sur le Periost.

Il compare ensuite la Texture du bois avec celle des Os, & il entre dans des détails que nous supprimons, nous contentant de faire remarquer qu'un Tronc d'arbre & un Os sont formés par un nombre de Couches qui s'envelopent les unes les autres; que dans l'Arbre, comme dans l'Os, ces Couches sont formées par des faisceaux de Fibres, qui forment une espece de rainure; que les Os ont leurs pores comme le bois & les siens, &c.

Les Observations qu'on peut faire sur les Arbres & sur les Os déjà formés, (dit M. Duh.) établissent donc l'Analogie qu'on avoit mise en question; mais ce pourroit être là le terme de leur ressemblance, & il ne s'ensuit point du tout que les Os croissent comme les Arbres; c'est cependant ce qu'il faut prouver &c; & pour y parvenir, M. Duh... rapporte l'Expérience suivante, qui prouve, que tant que toutes les parties de la Tige d'un jeune Arbre sont herbacées, cette

Tige

Tige s'étend dans toute sa longueur, mais que cette propriété de s'étendre diminuë, à mesure que le corps ligneux se forme dans l'intérieur, & qu'elle cesse entièrement quand le corps ligneux est une fois bien formé.

» Je mets, dit notre Académicien, un  
 » Maron d'Inde en terre : Quelque tems  
 » après, & aussi-tôt que sa Tige s'est élevée  
 » de deux pouces au-dessus du Terrain, je  
 » la divise de lignes en lignes, & je marque  
 » les divisions avec du vernis coloré. Je  
 » laisse profiter mon Arbre, & j'observe que  
 » toutes les marques que j'ai faites sur la  
 » Tige, s'écartent les unes des autres : Je  
 » fends alors la Tige d'un autre Maronnier  
 » de même âge, & je reconnois que sa Tige  
 » est dans toute sa longueur, tendre, succu-  
 » lente & herbacée. Je reviens quelque tems  
 » après examiner mon jeune Maronnier mar-  
 » qué, & je trouve que les divisions, qui  
 » sont les plus proches des racines, ne s'é-  
 » cartent plus guère, pendant que celles qui  
 » sont à l'extrémité supérieure, continuent à  
 » s'écarter beaucoup. Je cherche encore dans  
 » un autre Maronnier de même âge, à con-  
 » noître ce qui se passe sous l'écorce, & j'a-  
 » perçois que l'intérieur de ce jeune Arbre  
 » commence à s'endurcir en bois, seule-  
 » ment vers le pied, précisément à la partie  
 » où

» où les divisions ne s'écartoient plus guère  
 » les unes des autres. Enfin il vient un tems  
 » où le bois est entièrement formé sous l'é-  
 » corce , & alors les marques ne s'écartent  
 » plus ; il n'y a plus aucun allongement.

M. Duh. . . examine ensuite ce qui se passe à l'égard des Os , & il trouve précisément la même chose.

Si l'on pique avec une aiguille la jambe d'un Poulet qui ne fait que d'éclorre , ou d'un Agneau qui vient de naître , & qu'on tuë quelque tems après ces animaux pour examiner l'Os de cette partie , on trouve les impressions des piquûres écartées les unes des autres. Si on fait cette même Expérience sur des animaux qui ayent acquis plus de la moitié de leur grandeur , les impressions qui sont à la partie moyenne de leurs Os , qui est l'endroit qui s'endurcit le premier , ne s'écartent plus ; mais l'extension continuë vers les extrémités. Enfin quand l'animal est parvenu à la grandeur où il doit rester les piquûres ne s'éloignent plus les unes des autres , d'où on doit conclure que la Cruë des Os , ou l'extension des parties qui les doivent former , se fait en raison contraire du progrès de l'endurcissement.

Après que M. Duh. . . a prouvé que le corps ligneux une fois bien endurci en bois , ne s'étend plus en longueur , voici comment

il

il s'est assuré qu'il cessoit aussi de s'étendre en grosseur.

Dans le tems de la Sève, il leva un anneau d'écorce tout autour de la Tige d'un jeune Arbre : tout de suite il prit avec un Compas d'épaisseur la grosseur du Cilindre ligneux qu'il avoit découvert, & il entoura vite ce Cilindre de bois d'un Fil de cuivre assés délié, qu'il tortilla pour en faire un anneau qui devoit servir à reconnoître la Couche ligneuse qui avoit été découverte : le Fil de Laiton resta là ; on remit l'écorce à sa place, elle s'y greffa ; l'arbre profita comme les autres, & au bout de quelques années, quand l'arbre eut beaucoup augmenté de grosseur, M. Duh. . . le scia vis-à-vis de l'endroit où il avoit laissé le Fil de Laiton, & il reconnut que la partie du corps ligneux, qui étoit renfermée par le Fil de Laiton, n'avoit pas augmenté de grosseur. Ainsi, quand une fois le corps ligneux est formé, il ne s'étend plus en grosseur, & l'on sçait que cette augmentation se fait par les couches intérieures de l'écorce, qu'on appelle le *Liber*, qui s'attachent à l'Obier, pendant qu'à la partie extérieure de l'écorce, il se développe des Couches herbacées, qui tiennent lieu de celles qui se sont converties en Bois.

En est-il de même, dit notre Académicien, à l'égard des Os ? Pour le reconnoître,

F tre,

tre, il se propofa de faire fur les Os des animaux vivans, la même Expérience qui lui avoit fi-bien réuffi fur les jeunes Arbres dont on vient de parler. Il effaya donc d'entourer l'Os de l'aîle d'un Pigeoneau avec un fil d'argent, comme il avoit entouré le Cilindre de bois, découvert de fon écorce avec un fil de Laiton.

Après plusieurs tentatives inutiles, il réuffit à paffer fon fil d'argent fous les tendons, & à en former un anneau qui renfermoit l'Os du jeune animal; mais il auroit fallu paffer le fil d'Argent immédiatement fur l'Os & fous le Périoft; c'eft ce qu'il ne put exécuter: ainfi l'organe qui, felon M. Duh... doit former l'augmentation de groffeur de l'Os, étoit renfermé par le fil d'Argent, & les chofes étoient précifément dans le même état où feroit un jeune Arbre qu'on auroit envelopé par deffus fon écorce avec un anneau de fil de Laiton; & quand on tua ce Pigeoneau au bout de 20 jours, on vit que l'Os n'avoit pas pris de groffeur vis-à-vis l'anneau de fil d'Argent; mais il s'étoit formé aux deux côtés des bourlets, comme il arrive à un Arbre qu'on a entouré par deffus fon écorce avec un anneau de fil-de-fer.

Cette Expérience, dit M. Duh... établit encore l'analogie qui fait l'objet de ce Mémoire. Mais pour prouver incontestablement

que

que les Os augmentent de grosseur par les Couches du Périost qui s'endurcissent, & qui s'attachent aux Lames osseuses déjà formées, il faut se rapeller les Expériences que M. Duh... a raportées dans son Mémoire sur les Fractures.

» Toutes ces Expériences, dit ensuite M.  
 » Duh... me paroissent décisives, & je crois  
 » qu'on ne peut s'empêcher d'avouer que les  
 » os croissent dans les Animaux par un Mé-  
 » chanisme très-semblable à celui que la Na-  
 » ture observe pour la Cruë du corps li-  
 » gneux : néanmoins, comme on ne peut  
 » jamais rassembler trop de preuves, quand  
 » on entreprend d'établir un sentiment nou-  
 » veau, qui détruit les idées auxquelles on  
 » est accoutumé depuis long-tems, j'en  
 » cherchois par tout, lorsque je me ressou-  
 » vins d'une Expérience que j'ai raportée  
 » dans mon Mémoire sur la coloration des  
 » Os des Animaux vivans, par la Racine de  
 » Garence.

» J'ai dit dans ce Mémoire, ( c'est tou-  
 » jours M. Duh... qui parle. ) qu'ayant  
 » nourri pendant quelque tems de jeunes  
 » Poulets avec de la pâtée, où je mettois de  
 » la Racine de Garence en poudre, leurs  
 » Os étoient devenus fort rouges; mais que  
 » les ayant remis à la nourriture ordinaire  
 » pendant quelques mois, cette couleur

F ij » avoit

» avoit disparu. Je croyois alors que les par-  
 » ties colorantes de la Garence s'étoient  
 » dissipées, car je n'en sçavois pas assés sur  
 » la Cruë des Os pour penser autrement ;  
 » mais ayant reconnu par les Expériences  
 » que je viens de rapporter, que les Os aug-  
 » mentent en grosseur, par les Couches qui  
 » se détachent du Periost, je soupçonnois  
 » que les parties colorantes de la Garence,  
 » pourroient bien être restées adhérentes aux  
 » Os de mes Poulets, & que si on ne les  
 » apercevoit plus à la superficie de leurs Os,  
 » c'étoit parce que les couches rouges étoient  
 » recouvertes par des couches blanches qui  
 » s'étoient formées depuis la cessation de l'u-  
 » sage de la Garence.

On sent bien quel avantage M. Duh. . .  
 devoit retirer de cette Expérience, si la  
 chose se trouvoit telle qu'il la soupçonnoit,  
 & quelle impatience il avoit de s'en assurer.

Trois Cochons furent destinés à éclaircir  
 ses doutes.

Le premier, qui étoit âgé de six semaines,  
 fut nourri pendant un mois avec la nourri-  
 ture ordinaire, dans laquelle on mettoit tous  
 les jours une once de Garence-grappe ; au  
 bout du mois on supprima la Garence, &  
 l'ayant nourri à l'ordinaire pendant un mois,  
 on le tua.

M. Duh. . . sçia transversalement les Os  
 des

des Cuisses & des Jambes de ce Cochon, & il s'assûra qu'il avoit bien prévu ce qui devoit arriver.

La Moëlle étoit environnée par une Couche d'Os blanc assés épaisse : c'étoit - là la portion d'Os qui s'étoit formée pendant les six semaines que ce Cochon avoit vécu d'abord sans Garence.

Ce Cercle d'Os blanc étoit environné par une Couche aussi épaisse d'Os rouge : c'étoit la portion d'Os qui s'étoit formée pendant l'usage de la Garence.

Enfin cette Zone rouge étoit recouverte par une Couche assés épaisse d'Os blanc : c'étoit la Couche d'Os qui s'étoit formée, depuis qu'on avoit retranché la Garence à cet Animal.

Nous supprimons l'Histoire des deux autres Cochons : il suffit de sçavoir que les Os du second avoient alternativement deux Couches blanches & deux Couches rouges ; & ceux du troisième, trois Couches blanches, & deux Couches rouges.

Peut-on rien désirer de plus satisfaisant que cette Expérience ? Il n'y a qu'à scier les Os en differens sens pour suivre pied à pied leur progrès, tant en longueur qu'en grosseur. Cet examen qu'on se doute bien que M. Duh. . . a suivi avec exactitude, n'a fait que le confirmer dans les idées qu'il avoit conçûes

sur la cruë des Os , par le travail qui l'avoit précédé ; mais cette injection qui se fait par la voie des alimens , lui a appris bien d'autres choses ; elle lui a fait connoître très-positivement le progrès de l'Osification dans les différens Os , & relativement aux différens âges ; elle l'a mis à portée de rendre raison de la disposition des Lames osseuses , telles qu'elles sont décrites par les plus illustres Anatomistes ; elle lui a fait naître des idées bien différentes de celles qu'on peut prendre dans les Auteurs sur les maladies des Os , & sur la formation des enveloppes dures des Crustases ; mais M. Duh... se réserve de traiter toutes ces choses dans d'autres Dissertations , & il finit par une Récapitulation qui donne une idée très-claire de la cruë des Arbres , & dans laquelle on voit les différens points d'Analogie qui ont été prouvés dans le Corps du Mémoire.

*P R I X* proposé par l'Académie Royale des Sciences , pour l'année 1744.

**F**eu M. Rouillé de Meslay , ancien Conseiller au Parlement de Paris , ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences , & à l'utilité que le Public en pouvoit retirer , a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix , qui seront distribués à ceux qui , au jugement de cette Compagnie , auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets , qu'il a indiqués dans

dans son Testament , & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Systême général du Monde , & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000 livres , aux termes du Testament , & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans , afin de le rendre plus considérable , & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans , & sera de 2000. livres.

Quoique parmi les Pièces qui ont été envoyées pour concourir au Prix de 1742. sur la Question de l'Aiman , il y en ait quelques unes qui paroissent avoir été faites par des personnes sçavantes, on n'y a rien trouvé cependant d'assés précis & d'assés clair pour les couronner. L'Académie a donc jugé devoir proposer le même Sujet pour l'année 1744 sçavoir, *L'explication de l'Attraction de l'Aiman avec le Fer, la direction de l'Aiguille aimantée vers le Nord, sa Déclinaison & son Inclinaison.*

Le Prix sera double , c'est à-dire , de 5000. livres , suivant les dispositions de M. de Mestry.

Les Sçavans de toutes les Nations , sont invités à travailler sur ce Sujet , & même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront , sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, surtout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages,

F iiii. mais

mais seulement une Sentence ou Devise: Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualités & leur adresse. & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas, le Secrétaire en donnera en même-tems à celui qui les lui aura remis, son Récepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1743. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1744. proclamera la Pièce qui aura remporté ce Prix.

S'il y a un Récepissé du Secrétaire pour la Pièce qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Récepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Récepissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

### ESTAMPES NOUVELLES.

Nous avons annoncé dans le Mercure de May de l'année dernière, une jolie Estampe, qui représente une distribution de grains pour les différentes Troupes de la Maison du Roy, gravée par le sieur *le Bas*, qui depuis ce tems-là a été reçu à l'Académie.

Nous

Nous nous faisons un vrai plaisir d'annoncer présentement une seconde Estampe, qui sert de Pendant à la première; on y voit représenté, avec la même intelligence, un Paysage d'un goût singulier, dont la principale partie est occupée par des Tentes que l'on voit dans un point oblique & fuyant, n'étant pas possible de les rendre avec la même grace dans un allignement de face, telles qu'elles se présentent sur le terrain.

L'espace du milieu paroît destiné à camper une Brigade des Gardes du Corps, les autres Brigades sont censées devoir être à droite & à gauche; on découvre même le sommet des Canonieres voisines.

Sur la hauteur, à gauche & dans l'éloignement, on aperçoit une Garde de Cavalerie des mêmes Troupes mêlées, qui acheve de se poster, & quelques bagages de l'artillerie & des vivres, qui défilent par les derrières.

Sur le devant est un Garde avec ses bottes, en sentinelle à l'Etendart, qu'il croise, selon l'usage, avec son épée nue; les Timbales sont à ses pieds, ce qui désigne la première Brigade; un Mousquetaire vient lui proposer d'essayer du vin du Rhin, apporté au Camp par des Vivandieres Allemandes, qu'on voit dans un coin du Tableau, avec quelques ustanciles pour les cuisines, &c.

L'autre côté, sur le devant, est occupé par un domestique du Mousquetaire, qui tient le cheval de son Maître, & celui d'un Gendarme de la Garde, assis sur des sacs de grain à la tête du Camp, avec d'autres Gardes.

Tout le Sujet est orné & varié, autant qu'il en pouvoit être susceptible; on aperçoit dans le lointain des valets qui menent des chevaux à l'abreuvoir, d'autres qui remuent la terre & la transportent hors du Camp avec des broüettes, quelques

Lavandieres , des Barques chargées de fourage sur la Riviere , un Trompette qui rentre à la queue du Camp , un Garde qui fait visiter le pied de son cheval , quelques chevaux au piquet , &c. Enfin nous ne craignons pas d'assurer que c'est une composition heureusement imaginée , & qui , quoique renfermée dans un très-petit espace , ne laisse pas d'être extrêmement riche & amusante.

Il est bon d'observer que ces deux Morceaux ont été gravés au Miroir , afin que les actions , le port de l'épée , & les autres attitudes du Tableau ne vinssent point du côté gauche dans la Gravure , ce qui fait un assujettissement considérable pour le Graveur.

Ce Morceau est dédié , comme le premier , à M. le Duc de Villeroy , Pair de France , Capitaine des Gardes du Corps, &c. & se trouve pareillement chés le Sr *la Bay* , rue de la Harpe.

On distribué depuis quelque tems chés M. *Tardieu* , Graveur du Roy , rue S. Jacques , un Recueil de 40 Estampes, qu'il a gravées d'après les Tableaux de N. Dame & autres Eglises de cette Ville , pour le Bréviaire de Paris , *in-4°*. en huit volumes , qui vient de paroître ; elles sont disposées de façon qu'il y en a cinq dans chaque Partie.

Ceux qui desireront un Recueil plus complet , en trouveront chés le même , de 120. Estampes, où il y a des Sujets pour les Dimanches de l'Avent , du Carême & autres , & pour les principales Fêtes de l'Année.

Ce Recueil fait partie d'un autre plus considérable , qui renferme les principaux Sujets de la Vie de J.C. des Actes des Apôtres , de l'Apocalypse & des Fête , de l'année , au nombre de 155. Sujets differens , propres à mettre dans des Nouveaux Testamens & autres Livres , *in-12.* & *in-4°*.

Le même Graveur, a publié depuis peu sept Estampes fort bien gravées d'après les Tableaux de plusieurs Peintres célèbres, dans l'ordre qui suit.

1. S. Jean l'Evangeliste, d'après M. le Brun.
2. L'Adoration des Rois, de la Fosse.
3. La Naissance de J. C. du même.
4. S. Grégoire le Grand. de Corneille l'aîné.
5. Repos de la Sainte Famille pendant la Fuite en Egypte, de Boulogne.
6. S. Ambroise, du même.
7. S. Jérôme, de Restout.

Au bas de chaque Estampe, il y a un Passage de l'Ecriture, ou de quelque Pere de l'Eglise.

Il paroît une autre nouvelle Estampe en hauteur, gravée par le sieur le Fevre, d'après le sieur Fran-  
cisque. Cette Estampe est intitulée *le Peintre*; on voit en effet un Peintre dans son Atelier, qui travaille d'après le Modèle. Elle se vend chez *Filloul*. On lit des Vers au bas.

Le Sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines près les Mathurins, continué de graver la Suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roy; il vient de mettre au jour les Portraits suivans.

Mre FELIX ESNAULT, Docteur de Sorbonne, nommé à la Cure de S. Jean en Greve en 1712. mort le premier Janvier 1742. peint par *le Fevre*, gravé par *Baour*. On lit ces Vers au bas.

Ce Pasteur, en joignant l'exemple à la parole,  
En échauffant les cœurs, éclairoit les esprits;  
Ses Sermons n'avoient rien d'une éloquence molle,  
Et la pieté même a dicté ses Ecrits.

SAÏD ACHMET AGA MUTEFERRACA GUEDIKI,  
ZAIM DE BOZIAZI, Fief du premier ordre, en  
Asie, un des Grands Officiers, & Ecuyer de main de  
Sa Hauteffe, & Grand Maréchal de l'Ambassade en  
France.

PIERRE GOUDELIN, Poète Gascon, né à Toulouse,  
mort en 1649. gravé par François Baour, Toulou-  
sain, dessiné par M. Despats, d'après le Buste de  
M. Arcis, qui est dans la Galerie des Illustres de  
l'Hôtel de Ville de Toulouse. On lit au bas dans  
un Cartouche ces Vers Latins.

*Musarum, Godeline decus, sic ora ferebas,  
Lirida cum caneres, Berteriumque nemus;  
Non meliora tuis tentabit carmina Apollo,  
Tectosagum grato cum volet ore loqui.*

Après les Vers Latins suivent six Vers Toulou-  
sains, qui disent à peu près la même chose.

ANTONIUS DE ALEGRIS, CORRIGIENSIS, natus  
circ. ann. 1492. Obiit ann. 1534. 4<sup>o</sup>. Non. Mar-  
tiii, &c.

Le même Graveur, dont le fonds est présente-  
ment de près de sept cent Portraits d'Hommes Il-  
lustres, avertit le Public que l'on trouve chés lui  
le Portrait du Pere de l'Ambassadeur Turc, ceux  
du Fils & du Gendre de cet Ambassadeur & ceux  
du Grand Seigneur, de Thamas Kouli-Kan, Roy  
de Perse, & de Mahomet, tous de la même  
grandeur.

La suite des Portraits des Rois de France, des  
Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans  
les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître  
avec succès, chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes

rué d'Anjou ; il vient de mettre en vente , toujours de la même grandeur , ceux de

PHILIPPE II. DIT AUGUSTE, XLI. Roy de France, mort à Mantes le 14. Juillet 1223. après 43. ans de Regne, dessiné par A. Boizot, & gravé par *Pinssio*.

LOUIS MAIMBOURG, Jésuite, né à Nancy en 1610. mort à Paris le 13. Août 1686. dessiné par *Nivelon* & gravé par *Fiquet*.

NICOLAS BERNIER, Maître de Musique, ci-devant de la Sainte Chapelle de Paris, ensuite de la Chapelle du Roy, né à Mantes le 28. Juin 1664. mort à Paris le 8. Juillet 1734. peint par L. N. & gravé par *Fiquet*.

MARIE-MAGDELEINE PIOCHE DE LA VERGNE, COMTESSE DE LA FAYETTE, morte à Paris en Mai 1693. peinte par *Ferdinand* & gravée par Et. *Fessard*.

Le sieur *Robert*, Géographe ordinaire du Roy ; Eleve & Légataire des sieurs *Sanson*, qui a déjà augmenté le fond de ces Illustres Géographes de plusieurs Cartes, vient d'en donner au Public trois belles, sçavoir, un Empire Romain, une France, & un Cours du Pô, depuis Milan jusqu'à Ferrare. L'Empire Romain est de deux grandes feüilles avec des Tables, qui font voir l'origine de la division de cet Empire, en Empire d'Occident & d'Orient, sa division par Préfectures, Diocèses, Vicariats & Provinces, avec une colonne des noms anciens, correspondans aux noms modernes, pour faire le parallèle de la Géographie ancienne avec la moderne.

La France & les Pays circonvoisins jusqu'à l'étendue de l'ancienne Gaule, avec une Table qui indique toutes les différentes divisions que l'on fait de  
cette

cette Carte ; sçavoir trois divisions pour le spirituel, une pour l'administration des Armes, une pour l'administration de la Justice, trois pour les Finances, une pour le Département des Eaux & Forêts, une en 12. Gouvernemens Généraux pour la tenuë des Etats, 7. pour la correspondance avec l'ancienne Gaule, &c. Cette Carte est de même grandeur & de même plan que les Cartes de l'ancienne Gaule & de la premiere Race de nos Rois, données au Public par le même Auteur.

La Carte du Cours du Pô s'étend depuis Pavie jusqu'à Ferrare, elle est très-grande & très-détailée, elle comprend partie du Milanois, du Bergamasque, du Bressan, du Véronois, du Vicentin, le Cremasco, le Crémonois, le Mantouïan, partie des Duchés de Plaisance, de Parme, de Modene, &c.

L'Auteur demeure Quai de l'Horloge du Palais, proche la ruë de Harlay.

Il paroît depuis peu une nouvelle Carte Hydrographique, qui a pour titre *CARTE réduite des Mers comprises entre l'Asie & l'Amérique, apellées par les Navigateurs Mer du Sud & Mer Pacifique, pour servir aux Vaisseaux du Roy, dressée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, par ordre de M. le Comte de Maurepas. 1742.*

Cette Carte est accompagnée d'un Mémoire de 20. pages in-4<sup>o</sup>. qui rend compte des principales Remarques & Observations dont on s'est servi pour sa construction, & qui fait voir les corrections importantes qu'il étoit indispensable de faire sur les Cartes Angloises & Hollandoises, que nous avons de ces Mers. Ce Mémoire est clair & précis, & répand bien du jour sur plusieurs Endroits de ces Mers, qui ont fait jusqu'ici l'embarras des meilleurs Géographes.

C'est

C'est la suite d'un travail considérable que l'on a entrepris depuis quelques années dans ce Dépôt, pour la perfection de l'Hydrographie & le bien de la Navigation; Ouvrage extrêmement utile, dont on a déjà plusieurs Morceaux & dont on doit souhaiter la continuation.

On trouve ces Cartes chés M. *Belin*, Ingénieur de la Marine, rue Bertin Poirée, attenant la Coupe d'or, & chés le sieur *Jallot*, Géographe du Roy, sur le Quai & proche les Augustins.

Il paroît actuellement chés le sieur *le Rouge*, une Carte de la Haute & Basse Autriche, en deux feuilles, fort détaillée, laquelle est tirée sur celle de *Homann*, qui est très-estimée, ayant été faite sur les Lieux. On y remarque les Lignes & les Redoutes faites par les François.

Autre Carte très-curieuse & extrêmement divisée des Etats de la Maison d'Autriche en Italie, où l'on distingue le Milanois, le Mantouan, le Duché de Parme & de Plaisance.

On a pris soin de marquer dans la Carte de Bohême les Quartiers des deux Armées. On trouve ces differens Ouvrages chés l'Auteur, Ingénieur Géographe du Roy, rue des Grands Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri, 1742.

Le sieur de *Villeneuve*, Maître de Musique à Paris, vient de mettre au jour un Divertissement qu'il a composé pour l'Ambassadeur de Turquie, sur de très-jolies paroles de M. B... à la gloire du Roy, du Grand Seigneur & de l'Ambassadeur, le tout contenant une Overture, une Tempête, une Chaconne, deux Marches, l'une Française & l'autre Turque, des Airs de Violon de caractère, Air de Trompette, Rigaudons, Menuets, Passépieds; Ariettes

tes chantantes , pour un Matelot & des Bergeres , Cantatille , *Duo* de Dessus & Basse-Taille , trois petits Récitatifs , deux Chœurs ; le tout de facile exécution , & dans le bon goût , qu'on peut exécuter avec cinq personnes seulement ; sçavoir , un Dessus & une Basse-Taille , deux Violons & un Clavecin , ou Basse-continuë de Viole , ou Violoncel ; & pour les grands Concerts , on y joindra les parties chantantes des Chœurs , Flutes , Hautbois , Trompette , avec tous les Instrumens convenables. Ce Divertissement ne dure qu'une demie heure , & il est très gai. Il a été fort goûté des François & même des Turcs , qui en ont entendu l'exécution plusieurs fois. Le prix de ce Divertissement n'est que de 3. livres 12. sols pour la partition entière , qui contient tout ; & si l'on souhaite les Parties des Violons avec la Basse-continuë gravées séparément , pour la plus grande facilité de l'exécution , elles ne valent que 2. livres 8. sols. On vend cet Ouvrage chés l'*Auteur* , ruë de Grenelle S. Honoré , à côté d'un Pâtissier , chés la veuve *Boivin* , Marchande , ruë S. Honoré , à la Reg'e d'or , & chés le Sr *le Clerc* , Marchand , ruë du Roule , à la Croix d'or.

Le sieur *le Menu de S. Philbert* , avertit les Amateurs de Musique , qu'il vient de faire graver *Hypomene* & *Avalante* , Cantatille , qui sera incessamment suivie de l'*Impatience* ; il a donné précédemment deux autres Cantatilles , intitulées *Ariane* & *la Vielle* , avec deux Recueils d'Airs. Tous ces Ouvrages se trouvent à Paris , chés l'*Auteur* , ruë de la Ferronnerie , & aux Adresses ordinaires.

**Jacques-François Blondel** , Architecte aprouvé de Mrs de l'Académie Royale d'Architecture , donne  
avis.

avis au Public, qu'attendu l'accueil favorable qu'il a bien voulu faire à son *Traité de la Décoration des Edifices modernes*, mis au jour à Paris en 1739. chés Charles-Antoine Jombert, Libraire, il va continuer la troisième Partie de son *Traité*, qu'il a promis par Supplément; que cette occupation l'assujettissant à rester chés lui, il y reçoit des Elèves, tant Externes que Pensionnaires, pour leur enseigner l'Art d'Architecture, avec toutes les parties qui y sont relatives.

La grande quantité de Matériaux qu'il a amassés par le travail immense du *Recueil des Bâtimens de France*, connu sous le nom d'Architecture Française, mis au jour en quatre Volumes *in-folio*, chés Jean Mariette, Libraire, lui fait espérer un succès favorable pour l'éducation & l'avancement de ceux qui voudront s'initier dans cet Art, soit pour ceux qui voudront commencer d'étudier cette Science, ou pour ceux qui en auront déjà quelque teinture, ou d'autres qui n'auront besoin que de quelques-unes de ces parties, pour parvenir à la Géométrie, au Dessin en général, à la Sculpture, Gravûre, Peinture, Maçonnerie, Coupe de pierres, Menuiserie, Charpenterie, Serrurerie & autres; pour cet effet il se propose de former plusieurs Classes, où entreront ceux qui lui seront adressés, selon leur destination & leur capacité.

Il donnera ses Leçons sur le Terrain une fois la Semaine, tant pour apprendre la manière de lever les Plans, Elevations, Coupes & Profils des plus grands Monumens & des Maisons particulières, que pour amener ses Elèves à approfondir par degrés la connoissance de la bonne Architecture, qui caractérise la plupart des Edifices qui décorent cette Capitale de la France, en leur mettant sous les yeux les Bâtimens les plus simples & les faisant passer

fer aux Hôtels les conduisant aux Palais des Grands, aux Edifices publics, & principalement dans les Maisons Royales, où nos plus habiles Architectes ont épuisé leur sçavoir.

Il espere mettre ses Eleves en état au sortir de cette Etude de mériter le titre d'Architectes ou d'Entrepreneurs consommés dans la théorie du Dessin & dans l'expérience de la construction, selon les differens exercices de chaque Entreprise particuliere, afin de parvenir, en les réunissant, à faire un tout bien concerté & tendre à la perfection de cette Reine des Beaux-Arts, qui est le but principal de l'établissement de cette Ecole des Arts.

Il demeure rue *des Cordeliers*, attenant la rue de la Comédie Française, dans la maison de M. de Bolland, au premier étage.

Le Sr *Reygniers*, autrement nommé le Hollandois, logé aux Galeries du Louvre, vient d'inventer & exécuter un Fusil à deux coups, tournant qui a la propriété avantageuse, que le Chien se rebande lorsqu'on tourne les Canons pour tirer le second coup, ce que l'on desiroit depuis long tems. Ce Fusil a été présenté à l'Académie Royale des Sciences, qui l'a approuvé & qui a fait délivrer un Certificat au Sr *Reygniers*, en ayant reconnu toute l'utilité. Cette Arme a les avantages des Fusils à platres bandes, sans en avoir les inconvéniens, qui sont, 1<sup>o</sup>. qu'on ne peut tirer juste avec ces derniers, parce que la vûe n'est dirigée qu'entre les deux Canons. 2<sup>o</sup>. C'est que ces Canons ne peuvent être aussi solides qu'il faudroit qu'ils le fussent, parce que le Fusil seroit trop large si on leur donnoit leur force convenable, & qu'étant brasés ensemble, ce qui aigrit beaucoup le fer, ils sont d'un très mauvais

vais usage & sujets à crever, & d'ailleurs, c'est que le Canonier a la facilité de cacher les défauts de son Canon sous la platte bande. 3°. Un Chasseur, qui a bandé les deux Chiens de son Fusil pour tirer, n'ayant eû occasion que de decharger un des Canons, lorsqu'il veut le recharger, s'il n'a eû soin auparavant de mettre au repos le Chien qui n'avoit pas tiré, il court risque, en chargeant son Fusil de le faire partir. 4°. Comme les détentes sont très-proches l'une de l'autre, il peut arriver qu'une personne fort vive les fasse partir toutes deux en tirant la première un peu fort, ce qui occasionneroit un recule considérable qui ne peut arriver aux Fusils tournants, puisqu'il n'y en a qu'une. S'il arrivoit, par un cas extraordinaire, qu'un Canon de ceux ci vint à crever, comme il n'y a que celui de dessus qui tire, l'autre qui est dessous garantiroit la main.

*AVIS aux jeunes Gens de Famille, de Bourgeois, d'Arts & Métiers.*

M. le Chevalier de Luffan, Ingénieur, Directeur de l'Ecole Militaire, établie à Paris, rue de l'Arbre-sec, par permission du Roy, sous la Protection de Monseigneur le Dauphin, ayant eû l'honneur de lui présenter le premier jour de cette année les Eleves de cette Ecole, avec un Détachement des Cadets, destinés aux Etudes & aux Exercices, qui font l'objet de l'Établissement, le Prince a bien voulu agréer qu'on continuât de lever la Troupe sous son nom & qu'elle fût composée de 200. jeunes Gens, depuis l'âge de 12. ans jusqu'à celui de 18. pour être instruits pendant deux ans dans les Mathématiques, le Dessin, l'Architecture Civile & Militaire.

Ces Instructions ont pour but de répandre dans  
tous

tous les Arts & Métiers cet esprit d'ordre & de justice que donne la Géométrie , & de faire agir par des principes certains ceux qui peuvent être doués du génie de l'invention ; or en y joignant encore la manière de réaliser & d'exécuter avec le Desein tout ce qui pourra être proposé à chacun dans sa Profession , ne doit-on pas espérer de voir un jour cette Jeunesse produire des hommes intelligens dans les différens états qu'ils embrasseront ?

Comme on se propose d'être bien-tôt en état d'aller faire l'Exercice & les Evolutions militaires devant Monseigneur le Dauphin , on donne avis à la Jeunesse qui aura dessein d'entrer dans ce Corps, dont le nombre augmente chaque jour , de venir se faire inscrire incessamment.

Les Cadets Dauphins seront habillés uniformes d'un habit de drap blanc , le parement & le colet bleu , avec un plumet bleu à leur chapeau , la Cocarde bleuë & blanche , le Ceinturon , le Fourniment & la Cartouche de même couleur aux Armes de Monseigneur le Dauphin , Drapeaux , Tambours & Hautbois. Les Brigadiers & sous-Brigadiers seront distingués par un galon d'or sur la manche ; à l'égard des Capitaines , Lieutenans & Enseignes , ils porteront l'uniforme des Eleves de l'Ecole Militaire. , & seront nommés à leurs Emplois par Monseigneur le Dauphin. Les Sales pour l'étude des Mathématiques & du Desein ; tant de la Figure , du Paysage & de l'Ornement , que pour l'Architecture & les Fortifications , seront ouvertes tous les Mardis & Vendredis , depuis une heure après midi jusqu'à six heures du soir.

Les Cadets seront divisés par Classes , de dix chacune , composée , autant qu'il sera possible , de gens du même Art ou Métier , afin de les instruire suivant l'état qu'ils veulent embrasser. Un des dix Ca-

jets

lets sera nommé Inspecteur , & aura attention au travail des neuf autres , pour en rendre compte au Professeur & au Directeur de l'Ecole.

Les Prix qu'on destine pour exciter l'émulation de cette Jeunesse , sont , un Maître d'Armes ou de Danse pendant six mois , au choix du Victorieux.

On ira les Dimanches & Fêtes , après le Service Divin , apprendre sur le Terrain l'Exercice , pour se mettre en état d'attaquer & défendre le Fort Dauphin , élevé à cet effet dans un Lieu vaste & commode , dont les travaux ont dû commencer le premier May.

Ceux qui voudront se faire recevoir ameneront leur pere , mere , ou quelques-uns de leurs proches , pour se faire inscrire , autrement ils ne seront point admis.

On donnera à chaque Cadet le Reglement qui doit s'observer dans le Corps , avec un état de la dépense qu'il faut faire pour y entrer , qui monte à cent livres , payables dans le courant de deux années.

On donne avis au Public , que le neuf Juillet prochain , à trois heures après midi , au Palais du petit Luxembourg à Paris , on continuera la vente des Diamans de feu S. A. S. M. le Duc , au plus offrant & dernier enchérisseur.

Ceux qui voudront , dans les Pays Etrangers , en sçavoir la qualité , la forme , la grosseur & le poids , s'adresseront ; sçavoir .

A Vienne , à M. *Wenzel*.

A Francfort , à M. *J. L. Harscher*.

A Dresde , aux héritiers de *Jacob Deeling*.

A Berlin , à *Gregory Caquot & Compagnie*.

A Leipsick , à M. *Fried*.

A Hambourg , à M. *Pierre His*.

A Rome , à M. *Girolamo Belloni*.

A Genes , à M. *Jean-Baptiste Cambiaso*,

A Venise , à Mrs *Ganassa & Dalerze*.

A Turin , à Mrs *Mosnier Moris & Compagnie*.

A Mantoue , à M. *Titafano*.

A Amsterdam , à Mrs *André Pels , & Fils*.

A Londres , à Mrs *Gerard & Josué Vanneck*.

A Madrid , à M. *Maravy*.

Mrs les Apoticaïres de Paris , qui depuis quelques années, sont dans l'usage de faire en public la composition de la Thériaque , l'ont faite cette année dans leur Maison de la rue de l'Arbalète , Quartier S. Médard. Les Drogues qui doivent entrer dans cette composition , furent exposées le 16. du mois d'Avril dernier. Le Lieutenant Général de Police , le Procureur du Roy & la Faculté de Médecine les examinerent , & trouverent que chaque espece de Drogue étoit des mieux choisie & rangée dans un fort bel ordre. Elles ont été quinze jours exposées à la vûe du Public , & pendant tout ce tems il y a eû un grand concours. Le 10. Mai, on pesa chaque Drogue en présence des mêmes Magistrats, de la Faculté de Médecine & du Public . & sur le champ chaque espece de Racines, de Feuilles, d'Écorces, Flûrs, Graines, Gommés, &c. furent brisées au Mortier, afin que le Public fût certain qu'on employoit dans cette célèbre Composition les mêmes Drogues choisies qu'il avoit vû exposées. Ces sages précautions prouvent que la Thériaque de Paris est parfaite , & qu'elle ne cede en rien à la Thériaque de Venise.

Le si ur *Deffarges*, demeurant Cour Abbatale de S. Germain des Prés, entre les deux Grilles, du côté de la rue du Colombier, vend des Vins de  
Cerise

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

seule, des plus  
ante, ce qui est  
pouvons assurer  
boire; l'uteur  
une qualité s  
antité de m  
ne sauroit être c  
ou en pourro

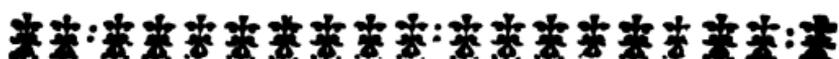
\*\*\*\*\*

C H

D

L'épa  
Aux plus te  
De ce  
L'épai  
Est fa  
Pour cacl  
Tu s  
L'arde  
Qu'à  
J'ai juré  
En réco  
De ma  
Dans  
Rens hon  
De ce  
L'épai

Cerise, des plus parfaits, à vingt quatre sols la pinte, ce qui est un prix fort modique, & nous pouvons assurer que cette Liqueur est fort agréable à boire; l'auteur a la modestie de ne lui attribuer aucune qualité spécifique pour guérir ou soulager quantité de maux, & nous croyons avec lui qu'elle ne sçauroit être contraire à la santé, que par l'excès qu'on en pourroit faire.



## C H A N S O N.

**D**E ce Bocage  
 L'épais feuillage  
 Aux plus tendres plaisirs nous engage,  
 De ce Bocage  
 L'épais feuillage  
 Est fait exprès  
 Pour cacher nos jeux secrets.  
 Tu sçais, Bergere,  
 L'ardeur sincere  
 Qu'à tes attraits  
 J'ai juré pour jamais;  
 En récompense  
 De ma constance,  
 Dans ce séjour  
 Rens hommage à l'Amour;  
 De ce Bocage  
 L'épais feuillage

## 198 MERCURE DE FRANCE

Aux plus tendres plaisirs nous engage ;

De ce Bocage

L'épais feuillage

Est fait exprès

Pour cacher nos jeux secrets.

C'est ainsi qu'aux genoux de Silvie ,

Les yeux en feu . Colin s'exprimoit l'autre jour ;

Que leur sort devint digne d'envie !

Bien-tôt la Belle , en soupirant , dit à son tour ,

De ce Bocage

L'épais feuillage

Aux plus tendres plaisirs nous engage ;

De ce Bocage

L'épais feuillage

Est fait exprès

Pour cacher nos jeux secrets.

## LE RETOUR DU PRINTEMPS ,

### MUSETTE.

**P**rintems , à ton retour ,

L'Amour

Soufle à douces haleines ,

Un feu couvert ,

Que l'Hyver

Receloit dans mes veines.



Publiois

J'oublois de Nanou  
 Le nom ;  
 J'oublois la cruelle ,  
 Dont je souffris  
 Les mépris ,  
 Mais tout me la rapelle.



Rosignols , les accens  
 Touchants  
 Furent votre modèle ;  
 Vos doux fredons ,  
 Vos doux sons ,  
 Vous les aprîtes d'elle.



Violettes , Œillets ,  
 Bluets ,  
 Vous orniez sa coëffure ;  
 Ses jolis pieds ,  
 Tendres Prés ,  
 Fouloient votre verdure.



Enfans de mes soupirs ,  
 Zéphirs ,  
 Votre haleine obligeante  
 Sous le mouchoir  
 Faisoit voir  
 Sa gorge encor naissante.

# 200 MERCURE DE FRANCE.

Triste souvenir ,  
Martyr  
D'une ame trop sensible !  
Pour moi , Prietems ,  
Votre tems  
N'a rien que de terrible.



## SPECTACLES.

*EXTRAIT de la Pastorale Héroïque  
d'Isbé , représentée pour la première fois ,  
par l'Académie Royale de Musique , le  
10. Avril. 1742.*

**C**E Balet a éprouvé bien des contradictions pour les paroles & pour la musique ; mais cette première critique a fait place à un jugement moins rigoureux , de sorte qu'on l'a vû avec quelque satisfaction.

Au Prologue , le Théâtre représente le Jardin des Thuilleries. La *Volupté* personifiée , ouvre la Scene avec sa Suite , par cette priere qu'elle adresse à l'Amour.

Amour , charmant Amour , Dieu de la volupté ,  
Lance tes traits vengeurs ; tu dois être irrité ;  
Tous les cœurs en ces lieux te refusent l'hommage ,  
Que

Que l'on rendoit à ta divinité ;  
 Mais si la clémence t'engage  
 A faire grace à leur temerité ,  
 Pour me les asservir , vole sur ce Rivage ;  
 De leurs foibles desirs viens détruire l'usage ,  
 Et reprenons le soin de leur félicité.

Une douce symphonie annonce la descente de l'Amour. Ce Dieu des cœurs se plaint à la Volupté du relâchement de leurs communs Sujets ; voici comment il s'explique :

Sur ces bords fortunés , que j'ai long tems chers ,  
 On se plaisoit à recevoir ma chaîne ;  
 Les jeunes cœurs n'y craignoient point la  
 peine ,  
 Dont vos plaisirs étoient le prix.

La Volupté le prie de ramener ces heureux jours ; elle en fait une peinture riante ; la voici :

J'irritois sous vos loix les feux de la tendresse ;  
 Du desir satisfait renaissoit le desir.  
 Si je flatte à present les vœux de la Jeunesse ;  
 Le plaisir se refuse à ma délicatesse ,  
 Et je me vois sans vous la honte du plaisir.

L'Amour lui fait entendre que la *Mode* ; qui a reçu le jour du caprice & de l'inconstance , mettra obstacle à ce qu'il va entreprendre , pour remettre leurs loix en vigueur , mais que cela ne l'empêche pas de le tenter , & pour réussir dans son nouveau projet , il appelle les Plaisirs & les Jeux.

Cette riante suite de l'Amour forme la Fête de ce Prologue ; la Mode vient l'interrompre ; l'Amour ne peut soutenir ses chants & ses danses & remonte dans son Char , après avoir chanté ces quatre vers , adressés à la Mode.

Les bisarres Concerts qu'en ce jour vous m'offrez ;  
Par Apollon jamais ne furent inspirés ;

Sur les Mortels votre Empire m'étonne  
A toutes leurs erreurs l'Amour les abandonne,  
Pour assurer la gloire de mon nom ,  
Je vole aux rives du Lignon.

Ce dernier vers , s'il n'annonce pas la Pastorale en question , désigne au moins le Lieu de la Scene.

La Volupté se retire à l'exemple de l'Amour ; la Mode célèbre son Triomphe & finit le Prologue par ces vers qu'elle chante avec le cœur.

L'Amour nous cède la Victoire ;

Quel

Quel Triomphe est plus doux ! Célébrons-en la gloire ;

L'inconstance du goût offre mille douceurs ;

Bravons toujours l'Amour ; c'est le Tyran des cœurs.

Au premier Acte de la Pastorale , le Théâtre représente un Bois consacré à l'Amour.

*Isbé* commence ce premier Acte , par ce Monologue qui , soutenu de la voix de la Dlle le Maure , a été généralement applaudi ; en voici les paroles :

Desirs toujours détruits & toujours renaissans ,  
Suspendez , s'il se peut , la violence extrême

Du trouble confus que je sens.

Je ne me connois plus moi-même.

Eh ! Quoi ? l'Astre du jour vient éclairer ces lieux ;  
Alcidon n'y vient point se montrer à mes yeux !

Faut-il que la douce habitude

De voir tous les jours un Berger ,

Quand on ne le voit pas , soit une inquiétude ?

Faut-il , quand on le voit , qu'elle soit un danger ?

Desirs toujours détruits , &c.

Alcidon ne tarde pas à répondre à l'impatience d'Isbé ; il lui fait le premier aveu de son amour ; sa Bergere plus timide que lui , garde le silence sur ses sentimens secrets , & lui dit :

Au doux penchant qui nous entraîne ,  
 Il est plus sûr de résister ;  
 L'Amour cause trop de peine ;  
 Je veux toujours l'éviter.

*Iphis*, Berger, Confident d'*Adamas*, vient au nom de ce Chef des Druides, présider à la Fête ; cette Fête est consacrée à l'Amour, les Bergers & les Bergeres du Lignon chantent la gloire de cet aimable Maître des cœurs. Un prix est destiné aux plus tendres de ses Sujets, & c'est à *Isbé* & à *Alcidon* qu'il est donné ; pendant la Fête, *Alcidon* parle encore de son amour, mais il n'ose nommer son vainqueur ; *Isbé* lui donne quelque peu de consolation par ces vers :

Ne vous alarmez pas de vos tristes soupirs ;  
 Souvent un cœur gemit sous le poids de sa chaîne ;  
 Mais, si l'Amour ne caufoit point de peine ,  
 On mépriseroit les plaisirs.

L'Acte finit par un très-beau Chœur ;  
 dont voici les paroles :

Triomphez, & rendez hommage  
 A l'aimable Dieu des Amours, &c.

Au second Acte, le Théâtre représente  
 un Bois sacré, & dans le fond, le Palais  
 d'*Adamas*, Adamas

Adamas fait entendre quelle est la situation de son cœur , par ce Monologue :

Amour , Dieu séducteur , Dieu toujours redoutable ;  
 Je ne puis échaper aux rigueurs de ta Loi ;  
 Tu me vois implorer ton secours favorable ;  
 J'ouvre mon cœur aux traits que tu lances sur moi ;

Mais , pour être un Vainqueur aimable ,  
 Viens flater mes desirs , ou calmer mon effroi.  
 La jeune Isbé m'inspire une vive tendresse ;  
 La raison me défend l'espoir d'en être aimé ,  
 Mais les puissans attraits , dont mon cœur est charmé ,  
 Feront à la raison excuser ma foiblesse.

Iphis vient interrompre la douce rêverie d'Adamas ; ce Druide lui demande à quels Bergers il a décerné le prix destiné aux plus tendres ; Iphis lui apprend qu'Alcidon & Isbé l'ont remporté ; mais que ces Bergers qui s'avancent , préfèrent le bonheur de venir jouir de sa présence à la gloire du prix qu'ils ont remporté. Voici le compte qu'il lui rend de la situation de leurs ames :

D'un objet qu'on ignore Alcidon suit les Loix ;  
 Il se plaint d'une ingrate , & son feu le tourmente ;  
 Mais Isbé semble encor n'avoir point fait de choix.

Adamas félicite Alcidon & Isbé du prix  
 G iij qu'ils

qu'ils ont remporté ; Alcidon se plaint toujours d'un malheureux amour. Adamas , peut-être par un sentiment jaloux , ou seulement curieux , demande à Isbé , si elle ne plaint pas le sort de ce Berger ; Isbé , par un sentiment de défiance , lui répond :

Moi ; plaindre ce Berger ! Non ; si son cœur soupire ,  
Je ne dois point partager son tourment.

Adamas lui demande si elle est également indifférente pour tous les Bergers qui soupirent pour elle ; après une réponse équivoque , il prie ces deux amans de le laisser seul : il fait connoître ce qui se passe dans son cœur , par ce Monologue :

Arbres , dont les rameaux s'élèvent jusqu'aux Cieux ;  
Dignes objets de nos hommages ,  
Je tiens du plus puissant des Dieux  
Le pouvoir d'assembler sous vos sacrés ombrages  
Les Dées qui regnent dans ces Lieux.  
Dieux , qui protégez nos bocages ,  
Confidens des secrets du sort mystérieux ,  
Répondez à ma voix , paroissez à mes yeux  
C'est Adamas qui vous appelle ;  
Rassemblez-vous , rassemblez-vous ,  
Marquez lui votre zèle ;  
Dieux des Bois , venez tous.

Les

Les Dieux des Bois arrivent en repétant ces quatre vers.

Après la Fête, un des Dieux des Bois prononce cet Oracle à Adamas.

Le Destin répandra des fleurs sur ta carrière ;  
 Il a fixé le sort qui t'attend en ce jour ;  
 Un Triomphe éclatant naîtra de ton amour ;  
 N'exige point d'autre lumière.

Cet Oracle fait naître une douce espérance dans le cœur d'Adamas, & l'enhardit à aller proposer son hymen à Isbé.

Le Théâtre représente au troisième Acte un Lieu orné pour une Fête.

Isbé se plaint du sort qu'elle prévoit ; elle implore le secours de l'Amour.

Alcidon vient se plaindre à son tour, non-seulement de la rigueur du sort, mais de celle d'Isbé, à qui il reproche d'avoir dit à Adamas, en sa présence même, *qu'elle ne plaignoit pas son rigoureux martyr*. Isbé s'en excuse tendrement, & dit à Alcidon, en le quittant :

Helas ! Berger, soyez constant,  
 Et croyez que l'Amour de mon cœur est content.

*Charite*, personnage épisodique, dont l'Auteur auroit bien pu se passer, vient exer-

cer son talent pour la coqueterie auprès d'Alcidon ; voici deux maximes qu'elle chante avec un art infini , & qui lui est pourtant très naturel par les graces qu'elle y met ; c'est de la Dlle Feld que nous parlons ici :

Doit-on me reprocher de me faire une fête  
Quand j'annonce , qu'un cœur à mes vœux s'est  
livré ?

On perd l'honneur d'une conquête ,  
Quand le triomphe est ignoré.

Eprouvez le plaisir de vivre sous ma Loi,  
Vous jouirez de l'avantage  
De fixer une ame volage.

Je reserve le prix au don de votre foi.

Alcidon quitte Charite en gardant les bienséances qu'un galant homme doit aux belles , même les plus volages.

Adamas vient suivi des Peuples qui lui sont assujettis ; Voici comment il déclare son amour à Isbé.

Vos supérieures vertus , jeune & belle Bergere ,  
Ont en votre faveur déterminé mon choix ;  
Vous méritez la couronne des Rois ,  
Mais si mon rang pouvoit vous satisfaire  
Permettez à l'Amour de vous offrir ma main ;  
La Fortune pour moi n'aura plus rien à faire ,  
Quand vous partagerez mon glorieux destin.

Isbé

Isbé répond à l'offre d'Adamas avec beaucoup de circonspection & de décence. Les Peuples chantent :

Triomphez & souffrez l'éclat qui vous étonne ;  
Charmante Isbé , regnez sur nous.

Adamas diffère son hymen , pour donner à Isbé , quelques momens qu'elle semble lui demander , pour calmer le trouble dont elle est-agitée ; ce qui finit le troisième Acte.

Au quatrième , Le Théâtre représente une Prairie émaillée de fleurs. On voit dans un des côtés , la demeure de Cephise.

Isbé commence cet Acte , par ce Monologue.

Laisse-moi soupirer , importune Grandeur ;  
Tes superbes attraits ne me font point envie.  
L'Amour a décidé du destin de ma vie ,  
Et détourne mes yeux de ta vaine splendeur.  
L'Hymen précipité dont Adamas m'honore  
Me détermine enfin à nommer mon vainqueur ;  
Ce n'est qu'un Berger que j'adore ;  
Mais il est le Roi de mon cœur.

Alidon ayant perdu toute esperance par l'hymen fatal dont Isbé se plaint , vient lui

G vj en

en témoigner sa vive douleur, Isbé tâche de le consoler par cette réponse.

Mon désespoir répond aux pleurs que vous versez ;  
Nos malheurs sont communs ; il n'est plus tems de  
seindre

Alcidon , je vous aime & c'est en dire assez ,  
Pour vous faire sentir tout ce que je dois craindre.

Cette tendre réponse , au lieu de consoler Alcidon , redouble son désespoir ; il veut mourir pour élever sa Bergere au Trône qui lui est offert par son Rival ; Isbé s'en offense , & lui fait un crime de sa générosité : cette Scene est jouée d part & d autre avec toute la chaleur qu'elle demande. Alcidon persiste dans le dessein qu'il a formé , & quitte sa chere Isbé en lui disant :

Vous me rendrez justice avant la fin du jour.

Cephise , Magicienne , instruite du malheur d'Isbé , vient lui offrir le secours de son art ; Isbé l'accepte : ce qui donne lieu à une fête magique. Cephise préside à cette fête ; elle la termine par ces vers :

*A Isbé.*

Le charme est fait. Goûtez un sort rempli d'aspas.

Zéphirs brisez la chaîne.

*Isbé.*

*Ishé.*

Ah ! Ne le tentez pas ;  
 L'Amour l'a renduë éternelle ;  
 Brisez , brisez plutôt la chaîne d'Adamas.

Cephise irritée de son refus , l'abandonne  
 à son funeste esclavage , & finit l'Acte par ces  
 vers , repetés par le Chœur :

Pour nous venger , abandonnons son cœur  
 Aux soins fâcheux , aux craintes , aux allarmes ;  
 Qu'elle goûte à son gré la funeste douceur  
 De répandre des larmes  
 Sous les Loix de l'Amour vainqueur.

Au cinquième & dernier Acte , le Théâtre représente dans le fond , le Temple de Jupiter-Tharamis.

On passera légèrement sur cet Acte pour en abréger l'Extrait. Iphis annonce à Ishé qu'Adamas va bientôt recevoir sa foi aux pieds des Autels ; Ishé en frémit & se détermine à ouvrir son cœur à ce Chef des Druides. Adamas ne tarde pas d'arriver au Lieu fatal ; il commence par offrir un sacrifice au Dieu qu'on y adore , suivi d'une troupe de Sacrificateurs , de Druides & de Peuples. Le tonnerre se fait entendre par éclats redoublés , & le sang de la Victime refuse de couler.

couler. Alcidon vient s'offrir lui-même à l'Autel, & dit à Adamas :

Je vous offre une autre Victime ;  
Mais c'est à moi de l'immoler.

Il veut se percer du fer sacré ; Isbé l'arrache de sa main ; Adamas se livre à des transports jaloux ; il ordonne la mort d'Alcidon , mais enfin , après un assés long combat , sa vertu l'emporte dans son cœur sur la violence d'un amour dont il reconnoît l'injustice ; il consent qu'Alcidon soit heureux avec Isbé. Cette éclatante Victoire qui lui avoit été annoncée par l'Oracle , est célébrée par la Suite , & donne lieu à une fête des plus gracieuses , par où la Pastorale finit.

Le 10. May , la même Académie donna par extraordinaire une représentation de la Pastorale d'*Issé* , pour les Acteurs , comme cela se pratique toutes les années , laquelle fût terminée par un Pas de trois , exécuté au gré du Public , par la Dlle Camargo , & par les sieurs du Moulin & Javilliers.

Le 20. On donna la dernière représentation de la Pastorale Héroïque d'*Isbé* , & le 22 on remit au Théâtre le Balet des *Elements* , dont le Poëme est de M. Roy , mis en musique par M. Destouches , Sur Intendant de la Musique du Roi ; il n'avoit pas été

été remis au Théâtre depuis le mois de May 1734. Le Public l'a reçu avec le même plaisir qu'il a toujours fait, toutes les fois qu'il a été remis; nous en avons donné l'Extrait au mois de Janvier 1722. auquel nous renvoyons le Lecteur.

Le 14. May, les Comédiens François remirent au Théâtre la Tragédie du *Comte d'Essex* de T. Corneille, dans laquelle le Sr de la Nouë, nouveau Comédien, joua pour la première fois le premier rôle de la Pièce, avec toute l'intelligence possible; il fut généralement applaudi par une nombreuse assemblée. Ce nouvel Acteur est l'Auteur de la Tragédie de Mahomet II. représentée sur le même Théâtre le 23. Fevrier 1739. laquelle fut très bien reçûë du Public. On peut voir l'Extrait qui en a été donné dans le mois d'Avril 1739. pag. 781.

Le 19. Les Comédiens Italiens firent l'ouverture de leur Théâtre par une Pièce nouvelle, en Vers & en trois Actes, intitulée *le Valet embarrassé*, de la composition de M. Avisse, Auteur d'une autre Pièce qui a pour titre *la Gouvernante*, représentée avec succès sur le même Théâtre au mois de Novembre 1737. Cette première Pièce, qu'on vient de donner, a été reçûë favorablement du

du Public. On en parlera plus au long dans le premier Journal.

Le sieur *Ballesi*, nouvel Acteur, qui avoit fait le Compliment qu'on fait ordinairement à la clôture du Théâtre a fait celui de l'ouverture, lequel a été applaudi.

Les mêmes Comédiens ont fait une perte considérable en la personne du sieur *Romagnezy*, un des premiers Acteurs du Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, mort à Fontainebleau, le 13. de ce mois, après une maladie de quinze jours, âgé d'environ 52. ans. Son Corps fût transporté le même jour de Fontainebleau à Paris, & inhumé le lendemain à l'Eglise de Saint Sauveur sa Paroisse. Il étoit petit fils de *Cinthio*, Comédien de l'ancienne Troupe Italienne supprimée en 1697. & avoit été reçu à celle qui lui a succédé en Avril 1725. Il a donné plusieurs Pièces de Théâtre qui ont eû du succès, & quantité de Parodies qui ont été très goûtées.



## NOUVELLES ETRANGERES.

### R U S S I E.

**O**N a appris de *Moscow* du 12. Mars dernier, que la Czarine y étant arrivée le 11. elle y fit son Entrée publique avec beaucoup de magnificence, au bruit d'une triple-salve d'Artillerie des *semparts*. S. M.

S. M. Cz. descendit de carosse au Kremelin, & elle alla à pied visiter les trois principales Eglises, ensuite étant remontée en carosse, elle se rendit au Palais. - Pendant la marche qui dura trois heures, on sonna continuellement les cloches de toutes les Eglises, & il y eût plusieurs salves d'Artillerie du Château & de l' Arsenal. La Czarine passa sous quatre Arcs de Triomphe, & toutes les rues depuis le quartier des Etrangers jusqu'au Palais, étoient bordées d' Arbres, garnis de fleurs artificielles. S. M. Cz. après être arrivée au Palais, dîna en public avec le Duc de Holstein-Gottorp, & avec le Prince & la Princesse de Hombourg. Elle reçût l'après midi, les complimens de la principale Noblesse de cette Ville & des Villes voisines sur son heureuse arrivée, & à huit heures du soir elle passa dans une Sale préparée pour le Bal que le Duc de Holstein-Gottorp ouvrit avec la Princesse de Hesse Hombourg, & qui dura jusqu'au lendemain matin. La nuit toutes les maisons de la Ville furent illuminées, & les principaux édifices furent ornés de Tableaux transparens dont les sujets allégoriques faisoient allusion à la joye publique.

Les Habirans de toutes les Villes, par lesquelles la Czarine a passé en venant de Pétersbourg, n'ont rien épargné pour la recevoir d'une manière digne d'elle, & dans tous les endroits où elle n'est arrivée que de nuit, elle a trouvé de magnifiques illuminations, non seulement dans l'intérieur des Villes, mais encore dans les avenues qui y conduisent. S. M. Cz. pour marquer combien elle étoit sensible aux preuves que les Sujets lui donnoient de leur zèle, a fait par tout distribuer de l'argent au peuple, qui accouroit en foule sur son passage.

La Czarine ayant ordonné que la Fille du Comte  
d'Osterman

d'Osterman demeurât à la Cour, & ayant déclaré qu'elle verroit avec plaisir, qu'il se présentât un parti convenable pour cette Demoiselle, à laquelle elle a accordé la Terre de Stepanoffsky, qui appartenoit au Comte d'Osterman, & qui rapporte 5000. Roubles de revenu, M. Tolstoy, Lieutenant Colonel d'Artillerie, a épousé cette Demoiselle avec l'agrément de S. M. Cz.

M. de Buttler, Chambellan de la Czarine & son Ministre à Mittau, a remis au Conseil de Régence une lettre que S. M. Cz. a écrite à ce Conseil, pour lui témoigner qu'elle desiroit que le Prince de Hesse Hombourg fût élu Duc de Curlande & de Semigalle. La Czarine assure le Conseil de Régence dans cette lettre, que si les Etats de ces deux Duchés lui marquent en cette occasion la déférence qu'elle croit avoir droit d'en attendre, elle aura une attention particuliere à les proteger, & à empêcher qu'ils ne soient troublés dans la jouissance de leurs droits & de leurs privileges. Le Ministre de la Czarine, en remettant au Conseil de Régence la lettre de cette Princesse, a donné part aux Conseillers qui composent ce Conseil, des ordres qu'il a reçus de S. M. Cz. ; de faire tout ce qui dépendroit de lui, pour engager les principaux de la Noblesse à donner leurs suffrages au Prince de Hesse-Hombourg.

Le Conseil de Régence a fait réponse à la lettre de la Czarine, qu'il ne pouvoit prendre aucune résolution au sujet de la demande de S. M. Cz. ; parce que le Roy & la République de Pologne s'étoient réservé la connoissance de tout ce qui regarde la Curlande, la Nation Polonoise regardant ce Pays comme un Fief qui relève immédiatement de la Couronne de Pologne.

En attendant que les Etats procedent à l'Élection d'un

d'un nouveau Souverain , toutes les expéditions sont scellés d'un sceau dans lequel les armes des Duchés de Curlande & de Semigalle sont écartelées de celles de Pologne & de Lithuanie , & les Tribunaux rendent la justice au nom de S. M. Polonoise.

La Noblesse est divisée en différens Partis , & plusieurs Gentilshommes se proposent de soutenir de tout leur pouvoir dans la prochaine Election les intérêts du Prince Louis Ernest de Brunswick Bevern.

Le Prince Antoine Ulrich de Brunswick Bevern & la Princesse son Epouse sont toujours retenus à Riga , & le bruit court qu'il ne leur sera permis de retourner en Allemagne , qu'après le couronnement de la Czarine.

S. M. Cz. ayant été informée que quelques Seigneurs de sa Cour travailloient à rétablir plusieurs anciens usages , elle a déclaré qu'elle vouloit que les Reglemens faits par le Czar Pierre I. fussent exactement observés.

Mrs de Wisniakow & Cagnoni , Ministres de la Czarine à la Porte , s'étant plaints au Grand Visir par ordre de S. M. Cz. des désordres commis depuis peu en Ukraine par les Tartares de Crimée , le Grand Visir a envoyé un Capigi Bachi à Bacciasaray , pour ordonner au Kan de Crimée d'aller à Constantinople rendre compte de sa conduite.

Le Général Keyth a dépêché un Courier à la Czarine , pour l'informer qu'un Corps de 800. Cosaques , ayant surpris un détachement des troupes Suédoises , composé de 100. hommes de troupes réglées & de 200. Paysans armés , l'avoit envelopé ; que les Suédois avoient perdu en cette occasion près de 200. hommes , qu'on leur avoit fait 54. prisonniers , du nombre desquels étoit un Lieutenant

## 218 MERCURE DE FRANCE

tenant d'Infanterie , & qu'il n'y avoit eû que neuf hommes de tués du côté des Cosaques.

Ce Général a mandé en même tems qu'environ 20000. hommes de l'armée de S. M. Cz. étoient en marche pour entrer en Finlande , dans le dessein de tenter quelque entreprise importante, avant que le Comte de Leuvenhaupt ait pû rassembler les troupes qui sont sous ses ordres, & qui sont encore dispersées, parce que le Comte de Leuvenhaupt avoit compté sur une prolongation de la suspension d'armes.

La Czarine persistant dans le dessein de contribuer de tout son pouvoir a faire élire le Prince de Hesse Hombourg , Duc de Curlande , a envoyé ordre à M. Buckler son Ministre à Mittau , de déclarer aux Etats de ce Duché , que les difficultés qu'ils prétendent s'oposer à l'Electon de ce Prince , ne doivent point les arrêter , & que S. M. Cz. se charge de lever ces difficultés auprès du Roy & de la République de Pologne.

On a appris depuis que le Comte Ernest Biron étoit arrivé de Sibérie à Moscov avec la Comtesse son épouse , les Comtes Charles & Gustave les freres & le reste de sa famille.

En passant à Cazan , il a rencontré les Comtes de Munich & de Lowenwolde & le Baron de Mengden , qu'on conduisoit aux Lieux de leur exil , & qui n'ayant point été avertis de son rapel , parurent fort surpris de le voir. On prétend que la Czarine l'a fait revenir à Moscov , dans l'esperance de tirer de lui plusieurs éclaircissimens , que le Prince & la Princesse de Brunswick-Bevern refusent de donner.

Les dernières Lettres reçues de Mittau , portent que les Etats du Duché de Curlande devoient s'assembler le mois prochain , pour proceder à l'Electon

lection

lection d'un nouveau Duc, & qu'on ne doutoit presque plus, que les suffrages ne se réunissent en faveur du Prince de Hesse-Hombourg.

## S U E D E.

**O**N mande de Stockolm du 30. Mars dernier ; que les Moscovites ayant recommencé subitement les hostilités, qui avoient été suspendues par l'Armistice dont le Roy étoit convenu avec la Czarine, S. M. Su. a envoyé ordre dans toutes les Provinces, d'y faire de nouvelles levées de Soldats, qu'elle a aussi ordonné, qu'on équipât le plus promptement qu'il se pourroit, tous les Vaisseaux qui sont en état de servir, & qu'elle se propose de mettre en mer cette année une Flotte de plus de 40. Bâtimens, sans y comprendre les Galeres.

On travaille avec beaucoup de diligence aux préparatifs pour l'embarquement des nouvelles troupes que le Roy a résolu de faire passer en Finlande.

On a reçu avis qu'un Corps de 4. à 5000. Cosaques avoit fait une irruption dans la partie de la Finlande, qui appartient au Roy, & qu'ils avoient pillé quelques Villages.

M. Rumph, Envoyé Extraordinaire de la République de Hollande à la Cour de Suède, a présenté au Roy un Mémoire qui porte, que les Etats Généraux ayant observé la plus exacte neutralité depuis le commencement de la guerre allumée entre la Suede & la Russie, & ayant évité avec soin de donner à S. M. le moindre sujet de penser qu'ils eussent dessein de changer de conduite à son égard, ils ont été surpris de voir par le Mémoire qui leur a été remis par M. Preys, Ministre du Roy à la Haye, que la Cour de Suède concevoit quelque ombrage de l'escorte qu'ils ont résolu de donner aux Vaisseaux

seaux Marchands Hollandois, qui navigeront dans la Mer Baltique; que le grand intérêt qu'ils ont dans cette Mer, est assez connu, pour qu'il ne soit pas nécessaire de donner un détail des raisons qui les obligent de prendre des mesures pour y protéger le commerce des Sujets de la République; que d'ailleurs le petit nombre des Vaisseaux de guerre, ordonnés pour cette escorte, fait connoître clairement qu'elle n'est destinée que pour la sûreté des Vaisseaux Marchands; que toujours prêts à dissiper jusqu'au moindre soupçon, ils assurent de nouveau S. M. qu'ils n'ont d'autre intention que de vivre avec elle dans une parfaite amitié, & d'y contribuer en tout ce qui leur sera possible; qu'ils s'attendent que le Roy voudra bien aussi de son côté éloigner toute idée qui leur seroit défavantageuse, & remédier aux inconveniens qui résultent, pour les Hollandois, du Règlement publié en Suede le 28. du mois de Juillet de l'année dernière au sujet du Commerce; qu'ils esperent aussi que S. M. leur fera restituer incessamment les Bâtimens Hollandois qui ont été enlevés par les Armateurs Suedois.

Le Comte de Leuvenhaupt a mandé au Roy, que 1200. Cosaques des troupes de la Czarine s'étant avancés le 8. du mois dernier près de Friederichsham, dans le dessein d'attaquer les gardes avancées de l'armée Suédoise, le Baron de Stiernstadt, qui étoit dans les environs de cette Place avec les Milices qu'on a levées en Finlande, avoit marché contre les ennemis, & que ceux-ci à son approche s'étoient retirés précipitamment; que le 10. les Cosaques étoient revenus en beaucoup plus grand nombre, & qu'ils avoient attaqué avec vivacité les Milices commandées par le Baron de Stiernstad, mais que ces Milices les avoient repoussés, & les avoient obligés de se retirer en désordre; qu'il y avoit eu  
près

près de cent hommes de tués du côté des Cosaques, & que les Suédois avoient fait un grand nombre de prisonniers.

Un détachement des mêmes Milices a fait une course du côté de Wibourg, & il a enlevé un Convoi destiné pour l'armée de S. M. Cz.

### A L L E M A G N E.

**O**N mande de Vienne du 31. Mars dernier ; que sur les avis qu'on a reçu que les troupes Prussiennes, qui s'étoient avancées vers les Frontières de la Basse-Autriche, s'étoient repliées sous Brinn, & qu'elles paroissoient se disposer à en former le Siège, la Reine avoit envoyé ordre au Prince de Lobckowitz, de faire sortir de leurs quartiers de cantonnement les troupes qui sont sous ses ordres, & de marcher du côté de cette Place, pour observer les mouvemens des Prussiens, dès qu'il auroit reçu les renforts que le Prince Charles de Lorraine devoit lui envoyer.

S. M. a mandé depuis au Prince de Lobckowitz, qu'elle destinoit les troupes qu'il commande, à remplacer celles qu'elle est obligée de tirer de l'armée du Prince Charles de Lorraine, pour mettre la Basse-Autriche à couvert des entreprises des ennemis.

La Reine a appris qu'un détachement de la garnison de Brinn, ayant fait une sortie, avoit attaqué trois Compagnies d'un Régiment d'Infanterie des troupes Saxonnnes, & avoit fait prisonniers un Lieutenant Colonel, trois Capitaines, quatre Lieutenans, deux Enseignes, & 126. Soldats, qui avoient été conduits dans la Place.

Les 5000. Hongrois, qui avoient abandonné les environs de Skalitz à l'approche du Corps de trou-  
pes

## 1722 MERCURE DE FRANCE

pes Prussiennes, commandé par le Prince Théodore d'Anhalt-Dessau, y sont retournés depuis que ce Prince a repassé la Morave.

On a appris par un courrier arrivé de Baviere, que le Maréchal de Terring s'étant retiré du côté d'Ingolstadt, pour couvrir cette Place, le Comte de Kevenhuller avoit fait occuper les postes de Neustatt & de Mosbourg par des détachemens des troupes de la Reine.

Le Prince Charles de Loraine a fait défiler vers la Basse Autriche une partie des troupes Autrichiennes qui étoient à Neuhauss & dans les environs, & les troupes commandées par le Prince de Lobkowitz se sont avancées du côté de Neuhauss, pour renforcer le petit nombre de troupes qui y étoit resté.

Un courrier a rapporté qu'il y avoit eû une action fort vive à Tischnowitz, près de Brinn, entre un détachement des troupes Prussiennes & un Corps de Hongrois.

Les Hongrois ont attaqué dans les environs de Czerna Hora un autre détachement de l'armée du Roy de Prusse, & les ennemis ont eû en cette occasion 700. hommes de tués ou de blessés.

Quelques jours avant que les troupes commandées par le Prince Charles de Loraine commençassent à défilier vers la Moravie; ce Prince a envoyé à Protivin le Comte de Braun, Lieutenant Feldt-Maréchal, & M. Schutz, Commissaire des guerres, pour régler avec les Commissaires nommés par les Généraux de l'Empereur & du Roy de France, l'échange des prisonniers de guerre qui ont été faits de part & d'autre.

Le 10. du mois dernier, le Maréchal de Terring s'étant approché de la Ville de Kelheim, pour tâcher de s'en rendre maître, il fut attaqué par le Major Général Berenklaw, qui l'a obligé de se re-

tirer

Arer. Les Autrichiens ont fait en cette occasion plusieurs prisonniers de distinction, entre lesquels sont le Comte & le Chevalier de Beaujeu, le Comte de Preysing, & les Barons d'Uberaker & de Weichel.

Le Feldt-Maréchal de Konigseg, qui étoit revenu depuis quelque tems de l'armée de Bohême, partit le onze du mois dernier, pour se rendre en Moravie, où il doit commander avec le Prince Charles de Loraine.

Il arriva le 5. de Baviere un courier, par lequel on a prit que le Lieutenant Feldt-Maréchal Steintz s'étoit emparé de la Ville & des Salines de Reichenhall.

Le Prince Charles de Loraine a mandé à la Reine que la premiere Colonne de l'armée qu'il commande étoit arrivée le 7 du mois dernier à Znaim, sur les Frontières de la Moravie, & qu'elle y avoit été jointe le lendemain par la seconde Colonne.

Depuis que ce Prince a reçu les renforts que la Reine de Hongrie lui a envoyés, il a sous ses ordres douze Régimens d'Infanterie, sçavoir, ceux de François & Charles de Loraine, de Harrach, de Thungen, de Waldek, de Molck, de Leopold Daun, de Jeune Konigseg, de Vettes, de Leopold Palfy, de Staremberg & de Grune; les Régimens de Cavalerie de Lubomirsky, de Hoheneym, de Podzdzakky, de Dyemar, de Charles Palfy, de Birckenfeldt; ceux de Hussards de Nadafti, de Dessoffy, de Carolis & de Piltwarmagay, & 1200. Croates.

On a pris que le Roy de Prusse, ayant pris la résolution de se rapprocher de la Bohême, étoit décampé de Selowitz, & qu'il avoit retiré de Tracht, de Paustrand, de Porlitz, d'Auspitz & de Goding, les troupes qui occupoient ces postes.

H Le

Le Général Baroniay ayant reçu avis que 2000. Saxons s'étoient postés à Asterlitz, il a investi ce Bourg avec les troupes Hongroises qu'il commande & il y a fait mettre le feu, pour obliger les ennemis de se rendre, mais ceux-ci se sont défendus avec tant de valeur, qu'ils se sont retirés en bon ordre, n'ayant fait d'autre perte que celle de trois pièces de canon.

Un détachement de la garnison de Brinn a fait une nouvelle sortie, & il a attaqué un Corps de troupes Saxonnnes; il y a eû en cette occasion un nombre à peu près égal d'hommes de tués de part & d'autre.

Le Major Général Philibert, que le Prince Charles de Lorraine avoit détaché avec 2000. hommes de Cavalerie Autrichienne & 1000. Croates, pour inquieter les troupes Saxonnnes dans leur marche vers la Boheme, reçut avis le 14. du mois dernier, que le Régiment d'Infanterie de Cosel, qui fait partie de ces troupes, étoit à Oslow dans le District de Kunststadt, & ce Major Général y étant arrivé le lendemain à la pointe du jour, après avoir marché pendant toute la nuit, il attaqua ce Régiment, qui se défendit long-tems avec beaucoup de valeur, mais qui fut enfin obligé de céder au nombre & de se retirer en désordre. Le Major Général de ce Régiment a été tué, ainsi que trois Capitaines, cinq Lieutenans, un pareil nombre d'Enseignes, & plus de 300. Soldats, & M. de Sedens, qui en est Lieutenant Colonel, a été très-dangereusement blessé. Les Autrichiens ont enlevé quatre pièces de canon, trois Drapeaux & beaucoup de bagages, & ils ont fait 180. prisonniers, parmi lesquels sont quatre Capitaines, trois Lieutenans & deux Enseignes. Ils n'ont eû que dix hommes de tués & vingt de blessés.

On a appris que le Général Baroniay, sur la nouvelle

velle qu'il a reçû des derniers mouvemens des troupes Prussiennes & Saxonnes, s'étoit mis en marche avec un Corps de 4000. Hongrois, pour les suivre.

On mande de Brinn, que le 26. Mars dernier, M. Ansfereus étant sorti de cette Place avec un détachement de la garnison, avoit fait une course jusqu'à Scalitz, & qu'il avoit pris 180. chevaux du Régiment de Dragons de Reichemberg des troupes Saxonnes.

Les avis reçûs de Tribau, du 12. du mois dernier, portent que plusieurs mouvemens de l'armée commandée par le Prince Charles de Loraine & du Corps de troupes qui est sous les ordres du Prince de Lobkowitz, ayant donné lieu au Roy de Prusse de croire que ces troupes projettoient quelque entreprise importante, S. M. Pr. s'est déterminée à rassembler les siennes qui avoient été distribuées dans des quartiers de cantonnement.

Depuis qu'elles en sont sorties, quelques-uns des Régimens dont elles sont composées, ont eû plusieurs combats à soutenir contre divers détachemens des ennemis. Au commencement du mois dernier, un de ces détachemens s'avança, pour attaquer le Régiment de Sidow, mais quelques Bataillons qui étoient le plus à portée de joindre ce Régiment, marcherent assés promptement à son secours, pour repousser les Autrichiens, qui firent une perte considérable.

Ce mauvais succès ne les rebuta pas, & ils crurent pouvoir le réparer, en attaquant le Régiment de Dragons de Mollendorff. Le Colonel de ce Régiment, à leur aproche, fit mettre pied à terre à une partie de ses Dragons, & il sut si bien tirer avantage des mouvemens même des Autrichiens, que quelque les Prussiens fussent fort inférieurs en nombre au

détachement des ennemis , lequel étoit composé de huit Escadrons & de plus de 8000. Hussards , ils le mirent en déroute , après avoir tué environ 30. hommes , & fait un aîlés grand nombre de prisonniers.

On mande de Vienne du 28. du mois dernier, que la nouvelle que l'on a reçûe de la résolution prise par le Parlement de la Grande-Bretagne , d'accorder à S. M. Br. un nouveau subside de 500000. livres sterlings , pour aider la Reine de Hongrie à soutenir la guerre , a causé une joye extraordinaire à la Cour de Vienne.

Un courier , arrivé de Moravie le 24. a rapporté , que le 22. les troupes Prussiennes , qui étoient dans Olmutz , avoient abandonné cette Place. On a appris en même tems , que les Hussards de l'armée commandée par le Prince Charles de Loraine avoient fait prisonniers 400. hommes d'un détachement des troupes du Roy de Prusse.

Les Croates , qui ont attaqué vers le milieu du mois dernier le Régiment de Cosel des troupes Saxonnnes , ayant demandé de pouvoir envoyer dans leur Pays les Drapeaux qu'ils ont enlevés à ce Régiment , la Reine non-seulement , le leur a permis , mais elle a ordonné qu'on leur distribuât l'argent de la Caisse militaire dont ils se sont emparés.

S. M. H. a chargé M. Knorr , Conseiller de son Conseil d'Etat & Referendaire de la Cour , de travailler à une nouvelle réponse aux Manifestes de l'Empereur , du Roy d'Espagne , du Roy de Pologne , Electeur de Saxe , & du Roy de Prusse.

### P R A G U E .

**O**N mande de cette Ville du 8. du mois dernier que le train d'artillerie destiné pour le Siège d'Egra , composé de vingt-cinq canons de batterie

batterie & de 13. mortiers, étant arrivé devant cette Place, & que le Comte de Saxe, qui a été chargé de ce Siège depuis la mort du Marquis de Leville, y étant arrivé le 2. du même mois avec un Corps de troupes, avoit fait les dispositions pour l'investissement de cette Place. On a tiré de l' Arsenal de Prague vingt mille boulets & un grand nombre de bombes pour s'en servir à ce Siège.

La nuit du 7. au 8. la tranchée fut ouverte par le Régiment de Rochechouart, sous les ordres du Duc de Luxembourg, Maréchal de Camp, du côté de la riviere, lequel n'est défendu que par un Ravelin qui couvre la tête du Pont.

Le Duc de Boufflers, Maréchal de Camp, monta la tranchée le 8. avec le Régiment de Berry, & le 10. avec celui de Luxembourg, & le Marquis de Mirepoix la monta le 9. avec le Régiment de Beauce.

Pendant ces quatre nuits, les travaux des Assiégeans ont été poussés jusques sur le Glacis, & l'on a établi deux Batteries qui produisent tout l'effet qu'on en peut esperer.

M. des Marais, Commissaire Provincial d'Artillerie, a été tué d'un coup de canon de la Ville, & on a perdu un Grenadier à la sape.

On a appris de Boheme, que le 30. Mars dernier, le Prince Charles de Lorraine avoit fait attaquer le Château de Frawemberg par les Pandoures de l'armée de la Reine de Hongrie, & qu'ils avoient été repoussés avec une perte considerable.

Suivant les derniers avis reçus de Baviere, le Corps de troupes Autrichiennes, qui avoit investi la Ville de Straubingen par ordre du Comte de Kevenhuller a levé le 15. du mois dernier le blocus de cette Place.

Les lettres de Donawerth marquent que la premiere Colonne des troupes Françoises, destinées a

former une nouvelle armée en Baviere , étoit arrivée à Donawerth le premier du mois dernier , & que le 2. le Duc d'Harcourt , qui commande cette Colonne , avoit envoyé le Régiment de Picardie & un autre Régiment à Neubourg , pour garantir le Duché de ce nom des courses des ennemis.

Un Corps de troupes de la Reine de Hongrie , commandé par le Comte de Wurmbrand , Major Général , ayant investi le 3. du mois dernier Straubingen , qui étoit bloqué depuis quelque tems par quelques Régimens des mêmes troupes , les ennemis travaillèrent le 4. & le 5. à l'établissement de trois batteries de canons & de mortiers.

Le 6. ils ouvrirent la tranchée , & depuis ce jour là jusqu'au 10. leurs batteries ont tiré avec tant de vivacité , que l'on compte que les assiégeans ont jeté plus de 500. bombes.

Le Baron Wolwiesen ; Brigadier des armées de l'Empereur , lequel commande dans cette Place , n'a pas fait de son côté un feu moins vif & moins soutenu que celui des assiégeans , & dans les différentes sorties qu'il a faites , il a renversé ou comblé plusieurs fois leurs travaux. Un détachement de la garnison dans une de ces sorties a tué ou fait prisonniers cent cinquante Grenadiers , & il y a eû quelques autres sorties , dans lesquelles les ennemis ont fait une perte encore plus considérable.

Deux jours après l'ouverture de la tranchée , le Comte de Wurmbrand envoya un Officier avec un tambour au Baron de Wolwiesen , pour lui déclarer qu'il n'accorderoit point de Capitulation à la garnison , si elle ne se rendoit dans un certain tems , mais le Baron Wolwiesen fit réponse que la garnison étoit déterminée à se défendre jusqu'à la dernière

niere

niere extrémité. Le Comte de Wurmbbrand ne fût pas plutôt instruit de la résolution des assiégés, qu'il commença à faire tirer à boulets rouges contre la Ville, & le dommage que souffrirent plusieurs maisons, ne diminua rien de l'ardeur des habitans à soutenir le Siège.

Le 10. le feu des ennemis fut encore plus vif qu'il n'avoit été les jours précédens, mais sur le soir ils cessèrent tout à coup de tirer, & la nuit suivante entre trois & quatre heures du matin, ils décampèrent précipitamment, pour se retirer du côté de Plattingen.

Le Baron de Wolwiesen détacha aussitôt quelques troupes de la garnison, pour les poursuivre, & on leur a enlevé plusieurs chariots chargés de munitions.

Le Comte d'Herwart est parti en même tems par ordre du Baron de Wolwiesen, pour aller porter à l'Empereur la nouvelle de la levée du Siège.

Les Ministres, qui assistent de la part de la Reine de Hongrie à la Diette de l'Empire, ont remis au College Electoral un Mémoire contenant plusieurs représentations de cette Princesse au sujet du Rescript par lequel l'Empereur transfere cette Diette à Francfort.

On mande de cette dernière Ville du 15. du mois dernier, que le Comte de Montijo, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne auprès de l'Empereur, fit le 5. en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus de S. M. C. la cérémonie de donner au Prince Royal & Electoral de Baviere les marques de l'Ordre de la Toison d'Or.

Le Comte d'Herwart a informé S. M. I. que les ennemis avoient levé le Siège de Straubingen, qu'ils avoient perdu près de 1200. hommes, & qu'on leur avoit fait 120. prisonniers. Il a assuré

H iij que

que malgré la vivacité de leur feu & le grand nombre de bombes qu'ils avoient jettés, ils n'avoient pas causé à la Ville un dommage aussi considérable qu'on l'avoit appréhendé.

Les troupes qui ont été employées au Siège d'Ugra, consistoient en six Bataillons & quinze Escadrons, & elles étoient composées des Régimens d'Infanterie de Rochechouart, de Berry, de Beaunce & de Luxembourg; du quatrième Bataillon du Régiment de Navarre & du troisième d'Alsace; du Régiment Royal Cavalerie; de deux autres Régimens de Cavalerie, sçavoir ceux de Fouquet & d'Andelau; du Régiment de Dragons Mestre de Camp Général, & de celui d'Armenonville, des Compagnies Franches de Galhaw, & de 160. Bavaurois. Ces troupes ont été renforcées pendant le Siège par des Grenadiers tirés des Brigades de Navarre & de la Marine, dont on avoit formé deux Bataillons commandés par le Prince des Deux Ponts & par le Marquis d'Aubigné. Le Comte de Saxe a été chargé de la conduite du Siège, & il avoit sous ses ordres le Marquis de Mirepoix & le Duc de Boufflers, Maréchaux de Camp.

Ce Lieutenant Général étant arrivé le 2. du mois dernier devant cette Place, qu'un Corps de troupes Françoises tenoient bloquée depuis le mois de Septembre de l'année dernière, il résolut après l'avoir reconnu, de l'attaquer par le côté de la rivière, lequel étoit défendu par un double mur, & couvert d'un Ravelin à la tête du Pont.

Le 4. il fit construire une Redoute du côté opposé & ayant dérobé aux assiégés par une fausse attaque la connoissance de l'endroit destiné pour la véritable, il fit ouvrir la tranchée la nuit du 7. au 8.

Pendant les cinq premières nuits, depuis l'ouver-

LXXX

ture de la tranchée , les travaux furent poussés jusques sur le Glacis du Ravelin , & l'on établit deux Batteries qui démonterent le canon du Ravelin & d'un demi Bastion.

Le travail de la nuit du onze fut un peu retardé à cause de l'eau qui entroit dans la Sappe , & les Assiégés firent un retranchement d'arbres sur le bord de la riviere , pour empêcher qu'on ne pénétrât dans le Ravelin par la gorge de cet ouvrage.

Le 12. quoiqu'ils eussent démasqué une Batterie de quatre piéces de canon , laquelle étoit dans le vieux Château , on s'avança pendant la nuit sur l'angle saillant du chemin couvert.

Le logement étoit fait dès le 13. au matin sur le chemin couvert , & l'on tira contre la Batterie du Château.

Cette Batterie ayant été entièrement démontée le 14. on commença à battre en brèche le corps de la Place , & non seulement on abattit le chemin de ronde , mais on perça la premiere muraille. On éleva en même tems deux Cavaliers pour plonger dans le chemin couvert , & un détachement de la garnison , lequel attaqua les travailleurs , fut repoussé.

Le 15. on allongea le logement sur la gauche , & l'on y fit un réduit pour trois mortiers , destinés à tirer dans le Ravelin ; on ouvrit à la droite un boyau , pour s'emparer d'un Fortin dont le feu pouvoit incommoder , & l'on poussa la Sappe couverte jusqu'à la Palissade , de sorte que le logement embrassoit le chemin couvert.

Le logement ayant encore été allongé le 16. dans le chemin couvert , & une Batterie y ayant été établie pour faire brèche au Ravelin , les jours suivans furent employés à établir une nouvelle Batterie , & à faire la descente du Fossé , dont la Contrescarpe

H v fut

## 1232 MERCURE DE FRANCE

fut percée la nuit du 18. au 19. Pendant tout ce tems là , les Assiégés firent un feu prodigieux de canon & de mousqueterie , mais le 19. à huit heures du matin ils arborerent le Drapeau blanc , & le 20. on signa la Capitulation , par laquelle il a été réglé que le Ravelin & la Porte de la Ville seroient livrés le même jour aux troupes Françoises ; que le 22. la garnison sortiroit de la Place avec les honneurs de la guerre , à condition de ne point servir contre l'Empereur ni contre les Alliés de S. M. I. jusqu'à ce que les Officiers & les Soldats qui la composent , eussent été échangés , & qu'ont eût payé leur rançon ; qu'elle seroit conduite à Passau , & que le Commandant emmeneroit deux pièces de Canon de trois livres de balle , & un pareil nombre de chariots couverts dont il ne pourroit se servir pour cacher les déserteurs ; qu'il seroit permis aux Bourgeois , & aux personnes que la Reine de Hongrie avoit pourvûes de quelques emplois dans la Ville , de se retirer s'ils le jugeoient à propos ; que les habitans ne souffriroient aucun dommage dans leurs biens , mais que pour ce qui concernoit leurs privilèges , ils s'en remettroient à la clémence de l'Empereur , & que la Ville seroit obligée de faire rétablir à ses dépens le Pont qui avoit été détruit.

Les François ont perdu environ cent Soldats à ce Siège , & les Officiers qui ont été tués , sont Mrs Desmarais , Commissaire Provincial d'Artillerie ; le Duc , Capitaine au Régiment de Piémont ; de Vendin , Capitaine au Régiment de Luxembourg ; de Puygaillard , Lieutenant dans le Régiment de Rochechouart , & de Lorençon , Lieutenant dans le Régiment de Dragons d'Armenonville. M. de Biscourt , Ingenieur , & Mrs Dorival & de Savoniere , Officiers d'Artillerie , ont été blessés ,  
ainsi

ainsi que M. Mirof, Lieutenant dans le Régiment de Penthièvre.

On a appris que les troupes Prussiennes, pendant le tems qu'elles ont demeuré dans le Royaume de Hongrie, s'étoient emparées de plusieurs magasins des ennemis, où elles avoient trouvé 2478. quintaux de Farine, 5680. mesurés d'avoine, 9000. rations de pain, & 14000. de biscuit, & que le Roy de Prusse avoit fait acheter un grand nombre de chevaux dans le Comté de Hollitsch & dans les Comtés voisins.

On mande de Glatz du 27. du mois dernier, que la garnison Autrichienne qui étoit dans cette Place, & qui ayant été obligée de l'abandonner après avoir fait une longue résistance, s'étoit retirée dans le Château, s'étoit défendue avec beaucoup de valeur, tant qu'elle avoit espéré de recevoir du secours; que le Corps de troupes Prussiennes, employé au Siège de ce Château, se préparoit le 26. à donner un nouvel assaut, pour tâcher de s'en emparer, lorsque le Commandant de la garnison, qui commençoit à manquer de vivres, fit arborer le Drapeau blanc, & envoya un Officier pour demander à capituler.

Les articles de la Capitulation furent réglés le même jour, & la garnison qui n'étoit composée que de 430. hommes, sortit le 27. du Château avec les honneurs militaires & deux pièces de canon, pour être conduite avec une escorte à l'armée que commande le Prince Charles de Lorraine. 500. hommes des troupes du Roy de Prusse ont été mis en garnison dans le Château, où l'on a trouvé 40. canons, 6. mortiers & un grand nombre d'armes, mais très-peu de munitions de guerre.

Les dernières Lettres de Ratibonne portent, que l'arrivée des troupes que le Roy de France a

Et vij fait

fait passer en Baviere , ayant déterminé le Comte de Kevenhuller à abandonner toute la partie de la Baviere , qui est en-deçà de l'Inn , & à se retirer du côté de Passaw avec l'armée qu'il commande , ce Général a envoyé ordre aux troupes Autrichiennes qui étoient à Munich , à Pludling , à Dinckelfingen & dans les autres Villes ou postes dont les ennemis s'étoient emparés entre le Danube, l'Isar & la Wills , d'aller le rejoindre , & que le 22. du mois dernier il décampa de Landshut. Il a laissé le Major Général Berencklaw en arriere avec un Corps de troupes , pour observer les mouvemens des troupes Françaises & Bavaoises , & pour empêcher qu'elles n'inquiétassent les Autrichiens dans leur retraite.

Les ennemis arriverent à Ortembourg le 29. , & ayant repassé l'Inn , ils se sont postés de l'autre côté de cette riviere , entre Schardingena & Passaw. Ils travaillent avec toute la diligence possible à se retrancher dans leur nouveau Camp , afin de pouvoir s'y maintenir , pour couvrir la Haute-Autriche.

#### F R A N C F O R T .

**O**N a pris le 18. du mois dernier , que le Duc d'Harcourt ayant reçu à Ingolstadt la nouvelle du peu de succès de la tentative faite le 10. par le Maréchal de Terring , pour se rendre maître de la Ville de Kelheim , il y marcha avec sept Bataillons , mais qu'il aprit en chemin , que les Autrichiens avoient abandonné ce poste dont il s'assûra.

Le jour précédent , les ennemis avoient levé le Siège de Straubingen , & le Maréchal de Terring s'est avancé dans les environs de cette Place avec les troupes Bavaoises qu'il commande.

Les

Les troupes Autrichiennes, qui occupoient le poste de Deckendorff, se sont aussi retirées à l'approche d'un détachement des troupes Bavaoises; & l'on a été informé que les ennemis se rassembloient sur l'Isar entre Pludling & Dingelsingen. Par leur retraite, les troupes Françoises & Bavaoises sont maîtresses des deux bords du Danube, depuis Ingolstadt jusqu'à Straubingen, d'où l'on mande que pendant le Siège il n'y avoit eû qu'une maison de brûlée, malgré le grand nombre de boulets rouges que le Comte de Wurmbbrand avoit fait tirer contre cette Place.

Le Comte de Montijo, que le Roy d'Espagne a nommé son Ambassadeur Extraordinaire pour complimenter l'Empereur sur son avènement au Trône Impérial, eut le 14. du mois dernier son audience publique de l'Empereur, & le même jour il eut audience de l'Impératrice.

On mande de Francfort du 25. du mois dernier, que le Chevalier de Broglie dépêché par le Maréchal son pere à l'Empereur, pour porter à S. M. I. la nouvelle de la prise d'Egra, arriva à Francfort de Prague, & aprit à l'Empereur que cette Place s'étoit renduë le 19., & que la garnison Autrichienne qui l'a défenduë, s'étoit engagée par la Capitulation, à ne point servir contre S. M. I. ni contre ses Alliés, jusqu'à ce que les Officiers & les Soldats, dont elle étoit composée, eussent été échangés, ou que la Reine de Hongrie eût payé leur rançon.

Lorsque cette garnison est sortie de la Ville, elle ne consistoit plus qu'en 938. Soldats & 102. Grenadiers, & il ne restoit d'Officiers que le Commandant & le Major de la Place, un Colonel, 10. Capitaines, 9. Lieutenans & 5. Enseignes.

Les assiégeans ont trouvé dans Egra 13. canons de

## 1236 MERCURE DE FRANCE

de fonte , 10. de fer , 6. mortiers , 107. bombes , 10392. boulets , 226. cartouches , chargées de mitrailles , 304. chargées de balles , 410. grénades , 460. quintaux de plomb en saumon , 2154. mousquets , 1041. fusils , 106. mousquetons , 400. cuirasses , & une grande quantité d'outils , propres à remuer la terre.

Le Maréchal de Terring a mandé à l'Empereur qu'un détachement des troupes de S. M. I. avoit totalement défait à quelque distance de Straubingen un détachement de Hussards de l'armée commandée par le Comte de Kevenhuller ; que la plus grande partie du détachement ennemi avoit été taillée en pièces , & que le reste avoit été pris ou mis en fuite.

Le poste de Deckendorff , qui a été abandonné par les Autrichiens , à l'aproche des troupes que le Maréchal de Terring a fait marcher , pour l'attaquer , est occupé par quatre Compagnies d'Infanterie Bavaroise , & ce poste étant situé au confluent de l'Isar & du Danube , les troupes Impériales sont actuellement maîtresses de la première de ces deux rivières.

Le Prince de Furstemberg Stublingen , qui étoit Commissaire du feu Empereur à la Diète de l'Empire , continuera d'y exercer les mêmes fonctions pour l'Empereur.

On a recû la nouvelle d'une action qui s'est passée le 17. May aux environs de Czasslaw en Bohême , entre le Roy de Prusse , & le Prince Charles de Lorraine , & dans laquelle le Roy de Prusse a eû l'avantage ; on attend un détail circonstancié de cette action.

ITALIE.

## I T A L I E.

**O**N apprend de Rome du 14. du mois dernier, que le Pape a ordonné que le Clergé Séculier & Régulier de cette Ville feroit le 22. une Procession générale, à laquelle Sa Sainteté devoit assister avec le Sacré College, pour obtenir de Dieu qu'il lui plaise de rendre la paix à l'Europe.

L'Empereur a nommé le Cardinal Borghese, pour avoir soin des affaires de l'Empire en cette Cour, & le Baron Scarlati, pour y résider en qualité d'Envoyé de S. M. I.

Le 11. le Cardinal del Giudice, en conséquence des ordres qu'il a reçus de la Reine de Hongrie, fit ôter de la porte de son Palais les armes du feu Empereur, & il y fit mettre celles de S. M. H.

On a appris de Modene, que 200. Soldats de la garnison, lesquels prétendoient avoir lieu de se plaindre de leurs Officiers, ayant formé le complot de deserter, & étant convenus de sortir ensemble de la Ville un jour qu'ils devoient passer en revûe, ils avoient exécuté leur projet; qu'ils s'étoient défendus avec beaucoup de valeur contre un détachement considérable de Cavalerie, qu'on avoit envoyé pour tâcher de leur couper le chemin, & qu'après un assés long combat, dans lequel ils n'avoient perdu que cinq hommes, ils avoient passé la riviere de Panaro, & s'étoient sauvés dans l'Etat Ecclésiastique.

On mande de Venise du 18. du mois dernier, que suivant les derniers avis reçus de Smirne, le bruit y couroit que les négociations de paix entre le Grand Seigneur & Thamas Kouli Kan n'ont pas eû le succès qu'on en attendoit, & que les Ministres Pénipotentiaires, qui étoient assemblés à Erzerum de la part des deux Puissances, ont rompu leurs

leurs conférences. Ces avis ajoutent qu'on assûroit aussi , que Thamas Kouii-Kan , aussi-tôt qu'il avoit été informé de la séparation du Congrès d'Erzerum , s'étoit avancé du côté de Trebisondé avec une armée de 70000. hommes ; que son fils à la tête de 50000 , avoit marché vers Bagdad ; pour en former le Siège , & qu'il y avoit eû une action près d'Erzerum , entré un Corps de troupes Persannes & 8000. hommes de l'armée Ottomane , commandée par Ali Pacha , Seraskier d'Erzerum.

Le 15 , jour auquel l'entrée publique du Bailly de Tencin, Ambassadeur de la Religion de Malthe, avoit été fixée , M. Ferroni , Archevêque de Damas & Evêque Assistant du Trône , qui avoit été nommé par le Pape pour remplacer en cette occasion le Majordôme du Sacré Palais , alla avec M. Canale , Protonotaire Apostolique , & les Maîtres des Cérémonies , prendre l'Ambassadeur hors la Porte Flaminia , dite du Peuple. Après le Cérémonial accoutumé , l'Ambassadeur monta à cheval & il fit son entrée publique à Rome dans l'ordre suivant.

Les Tambours du Senat Romain ; un Courier de la Religion de Malthe , à cheval ; deux Suisses de l'Ambassadeur, deux Trompettes & deux Fouriers ; quatre Fourgons dont les couvertures étoient de velours verd , galonné d'or , avec les armes de l'Ambassadeur ; huit autres Fourgons , avec de pareilles couvertures, les unes de velours cramoisy & les autres de velours bleu ; deux Officiers de l'Ambassadeur , douze Estafiers , deux Tireurs , quatre Officiers de l'Ambassadeur, ses Valets de Chambre, six chevaux de main , avec des caparaçons de peau de Tigre , un autre cheval dont les harnois & la housse étoient de velours violet , brodé d'or ; le Maître d'Hôtel & l'Intendant de l'Ambassadeur , quatre Pages habillés de velours rouge , avec un  
galon

galon d'argent sur les coutures ; quatre Gentilshommes de l'Ambassadeur , & son Ecuyer , qui avoient des habits magnifiquement brodés en or , & qui étoient entre deux files d'Estafiers ; les deux Compagnies des Cheveu-Legers de la Garde du Pape ; les mules des Cardinaux Ruffo , Annibal Albani , Pic de la Mirandole , Ca.affe , Belluga , Borghese , Bichi , Firrao , Gentile , Aquaviva , Riviera , Aldrovandi , Passionei , Alexandre Albani , Corsini , Mosca , de Tencin , Colonne & Sagripante , conduites chacune par des Palefreniers ; les Gentilshommes des Cardinaux & ceux des Ambassadeurs & des Princes Romains ; deux Trompettes des Cheveu Legers. de la Garde du Pape ; les Ecuyers & les Cameriers de Sa Sainteté ; les Chevaliers Colonne , de Sciarra , Strozzi , Dominique & Louis de Buffi , Ricci , Sampieri , Patti , Gigli , Tommasi , Grassi , Gabanes , Modeni ; Ghades , Cardona , Guglielmi & de Lerma , Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ; les Commandeurs Papirio , Buffi & Chigi Montori ; Commandeurs du même Ordre ; les deux Maîtres des Cérémonies ; la Compagnie des Suisses de la Garde de Sa Sainteté , le Lieutenant de cette Compagnie étant à la tête.

L'Ambassadeur , précédé de douze Coureurs ; avoit à sa droite M. Ferroni , Archevêque de Damas , & à sa gauche M. Canale , Protonotaire Apostolique ; de chaque côté étoit un Massier du Pape. Les Prélats Chigi , Erba , Biglia , Valenti , Bajardi , Albani & Millo , Protonotaires Apostoliques , marchaient après l'Ambassadeur , & ils étoient suivis des Chapelains de Sa Sainteté , lesquels avoient leurs robes & leurs chaperons de Cérémonie. A quelque distance , étoient les quatre sarosses de l'Ambassadeur , dans lesquels étoient le

Comte

## 1240 MERCURE DE FRANCE

Comte Scotti , son Maître de Chambre , les Secrétaires de l'Ambassadeur , deux de ses Gentilshommes , & quelques Freres Servans de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ; la marche étoit fermée par les carrosses des Cardinaux , des Ambassadeurs , des Princes Romains , des Envoyés & des autres Ministres Etrangers.

Le 16. du mois dernier , les Peres de la Doctrine Chrétienne tinrent à Rome un Chapitre Général dans lequel ils élurent pour Général de leur Ordre le Pere Dominique Andreucci , & pour Procureur Général le Pere Dominique Bertagna.

### N A P L E S .

**O**N apprend de Naples du 10. du mois dernier , que le 5. on fit partir sur des mulets pour les groupes du Roy douze petites pièces de campagne , & une grande quantité de munitions de guerre avec une somme de 200000. Ducats, en nouvelles especes, sous l'escorte de deux Compagnies d'Artillerie & d'une Compagnie du Régiment de Cuirassiers de la Motte.

### E S P A G N E .

**O**N mande de Madrid du 3. du mois dernier , que Leurs Majestés Catholiques ont appris par les dernieres lettres de l'Infant Don Philippe que ce Prince étoit arrivé le 24. du mois précédent à Montpellier.

L'Intendant de Marine du Royaume de Galice a mandé au Roy, que le 14. du mois dernier la Frégate *le Saint Jean Baptiste* , commandée par l'Armateur Don Juan Joseph Herrero , étoit entrée dans le Port de Corne avec un Vaisseau Anglois de 160 tonneaux , chargé de farine & de riz.

Le 17. l'Armateur François Fernandez, qui commande

mande la Balandre *la Notre-Dame de Begona*, conduit au Port de Santander un Brigantin Anglois, qu'il a pris dans la Manche.

L'Infant Don Philippe arriva à Aix le 31. Mars dernier.

Les dernières lettres de l'Infant Don Philippe, portent que ce Prince étoit arrivé à Toulon.

L'Intendant du Port du Ferol a mandé à S. M. C. que les Frégates *le S. Michel & le Mars*, avoient conduit à la Corogne les Vaisseaux Anglois *le Jean Etienne & le Falmouth*, & que le 22. & le 24. Mars dernier la première de ces deux Frégates s'étoit emparée de trois autres Bâtimens de la même Nation.

On a appris de Madrid le premier de ce mois, que pendant le cours du mois dernier, les Armateurs du Port de S. Sébastien ont fait sur les ennemis dix prises, dont la valeur monte à 80000. Piaîtres, & que le 19. du même mois, un Armateur Biscayen est entré dans le Port de Bilbao avec deux Bâtimens Anglois, l'un de 120. tonneaux & l'autre de 50. dont il s'étoit emparé quelques jours auparavant.

Une Frégate a conduit au Port de Lage en Galice un autre Vaisseau de la même Nation.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

ON apprend de la Bastie, que les Bandits de l'Isolacci continuent de commettre plusieurs désordres, & qu'ils avoient enlevé les équipages de quelques Officiers qui alloient à Corte.

On mande de Venise, que la République a nommé le Chevalier André Erizzo & M. François Lorezano, ses Ambassadeurs Extraordinaires, pour aller complimenter l'Empereur sur son avènement au Trône Impérial.

Les troupes commandées par le Duc de Montemar

mar ont été jointes par les troupes Napolitaines, & elles n'attendent que l'arrivée du Convoi parti de Naples, pour s'avancer vers la Lombardie.

On a appris que la Reine de Hongrie a envoyé ordre au Comte de Traun, de faire ramener dans le Parmesan l'Artillerie qu'on en avoit tiré, & que les troupes Autrichiennes, qui s'étoient avancées dans le Modenois, se dispofoient à se retirer dans le Mantouïan.

Une partie des troupes Espagnoles, qui font sous les ordres du Duc de Montemar, est déjà sur la Frontiere du Ferrarois, & l'on a reçu avis d'Antibes, qu'on y attendoit le 19. du mois dernier la premiere Colonne de celles qui passent par la France.

Suivant les lettres écrites de la Bastie, les Bandits de l'Isolacci ont pillé une Voiture qui alloit de Rostino à Corte, & dans laquelle il y avoit, outre plusieurs effets de prix & quelques armes, une somme de 5000. livres, destinée pour le payement des troupes qui font dans cette derniere Ville. 18. Soldats qui escortoient cette Voiture, se sont défendus avec beaucoup de valeur, mais ils ont été obligés de céder au nombre, & ils se sont retirés après un long combat, dans lequel il y a eû deux d'entre eux de tués & trois de blessés.

Dans le tems qu'on se croyoit sur le point de voir la tranquillité rétablie dans l'Isle de Corse par l'Electon des douze Députés des Piéyes, il a paru que l'esprit de révolte commençoit à y renaître, les habitans de quelques Communautés ayant donné depuis peu de nouvelles marques de leur mauvaise volonté.

Douze des Rebelles, que le Marquis Spinola avoit fait embarquer pour Livourne, avec défenses, sous peine de la vie, de retourner en Corse, sont rentrés dans cette Isle, & y ont porté plusieurs fusils avec quelques munitions de guerre.

Il est arrivé à Savonne une Tartane , à bord de laquelle étoient 28. chevaux des Equipages de l'Infant Don Philippe.

Les lettres écrites de l'Isle de Corse du 25. du mois dernier, ne contiennent aucune nouvelle intéressante; elles confirment seulement que la tranquillité qui y regnoit en apparence, n'avoit rien de solide, & que la République avoit sujet de se défier des dispositions des Corfès.

Le Duc de Montemar a établi son quartier général à Rimini, & l'avantgarde de l'armée Espagnole est à Forli & à Imola.

On recommence à publier que le Roy de Sardaigne a résolu d'augmenter la garnison de Nice, & celles de quelques Places voisines; qu'il a détaché de son armée pour cet effet cinq Bataillons & quatre Escadrons, & qu'il a donné ordre qu'un Corps de Milice s'assemblât, pour garder les passages des montagnes.

On a appris de Gènes du 1. de ce mois, qu'un courrier dépêché par le Duc de Montemar à l'Infant Don Philippe, qu'on disoit être parti de Toulon le 26. du mois dernier pour se rendre à Antibes, a été arrêté à Loano, près d'Oneille, par des inconnus qui lui ont enlevé les lettres dont il étoit chargé.

On a sçu par un autre courier, que le Roy de Sardaigne, dans le tems qu'il se dispoit à quitter Plaisance pour aller à Parme, avoit reçu des dépêches qui l'avoient fait changer de résolution.

Le même courier a rapporté que l'armée commandée par le Duc de Montemar, & qui est actuellement composée de 53. Bataillons & de 27. Escadrons, s'avançoit vers Ferrare, & que l'approche des troupes Espagnoles commençoit à inquieter le Comte de Traun.

On mande de l'Isle de Corse, que les Bandits de l'Isolacci,

P'isolacci, irrités de ce que plusieurs de leurs parens ont été conduits dans les prisons de la Bastie, commettent encore plus de desordres que par le passé; qu'ils ont tué quelques Soldats, pour s'emparer de leurs armes; qu'ils ont enlevé celles de quatre Corses du Bourg de Mariani, qui sont au service de la République, & qu'ils ont pillé une Voiture chargée de vivres, qui alloit à Corte.

## GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres du 19. du mois dernier, que la Chambre des Communes a accordé à S. M. Br. 100000. livres sterlings, pour aider la Reine de Hongrie a soutenir la guerre,

Les Espagnols se sont emparés du Vaisseau *le Guillaume*, qui faisoit voile pour la Barbade, & du Vaisseau *le Nassau*, qui alloit de la Jamaïque à Boston dans la nouvelle Angleterre.

Quelques-uns des Commissaires, chargés d'examiner la conduite du Comte d'Orford, ont proposé de faire subir la question à M. Paxton, Solliciteur de la Trésorerie, s'il persistoit à refuser de donner les éclaircissemens qu'on lui demande sur l'emploi de trois millions de livres sterlings, dont on ne trouve aucune décharge dans les Registres de l'Echiquier & de la Trésorerie.

## HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de la Haye du 27. du mois dernier, que le Conseil d'Etat a donné ordre qu'à commencer au 17. de ce mois, toutes les troupes formassent des camps partieliens dans les environs des Villes & des autres endroits où elles sont en garnison ou en quartiers, & que chaque Com-  
mandant

mandant fit faire l'exercice tous les jours pendant un mois au Corps qui est sous ses ordres.

Il a été réglé par le même Conseil, que l'Etat feroit rembourser à chaque Corps les dépenses pour le transport des Tentes & des Bagages, & qu'on feroit gratuitement aux troupes le bois & la paille, pendant tout le tems qu'elles seroient campées.

En conséquence des résolutions prises à Bruxelles dans un Conseil d'Etat qui se tint le trois de ce mois, le Comte de Harrach a envoyé ordre aux troupes Autrichiennes, qui sont en garnison à Ostende, à Bruges, & dans quelques autres Places, d'en sortir à l'arrivée des troupes Angloises, qui doivent passer la Mer. Une partie des troupes qu'on retirera de ces Places, est destinée à renforcer les garnisons de Mons, d'Ath & de Charleroy. On doit délivrer incessamment des Tentes aux troupes, & on travaille avec beaucoup de diligence à établir des magasins & à mettre toutes les Villes des Frontieres en état de défense.



### MORTS DES PAYS ETRANGERS.

**L**E 19. Mars, Eleonore-Louise *Gonzague*, veuve depuis le 3. Février 1711. de François-Marie de Medicis, Prince de Toscane, ci-devant Cardinal, & Protecteur des affaires des Couronnes de France & d'Espagne à Rome, avec lequel elle avoit été mariée le 14. Juillet 1709. & dont elle n'a point eü d'enfans, mourut à Padoüe, où elle s'étoit retirée depuis plusieurs années. Elle étoit âgée de 55. ans, 3. mois & 6. jours, étant née le 13. Novembre 1686. Elle étoit fille de Vincent *Gonzague*,  
 Duc

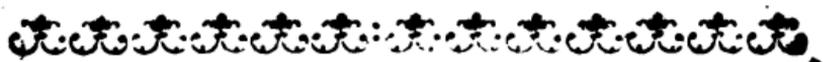
## 1246 MERCURE DE FRANCE

Duc de Guastalla , Prince de Sabioneda & de Bozolo mort le 28. Avril 1714. & de Marie-Victoire Gonzague de Guastalla , sa cousine. Elle s'étoit remariée en secondes nœces le 30. Decembre 1718. avec Philippe Prince de Hesse-Darmstadt , mais ce Mariage fut cassé en 1721. Cette Princesse a fait & institué le Grand Duc regnant de Toscane , son Légataire universel.

Le 10. Avril , Guillemine-Amélie , née *Duchesse de Brunswit-Hannover* , veuve de Joseph , Empereur , & Roy des Romains , Roy de Hongrie & de Boheme , Archiduc d'Autriche , &c. mort le 17. Avril 1711. & avec lequel elle avoit été mariée le 24. Février 1699. mourut à Vienne , âgée de 68. ans , 11. mois & 16. jours , étant née le 26. Avril 1673. Elle étoit la dernière fille de Jean-Frédéric de Brunswic-Lunebourg , Duc de Hannover , mort le 18. Decembre 1679. dans la 55. année de son âge , & de Benedictine-Henriette-Philippe de Baviere , Comtesse Palatine du Rhin morte à sa Maison de Campagne au Village d'Asnières , près Paris , le 12. Août 1730. âgée de 78. ans , 20. jours. Elle ne laisse que deux filles , qui sont , Marie-Joseph-Benedicte-Antoinette-Therese Xaviere-Philipine , Archiduchesse d'Autriche , née à Vienne le 8. Decembre 1699. Epouse de Frederic Auguste , III. du nom , Roy de Pologne , Grand Duc de Lithuanie , Duc de Saxe , Electeur & Grand-Maréchal du Saint Empire Romain , né le 7. Octobre 1696. avec lequel elle a été mariée le 3. Septembre 1719. & Marie-Amélie-Joseph-Anne-Therese-Cordule , Archiduchesse d'Autriche , née à Vienne le 22. Octobre 1701. Epouse de Charles-Albert , Duc de la Haute & Basse Baviere , & du Haut Palatinat du Rhin , Grand-Maitre & Electeur du S. Empire Romain , né le 6. Août 1697. élu Roy des Romains le

4. Janvier dernier , & couronné Empereur le 12. Février suivant , avec lequel elle a été mariée le 5. Octobre 1722.

Le 25. Sigisbert *Haverkam*, Professeur en Histoire , en Eloquence & en Langue Grecque qui s'étoit acquis une très-grande réputation par sa vaste érudition , mourut à Leyde , en Hollande , âgé de 58. ans.



## F R A N C E.

### NOUVELLES DE LA COUR , DE PARIS , &c.

**L**E Comte de Perelada , Premier Gentilhomme de la Chambre de l'Infant Don Philippe , & que ce Prince a envoyé au Roy , pour remercier S. M. des honneurs qu'il lui a fait rendre à son passage dans le Royaume , arriva à Paris le 2. du mois dernier. Le Roy ayant trouvé bon qu'il s'acquittât de cette Commission à Choisy , le Prince de Campo - Florido , Ambassadeur du Roy d'Espagne , eut à Choisy le 3. une Audience particulière du Roy , dans laquelle il présenta à S. M. le Comte de Perelada. Le Prince de Campo Florido fut conduit à cette Audience par M. de Verneuil , Introdacteur des Ambassadeurs.

Le 6. Ce Prince eut à Versailles Audience particulière de la Reine , de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames. Dans ces

I Au-

Audiences , auxquelles il fut conduit par le même Introducœur , il présenta le Comte de Perelada.

Le 13 , le Prince de Campo-Florido eut à Fontainebleau , du Roy , de la Reine , de Monsieur le Dauphin , & de Mesdames , des Audiences particulières , dans lesquelles le Comte de Perelada prit congé. L'Ambassadeur y fut conduit par le Chevalier de Saintot , Introducœur des Ambassadeurs.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle partit de Paris le 12. pour retourner à Francfort.

Le Roy a nommé le Duc de Gévres , l'un des quatre Premiers Gentilshommes de sa Chambre , pour aller de la part de S. M. complimenter l'Empereur sur son Election , & le Duc de Gévres partit le 19 , pour se rendre à Francfort , & s'y acquitter de cette Commission.

Le 14. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Fontainebleau la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin , Ayeul de S. M.

Le 15. le Roy fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Bénits , qui furent présentés par l'Abbé d'Aydies , Aumônier de S. M. en quartier.

Le 19. du mois dernier , l'ouverture solennelle

nelle de l'Assemblée du Clergé de France se fit avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise des Grands Augustins, par la Messe du S. Esprit, à laquelle les Prélats & autres Députés, qui composent l'Assemblée, communierent. L'Archevêque de Bourges y officia pontificalement, & l'Evêque de Vence prêcha avec beaucoup d'éloquence.

Le 20. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule de S. M.

Le 22. la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Bénits, qui furent présentés par l'Abbé de Sainte Hermine, son Aumônier en quartier.

Le Comte de Broglie, Colonel du Régiment de Luxembourg, & qui a été dépêché au Roy par le Maréchal de Broglie son pere, arriva à Fontainebleau la nuit du 26, & il a appris à S. M. que le 19. la Ville d'Egra avoit demandé à capituler.

Le Roy a fait le Comte de Broglie, Brigadier de ses Armées.

L'Assemblée Générale du Clergé a élu pour Présidens l'Archevêque de Paris, l'Archevêque de Bourges, l'Evêque de Poitiers & l'Evêque de Viviers; l'Abbé de Chapt de Rastignac

tignac pour Promoteur, & l'Abbé de Tougasse de la Bastie pour Secrétaire.

Le 21. du mois dernier, les Prélats & autres Députés qui composent l'Assemblée Générale du Clergé, allèrent à Fontainebleau rendre leurs respects au Roy. Ils s'assemblerent dans l'appartement du Château, qui leur avoit été destiné, & le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, étant venu les prendre pour les présenter au Roy, ils furent conduits à l'Audience de S. M. par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, avec les honneurs qui se rendent au Clergé, lorsqu'il est en Corps, les Gardes du Corps étant en haye & sous les armes dans leur Salle, & les deux battans des portes étant ouverts. L'Archevêque de Bourges complimenta le Roy, & il parla avec beaucoup d'éloquence.

L'après-midi, les mêmes Députés eurent audience de la Reine, & de Monseigneur le Dauphin.

Le 26, M. Fagon, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal des Finances; M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances, & M. Orry, Ministre d'Etat, & Contrôleur Général des Finances, Commissaires du Roy, se rendirent à l'Assemblée Générale du Clergé, où ils furent reçus avec les cérémonies ordinaires.

naïres. M Fagon ayant fait un Discours , auquel l'Archevêque de Bourges répondit au nom de l'Assemblée , les Commissaires du Roy demanderent de la part de S. M. un secours de douze millions , qui a été unanimement accordé.

Le Roy a donné au Marquis de Surgeres , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Reine , l'agrément du Regiment de Dragons , vacant par la démission du Marquis d'Armenonville , Brigadier & Mestre de Camp de ce Régiment.

Le 3. de ce mois, Fête de l'Ascension de N. S. le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi , leurs Majestés assisterent aux Vêpres.

Le Roy a donné à M. Gabriel , Architecte ordinaire de S. M. & Contrôleur des Bâtimens du Château de Versailles , la Charge de Premier Architecte du Roy , vacante par la mort de M. Gabriel , son pere.

La Charge d'Architecte ordinaire a été accordée par S. M. à M. de Cotte , Contrôleur des Bâtimens du Château de Fontainebleau.

Le 12. la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le 13. Fête de la Pentecôte , les Cheva-

liers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit ; s'étant assemblés dans le Cabinet du Roy, vers les onze heures , S. M. tint un Chapitre , dans lequel l'Information de vie & mœurs , & la Profession de Foi de Monseigneur le Dauphin , nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit le 2. Février dernier , & les preuves de Noblesse & de Religion de l'Archevêque de Narbonne , que le Roy avoit nommé Commandeur du même Ordre le premier Janvier dernier , furent admises. Le Chapitre étant fini , le Marquis de Breteuil , Commandeur , Prevôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre du S. Esprit , précédé du Héraut & de l'Huissier , alla prendre Monseigneur le Dauphin dans son appartement , & il le conduisit dans le Cabinet de S. M. qui le reçut Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Le Roy sortit ensuite de son Cabinet , pour se rendre à la Chapelle du Château ; S. M. étoit précédée de Monseigneur le Dauphin , en habit de Novice , du Duc d'Orleans , du Duc de Chartres , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Duc de Penthièvre , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre ; le Cardinal d'Auvergne , l'Archevêque de Narbonne , & l'Evêque de Langres marchèrent derrière S. M. Après-le-

*Veni Creator*, qui fut chanté par la Musique, le Roy monta à son Trône, près de l'Autel où l'Archevêque de Narbonne fut reçu. S. M. retourna ensuite à son Prie-Dieu, & entendit la grande Messe, célébrée par l'Archevêque de Bourges, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & chantée par la Musique. La Messe étant finie, & le Roy étant remonté à son Trône, Monseigneur le Dauphin, lequel pendant la Messe étoit resté à la place de Novice, entre le Prie-Dieu de S. M. & le Banc des Chevaliers qui étoient à la droite, fut conduit au Trône avec les Cérémonies accoûtumées, & il fut reçu Chevalier, ayant pour Parains le Duc d'Orleans & le Duc de Chartres.

La Reine & Mesdames entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après-midi, leurs Majestés entendirent dans la Chapelle du Château le Sermon de l'Abbé Desjardins, Curé de Franconville, & ensuite les Vêpres chantées par la Musique.

Le Roy, qui étoit parti du Château de Fontainebleau le 19. de ce mois, arriva à Versailles le 23. La Reine y retourna le 17. Monseigneur le Dauphin le 19. & Mesdames de France le 21.

Le 24. Fête du S. Sacrement, le Roy, accompagné de Monseigneur le Dauphin, du

Duc de Chartres , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Duc de Penthièvre , & de ses principaux Officiers , se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château , & Sa Majesté y entendit la grande Messe , après avoir assisté à la Procession , laquelle , suivant la coutume , alla à la Chapelle du Château , où la Reine se trouva , lorsque la Procession y arriva.

Le même jour , le Roy prit le deuil pour la mort de l'Imperatrice Amélie , dont le Roy de Pologne , Electeur de Saxe , Gendre de cette Princesse , a donné part à Sa Majesté par une lettre que le Comte de Loos , Envoyé Extraordinaire du Roy de Pologne , avoit été chargé de présenter au Roy.

On a appris de Naples que la Princesse , dont la Reine des deux Siciles est accouchée le 20. du mois de Janvier de cette année , étoit morte à Naples la nuit du 2. au 3. du mois dernier.

### BENEFICES DONNÉS.

LE ROY a nommé à l'Evêché de S. Flour : l'Abbé de Ribeyre , Vicaire Général de l'Evêché de Clermont , & qui avoit été nommé à l'Evêché de Digne.

Si M. a accordé l'Abbaye Régulière de Septfons , Ordre de Cîteaux , Diocèse d'Auxun , à Dom Zozime de Guenne , Religieux de cette Abbaye.

Le

Le 9. du mois dernier, la Reine entendit à Fontainebleau en Concert, le Prologue & la premiere Entrée du Ballet *des Elemens*, mis en Musique par M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy Il fut continué le 11. & le 16. & exécuté par les Dllles Mathieu, de Romainville, Deschamps & Abec, & par les sieurs Benoît & Poirier; les talens & la voix de ce dernier font tous les jours de nouveaux progrès.

Le 18, le 23, & le 25. on chanta devant la Reine l'Opera d'*Omphale*, de la composition du même Auteur; la Dlle de la Lande, & la Dlle Pelissier, cy devant une des premieres Actrices de l'Académie Royale de Musique, que le Public regrette tous les jours, exécuterent avec beaucoup de goût les rôles d'*Argine* & d'*Omphale*, ainsi que les sieurs Benoît & Poirier, ceux d'*Alcide* & d'*Iphis*, qui furent rendus dans une grande perfection.

Le 30. Avril, le 2. & le 7. May, la Reine entendit l'Opera de *Telemaque* du même Auteur, exécuté par les mêmes sujets. On ne peut rien ajouter à la beauté de ces differens Concerts. Les Rôles & la Symphonie furent parfaitement exécutés; les Chœurs & tous les Concertans se surpasserent, & s'attirerent les applaudissemens de S. M. & de toute la Cour.

Le 3. May, Fête de l'*Ascension*, le 13, Fête de la *Pentecôte*, & le 24, jour de la *Fête-Dieu*, il y eut Concert spirituel au Château des Tuileries; on y exécuta differens Motets, à grand chœur, de Mrs de la Lande, Niel & Mondonville; on y chanta aussi plusieurs petits Motets. à voix seule, des sieurs Gaumé & du Bouffet; les sieurs de Mondonville & Cupis exécuterent sur le violon, chacun, des *Concerto* & des Sonates au gré du Public, & chaque Concert a toujours été terminé par un Motet à grand chœur.

Le 5. May, (la Cour étant à Fontainebleau) les Comédiens Italiens y représentèrent la Comédie du *Rival Favorable*, & la petite Pièce du *Philosophe dupe de l'Amour*. Ces deux Comédies furent terminées par un Ballet Pantomime, intitulé les *Rendez-vous nocturnes*.

Le 8. les Comédiens François représentèrent aussi à la Cour, la Tragédie du *Cid*, de P. Corneille, & la petite Comédie du *Sicilien*. La Dlle Gautier, nouvelle Actrice, joua le Rôle de *Chimene* dans la premiere Pièce, & chanta un Air dans la seconde.

Le 10. on représenta l'*Ecole des Maris* & les *Folies Amoureuses*. La même Actrice joua le Rôle d'*Isabelle* dans la premiere Pièce, & celui d'*Agathe* dans la seconde.



## MORTS ET MARIAGE.

**L**E . . . Mars , *Alfonse-François de Simiane* , Seigneur & Comte de Maligny , Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de Marillac , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Cahors , depuis le 8. Janvier 1721. & ci-devant Maître de l'Oratoire du feu Duc d'Orleans , Régent en France , mourut à sa Terre en Champagne. Il étoit frere puîné du Comte de Simiane , pere de la Présidente Durey de Noinville , dont la mort est rapportée dans le Mercure d'Avril 1741. page 827.

Le 14. D. *Marie-Christine Hérault* , Epouse de Jean-Baptiste Guillard , Seigneur de la Vacherie , Chambellan du feu Duc de Berry , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , & Gouverneur de la Citadelle d'Arras , avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Avril 1707. mourut à Paris , âgée de 58. ans. Elle étoit fille de Louis Hérault Ecuyer Sr du Porche , Receveur des Domaines & Bois de la Généralité de Rouen , & de Christine Bourret , sa premiere femme , & sœur de pere de feu René Hérault , Seigneur de Fontaine-Labbé , & de Vaucreffon , mort Conseiller d'Etat , & Intendant de la Généralité de Paris , le 2. Aout 1740. Elle laisse entre autres enfans , Marie Victoire Guillard , mariée le 5. Juillet 1729. avec Jean-Baptiste d'Artaquiette Diron , Baron d'Aguerre , Marquis de la Mothe-Sainte Heraye.

Le 18. *Jean du Mouret* , Chirurgien du Duc de Chartres , & possesseur d'un Secret contre le Scorbut , mourut à Paris , âgé de 82. ans , laissant deux Neveux , aussi Chirurgiens.

*Jean-Baptiste Dubas* , Diacre & Chanoine de

l'Eglise de Beauvais , Abbé Commandataire de N. D. de Reffon , Prieur de Venerolles , Censeur Royal , l'un des Quarante & Secrétaire perpétuel de l'Académie Française , mourut à Paris le 23. Mars , âgé d'environ 73. ans.

Le 24. René de Sefmaisons , Prêtre du Diocèse de Nantes, Abbé Commandataire des Abbayes de saint Clément de Metz , Ordre de S. Benoît , & de N. D. de Ham , Ordre de S. Augustin, Diocèse de Noyon, mourut à Paris , dans la 62. année de son âge. Il avoit été Jésuite dans sa jeunesse , & ensuite Chevalier de Malthe, & Mousquetaire du Roy. Depuis, il embrassa l'Etat Ecclésiastique , & fut Abbé de l'Eglise Collégiale de N. D. de la Grande à Poitiers , Prieur de S. Etienne de Pardaillan , Diocèse de S. Pons, Vicairé Général de l'Evêque de Poitiers & Aumônier du Roy par quartier. Il fut Député aux Assen blées Générales du Clergé de France , tenuës en 1725. & 1730. à la première, de la part de la Province de Narbonne, & à la seconde, pour celle de Toulouse. Il fut nommé au mois de Janvier 1731. à l'Evêché de Soissons , mais il remit le Brève de sa nomination , & l'Abbaye de Ham lui fut donnée au mois de May suivant. Il avoit obtenu celle de saint Clement de Metz le 29. Mars 1727. La Maison de Sefmaisons est d'une noblesse fort ancienne de la Haute-Bretagne. Elle est connuë dès le XII. siecle, & est dénommée dans les anciens Titres en Latin *de suis Domibus*. Ses Armes sont de Gueules à trois maisons d'or. Celui qui vient de mourir étoit de la Branche des Seigneurs de la Saussiniere, dans l'Evêché de Nantes.

Le 27. Jean Charles *De la Fontaine-Solare* , Seigneur de la Boissiere , &c. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , ancien Lieutenant de Roy de Dieppe, y mourut dans sa 97. année, étant né le

7. May 1655. Il l'étoit depuis 1681. son Pere s'é-  
 tant démis en sa faveur ; il remit cette Lieutenance  
 de Roy à son fils en 1721. & S. M. en considération  
 de ses Services , lui en avoit accordé la survivance  
 avec le Brevet de Commandant. Il avoit servi  
 long-tems avec distinction tant en qualité de pre-  
 mier Capitaine au Régiment de Normandie , qu'en  
 qualité d'Inspecteur des Troupes. Il avoit reçu  
 plusieurs blessures considérables au Siège de Lille  
 en 1667. & à l'Affaire de Treves en 1674. Sa piété,  
 de laquelle il ne s'est jamais démenti depuis sa  
 plus tendre enfance , & sa charité pour les pau-  
 vres , le font universellement regréter. Il a toujours  
 conservé jusqu'à sa mort une parfaite santé , & un  
 jugement très-sain. De son mariage en 1682. avec  
 Marie-Anne Bail d'Orcan , morte âgée de 83. ans  
 en 1732. il a eu quatre enfans , Jean-Charles-  
 Joseph-Quentin de la Fontaine , Capitaine au Ré-  
 giment d'Infanterie de Bretagne , tué à Malplaquet  
 en 1709. François de la Fontaine-Solare , Comte  
 de la Boissiere , Chevalier de l'Ordre Militaire de  
 S. Louïs , Lieutenant de Roy de Dieppe , lequel est  
 veuf depuis 1729. d'Henriette-Marie de Boulain-  
 villiers ; Elisabeth-Denise-Guillemette de la Fon-  
 taine-Solare , veuve depuis 1731. d'Henri de  
 Mornay , Seigneur de Ponchon , Chevalier de  
 l'Ordre Militaire de S. Louïs , & Marie-Anne-  
 Angélique de la Fontaine-Solare , mariée en 1717.  
 à Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors,  
 Capitaine au Régiment de Bretagne , & Ecuyer  
 Ordinaire du Roy , son Cousin Germain , morte en  
 couches le premier Janvier 1729. Voyez l'Histoire  
 des Grands Officiers sur la Généalogie de la Fon-  
 taine , tome 8. p. 857.

Le 31. Frere Louïs-Basile de Béthune-Charroft,  
 Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, mou-  
 rut

rut à Paris, âgé d'environ 68. ans. Il avoit autrefois servi dans la Marine, & avoit été fait Capitaine de Vaisseaux à la promotion du 27. Novembre 1699. Il étoit troisième fils de feu Armand de Béthune, Duc de Charroft, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général; & ci-devant Commandant pour S. M. au Gouvernement des Provinces de Picardie, Boulonnois, Places de Haynaut, Gravelines; & Châtellenie de Bourbourg, & Gouverneur des Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Pays reconquis, mort le premier Avril 1717. à l'âge de 77. ans, & de Marie Fouquet, fille de Nicolas Fouquet, Procureur Général du Parlement de Paris, Ministre d'Etat, & Surintendant des Finances, morte le 14. Avril 1716. à l'âge de 76. ans.

Le 3. Avril, D. Marguerite Lidie *de Becdelievre*, Epouse de Louis Roger d'Estampes, Baron, Seigneur Haut-Justicier de Mauny, Touberville, Jouveau, la Houffaye, &c. mourut à Paris, âgée de 28. ans, étant accouchée le jour précédent d'une fille qui ne vécut qu'une demie heure. Cette Dame laisse deux fils & deux filles. Elle étoit fille unique de Louis de Becdelievre, Marquis de Cany, Seigneur de Neltanville, Crespeville, &c. Conseiller au Parlement de Normandie, & de feuë Marie-Anne Costé de S. Suplix, sa seconde femme.

Le même jour, Louis-Thomas *du Bois de Fiennes Olivier*, Marquis de Lenville, de Vandenne, & de Givry, Baron d'Anisy, Seigneur de Veroux, & de Poligny-le Bon, Comte de Fontaine-Maran, Baron de Neuvy, Seigneur de la Mauvissiere, Rochebourdeille, &c. Grand-Bailly du Pays & Duché de Touraine, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur de Charlemont, en Flandres, mourut au Camp devant Egra, en Bohême,

Bohème , où il commandoit , dans la 74. année de son âge , étant né à Paris le 24. Septembre 1668. Il avoit été d'abord Page du Roy en sa grande Ecurie en 1685. depuis, étant premier Capitaine du Régiment Dauphin Etranger , de Cavalerie , il fut fait au mois d'Avril 1700. Colonel d'un Régiment d'Infanterie , le premier des six petits vieux, qu'il acheta du Comte de Feuquieres. La Charge de Grand-Bailly de Touraine , vacante par la mort de son pere, lui avoit été donnée au mois de Février précédent. Depuis il fut fait successivement Brigadier le 20. Juin 1708. Maréchal de Camp le 8. Mars 1718. & Lieutenant Général des Armées du Roy le 23. Decembre 1731. & le Gouvernement de Charlemont lui fut donné au mois de Juin 1738. Il étoit fils aîné de Louis du Bois de Fiennes , Marquis de Givry , & de Vandenesse , & Baron d'Anisy, en Nivernois , Seigneur de Maran , la Rochebourdeille , la Breche-Parçay , & la Foucaudiere, en Touraine , Grand-Bailly de Touraine , & Lieutenant Général des Armées du Roy , mort le 13. Decembre 1699. âgé de 83. ans , & de Françoise Morant , Dame de la Garenne & de la Boucherie , morte le 21. Avril 1676. âgée de 28. ans. Le Marquis de Leuille avoit épousé , 1<sup>o</sup>. au mois de May 1708. Louise-Philipine-Thomé , fille de Pierre Thomé , Seigneur de Montmagny , & de Ferrieres, l'un des Fermiers Généraux des Fermes du Roy , & Trésorier Général des Galeries, & de Françoise Paradis. Cette Dame mourut sans enfans le 18. May 1724. âgée de 35. ans ; 2<sup>o</sup>. le 5. Juin 1725. avec Marie Voisin, fille de feu Daniel-François Voisin, Seigneur du Mesnil , Bouray , Janville , &c. Chancelier & Garde des Sceaux de France , Commandeur des Ordres du Roy , & de feuë Charlotte Trudaine. Il laisse de cette dernière des enfans.

## 262 MERCURE DE FRANCE

Le 4. Augustin de *Ximenés*, Seigneur de Vadancourt, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maréchal des Camps & Armées du Roy, mourut à Volin, en Bohême, dans la 58. année de son âge. Il avoit d'abord été Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers de Berri en 1707. Il fut fait ensuite Colonel-Lieutenant du Régiment Royal Roussillon, Infanterie, le 15. Juillet 1708. au lieu & place de Geofroi de *Ximenés*, Seigneur de Proisy, son frere aîné, qui avoit été tué au Combat d'Oudenarde le 11. précédent. Il se démit de ce Régiment en 1729. & acheta en 1731. une Charge de Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roy, dont il se défit en 1734. Il avoit été fait Brigadier le premier Fevrier 1719. & Maréchal de Camp le premier Août 1734. Il étoit fils de Joseph de *Ximenés*, Catalan d'origine, Seigneur des deux Landeville, Proisy, Malzy-le-sourd, les Breuls, &c. Lieutenant General des Armées du Roy Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de Maubeuge, ci-devant Colonel-Lieutenant du Régiment Royal Roussillon, mort au mois de Janvier 1706. & de Marie Françoisse d'Abancourt de Vadancourt, & il avoit été marié le 8. du mois de Fevrier 1720, avec Marie-Lambertine de la Marque, troisième fille de Louis de la Marque, Conseiller Secrétaire du Roy, Maison Couronne de France & de ses Finances, mort le 19. Octobre 1727. & de Françoisse Olivier, morte le 12. Avril 1720. Il en laisse des enfans.

Le 29. Mars, Charles-Louis d'*Argouges*, Comte de Ranes, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Languedoc, par Commission du 15. Avril 1738. fils de Louis d'*Argouges*, Marquis de Ranes, Maréchal des Camps & Armées du Roy, ci-devant

Mestre.

Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, & de Dame Catherine d'Ernothon, fut marié à Paris avec Marie-Angelique-Claudine-Henriette de Becdeliévre de Cany, âgée d'environ 20. ans, fille de Louis de Becdeliévre Marquis de Cany, Seigneur de Nestanville Crespeville, &c. Conseiller au Parlement de Normandie, & de feuë Dame Anne Henriette-Catherine Foustain d'Heberville, sa troisième femme.

### MORT ET POMPE FUNEBRE

*de Madame Louise Françoise de Rochechouart de Mortemart, Abbesse, & Générale de l'Ordre de Fontevault. Extrait d'une Lettre écrite de cette Abbaye, le 28. Fevrier 1742.*

**M**ADAME de Fontevault se trouvant extrêmement mal d'un gros Rhume ngligé, qui avoit eû pour suite un Abcès formé dans la tête, les Dames de l'Abbaye firent assembler les Religieux de S. Jean de l'Habit, pour lui administrer les Sacremens, & réciter tout de suite les Prières des Agonizans, au son d'une grosse cloche qui ne sert que dans ces occasions. Il y avoit déjà plusieurs jours qu'on disoit des Messes dans son Appartement Abbatial, depuis 4 heures du matin, jusqu'à midi. Quatre Religieux Prêtres de l'Ordre, étoient préposés pour la veiller, conjointement avec 4. Médecins, deux Religieuses & deux Sœurs Converses.

Elle reçût les derniers Sacremens avec une édifiante Piété, & enfin elle mourut le 16. de ce mois. Peu de tems après, la grande Prieure accompagnée de quelques Discrettes, posa les Sceaux dans tous les endroits où la Dame Générale avoit coutume

coûtume de mettre ses papiers , son argent , & ses autres effets.

Le lendemain , on ouvrit son Corps pour en tirer le cœur & les entrailles , qui furent inhumés dans le Cimetiere. On embauma ensuite le Corps , qui fut exposé pendant neuf jours sur un lit de parade , dressé dans son Appartement Abbatial , & entouré de plus de mille cierges.

Presque à l'instant du décès , les Religieux chanterent le Pseautier dans la Chambre où étoit le Corps , pendant que la Communauté le chantoit au Chœur , ce qui a continué huit jours entiers. Les Religieux au nombre de 4. à la fois , se relevoient alternativement de deux heures en deux heures pour cet Office , & les Religieuses firent la même chose dans le Chœur.

Le second jour du décès , la Communauté chanta les *Vigiles* dans la Chambre où le Corps étoit exposé. Le troisiéme , on porta le Corps à l'Eglise de l'Abbaye , où on célébra un Service à trois grandes Messes , & où les *Vigiles* furent encore chantées.

Le quatriéme jour , les Prêtres de la Paroisse & les Curés des environs , vinrent faire un autre Service. Les jours suivans , les Chanoines de *Cauchois*, les PP. Bénédictins , Carmes , Cordeliers , Capucins & Récollets , chacun à leur tour , célébrerent des Services. Toutes ces Communautés furent défrayées par l'Abbaye.

Le Corps de Madame la Générale , fut porté pendant neuf jours en cérémonie , par six Diacres , les 4. Peres Visiteurs de Fontevault tenant les coins du Drap Mortuaire , dans les trois Convents qui sont dans l'enclos du grand Monastere ; sçavoir , à *S. Lazare* , à la *Magdelaine* , & à *S. Benoît*. On fit les Obseques dans chaque Eglise , & le dixiéme

jour

jour, on fit l'inhumation de la maniere qui suit.

La Grande Prieure fit la levée du Corps. Les Prêtres de la Paroisse, précédés de la Croix, marchoient les premiers: ensuite les Religieuses, & tous les Religieux de la dépendance de l'Abbaye, tant ceux qui avoient fait des Services, que ceux de l'Ordre. Le Corps étoit porté par six Diacres, & accompagné des Officiers de l'Abbaye, en grand deuil. La Dame Chapelaine, portoit un gros livre couvert d'un crêpe. La Porte Croffe, la tenoit par le milieu, marchant à côté du Corps, dont le visage étoit découvert. Le P. Prieur, en qualité d'Officiant, marcha le dernier.

On chanta le *Libera*, depuis le Palais Abbatial, jusqu'à l'Eglise. On avoit préparé un Autel dans l'Eglise intérieure, pour y célébrer des Messes. A la fin des Prieres, & de toute la Cérémonie, on rompit les Sceaux de l'Abbesse, à trois différentes reprises, en disant à haute voix,

*Madame Louise-Françoise de Rochechouart de Mortemart n'est plus.*

Tous les Lieux par où le Corps passa, étoient entièrement tendus de noir. Le Cloître l'étoit en dedans & en dehors. Toute la Maison Abbatiale l'étoit en trois rangs de tenture, avec plusieurs Ecussons aux Armes de la Maison de la Défunte.

*LETTRE de M\*\*\* à M. le C. de\*\*  
sur le dernier Article du Mercure de  
France, du mois de Novembre 1741.*

**J**E vous rends graces, M., de m'avoir instruit de ce que contient le dernier Article du Mercure de Novembre 1741. Comme je ne suis plus depuis quelques tems à portée d'avoir la suite des Mercurès, j'aurois ignoré ou appris bien tard, ce qui fait l'ob-

jet de la lettre de M. le Comte de Vauban, dont on a donné l'extrait dans cet article. Il a assurément bien raison de compter sur la disposition où seroit M. de Rothe s'il vivoit encore, de rendre une pleine & entiere justice à feu M. le C. du Puy Vauban son Pere. Il l'estimoit, il l'honoroit beaucoup, & bien loin de penser à lui dérober la gloire dûë à ses services, je l'en ai souvent entendu parler avec de grands eloges, & regretter de ce qu'ils n'avoient pas été mieux récompensés. Je n'ai point crû m'écarter de ces sentimens ni diminuer l'éclat qu'ont eu la valeur & les belles actions de M. le C. du Puy-Vauban, ( en disant dans un petit Mémoire qui se trouve au dernier article de la premiere partie du Mercure de Juin 1741. ) que la maladie de M. le C. de Vauban avoit fait rouler sur M. de Rothe, le soin de la défense de Bethune, assiégé par les alliés en 1710. M. de Rothe, alors Marechal de Camp, étoit, il est vrai aux ordres de M. le C. de Vauban, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Gouverneur de la Ville, à qui, pour me servir des termes de M. le Maréchal de Villars, *son experience dans les Siéges, ne laissoit rien ignorer.* C'est dans une lettre, dont je vais parler, que ce grand Capitaine s'exprime ainsi. Je n'ignorois point ces faits, mais j'étois autorisé à croire que la maladie de M. de Vauban l'avoit réduit à se reposer sur M. de Rothe, du soin d'exécuter ses ordres, & d'y suppléer dans les circonstances où la nature des événemens & la situation de M. le C. de Vauban n'auroient pas permis d'avoir recours à lui. J'avois souvent oûi dire à des Officiers, qui avoient en cette occasion servi à Bethune, que M. le C. de Vauban avoit été malade pendant le Siége. Cette idée s'étoit même établie dans l'esprit de bien des Militaires, & on pourroit, s'il convenoit, en citer qui occupent aujourd'hui

d'hui les premiers rangs , & qui ont parlé , comme moi , sur cet événement. Mais ce qui parut encore d'un plus grand poids que tous ces discours c'est un billet ou une lettre de M. le Maréchal de Villars , que le hazard fit trouver à celui qui après la mort de M. Rothe examina ses papiers. En voici quelques traits.

» J'ai écrit , M. une assez longue lettre à M. de Vau-  
 » ban. Je suis persuadé qu'il n'oubliera rien pour  
 » faire une belle défense. Je suis en peine de ce  
 » qu'on m'a dit qu'il étoit au lit , quand une fem-  
 » me est partie de Bethune. Vous savez bien ;  
 » qu'après lui , la défense de cette Place vous re-  
 » garde. . . vous pouvez compter que l'on n'ou-  
 » bliera rien pour la secourir. Mais si l'armée des  
 » ennemis se trouvoit trop bien postée & retran-  
 » chée pour pouvoir la torcer à une action , j'es-  
 » pere que nous verons la plus belle défense qu'il  
 » y ait eu de la Guerre. Vous avez de très bons  
 » Officiers. . . Faites-nous voir , si le cas y échet ,  
 » comment l'on soutient des assauts au corps d'une  
 » Place , comment on se retranche sur les Bastions ;  
 » je vous l'ai déjà recommandé , & vous me l'avez  
 » promis. . . Enfin , je compte , mon cher Rothe ,  
 » que vous ferez merveilles , & répondrez bien  
 » à l'estime que j'ai pour vous. Sur tout , ayez une  
 » économie continuelle , & pour vous en premier  
 » lieu , & que vos principaux Officiers ne s'expo-  
 » sent que fort utilement. . . surtout une qualité  
 » Irlandoise , fermeté & opiniâtreté , &c.

Cette lettre datée du Camp d'Agny , le 17. Juil-  
 let 1710 , c'est à dire , trois jours après l'investi-  
 ture de la Place , est écrite sur un petit morceau de  
 papier large de deux doigts , & long de dix ou dou-  
 ze. L'écriture en est fort menue & d'une autre  
 main que la signature. Sa seule forme fait voir  
 qu'elle

qu'elle n'avoit passé qu'à la faveur des voyes secrètes, que la situation où étoit alors Bethune permettoit d'employer, pour y donner de ses nouvelles, ou en recevoir. On l'a déposée, chés Melin Notaire rue saint Antoine, proche la fontaine, à Paris, afin que ceux qui le jugeroient à propos, puissent l'examiner, & elle y restera trois mois entiers après celui où cet éclaircissement paroîtra dans le Mercure.

Ceux qui auront la curiosité de la lire, verront que ce n'est point un zèle déplacé pour la gloire de M. de Rothe, qui a dicté l'article inseré dans le Mercure du mois de Juin dernier, & conviendront que s'il y a quelque chose à rectifier dans la part qu'on lui donne à la défense de Bethune, c'est qu'il eût été difficile de s'en former sur de pareilles autorités une autre idée que celle qu'on a énoncé dans cet article.

Au reste, de quelque façon que la chose se soit passée, la réputation de M. le C. de Vauban n'est rien moins qu'exposée à en souffrir. Elle étoit établie sur des services trop longs, trop importants, & trop éclatans, pour qu'une maladie qui l'auroit mis quelque tems hors d'état d'agir par lui-même, pût l'obscurcir. M. de Villars, blessé à Malplaquet, n'en perdit rien de sa gloire, pour avoir laissé au Maréchal de Bouffers le soin de la retraite de l'armée. Vous sçavez, Monsieur, les sentimens tendres & respectueux avec lesquels je suis, votre très-humble & très-obéissant serviteur \* \* \*.

Le 15. Janvier 1742.

---

*Le Mercure de Juin prochain contiendra deux Volumes. On y trouvera avec le Portrait en Taille-douce de l'Ambassadeur, & quelques autres Planches, tout ce qui concerne l'Ambassade solennelle de la Porte Ottomane à la Cour de France.*

# T A B L E.

<b>P</b> IECES FUGITIVES. Epitre à M. Gresset, suivie d'une Ode ,	1057
Avertissement, Extrait d'un ancien Roman ,	1064
<i>Metamorphosis Flayronis, &amp;c.</i>	1084
Lettre de M. . . . à M. . . . .	1088
Apophtegmes, ou Bons-Mots traduits ,	1090
Réponse sur l'Essai d'un Bureau Musical ,	1097
A M. J. pour le jour de sa Fête ,	1107
La Vie d'un Philosophe aimable ,	1108
Epitre à M. le M. de M. . . . .	1118
Lettre de M. Maillart, à M. Brussel ,	1120
Bouquet à M. * * *	1122
Réponse sur le genre Epistolaire ,	1123
Ode à M. de Voltaire ,	1131
Lettre de M. Deparcieux, à M. D. L. R.	1137
Enigme, Logogryphes, &c.	1141
<b>NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS,</b> &c. Histoire générale d'Espagne ,	1143
<i>Parabola Evangelica, &amp;c.</i>	1153
Histoire de Guillaume le Conquerant ,	<i>ibid.</i>
Histoire des Empires, 2. derniers volumes ,	1154
Avis touchant les 11. vol. de l'Hist. des Empires, <i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
Le Géographe Méthodique ,	1156
Livres imprimés chés Briasson ,	1152
Avis pour la vente des Buites antiques, Statuës, &c. du Cardinal de Polignac ,	1163
Recueil des Statuës, Bustes & Bas-Reliefs qui sont à Venise ,	1164
Le Pasteur des Ames, imprimé à Toulouse ,	1167
Memoire lû à l'Académie des Sciences, sur le déve- loppement & la cruë des Os des Animaux ,	1170
Prix proposé par la même Acad. pour 1744.	1180
Estampes nouvelles, Portraits, &c.	1182
Cartes nouvelles , &c.	1187

Divertisse-

Divertissement mis en Musique , &c.	1189
Avis au sujet du Traité des Edifices modernes,	1190
Fusil à deux coups, inventé par le Sr Reygniers,	1192
Avis aux jeunes Gens de Famille , &c.	1193
Avis pour la vente des Diamans de M. le Duc,	1195
Composition de la Thériaque ,	1196
Vin de Cerise ,	<i>ibid.</i>
Chanson notée ,	1197
Speçtacles, Ex. de la Past. d'Isbé, repr à l'Opera,	1200
Balet des Elemens , remis au Théâtre ,	1212
Théâtre François , nouvel Acteur.	1213
Théâtre Italien le Valet embarrassé. Pièces nouv.	<i>ibid.</i>
Mort de Romagnesy, Acteur du même Théâtre,	1214
Nouvelles Etrangères , Russie , Suede , &c.	<i>ibid.</i>
Morts des Pays Etrangers ,	1245
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1247
Bénéfices donnés ,	1254
Concert Spirituel ,	1256
Pièces jouées à la Cour ,	<i>ibid.</i>
Morts & Mariage ,	1257

---

*Errata d'Avril.*

**P** Age 707. ligne 4. alios, *lisez*, alias. ,  
P. 709. l. 4. tedipum , l. tepidum.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1089. ligne pénultième , vous, *lisez*, nous.  
P. 1193. l. 12. recule , l. recul.

*La Chanson notée doit regarder la page*

1197

MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1742.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLII.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PREZ XX. SOLS.



# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1742.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers et en Prose.*

---

## QUATRAINS

*Pour l'Instruction d'un <sup>jeune</sup> Enfant, imités du  
Latin, de Muret.*



Instruisez-vous, mon fils, dès la fleur  
de votre âge,  
En gravant ces leçons dans votre sou-  
venir ;

Mais il ne suffit pas de les bien retenir,  
Il faut en même-tems les bien mettre en usage.

A ij Réverez

Révérez l'Eternel , demandez-lui sa Grace ;  
 C'est le premier devoir , & le plus important.  
 Révérez Pere & Mere, à qui vous devez tant ,  
 Et révérez aussi quiconque les remplace.

Le Mensonge fait peur à toute ame bien née ;  
 Lorsque l'on a péché ( souvenez-vous-en bien )  
 Le Mensonge , mon fils , ne peut servir de rien ;  
 La faute qu'on avoüe est bien-tôt pardonnée.

Apprenez volontiers , sans dégoût , sans paresse.  
 Est-il rien de si doux que de beaucoup sçavoir ?  
 Quiconque a la science , est en état d'avoir  
 Ce qu'offrent de plus beau l'honneur & la richesse.

Si quelqu'un vous reprend , le devoir vous com-  
 mande

De l'en remercier , comme d'un grand bienfait ;  
 Prenez garde , sur tout , qu'il n'ait un jour sujet  
 De vous réitérer la même réprimande.

De qui flate le vice abhorrez le faux zèle ;  
 Son discours doucereux est un poison fatal.  
 Lorsqu'on ne reprend pas un\* Enfant qui fait mal ,  
 On a pour cet Enfant une haine réelle.

Par l'apas d'un éloge adroit & peu sincere  
 Quiconque eut une fois l'art de vous redresser ,  
 Est ,

Est , attendez-vous-y , prêt de recommencer ,  
Dès que l'occasion s'offrira de le faire.

A croire tout le monde , à ne croire personne ,  
Le péril est égal pour deux esprits divers.  
L'un est souvent trompé par des hommes pervers ,  
L'autre est souvent trompeur , du moins , on l'en  
soupçonne.

Quand de mauvais désirs en secret vous dévorent ,  
Quand vous vous laissez vaincre aux folles passions ,  
Et que vous commettez d'infâmes actions ,  
Dieu le voit, Dieu le sçait, si les hommes l'ignorent.

Les secrets pésent fort. Ne chargez donc des vôtres  
Qu'un Ami , reconnu pour discret Confident.  
Sçachez garder vous-même un silence prudent  
Sur ce dont vous voulez que se taisent les autres.

N'arrêtez point vos yeux sur des objets infâmes ;  
Ne regardez jamais avec cupidité  
Que ce que l'on peut faire avec honnêteté ;  
Tout spectacle honteux corrompt les jeunes âmes.

Aux discours d'une bouche impudente & perverse  
Refusez constamment votre oreille , & de plus ,  
Non content de hair les discours dissolus ,  
De quiconque les aime évitez le commerce.

A iij Etudiez.

Etudiez. Ce soin d'abord vous semble rude ,  
 Mais son utilité vous charmera dans peu.  
 Le plaisir de jouer finit avec le jeu ,  
 Le plaisir de sçavoir demeure après l'étude.

Afin de rapeller notre vigueur bannie ,  
 S'il faut quelquefois prendre un repos modéré ;  
 Il n'en est pas moins vrai que le repos outré ,  
 En hébétant les sens , émouffe le génie.

Formez-vous le désir d'être utile à vous-même &  
 L'être aux autres, mon fils, en est le vrai moyen.  
 Si vous n'aimez personne , alors , vil Citoyen ,  
 Vous ne méritez pas que personne vous aime.

Les succès du méchant n'offrent que de faux  
 charmes.

Je plaindrois votre cœur , s'il en étoit épris.  
 Le méchant périra ; le sujet de ses ris  
 Deviendra tôt ou tard le sujet de ses larmes.

Tandis qu'un sang actif circule dans vos veines ,  
 De travailler beaucoup faites vous un plaisir ;  
 Pour arriver au but d'un honnête loisir ,  
 Le chemin le plus sûr est le chemin des peines.

Mon fils, que du travail l'habitude est charmante !  
 Elle donne aux vertus la vie & la vigueur.

Les

Les vices les plus bas naissent dans la langueur,  
Ainsi que Lézards naissent dans l'eau dormante.

Voyez dans un Miroir quel est votre visage ;  
S'il est beau, par vos mœurs ne le profanez pas ;  
S'il est laid, rachetez le défaut des apas,  
Moyennant la beauté d'une conduite sage.

Gardez-vous de commettre un acte, s'il vous semble  
Qu'il vous feroit rougir, vous étant imputé.  
Respectez-vous vous-même ; aimez la pureté ;  
Et seul tenez-vous lieu de vingt témoins ensemble.

Aussi sage en ses fins, qu'auguste en ses merveilles,  
La Nature attentive à nous manifester  
Que nous devons peu dire & beaucoup écouter,  
N'a donné qu'une langue en donnant deux oreilles.

Du Maître vigilant la fréquente visite  
Conservera le bien qu'il aime à conserver.  
Veillez & visitez, si vous voulez braver  
Les perfides desseins que le voleur médite.

Abstenez-vous du vin, ou du moins, s'il vous tente,  
En le trempant beaucoup sauvez votre raison ;  
Car boire du vin pur dans la jeune saison,  
C'est prodiguer de l'huile à la fournaise ardente.

Ayez l'air gracieux & l'entretien modeste ,  
 Vous aurez le secret de gagner des Amis.  
 Un brusque , un insolent , qui se croit tout permis ,  
 Ne doit point s'étonner si chacun le déteste.

Préférez au désir d'amasser des richesses  
 Le désir plus sensé d'acquérir des vertus.  
 Le mérite n'est point un présent de Plutus ,  
 Mais un juste moyen d'obtenir ses largesses.

Aux délices d'apprendre utilement sensible ,  
 Lisez les bons Auteurs , & les retenez bien ; /  
 Car enfin , beaucoup lire & ne retenir rien ,  
 C'est , par un vain travail, puiser l'eau dans un Crible.

La honte suit de près le courroux téméraire ;  
 Loin d'en être l'esclave , il faut le maîtriser.  
 O qu'il est glorieux de sçavoir mépriser  
 Ce qui communément excite la colere !

Parler mal , c'est montrer son ignorance nuë ;  
 Parler trop , c'est se rendre ennuyeux & gênant ;  
 Parler bien , parler peu , fait honneur à l'Enfant ;  
 L'un marque son esprit , l'autre sa retenue.

En agitant le Pin sur la Montagne altiere ,  
 Les Vents dans le Valon épargnent l'Arbrisseau ;

Cent

Cent périls vont troubler le Riche en son Château,  
Qui ne menacent point le Pauvre en sa Chaumière.

Des satyriques traits , où le vice est en butte ,  
Quelqu'un veut-il sauver sa réputation ?  
Attentif sur lui-même , en toute occasion ,  
Qu'il ait soin d'être tel qu'il veut qu'on le répute.

Le Disciple docile aux ordres de son Maître ,  
D'un honteux châtiment ne craint point la rigueur ;  
Celui qui les dédaigne , en proie à cette peur ,  
Est toujours malheureux & trop digne de l'être.

Vous en qui la vertu précède les années ,  
Enfans chéris du Ciel , que votre sort est doux !  
On vous vante , on vous aime , on a les yeux sur  
vous ;  
Tout vous fait espérer d'heureuses destinées.

Le vicieux , le lâche , éprouve un sort contraire ,  
Nul ne veut seulement l'honorer d'un souris ;  
Il est le vil objet du plus juste mépris ,  
La Fable du Public , l'opprobre de son Père.

Mon fils , domptez en vous tout penchant pour le  
vice ,

Lorsque vous en avez encor la liberté.

L'habitude devient une nécessité ,

Qui trop souvent , hélas ! conduit au précipice.

A v La

La pratique du bien d'abord semble épineuse ,  
 Mais insensiblement l'usage l'adoucit ;  
 Qui n'ose rien tenter , jamais ne réussit ;  
 Nul obstacle n'arrête une ame généreuse.

Ne vous exaltez pas ; laissez ce soin aux autres ,  
 Il ne seroit en vous qu'un soin desordonné.  
 Avez-vous reçu d'eux ? leur avez-vous donné ?  
 Célébrez leurs bienfaits ; ne dites rien des vôtres.

Quand l'*Utile* , au sujet de ce qu'on vous propose ,  
 Avec l'*Honnête* en tout ne paroît pas d'accord ;  
 Arbitre vertueux , sans hésiter , d'abord  
 Vous devez à l'*Honnête* accorder gain de cause.

Voilà peu de leçons , gardez-en la mémoire ;  
 Ce peu, bien pratiqué vous promet d'heureux jours.  
 Sur tout , du Roy des Rois implorez le secours ;  
 Attendez tout de lui , faites tout pour sa gloire.

*E. M. F.*



*ME-*



**MEMOIRE HISTORIQUE**  
*concernant la Seigneurie de Marcoussis & le*  
*Prieuré des Célestins, qui est dans le même*  
*Lieu.*

**M**ARCOUSSIS est une ancienne Seigneurie, située dans l'Isle de France, Diocèse, Parlement, Intendance & Election de Paris, à une lieuë de Montlhery. Le Dictionnaire Géographique de la France marque que ce Lieu est à cinq lieuës de Paris, mais on en compte ordinairement sept. L'Eglise Paroissiale est dédiée à la Magdeleine; on compte dans cette Paroisse environ 800. habitans.

Cette Seigneurie a toujours appartenu à des personnes de grande considération; sçavoir, aux Montaigu, aux Graville, aux Balzac, & aux d'Illiers d'Entragues.

Le plus ancien Seigneur de Marcoussis qui soit connû, est Jean Chevalier, Seigneur de Montaigu & de Marcoussis, Vidame de Laonnois, Conseiller du Roy, & Grand-Maître d'Hôtel de France pendant les premières années du Regne de Charles VI. Quelques Historiens lui donnent aussi le Titre de Prévôt de Paris, & celui de Grand-Trésorier ou Sur-Intendant des Finances.

A vj Gerard,

Gerard, son frere, étoit Evêque de Paris ; & fut inhumé à Marcouffis.

Comme il étoit fils d'un Secrétaire du Roy, Monstrelet, Historien prévenu pour le parti des Bourguignons, infère de-là qu'il n'étoit pas d'extraction noble; mais Dupleix, qui a recherché sa Généalogie, dit que suivant des Titres authentiques, qui sont au Convent des Célestins de Marcouffis, par lui fondé, il étoit fils de Girard de Montaigu, qui avoit d'abord été Maître en la Chambre des Comptes & Secrétaire du Roy, qualités qui relevent l'extraction noble; loin de la détruire, & qui même alors étoient souvent conférées aux Nobles; que depuis il fut honoré du Titre de Chevalier, Conseiller & Chambellan du Roy Charles VI. que ces mêmes Titres sont gravés sur son Tombeau dans l'Eglise de sainte Croix de la Bretonnerie à Paris, dans une Chapelle par lui fondée, qui est fermée, & à main droite, où se voit encore son Effigie, avec celle de Biète de Casinel, sa femme, qui étoit de l'illustre Maison de *Lucques*, en Italie; & pour faire voir que Girard de Montaigu étoit décoré de tous ces Titres, avant que son fils fût en faveur auprès du Roy, il observe que ce Gerard de Montaigu mourut le 18. Novembre. 1390. & que Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Rheims, Historien fidèle de ce tems-là,

&

& témoin oculaire du désastre de Jean de Montaigu , dit qu'il fut condamné la 16. ou 17. année après qu'il étoit entré en faveur auprès du Roy , ce qui seroit vers l'an 1393. ou 1394. trois ou quatre ans après la mort de Gerard de Montaigu.

Dupleix ajoute que le bruit couroit que Biète de Cassinel avoit eû son fils Jean des œuvres du Roy Charles VI.

Quoiqu'il en soit , il eut l'honneur d'entrer en alliance avec la Maison de France ; en effet , de son Mariage avec Jacqueline de la Grange , il eut un fils , nommé Charles , qui épousa la fille de Charles d'Albret, Connétable de France , proche parent du Roy ; deux de ses filles furent mariées à Jacques & Pierre de Bourbon, Princes du Sang Royal ; la troisième , nommée Jacqueline , épousa en premières nœces le Seigneur de Montbason , & en secondes , Jean Malet , Sire de Graville , ayeul de l'Amiral du même nom , auquel elle apporta en mariage la Terre de Marcouffis.

Pour revenir à Jean de Montaigu , c'étoit un homme de bien , fort aimé du Peuple , cependant en 1409. par la brigue du Duc de Bourgogne , il fut condamné à Paris par des Commissaires , à être décapité. Si l'on en croit l'Inscription qui est sur son Tombeau à Marcouffis , il ne fut exécuté que le 17. Octobre

tobre 1430. ce qui devoit être d'autant plus exact, que cette Inscription est dans l'Eglise des Célestins de Marcouffis, qui doivent sçavoir au juste l'Histoire de leur Fondateur; cependant, suivant nos Annalistes, Jean de Montaigu fut décapité en 1409. Cette exécution fut faite aux Halles, où l'on faisoit alors toutes les exécutions de Justice; Pierre des Essarts, Prévôt de Paris, un des Juges, le plus dévoué au Duc de Bourgogne, y étoit présent.

Dupleix dit que suivant les Actes & Mémoires qui sont au Convent des Célestins de Marcouffis, les Seigneurs alliés de Jean de Montaigu, s'employèrent auprès du Roy pour sa délivrance, & que ne l'ayant pû obtenir, ils quitterent la Cour; que quatre ans après Charles de Montaigu, son fils, avec l'assistance & vive sollicitation des mêmes Célestins, fit réhabiliter la mémoire de Jean, son Pere, & rentra dans ses biens qui avoient été confisqués, fit retirer sa tête & son corps du Gibet (de Montfaucon,) le Prévôt de Paris y étant, avec des Prêtres & des luminaires, & les fit porter & inhummer avec une pompe funébre magnifique, en l'Eglise des Célestins de Marcouffis, par lui fondée; que ce généreux fils fut tué depuis à la Journée d'Azincourt, pour la défense de la France.

Brice,

Brice qui fait mention de cet Evénement dans la Description de Paris, en parlant des Halles, dit que le Roy eut horreur de l'injustice qui s'étoit faite en son nom, dans le tems qu'il avoit l'esprit aliéné, qu'il réhabilita la mémoire & toute la famille de Jean de Montaigu, à la sollicitation des Céléstins de Marcouffis, lesquels allerent détacher le corps du défunt d'un Gibet de Montfaucon quatre mois après sa mort; mais il se trompe sur cette époque, car ce ne fut que quatre ans après, sçavoir, en 1412. Il observe aussi que l'ayant porté à Marcouffis, ils lui dresserent un Tombeau, que l'on voit encore à présent; ils vendirent même une partie de leur Trésor pour fournir à toutes ces dépenses, ce qui fut un rare exemple de reconnoissance & de générosité pour des Moines, à ce que dit Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Rheims, Historien fidèle de ce Regne.

Le Château de Marcouffis, dont la plus grande partie a été bâtie par Jean de Montaigu, est situé dans un fond, au pied d'une Colline qui le domine, ce qui étoit un grand défaut dans la position de ce Château, ayant été bâti depuis l'usage du canon, qui fut introduit en 1338. Du reste ce Château étoit très-fort pour ce tems-là, où l'on ne sçavoit pas encore attaquer les Places avec tant d'art qu'aujourd'hui.

L'entré

L'entrée du Château est couverte par un Ouvrage avancé, dans lequel on ne peut entrer que par deux Ponts-levis qui sont aux extrémités des flancs. La face de cet Ouvrage est flanquée de deux grosses Tours, terrassée & la courtine fortifiée par un rédent. Dans une petite tourelle qui est à côté de la grosse Tour Méridionale, il y a un Moulin à bras, dont on se servoit pour l'usage du Château, sur tout dans le tems des guerres. Il y a dans l'intérieur de cet Ouvrage une cour carrée, où les Soldats se rangeoient en armes, & autour de laquelle sont plusieurs Corps de garde. Cet Ouvrage est entouré d'un fossé revêtu, fort large, lequel, ainsi que les fossés du Château, est rempli des eaux de la petite Riviere de Salmouïlle, qui vient des Etangs de Marcouffis.

Le Château est entouré de fossés fort larges; on n'y entre plus que par un Pont-levis du côté du Midi, qui a toujours été la principale entrée; il y avoit un autre Pont-levis du côté du Nord, qui est détruit.

Les Bâtimens du Château forment une enceinte carrée, au milieu de laquelle est une cour aussi carrée, plus longue que large; les quatre angles extérieurs du Château sont flanqués de quatre grosses Tours rondes, couvertes d'ardoise, & les courtines sont toutes à machecoulis & galeries, & flanquées

quées de demi - Tours découvertes.

Le Donjon est du côté du Midi, au-dessus de la porte d'entrée du Château; il est flanqué de deux demi-Tours découvertes, & au-dessus du Donjon s'éleve une Guérite, assés haute pour découvrir au loin dans le Pays.

Charles VI. est représenté sur un Médailon de pierre, qui est au-dessus de la porte; à droite on voit un linteau de pierre de taille au-dessus d'une fenêtre, qui est éclaté, & dans lequel est empreinte la forme d'un gros boulet de canon; on voit aussi en d'autres endroits des marques de plusieurs coups de canon, que ce Château a essuyé dans le tems des guerres civiles.

On voit encore au dessus de la porte la herse, & des deux côtés les fiches qui servoient à porter les mousquets & les piques du Corps de garde.

A gauche en entrant est la Sale des Gardes.

Du même côté, dans le fond de la cour, est la Chapelle, qui est double, c'est-à-dire, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au niveau du premier étage; il n'y a plus que celle-ci qui soit entretenuë.

Sur les murs de ces deux Chapelles & de leurs Sacristies, sont ces Lettres Gothiques, *il p a d e l t*, qui sont répétées presque de pied en pied; on tient que ce sont les Lettres

tres initiales de ces mots : *je l'ai promis à Dieu & l'ai tenu* ; d'autres disent que c'est un mot Syriaque ; on voit aussi sur ces murs les Armes de Jean de Montaigu , qui sont *d'argent , parties d'une Croix d'azur , aux quatre Aigles éployées de gueules , & celles de Jacqueline de la Grange , la femme , qui sont de gueules au chef d'Argent , chargées de trois merlettes de sable.*

On a aussi peint sur ces murs des Aigles éployées , & des feuilles de Courge , que Jean de Montaigu prenoit pour son symbole.

Le Bâtiment qui est dans le fond de la cour , & le grand escalier qui est à droite , ont été faits par l'Amiral de Graville , dont on y voit les Armes & les Ancres , qui sont les attributs du Grand-Amiral.

C'est dans ce corps de logis qu'est la Sale de Compagnie , qui est fort vaste. Sur une console dans le fond de cette Sale , est la figure en pierre d'un Cerf de grandeur naturelle , avec son bois naturel ; ce Cerf porte au col un Ecu aux Armes de France , & sur le piédestal sont plusieurs Salamandres , qui étoient , comme on sçait , la Devise de François I. ce qui fait juger que cètte Figure a été mise en mémoire d'un Cerf pris par ce Prince dans les Bois de Marcouffis.

Il y a sur la plûpart des cheminées du Château de pareilles figures de Cerf , portant diverses

diverses Armoiries de Princes & de grands Seigneurs, qui sont, sans doute, les Armes de ceux qui ont pris des Cerfs dans les Bois de Marcouffis.

Sur la cheminée de la grande Sale, on lit cette Devise : *Ignis pessimus omnium Cupido.*

Dans un Cabinet qui est au rez-de-chauffée, on voit le Portrait d'Henriette de Balzac, qui fut aimée d'Henri IV. & le Portrait du Duc de Verneuil, leur Fils naturel.

Sur quelques vitres, & en plusieurs autres endroits de la Maison, on voit les Armes de France pleines ou écartelées, ce qui fait juger que les Chambres où se trouvent ces Armes, ont été occupées par des Princes du Sang.

Le grand escalier est dans une Tour ronde, toute bâtie de brique; les marches sont de pierres de taille, & disposées en vis. La Charpente des Combles est toute de bois de Charaignier, & fort belle.

L'entrée des cachots est à gauche, dans le coin de la Cour; les basses fosses sont dans le bas de la Tour la plus septentrionale, au-dessous du niveau de l'eau des fossés, mais les murs sont si bien cimentés, que l'eau n'y pénètre pas.

Lors des troubles de la minorité de Louis XIV. le Prince de Condé, le Prince de Conty, & le Duc de Longueville furent transférés de Vincennes au Château de Marcouffis.

couffis. Un des Celestins de Marcouffis alloit leur dire la Messe dans le Château; mais comme on soupçonna que quelqu'un les informoit de l'état des affaires publiques, on les transféra peu de jours après au Havre de Grace.

Le Parc de Marcouffis contient 80 arpens. On y voit des Ormes d'une hauteur & d'une grosseur remarquable. La *Salmonille* passe dans ce Parc, d'où elle va ensuite faire tourner le Moulin de Guillerville.

Un des Revenus de cette Terre consiste dans les deux Etangs qui sont près delà, dont l'un contient 90 arpens, l'autre 120; on les pêche tous les ans, & leur produit est estimé 3000 liv. par an. Ces Etangs sont formés par les eaux de la *Salmonille*.

Le Monastère des Celestins de Marcouffis, est un Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, fondé par Jean de Montaigu; il y a 15 Religieux, dont le Prieur est le Chef.

Sur la Porte du Monastère sont les Armes des Celestins, qui sont . . . à la Croix ancree, entrelacée d'une S.

Aux deux côtés du Ceintre sont deux Figures de pierre, l'une de S. Benoît, l'autre de S. Celestin, Pape. Dans la Sale de Compagnie, il y a quelques Portraits, entr'autres celui de Jean de Montaigu, Fondateur, habillé d'une Cotte-d'Armes, faite comme une  
Dalmatique.

Dalmatique, sur laquelle sont ses Armes; elles sont aussi au haut du Tableau avec cette Inscription: *Jus & Patriam recta ratio praeferit.* A côté de lui, sur une colonne, est écrit, Jean de Montaigu, Grand-Maître-d'Hôtel du Roy Charles VI. ès premières années de son Regne, Fondateur de céans. On y voit aussi le Portrait de Charles de Balzac, Evêque de Noyon, & celui de Thomas de Balzac, son frere, Chevalier de l'Ordre du Roy.

Les Caves de cette Maison sont fort belles.

Sur la Porte du Chapitre on voit les Armes de S. Pierre de Luxembourg, Cardinal, de l'Ordre des Celestins, qui sont d'argent, au Lyon de gueules.

La Sepulture des Religieux est dans un Caveau bâti sous le Chapitre.

Il y a au haut de la Maison un petit Logement, que l'on appelle l'Apartment du Fondateur, où l'on dit que Jean de Montaigu venoit se retirer lors des grandes Fêtes, pour entendre l'Office, y ayant dans ce Logement une fenêtré qui donne sur le Sanctuaire de l'Eglise. La Charpente des Combles est de bois de Chataignier, & fort belle à voir.

L'Eglise est tournée au Levant & au Couchant. Son Architecture est gothique; elle est dédiée à la Sainte Trinité, qui est représentée sur le milieu du Portail par une figure faite

Faite d'une seule pierre, qui représente les trois Personnes de la Ste Trinité, réunies depuis la ceinture en un seul Corps, pour marquer l'unité de Dieu.

Sur le côté gauche du Portail est la figure de Charles VI. & celle de Jean de Montaigu, Fondateur, qui est en habit long, suivant la coutume de ce tems; à droite est Ysabeau de Baviere, femme de Charles VI. & Jacqueline de la Grange, femme de Jean de Montaigu. Ces Figures sont de pierre de Liaiz, & les têtes en sont aussi fraîches que si elles étoient sculptées nouvellement, quoiqu'il y ait plus de 300. ans que cette Eglise ait été bâtie.

On voit dans le Chœur de cette Eglise plusieurs Tombeaux des Montaigu, des Balzac, des d'Enragues & d'autres Personnes de considération; entre autres celui de Gerard de Montaigu, Evêque de Paris, frere du Fondateur.

Au-devant de sa Tombe, est le Tombeau de Jean de Montaigu, élevé d'environ trois pieds; la Figure de Jean de Montaigu est couchée sur ce Tombeau; on lit autour cette Inscription qui est en caractères Gothiques: *Cy gist noble & puissant Seigneur Jean, en son vivant Chevalier Seigneur de Montaigu & de Marcouffis, Vidame de Laonois, Conseiller du Roy, & Grand Maître d'Hôtel de France, Fondateur de ce Monastere, lequel, en haine*

de des bons & loyaux services par lui faits au Roy & au Royaume , fut par les rebelles ennemis du Roy , injustement mis à mort à Paris le 17. jour d'Octobre , veille de Saint Luc , l'an 1430. Priez Dieu pour lui.

Derriere le couronnement qui est sur la tête de Jean de Montaignu , sont ces Vers.

*Non vetuit servata fides Regi Patriaque ,  
Ne tandem injustè traderer ipse neci.*

Et au - dessous :

Pour ce qu'en paix tenois le Sang de France  
Et soulageois le Peuple de Grevence ,  
Je souffris mort contre droit & justice ,  
Et sans raison , Dieu si m'en soit propice.

Dans une Chapelle à gauche , on voit plusieurs Tombeaux en Marbre , élevés sur des colonnes ; sçavoir , celui de Charles de Balzac , Evêque de Noyon , celui de Thomas de Balzac , son frere , Chevalier de l'Ordre du Roy , Sr de Montaignu , & de . . . . sa femme ; ils sont représentés à genoux. Ce fut Charles de Balzac , Evêque de Noyon , qui fit faire ces Tombeaux , & même le sien.

A côté de la Sacristie , est l'Épigraphie de Henri Pot , Premier Ecuyer Tranchant & Porte Cornette de Henri III. & depuis de Henri le Grand , qui fut tué à la Bataille d'Y-  
vry ,

## 1292 MERCURE DE FRANCE

vry, fils de Guillaume Pot, Seigneur de Rhodes, Chevalier des deux Ordres, &c.

La charpente du comble mérite d'être vûë, tant pour la beauté des bois dont elle est composée, qui sont tous de Chataignier, que pour la propreté avec laquelle elle a été travaillée.

Le Clocher est fait en aiguille octogone, & très-élevé; de la Lanterne on découvre jusqu'à trois lieues de Pays, quoique cette Eglise soit bâtie dans un fond. Il y a quatre Cloches, trois dont les Inscriptions sont en caractères Gothiques, & une en caractères modernes.

La couverture de l'Eglise est en partie d'une tuile verdâtre, vernissée, rangée par compartimens avec de la tuille commune, ce qui fait un effet très-gracieux à la vûë.

Dans une Armoire de la Sacristie, est le Trésor, qui quoique peu considérable, renferme plusieurs Pièces curieuses, dont quelques unes sont montées en or. Il y en avoit lors de la Fondation une plus grande quantité, mais les Religieux en vendirent une partie pour faire réhabiliter la mémoire de leur Fondateur. Voici les Pièces les plus curieuses.

Un Crucifix d'or, dans lequel il y a une Croix faite du bois de la vraie Croix.

Un autre petit Crucifix, où il y a une sainte Epine.

Un

Un Ostensoire pour exposer le Saint Sacrement, fait en façon de tambour, qui est de Cristal de Roche, dans lequel il y a un petit Croissant pour poser l'Hostie. Cet Ostensoire est soutenu par deux Anges d'or.

Une Suspensoire pour mettre un Ciboire.  
Une Paix d'or, où la Circoncision de N. S. est représentée en relief & en Email.

Un Reliquaire, dans lequel est un Os du bras de S. Joseph d'Arimathie, apporté d'Angleterre lors des persécutions.

Une Figure d'argent, représentant S. Pierre de Luxembourg, dans laquelle il y a quelques Reliques de ce Saint.

Une autre Figure d'argent, représentant Saint Pierre Célestin, où il y a quelques uns de ses Os.

Les Chandeliers, la Croix, le Calice, la Patene & les Burettes de la Chapelle de Charles de Balzac, Evêque de Noyon, qui les laissa en mourant aux Célestins de Marcouffis. Il y a encore plusieurs autres Pièces curieuses.

Le Jardin des Célestins est d'une figure fort irrégulière; & entrecoupé de plusieurs Jardins particuliers, que cultivent quelques Religieux; celui du Prieur mérite surtout d'être vu, tant pour la propreté avec laquelle il est entretenu, que pour la variété des fleurs que l'on y cultive.



## AMUSEMENT POËTIQUE,

*A Morphée.*

**T**endre Pere de l'Indolence ,  
 Dieu du Sommeil , Dieu des Pavots ,  
 Toi , que révere le silence ,  
 Et la nuit , mere du repos ;  
 Consens que d'utiles travaux  
 Succedent à ta nonchalance.  
 Mon cinquième lustre commence  
 A grossir les tristes fuseaux  
 Que tourne la sœur d'Atropos ;  
 Et pour dire tout en deux mots :  
 Les revenus de ma chevance  
 Ne fourniroient qu'à la dépense  
 D'un petit nombre de Moineaux.

Rappelle-toi , divin Morphée ,  
 Cette Solitude isolée  
 Où j'aimois à subir ta Loi ;  
 C'est là que d'affreuses Montagnes  
 N'offrent que de vastes Campagnes ,  
 Dont l'aspect m'eût glacé d'effroi ;  
 Mais les objets , par l'habitude ,  
 Dépouillent ce qu'ils ont de rude ;

La Terre à qui l'on doit le jour,  
Fut toujours un charmant séjour.

Là, dans un coin de la Provence,  
S'élevent sur une éminence,  
Et forment un petit (a) Hameau ;  
Des Taudis que le bois, le chaume  
Défendent de l'air & de l'eau.

C'est là, que d'un tranquille somme  
Dormoient mes paisibles Ayeux,  
Quand la nuit, étalant ses voiles,  
Ramenoit l'éclat des Etoiles,  
Et venoit leur fermer les yeux.

Un Coq, précurseur de l'Aurore,  
Présideit seul à leur réveil,  
Quand les Zéphirs rapelloient Flore ;  
Quand, ranimé par le Soleil,  
L'Univers sembloit de sa cendre,  
Renaître, empressé de reprendre  
Du Printems l'aimable appareil.

L'Art qu'aprit au fils de Celée  
La sage Nymphé aux cheveux blonds,  
Occupe seul cette Contrée,  
Tant que dans sa Cour Etherée  
Eole endort les Aquilons ;  
Mais quand la Driade étonnée  
Voit la verdure abandonnée

(a) *La Valette.*

# 1296 MERCURE DE FRANCE

A leurs fureurs dans les vallons ;  
Quand la Nyade infortunée  
Est par leurs fureurs condamnée  
A murmurer sous les glaçons ;  
Dès-lois , tapis dans leurs maisons ,  
Il tâchent d'apaiser Borée  
Par le vif éclat des tisons.

Les Bergeres que la Nature  
Prend encore soin d'y former ,  
Sçavent plaire , sçavent charmer ,  
Sans le secours de l'impoiture ,  
Et les Bergers sçavent aimer  
Sans brûler d'une flâme impure.  
L'innocence , d'une main sûre ,  
Sçait encor leur tracer des Loix.  
Oüi , c'est sous de rustiques toits  
Que regne la volupté pure.

Mais de quoi vais-je t'informer ,  
Morphée ? Ah ! je suis hors d'haleine ,  
Un froid sommeil glace ma veine ,  
Doux repos , viens la ranimer,

J'ai dormi ; d'agréables songes  
M'invitent à recommencer.  
Dieu charmant des rians mensonges ;  
Daigne encore t'intéresser  
A ce qui me reste à tracer.

Si , cachant des vérités dures  
 Sous un aimable coloris ,  
 Je puis plaire à tes Favoris ,  
 L'avare , dont les mains impures .  
 Flétrissent tes Pavots chéris ,  
 Me verra , prenant ta défense ,  
 Gourmander sa fausse prudence.

Revenons donc à nos Taudis :  
 Là , meublés ainsi que jadis ,  
 Les Notables du Lieu , pour vivre ,  
 Ont du pur froment , des brebis ;  
 Leurs Celliers même sont munis  
 Du doux Jus , dont l'excès enivre ,  
 Qui croît assés loin du Pays.  
 Mais la plûpart infatigables ,  
 Tant qu'on voit regner les beaux jours ,  
 Rentrent sous leurs toîts déplorables ;  
 Quand les Aquilons formidables  
 De l'Hyver annoncent le cours.  
 En vain Cerès , tu te dépouilles  
 Pour ces Mortels infortunés ;  
 Que leur offres-tu à Des dépouilles  
 Que cent orages mutinés ,  
 Avant la faux souvent ravagent ;  
 Si parfois ils ne t'endommagent ,  
 Bien-tôt l'avidé Trésorier  
 S'apprête à vuidex leur grenier.

1298 MERCURE DE FRANCE

Là , maint Arbrisseau qu'on entasse ,  
Là , des Buissons contre la glace  
Oposent de foibles remparts ,  
Quand de l'Hyver les étendarts  
Assiégent pour six mois la Place ,  
Quand son bruyant Ministre glace  
Leurs Pénates de toutes parts.  
Ce Terroir fécond en épines ,  
Est encor plus fécond en eau ;  
D'une des superbes Colines ,  
Qui forment un profond berceau ,  
Vers le Nord jaillit un Ruisseau ,  
Qui , Torrent fertile en ruine ,  
Et roulant mille affreux Rochers ,  
Tout le tems que l'orage dure ,  
Offre au Passant mille dangers.  
Après l'orage son eau pure  
Se joüant entre les cailloux ,  
Par un agréable murmure ,  
Se console de la verdure  
Dont d'autres Ruisseaux font jaloux.  
Mais bien-tôt c'est une Riviere  
Que mille sources ont grossi ,  
Dont l'onde toujours vive & fiere  
Fait croître , arrache sans merci ,  
L'Osier , le Peuplier , le Saule ;  
Dans son sein n'admet-elle aussi

Que

Que la Truite q' elle cajole ,  
 Et que de Jassaud ( b ) seulement  
 Peut lui ravir impunément.

Bords déserts , bords chéris d'Issole ,  
 Pourquoi soupirai-je après vous ?  
 Que m'offrez-vous qui me console ?  
 De la perte qui me désole ?  
 Depuis que j'ai vû sous tes coups ,  
 Atropos , expirer ma mere ;  
 Ces bords pour moi n'ont rien de doux ;  
 Qu'un souvenir involontaire.

*Par M. Boyer de la Valette.*

*A Lyon le 12. Juillet 1741.*

(b) M. de Jassaud , Seigneur de Thoraine basse ,  
 dont la Valette dépend.





*LETTRE à M. le C. D. L. R. sur un  
Sujet de Littérature Grammaticale.*

**L**Es differens Morceaux , Monsieur , qui regardent l'éducation , & que vous insérez de tems en tems dans votre Mercure , me persuadent que vous trouverez aussi ce petit Ecrit digne d'y avoir place. Comme il m'a été fort utile , j'ai crû que ce seroit obliger le Public que de le lui communiquer. Le style en est , peut-être , un peu négligé , mais la matiere en est traitée avec soin , & toutes les personnes qui destinent leurs Enfans aux Etudes ne peuvent que vous être obligées d'une lecture qui les mettra en état de juger par elles - mêmes d'une Question , où il s'agit d'épargner aux Parens beaucoup de peines d'esprit , & de dépenses inutiles , & aux Enfans les chagrins & les dégoûts qui en rebutent un si grand nombre , & les font renoncer pour toujours aux Belles-Lettres. J'ai l'honneur d'être &c.

*LETTRE sur l'abus des Thèmes.*

**J**E ne sçaurois assés vous témoigner , Monsieur , ma surprise , quand je considère quel est le sujet de votre inquiétude , & de quel

quel génie font ceux qui vous la font naître .

Vous m'apprenez que M. votre Fils , qui doit , ce me semble , avoir environ 8. à 9. ans , lit aisément toutes sortes de caracteres imprimés , ou manuscrits ; que son Ecriture se forme & s'arrange ; qu'il a déjà des Notions assés étendues de Géographie & d'Arithmétique &c. & qu'il commence à connoître la Note : vous êtes très-content sur tous ces articles , mais voici le sujet de votre embarras : cet Enfant , dites vous , explique à l'ouverture du Livre tout l'Historique de l'Ecriture Sainte , & en rend assés bien toutes les raisons grammaticales , mais on ne lui fait point faire de Thèmes , & sur cela on vous dit que ce progrès éblouissant n'est que Charlatanerie , & n'a rien de solide.

Puisque vous me faites l'honneur de me demander mon avis , le plus court est 1°. de laisser dire ces gens-là , sans vous en embarrasser. On ne peut faire qu'un mauvais usage de la raison avec ceux qui n'en veulent point avoir. Car après ce qui a été dit sur ce sujet par les plus habiles Gens de ce siècle , il ne peut plus y avoir de contradicteurs , que ce ne soient ou des ignorans , qui se mêlent de parler sur une question , sans s'être donné la peine de s'en instruire , ou des entêtés & des gens de mauvaise volonté , qui préfèrent leur caprice à l'utilité publique.

En second lieu , pour vous tranquiliser vous-même , considérez , je vous prie , que tout le travail des Classes n'est point pour parvenir à bien faire des Thèmes , des Vers Latins , ou même des Harangues , mais à lire facilement tout Auteur Latin , & à parler latin au besoin. Or l'usage & le plus grand usage est l'unique mesure du progrès que l'on peut faire dans une Langue. Sur ce principe, avoué de tout le monde , jugez maintenant si M. votre Fils , occupé durant plusieurs heures à faire un Thème , peut voir autant de Latin , que s'il employoit le même tems à expliquer ou à traduire plusieurs pages d'un Auteur Latin avec méthode & réflexion. Vous voyez bien qu'il n'y a nulle comparaison entre les deux routes. Mais c'est ce que l'expérience vous confirme d'une manière encore plus évidente.

M. votre Fils explique-t'il de suite tout un Chapitre historique de la Bible , ou de quelque autre Auteur de pareille simplicité de style ? Eh bien , allez dans la Classe de Sixième la plus nombreuse , vous n'y trouverez peut-être pas deux Enfans qui en sçachent faire autant. Toutefois ces Enfans-là ont beaucoup plus d'âge que lui , puisque le plus grand nombre est entre 10. & 12. ans , & ils ont donné au Latin beaucoup plus de tems , puisque la plupart ont com-

mencé au plûgard à sept ans cette Etude. Par conséquent il est constant que la route qu'ils tiennent n'est pas la meilleure.

S'il vous restoit encore quelque doute , M. lisez , je vous prie , le petit cahier que je vous ai transcrit. Il vient d'un homme qui a pratiqué long tems , & professé toutes les Classes , & à qui l'usage a fait voir les abus infinis de la Méthode ordinaire , de commencer l'étude du Latin par les Thèmes Si donc parmi vos contradicteurs il y en a quelqu'un qui soit encore capable de raison, faites-lui lire cet Ouvrage, & soyez sûr que s'il ne se rend pas tout-à fait , du moins n'osera t'il jamais ouvrir la bouche pour soutenir devant vous la Méthode qui y est si pleinement réfutée.

#### PREUVES DE'MONSTRATIVES.

Que la maniere de commencer les Etudes du Latin par la composition des Thèmes , est la cause des dégoûts & de l'ignorance de la plûpart des Ecoliers , & la source des chagrins , & des dépenses inutiles des Parens.

Il y a six maximes principales reconnûes généralement de tout le monde pour les vrais & uniques fondemens de toute méthode d'enseigner.

La première, est d'aller à ce qui est inconnu par ce qui est déjà connu.

La seconde , de donner peu de préceptes ;

B vj sur

sur tout dans les commencemens, avec beaucoup d'usage, parce que l'homme apprend plus naturellement par l'usage que par des préceptes.

La troisième, de distinguer les premiers principes d'une manière si nette, si précise, que celui qui apprend ne puisse jamais les confondre avec les conséquences qui s'ensuivent, ou avec les diverses applications qu'on en peut faire.

La quatrième, de se garder aussi de multiplier les règles sans nécessité.

La cinquième est, qu'il faut principalement avec les Enfans suivre en tout l'ordre de la Nature, qui ne nous mène jamais dans nos connoissances, que de la pratique à la Théorie, du particulier & du sensible, au général & à l'abstrait ; & qui ne fait jamais commencer par ce qu'il y a de plus difficile.

La sixième en fait de Langues, est que chaque mot de la Langue qu'on apprend, soit rendu par un autre mot de celle qu'on sçait.

Or la méthode, qui fait commencer l'étude du Latin par les Thèmes, engage presque nécessairement à contredire ces maximes.

1°. On fait passer les Enfans de leur Langue maternelle, où ils sont si ignorans qu'ils y font mille fautes grossières, sans s'en apercevoir, encore après plusieurs années de lecture, on les fait passer, dis-je, à la Langue  
Latine,

Latine, qu'ils ignorent entièrement, & dont ils aprenent la Grammaire, sans avoir une seule idée juste & précise de celle de leur propre Langue. Ainsi on leur enseigne à la fois quatre choses toutes différentes, deux Langues & deux Grammaires, d'un génie tout opposé, & tout cela réuni ensemble s'appelle apprendre le Latin.

Delà vient cette confusion d'idées que l'on remarque dans beaucoup d'Enfans, pleins d'esprit, & même enseignés par des Maîtres soigneux de leur devoir. Delà ce dégoût que l'on ne manque pas de leur imputer à paresse : mais ce qui est encore plus remarquable, delà vient que les Enfans les plus capables de raisonnement, & par conséquent les plus propres à être instruits avec méthode, sont ordinairement ceux qui se rebutent le plus aisément, & qui deviennent ainsi les malheureuses victimes du mauvais usage. Excepté quelques Maîtres, il y a peu de Gens qui ne conviennent de ce qu'on avance ici, pour peu qu'ils rapellent à leur mémoire les premières années de leurs études. Le premier pas qu'on y fait est donc une première faute, qui se fait ordinairement sentir dans toute la suite : on ne va point du connu à l'inconnu.

La seconde maxime, tant de fois écrite à la tête des Grammaires, est encore plus visiblement

blement contredité : *Il faut peu de préceptes & beaucoup d'usage*, parce que l'homme apprend plus aisément par usage que par des préceptes, & que la Théorie ne vient naturellement qu'après la Pratique. Qui croiroit cependant qu'un Enfant que l'on met en Sixième, a déjà appris plus de sept ou huit cent Regles au moins ? Qui pourroit s'imaginer qu'il faut quelquefois qu'un Enfant de 10. ans & même de 8. soit déjà capable d'envisager des 2. & 3. cent Regles pour faire un Thème de 10. ou 12. lignes ?

Où, on peut avancer sans exagération, que le Rudiment, la Méthode, les Particules, les Genres des noms, les Déclinaisons, les Préterits & Supins, tout cela produit plus de mille, tant Regles, qu'Exceptions & Remarques. La Syntaxe seule du Rudiment en contient plus de cent. La Méthode des Particules de Paris a 13. Chapitres, dont chacun est partagé en un grand nombre d'articles, qui embrassent quantité de sous-articles; celui du *que* retranché, tout seul, qui n'est peut-être que le vingtième sous-article de l'article general du *que* adverbe, se partage en 8. Regles, sans les Exceptions & Remarques pour le seul *que* retranché; ce qui fait en tout 25. Celle de Tours en contient 30. Il est aisé de juger sur cela du reste de cette Méthode, puisque la particule *que* ne

contient

contient que 13. pages d'un Livre qui en a  
128.

Dans de si petites têtes & aussi legeres, un tel entassement de Regles & d'Observations engendre nécessairement une horrible confusion d'idées. Aussi quel en est le succès ? On leur charge la mémoire de plus de mille Regles, afin qu'ils parviennent à sçavoir enfin le latin par routine. Encore sont-ils bien heureux quand ils peuvent en sçavoir un peu de cette façon là. Car, de tous ceux qui commencent leurs Etudes, il n'y en a pas le tiers qui les achevent : Et puis entre ceux qui ont fini leur Rhétorique, on en trouvera à peine le quart qui puissent entendre avec quelque facilité les Auteurs Latins qu'on ne leur a point encore fait voir.

La troisième maxime est, que les principes fondamentaux d'une Science doivent être établis d'une manière si nette, si distincte ; être, pour ainsi dire, si isolés de toute autre chose, qu'il soit impossible de les confondre avec d'autres principes moins importants ou avec leurs conséquences & leurs différentes applications. Telle est la maxime, en voic le renversement. La Syntaxe est la baze & le fondement de tout l'édifice grammatical : les principes en sont si sensibles, que les Gens les plus grossiers ne peuvent y manquer sans s'en apercevoir, pour peu d'attention qu'ils

y fassent: personne ne dit , par exemple ; *mon chapeau est belle* , ni la *maison duquel je vous ai parlé*. Ce sont des expressions dont le contre - sens faute aux yeux de tout le monde.

Rien n'étoit donc plus naturel que de détacher ces premiers principes & de les dégager de tout ce qui pouvoit les offusquer & les faire perdre de vûë : l'expérience même prouve la nécessité de cette importante précaution , puisque les commençans ne font jamais de faute que contre ces premiers principes. On avoit devant les yeux la Grammaire de Port-Royal , qui à l'exemple de *Sanctius* & de *Scioppius* , les a exposés tout seuls comme les uniques principes de la Langue latine , dont tout le reste n'est que des conséquences ou des applications différentes. Mais nos faiseurs de Rudimens se croyant aparamment plus habiles que ces grands Maîtres , semblent s'être donné le mot pour les contredire sur cet article. Ils ont jetté à tort & à travers dans la Syntaxe , au milieu des premiers principes nécessaires à toutes les Langues , des particules qui ne sont que des usages arbitraires , & des manières de parler particulieres à la Langue Latine , ou même à la Françoisë. Qu'arrive-t'il delà ? Que le disciple ne pouvant être plus habile que le Maître , confond tout , prend toutes ces diverses

regles pour autant de principes fondamentaux du langage , contre lesquels il est également dangereux de pécher.

Il n'est pas difficile de voir à quoi mene une pareille confusion. Mais quelles sont encore ces précieuses regles ? La plûpart sont fausses , louches & inutiles. Telle est , par exemple , celle du *que* retranché : la voici telle qu'elle est proposée dans la plûpart des Rudimens. » Quand la particule *que* est après » un verbe , ce n'est pas un relatif , comme » quand il y a , je crois *que* , je veux *que* : En » un mot quand *que* ne se peut résoudre par » lequel ou laquelle , lesquels ou lesquelles , » c'est un *que* adverbial ; il ne faut pas l'ex- » primer en latin , mais il faut mettre le nom » ou pronom , qui est après , à l'accusatif , » & le verbe suivant , à l'infinitif. Tout est faux dans cette regle : 1°. Il est faux que ce soit une regle générale en Latin , qu'après un verbe le *que* se retranche , puis qu'il y a incomparablement plus d'occasions où il s'exprime. 2°. Il est faux que le verbe qui suit le *que* , doive se mettre à l'infinitif. Tous les jours les Enfans sont jettés dans l'erreur par cette regle , lors qu'il y a des Phrases semblables à celle-ci : Mon pere croit que mon cousin , qui écrit si bien , sera récompensé. En suivant exactement sa regle , l'Enfant ne manque pas de mettre : *Meus pater credit*  
*memm*

*meum cognatum quem scribere tam bene remunerabur.* Rien n'est donc plus faux que cette règle. On répond à cela que c'est donc la paresse ou la stupidité qui font faire à un Enfant de pareilles fautes. Le bon sens, dit-on, ne fait-il pas sentir que l'adverbe *que* tombe sur le verbe, sera récompensé. Ainsi donc on s'avise ici d'établir pour principe que le bon sens doit être le principal guide des Enfans dans l'usage des principes de Grammaire, lorsque par tout ailleurs la maxime commune est de dire que c'est folie de vouloir les conduire par le jugement & le raisonnement, comme les grandes personnes; qu'ils sont incapables d'intelligence, & qu'il n'y a en eux que de la mémoire. Aussi dans cette prévention ne songe-t'on point à les faire raisonner sur l'accord des mots entr'eux, sur leurs divers rapports, & sur la dépendance qu'ils ont les uns d'avec les autres.

Je dis raisonner, car ce n'est pas raisonnement que cette mauvaise Grammaire, dont on charge leur mémoire. Y en a-t'il un seul, par exemple, qui puisse dire par quelle raison dans cette règle-ci est à l'accusatif le nom ou pronom qui suit ce *que* retranché? Combien de Maîtres ignorent-ils eux-mêmes cette raison, quoique ce soit un des premiers principes de la Syntaxe? De plus, l'Enfant en-

tend

tend-il seulement le Latin qu'il vient de composer, pour sentir les contre-sens qu'il y a faits? A-t'il même la plûpart du tems une idée claire du François qu'il vient de mettre en Latin? N'a-t'on pas trouvé le secret de faire de son esprit une espèce de machine, où l'imagination, & sur-tout la mémoire jouent par des regles inintelligibles, & toutes mécaniques, comme un automate par ses ressorts? Et puis quel usage voudroit on qu'il fît ici de son bon sens? Quoi! qu'il se dît hât de sa regle, & que quand elle lui dit d'une manière précise, que le verbe qui est après le *que* retranché se met à l'infinitif, il aille se faire une regle contraire? On sçait qu'en fait de principes on ne peut parler trop exactement, ni avec trop de précision; comment donc peut-on accabler de pareilles regles des Enfans du plus bas âge, & qui commencent une étude, qui d'elle-même est si rebutante? Mais plutôt comment ose-t'on dire qu'il faut que leur bon sens supplée à tout moment à leurs regles, tandis qu'on soutient en même tems qu'on ne doit point songer à les conduire par le jugement?

Enfin, quand on dit que le *que* se retranche, ce n'est pas dans le Latin, qui n'est pas encore: c'est donc dans le François, & par conséquent c'est donc sur le François que doit se faire l'opération de la regle, si l'on veut

veut suivre la route du bon sens ; sinon on doit s'attendre à tous les contre-sens qui s'ensuivent. Ainsi , que l'on demande à ces pauvres Enfans , qu'est-ce qui gouverne en Latin le nom ou pronom à l'accusatif , ils répondent fort doctement au goût de leurs Maîtres , que c'est le *que* retranché ; ce *que* françois qui est retranché , ce *que* qui n'est point , & qui ne sçauroit être dans cette Phrase Latine , gouvernoit chés les Romains le nom ou pronom à l'accusatif , & le verbe à l'infinitif. Si on veut leur faire expliquer le Latin qu'ils viennent de composer , suivant cette judicieuse regle , la premiere chose qu'ils font , c'est d'avoir recours à leur françois. Pourquoi ? parce que ce Latin vient d'être composé par une méthode toute mécanique , & qui ne donne pas plus d'intelligence du tour & du génie de la Langue Latine dans ces sortes de Phrases , que de l'Hebreu.

Enfin ce qu'il y a d'étonnant , c'est que cette regle du *que* retranché , cette regle , si difficile à exprimer , que chaque Rudiment tourne à sa façon , sans pouvoir lui donner sa véritable forme , cette regle si étendue , qu'elle se partage en 30. autres , comme en autant de branches , est , après tout , une regle inutile , qui n'a jamais été un principe de la Grammaire latine , & qui en fait éclipser un  
des

des premiers principes. Ce principe ignoré de tous les Disciples, & même de bien des Maîtres, c'est que de même que tout verbe qui n'est point à l'infinitif, suppose devant soi un nominatif exprimé ou sous-entendu : de même tout verbe qui n'est point à l'infinitif, suppose aussi devant soi un accusatif exprimé ou sous-entendu, à moins que cet infinitif ne soit pris substantivement, & cela fondé sur ce principe du bon sens : On ne sçauroit exprimer une action qu'elle ne soit dite de quelqu'un ; la personne dont est dite l'action, doit donc être au nominatif, quand le verbe n'est point à l'infinitif ; mais l'infinitif étant toujours régi par un autre verbe, le nom de la personne ou de la chose ou le pronom, qui en tient la place, doit donc être aussi régi par le même verbe, qui étant ou verbe actif, ou verbe qui tient lieu d'un actif, gouverne l'accusatif. En un mot, le nom ou pronom, qui suit le prétendu *que* retranché, est à l'accusatif, parce qu'il est le sujet de l'action du verbe qui précède.

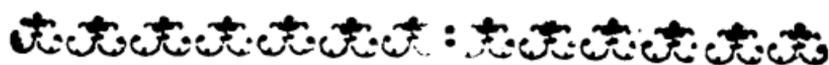
Ce principe établi, il est donc visible que la règle du *que* retranché devient inutile : cela se sentira bien en François. Il y a des Phrases où nous nous servons également du *que* adverbe, ou de l'infinitif. Par exemple, nous disons également : je crois *que* je suis sage de faire ce que je fais, & encore mieux  
par

par l'infinifif je crois être fage de faire ce que je fais : de même , je crois que j'ai fait mon devoir en faifant telle chofe, ou bien je crois avoir fait mon devoir en faifant telle chofe. Quand comptez-vous que vous reviendrez , ou bien, quand comptez-vous revenir? ce qui veut dire , felon la Phrafe fimple , laquelle ne fous-entend rien , quand comptez-vous devoir revenir? je compte que je reviendrai dans 15. jours , ou bien je compte devoir revenir dans 15. jours. Il fuffifoit donc de dire qu'il y a des verbes Latins après lesquels ordinairement on ne fe fert pas du *que* adverbe , mais que l'on tourne feulement la Phrafe par l'infinifif comme dans les exemples que l'on vient de citer; & qu'ainfi , au lieu de dire : je fçais que mon frere eft fage , on dit en Latin, mot pour mot, je fçais mon frere être fage : le difciple verroit bien que le verbe eft à l'infinifif , puisqu'il vient de l'y mettre , & le nom ou pronom à l'accufatif , lorsqu'on a été affes fçavant pour lui enfeigner cette regle fi effentielle de Syntaxe , que tout infinifif , qui n'eft pas pris fubftantivement , fuppose un accufatif qui lui tient lieu de nominatif.

Ainfi , en tout cela il n'y a point de principe nouveau , mais feulement une application nouvelle d'un des premiers principes de la Syntaxe , qu'on devoit avoir la bonté d'ap-

prendre ,

prendre , avant que de se mêler d'enseigner , & les 30. regles du *que* retranché deviennent de nul usage , puisque les diverses applications du principe ne sont plus après cela qu'une affaire de raisonnement , comme les Méthodistes l'avoient eux-mêmes ici , & en d'autres endroits , en joignant à leurs regles celle-ci , comme la plus sûre : *En un mot il faut avoir plus d'égard au sens qu'à tout autre chose.* ( Particules de Tours , article du *que* retranché ; ) ce qui est comme s'ils disoient , on vous donne 30. regles , parce qu'il faut bien vous charger la mémoire , mais la meilleure , ou plutôt l'unique , c'est votre bon sens.



*A M L L E Couprin , Maitresse de Clavecin  
de Mesdames de France.*

STANCES IRREGULIERES.

**A**ujourd'hui la vérité  
Nous fait croire , sçavante Fée ,  
Ce que la Fable sur Orphée  
Nous a toujours tant vanté.

Jadis , aux sons harmonieux  
Du fameux Chantre de Thrace ;

# 316 MERCURE DE FRANCE

Les Tigres suivoient la trace  
De ses pas victorieux.

Plongé dans de tristes allarmes,  
Il gémissoit sur son malheur ;  
Mais c'étoit de la douleur  
Que sa Lyre empruntoit ses charmes.

Sans le sombre & cruel caprice,  
Qui causa tous les regrets,  
Sans la perte d'Euridice  
Ses chants auroient eû moins d'attraits.

Pour vous, dans l'heureux partage  
Qui fait votre unique plaisir,  
De votre glorieux loisir  
Vous faites un plus noble usage.

Ce ne sont point des Bois rustiques  
Qui répètent vos Chançons ;  
Ce sont des Palais magnifiques  
Qui servent d'Echos à vos sons.

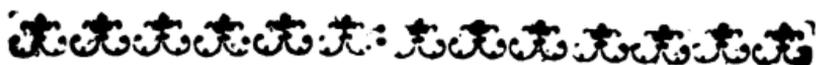
Je ne goûte plus le Miracle  
Des Animaux aprivoisés ;  
Un plus illustre Spectacle  
Frape mes sens desabusés ;

Je vois d'augustes Princesses  
 Toucher les ressorts divers,  
 Qui sous vos mains enchanteresses  
 Forment d'agréables Concerts.

Ainsi, quand de votre côté,  
 Vous formez leur tendre jeunesse,  
 Elles travaillent sans cesse  
 A votre immortalité.

Parmi les noms éclatants  
 Votre nom trouvera place ;  
 Et, sans qu'aucun autre l'efface ;  
 Sera le vainqueur des tems.

### LE MIER.



DISSERTATION du R. P. M. *Texte*,  
 Dominicain, sur ces mots des Prieres des  
 Agonizans : *Délivrez, Seigneur, l'ame de*  
*voire Serviteur, comme vous avez délivré*  
*Abraham de l'Ur des Chaldéens.*

**V**ous me marquez, Monsieur, dans la  
 Lettre que vous m'avez fait l'honneur  
 de m'écrire le 5. Mars 1742. qu'ayant formé  
 le dessein d'insérer les Prieres des Agonifans  
 dans le Livre de piété que vous devez don-  
 ner

G ner

ner au Public, vous seriez bien aise de sçavoir mon sentiment sur le véritable sens de l'Eglise dans ces paroles qu'elle employe, & souvent répétées, & principalement dans celles-ci : *Libera, Domine, animam servitui, sicut liberasti Abraham de Ur Chaldeorum.* Je devrois, M. m'excuser à la vûe de la grandeur de la difficulté proposée, car il s'agit de sçavoir si Abraham a été quelque tems idolâtre, ou toujours fidele ; je vais néanmoins tâcher de vous satisfaire, après vous avoir fait remarquer,

Qu'Abraham, fils de Tharé, nâquit à Ur, Ville des Chaldéens, l'an du Monde 2008. avant Jesus-Christ 2992. de l'Ere vulgaire 1996. selon la suputation du sçavant Dom Calmet, Benedictin. Ce Patriarche, le dernier de ses freres, mais nommé le premier à cause de son mérite, de même que Sem avant Japhet, & Jacob avant Esau, étoit âgé de 86. ans lorsqu'il eut Ismaël de sa Servante Agar, & ce ne fût que 4. ans après que Dieu changea son nom, ou plutôt l'allongea en lui disant : vous ne vous appellerez plus *Abram*, mais *Abraham*, parce que je vous ai choisi pour être le Pere de plusieurs Nations. Ainsi, M. pour conserver une uniformité de nom parmi tant de différentes Epoque, je ne l'appellerai qu'Abraham. N. de Lyra, Franciscain, & célèbre Interprete de l'Ecriture

turé Sainte , en a usé de même , convaincu que cela n'altère en rien le Texte principal , *cum per hoc* , dit-il Tom. 1. page 59. sur la Genese , *Sententia non mutetur.*

Pour bien entendre le sens de l'Eglise ; lorsqu'elle dit : *Comme vous avez délivré Abraham de l'Ur des Chaldéens* , il faut sçavoir que le mot d'Ur en Hebreu , signifie feu , & que c'est de cet élément , adoré par les Chaldéens , qu'une de leurs Villes qui lui étoit consacrée , prit le nom d'Ur On lui donne communément cette origine. Comme en ce tems là on adoroit principalement les Astres dans l'Orient , le feu étant le symbole du Soleil , on entretenoit en son honneur un feu sacré & perpetuel dans des Temples découverts. Les Chaldéens adoroient le feu avec d'autant plus d'attachement ( dit Ruffin , ) que sans exposer les hommes au Combat , leurs Divinités entroient dans le champ de Bataille , & celle qui triomphoit dans ce Combat Divin , étoit sentée la véritable. Ainsi les Dieux d'or , d'argent , d'airain , &c. étant inférieurs en activité à l'élément du feu , ce Dieu avoit facilement la supériorité sur les autres. Il fût pourtant obligé de céder une fois à l'Idole Canope , remplie d'eau , dont des trous fermés avec de la cire , s'étant ouverts à son approche , l'eau éteignit le feu , & le Sacri-

ficateur du Canope remporta la Victoire.

Les Géographes ne sont pas bien d'accord sur la situation de la Ville d'Ur. Baudrand la met aux confins de l'Arabie deserte ; M de la Martiniere , dit , dans son Dictionnaire Géographique , qu'on trouve une Ville nommée *Ura* dans la Mésopotamie près de Nisibé ; quelques Auteurs sont persuadés que c'est d'elle que parle l'Ecriture , & qu'elle nomme *Ur* , & par là , *Haran* se trouve directement sur le chemin qui conduit à la Terre promise ; & afin d'accorder cette situation de la Ville d'Ur avec le Texte de l'Ecriture , qui la met dans la Chaldée , & non pas dans la Mésopotamie , on dit que la Chaldée contient la Mésopotamie le long du Tygre. Saint Etienne déclara aux Juifs ( comme il est rapporté aux Actes des Apôtres , ) que Dieu aparût à Abraham , lorsqu'il étoit dans la Mésopotamie , & qu'il vint demeurer à *Haran* ; & un peu plus bas , il ajoute qu'il sortit de la Terre des Chaldéens pour venir à *Haran* ; ce qui fait voir que la Chaldée & la Mésopotamie n'étoient alors qu'une même Région.

La situation de cette Ville étant fixée , on demande comment elle pouvoit être apellée Ur en Chaldée , à la sortie d'Abraham ; puisque Cuset , Pere des Chaldéens ( qui la bâtirent , ) n'étoit pas encore né. Mais Dom

Calmeç

Calmet répond , qu'on l'appelloit ainsi du tems que Moyse écrivoit cette Histoire , & qu'il ignoroit , ou voulut taire exprès le premier nom , afin de se rendre plus intelligible , en parlant le langage commun :

C'est de cette Ville d'Ur en Chaldée , Patrie de Tharé & d'Abraham , & le premier Théâtre de leurs actions , qu'ils sortirent : *Egressi sunt de Ur.* Fut-ce par l'ordre de Dieu , ou de leur choix ? Y furent-ils quelque tems attachés au culte des Idoles , ou toujours fideles adorateurs du vrai Dieu ? C'est ici le point de la difficulté , pour comprendre le vrai sens de ce peu de mots , *Sicut liberaſti Abraham de Ur Chaldeorum* : Comme vous avez délivré Abraham de l'Ur des Chaldéens. Les Interprètes sont de differens sentimens sur ces differens Chefs ; voyons leurs preuves , pour pouvoir nous déterminer.

Pour ce qui est de la sortie de la famille de Tharé , on peut dire sans hésiter , qu'elle fut par l'ordre de Dieu. Achior parlant à ceux de Béthulie , leur dit : » Les anciens » Juifs Chaldéens d'origine , n'ayant pas » voulu suivre les superstitions de leur Pays , » le Dieu du Ciel dont ils suivoient la Religion , leur ordonna de quitter leur Patrie ; ce » qui est conforme à ce Texte de la Vulgate » : » Dieu fit sortir de la Ville d'Ur en Chaldée ,

Tharé & sa famille , *Eduxit eos*. Saint Etienne ne le confirme dans les Actes des Apôtres , Chap. VII. » Abraham , dit-il , sortit du Pays » des Chaldéens par un ordre exprès de Dieu » qui vouloit le conduire dans la Terre de » Chanaan qu'il avoit dessein de donner en » héritage à lui & à ses descendans ; » C'est moi , dit Dieu à Abraham , qui t'ai fait sortir de la Ville d'Ur par une vocation particulière. Cette vocation arriva , selon M. de la Martiniere l'an du monde 2082 , avant Jesus-Christ 1918 , avant l'Ere vulgaire 1922. Tharé & Abraham sortis d'Ur , arriverent à Haran , d'où il est aisé de croire , ( disent quelques Interpretes , ) que non seulement Abraham , mais aussi Tharé & toute sa famille , ne quitterent la Chaldée , que pour éviter le commerce des Idolâtres ; il y en a même qui ont avancé que le culte du vrai Dieu , s'étoit conservé jusqu'alors dans la famille de Tharé , que du moins Abraham n'adora jamais les Idoles.

Josephe attribue la sortie de Tharé & d'Abraham de la Ville d'Ur , à un motif purement naturel , qui fût la douleur de la mort d'Aran ; il est vrai que l'Ecriture marque cette mort avant leur sortie : *Moriturus est Aran ante Patrem suum Tharé , in terrâ natiuitatis suæ* ; Sur quoi N. de Lyra , dit , que les Juifs ont forgé une fable qui ne s'accorde

corde pas avec cet excès de douleur que Tharé ressentit à la mort de son fils Aran.

» Abraham ( disent-ils ) accusé par Tharé  
 » devant le Tribunal de Nemrod , de refuser  
 » d'adorer le feu , comme par l'ordre du  
 » Roy les autres Chaldéens le faisoient , fût  
 » jetté dans une fournaise ardente. Aran  
 » présent disoit dans son cœur : Si mon frere  
 » Abraham sort victorieux de ce suplice ,  
 » j'embrasserai sa Religion ; s'il périt dans le  
 » feu , j'adorerai cet élément. Le voyant  
 » préservé , il s'attacha à la Religion d'A-  
 » braham , & l'ayant déclaré publiquement ,  
 » il fut jetté dans le feu & en fut consommé  
 » en présence de son Pere Tharé pour n'a-  
 » voir pas eu autant de foi que son frere ,  
 » ou pour n'être pas destiné par la Provi-  
 » dence à d'aussi grands desseins que lui ;  
 » Dieu s'étant contenté de son sacrifice. »  
 Telle est l'interprétation bizarre que les Juifs  
 donnent à ce Texte de l'Écriture : *Mortuus*  
*est Aran ante Patrem suum Tharé* , ce qui à  
 la lettre & naturellement signifie : *Tharé*  
*survécut à son fils Aran.*

Le Paraphraste Chaldéen , sur le Chapitre  
 4. de l'Ecclesiastique v. 13. confirme que  
 ce fût par l'ordre de Nemrod , que les deux  
 freres souffrirent ce traitement cruel , & il  
 est dit dans le Texte de la Vulgate L. 11.  
 Chap. IX. d'Esdras , qu'Abraham fût ga-

rant du feu. S. Jérôme, qui dans les questions hébraïques, & l'Auteur de l'addition à cette narration de N. de Lyra, traitent de fable, ce que disent les Juifs de l'accusation de Tharé contre ses fils, ne laissent pas de convenir du genre de supplice; & S. Jérôme traduit ainsi les paroles d'Esdras :  
 » Vous avez tiré Abraham du feu des Chaldéens, au lieu de dire de la Ville d'Ur.

S. Augustin, dit dans ses questions sur la Genèse :  
 » On compte les années d'Abraham, depuis qu'il fût miraculeusement délivré du feu dans lequel il avoit été jetté par les Chaldéens, pour n'avoir pas voulu adorer cet élément; quoique l'Écriture n'en parle pas, la tradition des Juifs nous l'apprend.

Ainsi ce fait n'étant pas solidement établi, & d'ailleurs N. de Lyra & Dom Calmet disant, sur le Ch. XI. de la Genèse : Il y a aparence que cela vient de l'équivoque du nom d'Ur qui signifie du feu, ou la Ville d'Ur, je n'en ferai pas le fondement de la version de ces mots des Prières des Agonifans : *Comme vous avez délivré Abraham de l'Ur des Chaldéens* Je dirai seulement que S. Chrisostôme, dans sa XXXI. Homélie sur la Genèse, page 450. du second Tome, Edition de Fronton-le-Duc, 1736. prouve que l'Écriture confond la calomnie des Juifs.

Juifs au sujet du suplice des deux fils d<sup>e</sup> Tharé sur la déposition de leur pere, puis qu'on lit dans le Chapitre XI. de la Genese :

» Tharé prit donc Abraham son fils , &  
 » Loth son petit fils , fils d'Aran , & Sarai ,  
 » sa Bru , femme d'Abraham , & il les fit  
 » sortir d'Ur en Chaldée pour les conduire  
 » dans le pays de Chanaan , & étant venus  
 » à Haran , ils y demeurèrent. » Toutes ces  
 démarches de Tharé , sont autant de preuves de la tendresse de Pere qu'il eût toujours pour sa famille , plutôt que de l'inhumanité d'un Tyran. *Tharé Pater Abraham*, dit S. Chrifostôme , *licet infidelis esset , attamen ob amorem in filium socius illi peregrinationis esse voluit* ; & p. 451. il fait dire à Abraham :

» Mon cher Pere , c'est pour l'amour de  
 » moi que vous abandonnez votre Pays ; ce  
 » que ce Pere de l'Eglise reproche à Tharé ,  
 » & après lui N. de Lyra p. 60. est son obstination dans l'Idolâtrie & celle de son fils Nachor , malgré le bon exemple & les avis salutaires d'Abraham. *Tharé Pater Abraham & frater ejus Nachor declinaverunt ad Idololatriam in terrâ Haran*, dit N. de Lyra. C'est pour cela que Dieu ne commanda pas seulement à Abraham de quitter son Pays :  
 » *Egredere de terrâ tuâ* , mais encore de se  
 » séparer de ses Parens , & de *cognitione  
 » tuâ* , de peur que leur commerce ne vînt  
 à le pervertir.

Dom Calmet remarque qu'il y a des Interpretes qui avancent qu'Abraham même avoit été Idolâtre dans sa jeunesse. Voici ses propres termes dans son Dictionnaire de la Bible : » Abraham passa les premières années de sa vie dans la maison de son Pere Tharé , où l'on adoroit les Idoles. Plusieurs croyent qu'au commencement lui-même fut engagé dans ce faux culte , mais que Dieu l'ayant éclairé , il y renonça ; & dans le Commentaire sur le Chap. XI. de la Genese , le même Dom Calmet dit : S. Augustin semble soutenir L. XVI. Chap. II. de la Cité de Dieu , qu'Abraham n'adora jamais les Idoles , mais dans le Chap. dernier du X. Livre p. 269. il dit clairement le contraire ; il enseigne qu'Abraham délivré des superstitions des Chaldéens par la vocation de Dieu , commença à suivre & à adorer le seul vrai Dieu. » *Abraham quidem gente Chaldaus , dit S. Augustin , sed jussus est discedere de terrâ suâ. Tunc ipse primitus à Chaldeorum superstitionibus liberatus , unum verum Deum sequendo coluit , &* ce sentiment , continuë D. Calmet , paroît le mieux apuyé , & par l'écriture & par le grand nombre des Peres & des Interpretes qui l'ont suivi. Philon & les Rabbins l'enseignent fréquemment , &c. Josué dit aux Juifs Chap. XXIV. Tharé Pere d'Abra-

» d'Abraham & de Nachor , dès le com-  
 » mencement demeuroient au de-là de l'Eu-  
 » phrate, & y adoroient les Dieux Etrangers,  
 » il répète la même chose plus bas.

On voit qu'ils font tous trois engagés sans exception , dans la même erreur , selon la remarque de l'Auteur du *Synopsis Criticorum* T. 1. p. 269. & plus bas , il dit d'Abraham :  
 » *Cum adversarios Deos coleret quasi manus*  
 » *injectâ ad se adduxit.* Dieu convertit Abra-  
 » ham , lors même qu'il adoroit des Idoles  
 » qui étoient oposées à sa divine Majesté.  
 » Je ne puis suporter , continuë l'Auteur du  
 » *Synopsis* , ceux qui s'efforcent par de foi-  
 » bles argumens , de prouver le contraire :  
*Neque eos audire possum qui magno conatu*  
*Abrahamum ab hoc scelere vindicare student ,*  
*nescio quibus argutiis.*

» C'est une opinion assez commune , dit  
 » Bayle , T. 1. p. 46. *Dict. Critique* ; qu'A-  
 » braham sucça avec le lait , le poison de  
 » l'Idolâtrie ; & ce ne fut selon Joseph &  
 » Philon , qu'après avoir bien médité sur la  
 » beauté de l'Univers qu'il en reconnut l'Au-  
 » teur.

Les autorités de S. Cyrille L. III. contre Julien T. VI. p. 101. & celle de S. Ephrem , T. I. p. 149. me paroissent d'un grand poids pour ce sentiment : « Le divin Abraham ,  
 » dit le premier , vivoit sous le Regne de

C. vj. Ninus

« Ninus Roy des Assyriens , il fût de même  
 » que ceux dont je viens de parler , tiré du  
 » milieu d'un Peuple Idolâtre , & mis au  
 » nombre de ceux qui ont été éclairés de la  
 » connoissance du vrai Dieu. C'est de lui ,  
 » que nous disons qu'il a eu le bonheur de  
 » passer du culte des faux Dieux , à celui  
 » d'un Dieu , qui en effet & en vérité est le  
 » seul. *Quem vocatum dicimus à multitudi-*  
*nis Deum errore , ad ejus qui re est & ve-*  
*ritate Dei notitiam.* Je veux vous exposer ,  
 » dit S. Ephrem , des modeles de conver-  
 » sion ; afin que vous apreniez à les imiter :  
 » Abraham avoit été du nombre des Chal-  
 » déens Idolâtres , S. Paul Persécuteur des  
 » premiers Chrétiens. . . *illos ego tibi nar-*  
*rabo , ut illos quos ab errore Demonum cura-*  
*vit Deus , imitari discas. Abraham primum*  
*Gentilis erat & Chaldaus , Paulus antea Per-*  
*secutor & hostis fuit.*

Ce dernier sentiment appuyé sur un si grand  
 nombre d'autorités , des Domestiques & des  
 Etrangers de la foi , & confirmé par le té-  
 moignage de Dom Calmet , un des plus  
 sçavans Interpretes Modernes , me paroissant  
 le plus certain , voici M. ce me semble la  
 version la plus naturelle de ces mots des  
 Prières des Agonizans.

*Libera Domine animam servi tui , sicut li-*  
*berasti Abraham de Ur Chaldaorum.*

Délivrez

Delivrez, mon Dieu, l'ame de votre serviteur, de tout attachement à la créature, afin qu'elle ne soupire qu'après vous, de même qu'Abraham docile à votre voix, abandonna la Ville d'Ur, & le culte superstitieux du feu des Chaldéens, pour n'adorer que vous seul.

C'est ainsi que sans toucher au Texte Latin que l'Eglise aprouve, & qui doit être inviolable, vous pourrez, M. paraphraser les versions françoises des autres articles, par exemple, au lieu que tous commencent par ce peu de mots repetés sans cesse : *Delivrez Seigneur, l'ame de votre serviteur, &c. Delivrez Seigneur, &c.* il faudroit entrer dans le sens de l'Eglise, & demander de quels maux on souhaite que le moribond soit délivré, de quoi personne, que je sçache, ne s'est encore avisé, & dire :

Delivrez Seigneur, l'ame de votre serviteur, d'une mort éternelle, ainsi que vous avez délivré Enooh & Elie de la mort temporelle, ainsi soit il.

Delivrez, &c. des abîmes de l'Enfer, de même que vous avez sauvé Noé du naufrage dans le tems du Deluge.

Delivrez, &c. du glaive de votre Justice, comme vous avez arrêté le bras d'Abraham prêt à sacrifier son fils Isaac.

Delivrez, &c. de la fureur des Démons,

& de l'ardeur du feu dont ils sont embrâsés, ainsi que vous avez préservé Loth de la violence des habitans de Sodome & de l'incendie de leur Ville.

Delivrez, &c. de la poursuite des ennemis de son salut, par les mérites de votre sang précieux, de même que vous avez donné un passage libre au milieu de la mer rouge à Moÿse, poursuivi par l'armée du Roy d'Egypte.

Delivrez, &c. des flâmes de l'Enfer, comme les trois Israélites le furent de la fournaise de Babilone.

Delivrez, &c. des faux reproches dont le Démon voudroit l'épouvanter, ainsi que vous avez justifié Susanne du crime dont elle étoit faussement accusée.

Delivrez, &c. des mains des Ministres de votre vengeance, de même que David évita celle de Saül furieux, & du Geant Goliath, ainsi soit-il.

*Et sicut B. Theclam. . . liberasti, &c.* Nous vous supplions aussi de délivrer l'ame de votre serviteur de ce lieu de calamité, où l'on souffre toute sorte de maux, & de lui accorder l'entrée dans celui où l'on goûte tous les biens que l'on peut desirer. Ainsi soit-il.

Je suis, Monsieur, &c.

*A Paris, ce 10. May 1742.*

EPI TRE



E P I T R E

*A l'Abbé de la Feillée, au Château de Vezins.  
Par M. de la Soriniere, en Anjou.*

**R** Eçois, Abbé très-cher, une assés longue Epitre ;  
 Que ma main dessus mon Pupitre  
 Te griffonne avec grand plaisir.  
 Que ne puis-je, dans mon loisir ,  
 Eloigné de ta Seigneurie ,  
 Egayer ma Philosophie  
 Par quelque Epitre de ta part !  
**A** mi, tout m'abandonne ; & , sans cesse à l'écarty.  
 Si je goûte quelques délices ,  
 Je ne les dois qu'à mes caprices ,  
 Ou bien à quelque heureux hazard.  
 Réduit à l'eau comme un fervent Hermite ,  
 Adieu tendrons & jeune Sunamite ;  
 Adieu festins jadis tant célébrés ,  
 Où six amis , de Champagne enyvrés ,  
 Parmi les pots & les cris d'allegresses ,  
 Libres de soins & de souci ,  
 Chantoient Bachus & leurs vives tendresses ,  
 Voilà comme on vivoit ici.  
 Quel coup fatal ! quelle vicissitude  
 Vient changer nos plaisirs en aigre inquietude !

Teuf.

Tout passe , ami ; dis-moi pourquoi  
 L'homme sur son pivot , tournant à l'avanture ,  
 Ne connut jamais d'autre loi.  
 Que l'inconstance toute pure ?  
 Setoit-il fou ? peut-être bien ;  
 Et peut-être moi , qui raisonne ,  
 Je le prouve en cet entretien ,  
 Que trop de Morale assaisonne.  
 Enfin , parlons de toi , que fais-tu donc là-bas ?  
 Amoureux des Beaux-Arts, le Dieu de la Musique.  
 T'occupe-t'il toujours ? & ne te voit-on pas  
 Dans quelque Salon magnifique ,  
 Nouvel Emule de *Campra* ,  
 Pour concerter quelque Opera  
 Enhardir deux naissantes Muses , \*  
 Telles que le sacré Valon  
 N'en vit que bien peu de recluses  
 Pour la Chapelle d'Apollon ?  
 Enfoncé dans ta Botanique ,  
 Vas-tu par un sçavant effort ,  
 Sous deux Printems faire la nique  
 A Mathiolo & Tournefort ?  
 Pour moi , dans mon humeur chagrine ,  
 Qui ne sçais que moraliser ,  
 Je ne puis immortaliser

\* Les deux Filles de Mad. la Marquise de la Tüste de Vezins.

Que la bile qui me domine ,  
Et coudre mal-adroitement  
Dans mes Œuvres rapetacées  
Des réflexions déplacées ,  
Qui t'ennuieront assurément.

A propos ; on m'a dit qu'un beau Feu d'artifice ;  
Composé par tes doctes mains ,  
Doit éclairer dans peu les superbes Jardins  
Et le magnifique Edifice  
Du Seigneur Marquis de Vezins.  
Je vois déjà d'ici tes rapides fusées  
Semer l'or & l'azur jusqu'au Ciel élancées.  
Courage , ami ; distingue-toi  
Par mille passe-tems aimables ,  
Et tiens pour souveraine loi  
De sçavoir les rendre durables.





*SUITE de la Lettre sur l'abus  
des Thèmes.*

**L** Es Principes fondamentaux de la Syntaxe , se trouvant ainsi noïés dans cette multitude de regles fausses , louches & inutiles , il n'est donc pas étonnant que des enfans , déjà avancés dans la carrière des Classes , fassent encore des fautes énormes contre les premiers principes.

La quatrième maxime est qu'il faut éviter de multiplier les regles & les principes sans nécessité. Rien n'est plus capable de produire le désordre & la confusion dans les idées de ceux qu'on enseigne , que cette vicieuse multiplication. Nous venons d'en toucher quelque chose dans l'article précédent , nous allons le faire voir d'une manière encore plus précise. Rien de plus simple que la Syntaxe Latine : si différente en cela de notre Syntaxe Française , où tout est en exceptions & en irrégularités ; celle du Latin ne présente presque par tout que les principes généraux & communs à toutes les Langues. Pour s'en convaincre on n'a qu'à ouvrir la Méthode de P. R. où ils sont dans leur plus grande étendue. Par quel malheureux secret

s'est-

s'est-elle donc étendue encore, & multipliée jusqu'à ce nombre prodigieux de regles que présente la méthode des Particules ? C'est que l'on a pris grossièrement le change, à l'occasion des différences qu'il y a de la Phrase Françoisé à la Phrase Latine. Ainsi ce que l'on établit pour regle dans la Langue Latine, n'est bien souvent une regle que pour le François qui va être mis en Latin. On vient de voir un exemple dans l'art. du *que* retranché, mais en voici un encore plus sensible, & qu'il est à propos de mettre tout au long pour faire sentir toute l'absurdité de cette méthode d'enseigner.

*Particules de Tours*, ch. 3. » du change-  
 » ment de l'actif en passif. Pour changer  
 » l'actif en passif & le passif en actif, il faut  
 » seulement du nominatif du verbe que  
 » l'on change de voix, en faire son cas, &  
 » du cas en faire le nominatif, laissant le  
 » verbe au même tems & mœuf qu'il étoit  
 » auparavant. Sur quoi il faut remarquer 1.  
 » que quand on change l'actif en passif, on  
 » ne prend le cas du verbe actif, pour en  
 » faire le nominatif du verbe passif, que  
 » quand ce cas est à l'accusatif dans la voix  
 » active. Ainsi, si le cas du verbe actif n'é-  
 » toit pas à l'accusatif, il faudroit mettre le  
 » verbe actif à l'impersonnel, laissant le cas  
 » tel qu'il étoit dans la voix active. 2.  
 » verbe

» verbe actif gouvernoit deux cas différens ;  
 » tels que sont ceux-ci, *scribo*, *mitto*, & *fero* ;  
 » qui gouvernent le datif de la personne, &  
 » l'accusatif de la chose, il faut prendre ce-  
 » lui qui est à l'accusatif, pour en faire le  
 » nominatif du passif, laissant l'autre au mê-  
 » me cas qu'il eût été à l'actif &c.

D'abord il est visible que voici une règle de Grammaire françoise toute pure, & qui n'appartient en rien à la Langue Latine ; car quelle est la Phrase qu'il faut tourner de l'actif au passif ? ce n'est pas la Phrase latine, puisqu'elle n'est pas encore faite, c'est donc la Phrase françoise. Or y a-t'il de l'ordre & de la netteté à confondre ainsi tout ensemble, les règles latines avec les règles françoises, la Syntaxe avec les Particules ! Mais c'est une règle françoise. Et par quel moyen le disciple saura-t'il discerner en françois un nominatif d'avec un accusatif. Voici une Phrase à tourner de l'actif au passif. *Dieu aime Pierre*. Par où discernera-t'il que Dieu est là au nominatif, & Pierre à l'accusatif ? Est-ce par le Latin qui n'y est pas encore, ou par une connoissance exacte des cas françois ? le devine qui pourra. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il faut nécessairement qu'avant que de songer seulement à mettre le moindre mot Latin, il sçache distinguer les cas du même françois, qu'il a à mettre en latin, & que

que jamais personne ne lui a enseigné à faire cette distinction, quoique ce soit une des parties les plus difficiles de la Grammaire françoise. Ainsi, routine toute pure, s'il y réussit, & ce qui met le comble à l'étonnement, routine formée d'un entassement prodigieux de regles. Mais que les Maîtres se suivent eux mêmes, & ils verront que ce n'est presque jamais que par le Latin, qu'ils ont présent à l'esprit, qu'ils sçavent discerner les cas françois qu'ils ont devant les yeux; & qu'ainsi au lieu de se mettre au point de vûë où sont leurs Ecoliers, ils veulent au contraire que leurs Ecoliers se mettent au point de vûë où ils sont eux-mêmes.

Encore une petite réflexion : Faire un thème, c'est traduire un Discours François en Latin, mot pour mot, c'est-à-dire, cas pour cas, tems pour tems, modes pour modes, &c. car un enfant, qui commence ses principes, n'en sçait pas assés pour faire autrement. Et sur quel François, je vous prie, composera-t'il ce Latin? ce n'est par sur celui qu'il a devant les yeux, puisque le Latin qu'il a à composer en doit être tout différent pour les cas, les tems, les modes &c. C'est donc sur un certain François inconnu, qui doit ressembler de loin à celui-ci, & qu'il doit mettre dans un Latin qu'il ne connoitra point du tout,

tout, n'ayant présent à l'esprit, avant & après qu'il l'aura composé, que le François qu'on lui a dicté. Que de confusion dans une telle pratique !

En second lieu, quel monstrueux entassement de termes extraordinaires, pour apprendre qu'au lieu de dire : *Dieu aime Pierre*, ou *Mon Ami m'a averti de votre arrivée*, on peut tourner par le passif, & dire : *Pierre est aimé de Dieu*, & *j'ai été averti de votre arrivée par mon Ami* ? Quel est l'enfant d'un génie si bizarrement tourné, qu'il ne lui soit pas plus facile mille fois de changer sur ce modèle une Phrase de l'actif au passif, que de loger dans sa tête tout le ridicule verbiage des Particules ? Et quel est l'homme de bon sens qui n'avouë qu'il est plus aisé de concevoir & de retenir, qu'en Latin on ne dit pas ; je crois que mon frere est sage : mais, je crois mon frere être sage, que de se guinder l'esprit par cette regle abstraite ? Le *que* se retranche, le verbe suivant se met à l'infinitif au même tems & au même mœuf, & le nom ou pronom se met à l'accusatif.

Enfin les Maîtres eux-mêmes, sçavent par leur propre expérience combien tout ce langage de Grammaire est triste & rebutant, & qu'ils n'ont pas trop de toute l'attention de leur esprit, pour s'entendre eux-mêmes, quand ils veulent le parler, que doit-ce donc être

être pour un jeune enfant, dont le cerveau n'a encore aucune consistance ? Tout est là abstrait & métaphysique ; ce n'est point tel mot ou particulier qui est au nominatif ou à l'accusatif, tel verbe au passif ; c'est un nominatif ou un passif en général, ensuite on viendra au particulier : donc c'est une règle en l'air, & posée sur rien. On fait marcher ainsi la jeunesse à tâtons, & sans sçavoir où elle va, & l'on épuise par des spéculations fatigantes toute la vigueur naissante de son jugement. Car quelle contention ne faut-il pas avoir pour saisir des combinaisons aussi étendues & aussi compliquées ?

Si cette fameuse règle étoit nécessaire, on devoit donc au moins faire précéder l'usage & la pratique à la spéculation ; commencer par donner un modèle de Phrases à retourner, en faire retourner plusieurs, & puis faire dessus l'application de la règle. On ne le fait point ; on doit donc s'attendre à ce qui arrive, que rien n'est plus abstrait, plus difficile à concevoir, & plus aisé à oublier ; c'est aussi ce qu'une triste expérience fait voir tous les jours. L'exemple seul reste dans la mémoire, & devient le seul guide de celui qui compose. C'est ainsi qu'après mille règles de cette nature, répétées des 5. & 6. ans de suite, les enfans ne composent cependant presque jamais que par routine. Car ceci est un

un défaut général de toutes les méthodes des Particules, & qui y règne d'un bout à l'autre.

Mais, encore un coup, à quoi bon de semblables regles ? Qu'a-t'on besoin d'augmenter aux enfans un fardeau, sous lequel l'esprit même des personnes faites succombe ? On dira peut-être que l'expérience a fait voir que les commençans en ont besoin, & que sans cela ils ne sçauoient jamais, par exemple, tourner l'actif en passif. Or cela est impossible à croire, & il y a mille expériences du contraire ; & après tout une pareille réponse ne serviroit qu'à prouver combien la méthode ordinaire gâte prodigieusement l'esprit des enfans, s'il ne leur reste pas assés de bons sens pour pouvoir changer cette Phrase : *Dieu aime Pierre*, en cette autre : *Pierre est aimé de Dieu*, à moins de cet attirail acablant de regles. Routine pour routine ; quand c'en seroit une, ce qui n'est pas, laquelle des deux est la plus aisée ? Toutes les regles pareilles à celle-ci sont donc en pure perte, quelque nombreuses qu'elles soient.

On dément donc ici tout à la fois, non-seulement la quatrième maxime, en multipliant ainsi les regles sans nécessité, mais aussi la cinquième qui consiste à suivre l'ordre de la Nature, laquelle nous mène toujours dans  
nos

nos connoissances de la pratique à la Théorie; du particulier & du sensible au général & à l'abstrait, & jamais autrement, & qui ne commence jamais par présenter ce qu'il y a de plus difficile. Or c'est ce que font tous les Rudimens & toutes les Méthodes des Particules; les Rudimens, en jettant tout d'un coup les commençans dans toutes les difficultés d'une Syntaxe, telle qu'ils l'entendent; ils offrent à un Enfant qui fait ses premiers thèmes, toutes les difficultés des verbes *celo, rogo, doceo, pœnitet, tædet*, & semblables, les questions de lieu & autres difficultés; qui sont au reste purement de leur invention, & qui font disparaître sur ces articles les vrais principes de la Syntaxe: & ensuite les Méthodes des Particules, qui dès les premières pages présentent également les *Latinisme* les plus compliqués, comme ce qu'il y a de plus aisé.

Mais c'est ce que font d'une manière bien plus pernicieuse encore, ces Maîtres, qui se piquent d'entasser dans la mémoire de leurs Disciples toutes ces sortes de regles & toute cette mécanique de Grammaire, avant que d'en venir à la moindre pratique: quels fleaux du bon esprit! Je dis que c'est une mécanique toute pure: car qu'est-ce que mécanique, sinon dire qu'il faut faire telle & telle chose sans en rendre la

D moindre

moindre raison ; que tel nom doit être à l'accusatif , & tel verbe à l'infinitif , sans pouvoir dire sur quel fondement , & quelle est la raison pour laquelle cela doit être ainsi. Or que l'on cherche quelle est la source de ce désordre , on trouvera que c'est parce que les Maîtres , eux-mêmes , ignorent absolument ce que c'est que Grammaire générale , sans laquelle cependant , eût-on passé toute sa vie à enseigner les élémens du Latin , on ne sçait point véritablement la Grammaire , & on n'en connoît , encore une fois , que la mécanique la plus grossière.

La sixième Maxime que l'on doit suivre dans toute méthode d'enseigner les Langues , est que , autant qu'il est possible , chaque mot de la Langue qu'on apprend , soit rendu par un autre mot de celle qu'on sçait. Tous les Maîtres conviennent de cette règle quand il s'agit de la version , & ils la suivent , du moins de loin. Il faut , disent-ils , commencer par entendre son Latin , mot pour mot , sans s'embarasser du beau François. D'où vient donc que cette règle leur paroît inutile , dès qu'il est question des thèmes ? Quoi ! il n'est plus nécessaire qu'un Enfant entende mot pour mot le Latin qu'il compose , ni même qu'il l'entende du tout ? Il a composé 12 ou 15 lignes en Latin , demandez lui-en l'explication ; la première chose qu'il fait ,  
c'est

C'est d'aller chercher son François; ôtez-le-lui, ou qu'il ait le tems de l'oublier il entendra aussi-tôt une page d'Hebreu; c'est un fait que personne n'ignore.

Mais comment pourroit-il l'entendre? Si, par exemple, il a mis mécaniquement, en suivant les prétendues regles, une Phrase pareille à celle-ci: Je crois que mon frere est sage, *Credo meum fratrem esse sapientem*, dira-t'il, *credo*, je crois, *meum fratrem*, que mon frere, *esse*, est? Il a appris trois choses contradictoires à cela, qu'il n'y a point de *que* en Latin, que le mot françois *est*, forme la troisieme personne du présent de l'indicatif, & que *esse* en Latin signifie être, & non pas il est. Pareillement, dans cette autre Phrase, *Spero fore ut meus frater studeat*: Dira-t'il *spero*, j'espere, *fore ut* que, par sa regle il ne doit point y avoir de *que*, ainsi il n'y a pas de sens de vouloir qu'il en trouve un dans cette Phrase-ci. Mais sçait-il ce que signifient les *fore*, les *fururum esse*? Les entend-il? Les lui a-t'on expliqués? Il n'a donc composé toute cette Phrase que machinalement. Ainsi tout ce qu'il sçait est que ces mots *spero fore ut frater meus studeat*, répondent à ceux-ci; j'espere que mon frere étudiera, sans attacher d'idée précise à chacun d'eux. Or, n'est-ce pas là une routine toute pure, & ce qu'il y a de prodigieux, une routine que

P'on n'aquiert qu'à force de regles ? Doit-on trouver étrange après cela qu'en d'autres occasions , où il faut que le bon sens se mette au dessus de 30 regles , il ne sache plus comment en faire usage ?

De plus , pour entendre une Langue étrangere , il faut sortir des manieres de parler & du génie de sa Langue. Or cela ne se peut faire qu'en rapprochant de la Langue qu'on apprend sa propre Langue, pour lui faire quitter son génie naturel , jusqu'à lui faire rendre mot pour mot , c'est-à dire cas pour cas , modes pour modes &c. les manieres de parler, qui font le génie de cette Langue étrangere. Observe-t'on cette regle à l'égard du Latin , quand on fait faire des thèmes ? Ne laisse-t'on pas le françois tel qu'il est ? Ainsi la plûpart des Phrases du thème qu'on a dicté à un enfant , ne sont donc que des équivalens françois qui lui voilent les veritables manieres de parler Latin ; ensorte que ce ne fera qu'après bien des années d'études les plus dures & les plus pénibles , qu'il viendra à se reconnoître , & commencera à entrer dans le génie de la Langue Latine , lors qu'il sera prêt de la quitter , pour passer à d'autres occupations.

Encore un exemple ; je suppose qu'un commençant a mis en Latin cette Phrase, J'espere que mon frere sera sage un jour , *Spero meum fratrem*

*fratrem futurum esse sapientem* : ce jeune homme voit métaphysiquement & d'une manière abstraite , qu'il y a là un accusatif & un infinitif ; mais qu'on vienne à lui montrer que mot à mot cela signifie , *j'espere mon frere devoir être un jour sage* ; il sera tout étonné d'une manière de parler si étrangere. Tant il ignore profondément le génie d'une Langue qu'il étudie pourtant depuis plusieurs années.

Cela va plus loin encore ; un leger détail va faire sentir combien ce défaut d'intelligence nuit aux enfans , & leur gâte l'esprit ; car c'est ici une des principales sources de cette étonnante confusion d'idées que l'on remarque dans la plûpart des commerçans. Quand , par exemple , un enfant conjugue le verbe *venio* , il trouve le futur du subjonctif *venero* , qui signifie je serai venu. On lui fait ensuite mettre dans son thème cette Phrase , si je viens demain , en Latin *Si venero cras* , que peut-il entendre par ce *venero* ? De quelque façon qu'il le prenne , il ne peut que l'induire en erreur , mais ordinairement il n'hésite point , rien ne lui est plus naturel que de croire que *venero* ne signifie plus là , je serai venu , mais je viens , & alors il n'est plus fixe sur la signification de ce mot , puisque tantôt il lui semble signifier un tems & tantôt un autre. Or cet inconvenient reve-

nant par tout & à tout moment dans le Latin; tant à l'égard des tems & des modes des verbes, qu'à l'égard des cas des noms, pronoms & participes, les pauvres Disciples ne sont plus certains de la signification d'aucun mot Latin, & n'y attachent aucune idée fixe. On ne sçauroit en disconvenir. Car un enfant, gâté par une si ténébreuse routine, ira-t'il de lui-même s'imaginer qu'en Latin on ne dit pas, si je viens demain, mais si je serai venu demain? Il en est de même des cas: Par exemple, dans cette Phrase, *Doceo pueros Grammaticam*, j'enseigne la Grammaire aux enfans; cet enfant se figure nécessairement que *pueros* signifie là aux enfans, & que, aux enfans, est un accusatif françois: jugez par là s'il conçoit ce que c'est qu'un accusatif. Il est donc constant que ni des cas françois, ni des cas latins, les enfans n'en ont aucune idée juste, non plus que des tems & modes des verbes. Ils s'imaginent, par exemple, que le futur du subjonctif, *venero*, signifie tantôt, je serai venu ou je viendrai, & tantôt je viens; mais s'il signifie je viens, ce n'est donc plus un futur, comme c'en devoit être: un selon la regle. Quelle confusion d'idées, quelles tenebres dans toute cette aveugle mécanique! Mais il ne seroit pas moins dangereux que le Disciple s'aperçût de lui-même qu'on lui fait mettre en Latin, *si je serai*

*serai venu* ; car n'étant plein que du génie de la Langue françoise , & disposé par là à regarder comme autant de fautes tout ce qui en contredit les différentes manieres de parler , une expression si étrangere ne peut lui paroître qu'une faute ; ainsi il croira qu'on lui fait faire des fautes par regles & par principes , parce qu'au lieu de le prévenir sur les différences qu'il doit trouver entre le génie des deux Langues , & de lui faire sentir ces différences en retournant son françois mot à mot , selon les diverses Phrases latines , qu'il doit faire entrer dans sa composition , on ne lui en fait jamais voir que les divers équivalens françois , qui , encore une fois , lui voilent la vraie signification de chaque mot Latin. Ce n'est pas tout ; pour redoubler encore la confusion , on charge les regles d'exemples latins si longs , si éloignés du françois , qu'ils représentent , qu'ils sont entièrement hors de la portée de l'enfance , & qu'on ne sçauroit les lui rendre parfaitement intelligibles.

Enfin , comment fait-on pour ne pas voir que rien ne peut nuire davantage au goût de la belle Latinité , que ce mauvais Latin , auquel l'oreille & l'imagination des enfans s'habituent pendant tant d'années qu'on leur fait faire des thèmes ? Eh ! ne seroit-il pas bien plus court de ne leur faire mettre du

D iiij. François.

françois en Latin , que lorsque leur imagination formée par l'explication des Auteurs & remplie des bons modèles de l'Antiquité, seroit devenuë comme un moule correct & incapable de donner aux matieres qu'on y jette une forme qui ne soit pas réguliere & élégante ?

Voilà en gros les défauts de la méthode ordinaire, voilà la cause du travail infructueux de tant de Maîtres, voila ce qui rend leur métier si pénible , si ennuyeux , si dégoutant , & , ce qui est encore plus triste , voila ce qui rebute des études tant d'enfans , souvent d'un esprit très-curieux , très-vif & très-propre aux Sciences , & ce qui produit tant de chagrins & de dépenses inutiles à leurs parens. On ne doit pas en attendre d'autres suites.

Souvent un enfant sera plein de bon sens & d'esprit , mais il n'aura pas cette facilité, qui fait que l'on entre aisément dans la pensée d'autrui. C'est un défaut assés commun , même dans les grandes personnes. Avec ce caractère d'esprit les principes enseignés, comme nous venons de le voir , rebutent inmanquablement , & font absolument perdre tout courage. Au contraire on en trouvera d'autres en qui une trop grande facilité produit le même effet. Ce sont des esprits qui saisissent tout du premier abord , & qui veulent

lent tout emporter , en volant , pour ainsi dire , mais à qui il faut aussi une méthode conforme à leur génie , incapable de s'apaisantir sur quoi que ce soit. C'est donc perdre ces fortes d'esprits , que de les jeter dans une étude qui demande trop de contention , & qui fait tomber souvent pour le reste de leur vie tout leur feu & toute leur activité , outre qu'elle peut nuire beaucoup à leur santé. Or ces deux caractères sont ceux de presque tous les enfans ; les châtimens achevent ensuite d'étouffer en eux toute émulation. Les Etudes , & tout ce qui y a rapport leur devient à charge. La Lecture , cette ressource si utile pour les mœurs & la Religion leur est dès-lors odieuse , & peut être pour toujours. Le Lieu , la personne de celui qui enseigne , les instructions même de piété , de probité & de politesse , tout y devient pour eux inutile , & souvent même dangereux , par l'aversion qu'ils en prennent quelquefois. Dans ces dispositions un jeune homme passe d'une classe à l'autre , par tout maltraité , malheureux , & méprisé même des autres. L'effet de ce mépris va si loin qu'il s'y accoutume , c'est ce qu'on ne sauroit trop déplorer. Quand une fois la jeunesse n'est plus sensible à l'honneur , qu'en peut-on attendre ? De la lâcheté elle tombe presque nécessairement dans toutes sortes de vices ; les exem-

D v ples

plés n'en sont que trop fréquens.

Qui se seroit pu imaginer qu'une mauvaise méthode d'enseigner dût produire de si grands maux ? Malheur donc à un homme qui, comptable à Dieu & à l'Etat de l'instruction qu'il donne à la jeunesse, ne fait pas tous ses efforts pour les prévenir selon ses lumières, & pour n'avoir rien à se reprocher dans sa conscience à cet égard, quelques difficultés qu'il voie à surmonter ! Des vûës si sérieuses doivent du moins mettre un homme sage au-dessus de ses petites préventions & de la vaine répugnance que l'on a à faire autrement qu'on n'avoit fait jusqu'alors ; répugnance dont le principal motif n'est certainement pas le bien des enfans.

Car quelles difficultés peut-on former contre une nouvelle méthode, qui ne soient réfutées d'avance par les enfans instruits selon la méthode ordinaire ? Dès les premières années d'études l'esprit de ceux-ci a déjà contracté un travers & une fausseté dont les Maîtres s'aperçoivent souvent eux-mêmes. Ils sont déjà rébutés des études ; l'émulation, la curiosité, la docilité, sont éteintes dans le plus grand nombre d'entr'eux. Ce sont des esclaves que la force seule & la crainte font marcher. Ainsi avec une méthode plus raisonnable faudroit-il donc de si puissans efforts pour faire au moins autant de progrès dans la Langue.

gue Latine , qu'on en fait avec la méthode ordinaire? Ceux qu'elle fait ne sont pas si miraculeux. Tout Paris est témoin qu'ordinairement les enfans ne peuvent entrer en Sixième qu'après des 3 & même 4 années de principes , quelque soin que l'on ait pris de les bien fustiger , pour les mettre à ce point-là , & l'on regarde comme un effort peu ordinaire , lorsqu'ils n'y ont employé qu'un an.

Il n'y a donc aucun risque à suivre une route plus sensée , indiquée par les plus habiles gens de notre siècle , & en dernier lieu par M. Rollin. C'est de remettre la composition des thèmes à un âge plus avancé , & de commencer par l'explication des Auteurs : c'est là l'ordre de la Nature. On ne débute point par vouloir écrire dans une Langue que l'on ignore : Ce projet est absurde. Un homme, par exemple , veut apprendre l'Allemand; il s'applique d'abord à entendre cette Langue, & il ne parviendra à l'écrire bien que lorsqu'il en connoîtra assez le génie pour commencer à l'exprimer.

L'explication des Auteurs Latins doit donc être le premier degré des études de la Jeunesse. Un Latin facile dont le Maître fera aux enfans la construction la plus exacte , en suppléant tout ce qui est sous-entendu, & qu'il expliquera d'abord mot pour mot, c'est-à-dire, cas pour cas , &c. & ensuite en meilleur

D. vj. françois

françois , les mettra peu à peu en état d'en faire autant eux-mêmes , & encore mieux , dans les commencemens , sur tout , une interprétation interlinéaire , selon la Méthode de M. Du Marçais , dont on peut voir l'Exposition chés Ganeau & De Saint 1722.

Or , ce travail continué ainsi plusieurs années , on peut juger quelle provision de Latin ils auront acquis ; & comme ils n'auront jamais eu devant les yeux que de bons modèles , combien leur style sera plus Latin qu'il ne l'est d'ordinaire , lors qu'ils viendront à composer dans cette Langue. Si l'on considère ensuite que beaucoup d'Ecoliers doublent plusieurs classes , & ne sortent guère des Humanités qu'à 17 & 18 ans , ce qui en fait des 10 & 12 consacrés au Latin , on trouvera qu'en employant le même tems selon l'ordre que je viens de tracer , les jeunes gens doivent avoir expliqué tous les bons Auteurs de la Latinité , & qu'ils pourront lire & écrire dans la Langue Latine , avec autant de facilité que dans leur Langue naturelle.

Par tout ce que nous venons de dire , il doit donc être évident à tout le monde , que le tems employé dans les premières années à la composition des thèmes , est un tems perdu , & perdu avec d'autant plus de dommage qu'on s'est gâté l'esprit dans un si misérable travail , & que l'on s'est prévenu de dégoût pour  
les

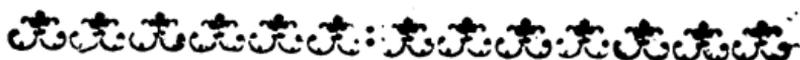
les Belles-Lettres. Aussi , peu de bons génies échappent ils à ce naufrage presque général.

Cependant j'en reste là , M. ce qui suit ne vous regarde point.

L'Auteur indique une nouvelle méthode pour les thèmes, dont M. votre fils n'a heureusement que faire maintenant. Tout ce qu'il y a à souhaiter, c'est qu'il profite de son bonheur, qu'il explique beaucoup , qu'il retienne en même tems les faits & tout le tissu historique, & à l'aide de la Géographie & d'un peu de Chronologie , il aura dans peu d'années un Corps suivi d'histoire , & sera ainsi un grand Phénomène dans le monde Latiniste. Cela ne vaudra-t'il pas bien toutes les regles des Particules que l'on honore si judicieusement du nom de principes ? Au lieu donc que par la route ordinaire il n'auroit la tête remplie que d'idées, de termes de Grammaires, & de combinaisons grammaticales, il se la remplira d'idées de choses & d'expressions vraiment Latines ; & comme c'est ce qui manque le plus aux enfans , il sera en état de primer dans la composition du Latin quand le tems en sera venu, & de continuer en même tems tous les autres Exercices , ce qui en fera un homme à plusieurs talens. J'ai l'honneur d'être. . .

- *Pour la commodité du Public, on trouvera cette Pièce, Quai des Augustins, chés la veuve du Bourg, à côté de la petite porte de l'Eglise.*

VERS



## VERS SUR LA SECHERESSE.

**S**eigneur , à nos vœux sois propice ;  
 Ecoute nos gémissemens ;  
 Fais finir ces longs châtimens  
 Dont tu punis notre malice.

Ton bras s'est fait assés sentir  
 Sur ton Peuple toujours coupable ;  
 Que ta bonté , Dieu secourable ,  
 Pardonne à notre repentir.

Vois nos maux & notre misere ;  
 Laisse-toi toucher à nos pleurs ,  
 Et que l'excès de nos malheurs  
 Défarine ta juste colere.

Nos crimes ont fermé les Cieux ;  
 Les Eaux n'arrosent plus la terre ,  
 Les champs d'une onde salutaire  
 Sentent le besoin en tous Lieux.

Le Laboureur saisi de crainte ,  
 Voit par-là frustrer son espoir ;  
 Il n'est pas même en son pouvoir  
 D'étouffer sa trop triste plainte.

Ton

Ton Eglise , par ses soupirs  
 Fait voir l'excès de sa tristesse ;  
 Prouve-lui , Grand Dieu , ta tendresse ,  
 En satisfaisant ses désirs.

Par ses vœux & par ses prieres  
 Elle demande un prompt secours ;  
 Elle t'implore tous les jours  
 Dans le plus sacré des Mysteres.

O vous , Patronne de Paris ,  
 A nos vœux toujourn favorable ,  
 De votre Peuple misérable  
 Ecoutez les lugubres cris.

Fléchissez ce Dieu de justice ,  
 Que nous avons tant offensé ;  
 Sur un cœur de regrets percé ,  
 Que son ire se ralentisse.

Tel autrefois sur le Carmel ,  
 On vit un Prophete sensible  
 Aux soupirs d'un Peuple inflexible ;  
 Faire ouvrir les voutes du Ciel.

Ainsi notre sainte Bergere  
 Exauce son peuple affligé ,

Qui

# 1356 MERCURE DE FRANCE

Qui s'en retourne soulagé ,  
Dès qu'il expose sa misère.

Le Ciel sensible à nos soupirs ,  
Se couvre aussi-tôt d'un nuage ;  
Le vent souffle & forme un orage ,  
Qui met le comble à nos désirs.

Témoignons par des sons joyeux  
Notre ardeur & notre allegresse ,  
Et que nos Cantiques sans cesse  
Retentissent jusques aux Cieux.



*REFLEXIONS sur l'abus & le  
mauvais usage que l'on fait du Style Ma-  
rotique , adressées à Madame la Comtesse  
de M.R. par M. de la Soriniere , ex Anjou.*

**I**L est vrai , Madame , que j'ai solemnel-  
lement abjuré la Satyre , mais je n'ai  
point renoncé à la saine & judicieuse criti-  
que , quand je serai allés heureux pour la  
pouvoir exercer avec discernement.

J'ose d'abord répondre des motifs les plus  
épurés. Sans jalousie & sans humeur j'atta-  
querai les défauts des Ouvrages dont on  
nous inonde : mais je respecterai toujours  
la

la personne des Auteurs. Je serois fâché qu'on se déchainât contre ma réputation, pour avoir enfanté de mauvais Vers ou de mauvaise Prose : & je connois de très-honnêtes gens d'ailleurs, qui sont dans le cas.

Tel a du faux dans l'esprit, qui a le cœur fort droit : & si le galant-homme tenoit nécessairement au Poëte, il n'y auroit assurément pas de plaisir à devenir le Courtisan des Muses ; d'un principe fort indifférent de soi-même il résulteroit une dangereuse conséquence.

Mais n'est ce pas vous, Mad. qui m'avez engagé à fronder le mauvais usage & l'abus qu'on fait du Style Marotique ? Vous m'avez même ordonné de vous communiquer mes réflexions dans un terme assez court. Je ne sçais si l'ouvrage ne se ressentira point un peu trop de l'exactitude avec laquelle j'ai fait vœu de vous obéir. En tout cas, si vous me refusez le loisir de le limier autant qu'il conviendrait, je dédommagerai le Public par la brièveté, car j'espère me renfermer dans les bornes d'une lettre ordinaire.

C'est avec raison, Madame, que vous vous plaignez de ce qu'on interprete mal le précepte du célèbre Despréaux, lorsqu'il a dit :

« Imitons de Marot l'élégant badinage. »  
*Art Poétique, Chant I.*

Ce

Ce ne sont pas proprement les expressions de Marot, que ce grand homme nous recommande d'imiter; c'est ce beau naturel, c'est cette finesse de pensées qui hait le fard, & qui abhorre ces idées fausses qu'on nous présente souvent, pour nous ébloüir sous les plus magnifiques parures.

Il n'y a point de style qui permette dans l'expression cette grossièreté qui produit la corruption du langage, & flétrit tout ce qu'elle touche. Qu'on se renferme dans la pensée de l'illustre Satyrique, le mot dont il s'est servi répand un assez grand jour sur le conseil qu'il donne aux Poètes, & il me semble que cette épithète d'élégant à badinage en dit plus qu'il n'en faut pour des esprits susceptibles de quelques impressions d'un vrai beau.

Je serois bien fâché d'inférer, Mad. qu'on doit bannir du style Marotique, toute expression purement Marotique: trop de célèbres Auteurs l'ont employée, & avec trop de succès & d'agrément, pour oser avancer un principe qui ne tendroit qu'à nous priver d'un genre d'écrire qui a des beautés réelles. Mais je voudrois qu'on en usât comme les la Fontaine, les Rousseau, les Chaulieu, les La Fare, l'Abbé de Grécourt, & un petit nombre d'autres que je pourrois nommer; & que ce fût uniquement dans certains ouvrages consacrés

facrés à ce genre. Mais je ne puis supporter qu'on en use indifféremment aujourd'hui dans la prodigieuse multitude d'Ecrits de toute espece, dont on surcharge le Public fatigué. On n'y employe le plus souvent ce style, que pour avoir droit de se laisser aller à des négligences qu'on veut faire passer pour affectées, ( peut être même pour des gentilleses, ) & éluder impunément des règles trop gênantes pour des génies superficiels & peu scrupuleux : c'est là mon avis.

On fait plus, Mad. on invente des tours & des mots dont on s'imagine en toute sûreté pouvoir sauver la barbarie, en disant : cela est du style Marotique. Cette expression me paroît singulière, dira quelqu'un, quelle locution ! ce mot me semble controuvé. Point du tout, répond l'Auteur, d'un air de complaisance pour sa froide production : cela est du style Marotique : eh ! ne voyez-vous pas que la Pièce est Marotique en cet endroit ?

Non, je ne vois point cela : & je vois simplement par les yeux de la raison que tout l'ouvrage jure avec lui-même, qu'il est bas & burlesque, & que par un trait d'injustice impardonnable, on abuse d'un nom justement respecté, pour entasser des sottises. Non, je ne puis m'accoutumer à passer tout d'un coup dans le même Ouvrage du Lan-  
gage.

gagé qu'on parle si élégamment aujourd'hui à la Cour de Louis XV. à celui qui re-  
gnoit du tems de François premier : & vous  
ne sçauriez vous dissimuler, Marots moder-  
nes, que vous en usez ainsi, pour favoriser  
votre paresse & s'conder votre insuffisance.

Effectivement ; quel assemblage, quel mê-  
lange monstrueux de sérieux & de comique,  
de grand & de petit ! Peut-on réunir de sang  
froid toutes sortes de caractères dans un ou-  
vrage de trois pages ? Cela fait un pot pour-  
ri, qu'il n'y a que les fots capables de pouvoir  
digérer ; les estomachs délicats le rejettent  
comme du poison, & le cœur en demeure  
pur jamais affadi.

Depuis l'incomparable Despréaux, il n'y a  
plus eû de Prévôt au Parnasse, & c'est un  
grand malheur. De là, cette foule d'Écri-  
vains qui se persuadent trop sérieusement  
être de parfaits imitateurs du Poète le plus  
élégant qui fût jamais dans son genre. Je  
gagerois même qu'ils se flatent au fond de  
l'ame, (avec ce qu'ils y mettent du leur,)  
de surpasser leur modèle : mais ce n'est  
qu'une vaine illusion : & selon moi, ils res-  
semblent beaucoup plus à Dassouci, \* qu'à  
Marot.

Si Clément Marot aujourd'hui

*\* Et jusqu'à Dassouci, sous le nom des Lecteurs.*  
Despréaux Art. Poët.

Reparoissois

Reparoissoit sur le Parnasse ,

Chacun se préférant à lui

Voudroit lui disputer sa place.

Il me vient une idée , Mad. Si d'ici à deux cent ans la Langue Françoisé fait autant de nouveaux progrès qu'elle en a fait depuis les deux derniers siècles , assurément il arrivera des changemens bien extraordinaires. Mais à votre avis , Mad quel sera le style du Poète d'à présent , qu'alors on choisira pour faire son Marotique ? Pour moi , je voudrois bien que l'on consacraît celui de M. de Voltaire ; cela contribueroit beaucoup dans les races futures à faire connoître le bon goût qui regne de notre tems ; & par contrecoup les contemporains de ce grand homme participeroient à la gloire la plus justement méritée.



MADRIGAL de l'Auteur , en adressant ces Reflexions à Madame la Comtesse de M. R.

Que de talens , grands Dieux , j'admire à chaque instant !

Figure fine & délicate ,

Ton qui persuade & qui flate :

Non ; Laure n'en avoit pas tant.

Quand

Quand tu parles Philosophie,  
 On croiroit entendre Aspasia  
 Entre Socrate & Periclès ;  
 Même argument , même succès.

D'Apollon touches-tu la Lyre ?  
 Nous sentons que ce Dieu t'inspire ;  
 Tu sçais nous plaire & nous charmer ;

Il ne te manque plus que de sçavoir aimer.



**REFLEXIONS ACADEMIQUES**  
*sur la Verité. Extrait d'une Lettre écrite de  
 Màcon le 6. Avril 1742. par M. le Mar-  
 quis de Chateau-le-Roux.*

**L**A Vérité est dans le monde. Elle est au milieu de nous. On la cherche , & c'est un bonheur de la trouver. Son propre est de nous donner de la droiture & de la probité. L'homme lui fait pourtant la guerre , & la dire , c'est se mettre en danger. Tel qui se pique de regarder tout d'un œil intégrè , craint souvent d'être éclairé par ses rayons , & aime mieux vivre entre les ténèbres & la lumière , que d'y voir trop clair.

Combien d'Herodes dans le monde , empressés à connoître & à entendre parler la vérité ! Elle s'avance dans la personne de  
 Jean

Jean-Baptiste ; Herodes l'admire d'abord ; mais son admiration devient bientôt stérile. Il ne peut souffrir que la Vérité éclaire ce que la Passion veut couvrir d'un voile épais. L'homme est ainsi attiré par la Curiosité. La Nouveauté lui plaît. Il voudroit sçavoir ; mais craignant de sçavoir trop , il demeure dans une suspension d'esprit & de cœur. Il veut regarder, mais de loin. Le trop grand jour blesse un œil malade. On craint l'incision dans une plaie qu'on entretient volontairement. La lumière luit , & on se couvre d'un voile , peut-être même d'un bandeau , pour ne la pas voir

Rien n'est plus contraire à la Vérité que la flaterie. Loin du commerce du monde , ces hommes qui disent ce qu'il faudroit taire, & qui taisent ce qu'il faudroit dire. Discours séduisans , complaisance mercenaire , frivoles ménagemens , injurieux silence , c'est le propre de ces flateurs qui veulent plaire , ou qui craignent de déplaire. Le Calomniateur offense moins la Vérité que le Flateur. Le premier l'attaque t'il par des paroles injurieuses ? Elle en dévoile plus aisément la fausseté. L'autre la blesse-t'il secrètement par d'officieux mensonges ? Elle arrache le trait plus difficilement.

La flaterie , quelque fourbe qu'elle soit , se couvre toujours du manteau de la Vérité.

Chés

Chés elle la paresse est un honnête repos. Elle apelle la dissipation, une noble dépense : la haine, un digne ressentiment : la témérité, une force supérieure. Elle donne à l'amour du Sens, le nom de Civilité mutuelle, de tendresse nécessaire, de complaisance raisonnable, de familiarité permise ; elle a de l'Eloquence, mais pour attaquer la Verité dans tous ses retranchemens. La pente de l'homme à croire bon ce qu'elle dit & ce qu'elle fait, est si grande, qu'un seul clin d'œil, un sourire, un mouvement de tête, renversent en un instant ce que la Verité croioit avoir bâti sur de solides fondemens. Elle l'emporte même sur l'amitié qui est la compagnie inséparable de la Verité. L'amitié hazarde tout pour le bien de la personne aimée. La flaterie hazarde le bien, l'honneur, la réputation de la personne qu'elle paroît aimer, pour contenter ses propres inclinations. L'ami sans fard réveille un ami de son assoupissement, pour lui faire voir le jour de la Verité. Le flateur l'endort encore davantage par ses paroles spécieuses & ses discours enchanteurs.

L'homme aime naturellement le mensonge pour le mensonge même. Le plus honnête homme est surpris quelquefois dans des déguisemens, qui sont les effets d'une vanité et d'une legereté naturelle. Nous aimons naturelle-  
ment

ment la fiction, parce qu'elle est notre propre ouvrage. La Verité qui n'est pas émanée de notre esprit, & qui est une qualité céleste, n'a pas quelquefois à nos yeux assés d'ornement. Nous voulons du spécieux & du fard. La lumière des flambeaux convient mieux que le grand jour pour les jeux de Théâtre, & le mensonge est plus propre que la Verité pour les bagatelles de ce monde. Il semble que l'homme deviendroit mélancholique, s'il ne se permettoit d'altérer quelquefois la Verité. On en fait un jouet, je dirois presque un Protée, à qui l'on fait prendre plusieurs formes. On ne veut nuire à personne, mais on veut se divertir. On aime un jeune homme, dont la langue est aussi mobile que le corps, & qui sçait aussi joliment inventer ce qu'il ne sçait pas, qu'il dit agréablement ce qu'il sçait. Il a mille jolies choses à raconter, quand on lui parle. Il se fait écouter. Il amuse. Il fait passer d'aimables heures. On sçait bien qu'il n'est pas exact dans ses narrations, mais n'importe ; il ment avec grace & esprit.

La Verité peut être considérée comme une Montagne, sur le sommet de laquelle l'air est serein, d'où l'on voit avec plaisir, quoique d'un œil compatissant, les erreurs & les égaremens des foibles humains, d'où l'on voit les tempêtes qui se forment des brouillards malins que l'homme se plaît à entrete-

E n r

mir sur la terre. Montagne bien difficile à trouver, encore moins aisée à monter; presque inaccessible. Quelques-uns en ont commencé le chemin; l'orgueil en a fait culbuter plusieurs; presque tous n'ont pû soutenir l'éclat de la lumière qui y brille, ou plutôt ont prétendu avoir les yeux trop foibles pour cela.

Il y a dans le monde trois sortes de Mensonges. Dans les uns, le Mensonge vient d'un cœur pervers. Ce sont des Gabaonites, qui disent à Josué qu'ils viennent de loin, que leur pain est moisi, qu'ils sont réduits à l'extrémité. Leur dessein est de découvrir le fort & le foible de ses troupes. Dans les autres, le Mensonge vient d'un Esprit enjoué. C'est Sara qui a ri, quand trois jeunes hommes ont assuré qu'elle auroit un fils. Elle assure pourtant qu'elle n'a pas ri. Dans les troisièmes, le Mensonge vient d'un fond de bonté; C'est Raab qui a retiré chés elle des Espions. Le Roy de Jericho veut les faire périr. Elle dit qu'ils ne sont pas dans sa maison.

La Nature elle-même nous apprend par son exemple à aimer la Verité. Elle ne connoît point la duplicité, elle est simple. Elle a en horreur la fourberie, elle est ingénue. Dieu la gouverne par les règles de son infinie Verité. Elle est sincère, uniforme, égale à elle-même. Voyez les animaux. Chacun aide son  
Espece.

**E**ſpece. Ils connoiſſent ce qu'ils ſe demandent les uns aux autres , par de certaines marques qui leur tiennent en quelque maniere lieu de langage , & qui ne varient point. L'homme ſeul , ſupérieur aux autres animaux par la parole , & ſurtout par la raiſon , ne l'emporte point ſur eux par la ſincérité.

Il y a des Gens qui ont deux cœurs , différens l'un de l'autre. Un cœur pour eux , & un cœur pour les autres. Un cœur pour eux , bizarre , diſſimulé , ingrat , perfide. Un cœur pour les autres , civil , honnête , reconnoiſſant , ami en aparence. Dans l'intérieur tout eſt rufe & fourberie. L'ame eſt perfide & maligne. A l'extérieur tout eſt affection & careſſe. L'air eſt engageant. Les façons aiſées , ce ſemble. Les manières civiles. Ils vous portent des coups mortels en paroiffant vous embraffer. L'ombre de la Verité marche ſur leurs traces , non ſa réalité ; ou plutôt le Menſonge marche avec eux ſous le maſque de la Verité.

Il y a des Gens qui éloignent d'eux la Verité , & qui la détournent quand elle s'approche. Il y en a d'autres qui ſe perſuadent qu'ils la connoiſſent , ſans l'avoir jamais vûë. Ici , c'eſt entêtement & orgueil. Là , c'eſt négligence & indifférence. Les uns ne voient rien au milieu d'un grand jour. Les autres diſent

E ij qu'ils

qu'ils voient , quoique frapés d'un aveuglement fatal. Ceux-ci se flatent de connoître leurs devoirs , & ne veulent point d'instructions. Ceux-là se soucient peu de s'instruire. Pourquoi diférer ou craindre d'apprendre ce qui fait l'honnête homme ? Quel Métier est honorable sans la Verité ? Si elle manque , le Sujet devient partial : le Sçavant devient opiniâtre : le joueur , fripon : le Marchand fourbe , l'ami intéressé.

Si jamais quelque chose a dû servir à découvrir la Verité , c'est l'Etude. Ceux pourtant qui étudient le plus , sont quelquefois ceux qui jettent dans l'erreur. Si par malheur un homme qui commence à étudier , s'engage dans cette route, sans sçavoir le chemin qu'il faut tenir , plus il avance , plus il s'égaré. Il soutient des systêmes erronés , contre toute raison , ou bien il en invente lui-même , pour avoir le plaisir d'être créateur , & pour se faire des admirateurs. L'orgueil qui ordinairement accompagne l'étude , gâte tous les avantages qu'on en pourroit tirer. On s'entête des sentimens ambigus d'un Auteur particulier , ou l'on se mêle aussi d'avoir les siens. On veut passer pour profond. On veut étourdir les Esprits du commun , en paroissant trouver & voir des Verités où ils ne comprennent rien , & en disant qu'on croit une impertinence d'un homme , qui  
peut-être

peut-être ne s'entendoit pas lui-même. Il faudroit en étudiant les Auteurs anciens & nouveaux , se défaire de tout préjugé , se servir de sa raison , en méditant ce qu'on lit, & ne regarder que sous le nom d'opinion , tout ce qui ne s'entend pas. En matiere d'étude , ce n'est pas assés de sçavoir , il faut comprendre. La mémoire est faillible sans le jugement. Mais c'est Aristote , c'est Descartes qui a parlé ; mon sentiment n'est qu'un Elixir de ce qu'ils ont écrit. Qu'importe , je vous prie , qu'il y ait eu un Aristote , un Descartes au Monde ? Il m'importe de sçavoir si ce qu'on dit être de ces Gens là , est vrai ou faux en soi. Ne croira-t'on rien que ce qui a été écrit par des Gens dont le nom remplit la bouche ? Leur nom , leur science , les qualités de leur esprit ne préoccupent point le mien. Je crois de tout ce qu'ils ont dit , ce que l'évidence me persuade de croire. Ils ne sont point ma raison. Le Monde est à present avancé en âge. Il devrait , ce semble , avoir plus d'expérience que jamais. Combien de choses où l'on ne voit encore rien ! Aristote , Platon , doutoient. Nous doutons encore. L'esprit de l'homme toujours borné , doutera toujours. Les opinions des anciens Sçavans faisoient rire les hommes. Nous rions aussi de celles des beaux esprits de nos jours. Donnez-moi une Matiere Phi-

lofophique , fur laquelle on ait dit quelque chofe de sûr. Nous avons tant d'efprit aujourd'hui , que lorsque les chofes font trop claires , nous leur donnons un tour myftérieux , qui les rend moins aifées à concevoir. Certains Commentateurs ont voulu trouver de la difficulté dans des Passages de Poètes & de Philofophes , qui n'avoient pas prétendu y en mettre. Bienheureufe l'Antiquité qui a des descendans fi complaifans , qu'ils veulent toujours entrevoir de l'Efprit dans des Gens , qui peut-être dans leur tems n'avoient rien d'extraordinaire ! Combien de guerres d'Erudition fur des bagatelles ? Que de Livres pleins d'Examens ridicules ? Mais c'est qu'en comblant de gloire un Auteur commenté , on efpere que cette gloire rejailira fur celui qui commente. L'Auteur ne mérite pas ces louanges , mais le Commentateur en profite.

S'il m'étoit permis ici de moralifer , je dirois que ce n'est qu'en matiere de Foi , que l'on ne doit pas approfondir la Verité . Il n'y a rien de nouveau à fçavoir fur ce fujet. Calvin & Luther y en ont pourtant trouvé , & ils ont erré. En toute autre matiere , pour fçavoir la Verité , je ne fuis point obligé de croire ce que les Anciens en ont dit : mais par raport à la Foi , la Verité fe trouve dans l'Antiquité. Les chofes qui lui appartiennent ,  
s'apprennent

s'aprennent par la Tradition. La Raison ne peut les découvrir. Les Verités Chrétiennes veulent de la foi & de la soumission. Il est vrai que la Raison est humiliée de se voir ainsi captive, mais cette humiliation corrige ses erreurs. Les Heros du Christianisme étoient grands par leur piété, grands par leur courage, & par leur force contre les Tyrans, grands par leur renoncement aux pompes mondaines. Leur véritable grandeur cependant consistoit dans cette soumission. Raisonnemens du Philosophe, Eloquence de l'Orateur profane, Sagesse politique, Prudence humaine, vous êtes d'un grand poids pour régler l'Homme Civil; vous êtes inutiles pour l'Homme Chrétien. Ces riches Génies de l'Antiquité, nos Maîtres dans les plus beaux Arts, ont pris l'essor pour chercher la Verité en fait de Religion. Ils se sont évanouis dans leurs pensées, & tout ce qu'ils ont conclu, n'est qu'impiété, & que superstition. L'Evangile a été publié. L'Hérétique, conduit par sa curiosité, a voulu creuser des abîmes impénétrables, & se faire l'Interprete, le Juge des Oracles Divins. Il a causé le schisme, le scandale, la partialité; le libertinage de créance. Le seul Chrétien fidele trouve dans sa foi humble, un remede aux égaremens de l'esprit de l'homme, naturellement orgueilleux, & un repos inal-

E iij      térable

térable, qui le délivre de toute agitation d'esprit & de toute incertitude.

Les femmes n'ont de l'intelligence que pour ce qui frappe les Sens. Elles ne peuvent pas pénétrer les Verités abstraites. Elles donnent la mode, les usages, les belles manieres. On peut même dire qu'elles reglent la Langue, & qu'elles en entendent quelquefois mieux la délicatesse que les hommes. Elles ont plus de goût pour le superficiel, mais peu d'étendue d'esprit pour percer le fond de certaines Questions embarrassées. Leur imagination effleure les objets, & elles comprennent plutôt la maniere que la réalité des choses. On pourroit peut-être trouver la raison de cette différence. La mollesse du corps peut beaucoup contribuer à amollir l'esprit. Or les femmes cherchent beaucoup plus que les hommes ce qui flate les Sens, ce qui peut plaire & donner de l'agrément. L'esprit occupé de ces minuties est paresseux, lorsqu'on veut l'en faire sortir. Elles font un usage continuel de leurs Sens, & elles ont ainsi une parfaite intelligence des choses sensibles. Il est vrai qu'on a trouvé quelquefois des femmes d'un esprit subtil & perçant, & par un contraire bizarre, des hommes d'un esprit tardif & léger. Mais ordinairement cela est venu de l'éducation, de la conduite, des divertissemens qu'ils ont pris. Ce que je dis là;

du reste , s'entend quant à l'ordinaire. J'adopte ce Proverbe : Il n'y a point de Regles sans exception.

Le Roman est le plus subtil corrupteur de la Verité. Histoire Romanesque , rien de plus commun. On croioit que le bon Sens l'avoit banni du Monde depuis quelques années. Mais ce Phenix , dit un bel esprit de ce siècle , renaît de sa cendre , & la mort lui a rendu de nouvelles forces , ou plutôt il n'a fait que s'endormir ; il se réveille avec ses graces ordinaires. Le Roman est l'ennemi de la Verité dans l'Histoire. Elle veut être simple , & des Esprits legers ont voulu lui donner du Merveilleux , qui a diminué l'éclat de sa beauté , bien-loin de l'augmenter. N'a-t'il pas infecté l'Histoire des Siècles les plus illustres ? Les Rolands & les Renauds ont obscurci les faits des Charlemagnes. Le Roman a fait recevoir la loi de Cupidon aux Legislateurs même de l'Europe & de l'Univers. L'Histoire n'est plus aujourd'hui dans bien des points le témoin des Tems , mais le témoin des Mensonges. Elle n'est plus la Lumiere de la Verité , mais le flambeau de la calomnie. Ciceron l'apelloit la Messagere de l'Antiquité ; elle est aujourd'hui la Messagere de la Fauffeté. Elle n'est plus la Fille des grandes Actions , mais l'Eleve de la Fable.

Combien le Roman a-t'il inventé de Païs ,

E v de



Evite des fâcheux la poursuite *obstinée* ,  
 Et voit tout l'Univers sous ses pieds immolé !

Amoureux de son Stoïcisme ,  
 Il n'est inquiet , ni troublé ,  
 Et du fond du Christianisme  
 Aprenant à s'humilier ,  
 Contre les traits du Pyrronisme  
 Il se compose un Bouclier.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Roëen ,  
 par M. D. S. J. au sujet de la derniere  
 Aurore Boréale.*

**I**L y a dans les Airs des exhalaisons lumi-  
 neuses , apellées lumieres Boréales , qui  
 n'ont pas de cours réglé , qui paroissent de  
 tems en tems , & qu'on n'aperçoit que la  
 nuit dans certaines saisons de l'année. Il en  
 a parû sur Paris , le 8. Octobre 1641. de-  
 puis neuf heures du soir jusqu'au jour dans  
 la Zone temperée , entre le Cercle Polaire  
 & le Tropique du Cancer : il n'y avoit rien  
 au Nord ni au Sud. Tantôt, elle étoit parta-  
 gée , comme des nuages lumineux , en dif-  
 ferentes parties de l'horison , à une même  
 hauteur. J'en ai compté jusqu'à cinq ; tan-  
 tôt ces nuages se dissipoient en rayons de lu-  
 miere , lancés vers le Midi , par vibrations

E vj réité-

réitérées, comme si chaque nuage eût été un parc d'artifice, qui ne tiroit point du côté du Nord, mais seulement du côté du Midi.

Ces nuages s'étant dissipés, on vit partir de longs rayons de lumière du Couchant d'Hyver; au Levant d'Eté, & de pareils rayons du même Levant au même Couchant, comme des gerbes de fusées, qui partoient & s'élevoient des deux extrémités de l'horizon, en forme de demi-quarts de Cercle de chaque côté; car ils ne s'éloignoient point; il ne faisoit pas le moindre vent, & s'il en eût fait, l'agitation de l'air les auroit emportés du même côté, au lieu que leurs directions étoient absolument opposées l'une à l'autre.

Les vibrations étoient semblables à celles des éclairs qui partent de la nuée, avec cette différence que chaque éclair ne tire qu'un coup & s'éteint aussi tôt, & qu'au contraire chaque rayon tiroit plusieurs coups, & se subdivisoit à chacun en divers jets de lumière, ainsi qu'une branche d'arbre se subdivise en plusieurs rameaux.

On peut juger de la région que ces sortes de lumières occupent, par deux circonstances, l'une, parce que les nuées qui sont au-dessous, les dérobent souvent à nos yeux, l'autre, parce que, quand il n'y a point de nuées,

flüées, on voit les étoiles au travers de ces exhalaisons. C'est une matière lumineuse qui n'a pas de corps formé, & qui paroît de tems en tems, semblable, peut-être, à cette lumière que Dieu fit au premier jour de la Création, quand il sépara la lumière des tenebres. Avant que de faire le Soleil, les Planettes & les Etoiles, qui ne furent faites que le quatrième jour, la matière lumineuse n'étoit pas universelle, puisqu'il est dit dans la Genèse, qu'il y avoit aussi des tenebres. Peut-être la matière n'étoit-elle éclairée que d'un côté, & ombrée de l'autre. Une semblable lumière aparût aux Israélites à la sortie d'Egypte sous la conduite de Moÿse, dans le même tems que les tenebres couvroient le Camp des Egyptiens, lors du passage de la Mer Rouge : souvent Dieu se sert des moyens les plus communs, pour operer les plus grandes choses.

Toute lumière n'est pas la même : il y a des Phosphores naturels, comme il y en a d'artificiels. Le broüillard qui s'éleve sur les rivieres est lumineux, d'une lumière blanche, pendant la nuit la plus obscure. C'est sans doute à l'eau qui coule par dessous, qu'on doit attribuer en partie cet effet. Du sein de la Mer il sort des étincelles de lumière : tout Poisson de Mer éclaire pendant la nuit, même dans les tems les plus obscurs. J'ai

J'ai observé aux lumières Boréales qu'aucun des rayons ne tend en bas, au lieu que les éclairs qui fendent la nuée, font effort en tout sens, tant en bas qu'en haut. Si le nuage lumineux est éloigné de l'Horison, les rayons de lumière s'élevent d'un demi quart, ou d'un quart de Cercle; plus le nuage lumineux est élevé vers le Zenith, plus les rayons aprochent de la Ligne Orientale, ce qui fait juger que la matière de ces exhalaisons est plus legere que celle de la Région qui est au-dessous, & moins legere que celle de la Région qui est au-dessus.

Pour connoître la Région qu'occupent les lumières Boréales, il faut concevoir que l'espace immense qui sépare la Terre d'avec les Planettes & les Etoiles, est semblable à la masse des eaux, qui couvre une partie de la Terre. La règle de tous les liquides est l'équilibre; le plus pesant va au fond, le plus léger gagne le haut; celui qui est respectivement moins pesant & moins léger, tient le milieu. C'est l'équilibre, qui fait que chaque partie des Fluides s'arrange d'elle-même à la place qui lui convient.

Le Monde est distingué par Régions. On appelle Région, l'espace qui contient, qui produit certaines choses qu'on ne trouve point ailleurs. L'Eau contient & produit les Poissons, qui ne vivroient pas sur Terre,

ce

ce qui fait que l'Eau est apellée la Région des Poissons. Par la même raison, la Terre est apellée la Région des Hommes, des Bêtes, des Plantes, qui servent à la nourriture de ses habitans. Les Oiseaux habitent dans les Airs; c'est leur Région, mais ils n'en occupent qu'une partie, je veux dire la basse, qui est au-dessous de la moyenne Région.

On distingue trois Régions dans l'Air; la basse, la moyenne & la haute. La basse, est celle qui environne la Terre, dans laquelle volent les Oiseaux; la moyenne est celle des Météores, des Nuées, des Orages, des Tempêtes.

Avant les lumières Boréales, qui depuis vingt ans sont fréquentes en Europe, on ne connoissoit au dessus de la moyenne, que la haute Region, où sont les Planettes & les Etoiles; mais les lumières Boréales nous apprennent à connoître une troisième Région, entre la moyenne & la haute, puisque, par l'expérience qu'on a depuis vingt ans, les lumieres Boréales ne pénètrent pas dans la moyenne Région, étant souvent cachées par les nuées qui sont au-dessous, & ne s'élevent pas jusqu'à la haute Région des Planettes & des Etoiles qui sont au-dessus, puisqu'on les voit au travers.

La haute Région peut être subdivisée en différentes

différentes parties ; il ne faut pas desespérer qu'on ne découvre une quatrième Région , pour les Phénomènes sublunaires. On peut compter autant de Régions qu'il y a de Planettes , car les différens Cercles que décrivent les Planettes autour du Soleil , sont autant de Régions ; chaque Planette a la sienne , & n'entre pas dans la Région d'une autre.

Enfin , ce qui n'est pas indifférent pour la Physique , c'est que les lumières Boréales , qui sont dans un si grand mouvement , ne causent dans la basse Région de l'Air , ni vent , ni tempête , ni bruit , ni odeur , ni froid , ni chaud. On voit les lumières Boréales , on ne les entend pas , on ne les sent pas , au lieu qu'on entend le vent , qu'on le sent & qu'on ne le voit pas.



## BOUQUET

*A Mlle \* \* \**

**L**Es frimats regnoient dans nos Plaines ,

Et le soufle des Aquilons

Empêchoit de Zéphir les fertiles haleines ;

Nos Prés au lieu de fleurs étaloient des glaçons ,

Mais voyant venir votre Fête ,

Et

Et voulant de Bouquets couronner votre tête ,  
 Je fis à Flore tant de vœux ,  
 Que favorable à ma priere ,  
 Elle commença sa carrière ,  
 Et fit naître pour vous des Bouquets à mes yeux.  
 L'Aquilon fuit , & Zéphir prend sa place ;  
 Tout m'obéit ; c'est en votre faveur  
 Que l'Hyver quitte sa froideur ;  
 Ne pourriez-vous quitter la vôtre ,  
 Ou votre amour seroit-il pour un autre ?  
 L'Hyver n'a que son tems ; les Zéphirs ont le leur,  
 Mais quand viendra celui de toucher votre cœur ?

P. M. E. G. D. L.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du  
 Mercure de Mai , sont le *Mai* & *Languedoc*.  
 On trouve dans le Logogryphe, *Langue, An-*  
*gle, Ange, Glace, Dogue, Gand, Dole, Dol,*  
*Agde, Agen, Caën, Eu, Laon, Ane, Ga-*  
*lon, Gaule, Lance, Ode, Code, Cou, Dague,*  
*Cloud, & Loge.*



E N I G M E.

**J**E renferme en mon sein ce que la Perse adore ;  
 Un Dieu cruel qui tout dévore ,

Et

Et qui me rongeroit le sein ,  
 Si mon ventre n'étoit ou de fer ou d'airain.  
 Toujours on me tient à la gêne ;  
 Mon col est chargé d'une chaîne ,  
 Et quand je me veux échaper ,  
 Vers la terre aussi-tôt je me sens entraîner ;  
 Car si-tôt qu'au Ciel je m'élançe ,  
 Je retombe à l'instant malgré ma résistance.



### L O G O G R Y P H E.

**P**our te prouver , Lecteur , jusqu'où va ma tendresse ,  
 Je suspens aujourd'hui mes déplorables loix ;  
 Je quitte ces climats , où séduit par ma voix ,  
 Le Peuple aveuglement m'adresse  
 Un encens que l'erreur brule sur mes Autels.  
 Neuf pieds me font jouir des honneurs immortels ;  
 Quo'que mon nom détesté dans la France  
 M'interdise à jamais ces Lieux ,  
 D'un Logogryphe, ami, j'emprunte la substance ,  
 Pour me dérober à tes yeux.  
 Voici ma découpure ; un ton de la Musique ;  
 Souverain , peu connu dans une République ;  
 En fait de Poësie , Ouvrage très-vanté ;  
 Tout l'oposé de la tristesse ;  
 Métal , Symbole d'allegrësse ;  
 Element dont chacun ressent l'utilité ;

Cantons

Canton fameux dans la Bretagne ;  
 Oiseau qu'on élève en Campagne ;  
 Ce qui fait fleurir un Etat ;  
 Insecte , Instrument en usage ;  
 Séjour où le sommeil triomphe avec éclat ;  
 Excrément que produit un excellent breuvage.  
 Analyse , aisément tu pourras me trouver ;  
 Je me retire , adieu , c'est à toi d'y rêver.

*L'Abbé Gandel.*



## NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**H**ISTOIRE ROMAINE , depuis la Fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium , c'est-à-dire jusqu'à la fin de la République , par M. *Rollin* , ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royal , & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome VI. in-12. de 632. pages , avec une Carte Géographique de la Grèce , proprement dite , par M. Danville , Géographe du Roy. *A Paris* , chés la veuve *Etienné* , Libraire , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue du Plâtre , à la Vertu , 1741.

PRINCIPES sur le Mouvement & l'Equilibre ,  
 libre ,

## 4384 MERCURE DE FRANCE

bre , pour servir d'introduction aux Méchaniques & à la Physique , par M. *Trabaud* , Volume *in 4°*. de 600. pages. *A Paris* , chés *Jean Desaint* , ruë de S. Jean de Beauvais , 1741.

HISTOIRE GENERALE des Cêtemonies , Mœurs & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples du monde , représentées en 243. Figures , dessinées de la main de *Bernard Pivard* , avec des Explications Historiques & Critiques , par M. l'Abbé *Bannier* , de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & par M. l'Abbé *le Mascrier*. Tome III. contenant les Cêremonies Religieuses des Grecs Schismatiques & des Protêtans. *In folio* de 420. pages , *A Paris* , chés *Rolin* , fils , Quai des Augustins , 1742.

NOUVELLE EDITION DES ŒUVRES DE M. DE FONTENELLE , considérablement augmentée , formant 6. volumes , *in-12*. Le Portrait de l'Auteur est à la tête , & il y a à la page du titre de chaque volume une Vignette allégorique aux matieres contenues dans ce même Tome. On n'a rien négligé , soit caractères , soit papier , & correction dans l'impression. *A Paris* , chés *Brunet* , pere & fils , Libraires au Palais , 1742.

LA HENRIADE de M. de *Voltaire* , magnifique

ſique Edition , dans laquelle on trouve toutes les Variantes. L'Ouvrage eſt orné de toutes les Eſtampes de l'Edition de Londres. *A Paris* , chés Jacques *Gandonin* , Libraire , à la deſcente du Pont-Neuf , 1742.

LA CONTINUATION DE L'HISTOIRE ROMAINE , de *Laurent Echard* , juſqu'à la Priſe de *Constantinople* , par *Mahomet II.* en 1453. 4. vol. in-12. 1741. *A Paris* , chés *H. L. Guerin* , *J. Villette* , & *C. J. B. Deleſpine* , Libraires , ruë S. Jacques.

ANATOMIE *Raiſonnée du Corps Humain* , où l'on donne la maniere de le diſſequer , & où l'on explique les fonctions de l'économie animale par les ſeules loix de la circulation , conformément aux Inſtituts de Médecine , par *M. Deidier* , Conſeiller Médecin du Roy , ancien Profefſeur de la Faculté de Montpellier , Chevalier de l'Ordre de Saint Michel , de la Société Royale de Londres , & Médecin Réal des Galeres de France à *Marſeille*. *A Paris* , chés *d'Houry* , ſeul Imprimeur-Libraire de *M. le Duc d'Orleans* , ruë de la vieille Bouclerie , 1742. Brochure in-8°. de 442. pag. ſans la Préface de 18. pag. relative au corps de l'Ouvrage.

LIVRE des Affligés Pénitens. Par *M. PICARD*

**PICARD DE S. ADON**, Docteur de Sorbonne, & Doyen de l'Eglise de Sainte Croix d'Etampes. 1. vol. in-12. A Paris, chés la *Veuve Brocas*, rue S. Jacques, au Chef. S. Jean. M. DCC. XLI.

Dans cet Ouvrage tout est touchant & solide ; l'Auteur y promet encore un Traité complet sur les Afflictions, auquel il travaille actuellement, ce qui épuîsera sans doute, une matiere si intéressante pour la Religion, & si consolante pour les Pénitens Affligés.

**TRAITE' DU CONTREPOINT SIMPLE, OU du Chant sur le Livre**, par M. *Madin*, Prêtre, Chanoine de l'Eglise Royale de S. Quentin, & Maître de Musique de la Chapelle du Roy.

Cet Ouvrage paroît très utile à tous les Musiciens de tous les Chapitres du Royaume, pour se perfectionner dans le Chant sur le Livre. On trouve ce Traité à Paris, au Mont Parnasse, chés *Ballard le Fils*, à sainte Cecile, rue saint Jean de Bauvais, chés *Baivin*, rue saint Honoré à la Regle d'or, & chés *le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or. Prix 3 liv. 10. s. 1742.

**LIVRES ETRANGERS** arrivés nouvellement à Paris, chés *Briasson*, Libraire  
rue

taë Saint Jacques à la Science- & à l'Ange Gardien.

*Fr. Borromini opus Architectonicum.* Fol. 2. vol. fig. Roma. 1720. & 1725.

*Opere di Gio. Georg. Trissino.* Fol. 2. vol. Verona. 1729.

*Ant. Mar. Wafalvæ Opera omnia, sive de aure humana & dissertationes Anatomica cum Epistolis Anatomicis J. B. Morgagni & figuris.* 4°. 2. vol. Venet. 1740.

*Bernh. Oricellarius de bello Italico.* 4°. Londini. 1724.

Les Pierres antiques ; gravées par M. Stoch. Fol. fig. Amst. 1724.

*Ant. Perezii Opera omnia Juridica in Codicem, digest. Institut. & Jus Publicum.* Fol. 3. vol. Venet. 1738.

Projet de la Mesure de la Terre en Russie ; par M. Delisle. 4°. Petersbourg. 1737.

Recueil de Chançons , avec les Airs notés. in-12. 7. vol. La Haye 1737.

Recueil de Litterature , de Philosophie & d'Histoire. in-12. Amst. 1730.

Poësies & Pièces diverses de M. de la Suze , & de M. Pelisson. in-12. 5. vol. 1741.

*Fr. Ber. Mar. de Rubeis Monumenta Ecclesie Aquileensis cum Appendice.* Fol. Argent. 1740.

*Dyon. Petavii doctrina temporum, cum notis Harduini.* Fol. 3. vol. Verone 1734.

S. Paulinæ

S. Paulini *Opera cum notis & dissertationibus* Jo. Fr. Madrisii. Fol. Venet. 1738.

Reflexions morales & satyriques. 8°. Liege: 1730.

— Politiques sur l'état & les devoirs des Chevaliers de Malthe. in 12. 1739.

G. Ballonii *Opera Medica*. 4°. 4. vol. Venet. 1734.

Hyp. A Portu de *Cultu Dei & hominum*. 4°. Venet. 1738.

Prosp. Alpinus de *presagienda vita & morte egrotantium*, cum *presatione* Herm. Boerhaave, ex edit. Ay. Dav. Gaubii 4°. Venet. 1735.

Reflexions morales de l'Empereur Marc-Antonin, avec des Remarques, par M. Dacier. in-12. 2. vol. Amst. 1740.

Les Nouvelles de la République des Lettres, par Mrs Bayle & Bernard. in 12. 56. vol.

Religion des Mahometans, tirée du Latin de M. Reland, & augmentée de la Confession de Foi Mahométane. in-12. La Haye 1721.

Apicius de *Arte Coquinaria*, cum *annotationibus* Listeri & *notis variorum*. 8°. Amst. 1709.

Architecture de Palladio, augmentée par J. Leoni. Fol. 2. vol. La Haye. 1726.

Argumens & Reflexions sur la Bible, par Ostervald. 4°. Geneve. 1723.

Alph.

*Alph. Ciaconii vita Romanorum Pontificum.*  
Fol. 4. vol. *Roma.* 1677.

*Ciriaci Inscriptiones antiqua.* Fol. *Roma.*  
1654.

*M. T. Ciceronis Orationes, cum Notis*  
*Cellarii & Westerhovii.* 8°. *Amst.* 1735.

*Opere di Torquato Tasso.* Fol. 6. vol. *Fi-*  
*renze.*

— *Del Card. Pietro Bembo.* Fol. 4. vol. *Ve-*  
*nezia.* 1729.

— *Burlesche di Francesco Berni.* in-12. 3.  
vol. *Utrecht.* 1726.

— *Fisice da Antonio Vallisnieri.* Fol. 3. vol.  
fig. *Venezia.* 1733.

*Oeuvres de Clement Marot, avec les notes*  
*& les Oeuvres de J. Marot.* in-12. 6. vol.  
*La Haye.* 1731.

— *Diverses de M. Locke.* in-12. 2. vol.  
*Amst.* 1732.

*M. Ant. Mureti Orationes, Epistola &*  
*Præfationes.* 8° 2. vol. *Venet.* 1739.

*Christ. Lupi Opera omnia.* Fol. 12. vol.  
*Venet.* 1724. à 1729.

*Ant. Canali Prospectus magni Canalis Ve-*  
*netiani.* Fol. *Plano* 1735.

*M. Fr. Guiccardini Istoria d'Italia colle*  
*considerationi di Gian Batista Leoni.* Fol. 2.  
vol. *Venezia.* 1738. *Editio elegantissima.*

*Jos. Th. Roseti Sistema Medicum.* Fol. *Ve-*  
*net.* 1734.

I. Vol.

F. Jo.

1390 MERCURE DE FRANCE

Jo. Mar. Lancisii *Opera omnia Medica cum fig.* Fol. Venet. 1739.

Carol. Musitani *Opera omnia Medica.* Fol. 2. vol. Venet. 1738.

*Poesie di Rimatrici viventi.* 8°. Firenze. 1716.  
Bulteau *Dictionario Portugese.* Fol. 10. vol. Lisboa.

Ja. Brouckusii *Poemata.* 4°. Amst.

Jac. Bruckerus *de vita & scriptis Elia Ehingeri.* 8°. Aug-Vind. 1724.

Jo. Clerici *Ars critica.* 8°. 3. vol. Amst. 1730.

— *Ejus. libri Hagiographi.* Fol. 2. vol. Amst. 1731.

Tu. Fl. Clementis *Tumulus illustratus.* 4°. Urbini 1717.

*Dissertations Historiques & Théologiques* 8°. Luxemb. 1726.

*Dissertazione critica Intorno all'incompatibilita del Digiuno coll. Mangiare delle carni, da Piet. Copelloti.* 8°. Venet. 1738.

Recueil des Epigrammatistes François anciens & modernes, avec des notes, par Bruzen de la Martiniere, in-12. 2. vol. Amst. 1720.

Epigrammes d'Owen, trad. en vers françois, avec le latin à côté. in-12. Bruss. 1719.

*The Micellanies by Joh. Swift.* in-12. 6. vol. London. 1638.

Lettre sur l'Entousiasme, traduit de l'Anglois de Myl. Schaffestbury. in-12. 1709.

Le

Le Spectateur ou le Socrate Moderne ;  
par Mrs Swift , Addison , & autres. *in-12.*  
6. vol. *Amst.* 1741.

Introduction à l'étude des Sciences , par  
M. de la Martiniere. *in-8°.* *La Haye.*

*Th. Bartholini Epistola Medicinales.* 8°. 5.  
vol. *Haga.* 1740.

Histoire de l'Empereur Leopold. *in-12.*  
*La Haye* 1740.

Procès entre l'Espagne & l'Angleterre ;  
par Roussel. 8°. *La Haye* 1740.

Les Oeuvres d'Horace , trad. en fran-  
çois , avec les Notes de M. Dacier. *in 12.*  
10. vol. 1730.

Histoire de la Vie de Frederic Guillaume ;  
Roy de Prusse. *in-12.* 1741.

—Généalogie des Tartares , traduite du  
Tartare de Bayardurkan. *in-12.* 2. vol. *Leyde.*  
fig. 1726.

Introduction à l'Histoire d'Asie , d'A-  
frique & d'Amérique , par M Bruzen de  
la Martiniere , *in-12.* 2. vol. fig. *Amst.*  
1735.

Le même Libraire a imprimé depuis peu ;  
les Oeuvres choisies de M. Rousseau , *in-12.*  
1741.

L'Histoire de la Révolution de Perse , 2.  
vol. 1741.

L'Histoire de Tamas Kouli-Kan , Roy de  
Perse , *in-12.* fig. 1741.

HISTOIRE de Marie Stuart Reine d'Écosse & de France, avec des Pièces Justificatives, & des Remarques. 2. vol in-12. A Londres, M. DCC. XLII. Et se trouve à Paris, chés Thibouft, Imprimeur Ordinaire du Roy, Place de Cambray. Prix 4. liv. broché.

BIBLIOTHECA S. . . . five Catalogus Librorum Bibliothecæ Illustriff. Viri D. P. D. S. Digestus & descriptus à B. DUPLAIN Juniore, Bibliopola Lugduni. 1. vol. 8°. Lugduni. Apud Fratres Duplain. M. DCC. XLI.

Cette Bibliothèque doit être vendue en détail à l'amiable.

LA VIE DU PAPE BENOIST XIII. dédiée au Souverain Pontife Régnant, & composée par Alexandre Borgia, Archevêque & Prince de Fermo, à Rome, 1741. n-4°. L'Ouvrage est en Latin.

Il paroît dans la même Ville, le Virgile, imprimé d'après le célèbre & ancien Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican; en voici le Titre: *Antiquissimi Virgiliani Codicis Fragmenta & Pictura, ex Vaticana Bibliothecâ ad prisca imaginum formas à Petro Sancte Bartholi incisæ. Romæ, ex Chalcographiâ R. C. A. Apud pedem Marmoreum A. S. 1741.*

Cet

Cet Ouvrage dédié au Pape , est un grand volume *in-fol.* de 255. pag. & contient des Fragmens de Virgile , des Remarques , des Corrections & des Variantes , avec 55. planches gravées en cuivre , représentant toutes les miniatures dont le manuscrit est enrichi. Après l'Epître Dédicatoire , il y a une Préface composée par M. Jean Bottari , Garde de la Bibliothèque du Vatican.

OPUSCULA OMNIA *Actis Eruditorum Lipsiensibus inserta quæ ad universam Mathesim , Physicam , Medecinam , Chirurgiam & Philologiam pertinent ; nec non Epitome , si quæ materia , vel criticis animadversionibus celebriores. Tomus secundus ab anno 1688. ad annum 1693. & Supplementa ad primum decennium , 1741. in 4<sup>o</sup>.* A Venise , chés J. B. Pasquali , Imprimeur-Libraire.

Ce second Volume est aussi bien imprimé que le premier , & les Figures en sont aussi belles.

Il paroît chés le même Libraire un Ouvrage intitulé *les vingt Livres de l'Histoire d'Italie* , de M. François Guichardin , Gentilhomme Florentin , 1738.

LES ME'MOIRES de la Marquise de Tolgaro & du Comte de Cédra , imprimés à *Virech.* 1742. en deux parties ; la pre-

## 1394 MERCURE DE FRANCE

miere de 250. pages , & la seconde de 275.  
Brochure in-12.

LES ŒUVRES de M. *Mariotte* , 2. vol.  
in-4°. 1741. *A la Haye* , & se trouvent à  
*Paris* , chés *Montalant* , Libraire , Quai des  
Augustins , à la Ville de Montpellier.

BOERHAAVE *Praxis Medica* , en sept  
Volumes in-12. à *Londres* , se trouve à *Pa-*  
*ris* , chés le même Libraire.

DE LA HAYE. Pierre *Paupie* , Librai-  
re , a imprimé & débite la Traduction de  
l'Ouvrage de M. Jean Albert *Fabricius* , in-  
titulé : *La Théologie de l'Eau , ou Essai sur*  
*la Ponté , la Sagesse , & la Puissance de*  
*Dieu , manifestées dans la création de l'Eau ;*  
*traduit de l'Allemand , avec de nouvelles re-*  
*marques communiquées au Traducteur* , 1741.  
in-8°.

DE VERONE. Il paroît une nouvelle  
Edition du Pastoral de S. Gregoire , intitu-  
lée : *Sancti Gregorii I. Regula Pastoralis Li-*  
*ber ad Joannem Episcopum Civitatis Raven-*  
*na , juxta celebrem editionem Parisiensem*  
*Monachorum Sancti Benedicti , &c. Apud*  
*Dionysium Romanini* , in-12

### AVIS AU PUBLIC.

Monfieur *Fremy* , dont les Nouvelles Lit-  
teraires ont souvent fait mention , ayant ad-  
mixé

miré les effets du BUREAU TYPOGRAPHIQUE, l'a adopté parmi les differens moyens dont il se sert dans son systeme harmonique, pour adoucir l'amertume des premieres études de la Jeunesse, de maniere qu'il admet presentement ces six parties fondamentales, la répétition harmonique, la dactilolalie, la lecture emblématique, l'usage des hiéroglyphes, le double expédient pour la prosodie, & le jeu typographique. Ce sont autant d'opérations, qui bien loin d'augmenter les peines des Maîtres & des Disciples, les abrègent infiniment avec une agréable variété, & cette variété prévient les dégouts que cause ordinairement un exercice trop continué, ou du moins, tempere les trop vives impressions qu'il peut faire sur le cerveau des enfans.

Nous sommes priés de proposer la Question qui suit.

### Q U E S T I O N.

Sçavoir, s'il est plus avantageux à un Homme d'être utile qu'agréable, en supposant que l'une de ces qualités donne l'exclusion à l'autre ?

F iiiij SEANCE

SEANCE PUBLIQUE de l'Académie de la Rochelle. Extrait d'une Lettre écrite à M. D. L. R.

**J**E vais, M. vous rendre compte de la Séance publique de notre Académie, tenuë le 11. Avril dernier, M. l'Abbé Briam, qui remplissoit la place de Directeur, en fit l'ouverture par un Discours sur *les secours mutuels que se prêtent le Commerce & les Arts*. Je ne veux point vous entretenir de l'œconomie & de la distribution de ce Discours; cette partie tient trop de l'Ecole; j'aime mieux parcourir avec vous quelques-unes de ces Descriptions fleuries où l'imagination de M. Briam se plaît quelquefois à s'égayer. L'Histoire seule paroît assujettie à un ordre rigoureux; les Discours Académiques sont affranchis de cette contrainte. Un génie vif & fécond se renferme difficilement dans l'austerité des regles & il mérite, sans doute, toujours des Eloges, pourvu qu'il ne blesse pas; ce problème n'est point difficile à résoudre.

M. Briam, établit d'abord les principes de la correspondance mutuelle entre les Arts & le Commerce; le Commerce aide aux progrès des Arts, les Arts étendent & perfectionnent le Commerce; ceux-ci languissent s'ils ne sont érayés par une sorte d'aissance, celui-ci fait à peine quelques progrès dans des siècles entiers, si les Arts ne lui prêtent une force capable de faire jouër tous ses differens ressorts.

La plus maligne Critique ne sçauroit attaquer l'antiquité des preuves qu'employe M. Briam. Voici ses termes. » Vous le sçavez, Mrs, la Terre, » comme une Forêt immense, sembloit être le repaire commun & des bêtes féroces & de ces hom-

» mes

» mes sauvages qui erroient avec elles . . . . L'E-  
 » gypte presque seule commença d'offrir le riant  
 » spectacle d'une terre heureusement cultivée ; peu  
 » à peu l'on y reconnût la main industrieuse de  
 » l'homme, né pour la faire valoir ; de tous côtés  
 » des Jardins délicieux tapissoient la Campagne ; du  
 » haut des Rivages élevés en terrasses, l'Art sem-  
 » bloit imiter la Nature & se modeler sur elle pour  
 » varier plus utilement sa magnificence . . . . Mais  
 » l'Art ne parut en Egypte dans cette perfection,  
 » qu'après avoir senti les heureuses influences  
 » du Commerce ; les succès en furent frapans ; dé-  
 » ja des Ports nombreux s'élevent de tous côtés  
 » sur les bords de la Mer rouge . . . . La Méditer-  
 » ranée gémit sous le poids des Vaisseaux qui la  
 » couvrent . . . . Enfin l'Egypte devint le rendez-  
 » vous de tous les Peuples & à mesure que le  
 » Commerce s'y fixe, les Arts y font leur domicile.

Les Tyriens succèdent ici aux Egyptiens. C'est toujours M. Briam qui va parler.

» Tyr renfermée par les hautes Montages du Li-  
 » ban, tourne toutes ses vûes du côté de la Mer ;  
 » quelle attention à se pratiquer des Ports excel-  
 » lens ? Les moindres courbures sont tournées avec  
 » une industrie & un travail admirable pour la fa-  
 » cilité & la sûreté du Commerce ; dans une Isle  
 » voisine d'une côte aride, dans une espece d'é-  
 » cueil, elle sçait se dresser un Trône, de-là elle  
 » regne sur les Mers, elle invite les Nations, &  
 » étend à son gré son Sceptre sur elles . . . . Quel  
 » amas de biens ignorés ou perdus jusqu'alors, fu-  
 » rent mis en valeur par les Tyriens ! Ils porterent  
 » l'émulation dans tous les climats où ils trafique-  
 » rent ; les rivages de l'Inde furent dépoüillés des  
 » Perles qui les couvroient ; on les arracha de la  
 » Nacre pour en relever la majesté du Diadème,

F v » pour

pour en parer la beauté même. Le noir Ethiopien  
 connut le prix de son Yvoire ; on le vit le dard à  
 la main s'élançer sur l'Elephant pour le lui ravir...  
 Les Insectes , les Reptiles , les Coquillages , tout  
 devint précieux , tout devint susceptible de l'Art ;  
 de tous côtés on vit s'étendre sous la navette la  
 Soye d'un Ver , moins curieux & moins diversifié  
 dans ses métamorphoses naturelles, que par les di-  
 vers & riches tissus que l'Art sçût former de ses  
 dépouilles ; le sang d'un autre Insecte encore plus  
 vil en aparence , teignit en couleur plus vive que  
 le feu , cette Laine précieuse , qui seule auroit  
 mis Tyr en réputation. Le secret d'une teinture si  
 rare , après avoir été perdu pendant plusieurs sie-  
 cles , eut presque retrouvé par les soins & les re-  
 cherches d'un illustre Confrere. *M. de Reaumur.*

Cependant cette Ville si fameuse tombe sous  
 les coups du vainqueur de la Grece ; Alexandrie  
 est fondée , & bien-tôt elle réunit avec l'industrie  
 des Tyriens , la politesse & le goût des Grecs...  
 Un Essain de Sçavans illustre ses Ecoles par les ob-  
 servations & les découvertes les plus importan-  
 tes , par les Systèmes les plus curieux , les mieux  
 raisonnés. Un Erasthotene ose calculer les distan-  
 ces du Globe ; un Hyparque mesure celles du  
 Ciel , il d'assigne & donne des noms à des mil-  
 liers d'Astres , préqu'inconnus avant lui ; le  
 célèbre Ptolomée renchérit sur eux , & après  
 avoir procuré au Monde l'invention précieuse des  
 Instrumens de Mathématiques , il établit les liai-  
 sons qui se trouvent entre la Terre , qui avoit fait  
 l'objet des méditations d'Erasthotene , & le Ciel ,  
 dont Hyparque avoit essayé de regler la distance,  
 &c. . . .

Tel fut dans Alexandrie le succès des Arts &  
 des Sciences, encouragés par ceux du Commerce :  
 son

» son Port & sa Bibliothèque s'offrent à la fois à  
 » l'esprit , Monumens dignes de l'admiration & de  
 » l'envie de tous les siècles.

» Le Port paroïssoit le trésor de tout ce que les  
 » Pays Etrangers produisoient de plus rare & de  
 » plus riche ; la Bibliothèque étoit un Recueil  
 » somptueux de tout ce que le génie conçût jamais  
 » de plus grand & de plus lumineux ; ici le concours  
 » des Peuples de l'Orient & de l'Occident , forme  
 » un spectacle superbe , éblouissant par sa variété ;  
 » la Bibliothèque de près d'un million de volumes,  
 » écrits en toutes les Langues , frappe également les  
 » yeux & l'esprit ; l'imagination demeure errante  
 » & indécise entre tant d'objets, tous dignes de  
 » son attention & de sa curiosité

Je ne rapporterai qu'un trait de ce qui regarde les  
 Grecs, quoique M. Briam se soit assés étendu sur ce  
 sujet. » Après vous avoir parlé , dit-il , de l'état flo-  
 » rissant où le Commerce mit les Arts dans Alexan-  
 » drie , pourrois-je me dispenser de donner à mes  
 » preuves une nouvelle force, en vous faisant entre-  
 » voir dans Athenes la même liaison du Commerce  
 » avec les Arts? Ils ne fleurirent dans cette Capitale  
 » de la Grece , que lorsque son Commerce se fut  
 » étendu sur tout l'Archipel , qu'il se fût répandu  
 » bien avant dans l'Asie, fait connoître à l'Egypte, &  
 » jusques dans les Gaules, où elle établit des Colo-  
 » nies puissantes, qui subsistent encore de nos jours.  
 » Devenuë dépositaire de toutes les richesses de l'Eu-  
 » rope & de l'Asie , par une conséquence naturelle,  
 » elle devint aussi le Siège des Arts & l'Ecole des Scien-  
 » ces. Ses Citoyens se rendirent à la fois par leur  
 » fortune, les maîtres des Villes , par leur éloquen-  
 » ce la terreur des Rois , par leur politesse les ar-  
 » bitres du goût.

Les bornes d'une lettre ne me permettent point, M.

de vous rapporter les autres preuves de l'Auteur ; tirées du Commerce moderne & des Etablissmens du Corps Litteraire ; tous ces Faits sont ignorés de peu de personnes , & vous ne perdez que dans la maniere dont M. Briam la raconte , toujours vive , ingénieuse & fleurie. Il termina ainsi son Discours.

» De cet accord mutuel des Arts & du Commer-  
 » ce , nous voyons se produire dans la Capitale &  
 » dans quelques Provinces du Royaume , une opu-  
 » lence qui excite la jalousie des Etrangers , une  
 » politesse qu'ils essayeront toujours d'imiter. C'est  
 » aux soins assidus que les Richelieux, les Colberts,  
 » les Maurepas , ont successivement donnés au  
 » Commerce , que nous devons des avantages si  
 » marqués. La France est devenuë sous leur Minis-  
 » tere le centre des Arts, & a partagé avantageuse-  
 » ment les fruits d'un Commerce dont il sembloit  
 » que deux Peuples voisins se fussent rendus les  
 » maîtres & les arbitres , &c. . . .

M. l'Abbé Bonvallet lût ensuite un Discours en-  
 voyé par M. le Chevalier de Solignac, Associé de  
 l'Académie , & Secrétaire du Cabinet & des Com-  
 mandemens du Roy de Pologne, Duc de Lorraine.  
 Ce Discours a pour objet *le Respect qui est dû aux  
 Jugemens du Public*. Il commence en ces termes.

» Il semble que chaque homme en particulier ne  
 » respecte pas assés le commun des hommes. Est-il  
 » rien , dit-on , de plus frivole que les censures du  
 » Public ? Rien de plus bizarre que ses idées ? Rien  
 » de plus incertain , de plus faux même que ses Ju-  
 » gemens ? Le Public est un Corps animé d'une in-  
 » finité de passions différentes , qui s'entre-choquent  
 » & s'entre-détruisent . . . Une troupe d'hommes  
 » aveugles , qui , errant au gré de la prévention &  
 » de la malignité , jugent sans examiner , décident  
 » au hazard , aprouvent sans regle , condamnent  
 » sans raison , &c. . . . M.

M. de Solignac observe ensuite avec beaucoup de vérité, que ceux qui affectent le plus de décrier le Public, ne sont pas ceux qui recherchent avec le moins d'empressement son estime, qui ambitionnent le moins ses suffrages. Preuve évidente, conclut-il, qu'ils ne pensent pas si mal du Public qu'ils le voudroient faire croire; que malgré le mépris qu'ils témoignent pour ses Jugemens, ils ne peuvent s'empêcher de sentir qu'ils sont une des règles des plus sûres & des plus infailibles que nous puissions suivre, soit dans la pratique des vertus qui forment le cœur, soit dans l'étude des Sciences qui embellissent l'esprit.

» Qu'est ce, en effet, que le Public, continuë l'Aut-  
 » teur, considéré dans son vrai point de vûë, & dégagé  
 » des défauts & des imperfections qu'on ose lui  
 » attribuer? . . . C'est l'organe le plus sûr que nous  
 » ayons de la vérité & de la justice. C'est dans lui que  
 » réside cette juste estimation du bien & du mal, qui  
 » nous fait apprécier les objets, & qui nous porte à les  
 » fuir, ou à les rechercher, se on qu'ils sont en  
 » effet dignes de haine ou d'amour.

» La vérité & la justice, ont dicté nos Loix, formé  
 » nos mœurs, & réglé nos usages. Et il est vrai que  
 » dans chacun de nous en particulier, elles ne sont  
 » pas toujours la règle de nos Jugemens & de nos  
 » actions, du moins est-il sûr qu'elles sont répar-  
 » duës dans toute la société, comme dans une source  
 » ce publique, où nous devons puiser nos lumières  
 » & nos sentimens, & où nous trouvons, pour  
 » ainsi-dire, comme une conscience générale, sur  
 » laquelle doivent se former ou se rectifier toutes  
 » les consciences des particuliers. . . .

Qu'on décrie le Public tant qu'on voudra. Qu'intéressés à mépriser ses Jugemens, & surtout sa censure, des esprits faux, déréglés, libertins, nous la peignent

peignent avec les plus noires couleurs. Je dis plus.  
 Que le Public soit tel, en effet, qu'on se plaît à  
 le représenter . . . tel que le Monde dans son  
 premier cahos, j'y consens. Une matière infor-  
 me s'éleve des abîmes de l'Eternité, & demeure  
 sans mouvement & sans vie, entre le néant qui  
 l'enfante, & le vuide qui la reçoit. Les ténèbres  
 affreuses qui la pénètrent, laissent à peine aper-  
 cevoir la lumière naissante qui se forme dans son  
 sein. Ce n'est qu'à force de désordre & de com-  
 bats que les Elemens qu'elle renferme se dé-  
 broïllent, que les Êtres s'arrangent, que l'or-  
 dre des jours se prépare, & que le mouvement  
 qui l'anime acheve enfin de l'arracher, en quel-  
 que sorte, au néant.

Que poussant aussi loin qu'on pourra cet odieux  
 parallèle, on nous dépeigne le Public comme l'asile  
 du trouble & de la confusion. Des lueurs de rai-  
 son & d'esprit y éclatent à peine dans les immen-  
 ses horreurs de la passion & de l'ignorance. La  
 vertu s'y trouve mêlée avec le vice, le vice y  
 triomphe souvent de la vertu. Je le veux; mais je  
 ne sçais quel esprit se meut sur la face de l'abîme  
 & de ce cahos affreux de désordre & de corrup-  
 tion, de ce mélange confus, de cet énorme assem-  
 blage de vérité & d'erreur, de vice & de vertu,  
 de ce cho. éternel de pensées contraires, de sen-  
 timens opposés, de penchans divers, d'intérêts di-  
 visés, fait s'élever un sentiment général & pré-  
 dominant, qui reclame les droits de la vérité  
 & de la vertu, fait taire l'erreur & le vice, & ra-  
 mène tout aux justes & invariables idées de la  
 justice & de la raison. . . .

Ainsi, pou. suit M. de Solignac, que les idées  
 les plus saines se perdent ou s'altèrent dans des So-  
 cietés particulieres, que les Systèmes de Gouver-  
 nement

nement les plus sages y changent ; que les méil-  
 leurs Loix y soient proscrite : . . . Il restera  
 toujours dans le général des hommes un goût  
 fixe & certain , qui appellera de ces renversemens  
 honteux , de ces changemens bizarres , qui peu  
 à peu fera disparoître ces fan:ômes impurs , en-  
 fans de l'illusion & de l'imposture , & élèvera à  
 leur place les idées éternelles , primitives , origi-  
 nales du bon , du vrai , du parfait , &c.

Mais ce n'est pas là que se bornent les avantages  
 que nous trouvons dans les Jugemens du Public ;  
 ils sont encore la regle la plus sûre & la plus infail-  
 lible que nous puissions suivre dans l'étude des  
 Sciences, qui embellissent l'esprit.

Ici M. le Chevalier de Solignac ne craint point  
 de se faire les plus fortes objections, & vous verrez,  
 M. avec quel art il sçait les résoudre.

Parmi ceux d'entre nous, dit-il, qui font le plus  
 d'usage de leur raison , en est-il beaucoup en qui  
 elle brille de tout l'éclat qui lui est propre ? Jugez-en  
 par cette foule de sentimens qui les rend toujours  
 opposés les uns aux autres . . . . Combien de fois  
 sur un point de Littérature, précisément le même,  
 arrive-il de voir éclore des sentimens précisé-  
 ment opposés ? Que ce soit prévention . précipi-  
 tation , orgueil , entêtement , jalousie. Que l'es-  
 prit de parti anime la plupart des hommes , que  
 la vogue les entraîne , que la faveur les séduise ,  
 que la haine ou l'amitié les aveugle . . . toujours  
 est-il constant que , sur un seul & même sujet ,  
 on entendra prononcer autant de Jugemens dif-  
 ferens les uns des autres , qu'il se trouvera de  
 Juges en état d'en connoître . . . .

Que faire alors ? Quel parti prendre ? A qui s'en  
 rapporter ? Indécis , & comme flottans dans cette di-  
 versité d'opinions qui partagent les Maîtres de l'Art,  
 qui

qui fixera notre incertitude & nos doutes ? Qui formera , qui assurera notre goût ? Qui saura même accorder entre-eux , & réunir dans les mêmes idées ces Sçavans divisés & ennemis ? La voix , & si on l'ose dire , le cri du Public , du Public dis-je , juge d'autant plus facile à consulter , que nulle considération ne l'empêche de prononcer ; Juge d'autant plus integre , que nul intérêt ne le touche ; Juge d'autant plus éclairé , que nulle ombre de passion n'obscurcit ses lumieres.

C'est là , c'est dans les décisions du Public , que nous puiserons » ce bon goût , ce goût sûr ,  
 » épuré , exquis , que l'on prise tant dans le Monde  
 » sçavant & poli ; cette idée nette & précise de ce  
 » qui fait le mérite des productions de l'esprit ; cette  
 » justesse de raison , qui nous sert à connoître & à  
 » fixer leur prix , & qui nous arrachant presque  
 » de force à la passion , au préjugé , à l'erreur , maî-  
 » trise nos Jugemens & les ramene tôt ou tard à  
 » l'exacte vérité.

Avantages d'autant plus glorieux pour le Public , qu'il en a presque également joui dans tous les siècles. La barbarie qui nous a précédés , n'a pû les lui ravir , & nos dégoûts , nos préventions , nos passions , ne les lui enleveront jamais. Le goût le bon goût , ce goût fixe , éternel , immuable , résidera toujours dans le Public , & le Public sera éternellement l'arbitre le plus sûr , le plus éclairé , le plus infallible de nos sentimens & de nos idées.

» Qu'il y ait eû des tems où dans les Sciences &  
 » dans les Arts on ait parû préférer le brillant au so-  
 » lide. Que , peu après le Regne d'Auguste , l'exacte  
 » & nerveuse Eloquence ait dégénéré. Qu'aux or-  
 » nemens simples , aux peintures naïves , au bon  
 » sens , qui ne doit tirer son éclat que de sa force ,  
 » aient succédé des raffinemens outrés , des expres-  
 » sions

» sions guindées , de traits hardis & emportés. Que  
 » l'impudence façonnée de Martial , l'énigmatique  
 » brieveté de Tacite , la délicatesse recherchée de  
 » Pline le jeune , l'afféterie choquante de Sene-  
 » que le Tragique , l'effure audacieuse de Lu-  
 » cain , ayent presque fait oublier la noble simpli-  
 » cité des Térences , la véhémence noble & ma-  
 » jestueuse des Cicérons , l'harmonie douce & scru-  
 » puleuse des Virgiles , la vivacité sensée des Ho-  
 » races . . . . C'a été là , si l'on veut , une sorte d'é-  
 » clipse pour le bon goût ; mais cette éclipse n'a été  
 » ni longue , ni entiere. Le bon goût eut bien-tôt re-  
 » pris tous ses droits ; bien-tôt il regne seul. Car  
 » alors même il regnoit , mais on avoit voulu lui as-  
 » socier un goût faux & frivole. On sentoit tout le  
 » prix des Auteurs du siècle d'Auguste , mais on vou-  
 » loit estimer avec eux ceux du siècle présent. On ne  
 » refusoit pas à l'Orateur Romain des applaudissemens  
 » trop justement mérités , mais on croyoit aussi en  
 » devoir à l'ingénieux Panégyriste de Trajan.

Enfin le voile tomba , le prestige cessa ; la vraie  
 » idée du grand , du beau , du sublime , perça à tra-  
 » vers l'illusion & l'erreur. » Ainsi dans les plus noirs  
 » orages , le jour ne laisse pas de paroître , malgré  
 » les épaisses nuées qui nous dérobent pour un tems  
 » la vûe du Soleil. . . . .

» Rapellons , Mrs , ce qui est arrivé dans l'en-  
 » fance Litteraire de nos peres. Un Ouvrage origi-  
 » nal & presque inévitable , paroît à peine , qu'un  
 » Ministre jaloux autant que puissant , forme le des-  
 » sein de le détruire. Vous diriez qu'il s'agit d'une  
 » nouvelle Faction , qu'il doit anéantir , ou d'un  
 » autre Océan , qu'il faut enchaîner ; efforts inuti-  
 » les. En vain Richelieu arme-t'il contre le Cid  
 » l'Europe entiere. L'Europe , toute accoutumée  
 » qu'elle est à respecter ses ordres , la France elle-  
 » même

» même , le Public , en un mot , appelle du mépris  
 » qu'il veut inspirer pour cette heureuse produc-  
 » tion du génie , & plutôt que de lui refuser ses  
 » suffrages & son admiration , il l'admire au-delà  
 » même peut-être de ce qu'elle méritoit d'être ad-  
 » mirée , &c. . . .

Vous allez voir , M. un curieux Mémoire sur les  
 qualités de Pif. M. de Villars , Docteur en Médecine ,  
 paya ainsi le tribut qu'il devoit à l'Académie  
 pour sa réception en qualité d'Académicien Titu-  
 laire. Les Complimens sont bannis de ces sortes de  
 cérémonies ; on les remplace par quelque Discours  
 ou Dissertation sur un Sujet, que le Récipiendaire a  
 la liberté de choisir.

» La Botanique , dit M. de Villars , ébauchée  
 » par les Anciens , a été perfectionnée par les Mo-  
 » dernes ; ils ont cultivé cette partie de l'Histoire  
 » Naturelle avec une ardeur extrême , rien ne l'a  
 » égalée que leur étonnant succès. D'habiles Phy-  
 » siciens , d'une main sçavamment hardie , ont sçû  
 » tirer le voile tendu entre eux & le Sanctuaire de  
 » la Nature ; ils l'ont forcée à se montrer & à s'é-  
 » taler. Curieux Observateurs , par des découvertes  
 » utiles & importantes ; ils ont rendu nos Campa-  
 » gnes tributaires de nos plaisirs & de nos besoins ; le  
 » Regne végétal s'est offert à leurs laborieuses re-  
 » cherches , & quels trésors de connoissances n'en  
 » ont-ils pas tiré ? Mais ces vastes champs, qu'ils ont  
 » dépouillés , nous offrent encore des fleurs qu'ils  
 » n'ont pas cueillies ; ils ont moissonné , à la vé-  
 » rité , mais ils ont toujours permis de glaner après  
 » eux , &c.

Entrant ensuite en matière , l'Auteur fit plusieurs  
 remarques sur les Bayes de Pif , sur l'ombre , les  
 fruits , les fleurs , le suc , le sel , &c.

» Cet Arbre porte des Bayes , dont le fameux  
 » Linnæus

» *Linnæus* a assigné la marque distinctive ; il est  
 » faux qu'il soit le seul qui en porte , celles du Ge-  
 » nièvre & du Laurier , déposent contre le témoi-  
 » gnage de ce Naturaliste ancien , qui voulant don-  
 » ner l'Histoire de la Nature , n'en a fait que le  
 » Roman , &c.

» L'ombre de l'If étoit si redoutable aux Anciens ;  
 » qu'ils ont donné au poison le nom de cet Arbre ;  
 » en Italie , en Espagne, en Allemagne, on l'évitoit  
 » avec soin ; en Angleterre on la redoutoit si peu ,  
 » qu'on plantoit des Ifs à la porte des Temples ; en  
 » France nous n'éprouvons point ses prétendues  
 » malignes influences ; si l'expérience les avoit conf-  
 » tatées , verroit-on les Ifs décorer les murs des  
 » Tuilleries ; auroit-on préféré le plaisir à la santé ?  
 » Qu'il me soit permis , M. de vous dire , que par-  
 » courant autrefois les Pyrenées , je me suis quel-  
 » quefois assis à l'ombre de ces Arbres ; que dans le  
 » territoire de Narbonne j'ai souvent repeté cette ex-  
 » périence , & que dans ces differens climats je n'ai  
 » éprouvé d'autre effet que celui de n'être plus  
 » brulé par un ardent Soleil, dont l'épais feuillage  
 » de l'If émouloit tous les traits , &c. Selon Plu-  
 » tarque , l'ombre de l'If n'est nuisible qu'au tems  
 » de la fleurison ; si cela est , il en faut attribuer la  
 » cause à l'abondance de la sève , qui occasionne  
 » une plus grande émanation , & aux par ies sulphu-  
 » reuses qui s'exhalent des vases odorans & des  
 » étamines de la fleur , &c

» Le suc de la fleur de l'If est d'un goût amer &  
 » transmet au miel cette amertume ; aussi Virgile ,  
 » dans ses Bucoliques, faisant les vœux les plus avan-  
 » tageux pour le Berger Lycidas , souhaite que ses  
 » Abeilles ne recueillent jamais de miel dans les  
 » fleurs de l'If ; sans doute que ce Poète sçavoit que  
 » ces habiles Ouvrières ne produisoient qu'un miel  
 » amer

» amer dans l'Isle de Corse, où elles picorent les  
 » fleurs de ces Arbres, qui y croissent en abon-  
 » dance, &c.

» Le fruit de l'If est rouge, mol, & creusé sur  
 » le devant, en forme de grelot; son suc est bien  
 » différent de celui de sa fleur, il est douçâtre. Le  
 » P. Catrou, dans ses Notes sur Virgile, dit qu'il  
 » passe pour un poison, d'autres assurent que les  
 » Oiseaux qui en mangent se laissent prendre à la  
 » main, & que leur plumage devient noir; sans  
 » doute que ceux qui rapportent de pareils faits ont  
 » voulu s'égayer; j'ai vû des Oiseaux becqueter le  
 » fruit de l'If & s'envoler avec la même legereté  
 » qui les avoit portés sur cet Arbre; j'en ai mangé  
 » en divers Lieux du Royaume, sans en avoir res-  
 » senti aucun mauvais effet. Cependant j'ai remar-  
 » qué qu'infusé dans de l'encre, il la rend luisante &  
 » la gomme assés, pour l'empêcher de pénétrer le  
 » papier.

» Tous les Auteurs conviennent que la feuille &  
 » les jeunes branches de l'If sont un poison pour les  
 » chevaux; j'ai observé qu'ils n'y touchent pas  
 » quand il est vert; ils en mangent seulement lors-  
 » que les branches sont fanées & jaunes.

Ici M. de Villars, après avoir donné une Dissert-  
 ration anatomique de quelques chevaux qui avoient  
 été empoisonnés par des feuilles d'If fané, poursuit  
 en ces termes. Cette sorte de poison n'attend ja-  
 » mais son effet de la lenteur du tems, il le brusque  
 » & a bien-tôt rongé le tissu des parties & détruit  
 » leur ressort. Les chevaux, dont j'ai parlé, ont été  
 » terrassés en peu de minutes, la dissection en a mon-  
 » tré les parties internes toutes enflées & déchirées.  
 » L'action du poison, presque momentanée, désigne  
 » l'espece d'un corrosif violent, &c

» Le sel de l'If est âcre, mordicant, & picotte vi-  
 » vement

vement les papilles de la langue , nouvelle preuve de l'activité caustique de ce poison ; cependant comme il en est peu dont on ne puisse , avec le secours de l'Art. retirer quelque utilité , un habile Médecin m'a assuré que l'on faisoit en Canada une espece de Bierre purgative , où il entre une infusion du bois d'If , chargé de ses Bayes. Dans ce cas, les sels dissous dans cette Bierre , se dépouillent de leur qualité corrosive , n'en conservent assés que pour agir doucement sur les membranes de l'estomach , & rendent ainsi cette Liqueur un Purgatif doux & benin.

La Séance fut terminée par la lecture que fit M. Arcere , de l'Oratoire , d'une Ode sur l'*Histoire* ; ce fut le Prix de son Association à l'Académie ; l'exclusion des Complimens jette , comme vous voyez , une grande diversité dans les Tributs des Récipiendaires.

## L'HISTOIRE, ODE,

Celebres victimes des Parques ,  
Rien ne peut de vos jours rallumer le flambeau ;  
Hélas, vous gémissiez ! fiers Guerriers, grands Monarques ,

Dans l'obscurc nuit du tombeau.

La mort répand sur vous d'éternelles ténèbres ;  
Déjà de ses voiles funebres

La cruelle a couvert vos noms & vos haut faits ;  
Respectables Mortels, que le tems a vû naître ,  
Le tems vous a vû disparoître ,  
Et disparoître pour jamais.

Eh !

# 1410 MERCURE DE FRANCE

Eh ! quoi , l'éclat de votre gloire  
Dans un abîme affreux seroit enseveli ?  
Non , vous serez placés au Temple de Memoire ;  
Vous triompherez de l'oubli.  
La mort qui vous ravit , ô Héros magnanimes ,  
Rendra ses illustres victimes ;  
Bien-tôt vous reverrez la clarté qui nous luit ;  
Clio parle : sortez de vos demeures sombres ,  
Mânes sacrées , augustes Ombres ,  
C'est elle qui vous reproduit.



Par ses soins votre Renommée  
Survit à tous les tems , vole dans tous les Lieux ,  
Et désormais l'envie , à lui nuire obstinée ,  
Ne peut l'obscurcir à nos yeux.  
Quel art du premier jour fait renaître l'Aurore  
Pour moi ces jours coulent encore ;  
Clio , tu vas fixer ces grands Evenemens ,  
Que les ans fugitifs emportent sur leurs aîles ;  
Je les vois ; tu les renouvelles ;  
Passés , ils sont encor présens.



Quel vaste Tableau se présente !  
Promenons nos regards sur cent objets divers ;  
Là , des plus grands succès quelle chaîne éclatante !  
Ici , quel tissu de revers !

De

De Bellonne en courroux l'œil ardent étincelle ;  
 Le carnage marche avec elle ;  
 La Barbare en ces Lieux fait triompher la mort ;  
 Le Vainqueur est assis sur un Char de victoire ,  
 Le Vaincu , témoin de sa gloire ,  
 Soupire & querelle le sort.



Où suis-je ! quel nouveau Spectacle !  
 Tout un Peuple est Soldat , tout Soldat est Héros ;  
 Ferme dans ses projets , surmontant les obstacles ,  
 Constant ennemi du repos.  
 S'il aime , généreux , s'il se venge , implacable ,  
 Souvent vaincu , mais indomptable ,  
 Au rang de ses Sujets il sçait mettre les Rois ;  
 Fier & foulant aux pieds les Sceptres de la Terre ,  
 Grand dans la Paix , grand dans la Guerre ,  
 Et plus grand encor par ses Loix.



Tout passe ; la grandeur Romaine  
 Chancelle , tombe enfin ; de ses pompeux débris  
 Se forme un vaste Etat sur les bords de la Seine ;  
 C'est l'heureux Empire des Lys ;  
 Il a des Rois ; ces Rois sont ses Dieux tutélaires ;  
 Ses Maîtres bien moins que ses Peres ;  
 Quel essain de François & sçavants & guerriers !  
 Mars les fait triompher , & la docte Minerve ,  
Jalouse

# 1712 MERCURE DE FRANCE

Jalouse de Mars , leur réserve  
Ses Couronnes & ses Lauriers.



Un dangereux penchant me guide ;  
L'orgueil ingénieux sçait l'art de le cacher ;  
Le flatteur sur mes maux jette un voile perfide ,  
    Qu'un foible ami n'ose arracher ;  
Par d'historiques Faits mon ame est détrompée ,  
    D'un trait victorieux frappée ;  
Du tyran qui l'opprime elle abhorre la loi ;  
L'Histoire des Mortels me peint les injustices ;  
    Je vois mes vices dans leurs vices ,  
    Et tout devient leçon pour moi ,



Dans cette Ecole de sagesse  
Ces hommes si fameux par de nobles travaux ;  
Enseignent par l'exemple & se donnent sans cesse  
    Des Eleves & des Rivaux.  
Par quel charme inconnu renaissent les Camilles ,  
    Les Fabrices , & les Emiles ,  
Un Pompée, un Caton , des Trajans , des Titus )  
Déesse , ton crayon immortel & fidele  
    Nous offre un éternel modèle ,  
    En éternisant leurs vertus ,



Vous qui portez le Diadème ,

De

De votre illustre rang Princes enorgueillis ,  
 Où sont ces Rois si fiers de leur grandeur suprême  
 Et des Lauriers qu'ils ont cueillis ?  
 De vos frères grandeurs considérez la pompe ,  
 Songe vain , faux élat qui trompe ;  
 Passagere vapeur qui se perd dans les airs ;  
 Dans ces fastes , voyez ce Maître de la Terre ;  
 Terrible comme le Tonnerre ,  
 Il passe comme les Eclairs.



Que vos laborieuses veilles ,  
 Favoris de Clio. modernes Ecrivains ,  
 Retracent à nos jours les brillantes merveilles  
 Des Héros Grecs & des Romains ;  
 Dérobez par vos soins à l'horreur des ténèbres  
 Ces grands noms , ces hommes célèbres ,  
 Qu'une voix sublime élève jusqu'aux Cieux ;  
 Que par vous ces Mottels, connus dans tous les âges ;  
 Des Dieux respectables Images ,  
 Deviennent immortels comme eux.



Que d'un vaste sçavoir avide  
 Votre esprit , parcourant l'obscur antiquité ,  
 Saisisse le flambeau qui l'éclaire & le guide  
 Au sentier de la vérité ;  
 Qu'un travail assidu , qu'une sage Critique ,  
 La cherche sous un voile antique ;

Trop souvent confonduë avec les fictions ;  
 Mélez à nos yeux que des Faits véritables ;  
 Loin de vous de frivoles Fables ,  
 Et des Romans sous de vrais noms



Héros d'éternelle mémoire ,  
 La terreur des Germains & l'amour des Français ;  
 Viens , illustre CONTI , décorer notre Histoire  
 De ton nom & de tes Exploits ;  
 J'admire de ton bras les efforts héroïques ,  
 Je vois dans les Plaines Beligiques  
 L'ennemi gémissant sans tes coups abattu ;  
 Le Dessein ennemi s'entre une Caserne  
 Laisse à d'autres Reche du Trône ,  
 Il brille moins que sa vertu



Les Princes sont ce que nous sommes ;  
 En Parque te s'élèvent à la loi du trépas ;  
 Dans ta Maison auguste on voit passer les hommes ;  
 Mais les Héros ne passent pas ;  
 Tu reuis à nos yeux , LOUIS est ton image ,  
 Emule du sien , son courage  
 Sur les Rives du Rhin affronta les hasards ;  
 Et s'il fut comme toi Mars au milieu des Armes ;  
 Tel qu'Apollon loix des allarmes  
 Il est le Père des Beaux-Arts  
 J'ai l'honneur d'être , &c.

ESTAMPES

ESTAMPES NOUVELLES.

Le sieur *Cochin*, le fils, vient de mettre au jour une Estampe en large, très bien gravée & d'une composition agréable, intitulée *la Foire de Campagne*, d'après M. Boucher, Peintre distingué de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Elle est dédiée à M. le Marquis de Nicolai, Premier Président de la Chambre des Comptes. Elle se vend à Paris, chés *Filleul*, rue S. Jacques, à la Colonne d'or.

Le Sr J. *Balechon*, Graveur de Portraits, avertit le Public qu'on trouve chés sur le Portrait in-4<sup>o</sup>. du feu R. P. Porée, de la Compagnie de Jesus, célèbre Professeur de Rhétorique; ce Portrait est très ressemblant & d'un burin tout-à-fait gracieux. On lit autour, P. Car. Porée, Societ. Jesu Sacerdos, Rethorices Prof. Lutetia obiit an. salutis 1741. aetatis 65. Et au bas: Pietate an. Ingenio, Poesi, an. Eloquentia; Modestia major an. Fama. Le Sr *Balechon* demeure chés le sieur *Bailly*, le pere, Maître Relieur, près le Puits Certain.

Les talens de M. Pierre Imbert *Drevet*, le fils, Graveur du Cabinet du Roy, sont si généralement connus du Public, qu'il seroit inutile d'en faire l'éloge; une seule chose m'a mérité une attention particulière Il a eû le malheur d'être attaqué d'une maladie d'esprit, causée, sans doute, par un excès d'application à son Art, qui cependant ne l'a pas empêché de faire depuis plusieurs Ouvrages dignes des éloges qu'il a toujours mérités; tel est celui dont il s'agit ici, c'est une très-belle Estampe en hauteur, qui représente Notre Seigneur, priant au Jardin des Olives, avec les trois Apôtres endormis,

## 418 MERCURE DE FRANCE

qui l'avoient accompagné. Le Tableau est de la composition de M. Restout, dont le nom seul fait l'Eloge: La maniere dont M. Drevet a traité ce Morceau est des plus admirables; on n'a rien vû de mieux conduit, ni de mieux raisonné, suivant les principes de l'Art, & il peut passer pour un de ses plus beaux Ouvrages. Le d'rangement de son esprit, dont il avoit pleine connoissance, & dont il étoit penetré dans ses bonnes intervalles, fut pour lui une occasion de laisser à la Postérité une marque singuliere de son humiliation & de sa pieté, par ces mots qu'on lit, gravés de sa main au bas du Plan de la premiere Terrasse. *Gravé par Pierre Drevet, fils, priez Dieu pour lui.* Cette Estampe se trouye chés le Sr Surugue, Graveur du Roy, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves. On trouvera aussi chés lui *l'Amour du Vin, & l'Amour de la Chasse*, que lui & Pierre Surugue, son fils, ont gravé d'après deux Tableaux du Cabinet de M. le Duc de Chevreuse, peints par M. Jaurat.

*L'Enfance de l'Amour*, gravée par Louis Surugue, d'après un Dessain de P. Paul Rubens.

*Les sept Arts Liberaux* représentés par des Sujets Historiques, peints & gravés par le Bourdon; dont la grande réputation est connuë de tout le monde. *Les sept Vertus Hérosques*, aussi représentées par des Sujets historiques, tirés d'Hérodote, de Tite-Live, de Plutarque, & d'autres Auteurs, peints & gravés par le même Bourdon.

Le Sr le Rouge, Ingénieur-Géographe du Roy, à Paris, rue des Augustins, vient de mettre au jour une nouvelle Carte de la Haute & Basse Autriche, en deux feuilles, ou sur grand Aigle.

Autre de la Lombardie ou le Duché de Milan, de Mantoué, de Parme & de Plaisance. La premiere

miere feuille de son Cours du Danube, contenant la Suabe, où sont exactement marquées les Terr. de la succession du feu Empereur. Le Tirol, avec les routes & les passages, la Hongrie; le Duché de Carinthie; la Carniole, le Théâtre de la guerre en Finlande; les dix sept Provinces; les Pays Bas Autrichiens, &c. une très-belle Carte particuliere de la Stirie. Les grandes routes sont marquées dans toutes ces Cartes, qu'on a dressées avec tout le soin possible sur les plus nouveaux Mémoires. Ces Cartes se vendent aussi à *Lille*, chés le Sr *le Rouge*, Architecte de la Ville. A *Abbeville* & à *Amiens*, chés le Sr *Redé*. A *Strasbourg*, chés le Sr *Dulseker*, le fils.

Toutes ces Cartes forment un Recueil très-instructif dans le tems présent.

Le Sr *le Clerc*, Ordinaire de la Musique de la Chambre du Roy, donne avis au Public qu'il fait actuellement graver par *L. Huë*, l'un des meilleurs Graveurs de Paris, le troisième Œuvre de *Lacatelli*.

Cet Œuvre, connu sous le nom de *L'arte del Violino*, consiste en 12. *Concerto* & 24. *Caprices*, dont la Méchanique recherchée, est capable de donner la connoissance des traits les plus difficiles du Violon.

La cherté excessive de l'Edition d'Hollande, & les sollicitations des Amateurs de l'Art, ont déterminé le Sr *le Clerc* à en faire faire une à Paris, à beaucoup meilleur marché, & qu'il propose par Souscription, aux conditions suivantes.

1°. Le prix de cet Ouvrage sera de 36. liv. pour ceux qui auront souscrit, & de 48. liv. pour les autres.

2°. On recevra les Souscriptions jusqu'au 15. Septembre prochain, à commencer du 9. Juillet.

3°. En payant par les Souscripteurs la somme de

## 2418 MERCURE DE FRANCE

24. liv. On leur délivrera le *Violino primo*, & dans le mois d'Octobre suivant ils recevront les autres Parties, en donnant la somme de 12. livres.

On s'adressera pour souscrire, chés le Sr le Clerc, rue S. Honoré, vis-à-vis le Cul-de-sac des PP. de l'Oratoire, ou chés le Sr le Clerc, Marchand de Musique, rue du Roule, à la Croix d'or.

M. Rossin, Maître Ecrivain, rue S. Martin, au coin de la petite rue de Venise, donne avis au Public, qu'il a obtenu un Privilège pour faire imprimer ses Ouvrages; sçavoir, *l'Arithmétique dans sa perfection; les Changes Etrangers & Arbitrages; la Tenuë des Livres-en-parties doubles, simples & mixtes; l'Algebre & le Toisé de differens Ouvrages*; le tout pour la somme de 120. livres, ainsi que le Sr Rossin l'expliquera aux personnes qui lui feront l'honneur de l'aller voir.

Le sieur Nicolas le Brasqueur, Marchand Papetier à Paris, rue Aubry-Boucher, au grand Livre de Lyon, a reçu d'un de ses freres, qui est actuellement à Pondichery, le secret de composer de l'Encere qui est parfaite en toute maniere, luisante, double & seconde, qui ne s'épaissit point. Cette composition a été apportée de la Chine.

Le sieur Puyo, Architecte, connu par plusieurs Découvertes utiles au Public, donne avis qu'il a trouvé le moyen de faire jouer la Mine dans le fonds des Rivieres, sans détourner les Eaux, & même dans la Mer, à 25. pieds de profondeur, de faire en conséquence sauter les Rochers, de quelque nature qu'ils soient, & d'en enlever les débris; l'utilité qui doit en revenir au Public, pour faciliter la Navigation en plusieurs Rivieres du Royaume, en-  
gage

gage le fleur-Puyo à offrir ses services à tous ceux qui pourront en avoir besoin ; il leur offre même de taire à ses frais toutes les avances nécessaires, dont il ne demandera le remboursement qu'en cas de réussite notoire. Ceux qui auront besoin de ses secours pourront s'adresser ou écrire à l'Auteur, chés *M. Caussade*, l'ertuquier, rue de l'Ambrosec, en affranchissant leurs lettres.

Le fleur *Dumais*, Fabriquant de Bas de Soye, donne avis au Public, qu'il a inventé depuis peu, & qu'il possède seul la véritable maniere de reblanchir & conserver les Bas de Soye blancs, qu'il en rétablit & repare tous les défauts & les manques qui s'y font journellement, & cela dans la dernière perfection. Cette Invention, qui n'a encore rien eu d'égal en ce genre, réussit au gré de tous ceux qui en ont vu l'expérience, & qui ont été préposés pour en juger, sans parler de plusieurs personnes de distinction qu'il a l'honneur de servir, & qui en ont fait utilement l'épreuve. Il va chercher lui-même les Bas qu'il faut roblanchir & réparer. & les reporte exactement au tems préfix qu'on souhaite. Il fabrique & vend toutes sortes de Bas de Soye, de Trefme, de Perse, &c. & tout ce qu'il y a, en un mot, de plus parfait en Bas de Soye, bien renforcés des talons & des pieds, d'une maniere particuliere, sans en diminuer la finesse & la qualité ; ce qui, joint à la modicité du prix, lui attire tous les jours la confiance & l'estime du Public. Il vend aussi toute sorte de Marchandises de Bonneterie ; il demeure dans la Cour Abbaticale de S. Germain des Prés, vis-à-vis la Porte de Bois, faisant face à la rue de Busly, au Soleil d'or. On peut lui écrire de quelque endroit que ce soit ; il fait exactement les Envois qu'on lui ordonne, au tems & lieu qu'on souhaite, soit en France, ou en Pays étrangers.

## AVIS AU PUBLIC.

*Nouvelle façon d'Habits d'hommes sans aucune  
coutures au dos, au côté, à la manche  
ni au parement.*

Les coutures des Habits d'étoffes de Laines, que les hommes portent, leur ôtent beaucoup de la grace. Quelque soin qu'on employe pour les faire avec exactitude il arrive presque toujours qu'en menant l'étoffe trop roide ou trop lâche, les Habits grimassent dans le dos.

Elles ont un autre inconvénient, les coutures des Habits noirs, celles des Habits d'Ecarlate & des Habits bleus, blanchissent en peu de tems, celles des Habits de drap blanc se salissent & se noircissent; on peut dire en général, qu'elles causent la destruction des Habits.

Ces inconvéniens, connus de tout le monde, sont évités dans les Habits imaginés par le sieur *Devarenne*, Maître Tailleur à Paris, & Tailleur des Menus Plaisirs du Roy. Il coupe les Habits de drap & autres étoffes, pourvu qu'elles ayent une aune de large, de maniere qu'il n'y a aucune couture au dos, au côté, au devant de la manche, au revers de la manche, ni au parement; on ne voit d'autre couture que celle de l'épaulette & celle de l'assemblage de la manche avec le corps. Il n'y a aucune pièce dans les plis, & tout est coupé du bon sens.

Il fait aussi les Culottes, même celles de velours, sans couture entre les jambes, ni sur les côtés. Il ne prend pas plus d'étoffe pour les Habits de cette nouvelle façon, qu'on en prend pour les faire de la façon suivie jusqu'à présent. Ces Habits forment parfaitement la taille des personnes.

Le sieur *Devarenne* demeure Cloître S. Nicolas  
dit

*du Louvre, au Bureau des Diligences de Roën.*

Il travaille pour plusieurs Seigneurs de la Cour. Il fait également bien les Habits de Prélats, d'Abbés, & autres Ecclésiastiques; les Robes de Palais, & toute sorte d'Habits de cérémonies.

Il fait en perfection les Habits de Bal, Balets, Tragédies, & toute sorte d'Habits de Caractère.

Il a aussi le secret de délustre le drap sans le mouïller ni le racourcir, & sans qu'il perde rien de sa beauté, de telle sorte que la pluye ni les écla-bouffures n'y font aucune tache.

*DESCRIPTION d'une Lampe très-commode pour faire promptement du Chocolat, Caffé, &c. qui ne demande ni soin, ni attention pendant la cuisson, commode surtout pour une personne seule, qui n'a ni feu, ni domestique, principalement l'Esté.*

**T**outes les Lampes à Esprit de vin qu'on a inventé jusqu'à présent, au moins toutes celles qui sont venues à ma connoissance, ont cela d'incommode, qu'il faut nécessairement y en mettre chaque fois qu'on veut s'en servir; grand embarras & perte de tems; au lieu que celle en question ne demande à être remplie que deux ou trois fois au plus tous les mois, en faisant tous les jours une prise.

1. Faites faire une Boëte ronde de fer blanc, de 5. pouces & demi de diametre en dedans, & de 2. pouces & demi de haut, bien fermée & soudée par tout, tant par dessus que par dessous, à la réserve d'un petit trou rond dans le dessus, pas tout-à-fait de deux pouces de diametre, par où on verse l'Esprit de vin.

2. Une petite plaque ronde de fer blanc, de 3.  
G<sup>v</sup> pouces

pouces & demi de diametre , avec un petit trou au milieu , dans lequel sera soudé un petit tuyau ou porte-meche , d'environ un pouce & demi de longueur , pour y faire passer une meche de coton ; ce petit tuyau doit avancer inégalement dans la plaque ; le tiers d'un pouce d'un côté , & un pouce & un quart de l'autre. Le bout le plus long sert à conduire la meche dans l'Esprit de vin ; il doit être percé de quatre petits trous dans la circonférence , dont deux au moins doivent être , d'un vis-à-vis de l'autre , pour y mettre une éguille , laquelle doit passer d'outre en outre la meche , & entrer dans l'autre trou qui est vis à vis , pour tenir la meche en état , & toujours de la même hauteur , quand par l'expérience , on l'aura trouvé au juste. C'est à peu près un bon pouce & un quart. Cette mesure doit être prise de la surface de la plaque , & non pas du bord du portemeche : cette hauteur réussit fort bien. Il faut prendre garde , que la meche ne soit pas trop comprimée , ou étranglée par le tuyau , afin que l'Esprit de vin y puisse monter librement ; & avec facilité.

3. Une plaque ronde de fer blanc , du même diametre que la grande boîte , avec un petit trou au milieu , pour laisser passer la meche : elle sert à couvrir la boîte , pour la tenir toujours propre , pour mieux retenir l'Esprit de vin , & pour assujettir la meche , & la tenir toujours juste dans sa place au milieu.

4. Un Cercle de fer blanc d'une ligne ou deux , de plus de diametre que la boîte , ( pour pouvoir aisément l'enfermer , ) & une ligne plus haut. Ce Cercle doit être entierement ouvert en bas , & à moitié fermé en haut par un Cercle d'un pouce de largeur , posé & soudé horizontalement , ou à plat , sur le grand Cercle ; moyennant quoi , il y aura une grande ouverture ronde dans ce dessus , d'environ trois pouces neuf lignes de diametre. 5.

5. Une tube ronde , ou pour ainsi dire , un petit barril de 3. pouces 9. lignes de diametre , & de 6. pouces de haut , qui sera soudée à l'ouverture ci-dessus , qui est précisément du même diametre : lesquelles deux pièces étant soudées ensemble , font justement la figure d'un étui de Calice ; beaucoup plus large à un bout qu'à l'autre , & entierement ouvert de tous les deux.

Cette Tube est du même diametre en toute sa hauteur , qui est juste ce qu'il faut , pour admettre avec une ligne ou deux d'aisance , la Chocolatiere dont on va parler. Vers le bas de cette Tube il faut qu'il y ait 4. grands trous , de 7. ou 8. lignes de diametre , pour donner passage à l'air , sans quoi la Lampe s'éteindroit. De plus , il faut faire 2. ou 3. petits trous des deux côtés de cette Tube , précisément vis à vis l'un de l'autre , pour recevoir deux bouts de fil de fer un peu fort ; sur lequel la Chocolatiere doit poser. Le plus bas de ces trous doit être percé à la distance de trois pouces du fond , en sorte qu'il y aura environ un pouce neuf lignes de distance entre la meche , & le fond de la Chocolatiere. On peut faire encore deux autres petits trous 3. ou 4. lignes plus haut , mais précisément au dessus des autres ; qui pourroient servir dans quelque autre occasion , qui ne demande pas un feu , ou une chaleur si vive : auquel cas , il faut changer de place les fils de fer.

6. Un Couvercle un peu convexe , pour couvrir & fermer ce petit barril. Cela n'est pas absolument nécessaire , mais cela donne bonne grace à toute la machine , & empêche la poussiere , ou autre chose de tomber sur la Lampe.

7. Une grande Chocolatiere , qui doit être nécessairement de fer blanc double , à cause de la force , & de la grande activité du feu , mais sur

144  
tout, une pièce bien forte au fond. Elle doit avoir un pied de haut, sans quoi la liqueur s'enfuirait en bouillant, ce qui (outre la perte, qui est toujours la crème) gâteroit & saleroit horriblement toute la Lampe, qui seroit assés difficile à bien nettoyer, particulièrement si c'est du Chocolat, qui s'attache fortement.

Cette Chocolatiere doit être un peu plus large au fond qu'en haut, comme on les fait comunément: environ de trois pouces trois lignes de diametre en dehors, en bas, & seulement de trois pouces en dedans en haut, avec son Couvercle movable; qui doit la fermer le mieux qu'il sera possible, ce qui avance bien la cuisson; il faut un manche de bois, bien & fortement soudé à la Chocolatiere.

8. Enfin un éteignoir qui est comme une petite mesurette, dont on se sert pour mesurer une prise de Caffé en fève, ou en poudre. Cet éteignoir doit avoir environ un pouce neuf lignes de hauteur, pour qu'il ne plie pas & ne dérange pas la meche, en éteignant la Lampe.

Avec cette Lampe, on fait une grande prise de Chocolat, en 18. ou 20. minutes, qui est moins d'un quart d'heure & demi, & sans y donner aucune attention, ce qui est un grand article, à mon avis.

Cette Lampe remplie d'Esprit de vin, dure 10. ou 12. jours en faisant une prise par jour, sans qu'il soit nécessaire d'en mettre de nouveau. Elle pouvoit absolument parler, durer 15. jours, mais il semble, que les trois derniers jours la liqueur ne monte pas si abondamment, & par conséquent, la cuisson demanderoit quelques minutes de plus, pour être comme il faut.

*Nota*, que la meche de coton durera plusieurs mois, sans avoir besoin d'être mouchée, & sans devenir

RANCE

Elle doit avoir  
s'enfuitoit en  
est toujours la  
toute la Lam-  
troyer, parti-  
s'attache for-

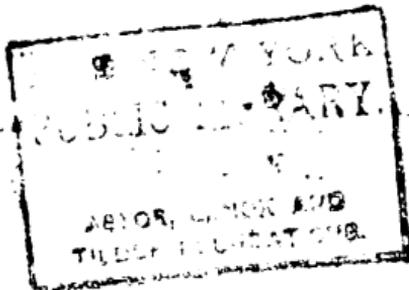
u plus large au  
comunément ;  
de diametre en  
ois pouces en  
cicle movable ;  
ra possible , ce  
un manche de  
chocolatiere.

me une petite  
urer une prise  
éteignoir doit  
de hauteur,  
pas la meche,

ande prise de  
qui est moins  
y donner au-  
d article, à

ure 10  
r jour, sans  
veau. Elle  
15. jours,  
jours la li-  
& par con-  
es minutes

plûsieurs  
, & sans  
devenir



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATION

devenir noire , & en croute ; à moins qu'on ne la laissât s'éteindre , faute de nourriture. La meche doit être beaucoup plus grosse que celle d'une Lampe ordinaire , à peu près double. Il faut une cuiller de bois à long manche , pour bien remuer. On en trouve chés les Boisseliers pour 2. ou 3. sols.

Cette Lampe durera la vie d'un homme , pourvu qu'on ne la laisse pas tomber. La premiere pièce qui pourroit manquer , seroit le fond de la Chocolatiere , qu'on peut faire rétablir pour 8. ou 10. sols , mais après elle dure fort long tems.

Il y a un habile Ouvrier , fort honnête homme ; & fort au fait de cette Lampe. Il en a déjà fait , dont on a tout lieu d'être content, il s'appelle *Boisseau* , à l'enseigne du Boisseau , rue de la Barillerie , proche la grande Porte du Palais , vis à vis la rue de la vieille Draperie.



## • C H A N S O N .

**A**vec plaisir Lifette  
 Ecoute ma Mufette ;  
 Mais quand je veux  
 Lui parler de mes feux ,  
 Laissons la bagatelle ,  
 Dit - elle ;  
 N'es-tu pas trop heureux ?  
 Avec plaisir Lifette  
 Ecoute ta Mufette.



Ma

Ma voix est douce & tendre ;  
 Lifette aime à l'entendre ;  
 Mais quand je veux  
 Lui parler de mes feux ,  
 Laissons la bagatelle ,  
 Dit - elle ;

N'es-tu pas trop heureux ?  
 Ta voix est douce & tendre ;  
 Lifette aime à l'entendre.



A mes Moutons sans cesse  
 Lifette fait caresse ;  
 Mais quand je veux  
 Lui parler de mes feux ;  
 Laissons la bagatelle ,  
 Dit - elle ;

N'es-tu pas trop heureux ?  
 A mes Moutons sans cesse  
 Lifette fait caresse.



Pour son Troupeau Lifette  
 Se sert de ma houlette ;  
 Mais quand je veux  
 Lui parler de mes feux ,  
 Laissons la bagatelle ,  
 Dit - elle ;

N'es-tu pas trop heureux ?

Pour

Pour son Troupeau, Lisette  
Se sert de ta houlette.

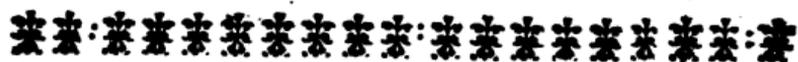


Ma voix & ma Musette,  
Mes Moutons, ma houlette;  
Un sort si doux  
Vous fait mille jalous ;  
Mais auprès de Lisette,  
Folette,  
De quoi me servez vous ;  
Ma voix & ma Musette,  
Mes Moutons, ma houlette ?

## CHANSONETTE.

L'Amour d'un air doux & flatteur  
Prétendoit séduire mon cœur,  
En m'offrant les biens qu'il possède ;  
Mais j'avois appris par bonheur,  
Que le bien de ce séducteur  
Est souvent un mal sans remède.





## S P E C T A C L E S.

*EXTRAIT de la Comédie intitulée  
Amour pour Amour, Pièce en Vers & en  
trois Actes, précédée d'un Prologue, repré-  
sentée au Théâtre François, le 16. Fe-  
vrier dernier, annoncée dans le Mercure  
du même mois.*

**C**ETTE Pièce est de M. de la Chaussée,  
l'un des quarante de l'Académie Fran-  
çoise. Elle a été parfaitement bien reçue.  
L'Auteur a eu assez de modestie, pour en  
attribuer tout le succès à la Dlle Gauffin,  
à qui il l'a dédiée sous le nom de *Zemire*;  
nous croyons que les Lecteurs verront avec  
plaisir l'Epître Dédicatoire qui lui est  
adressée.

O Toi, qui m'as prêté tes talens enchanteurs,  
Assemblage parfait des dons les plus flatteurs,  
Eleve & modèle des graces,  
Aimable & cher objet que Thalie & ses sœurs  
Ne peuvent couronner que de ces mêmes fleurs  
Que tu fais naître sous tes traces,  
Si je n'ai point encor essuyé de revers,  
Je n'en dois qu'à toi seule un éternel hommage.  
Tes charmes & ta voix sont l'ame de mes vers.

**Mais**

Mais que dis-je ? Ils font ton ouvrage ;  
 Qui les inspira , les a faits ;  
 Qu'ils te soient consacrés par la reconnoissance.  
 Tes yeux n'ont rien laissé de plus à ma puissance ;  
 Et je ne puis t'offrir que tes propres bienfaits

Le Sujet de cette Pièce à revolté les Partisans trop austeres de la dignité de la Comédie. L'Auteur même qui s'est introduit dans le Prologue , & qui est très persuadé que la Féerie ne doit pas être admise dans la Scene Comique , fait sentir par *des à parte* , que ce n'est pas sans crainte qu'il a hazardé un sujet si frivole & si déplacé ; cependant , pour l'honneur de son Ouvrage , il soutient avec un esprit infim un genre qu'il défavoué dans le fond du cœur ; comme la premiere regle est de plaire , il dit que le plaisir doit se présenter sous les formes qu'il choisit lui même , & non sous celles qu'on veut lui prescrire selon les regles de l'art ; voici comment il s'explique en parlant du plaisir :

Loin d'être ses Tyrans , devenez ses esclaves ;  
 Ennemi d'un joug rigoureux ,  
 Si tôt qu'il n'est plus libre , il devient l'ennui même.  
 Renoncez au plaisir , ou changez de système.  
 Quand il cherche à vous rendre heureux ,  
 Cessez de lui prescrire une triste formule ;  
 Les moyens qu'il choisit , sont toujours les meilleurs ;  
 Quelque

Quelque forme qu'il prenne ici tout comme ailleurs,  
 Croyez que le plaisir n'est jamais ridicule ;  
 Son nom le définit. Dès qu'il est, c'est assés  
 Les regles n'y font rien ; il est au-dessus d'elles ;  
 Quant à nous, ne soyons jamais embarrassés,  
 Que de le présenter sous des formes nouvelles,  
 C'est à nous autres d'en trouver ;  
 C'est à vous de les approuver.

Peut-on excuser plus ingénieusement un  
 sujet aussi équivoque que celui dont il s'agit  
 dans la Comédie, qui a pour titre *Amour  
 pour Amour*. Nous n'en donnerons ici  
 qu'une espece d'Argument, qui peut suffire  
 pour donner l'intelligence de l'action théa-  
 trale

Une Fée irritée contre un Génie qui lui a  
 fait l'outrage de ne pas répondre à l'amour  
 qu'elle a pour lui, se venge de ce mépris  
 en le réduisant à la qualité de simple mortel,  
 & ne lui promet de lui rendre son premier  
 état, que lorsqu'il aura trouvé le secret de se  
 faire aimer de quelque belle, sans lui faire  
 l'aveu de son Amour ; elle le relegue sur la  
 terre, sous le nom d'Azor. Pour remplir cet  
 Arrêt qui lui doit tenir lieu d'Oracle, la Perse  
 est le lieu de son exil. La Scene de la Comédie  
 est dans un Hameau voisin de Bagdat. C'est  
 là, qu'il devient éperduëment amoureux  
 d'une Bergere qui lui fait préférer cette de-  
 meure

meure champêtre , aux plus brillans Palais des Genies. Il ouvre la Scene avec un autre Genie , que l'Auteur n'a rendu compagnon de son exil , que pour lui donner un Confident , dont on ne peut guère se passer sur le Théâtre. Ce Genie , s'appelle Zaleg ; il est soumis aux mêmes loix , sans avoir commis le même crime ; il sert à l'exposition du Sujet. Voici comment il parle à Azor , (c'est le nom que le Genie disgracié , dont il semble n'être que le Valet , a pris parmi les Mortels. )

Suposez que Zemire , à qui vous pourriez plaire ,  
Ait pour vous cet Amour qui vous est nécessaire ,  
S'il demeure secret , il vous servira peu.

Il faut qu'elle en fasse l'aveu ;  
Autrement , marché nul , & l'affaire est rompue ;  
Il faut qu'avec sincérité ,  
Et sans aucune obscurité ,  
Zemire dise d'elle-même ,  
J'aime Azor ; c'est Azor que j'aime.  
Ce sont les mots prescrits , &c.

Azor convient de tout ce que Zaleg lui dit , & ne laisse pas d'espérer de remplir les conditions de son exil , qui n'a plus rien d'affligeant pour lui , depuis qu'il a vû l'aimable Zemire ; il se retire pour l'aller chercher sous un ombrage frais , où elle lui a promis de se rendre.

Zemire

Zemire vient sans apercevoir Azor, qui ne lui est déjà que trop cher. Nadine, si Confidente, lui fait la guerre sur sa mélancolie; elle en veut du mal à Azor, dont elle est devenue l'élevee, & qui ne l'entretient que de choses qui lui gâtent l'esprit, parce qu'elles sont au dessus de sa portée. Zemire lui fait entendre par sa réponse, qu'elle est dans un état qu'elle ne sçauroit définir; & cette tendre Elevee fait encore mieux contioître aux Spectateurs, qu'Azor est un vrai Précepteur d'Amour par ces Vers :

Avec étonnement je regarde ces Lieux.  
 Helas! depuis un tems que suis-je devenué?  
 Il semble qu'on habite une terre inconnuë;  
 Tout ce qui m'environne est changé pour mes yeux;  
 Je vois différemment ce qui s'offre à ma vûë;  
 Mes esprits & mes sens n'ont plus le même cours.  
 J'y trouve un changement qui n'est que trop visible;  
 Je me cherche en moi-même, & je m'y perds toujours.  
 Je n'ai plus rien de libre. Il ne m'est pas possible  
 De démêler d'où vient le trouble de mon cœur,  
 C'est en vain que je veux sortir de ma langueur;  
 Je m'y sens retenir par d'invincibles charmes;  
 Je m'exhale sans cesse en soupirs, en regrets,  
 Et, sans sçavoir quels sont mes sentimens secrets,  
 Souvent je m'attendris, jusqu'à verser des larmes;  
 Cependant

Cependant quelque soit l'état où tu me vois,  
Il ne me déplaît pas , autant que tu le crois.

Nadine s'étant retirée , Zemire continuë de faire des réflexions , toujours plus confuses , sur les sentimens de son cœur. Azor vient ; Zemire , qui le trouve plus rêveur qu'à l'ordinaire , lui en demande le sujet ; il ne lui en dit rien , de peur d'en trop dire ; on entend un bruit de chasse , qui annonce *Assan* ; c'est cette même Fée qu'Azor a méprisée , & qui a pris la forme d'un Chasseur , pour achever sa vengeance sur son ingrat. Elle le fait connoître par cet *à partie*.

Sous ces traits empruntés continuons toujours  
A me venger d'Azor , en troublant ses amours ;  
L'ingrat n'a pû m'aimer ; empêchons qu'on ne  
l'aime.

Azor , qui prend le faux *Assan* pour un Rival , se retire , pour entendre un entretien qui l'intéresse si fort par rapport aux sentimens jaloux qui commencent à s'emparer de son cœur.

Dans cette Scène , Zemire apprend pour la première fois ce que c'est que l'Amour , qu'Azor lui avoit toujours caché sous le nom d'Amitié. Elle est charmée de reconnoître qu'*Assan* ne lui en dit rien qu'elle ne ressent pour son cher Azor ; quelques expressions  
équi-

équivoques font prendre le change à Assan ; il se jette aux pieds de Zemire , pour la remercier de son bonheur prétendu ; Zemire se sauve , sans qu'il s'en aperçoive , & le coup de Théâtre est si adroitement ménagé , qu'Assan croyant toujours adresser la parole à Zemire , ne parle qu'à Azor. La Fée transformée le quitte brusquement , en lui disant :

Qu'est devenu l'objet dont mon ame est charmée ?  
C'est toi qui l'as fait fuir , Rival trop indiscret ;  
Reste & devore ici ta honte & ton regret.

Ces vers achevent de troubler Azor ; il croit que son Rival est aimé ; cependant , il veut s'en mieux éclaircir avec Zemire , & finit ce premier Acte , par ces Vers :

Je pourrois avoir pris une allarme trop forte . . .  
Je cherche à m'abuser ; je le sens ; mais n'importe !  
Saisissons une erreur qui flate mes desirs :  
On n'en refuse point de la main des plaisirs.

Nous passons ici tout ce qui regarde l'épisode de Zaleg & de Nadine ; nous n'en avons pas besoin pour mettre l'action principale dans tout son jour. Zemire rend compte à Nadine de la nouvelle découverte qu'Assan vient de lui faire faire ; elle ne doute plus que ce qu'elle sent pour Azor, ne  
soit

Soit ce que la Fée, sous le nom d'Assan, à  
 appelé *Amour*. Par un charme secret que le  
 faux Assan vient de préparer, elle s'endort ;  
 Nadine la laisse pour ne pas troubler un  
 repos qu'elle voit lui être si nécessaire.  
 Assan vient, pendant qu'elle dort, & s'ex-  
 prime ainsi :

Le charme a réussi ; Zemire est endormie.  
 Sommeil, je t'ai livré ma mortelle Ennemie,

On lui apporte un Coffret ouvert plein de  
 Perles & de Pierrieres qu'il pose à côté de  
 Zemire ; il continue à s'expliquer en ces  
 termes :

Dans un songe enchanteur, faisons que mon ingrat  
 A paroisse à Zemire avec tout son éclat ;

Oposons Azor à lui-même ;

Puisse t'il à mon gré lui plaire, l'enflammer,

Et perdre son bonheur en se faisant aimer. . . . .

Je dois tout espérer de ce double artifice . . . . .

Que m'importe, pourvu qu'un des deux réussisse ?

Azor n'en aura pas un destin moins fatal

La Fée travestie se retire, voyant venir  
 Azor avec un bouquet à la main. Azor frappé  
 de l'éclat des Pierrieres qu'il trouve à côté  
 de Zemire endormie, s'écrie ;

O Ciel ! Que vois-je à côté d'elle ?

Les dons de mon Rival ont prévenu les miens.

Qu'elle profusion ! &c.

Il ne peut soutenir cette vûe sans jalousie ;  
& dit en mettant à ses pieds le bouquet  
qu'il a dans la main.

Déposons à ses pieds une offrande plus pure.

Puisse t'elle trouver quelque grace à ses yeux !

Ah ! du moins je la tiens des mains de la Nature !

Ce que j'offre à Zemire est ce qu'on offre aux Dieux.

Azor voyant que Zemire se réveille, se  
dérobe à ses yeux ; Zemire fait entendre  
ce qui s'est passé pendant son sommeil par ce  
Monologue,

Où suis je, est-il bien sûr que ce ne soit qu'un songe ?  
N'ai-je point en effet disposé de ma foi ?

Rassurons nous ; ce n'est heureusement pour moi  
Qu'une de ces erreurs où le sommeil nous plonge

Elle se croit frappée d'une seconde illusion ;  
à la vûe des Perles & des Pierreries dont  
ses yeux sont éblouis ; elle en méprise le  
vain éclat, & s'attache avec bien plus de  
plaisir au bouquet d'Azor ; elle ne doute  
point que ce ne soit un présent de sa main  
Azor vient ; elle lui fait voir le cas qu'elle

et

en fait en s'en parant à ses yeux ; elle lui fait part du songe qu'elle a fait Elle lui dit , qu'elle a vû en dormant , ce Génie insensible , dont il lui a souvent parlé ; elle poursuit ainsi

Un charme invincible

Sur lui , comme sur moi s'est si fort répandu ,  
Qu'alors , vers un Autel , j'ai suivi ce Génie ;  
Il m'a dit qu'il falloit que je lui fusse unie.

Zemire , qui s'attend à voir Azor s'armer de ce songe , ne peut soutenir la tranquillité & même la joye avec laquelle il l'apprend. Elle lui reproche son indifférence ; elle lui rend son bouquet & le quitte avec un dépit dont il est charmé. Azor finit ce second Acte par ce Monologue :

Que son dépit la rend touchante !

Non , jamais il ne fut un objet plus charmant.

Ah ! Dieux que la beauté s'embellit-en aimant ?

Que son courroux est cher à mon cœur ! qu'il m'enchanté !

Mais ce n'est pas assez , s'il ne peut l'engager

A prononcer l'aveu de sa tendresse extrême ;

Ne dira-t'elle point que c'est Azor qu'elle aime ?

Fée injuste , à jamais voulez-vous vous venger ?

Cet aveu si favorable & si nécessaire au dénouement de la Pièce ne tarde guere à v

hir. Il est tems de finir cet Extrait ; nous serions trop longs , si nous détaillions toutes les beautés que l'Auteur a répandues dans les Scènes dont il nous reste à parler. Après bien des plaintes que l'insensibilité prétendue d'Azor arrache à la tendre Zemire , le moment fatal arrive ; la jalouse Fée entend prononcer ces mots à cette Amante desespérée :

Je n'espere jamais aucune guérison ;  
 Mais vous persuadez ma gloire & ma raison ;  
 A vos sages avis mon amour s'abandonne ;  
 Je jure entre vos mains qu'ils auront leur effet.  
 Helas ! quoiqu'il en coûte à ma tendresse extrême ;  
 Azor ne sçauta point que c'est lui seul que j'aime ;

Oùi , c'est Azor que j'aime.

Arrêtez , lui dit la Fée , c'en est fait ;  
 Les mots sont prononcés ; c'est moi qui suis punie ;  
 Tu vois devant tes yeux cette Fée ennemie ,  
 Qui poursuivoit un cœur qui n'est fait que pour toi ;  
 Jouis de ton bonheur ; ma vengeance est finie.

A ces mots , le Théâtre change , & représente un Bosquet orné d'Orangers avec un Berceau de Fleurs , au milieu duquel est la Statue de Zemire. Azor ayant rempli l'Oracle , établit son séjour dans le Lieu de la Scène , & la Comédie finit par ces deux Vers :

Ou

Où peut-on être mieux que dans l'heureux séjour,  
Où l'on trouve Amour pour Amour ?

Nous ajoutons ici deux Couplets du Vaudeville, chantés par une Habitante.

Coquette & légère à mon tour ;  
Je sçais-me venger d'un volage ;  
Mais, je change d'usage,  
Quand je trouve Amour pour Amour :

Le vieux Philémon, l'autre jour,  
Me disoit qu'il voudroit me plaire,  
Eh ! que pourtoit-il faire,  
S'il trouvoit Amour pour Amour !

Le 30. Mai, la Dlle Gantier, nouvelle Actrice, débuta pour la première fois au Théâtre François, dans la Tragédie du *Cid*, & joua le rôle de *Chimene*, avec beaucoup d'applaudissement ; elle chanta dans la petite Pièce du *Mari Retrouvé*, un Air dans le Divertissement.

Le 4, & le 9 Juin, la même Actrice joua les rôles de *Monime* & de *Pauline* dans les Tragédies de *Mitridate* & de *Polixène*, & chanta dans la petite Comédie du *Galand Jardinier*, le rôle de la Bohémienne.

Le 16, la même Actrice chanta avec beaucoup de goût, dans le Divertissement de la petite Comédie de la *Serenade*, le dernier

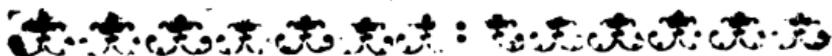
Air de la Cantatille d'*Hebé*, mise en musique par le sieur le Maire.

Le 11, les Comédiens Italiens donnerent la première Représentation d'une petite Pièce nouvelle, en Vers & en un Acte, qui a pour titre les *Vieillards Intéressés* ou le *Dé-dit Inutile*, de la composition de M. Guyot de Merville, Auteur de plusieurs autres Pièces, jouées avec succès sur le même Théâtre. On parlera plus au long de cette Comédie, qui a été reçue favorablement du Public.

Le 13, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre une Pièce Italienne, qui a pour titre les *Quatre Arlequins*, excellemment représentée au mois d'Octobre 1716. par le défunt *Thomassin*, lequel est remplacé aujourd'hui par le sieur Carlin, qui remplit très bien le Personnage d'Arlequin dans ces sortes de Pièces, dont tout le mérite ne consiste que dans un continuel jeu de Théâtre, exécuté par cet Acteur.

Le 6. Juin, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre une Pièce Italienne, en trois Actes, intitulée la *Cameriera* laquelle avoit été représentée dans sa nouveauté sur le même Théâtre au mois de Juin 1716, sous le titre d'*Arlequin, Mari de la Femme de son Maître*, ou la *Cameriera Nobile*.

NOU-



## NOUVELLES ETRANGERES.

## T U R Q U I E .

**O**N a pris de Constantinople qu'il est survenu de nouveaux differends entre le Grand Seigneur & Thamas Kouli-Kan, qui ont fait prendre à Sa Hautesse la résolution d'envoyer en Asie la plus grande partie des troupes Ottomanes qui étoient en Europe, & d'ordonner au Kan de Crimée d'y faire marcher un Corps considérable de Tartares.

## R U S S I E .

**O**N mande de Pétersbourg du 20. du mois d'Avril dernier, que le Général Keyth a dépêché un courier à la Czarine, qui a rapporté que depuis la cessation de la suspension d'armes entre la Russie & la Suede, les détachemens des troupes de S. M. Cz. qui avoient fait des courses dans le Pays ennemi, y avoient brulé près de 800. Métraires; qu'ils avoient pillé les Villages de Wederlach, de Peterskirch, de Cakis, d'Ugon, de Kides, de Ketkiaz, d'Andrus, de Samiy, de Pelgofer, de Jagmofer & de Nemi, & qu'ils avoient tué plus de 700. Payfans.

On a pris depuis, du 9. du mois dernier, que le 7. jour-aucquel la Czarine avoit fixé la cérémonie de son Couronnement, cette cérémonie fut annoncée au Peuple dès quatre heures du matin par une décharge de 31. coups de canon & par le son des cloches de toutes les Eglises de Moscow, & que S. M. Cz., qui avoit quitté quelques jours auparavant le Palais de Petershoff pour aller occuper celui du Kremelin, se rendit vers les neuf heures à l'Eglise d'Uspenskoy.

H iij L'Ar-

L'Archevêque de Novogrood y sacra la Czarine, qui se mit elle-même la Couronne sur la tête, & après que S. M. Cz. eut pris le Sceptre & le Globe, on chanta le *Te Deum*, au bruit de plusieurs salves de l'Artillerie des remparts, & de la mousqueterie des Régimens des Gardes, qui étoient en haye sous les armes dans toutes les ruës du quartier du Kremlin. La Czarine assista ensuite au Service Divin, après lequel elle alla visiter les principales Eglises de ce quartier, faisant jeter de l'argent au Peuple dans les ruës où elle passa.

Lorsque S. M. Cz. fut retournée au Palais, elle disposa des Charges & des Emplois qui vaquoient, & elle nomma plusieurs Chevaliers de l'Ordre de S. André & de celui de S. Alexandre Newsky.

A trois heures après midi, la Czarine passa dans la Sale de Granowitz, où elle devoit dîner, & avant que de se mettre à table, elle distribua des Médailles d'or aux Seigneurs & aux Dames de sa Cour. Pendant le dîner, il y eut un Concert, & la Czarine étant sortie de table à cinq heures, toute la Cour se retira, S. M. Cz. ayant témoigné qu'elle vouloit être seule le reste du jour.

Le Baron de Bestuchef, Vice-Chancelier, M. de Lestock, Directeur Général de la Marine, & M. de Voranzow, Chambellan de la Czarine, ont été créés Comtes par S. M. Cz. qui leur a accordé, ainsi qu'au Colonel Schwarz, des Terres considérables, & qui a nommé les Epouses des deux premiers, Dames du Palais.

## S U E D E.

ON mande de Stockholm du 20. du mois dernier, qu'on y publia le 19. une Déclaration du Roy, laquelle est intitulée : *Exhortation de S. M.*

à ses fideles Sujets. particulièrement à ceux du Duché de Finlande, à l'occasion d'un Manifeste attribué à la Czarine,

Cette Déclaration porte, que le Roy a appris avec surprise, qu'on répandoit en Finlande, au nom de S. M. Cz. un Manifeste, par lequel on tâchoit d'engager les habitans de ce Duché, à renoncer à la fidélité qu'ils doivent au Roy, en les flatant de l'espérance chimérique de se rendre indépendans. que les sentimens des Finlandois sont trop connus du Roy, pour que S. M. puisse avoir le moindre doute sur leur zèle & sur leur attachement; que ceux qui leur proposent de trahir leur honneur, leur serment & leur conscience, ne leur inspirant certainement que de l'horreur, elle regarde presque comme inutile, de les exhorter à ne pas prêter l'oreille à des conseils pernicieux; qu'ils peuvent reconnoître par eux-mêmes le peu de confiance qu'on doit avoir dans les promesses d'un ennemi; que ce n'est pas la première fois que la Cour de Russie a employé de pareils artifices, & qu'après avoir fait révolter les Peuples du Duché de Novogrood, de l'Ukraine & de quelques autres Provinces, en leur offrant de leur procurer les moyens de devenir libres; elle leur a imposé le joug d'une rude servitude, que le Roy, attentif à maintenir la forme du Gouvernement que ses Sujets ont choisie & établie eux-mêmes, & n'ayant d'autre objet que de les rendre heureux, est assuré qu'ils sont saisis d'un juste effroi à la seule idée d'une révolution qui changeroit leur tranquillité présente en des allarmes continuelles; que S. M. espere, avec l'aide du Tout-Puissant, non-seulement de défendre le Duché de Finlande contre les efforts de ses ennemis, mais encore de rendre à cette Province la même barriere qu'elle avoit avant la dernière guerre, & qu'elle

H iij attend

attend des Finlandois tous les secours qu'ils pourront lui procurer, pour la seconder dans ses desseins, ne doutant point de la force du lien qui est entre elle & ses Sujets, lien produit par un amour réciproque & par une confiance mutuelle, & que S. M. sera toujours prête, lorsque les circonstances l'exigeront, à sceller du sacrifice de son propre sang.

Le Roy ajoûte dans cette Déclaration, qu'il n'a pû voir sans indignation qu'on pose pour fondement dans le Manifeste répandu en Finlande, que S. M. a déclaré injustement la guerre à la Russie, & que cette guerre n'a point été entreprise du commun consentement des Etats du Royaume, & S. M. dit qu'elle a exposé dans son Manifeste, publié au commencement de la guerre, les motifs qui l'ont déterminée à prendre les armes; que les raisons contenues dans ce Manifeste, sont si tortes, que la Cour de Russie n'a pû jusqu'à présent en combattre la solidité; que le Roy ne laissera pas cependant d'en donner bien tôt une plus ample déduction, & que tout esprit impartial sera alors en état de juger si la conduite tenuë par la Russie pendant la paix, n'a pas été plus insupportable pour la Suede, que n'auroit été une guerre ouverte; que pour ce qui regarde l'article du Manifeste attribué à la Czarine, dans lequel on avance que les Etats du Royaume n'ont pas consenti unanimement à la guerre, cette fausseté est aisée à détruire, puisque personne n'ignore que tous les Députés, qui ont assisté à la dernière Diète Générale ont marqué un égal empressement à supplier S. M. de venger les torts faits à la Suede par la Russie.

## A L L E M A G N E.

**D**EUX courriers arrivés de Moravie ont rapporté que le Corps de troupes Prussiennes, resté dans cette Province sous les ordres du Prince Thierry d'Anhalt Dessau s'étoit retiré en Silésie, & qu'il étoit allé camper entre Jagerndorff & Troppau; que les troupes qui avoient été détachées par le Prince Charles de Lorraine, pour inquieter les ennemis dans leur retraite, ayant rejoint ce Prince dans le Camp qu'il occupoit sous Olmutz, il avoit quitté ce Camp le 28. du mois d'Avril dernier, & s'étoit avancé à Prosnitz, où il avoit établi son quartier général; que le lendemain l'armée avoit continué sa marche, & étoit arrivée à Wischaw, qu'elle s'étoit reposée le 30. & que ce jour là les Hussards avoient amené 130. prisonniers qu'ils avoient fait sur les Prussiens; que le premier de ce mois elle étoit décampée de Wischaw, & qu'elle étoit arrivée le 2. à Medriz, où elle devoit rester pendant quelques jours; que le Prince Charles de Lorraine avoit pris les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises des troupes Prussiennes & Saxonnes, & qu'il avoit ordonné que toutes les Milices de la Moravie s'assemblassent pour aller garder conjointement avec quelques troupes réglées, les passages par lesquels le Prince Thierry d'Anhalt Dessau pourroit tenter de rentrer dans cette Province.

Le Feldt-Maréchal de Kevenhuller a mandé à la Reine, qu'ayant envoyé ordre au Major Général Berenklaw, de reprendre possession de la Ville de Munich, que les troupes de S. M. avoient abandonnée, ce Major Général fit conduire le 4. du mois dernier six pièces de canon à Wasserbourg; que le 5. après y avoir laissé les magasins & les bagages sous la garde d'un détachement de 200. hom-

H v mes,

mes , commandé par le Colonel Skenks , il se mit en marche avec le Corps de troupes qui est sous ses ordres , & qu'il arriva à Ebersberg. Il ordonna aux Grenadiers & à 300. hommes des Régimens de Konigseg & de Welseck , de prendre les devants avec les Hussards , les Croates & les Pandoures , & ayant appris que le Colonel Mentzel avoit déjà pris poste à Bogenhausen , il s'y rendit , afin de concerter avec lui les mesures qu'il convenoit de prendre.

Le Major Général Berenklaw retourna le même jour à Ebersberg , où il reçût avis que les habitans de la Ville de Munich étoient dans la résolution de se défendre le plus long-tems qu'il leur seroit possible. Il fit avancer dès le soir même son Infanterie près de la Ville , & il commença l'attaque le lendemain matin , afin que les habitans eussent moins de tems pour se préparer à la résistance. Comme tous les Ponts étoient rompus & qu'on ne pouvoit trouver aucun bateau ni radeau dans les environs de Munich , il fit réparer avec toute la diligence possible , les Ponts qui n'étoient pas entièrement détruits , & l'on en vint à bout , malgré le feu continuel d'un grand nombre de tireurs , qui étoient sur l'autre bord de la riviere.

Le lendemain à la pointe du jour , le Régiment de Welseck & les Croates passerent sur ces Ponts ; ils furent suivis par deux Bataillons , & s'étant rangés en bataille , ils favoriserent le passage du reste des troupes. Lorsqu'elles furent de l'autre côté de la riviere , le Major Général Berenklaw fit avancer son artillerie , pour battre la Ville du côté de la porte de l'Isar , pendant que le Comte Leopold Palfi attaqueroit la porte de Suabe. Les Pandoures & les Croates pénétrèrent en même tems dans le Fauxbourg de Lochel , & ils y mirent le feu en trois ou quatre endroits. Le Comte Leopold Palfi profita de

De ce premier avantage, pour s'emparer du grand Jardin qui est dans ce Fauxbourg, & il y établit une batterie de cinq pièces de canon, qui commença à tirer sur la Ville & sur l'Arsenal. Un Corps de Chasseurs & de Bourgeois de la Place fit tous les efforts pour en chasser le détachement du Comte Palfi, & il y eut en cette occasion plus de 40. hommes de tués de ce détachement, mais il se maintint dans son poste. Le Régiment de Welfeck, de son côté, escalada le rempart, sans être arrêté par le feu continuel de plusieurs petites pièces de campagne, chargées à cartouche.

Le Commandant & les Magistrats voyant qu'il n'y avoit plus moyen de défendre la Ville, ils envoyèrent des Députés pour demander à capituler, & le Major Général Berenklaw y consentit, aux mêmes conditions qui leur avoient été accordées au mois de Decembre dernier.

Il a été difficile de contenir pendant l'attaque les Pandoures & les Croates dans une exacte discipline. en entrant dans le Fauxbourg de Lochel, ils y pillèrent d'abord les maisons & massacrerent un grand nombre d'habitans, mais le Major Général Berenklaw fit cesser ces violences, aussi-tôt qu'il en eut été informé.

## P R A G U E.

**L**E Marquis de Valory, Envoyé Extraordinaire du Roy de France auprès du Roy de Prusse, a appris par un Courier dépêché par son Secrétaire de l'armée de S. M. Pr. que ce Prince avoit remporté le 17. du mois dernier une victoire à Czasslaw sur l'armée Autrichienne, commandée par le Prince Charles de Loraine.

Ces Lettres ayant été écrites aussi-tôt après la  
 H v j bataille,

bataille , elles ne peuvent contenir un détail affés circonstancié ; elles marquent seulement les particularités suivantes.

La Cavalerie Prussienne a d'abord été un peu ébranlée , & les Hussards de l'armée ennemie ayant attaqué les équipages , ils y ont causé beaucoup de désordre , mais les Escadrons qui avoient été rompus , se sont bien tôt ralliés & ils ont combattu avec une extrême valeur. L'Infanterie a soutenu avec beaucoup d'intrépidité les efforts des Autrichiens ; non seulement elle n'a pû être entamée , mais elle a encore enfoncé en plusieurs endroits l'armée de la Reine d'Hongrie , & les Prussiens , ayant obligé les ennemis de reculer & d'abandonner le champ de bataille , les ont mis entierement en déroute.

Les Autrichiens ont été poursuivis fort loin par le Roy de Prusse ; on juge que leur perte est fort considérable , la campagne étant semée de corps morts des ennemis dans l'étendue de près d'un mille d'Allemagne. On ne sçait pas encore au juste le nombre des prisonniers qu'on a faits. Il n'y a pas eû 2000. hommes de tués du côté des Prussiens , & ils n'ont presque point eû de blessés.

Le Comte de Rottembourg , qui a donné des marques de la plus grande valeur , a reçu trois coups de feu , l'un à l'épaule & les deux autres dans la poitrine , & l'on desespere de sa vie. Le Roy de Prusse lui a rendu visite , & S. M. Pr. lui a témoigné avec toute la tendresse possible , combien elle étoit touchée de l'état fâcheux dans lequel il se trouvoit.

La victoire que ce Prince a remportée , est d'autant plus glorieuse pour lui , qu'il ne s'attendoit point à être attaqué par les Autrichiens , & qu'on assure que l'armée du Prince Charles étoit composée de 50000. hommes , sans y comprendre les Hussards & les Milices. On

On a reçu depuis une Relation plus détaillée de cette victoire ; elle porte que le Roy de Prusse ayant jugé à propos de faire sortir ses troupes de la Moravie, S. M. leur avoit fait prendre des quartiers dans le Royaume de Boheme entre l'Elbe & la Szazava, & qu'elle les avoit partagées en trois Corps, avec l'un desquels elle s'étoit postée à Chrudim, & dont les deux autres commandées par les Lieutenans Feldt-Maréchaux de Jeetz & de Kalckstein, étoient, le premier à Lautomissel, & le second entre Kuttemberg & Czaflaw. Le dessein du Roy étoit d'attendre dans cette position le renfort de troupes que le Prince Leopold d'Anhalt Dessau devoit lui amener, & de former après qu'il auroit été joint par ce Prince, deux armées dont S. M. destinoit, l'une à demeurer en Boheme sous ses ordres, & l'autre à passer en Silesie.

Une partie du renfort conduit par le Prince Leopold d'Anhalt Dessau se rendit le 12. à Chrudim, mais huit Bataillons, dix Escadrons de Cuirassiers & vingt Escadrons de Hussards, des troupes dont ce renfort étoit composé, ayant été obligés de demeurer en arriere, à cause de la difficulté des chemins, ils n'étoient pas encore arrivés, lorsque le Roy reçût avis que le Prince Charles de Lorraine s'avançoit ver la Boheme. Aussi-tôt S. M. rassembla ses troupes, & le 13. l'armée entra sur trois Colonnes dans le Camp qu'elle devoit occuper, l'aîle droite étant apuyée au Village de Medlesfresh, & l'aîle gauche au ruisseau de Chrudimska. Les magasins de l'armée étoient distribués le long de l'Elbe, à Nimbourg, à Podibrodt & à Pardubitz, & le Roy avoit fait jetter un Pont à Kollin sur cette Riviere, mais les ennemis, qui passèrent le 14. la Szazava, s'emparèrent de ce Pont, & le Prince Charles de Lorraine ayant fait occuper Czaflaw par 4500. hommes, les

partis

partis de l'armée de la Reine d'Hongrie se trouverent à portée de faire des courses jusque dans l'Evêché de Konigsgratz, qui étoit le canton d'où le Roy pouvoit tirer le plus de vivres & de fourages.

Comme il n'y avoit plus lieu de douter que le Prince Charles de Lorraine ne pensât à couper aux Prussiens la communication avec leurs magasins & avec l'armée Françoisise, qui est sous les ordres du Maréchal de Broglie, & à tâcher de surprendre la Ville de Prague, S. M. se mit en marche le 15. avec 10. Bataillons, 10. Escadrons de Dragons & un pareil nombre d'Escadrons de Hussards, après avoir ordonné au Prince Leopold d'Anhalt Dessau de le suivre le lendemain avec le reste des troupes, & elle s'aprocha de Hermansteck. Le Roy y ayant appris qu'un Corps de 7. à 8000. hommes des ennemis toit campé à Willimow, & que leur armée n'étoit qu'à une petite distance, S. M. alla prendre poste à Kuttemberg, tant afin de pouvoir devancer les ennemis, s'ils prenoient la route de Prague, qu'afin de s'oposer aux entreprises qu'ils pourroient former sur les magasins de l'armée Prussienne.

Le 16. au soir, les détachemens que le Roy avoit envoyés, pour observer les mouvemens des troupes de la Reine de Hongrie, amenerent plusieurs prisonniers, par lesquels on fut informé que le Corps, qui étoit la veille à Willimow, étoit l'avantgarde de ces troupes; que ce Corps ayant appréhendé, lorsque S. M. étoit allée le reconnoître, d'être attaqué par toute l'armée Prussienne, s'étoit repleyé pendant la nuit vers le Camp du Prince Charles de Lorraine; que ce jour-là, à midi, ce Prince, après avoir réuni toutes les troupes qu'il a sous ses ordres, avoit continué sa marche, & qu'il avoit pris par les derrieres de Czassaw. Le Prince Leopold d'Anhalt Dessau ne put joindre le  
Roy

Roy ce jour là , parce que quelques-uns des chemins ayant été rompus par les ennemis , il avoit été obligé de faire un long détour pour suivre l'armée. Cette raison l'avoit empêché d'exécuter l'ordre qu'il avoit reçu de S. M. de chasser de Czaflaw les 4500. Hongrois qui y étoient postés , & il n'étoit arrivé à la vûe de ce Bourg que lorsque le Prince Charles de Lorraine étoit déjà à portée de le défendre.

Le Roy decampa de Kuttemberg le 17. à cinq heures du matin , & S. M. fut à peine sur les hauteurs de Neuhoff , qu'on vint lui rapporter que l'armée de la Reine de Hongrie marchoit sur trois Colonnes , dans le dessein d'attaquer l'armée Prussienne. Sur cette nouvelle , le Roy envoya un Adjudant Général au Prince Leopold , pour lui dire de gagner les hauteurs avec le corps de l'armée , de l'y ranger en bataille , de mettre à la premiere ligne le plus d'Infanterie qu'il pourroit , & de laisser à la seconde ligne l'intervalle nécessaire pour y placer les dix Bataillons & les vingt Escadrons qui étoient avec S. M. Le Prince Leopold ayant fait les dispositions ordonnées par le Roy , & S. M. ayant rejoint l'armée , on commença à canonner les ennemis , qui non seulement étoient déjà en présence , mais encore avoient eû le tems de se former. Le Lieutenant Feldt Maréchal de Bodenbroek , à la tête d'une partie de la Cavalerie de l'aîle gauche des Prussiens , engagea le combat par ordre du Roy , & cette Cavalerie ; dont le front étoit plus étendu que celui de la Cavalerie Autrichienne , attaqua les ennemis avec tant de vivacité , que la Cavalerie , qui étoit à la premiere ligne de leur aîle droite , fut d'abord mise en désordre. Le Comte de Rottembourg enfonça en même tems deux Régimens d'Infanterie à l'aîle gauche , & pénétra jus-

qu'à

qu'à la seconde ligne. Une poussière épaisse, qui s'éleva, empêcha la Cavalerie de l'aîle gauche de l'armée Prussienne, de profiter sur le champ de son premier avantage. Comme cette aîle avoit un plus grand front que les troupes qui lui étoient opposées, elle s'étoit repleyée, pour attaquer les ennemis de front & en flanc, & la Cavalerie de la seconde ligne de l'armée Autrichienne, ayant fait un mouvement à la faveur de l'obscurité causée par la poussière, chargea brusquement en queue les Escadrons qui avoient pris la première ligne de revers, & qui dans la crainte d'être envelopés, se retirèrent avec précipitation, mais pendant ce tems la Cavalerie de l'aîle droite des Prussiens conserva son avantage sur celle de l'aîle gauche des ennemis, & les Escadrons qui avoient été ébranlés à la gauche, s'étant ralliés, ils retournerent à la charge, & firent de si grands efforts de valeur, qu'ils taillèrent en pièces le Régiment de Vettes, & percerent la première ligne de l'aîle droite de l'armée de la Reine de Hongrie.

Le Prince Charles de Lorraine, pour réparer ce désavantage, fit attaquer par une partie de l'Infanterie Autrichienne le Village de Sohossifow, dans lequel étoit le Régiment de Schwerin. Ce Régiment y soutint pendant long tems les efforts des ennemis, mais ceux-ci ayant mis le feu au Village, il fut obligé de l'abandonner, & il se retira en bataille sur le flanc des Bataillons qui y faisoient face, pendant que les autres Régimens d'Infanterie Prussienne, qui s'étoient avancés pour le secourir, allerent se poster de l'autre côté de Sohossifow dans un chemin creux qui en étoit un peu éloigné. Toute l'Infanterie Prussienne fit alors un feu si vif de mousqueterie que les ennemis ne purent y résister, & le Roy s'étant avancé avec l'Infanterie de son aîle

aîle droite , il renversa tout ce qui se présenta devant lui. Les Hussards de l'armée Prussienne attaquèrent de leur côté l'Infanterie de la seconde ligne des ennemis ; laquelle étoit dégarnie absolument de Cavalerie , parce qu'une partie des Escadrons qui y étoient , avoit pris la fuite , & que les autres avoient passé à la première ligne pour la renforcer , & ils firent un grand carnage de cette Infanterie qui étoit à découvert de tous côtés , & qui fut obligée de former un Bataillon carré , pour pouvoir se défendre.

Le Roy ayant enfoncé le Corps de bataille de l'armée de la Reine de Hongrie , la première ligne de cette armée ayant été rompuë en trois ou quatre endroits , & la Cavalerie Prussienne se disposant à se joindre aux Hussards , pour envelopper l'Infanterie de la seconde ligne , les ennemis furent entièrement mis en déroute , & leur fuite devint générale. Il n'y eut que quatre Escadrons , qui tinrent encore ferme du côté de Czaflaw pendant quelques momens , mais ils s'enfuirent bientôt à l'approche du Roy , qui s'assura ce poste.

Les Lieutenans Feldt Maréchaux de Kleist & de Bodenbrock , que le Roy détacha du champ de Bataille avec trente Escadrons & les Hussards , ont poursuivi les ennemis dans leur retraite pendant près de trois lieus.

La Victoire que le Roy a remportée , n'est pas moins dûë à la prudence avec laquelle S. M. a sçu profiter de tous les avantages & remédier aux différens inconveniens , qu'à sa valeur & à l'activité avec laquelle elle s'est portée dans tous les endroits où sa présence étoit nécessaire. Toutes les troupes ont aussi infiniment contribué à cette Victoire par l'ardeur avec laquelle elles ont combattu , & elles ont donné des marques de la plus grande intrepidité. Les Autrichiens

trichiens se sont défendus avec beaucoup de courage, & ils ont fait tout ce qui dépendoit d'eux pour retarder leur défaite. On leur a enlevé vingt pièces de canon, deux mortiers, quelques Drapeaux & plusieurs Bredarts. Ils ont perdu environ 3000 hommes; le nombre de leurs blessés doit être aussi considérable, on a fait dans l'action 12300 prisonniers, parmi lesquels est le Baron de Pallandt, un de leurs Généraux. Depuis la bataille, plusieurs de leurs Officiers & de leurs Soldats ont été pris en s'enfuyant, & il est arrivé plus de 6000 déserteurs au camp de S. M.

Du côté des Prussiens, il n'y a eu que 18000 hommes de tués, & de ce nombre sont M. de Werdeck, Major Général; le Comte de Maizan, Colonel Commandant du Régiment de Bodenbrock; le Baron de Bismarck, Colonel Commandant du Régiment de Bareith; M. de Kurtzschick, Colonel d'un Régiment de Cavalerie; le Baron de Schwerin, Lieutenant Colonel du Régiment du Prince Guillaume; M. de Schonning, Major du Régiment de Gessler, & plusieurs autres Officiers. Le Baron de Waldaw, Lieutenant Feldt Maréchal, le Baron de Wedel & le Comte de Rottembourg, Majors Généraux, ont été blessés, & les deux derniers le sont très dangereusement. Plusieurs Colonels, Lieutenans Colonels, & environ cent trente autres Officiers, ont été aussi blessés.

Le Roy a déclaré sur le champ de bataille, le Prince Léopold d'Anhalt Dessau, Feldt Maréchal, & le lendemain S. M. fit une Promotion d'Officiers Généraux.

Le Maréchal de Belleisle arriva à Prague le 22. du mois dernier, dans le dessein de se rendre le jour suivant au camp du Roy de Prusse, mais ayant appris le jour de son arrivée en cette Ville, que le Prince

Prince de Lobkowitz avoit ouvert la tranchée devant le Château de Frawemberg ; que le Maréchal de Broglie , sur le premier avis qu'il en avoit eû , avoit rassemblé les troupes Françoises qui sont sous ses ordres , & qu'il marchoit pour forcer le Prince de Lobkowitz de lever le Siège de Frawemberg , il partit pour se rendre à l'armée.

Le Maréchal de Belleisle joignit le Maréchal de Broglie le 23. à Protivin , où la plus grande partie des troupes Françoises étoit assemblée , & il se trouva le 25. au Combat de Sahay , dans lequel il donna de grandes preuves de son zèle & de son courage.

### F R A N C F O R T.

**O**N a appris de Francfort du 20. du mois dernier , que le Duc de Gêvres nommé par le Roy de France pour aller complimenter l'Empereur sur son Election , étant arrivé en cette Ville quelques jours après qu'on y eut reçu la nouvelle de la mort de l'Imperatrice Amélie , & que le cérémonial qui s'observe à la Cour Impériale , ne permettant pas à l'Empereur , de donner une audience publique avant les obseques de cette Princesse, S. M. I. pour satisfaire à l'empressement qu'elle avoit de recevoir les témoignages de l'attention de S. M. T. C. fit sçavoir le 27. Avril dernier au Maréchal de Belleisle par le Comte de Preysing , son Grand Chambellan , qu'il dépendoit du Duc de Gêvres , de se faire présenter sans cérémonie par le Maréchal de Belleisle , & qu'elle lui donneroit une audience particulière dans son Cabinet.

En conséquence de la lettre que le Comte de Preysing écrivit au Maréchal de Belleisle à ce sujet , & dans laquelle le cérémonial qui devoit être observé , si le Duc de Gêvres préféroit de ne prendre

## 1456 MERCURE DE FRANCE

dre son audience qu'après les obseques, étoit fixé, le Maréchal de Belleisle conduisit le 28. au matin le Duc de Gêvres chés l'Empereur. Ils trouverent les Trabans de la Garde de S. M. I. en haye & sous les armes, & ils furent reçûs au haut de l'escalier, par le Grand Maréchal à la porte de l'antichambre, par le Chambellan de service, & dans la Salle du Trône, par le Grand Chambellan, qui alla les annoncer à l'Empereur. Le Grand Chambellan étant revenu sur le champ les prendre ils entrerent dans le Cabinet, où étoit S. M. I. qui les reçût debout.

Le Duc de Gêvres complimenta l'Empereur de la part du Roy de France; & lui remit la Lettre de S. M. T. C.

Le Maréchal de Belleisle & le Duc de Gêvres, en sortant du Cabinet de l'Empereur, furent conduits à l'appartement de l'Impératrice par le Comte de Preysing, qui étoit demeuré en dehors à la porte du Cabinet pendant l'audience. Deux Chambellans de l'Impératrice, auxquels le Comte de Preysing remit le Maréchal de Belleisle & le Duc de Gêvres à la porte de l'antichambre, les introduisirent dans la Chambre du Dais, où le Maréchal de Belleisle & le Duc de Gêvres trouverent la Grande Maîtresse de la Maison de l'Impératrice. La Grande Maîtresse les conduisit aussitôt dans le Cabinet & ils y resterent seuls avec l'Impératrice. Ils eurent ensuite audience du Prince Royal & des Princesses.

Le 10. du mois dernier, le Duc de Gêvres eut son audience de congé de l'Empereur, étant présenté de même qu'à sa premiere audience, par le Maréchal de Belleisle, & le même cérémonial ayant été observé, ils allerent en grand deuil à cette audience, & l'Empereur étant fort incommodé de la goutte, fut obligé de les recevoir dans son lit.

Il est arrivé de Bohême un Courier par lequel l'Empereur a appris qu'il y avoit eû le 17 du mois dernier à Czassaw une action très-vive entre l'armée commandée par le Roy de Prusse & celle qui est sous les ordres du Prince Charles de Lorraine ; que le Roy de Prusse étoit demeuré maître du champ de bataille , & que les ennemis avoient fait une perte considérable.

Cette action a duré depuis huit heures du matin jusqu'à onze. Le Roy de Prusse doit principalement la victoire à son Infanterie qui a montré une valeur extraordinaire , & les ennemis n'ayant pu résister à la vivacité avec laquelle cette Infanterie a combattu , ils se sont retirés avec précipitation , laissant leurs morts & leurs blessés avec vingt pièces de canon sur le champ de bataille.

On a appris le 29. du mois dernier que le Maréchal de Broglie ayant été informé que la nuit du 17. au 18. le Prince de Lobckowitz avoit ouvert la tranchée devant Frawemberg avec huit Régimens d'Infanterie , de trois Bataillons chacun ; six Régimens de Cavalerie ; trois de Hussards , & 2000. Pandoures ou Rasciens , & que ce Général ayant résolu de marcher pour forcer le Prince de Lobckowitz de lever le Siège de ce Château , il envoya ordre aux troupes qu'il commande , de sortir de leurs quartiers de cantonnement , & de s'assembler à Protivin. Toutes les Troupes y arrivèrent le 21 , sous les ordres du Comte d'Anigné & du Marquis de la Fosse , Lieutenans Généraux , & du Comte de Berranger , Maréchal de Camp , à l'exception de la Brigade de Navarre , laquelle étant à Volin & étant plus éloignée que les autres ne put joindre l'armée que le 24.

Le Maréchal de Broglie , qui vouloit attendre cette Brigade , profita du séjour qu'il étoit obligé de

de faire à Protivin , pour s'emparer de Wodnian , poste très-important , qu'il fit attaquer par 32. Compagnies de Grenadiers , par les Piquets de la Cavalerie & des Dragons , par les deux Régimens de Hussards & par deux Compagnies Franches , avec six pièces de campagne.

Les Hussards qui étoient dans ce poste , s'étant retirés pendant la nuit , M. d'Appelgrehen , & le Marquis d'Outoy l'occupèrent avec les Grenadiers , les deux Régimens de Hussards & les deux Compagnies Franches. La nuit suivante , un Corps considérable de Hussards ennemis incommoda beaucoup ces deux Compagnies qui étoient dans le Fauxbourg , mais six Compagnies de Grenadiers étant sorties de la Ville , elles obligèrent les ennemis de se retirer.

Le 21. à la pointe du jour , l'armée Françoisé décampa de Protivin , marchant sur deux Colonnes , la Cavalerie à la droite & l'Infanterie à la gauche , & lorsque l'avantgarde , après une marche de trois lieues fut arrivée à la vue du Village de Sahay , on découvrit les ennemis , qui étoient en bataille près de ce Village , & qui commençoient à défilier , pour se retirer vers Budewitz. Le Maréchal de Broglie pressa aussitôt sa marche , pour attaquer l'arrière-garde , & les ennemis s'étant assemblés dans un bois derrière le Village , ce Général fit mettre en bataille dans la plaine voisine les Carabiniers , le Régiment de Dragons Mestre de Camp Général & celui de Surgeres , & il fit border par de l'Infanterie un chemin creux qui étoit à la droite de la plaine.

Le Prince de Lobckowitz de son côté fit avancer la Cavalerie Autrichienne , & la rangea en bataille vis-à-vis des Carabiniers & des Dragons de l'armée Françoisé , pendant que les Pandoures & les Raciens

ciens marcherent au Village de Sahay. Ils y arrivèrent avant la Brigade de Navarre, que le Maréchal de Broglie y avoit envoyée, & ils mirent le feu à quelques maisons; mais cette Brigade les chassa du Village. Le Maréchal de Broglie s'étant aperçu que les ennemis se renforçoient considérablement à la droite, il s'y transporta, & il envoya ordre aux Carabiniers & aux Dragons, de charger la Cavalerie Autrichienne.

Le Marquis de Mirépoix, qui en qualité de Maréchal de Camp, commandoit les Carabiniers & les Dragons, attaqua si vivement la Cavalerie ennemie, & il se conduisit, ainsi que le Duc de Chevreuse & le Comte de Crequy, qui servoient sous ses ordres, en qualité de Brigadiers, avec tant de prudence & de valeur, que cette Cavalerie, quoique fort supérieure en nombre, fut mise en déroute & repoussée jusque dans le bois.

Le combat a commencé vers les quatre heures après midi, & il n'a fini qu'à la nuit. La Cavalerie de l'armée du Roy ne put arriver assez tôt, pour avoir part à cette action, parce que le chemin qu'elle avoit pris étant coupé par beaucoup de marais & de ravins, elle fut obligée de le quitter, pour suivre la même route que l'Infanterie.

Les François ont eü en cette occasion 100. hommes de tués ou de blessés, & on compte que les ennemis en ont perdu un beaucoup plus grand nombre.

Le 27, le Maréchal de Broglie a détaché le Comte d'Aubigné, Lieutenant Général, & le Marquis de Villémur, Maréchal de Camp, avec une Brigade d'Infanterie & une de Cavalerie, pour s'emparer du Pont & de la ville de Thein, ce qu'ils ont exécuté.

On a appris de Czassaw, où le Roy de Prusse est campé,

campé, que ce Prince, depuis la victoire qu'il a remportée le 17. du mois dernier sur le Prince Charles de Loraine, avoit détaché 2000. hommes, tant d'Infanterie que de Dragons & de Hussards, qui à la vûe de l'armée de la Reine de Hongrie avoient chassé le Willimow le Corps de troupes Autrichiennes, qui occupoit cette Ville.

Les mêmes lettres portent, que le Prince Charles de Loraine avoit quitté le camp de Peterkau, où il s'étoit retranché après la perte de la Bataille de Czassaw, & qu'il se retiroit du côté de Teutschbrou.

Un courrier qui a passé par cette Ville a rapporté que le Maréchal de Terring & le Duc d'Harcourt ayant marché avec un détachement de troupes Impériales & Françoises, pour chasser 2.000. hommes des troupes Autrichiennes, d'un camp qu'ils occupoient, les ennemis sur la nouvelle de l'approche de ce détachement avoient abandonné ce camp; que le Maréchal de Terring & le Duc d'Harcourt avoient continué leur marche, dans le dessein de s'emparer d'un Pont que le Comte de Kevenhuller a fait jeter sur le Danube près du Château d'Hittelsberg, mais qu'ils n'avoient pas réussi dans leur projet, & qu'ayant trouvé dans un bois un détachement des ennemis, fort supérieur au leur, ils avoient été obligés de se retirer.

### ESPAGNE.

**O**N mande de Madrid du 8. du mois dernier, qu'il y arriva un courier extraordinaire de Francfort au commencement du mois, par lequel le Roy aprit que le 14. Avril dernier, le Comte de Montijo, nommé Ambassadeur Extraordinaire de S.M., pour complimenter l'Empereur sur son avancement

nement au Trône Impérial, avoit eû une audience publique de l'Empereur, dans laquelle il s'étoit acquitté de cette commission, & qu'il avoit été admis dans le même jour à l'audience de l'Impératrice.

Les Armateurs Espagnols se sont emparés des Vaisseaux Anglois *l'Elizabeth*, qui alloit à Terre-Neuve, *le Farewel*, qui étoit destiné pour Boston, *la Désiance*, qui avoit mis à la voile de Darmouth pour Lisbonne, & *le Saint Charles*, qui revenoit de la Caroline Méridionale.

L'Intendant de Marine du Royaume de Galice a mandé au Roy, qu'une Frégate avoit enlevé sur la Côte de la Guardia un Bâtiment Anglois, chargé de Sucre & d'Eau de vie.

Les dernières dépêches de Don Georges de Macazaga, Consul de la Nation Espagnole à Lisbonne, marquent que l'Armateur Jean Fernandez avoit conduit à Porto deux prises qu'il avoit faites en. re le 43. & le 44. degré de Latitude Septentrionale.

## P O R T U G A L.

**O**N mande de Lisbonne du 15. du mois dernier que le 10. à quatre heures après midi, le Roy de Portugal, qui paroissoit jouir de la plus parfaite santé, fut attaqué subitement d'une paralysie, laquelle se répandit sur la moitié de son corps; que cet accident n'ayant rien ôté au Roy de la liberté de son esprit, S. M. se confessa le même jour, & qu'on lui administra le lendemain le Viatique, après qu'elle eut reçu du Nonce du Pape & des Commissaires des Tiers-Ordres de N. D. du Mont Carmel & de Saint François, l'absolution *in articulo mortis*. Les remèdes que le Roy a pris, ont déjà produit quelque changement dans son état, & l'on espere qu'ils pourront lui procurer le rétablissement de sa santé.

**O**N apprend de Rome du 28. Avril dernier , que le Prince Chigi a fait ôter de la porte de son Palais les Armes de la Maison d'Autriche , pour y mettre celles de l'Empereur.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

**O**N a appris de l'Isle de Corse , que les Bandits de l'Isolacci étant tombés dans une embuscade près de Cazaconni , ils y avoient eû quelques hommes de tués , du nombre desquels étoit le nommé Thomas Francini , du Bourg d'Ampugnano , un de leurs Chefs , & que le corps de ce Rebeile ayant été porté à la Bastie , il avoit été traîné sur une claye , & attaché ensuite à une potence , pour y demeurer exposé.

On mande d'Antibes , que l'Infant d'Espagne Don Philippe y étoit arrivé le 27. du mois dernier.

Le 30. le Roy de Sardaigne se rendit de Plaisance à Parme , étant accompagné de tous ses Ministres & escorté de 200. de ses Gardes du Corps & de deux Bataillons du Régiment des Gardes Piémontoises.

Le Comte de Traun y arriva de Correggio le même jour , afin d'assister à un Conseil de guerre que ce Prince y tint le lendemain.

Toutes les troupes Piémontoises qui étoient dans le Duché de Plaisance , défilent vers le Parmesan.

Les troupes Autrichiennes commandées par le Comte de Traun , se sont avancées vers la Concordia & vers Quadrello , à la droite & la gauche de la Principauté de la Mirandole , & les Espagnols de leur côté commencent à s'approcher de Ferrare.

Les lettres du Bolonois , portent que le Duc de Montemar y étant entré avec les troupes qui sont  
sous

sous ses ordres il avoit établi son quartier général à Castell San Pietro , & que l'avantgarde de l'armée Espagnole s'étoit avancée jusqu'à une lieue de Bologne.

Les lettres de Corse portent qu'il étoit débarqué encore depuis peu dans l'Isle une troupe de quinze ou seize des Rebelles qui ont été bannis, & qu'ayant apporté des armes & des munitions de guerre , ils commettoient plusieurs brigandages avec quelques autres Insulaires , qui s'étoient joints à eux.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris de Londres du 17. du mois dernier, que le 11 le Baron de Hassland, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Empereur , eut sa première audience du Roy , & qu'il fut conduit à cette audience par le Chevalier Clement Cotterel, Maître des Cérémonies , & présenté par le Lord Carteret , Secrétaire d'Etat

S. M. Br. a augmenté de 10000. livres sterlings la Pension du Prince de Galles . & non-seulement elle a payé toute les dettes de ce Prince mais elle a ordonné qu'on lui remit une somme de 100000. livres sterlings.

Le Gouvernement en a fait donner une de 17000. en Lettres de change à M de Walner, Ministre de la Reine de Hongrie , à compte de ce que le Parlement a accordé, pour aider cette Princesse à soutenir la guerre.

Le Vaisseau de guerre de vingt canons, commandé par le Capitaine Georges Daunev , a conduit à Plymouth un Vaisseau qui avoit été armé à Saint Sebastien , pour aller en courte , & dont l'équipage étoit de 126. hommes,

Le Roy est convenu avec le Roy d'Espagne des conditions de l'échange des prisonniers qui ont été

faits de part & d'autre par les troupes des deux Puissances, & les prisonniers Espagnols, qui sont en Angleterre, doivent se rendre à Portsmouth, où ils s'embarqueront pour retourner en Espagne.

Le premier transport des troupes destinées à se rendre dans les Pays-Bas, est arrivé à Ostende.

Les Vaisseaux de guerre *le Port Mahon* & *le Lanneston*, revenant de croiser sur les Côtes de Biscaye, ont conduit à Plymouth un Vaisseau Espagnol, commandé par l'Armateur Don Manuel Joseph del Cerro.

On a appris qu'un Armateur de la nouvelle York avoit pris à la hauteur des Carraques, un autre Bâtiment de la même Nation, dont la charge est estimée 30000. livres sterlings.

## HOLLANDE ET PAYS-BAS.

**O**N mande de Bruxelles du 18. du mois dernier, que le Colonel Bland, Quartier-Maître General des Troupes Angloises destinées à passer la Mer, ayant reçu avis par une lettre du Lieutenant Général Honeywood, qui doit commander ces troupes pendant l'absence du Comte de Stairs, que quatre Régimens de ces troupes s'étoient embarqués, il a donné part de cette nouvelle au Comte de Harrach, & que le 12. on fit partir un courier pour Ostende, avec les ordres nécessaires pour la réception de ces troupes.

Le Comte de Lalaing s'est rendu dans son Gouvernement de Bruges, afin de pourvoir aux arrangements qu'il convient de prendre pour le même sujet.

Les Cazernes d'Ostende n'étant pas suffisantes pour loger les troupes du Roy de la Grande-Bretagne, on employera aussi à cet usage la maison qui a servi de magasin à l'ancienne Compagnie des Indes, établie & ensuite supprimée par le feu Empereur.

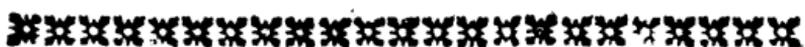
On

On a été obligé, pour pouvoir fournir des logements dans la Ville de Bruges à celles de ces troupes qui doivent y être mises en quartiers, de faire sortir de cette Place un Régiment qui y étoit en garnison, & l'on en a distribué les Compagnies à Mons, à Ath & à Charleroy.

On a pris de Bruxelles du 25. du mois dernier, que la Reine de Hongrie & l'Evêque Prince de Liège ont conclu un Cartel, pour se rendre réciproquement les deserteurs de leurs troupes; il doit subsister pendant dix ans.

Sur le bruit qui s'est répandu que le Roy de France se proposoit de faire assembler des troupes en Flandres, les habitans du plat Pays commencent à se retirer avec leurs meilleurs effets dans les Villes fortifiées.

Le 19. plusieurs Officiers des troupes Angloises, arriverent à Ostende. Quatre Régimens y débarquerent le 21. & aussi tôt après être descendus à terre; ils se sont rendus à Bruges.



### MORTS DES PAYS ETRANGERS.

**D** On Antoine de *Custo de Castello Branco Figueira*, Chevalier de l'Ordre de Christ, Commandeur de celui de S. Jacques, Gentilhomme de la Maison du Roy de Portugal, Général de Bataille dans les troupes de S. M. & Grand Alcade de Santiago de Cassem, mourut à Estremos, en Portugal, le 30. Avril dernier, âgé d'environ 73. ans. Il a composé des Mémoires qui lui ont acquis beaucoup de réputation, & qui prouvent qu'il étoit aussi habile dans l'Art Militaire que dans celui de bien écrire.

Don Juan *Homem da Cunha Deça*, Gentilhomme de la Maison du Roy de Portugal, est mort en son Château d'Alvorninha dans la 129. année de son âge.



## FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &amp;c.

**L**E 24. May, Fête du S. Sacrement, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, entendirent les Vêpres dans la Chapelle du Château de Versailles, & le soir leurs Majestés y assisterent au Salut, qui fut chanté par la Musique.

Le 31, jour de l'Octave, le Roy accompagné du Duc de Chartres, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. après avoir assisté à la Procession, y entendit la grande Messe.

Pendant l'Octave, leurs Majestés ont assisté tous les jours au Salut.

Le 28. après midy, le Roy fit au Champ de Mars, près du Château de Marly, la revue de la Compagnie des Gendarmes, de celle des Cheval-Legers, & des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde ordinaire de S. M. Le Roy passa dans les rangs, & après qu'elles eurent fait l'exercice, S. M. les vit défilér.

Le 29, le Marquis Lomellini, Envoyé Extraordinaire de la République de Genes,

eut

eût son Audience publique de congé du Roy, & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Madame. Il fut conduit à ces Audiences par M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les carosses du Roy & de la Reine, & ayant été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans les carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoutumées.

L'Assemblée Générale du Clergé ayant fini ses Séances, les Prélats & autres Députés qui la composent, se rendirent à Versailles le 27. May, & ils eurent Audience du Roy avec les honneurs qu'on rend au Clergé, lors qu'il est en Corps, & avec les cérémonies observées, lorsque les mêmes Députés rendirent leurs respects au Roy le 22. du mois d'Avril dernier. L'Archevêque de Paris, Président de l'Assemblée, étoit à la tête des Députés, & l'Archevêque d'Arles, qui porta la parole, complimenta le Roy avec beaucoup d'éloquence.

Le 3. Juin, le Comte d'Ekeblad, Envoyé Extraordinaire du Roy de Suède, eut sa première Audience publique du Roy, & il y fut conduit, ainsi qu'à celle de la Reine, & à celles de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, par M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le

prendre à Paris dans les carosses du Roy & de la Reine. Le Comte d'Ekblad fut traité par les Officiers du Roy, & le soir il fut reconduit à Paris dans les carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies ordinaires.

Le Prince de Masseran, Grand d'Espagne, qui a passé à Versailles en retournant de Turin à Madrid, fut présenté le même jour à S. M. dans une Audience particulière que le Prince de Campo-Florido, Ambassadeur du Roy d'Espagne eut du Roy, & à laquelle il fut conduit par M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs. Le Prince de Masseran fut présenté ensuite à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, & à Mesdames.

Le même jour, le Comte de Borch, Adjudant Général du Roy de Prusse, & qui a été envoyé à Versailles par ce Prince, pour donner part au Roy de la Victoire remportée à Czaflaw par Sa M. Pr. sur les troupes de la Reine de Hongrie, prit congé du Roy, & il fut présenté dans la Chambre de S. M. par le même Introduceur des Ambassadeurs.

On a reçu avis du Port de Lorient, que le 30. du mois dernier les Vaisseaux de la Compagnie des Indes, *le Bourbon*, *le Comte de Toulouse* & *le Triton*, y étoient arrivés très-richement chargés, & que par le re-

tour

tour de ces trois Vaisseaux, dont les deux premiers viennent de Pondichery, & le troisième de Bengale, on avoit appris que plusieurs autres Navires de la même Compagnie devoient arriver incessamment. On a sçû en même tems que les Marates s'étoient assemblés au nombre de 60000. hommes, dans le dessein de s'emparer des Villes de la Côte de Coromandel, habitées par les Européens, & particulièrement celle de Pondichery, dans laquelle les Princes Maures, qui s'étoient sauvés de la Ville d'Arcate, avoient cherché un azyle; qu'ils avoient menacé ces Villes d'en former le Siege, si elles ne payoient des sommes considérables en forme de contribution; mais que sur les préparatifs faits dans la Ville & la Citadelle de Pondichery, & dans toutes les autres Villes, ils avoient renoncé à leur projet; qu'ils avoient demandé au Gouverneur Général des Etablissmens François dans le Pays, son amitié & celle de toute la Nation, & qu'avant que de se retirer, ils lui avoient envoyé un *Serpeau*, espece de marque d'amitié, qui ne se donne par les Princes de ces Contrées, que comme une preuve de grande distinction.

Les Barnabites établis à Paris ont célébré le 3. Juin, & les deux jours suivans, la Fête de la Béatification du Bienheureux Alexan-

dre Sauli , Supérieur Général de leur Con<sup>g</sup>régation , mort Evêque de Pavie , après l'avoir été d'Aleria , & Apôtre de la Corse. L'Archevêque de Paris y officia le 3 , l'Archevêque de Sens le lendemain , & l'Archevêque d'Auch le 5.

Le Marquis Lomellini , Envoyé Extraordinaire de la République de Gênes , eut le 9. de ce mois , au Palais Royal , une Audience de Madame la Duchesse d'Orleans , & il prit congé de son Altesse Royale.

Le même jour , le Comte d'Ekeblad , Envoyé Extraordinaire du Roy de Suede , eut sa première Audience de son Altesse Royale.

Ces deux Envoyés furent conduits à ces Audiences par M. de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 14. de ce mois , le Roy quitta le deuil que S. M. avoit pris le 24. du mois dernier , pour la mort de l'Impératrice Amélie.

Le Roy a fait Duc le Maréchal de Broglie.

Le Chevalier Dauger , Lieutenant Général des Armées du Roy , & qui a été nommé Lieutenant Général du Roussillon , & Commandant dans cette Province , prêta le 17. de ce mois serment de fidélité entre les mains de Sa M.

Les RR. PP. Bénédictins , de la Congrégation de S. Maur , firent le 26. Avril  
dernier

dernier dans l'Abbaye de Marmoutiers près de Tours , l'ouverture de leur Chapitre Général , où D. René Laneau fut élu de nouveau Général , & ses deux Assistans Dom Pierre Du Biés & D. Jacques-Nicolas Marmousseau furent continués dans leur Office. D. Jean-Bapt. Floyrac , ci-devant Prieur de S. Germain des Prez , l'est devenu de Marmoutiers. Il est remplacé dans la premiere de ces deux Abbayes par D. Jean Bourdet , auparavant Visiteur de la Province de France. Dom Jean-Baptiste Robat a été fait Prieur du Monastere des Blancs-Manteaux à Paris.

*B E N E F I C E S D O N N E S .*

L'Evêché de Digne , vacant par le décès de M. Feydeau , à M. Du Lau , Vicaire Général de Meaux.

L'Evêché de S. Flour , vacant par le décès de M. d'Estaing , à M. de Rooyre , Prêtre , Vicaire Général de Clermont.

L'Abbaye de S. Simphorien de Metz ; vacante par le décès du sieur Gravelle , à M. de Joyeuse , Clerc tonsuré.

L'Abbaye de la Roche , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Paris , vacante par le décès de M. Canut , à M. de la Clüe , Prêtre , Vicaire Général de Chartres.

I vj L'Ab-

L'Abbaye de Port-Royal, à Paris, Ordre de Cîteaux, vacante par la démission de Madame de Montmorin de Saint Herem; à Madame de Vauban, Abbessé de Montreüil-aux-Dames.

L'Abbaye de Montreüil-aux-Dames, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Laon, vacante par la démission de Madame de Vauban, à Madame d'Harrincour.

L'Abbaye de Sainte Croix de Poitiers, Ordre de S Benoît, vacante par le décès de la Dame de Parabere, à la Dame Descars.

Le Prieuré de Neuschatel en Bray, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rouen, vacant par la démission de la Dame le Norman, à la Dame Le Veneur.

Le Prieuré simple de Lancé, Diocèse de Blois, vacant par le décès de M. Duval, à M. Mergey, Prêtre.

Le 4. & le 6. Juin, il y eut Concert à la Cour; la Reine entendit dans son Salon le Ballet de *la Paix*, mis en Musique par M. Rebel, Sur Intendant de la Musique de la Chambre, en survivance de M. Destouches; & par M. Francœur, Compositeur de la Musique de la Chambre. Les principaux Rolles furent très bien remplis par les Dllés Fel & Romainville, & par les sieurs Benoît & Jelyot.

Le

Le 9 , le 11 , & le 13 , on donna l'Opera de *Callirhoé* , de la Composition de M. Destouches , Sur-Intendant de la Musique de la Chambre , en semestre ; les principaux Rôles furent chantés par les mêmes Acteurs.

Le 16 , le 18 , & le 20 , S. M. entendit l'Opera de *Scanderberg* , mis en Musique par Mrs Rebel & Francœur ; les principaux Rôles furent remplis par les mêmes Acteurs , par les Diles le Page & Mathieu , & par le sieur Poirier , dont la voix fait toujours le même plaisir.

Le 23 , le 25 , & le 27. la Reine entendit l'Opera d'*Isbé* , de la Composition de M. Mondonville , Ordinaire de la Musique du Roy ; les premiers Rôles furent très-bien rendus par les sieurs Benoît & Jelyot , & par la Dile Mathieu.

Le 30 , on concerta l'Opera de *Marthesie* , de la Composition de M. Destouches ; les principaux Rôles furent très-bien remplis par les meilleurs Sujets de la Musique du Roy , de même que dans les précédens Concerts dont on vient de parler , tous exécutés au gré de S. M. & de toute la Cour.

Le 27. Juin , le Lieutenant Général de Police , fit l'ouverture de la Foire S. Laurent , avec les cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit déjà rendu son Ordonnance le 17. du même mois , concernant ce qui doit

doit être observé par les Marchands qui y sont établis, & qui renouvelle les défenses des jeux de hazard &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Théâtre par une Comédie en Vaudevilles, en trois Actes, ornée de trois Divertissemens, intitulée *Les deux Suivantes*. Cette Pièce a été applaudie, de même que le Ballet, & ont été executés par de fort bons Sujets. Un jeune Danseur & une petite fille, âgée d'environ huit ans, ont dansé un Pas-de-Deux, au gré du Public.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil, du 13. Février dernier, en faveur des Pauvres, fut tirée pour la seconde fois en la grande Sale de l'Hôtel-de Ville de Paris, en présence de Mrs les Prevôt des Marchands & Echevins, le 11. Juin. La Liste générale des Billets gagnans fut publiée le lendemain. Le Gros Lot qui est de 60000. livres, est échu au N° 25665, sous la Devise *Pour Societé*. Le second Lot qui est de 30000. livres, est échû au N° 35019. sous la Devise, *Uno ictu victoria triplex*.

MORTS



M O R T S.

**L**E . . . Avril . . de *Quesse de Valcourt, Sr de Mar-*  
*silly* , Major d'une des cinq Brigades du Régi-  
 ment Royal des Carabiniers , & nouvellement Ma-  
 réchal Général des Logis d' l'Armée commandée  
 par le Maréchal de Broglie , en Boheme , y mourut.  
 Il étoit fils de . . . . de *Quesse, Sr de Valcourt* ,  
 Mestre de Camp, Commandant une des cinq Briga-  
 des du Régiment Royal des Carabiniers , & Maré-  
 chal des Camps & Armées du Roy de la promotion  
 du 15. Mars 1740. il avoit été marié le 3. Avril  
 de l'année dernière 1741. avec la fille unique de  
 feu . . . du Carrou de Valentienne , Seigneur de  
 Mesieres , Brigadier des Armées du Roy , & de . .  
 de Vigny d'Emerville.

Le 6. Lazare-Louis *Thiroux* , Ecuyer Sieur de  
 Vaujour , l'un des Administrateurs de l'Hôtel-  
 Dieu de Paris , & de l'Hôpital des Incurables , au-  
 trefois l'un des Fermiers Généraux des Fermes du  
 Roy , mourut à Paris , âgé de 85. ans. Il étoit fils  
 de Claude *Thiroux* , Avocat au Parlement de Dijon,  
 Enquêteur au Baillage & Chancelerie d'Autun , &  
 Moncenis , Conseil & Vierge de la Ville d'Autun ,  
 trois fois élu du Tiérs - Etat de la Province de  
 Bourgogne , qui fut annobli par Lettres du mois de  
 Juin 1659. confirmées en 1665. en consideration  
 de ses services , & de ceux de son nom , notam-  
 ment de Denis *Thiroux* , son pere , un des plus cé-  
 lebres Avocats de son tems , qu'il avoit servi de  
 Conseil pendant 30. ans à la Ville d'Autun , dont  
 il fut quatre fois Vierge , & plusieurs fois Député  
 aux Etats de Bourgogne & à la Cour. Celui qui  
 vient de mourir avoit épousé Marie Brunet , fille  
 de

de Gilles Brunet, Lieutenant Général de la Ville de Beaune, en Bourgogne, & morte le 24. Mars 1722. âgée de 65. ans. Il en laisse une nombreuse postérité, ayant vû avant sa mort sa troisième génération se multiplier.

Le . . . . Avril, Jean-Baptiste-François *Raudot*, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Mestre de Camp de Cavalerie, & ancien Commandant d'une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers, mourut à Paris, dans la 86. année de son âge, étant né le 24. Août 1656. Il étoit fils de Jean Raudot, Seigneur de Bazerne, & du Coudray, Conseiller-Secrétaire du Roy, & de ses Finances, Fermier Général des Gabelles de France, mort le 3. Février 1660. & de Marguerite Talon, morte le 10. Mai 1674.

Le 12. D. Louise *Durey*, veuve depuis le 4. Juin 1739. de Jean Maurice Durand de Chalas, Président en la Chambre des Comptes de Bourgogne, Seigneur de Pringy, Mathougues, &c. avec laquelle elle avoit été mariée le 5. Février 1709. mourut à Paris, âgée d'environ 55. ans. On a marqué de quelle elle étoit fille, & quels étoient ses enfans dans le Mercure de Juin 1739. premier volume, page 124. en rapportant la mort de son mari.

Le 13. Guillaume *Antoine*, Comte & Seigneur Haut Justicier de Chastelux, en Bourgogne, Diocèse d'Autun, Vicomte d'Avalon, Baron de Quaré, &c. premier Chanoine héréditaire de l'Eglise Cathédrale de S. Etienne d'Auxerre, Lieutenant Général des Armées du Roy, Lieutenant Général & Commandant pour S. M. au Gouvernement de la Province de Roussillon, Gouverneur de la Ville, Citadelle & Château de Seyne, en Provence, mourut à Perpignan, âgé d'environ 58. ans. Comme il avoit trois freres aînés, il fut d'abord destiné à l'E-  
tat

tat Ecclésiastique, mais il y renonça depuis, & après avoir servi dans les Mousquetaires, il fut fait successivement Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne le 6. Avril 1704. Enseigne de celle des Gendarmes de Berry au mois de Juillet 1706. Sous Lieutenant de celle des Cheval-Legers de la Reine, & Mestre de Camp de Cavalerie en 1707. Capitaine-Lieutenant des Cheval-Legers de Berry le 30 Mars 1715. Brigadier le premier Février 1719. Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de Flandres en 1723. Maréchal de Camp le premier Août 1734. Lieutenant Général le 24. Février 1738. & enfin Lieutenant Général & Commandant en Roussillon en 1740. Il étoit quatrième fils de César-Philippe, Comte de Chastellux, Vicomte d'Avallon, Baron de Quarré, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort le 8. Juillet 1695. & de Judith Barrillon, morte au mois d'Avril 1721. Il avoit été marié le 16. Février 1712. avec Claire-Thérèse Daguessseau, fille de Henri-François Daguessseau, Seigneur de Fresne, Chancelier & Garde des Sceaux de France, Commandeur des Ordres du Roy, & d'Anne le Févre d'Ormesson. Il en laissa plusieurs enfans. On a rapporté dans le Mercure de Juin 1732 premier volume, page 1248. la prise de possession de la Dignité de premier Chanoine héréditaire de l'Eglise d'Auxerre par le Comte de Chastellux, qui vient de mourir, & l'origine de ce Droit.

Le 13. Joachim-Joseph *d'Estsing*, Evêque & Seigneur de S. Flour, en Auvergne, Prieur du Prieuré de S. Irénée de Lyon, auquel il fut nommé le 31. Mai 1693. mourut en son Diocèse, âgé d'environ 88. ans. Il étoit Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de S. Jean, & Comte de Lyon, lorsqu'il fut nommé le 8. Septembre 1693. à l'Evêché de S. Flour.

Il fut Sacré le 3. Janvier 1694. à Paris, dans l'Eglise de S. Louis des Jésuites par l'Archevêque d'Albi, assisté des Evêques de Cahors & de Vence, & le 5. du même mois il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy. Il assista en qualité de Député de la Province, aux Assemblées Générales du Clergé de France, tenues à Paris en 1701. 1715. & 1725. & il fut un des Présidens de ces deux dernières. Il étoit sixième fils de Jean d'Estaing, Marquis de Saillians, Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort en 1675. & de Claude de Combourcier, Dame du Terrail, en Dauphiné, de Ravel & de Moissac, en Auvergne.

Le 14. Samuel *de Brusse*, Chevalier Seigneur de la Bonniere, Lieutenant d'une Compagnie de Grenadiers au Régiment des Gardes Françaises, mourut à Paris, âgé de 65. ans. Il servoit dans ce Régiment depuis 1704. qu'il y fut fait Enseigne. Il monta en 1713. à une Sou-Lieutenance, & en 1730. à une Lieutenance.

LOUISE - ELIZABETH D'ORLEANS, \*Reine Doitairiere d'Espagne, Veuve de Louis I, Roy d'Espagne, mourut à Paris au Palais du Luxembourg le 16 de ce mois, après une maladie, pendant laquelle cette Princesse a donné de grandes preuves de sa résignation aux volontés de Dieu; & de la solide piété qui lui a fait passer sa vie dans la pratique continuelle de toutes les vertus Chrétiennes. Cette Princesse étoit âgée de 32 ans, 6 mois & cinq jours, étant née à Versailles le onze Décembre 1709, & elle étoit Fille de S. A. R. Philippe d'Orleans, Petit-Fils de France, Régent du Royaume; & de Son Altesse Royale Marie-Françoise de Bourbon, Duchesse d'Orleans. La Reine d'Espagne qui vient de mourir avoit épousé en 1722. Louis I, Roy d'Espagne, qui mourut à Madrid

Madrid le 31. Aoust 1724, & l'année suivante cette Princesse étoit revenue en France.

*TRANSPORT & Inhumation du Corps de la Reine d'Espagne dans l'Eglise de Saint Sulpice.*

Toute la façade des appartemens du fonds de la Cour du Palais du Luxembourg étoit tendue de dix lés, avec trois lés de velours, chargés de grands & petits Ecussons aux Armes de la Reine d'Espagne. Le grand Escalier qui conduit aux appartemens étoit pareillement tendu du haut en bas jusqu'au pied de l'escalier.

La grande Sale des Gardes étoit tendue avec trois lés de velours chargés de grands & petits Ecussons aux mêmes Armoiries.

L'Antichambre, le Grand Cabinet & la Grande Salle du dépôt étoient entièrement tendus, fonnés & garnis de parterre, avec trois lés de velours dans tout le pourtour, chargés d'Armoiries. Le Corps de la Reine fut exposé dans cette dernière Sale & élevé sur une Estrade de quatre gradins, surmontée d'un grand Dais de velours, chargé d'écussons, & sur les gradins de 90 chandeliers garnis de cierges. On avoit placé à l'entrée de cette Sale deux Autels pour y célébrer la Messe; ils étoient garnis chacun de cierges avec Ecussons. La Couronne couverte d'un crêpe avoit été posée sur un carreau de velours & placée sur le cercueil, au pied duquel étoit le Bénitier.

Le 19, les Dames du Palais & les Filles d'Honneur de la Reine, se placèrent dans cette Sale à l'un des côtés, & les principaux Officiers occupèrent l'autre, pendant qu'on célébroit la Messe, & que plusieurs Prêtres de la Paroisse psalmodioient alternativement avec les Religieux Cordeliers.

L'Après

L'Après midi du même jour, M. le Duc d'Orléans, accompagné du Duc de Chartres, alla jetter de l'eau bénite sur le Corps de la Reine.

Le 20, qui étoit le dernier jour que le Corps de la Reine devoit être exposé, les Cordeliers du Grand Convent, & ceux de l'*Ave Maria*, allerent lui jetter de l'eau bénite, de même que les Religieux Carmes de la Place Maubert, & ceux du Convent des Billetes; les Grands & Petits Augustins; les Capucins de la rue S. Honoré; les Peres de S. Lazare, les PP. de l'Oratoire & les PP. Théatins, par députation; les Jacobins des rues S. Honoré & de S. Jacques; les Religieux Feuillans; les Religieux Bénédictins de l'Abbaye S. Germain des Prez & de S. Martin Deichamps; les PP. Augustins Réformés de la Place des Victoires, les Chanoines Réguliers de Sainte GENEVIEVE, le R. P. Abb. & Général à leur tête; les Minimes de la Place Royale, ceux de Chaillot, & les PP. Récolets.

La Reine d'Espagne ayant demandé par son Testament d'être enterrée dans l'Eglise de S. Sulpice la Paroisse, sans aucune pompe, & le Roy ayant approuvé que les intentions de la Reine d'Espagne fussent exécutées, le Corps de cette Princesse y fut porté le 21, vers les dix heures du matin, & la marche commença en cet ordre.

Un Piqueur en manteau & en crêpe, à cheval, couvert d'une housse noire.

Le Clergé de S. Sulpice composé de 400. Ecclésiastiques.

Cent pauvres Enfans, pris dans les differens Hôpitaux de la Ville, portant chacun un flambeau.

Huit Officiers à cheval, avec crêpes & housses noires.

Un Carosse à six chevaux, harnois drapés, dans lequel étoient quatre Gentilshommes, destinés à porter les quatre coins du Poêle.

Un second Carosse, pareil au précédent, dans lequel étoient M. Doubler, Garde des Sceaux, Secrétaire des Commandemens, Maison & Finances, & du Cabinet de S. M. C. M. de S. Amarand, Trésorier Général des Maison & Finances, & M. Pidansat, Contrôleur Général des Maison & Finances.

Un troisième Carosse à huit chevaux caparaçonnés & croisés de moire d'argent, dans lequel étoient la Comtesse & la Marquise de la Riviere, avec la Marquise de Clermont Gallerande, Dames du Palais de S. M. C.

Il y avoit dans le quatrième Carosse à six chevaux, M. le Curé de S. Sulpice en Etole, accompagné de trois Prêtres.

Dans le cinquième Carosse, attelé de huit chevaux caparaçonnés & croisés de moire d'argent, étoit le Corps de la Reine; Mrs Bourgain & Tallon, les Aumôniers, étoient dans le même carosse.

Douze Gardes de la Reine, à cheval, en habits uniformes, portant des flambeaux, des crêpes au chapeau & aux Bandolieres, marchaient autour du Carosse; deux de ces Gardes étoient à la tête des chevaux; il y avoit encore plusieurs Suisses de la Reine, portant aussi des flambeaux, leurs halberdes renversées, & un grand nombre de Valets de pied, portant aussi des flambeaux.

Le Baron de Masparo, Major Dôme & Capitaine Colonel de la Compagnie des Gardes du Corps, François; le Comte d'Eschenay, Ecuier Commandant l'Ecurie, M. de Gascq, Enseigne des mêmes Gardes, & M. de Pimodan, Lieutenant des Gardes du Corps, Suisses, étoient montés sur des chevaux caparaçonnés, en longs manteaux, & en crêpes,

Dans

Dans le dernier Carrosse à six chevaux caparaçonés, étoient Mesdemoiselles de la Tour de Montauban, & de Dursfort, Filles d'honneur de la Reine.

La Marche étoit fermée par un détachement du Guet à pied, les hallebardes & fusils renversés. Il y eut aussi dès le commencement de la Marche, un autre détachement du Guet qui avoit bordé les rues des deux côtés, depuis la Porte du Palais du Luxembourg, jusqu'à l'Eglise de S. Sulpice.

M. le Curé célébra la Grande Messe, après que le Corps de la Reine eut été exposé dans l'Eglise, & après les Prières ordinaires, le Corps fut inhumé dans un Caveau particulier que la Reine d'Espagne avoit désigné pour le lieu de sa sepulture.

M. le Duc d'Orleans, accompagné du Duc de Chartres, s'étoit rendu un peu auparavant à l'Eglise de S. Sulpice, & il y entendit le Service; le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, l'Ambassadeur d'Espagne, M. M. de Biron, de Noailles, de Montmorency & d'Isenghen, Maréchaux de France y assistèrent aussi; le Comte d'Argenson étoit à la tête de la Maison du Duc d'Orleans, & la Comtesse de la Riviere, à la tête des Dames du Palais, & des Filles d'honneur de S. M. C. Il n'y eut d'autres tentures dans l'Eglise que les Stalles hautes & basses du Chœur, foncées, tous les bas, garnis de parterre dans toute l'étendue du chœur & de la Nef.

## T A B L E.

P	IECES EUGITIVES. Quatrains pour l'instruction d'un Enfant,	1271
	Mémoire Hist. sur la Seigneurie de Marcouffis,	1279
	Amusement	

Amusement Poétique , à Morphée	1294
Lettre sur un Sujet de Litterat. Grammaticale,	1300
Stances irrégulieres à Mlle Couprin ,	1315
Dissertation de R. P. Mathieu Texte , sur un en- droit des Pieres des Agonifans ,	1317
Epître à l'Abbé de la Feillée ,	1331
Suite sur l'abus des Thèmes ,	1334
Vers sur la Sécheresse , .	1354
Réflexions au sujet du Style Marotique ,	1356
Madrigal à la Comtesse de M . . .	1361
Reflexions Académiques sur la Vérité ,	1362
Le Philosophe Chrétien ,	1374
Extrait d'une Lettre sur la dernière Aurore Bor- reale ,	1375
Bouquet à Mlle . . . .	1380
Enigme , Logogryphes , &c.	1381
NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. Histoire Romaine , depuis la Fondation de Rome ,	1383.
Principes sur le Mouvement de l'Equilibre ,	<i>ibid.</i>
Histoire Générale des Cérémonies, Mœurs & Cou- tumes Religieuses , &c.	1384
Nouvelle Edit. des Œuvres de M. de Fontenelle.	<i>ibid.</i>
La Henriade de M. de Voltaire ,	<i>ibid.</i>
Continuation de l'Histoire Romaine ,	1385
Anatomie raisonnée du Corps Humain ,	<i>ibid.</i>
Livre des Affligés Pénitens ,	<i>ibid.</i>
Traité du Contrepoint Simple, Musique , &c.	1386
Livres Etrangers, arrivés chés Briasson ,	<i>ibid.</i>
Histoire de Marie Stuart , Reine d'Ecosse ,	1392
<i>Bibliotheca S . . . .</i> &c.	<i>ibid.</i>
La Vie du Pape Benoit XIII. imprimée à Rome,	<i>ibid.</i>
Le Virgile, d'après un Manuscrit du Vatican ,	<i>ibid.</i>
<i>Opuscula omnia</i> , &c.	1393
Les vingt Livres de l'Histoire d'Italie ,	<i>ibid.</i>
Mémoires de la Marquise de Toigarò ,	<i>ibid.</i>
Les Œuvres de M. Mariotte ,	1394
	Tra-

Traduct. de l'Ouvrage de Jean Albert Fabricius, <i>ibid.</i>	
Avis sur le Bureau Typographique ,	<i>ibid.</i>
Question proposée ,	1395
Séance de l'Académie de la Rochelle ,	1396
L'Histoire , <i>Ode</i> ,	1409
Estampes nouvelles ,	1415
Cartes nouvelles , &c.	1416
Nouvelle Fabrique de Bas de Soye & autres ,	1419
Nouvelle Lampe pour faire du Chocolat, &c.	1420
Chanson notée ,	1425
Spectacles, Extrait d'Amour pour Amour ,	1428
Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie, &c.	1441
Morts des Pays Etrangers ,	1465
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1466
Bénéfices donnés ,	1471
Morts ,	1475
Transport & Inhumation du Corps de la Reine d'Espagne à S. Sulpicc.	1479

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 1275. ligne 2. ques, *lisez* que les. P. 1313.  
 l. 6. qui n'est point, *l.* qui est. P. 1348. l. 4. du  
 bas, tout, *ôtez ce mot.* P. 1355. l. 15. une, *l.* un,  
 P. 1416. l. 9. bonnes, *l.* bons. P. 1423. l. première,  
 une Tube ronde, *l.* un Tube rond. Même page,  
 l. 9. cette, *l.* ce. Même page, l. 12. cette, *l.* ce,  
 Même page, l. 16. cette, *l.* ce. P. 1428. l. 22.  
 sous, *l.* sur.

*La Chanson notée doit regarder la page*

1425

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

CONTENANT

L'Ambassade solennelle de la Porte  
Ottomane à la Cour de France.

J U I N. 1742.



A PARIS,

Ghés } GUILLAUME CAVELIER;  
          } rue S. Jacques.  
          } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,  
          } à la descente du Pont-Neuf.  
          } JEAN DE NULLY, au Palais;

M. DCC. XLII.

Avec Approbation & Privilège du Roy

## A V I S.

**L'**ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

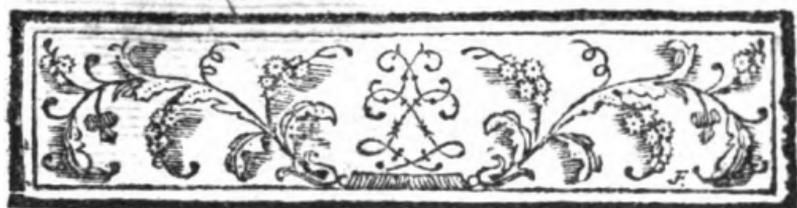
P R I X X X X . S O L S

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.





# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.



AMBASSADE SOLEMNELLE

*De la Porte Ottomane à la Cour  
de France.*



Es plus puissans Princes de l'Orient ont toujours recherché l'Alliance & l'amitié de la France, surtout dans les tems où l'Empire François a été gouverné par des Monarques distingués par leurs qualités personnelles, & qui ont porté & mérité le surnom de GRAND. C'est ainsi que le fameux *Haroun Al Raschid*, ou le Juste, V<sup>e</sup> Calife de la Maison des Abbassides, dont l'Empire s'étendoit dans les plus belles Parties de l'Orient, envoya une célèbre Ambassade à CHARLEMA-

A ij GNE,

NE , Roy de France & Empereur , avec des Présens magnifiques ; on peut en voir le détail dans l'Histoire des Califes, successeurs de Mahomet , dans la Bibliothèque Orientale & dans notre Histoire.

» Le superbe \* Aaron , Roy de Perse , dit  
 » Mezeray , méprisant tous les Princes du  
 » Monde , ne faisoit cas que de l'amitié de  
 » Charlemagne. Il lui envoya cette année  
 » ( 802. ) des Pierreries, des Soyes, des Epi-  
 » ceries & un Elephant des plus grands. Avec  
 » cela , sçachant qu'il avoit dévotion pour la  
 » Terre Sainte & pour la Cité de Jérusalem,  
 » il les lui donna en propre , se réservant  
 » seulement le Titre de son Lieutenant dans  
 » ce Pays-là , &c.

C'est dans ce même esprit que long-tems après le Grand Soliman , ou SOLIMAN II, Empereur des Turcs , dont l'Empire étoit un démembrement de celui des Califes , rechercha l'amitié & l'alliance de François I. avec lequel il conclut un Traité d'Union & de Commerce , qui a continué & qui subsiste encore entre les Descendans de ces deux

*\* Les Auteurs Occidentaux défigurent ordinairement les noms & les qualités des Princes de l'Orient. Celui-ci doit être appelé HAROUM. Il étoit non-seulement Roy de Perse, mais encore Souverain de plusieurs autres Etats. L'Empire des Califes s'étendoit alors, selon Mezeray même , depuis les Indes jusqu'aux Pyrénées.*  
 grands

grands Monarques. C'est à cette occasion que fut écrite cette belle Lettre de Soliman II. à François I. dont nous avons entre les mains l'original.

Sous le Regne du Roy HENRY LE GRAND. Autre Traité entre la France & la Porte Ottomane, lequel nous avons aussi parmi nos Papiers, imprimé à Paris, le Turc d'un côté & la Traduction Françoisise vis-à-vis le Texte, il est intitulé, ARTICLES du Traité fait en l'année 1604. entre HENRY LE GRAND, Roy de France & de Navarre, & SULTAN \* AMAT, Empereur des Turcs. Par l'entremise de M. François Savary, Seigneur de Breves, Conseiller du Roy, &c. Ambassadeur pour S. M. à la Porte dudit Empereur, in-4°. A Paris de l'Imprimerie des Langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. M. D. C. XV.

Ce Traité, suivi de plusieurs autres, fut encore renouvelé en 1673. par un autre que nous possédons, sous le glorieux Regne de LOUIS LE GRAND, par les négociations du Marquis de Nointel, son Ambassadeur. Il est imprimé à Marseille en l'année 1676.

Trois ou quatre années auparavant, c'est-à-dire en 1669. le Sultan Mehemet IV. avoit envoyé au Roy, Soliman Muteferaca, en Ambassade, laquelle fut comme le Prélimi-

\* C'est Achmet I. fils de Mahomet III.

A iij      naire

naire du Traité dont on vient de parler.

Ce même grand Prince, qui avoit vû à sa Cour des Ambassadeurs de Siam, du Roy d'Ethiopie, & des Envoyés de la Chine, reçût sur la fin de son Regne une Ambassade solemnelle de la part de SCHAH HUSSEIN, Roy de Perse, Prince célèbre depuis par ses disgraces & par les révolutions arrivées dans sa Famille Royale & dans ses Etats. *Mehemet Riza Beg*, Chef de cette Ambassade, négocia aussi un Traité d'Alliance & de Commerce de la part du Roy son Maître, avec les Ministres du Roy, lequel fut heureusement conclu & exécuté.

Au commencement du Regne du Roy ; très-heureusement regnant, qui réunit les grandes qualités de ses plus illustres Ancêtres, arriva en 1721. la magnifique Ambassade de *Mehemet Effendi*, Sur-Intendant des Finances, &c. non seulement pour marquer, ou pour confirmer la continuation de la bonne intelligence & de l'amitié de la part du *Sultan* ACHMET III. mais spécialement pour assurer S. M. que les Lieux Saints de Jérusalem, objets de sa dévotion & le sujet de ses instances à la Porte, lesquels menaçoient d'une ruine prochaine, avoient été heureusement & entièrement réparés par les permissions, les ordres exprès & les facilités que le Sultan & ses Ministres avoient donnés pour pro-  
curex

curer à l'Empereur de France une entière satisfaction.

Nous nous croyons bien fondés de nous expliquer en ces termes au sujet de cette Ambassade, puisque les Lettres aportées au Roy par *Mehemet Fffendi*, tant du Sultan que du Grand Vizir, dont nous avons de bonnes Traductions, ne disent autre chose.

Enfin nous avons aujourd'hui la satisfaction, après que par la médiation du Roy & sous ses auspices, la Paix a été rétablie entre l'Empire d'Allemagne, le Czar & l'Empire Turc, de voir ici un nouveau Ministre de la Porte Ottomane, apporter de nouveaux gages de la parfaite amitié & de la bonne intelligence qui sont entre les deux Empires depuis tant de siècles, avec cette heureuse circonstance que ce nouvel Ambassadeur est le Fils du sage, sçavant & magnifique *Mehemet Effendi*, qui a ci-devant emporté l'estime du Roy & de toute la France.

Ce digne Fils, qui avoit accompagné son illustre Pere dans son Ambassade, se nomme *Said Mehemet Pacha*. Il est \* *Beiglerbeg* de Romelie, âgé d'environ 45. ans. Après sa nomination à cette Ambassade par le Sultan

\* BEIGLERBEG OU Seigneur des Seigneurs, celui de Romelie est le premier de tous. Il n'y en a que 24. La Romelie & la Romanie, c'est la même chose. C'est selon les Turcs, le Pays des Grecs ou des Romains.

MAMUD, il partit de Constantinople avec toute sa suite sur des Vaisseaux François, le 2. du mois d'Août dernier pour se rendre en France.

Il arriva à Toulon le 17 du mois de Septembre, & il entra le même jour au Lazaret, pour y faire sa Quarantaine : il en sortit le 14 du mois d'Octobre, & il alla occuper la maison apellée le Jardin du Roy, qui lui avoit été préparée. M. de Jonville, Gentilhomme Ordinaire, que le Roy avoit nommé pour aller de la part de S. M. faire compliment à l'Ambassadeur à son arrivée, pour l'accompagner pendant sa route, & pour lui faire rendre, dans tous les endroits par lesquels il passeroit, les honneurs que reçoivent ordinairement les Ambassadeurs de la Porte Ottomane, arriva chés l'Ambassadeur, dès qu'il fut dans la maison qui lui avoit été destinée, & il le complimenta de la part du Roy.

Un détachement de 50 hommes monta la garde chés l'Ambassadeur, lequel a eu une pareille Garde pendant tout le tems de son séjour à Toulon, dans son voyage, & à la Maison qu'il a occupée dans le Fauxbourg Saint Antoine à Paris

L'Ambassadeur partit de Toulon le 7 du mois de Novembre dans les carosses que le Roy avoit fait envoyer d'ici pour lui servir  
&

& à toute sa suite pendant le voyage. Il arriva à Lyon le 20, à Dijon le premier du mois de Decembre, & le 16 au Fauxbourg Saint Antoine.

Il a toujours été accompagné dans la route par differens détachemens des troupes du Roy : il a été complimenté dans les Villes de son passage, & il y a reçu tous les honneurs que S. M. avoit ordonné de rendre à cet Ambassadeur.

Le 7. Janvier, jour auquel le Roy avoit fixé l'Entrée publique de l'Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur à Paris, le Maréchal de Noailles, & M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs, allerent avec les carosses de L. M. prendre l'Ambassadeur au Fauxbourg S. Antoine. Après le cérémonial qui est en usage en pareille occasion, l'Ambassadeur, le Maréchal de Noailles & l'Introduceur, étant montés à cheval, l'Ambassadeur fit son Entrée publique en cette Ville dans l'ordre suivant.

La Compagnie des Inspecteurs de Police, à cheval, précédée de Timbales, Trompettes & Hautbois ; la Compagnie du Guet à cheval, précédée de Timbales & Trompettes, marchant quatre à quatre, M. Duval Commandant cette Compagnie, étant seul à la tête ; le carosse de l'Introduceur, précédé de quatre chevaux de main, & d'un domestique à

A v cheval

cheval; six Gentilshommes du Maréchal de Noailles, marchant deux à deux; son Ecuyer; huit chevaux de main; deux Suisses à cheval; son carosse; le Chevalier de Mailly, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Mailly, précédé de ses chevaux de main; les Officiers de ce Régiment, dont les Dragons marchoient quatre à quatre; douze chevaux de main de la Grande & de la Petite Ecurie du Roy; six Interpretes de l'Ambassadeur, à cheval, & marchant deux à deux; trente de ses Pages ou Officiers, marchant de même; quatre Trompettes de la Chambre du Roy; le Chariot sur lequel étoit la Tente que le Grand Seigneur envoie au Roy; un Brancard qui portoit d'autres présens; neuf chevaux que le Grand Seigneur envoie à S. M. & dont le dernier avoit un harnois très-magnifique; quatre autres Trompettes de la Chambre.

M. de la Tournelle, Secrétaire à la conduite des Ambassadeurs, marchant seul; dix des principaux Officiers de l'Ambassadeur, deux à deux; le Maréchal de l'Ambassade, & le Fils de l'Ambassadeur; un sous Ecuyer de l'Ambassadeur; huit chevaux de main, harnachés à la Turque & couverts de Boucliers; six Heyduques, marchant deux à deux; M. de Laria, Interprete du Roy, à cheval.

L'Ambassadeur, le Maréchal de Noailles à  
sa

sa droite & M. de Verneüil, Introduceur, à sa gauche, marchant tous trois de front. Un sous Ecuyer de l'Ambassadeur, à pied, à la tête de son cheval, & deux Officiers des Ecuries du Grand Seigneur à pied aux deux côtés. L'Ecuyer de l'Ambassadeur étoit derrière lui; sa livrée marchoit en deux files depuis la croupe de son cheval; celles du Maréchal de Noailles & de l'Introduceur étoient auprès d'eux; vingt Maîtres du Régiment de Beaucaire, Cavalerie, commandés par un Lieutenant & un Maréchal des Logis, marchoit sur la droite & sur la gauche de l'Ambassadeur.

La Compagnie des Grenadiers à cheval, le Marquis de Creil à la tête, marchoit après l'Ambassadeur; le Régiment de Cavalerie de Beaucaire, le Mestre de Camp & les Officiers à la tête, venoit ensuite. Le carosse du Roy marchoit après le Régiment de Cavalerie; la Connétable étoit aux deux côtés du carosse du Roy, lequel étoit suivi de celui de la Reine, de ceux de Madame la Duchesse d'Orleans, du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Duchesse de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conty, du Prince de Conty, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, du Duc de Penthièvre, & de ce-

A vj. lui

lui de M. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires Etrangères. Un détachement de la Compagnie du Guet à cheval, fermoit la marche.

L'Ambassadeur passa par la grande rue du Fauxbourg Saint Antoine, la rue S. Antoine, la rue Royale, la Place Royale, de laquelle il sortit par la rue de l'Echarpe; il continua sa route par les rues Culture sainte Catherine, S. Antoine, le Cimetiere Saint Jean, les rues de la Verrerie, des Lombards, S. Denis, de la Feronnerie, S. Honoré, du Roule, de la Monnoye, le Carrefour des trois Maries, le Quai de l'Ecole, celui du Louvre, le Pont Royal, le Quai Malaquais, celui de Conty, les rues Dauphine, de la Comédie Française, de Condé, de Vaugirard, & ayant passé devant le Palais du Luxembourg, il arriva à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, rue de Tournon.

L'Ambassadeur trouva sur son passage plusieurs Brigades du Guet à cheval & Escouades du Guet à pied; dans la Place Royale, la Compagnie des Archers de la Ville; à l'entrée du Pont-Neuf & sur le commencement du Quai de l'Ecole, la Compagnie du Prévôt de la Monnoye; au Carrefour de Bussy, celle du Lieutenant de Robe-Courte, & dans la rue de Vaugirard, du côté du Palais du Luxembourg, la Compagnie du Prévôt de

Lorsque

Lorsque l'Ambassadeur fut descendu à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, le Maréchal de Noailles l'accompagna jusques dans la Chambre d'Audience en lui donnant la main; il l'établit dans cet Hôtel, préparé pour son logement, & lorsque le Maréchal de Noailles se retira, l'Ambassadeur lui fit les honneurs, le vit monter dans son carosse & partir.

Le 11. Janvier, jour donné par le Roy pour l'Audience publique que l'Ambassadeur devoit avoir de S. M. le Comte de Brionne, & M. de Verneüil, Introducateur des Ambassadeurs, allerent dans les carosses de Leurs Majestés, prendre Saïd Mehemet Pacha à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires, pour le conduire à Versailles.

L'Ambassadeur étant arrivé dans l'Avenue du Château à la maison de M. Bontemps, il y monta à cheval, pour entrer dans le Château, & la marche se fit dans l'ordre suivant.

Le carosse de l'Introducateur, précédé comme il l'avoit été le jour de l'Entrée à Paris; deux Gentilshommes du Comte de Brionne; six chevaux de main; son carosse; douze chevaux de main des deux Ecuries du Roy; les Interpretes de l'Ambassadeur & ses trente Pages ou Officiers, marchant comme à l'Entrée; les huit Trompettes de la Chambre; le Secrétaire à la conduite des Ambassadeurs, seul,

les.

les dix principaux Officiers de l'Ambassadeur, le Maréchal de l'Ambassade, & le Fils de l'Ambassadeur. Un Ecuyer précédoit ses huit chevaux de main, harnachés à la Turque & couverts de Boucliers. Les Heyduques, le sous Ecuyer de l'Ambassadeur & les deux Officiers des Ecuries du Grand Seigneur, marchaient à pied, comme ils avoient fait à l'Entrée. L'Interprète du Roy étoit à cheval devant l'Ambassadeur, ainsi que le Secretaire d'Ambassade, lequel portoit la Lettre du Grand Seigneur au Roy.

L'Ambassadeur avoit à sa droite le Comte de Brionne, à sa gauche M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs, & ils marchaient tous trois de front, la livrée de l'Ambassadeur, celle du Comte de Brionne & celle de l'Introduceur étant auprès d'eux. Le carosse du Roy & celui de la Reine fermoient la marche. Tous les chevaux qui ont servi en cette occasion & à l'Entrée, étoient des deux Ecuries du Roy.

En sortant de la maison où l'Ambassadeur avoit monté à cheval, il trouva le Régiment des Gardes Françaises & celui des Gardes Suisses, sous les armes, les Tambours apellant, les Drapeaux déployés : ces deux Régimens étoient rangés en bataille dans l'avenue du Château jusqu'à l'Esplanade, dans laquelle étoient les détachemens des Gardes du Corps  
du

du Roy , ceux des Gendarmes & des Che-  
vau Legers de la Garde , & ceux des deux  
Compagnies des Mousquetaires de la Garde,  
ces troupes étant en batailles à droite & à  
gauche depuis l'avenüe jusqu'à la premiere  
grille du Château.

Les Compagnies des Gardes Françoises &  
Suisses , qui formoient la Garde ordinaire du  
Roy , étoient dans l'avant Cour du Château,  
sous les armes , Tambours apellant & Dra-  
peaux déployés.

L'Ambassadeur trouva à la porte de la Cour  
du Château les Gardes de la Porte , à leurs  
postes ordinaires , & ceux de la Prévôté de  
l'Hôtel , rangés en haye jusqu'à la Sale des  
Ambassadeurs , où l'Ambassadeur descendit  
de cheval , après avoir fait , suivant l'usage ,  
le tour de la Cour.

L'Ambassadeur s'y étant reposé quelque  
tems , traversa la Cour , pour aller à l'Au-  
dience du Roy , étant précédé de tous ses  
Officiers , de ses Pages , & suivi des ses Hey-  
duques & de sa livrée. Les huit Trompettes  
de la Chambre du Roy précédoient l'Am-  
bassadeur , qui marchoit entre le Comte de  
Brionne & l'Introducteur. Le Secretaire de  
l'Ambassade , portant la Lettre du Grand  
Seigneur élevée sur ses mains , & l'Interprete  
du Roy , étoient devant l'Ambassadeur , le-  
quel fut reçu au bas de l'escalier qui conduit  
au

au grand appartement, par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, & par M. Desgrangés, Maître des Cérémonies. Les Cent Suisses, leurs Officiers à leur tête, étoient sur l'escalier, en habits de cérémonie & la hallebarde à la main.

L'Ambassadeur fut reçu à la porte de la Sale des Gardes en dedans, par le Maréchal de Noailles, Capitaine de la première Compagnie des Gardes du Corps, qui étoient en haye & sous les armes, & étant précédé de tous les Officiers de sa Maison, il traversa le grand appartement du Roy, pour arriver à la Galerie, où S. M. devoit lui donner audience.

On avoit élevé dans le fond de cette Galerie deux Estrades, l'une sur l'autre, & le Trône du Roy étoit placé sur la seconde : on avoit dressé sur la droite du Trône, des Gradins, lesquels étoient remplis par les Dames; les Seigneurs de la Cour, & un grand nombre de personnes de distinction, étoient de l'autre côté.

Le Roy étoit assis sur son Trône, ayant à ses côtés Monseigneur le Dauphin & les Princesses de la Maison Royale. Le Grand-Chambellan, & le Grand-Maître de la Garderobe étoient à côté du Trône à la droite. Les Premiers Gentilshommes de la Chambre étoient à la gauche. Le Duc de Châtillon & l'ancien Evêque de Mirepoix étoient derrière Monseigneur

Seigneur le Dauphin , & les Secretaires d'Etat étoient sur la premiere Estrade à la droite du Trône.

Aussi-tôt que l'Ambassadeur fut arrivé à l'entrée de la Galerie , & qu'il put être aperçû du Roy , il fit sa premiere réverence , tenant la main droite sur sa poitrine , & faisant une profonde inclination. Pendant cette réverence , le Roy se leva sans se découvrir. L'Ambassadeur s'avança jusqu'au-delà du milieu de la Galerie , où il fit sa seconde réverence ; il monta ensuite sur l'Estrade , & étant au bas du degré du Trône , il fit sa troisième réverence , après laquelle le Roy ôta son chapeau & le remit sur le champ. L'Ambassadeur , qui avoit à sa droite le Comte de Brionne & le Maréchal de Noailles , & à sa gauche l'Introducteur , fit au Roy son compliment , qui fut expliqué par l'Interprete du Roy , lequel étoit sur l'Estrade près de l'Introducteur. Le Roy répondit à l'Ambassadeur , & après que la réponse de S. M. eut été expliquée , le Secretaire de l'Ambassade monta sur les marches de la seconde Estrade , & remit la Lettre du Grand Seigneur à l'Ambassadeur , lequel la présenta au Roy. S. Majesté l'ayant reçûë , la donna à M. Amelot , Ministre & Secretaire d'Etat ayant le Département des affaires Etrangères , lequel dans le moment de l'Audience étoit monté sur la seconde

conde Estrade , & s'étoit avancé auprès du Trône à la droite du Roy.

L'Ambassadeur eut ensuite l'honneur de présenter à S. M. le Maréchal de l'Ambassade & son Fils. Après cette présentation , l'Ambassadeur fit une profonde inclination au Roy , & descendit les marches du Trône sans tourner le dos. Le Roy ôta son chapeau & le remit sur le champ. L'Ambassadeur fit une seconde révérence au bas de la première Estrade , & la troisième à quelque distance , S. M. étant restée debout pendant ces trois révérences. Pendant cette Audience , Monseigneur le Dauphin & les Princes demeurèrent toujours découverts.

Après l'Audience du Roy , l'Ambassadeur en eut une de Monseigneur le Dauphin , & il y fut conduit comme il l'avoit été à celle du Roy. Monseigneur le Dauphin étoit assis dans un fauteuil , placé sur une Estrade & sous un Dais , il se leva , lorsque l'Ambassadeur fit sa première révérence , & il se découvrit un moment lorsque l'Ambassadeur arriva aux pieds de l'Estrade , fit sa troisième révérence ; le compliment de l'Ambassadeur & la réponse de Monseigneur le Dauphin furent expliqués par l'Interprete du Roy , & lorsque l'Ambassadeur eut eû l'honneur de présenter à Monseigneur le Dauphin le Maréchal de l'Ambassade & son Fils , il repeta les mêmes

mêmes réverences qu'il avoit faites en arrivant à cette Audience, dans laquelle il suivit le cérémonial observé à celle de S. M.

L'Ambassadeur étant sorti de chés Monseigneur le Dauphin, fut conduit par l'Introducteur dans la petite Galerie de l'appartement du Roy, où S. M. avoit trouvé bon qu'on mît la plus grande partie des Présens que le Grand Seigneur a envoyés au Roy, & qui avoient été aportés à Versailles le jour précédent. Lorsque l'Ambassadeur fut arrivé dans cette Galerie, le Roy qui en fut averti par l'Introducteur, y passa, étant accompagné de M. Amelot : Sa Majesté examina les Présens, & parla à l'Ambassadeur avec beaucoup de bonté.

Au sortir de chés le Roy, l'Ambassadeur alla en grande cérémonie rendre sa visite au Cardinal de Fleury, & il y fut conduit par le Secrétaire à la conduite des Ambassadeurs. Le Cardinal de Fleury & l'Ambassadeur entrèrent en même-tems par deux portes différentes dans le Cabinet destiné à la visite, & lorsqu'ils se joignirent au milieu de ce Cabinet, le Cardinal de Fleury ôta son chapeau & le remit sur le champ. Après le premier compliment, le Cardinal de Fleury s'étant mis dans un fauteuil à la place la plus honorable, l'Ambassadeur qui étoit assis dans un fauteuil pareil, présenta au Cardinal de Fleury

ry une Lettre du Grand Visir. On apporta ensuite le café & des confitures seches, qui furent servies en même-tems au Cardinal de Fleury & à l'Ambassadeur. Après la visite, pendant laquelle le Maréchal de l'Ambassade & le Fils de l'Ambassadeur furent présentés, le Cardinal de Fleury & l'Ambassadeur se leverent, & lorsque ce dernier se retira, le Cardinal de Fleury se découvrit & le vit sortir du Cabinet sans le reconduire.

L'Ambassadeur fut ensuite traité par les Officiers du Roy, ainsi que toute sa suite, & le soir il fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires dans les carosses de L. M. par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs, avec les cérémonies accoutumées. L'Ambassadeur ne sortit point à cheval de la Cour du Château, comme il y étoit entré, parce qu'il fit demander au Roy la grace de l'en dispenser, ce que S. M. avoit bien voulu lui accorder.

De retour à Paris, l'Ambassadeur se prépara à rendre ses visites aux Princes du Sang, cependant il fut accessible à toutes les Personnes de considération qui vinrent le visiter, & qu'il reçût avec toute la politesse imaginable; son Hôtel fut enfin ouvert à tous les honnêtes Gens qui y viennent encore en foule, & qui s'en retournent fort satisfaits en toutes manieres. Il reçoit sur tout avec des égards

égard particuliers les Sçavans & les Gens de Lettres.

Le Samedi 10. Février, il commença ses visites par celle de S. A. S. le Duc d'Orleans; ce Prince étant alors à l'Abbaye Ste Geneviève, l'Ambassadeur fut reçu au Palais Royal par le Duc de Chartres, qui descendit jusqu'à la cinquième marche de l'escalier, La visite dura environ un quart d'heure, pendant laquelle le Prince & l'Ambassadeur furent assis chacun dans un fauteuil, vis-à-vis l'un de l'autre, le Duc de Chartres étant couvert & n'ôtant son chapeau que lorsqu'on nommoit l'Empereur de France & le Grand Seigneur. Il donna toujours la main à l'Ambassadeur, qui fut reconduit jusqu'à son carrosse par le Prince, qui le vit partir, après que l'Ambassadeur eut fait un dernier salut debout.

Il continua le lendemain & les jours suivans ses visites au Comte de Charolois, au Comte de Clermont, au Prince de Conty, au Prince de Dombes, au Comte d'Eu, & au Duc de Penthièvre. Tout se passa de la même maniere qu'à l'égard du Duc de Chartres.

L'Ambassadeur a fait ses visites avec deux carrosses; il étoit dans le premier, accompagné du Secrétaire à la suite des Ambassadeurs & de M. de Laria, premier Interprete. Dans le  
second

second carosse étoient son Fils & son Gendre.

Les Princes rendant leurs visites, l'Ambassadeur les a reçûs à la descente du carosse dans la Cour de l'Hôtel, & les a conduits dans une Sale de plein pied, donnant toujours la main aux Princes, lesquels étoient couverts, si ce n'est en saluant & en parlant du Roy & du Grand Seigneur.

Comme l'Ambassadeur est extrêmement curieux de belles & de bonnes choses, & que son goût est excellent, prévenu d'ailleurs en faveur de la France pour tout ce qui concerne les Beaux-Arts, &c. il voit actuellement tout ce que Paris renferme de plus considérable, en commençant par les Temples. Nous rendrons en tems & lieu un compte sommaire de toutes ces choses, & nous suivrons ce Ministre jusqu'au tems de son départ pour retourner à Constantinople.

Cependant pour mettre notre tems à profit & pour donner aux Lecteurs les instructions que nous avons promises à l'occasion de cette célèbre Ambassade, on trouvera ici quelques Remarques d'Histoire & de Politique, qui y ont un parfait raport & qui n'ont jamais été publiées.

Après la mort de François I. l'Empereur Charles V. trouva un Rival encore plus redoutable en la personne d'Henri II. son très-digne Successeur. Cependant l'Alliance de la

La France avec la Porte Ottomane, qui avoit commencé sous le Regne précédent, fut continuée sous ce nouveau Regne, comme elle l'a été dans tous les suivans, & telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui; d'où il a résulté un double avantage, d'abord pour la Religion, qui sous les auspices de nos Rois, a été protégée dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, les Lieux Saints de la Palestine conservés, &c. & pour le Commerce des François dans le Levant, dont on ne peut presque pas se passer, qui a été pareillement protégé, augmenté & devenu florissant.

Il est même arrivé que les autres Puissances de l'Europe, celles mêmes qui avoient le plus déclamé contre l'Alliance de la France avec la Porte, & sur laquelle il fallut toute l'Eloquence de B. de Montluc pour la justifier auprès d'une très sage République; ces mêmes Puissance, dis-je, ouvrant les yeux sur leurs propres intérêts, ont dans la suite fait de pareils Traités d'Alliance & de Commerce avec le G. S. ayant actuellement à sa Cour des Ministres dans le même esprit, avec cette observation que les Sujets de ces differens Princes n'ont fait pendant long-tems le Commerce de Turquie que sous la Banniere de France, & avec la protection de l'Ambassadeur du Roy Très-Chrétien, lequel se mêle seul de tout ce qui concerne notre Religion.

Religion dans les Etats de Sa Hauteſſe!

Entrons ici , par maniere de preuve , & pour ſatisfaire plus abondamment la curioſité des Lecteurs , dans quelque détail au ſujet des differens Miniſtres de France , qui ont ſouſtenu juſqu'à préſent dans la Capitale de l'Empire Turc , les intérêts de la Religion , ceux du Commerce , & la gloire du nom François.

On peut mettre à la tête de tous *Anoine de Rinan* , Eſpagnol , Gentilhomme de la Chambre de François I. qui l'employa utilement dans les premières Négociations avec les Miniſtres de Soliman II. & qui ayant été chargé par le même Prince d'une ſeconde Ambaſſade à la Porte , fut malheureuſement aſſaſſiné \* ſur la Riviere de Po , par les Soldats de la Garniſon de Pavie , que le Marquis du Guast , Gouverneur du Milanois , avoit apoſtés. Il étoit en compagnie de *Céſar Fregoſe* , que le même Roy envoyoit vers la République de Veniſe , & qui eut le même ſort.

Sous le Regne d'Henri II. l'Ambaſſade de Conſtantinople fut confiée à Gabriel d'*Aramont* , Gentilhomme de Gſcogne , lequel après une première Négociation ; retourna à Conſtantinople , principalement pour favoriſer *Ferdinand de San Severin* , Prince de Salerne , dans le recouvrement du Royaume de Naples C'eſt en faveur de cet Ambaſſadeur

\* *Mexoray & d'autres Hiſtoriens raportent ce Fait.*  
que

que les Isles d'Hieres en Provence furent érigées en Marquisat par Lettres du Roy Henri II. vérifiées au Parlement d'Aix, pour le tenir en Fief du Roy à certaines charges & conditions. Varillas, *Hist. de Henri II.* p. 200. dit que la Relation de l'Ambassade de d'Aramont, est en Manuscrit dans la Bibliothèque de M. de Lamoignon.

Quelque tems après, un événement plus considérable engagea Soliman à demander le renouvellement des Alliances avec la France. Le Sultan entreprit le Siège de Malthe par ses Généraux, Mustapha & Piali, Pachas; mais » craignant surtout, dit Meze-  
 » rai, (*T. III. p. 149.*) les armes des  
 » François, si le bruit des siennes obligeoit  
 » les Princes Chrétiens de se liguier contre  
 » lui, il envoya un Chaoux en France, pour  
 » renouveler les Alliances avec le Roy  
 » (*Charles IX.*) » Le Baron de la Garde,  
 qui eut ordre de conduire le Chaoux, le mena à l'Audience du Roy, qui étoit alors à Dax, & les Traités furent renouvelés. N'oublions pas ici que malgré cette Alliance, la Noblesse Françoisise ne perdit point l'occasion d'un si fameux Siège, pour signaler son courage & pour acquérir de la gloire; entre les plus distingués qui s'embarquèrent pour cette expédition, notre Historien nomme » Philippe Strossi, fils du

» Maréchal , Brissac , Bellegarde , Pierre de  
 » Bourdeilles-Brantome , Hardouin de Vil-  
 » liers , la Riviere , René Voyer de Paumâ  
 » d'Argenson, Gouverneur de Tours, & quel-  
 » ques autres jeunes Seigneurs, dit-il, qui  
 » y coururent en diligence &c.

On peut mettre ici au nombre des Ambassades célèbres & confiées à des Personnes autant distinguées par leur capacité que par leur haute naissance, celle de François de Noailles, Conseiller d'Etat, Evêque de Dax, que le Roy envoya en 1572. au Sultan Selim II. fils de Soliman II. Ambassade dans laquelle ce Prélat rendit de grands services à la Religion & à toute la Chrétienté. Ce fut principalement par son moyen que les Vénitiens firent leur paix avec le G. S. après la guerre de Chipres, & c'est lui qui fit juger authentiquement à Vénise la Préséance de la France sur l'Espagne. Il a passé pour un des plus habiles Négociateurs de son tems, dont il a donné de grandes preuves dans ses Ambassades de Rome, d'Angleterre, de Venise, de Constantinople. Il étoit le IV. fils de Louis de Noailles & de Catherine de Pierre-Buifier. Il mourut en l'année, 1585. & eut pour successeur à l'Evêché de Dax, Gilles de Noailles, son frere puîné. Ce digne frere, qui avoit à peu près le même génie, fut d'abord Conseiller au Parle-

Parlement de Guyenne, puis Maître des Requêtes, ensuite Ambassadeur en Angleterre, en Ecoſſe, en Pologne & à Conſtantinople; Abbé de l'Iſle, & de Saint Amand. Il mourut en l'année 1660.

La France agitée par les Guerres Civiles du Calvinisme, ſuivies des troubles de la Ligue, ne pouvoit gueres, ce ſemble, ſonger à entretenir ſes Alliances avec la Porte Ottomane. L'Histoire ne parle en effet d'aucune Ambaſſade, depuis celles des deux Seigneurs de Noailles, juſqu'au Regne de Henri le Grand: il eſt cependant certain que les Rois Charles IX. & Henry III. ont continué d'envoyer des Miniſtres à Conſtantinople, en faveur particulièrement de la Religion & du Commerce de leurs Sujets.

Nous en avons une preuve certaine dans l'Histoire de Marseille T. II. L. XIV. ch. 4. dans lequel chapitre, en continuant de parler des Hommes Illuſtres de cette Ville, l'Auteur dit que » *Chriſtophe de Vents*, Gentil-  
 » homme ordinaire du Roy Henri III. étoit  
 » d'un mérite ſi diſtingué, qu'en l'année  
 » 1589. ce Prince l'envoya en Ambaſſade à la  
 » Porte, pour traiter avec le G.S. d'affaires im-  
 » portantes, & en particulier pour arrêter les  
 » Incurſions des Pirates de Barbarie, qui dé-  
 » ſoloient le Commerce de France.

Nous ignorons le nom du Prédeceſſeur

B ij immédiat

immédiat de M<sup>r</sup>. de Vento. Il mériteroit bien d'être connu, car deux années auparavant, il avoit soutenu la gloire du nom François & son caractère d'Ambassadeur avec autant d'éclat & de fermeté, que de succès, contre la prétention des Ambassadeurs de l'Empereur, qui entreprirent de le précéder en certaine \* Cérémonie, au préjudice de l'usage & de la possession, fondée sur les premiers Traités. Nous avons une copie écrite en Allemand de la Relation de cette affaire, qui fût très-sérieuse, laquelle les Ambassadeurs Impériaux envoyèrent à la Cour de Vienne, pour se disculper d'avoir enfin cédé à la fermeté du Ministre François. Cette Relation, qu'on peut appeler un Procès-verbal historique, est datée de Constantinople du 4. Août 1587. & contient un Fait qui mérite de n'être pas oublié ici, c'est que *N. de Germini*, qui avoit précédé le digne Ambassadeur François, dont nous venons de parler, ayant malheureusement cédé le pas au Ministre de l'Empereur, fut condamné en France d'avoir la tête tranchée, ce qui auroit été exécuté, ajoute la Relation, mais l'Ambassadeur mourut à Constantinople peu de tems après. Christophe de Vento, Illustre Marseillois

\* Cela se passa dans l'Eglise des François de Galata, où les Ambassadeurs vont dans les grandes Fêtes en Cérémonie.

& d'une Noblesse distinguée, eût pour Successeur dans cette Ambassade François Savary, Marquis de Breves & de Maulevrier, lequel fit un long séjour à Constantinople. Il est à présumer que M. de Breves s'acquitta dignement de son Ministère, car au retour de l'Ambassade, & des voyages dont nous allons parler, il fut fait Gouverneur du Duc d'Anjou. Nous ne sçavons point si ce fut par ordre de la Cour ou pour satisfaire sa curiosité qu'il alla de Constantinople dans le Levant & en Barbarie, mais nous avons un assez bon Livre qui porte son nom, intitulé: *REIATION des Voyages de M. de Breves, tant en Grece, Terre Sainte & Egypte, qu'aux Royaumes de Tunis & Alger &c.* 1. vol. 4. à Paris 1628. C'est dommage que l'illustre Voyageur n'ait pas eû le tems de donner lui-même son Ouvrage au Public. Il paroît dans la Préface que ses Mémoires ont été mis en œuvre après sa mort. On y trouve quelques inadvertances & deux ou trois défauts de critique, qu'on peut fort bien mettre sur le compte des E diteurs.

Mais ce qui doit rendre la Mémoire de M. de Breves véritablement précieuse, & ce qu'on peut appeller son Ouvrage, c'est le Traité d'Alliance & de Commerce qu'il négocia à la Porte sur la fin de son Ambassade, & qu'il rapporta, sans doute lui-même, au Roy son

Maître. Il y a lieu de croire que c'est le premier Traité qui ait été rendu public par l'impression. Nous en avons un Exemplaire, que nous conservons comme une Pièce, également curieuse & importante, sur tout pour le Commerce de la Nation, & pour avoir servi de modèle à tous les Traités qui ont été faits jusqu'à présent, dans le renouvellement des Capitulations &c.

Voici d'abord comment il est intitulé dans l'Imprimé.

*ARTICLES du Traité fait en l'année mil six cent quatre, entre HENRI LE GRAND, Roy de France & de Navarre, & SULTAN AMAT, Empereur des Turcs. Par l'entremise de Messire François Savary, Seigneur de Breves, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, lors Ambassadeur pour sa Majesté à la Porte dudit Empereur.*

Dans l'Original étoit d'abord le paraphe ou chiffre du Sultan, en grandes lettres entrelassées, qu'on a imité par la gravûre dans l'impression. On y lit ces mots, L'EMPEREUR AMAT, *fils de l'Empereur Mehemet, toujours victorieux.*

Et au dessous est écrit: *MARQUE de la Haute Famille des Monarques Ottomans, avec la beauté, grandeur & splendeur de laquelle tant de Pays sont conquis & gouvernés.*

Puis le Sultan parle ainsi » Moy, qui suis  
» pas

» par les infinies graces du juste, grand &  
 » tout-puissant Créateur, & par l'abondance  
 » des Miracles du Chef de ses Prophetes,  
 » Empereur des Victorieux Empereurs, dis-  
 » tributeur des Couronnes aux plus grands  
 » Princes de la Terre, Serviteur des deux  
 » très-sacrées Villes, Mecque & Medine,  
 » Protecteur & Gouverneur de la Sainte Jérusalem;  
 » Seigneur de l'Europe, Asie, &  
 » Afrique, conquise avec notre victorieuse  
 » Epée, & épouvantable Lance. A sçavoir  
 » des Pays & Royaumes de la Grece, de  
 » Themefvar, de Boffine, de Seguetvar, des  
 » Pays & Royaumes de l'Asie, de la Natolie,  
 » de Caramanie, de Syrie, d'Ægypte &  
 » de tous les Pays des Parthes, de Cars, des  
 » Géorgiens, de la Porte de Fer, de Tifflis,  
 » de Sirvan & du Pays des Tartares, de Chypre,  
 » de Diarbek, d'Alep, de Romanie,  
 » d'Erzerum, de Damas, de Babilonne, de-  
 » meure des Princes de Coufa, de Bassora,  
 » de l'Arabie heureuse, d'Habech, d'Aden,  
 » de Thunis, la Goulette, Tripoli de Barbarie,  
 » de plusieurs autres Pays, Villes &  
 » Seigneuries, conquises avec notre Puissance  
 » Impériale, Seigneur des Mers Blanche  
 » & Noire, & de l'invincible Forteresse  
 » d'Agria, de tant d'autres divers Pays, Iles,  
 » Détroits, Passages, Peuples, Familles,  
 » Générations, & de tant de cent mil-

» liers de victorieux Gens de Guerre, qui  
 » reponnent sous l'obéissance & justice de  
 » MOY, qui suis L'EMPEREUR AMAT,  
 » fils de l'Empereur Mehemet, de l'Empe-  
 » reur Amurath, de l'Empereur Selim, de  
 » l'Empereur Soliman, de l'Empereur Se-  
 » lim, de l'Empereur Bajazeth, de l'Empe-  
 » reur Mehemet, de l'Empereur Amurath;  
 » &c. Par la grace de DIEU, recours des  
 » Princes du Monde, & refuge des honora-  
 » bles Empereurs.

» AU PLUS GLORIEUX, Magnanime, &  
 » Grand Seigneur de la Créance de JESUS,  
 » élu entre les Princes de la Nation du MES-  
 » SIE, Médiateur des differends qui survien-  
 » nent entre le Peuple Chrétien, Seigneur  
 » de Grandeur, Majesté & Richesses, glo-  
 » rieux Guide des plus grands Princes HEN-  
 » RI IV. EMPEREUR DE FRANCE; que la fin  
 » de ses jours soit heureuse.

Après ce Cérémonial préliminaire le Sul-  
 tan continue en ces termes.

» NOTRE HAUTESSE ayant été priée de la  
 » part du sieur de Breves, au nom de l'Em-  
 » pereur de France, son Seigneur, comme  
 » son Conseiller d'Etat, & son Ambassa-  
 » deur ordinaire à notre Porte, de trouver  
 » bon, que les Traités d'Alliances, & les  
 » Capitulations, qui sont d'ancienne Mé-  
 » moire entre notre Empire & celui de son-  
 » dit

» dit Souverain Seigneur, fussent renouvel-  
 » lées & jurées par notre Hautesse ; par cette  
 » considération , & par l'inclination que  
 » nous avons à conserver cette ancienne  
 » amitié, nous avons commandé que cette  
 » nouvelle Capitulation soit écrite de la  
 » teneur qui suit.

Le Traité entier contient quarante deux  
 Articles , tous importans & clairement énon-  
 cés ; nous n'entrerons point dans leur dé-  
 tail , nous contentant de nous arrêter sur  
 quelques-uns qui paroissent mériter plus  
 particulièrement l'attention des Lecteurs  
 François.

ARTICLE III. » Les Ambassadeurs qui se-  
 » ront envoyés de la part de SA. MAJESTE<sup>TE</sup>  
 » à notre Porte , les Consuls qui seront nom-  
 » més d'elle pour résider en nos Havres &  
 » Ports , les Marchands, ses Sujets , qui vont  
 » & viennent par iceux , ne soient inquietés  
 » en aucune façon que ce soit , mais au con-  
 » traire reçûs & honorés avec tout le soin qui  
 » se doit à la Foi publique ; voulons de plus,  
 » qu'outre l'observation de cette notre Ca-  
 » pitulation , celle qui fut faite & accordée  
 » par notre défunt Pere l'Empereur *Mehem-*  
 » *met* , heureux en sa vie , & \* Martyr en sa

\* *Ce Sultan est appelé Martyr , parce que ses der-*  
*niers jours furent très-malheureux , & qu'il mourut*  
*enfin de la Peste. en 1603,*

**B. V.** mort.

» mort , soit inviolablement observée , & de  
» bonne foi.

L'ARTICLE IV. confirme ce que nous  
avons dit ailleurs , & fait honneur au nom  
Français. » Les Vénitiens, les Anglois, les Es-  
» pagnols , Portugais , Catalans , Ragusois ;  
» Génois, Florentins , & généralement tou-  
» tes autres Nations quelles qu'elles soient,  
» pourront librement venir trafiquer par nos  
» Pays, sous l'Aveu & sûreté de la Bannière  
» de France, laquelle ils porteront comme  
» leur Sauve-Garde, & de cette façon ils  
» pourront aller & venir trafiquer par tous  
» les Lieux de notre Empire, comme ils y  
» sont venus d'ancienneté, obéissant aux  
» Consuls François qui résident & demeu-  
» rent en nos Havres, & Echelles..... Vou-  
» lons & commandons aussi que les Sujets  
» dudit Empereur de France, & ceux des  
» Princes ses Amis, Alliés, & Confédérés,  
» puissent sous son aveu & protection venir  
» librement visiter les SS. Lieux de Jérusa-  
» lem, sans qu'il leur soit donné aucun em-  
» pêchement. De plus, pour l'honneur &  
» amitié d'icelui Empereur, nous voulons  
» que les Religieux qui demeurent en Jérusa-  
» lem & servent l'Eglise de \* *Coumame* ,

\* Ou plutôt Comamah: c'est le nom Arabe que  
les Mahometans donnent au Temple que les Chré-  
tiens apellerent la grande Eglise de la Résurrection,  
c. c. bâtie par Constantin. » c'est-

« c'est-à-dire, le Temple du Saint Sepul-  
 » chre de notre Seigneur JESUS-CHRIST,  
 » y puissent continuer leur demeure, aller  
 » & venir sûrement, & sans aucun trouble  
 » & empêchement, & y soient bien reçûs,  
 » protégés, aidés & secourus en la confi-  
 » dération susdite.

» ART. V. Derechef, nous voulons &  
 » commandons que depuis les Vénitiens &  
 » Anglois, & toutes les autres Nations qui  
 » sont étrangères & aliénées de notre Gran-  
 » de Porte, lesquelles n'y tiennent Ambassa-  
 » deurs, voulans trafiquer en nos Pays, elles  
 » ayent à y venir sous la banniere & protec-  
 » tion de France, sans que jamais Ambassa-  
 » deur d'Angleterre ou autres, ayent la har-  
 » dieffe de s'en empêcher sous quelque cou-  
 » leur ou prétexte que ce soit, &c.

» ART. VI. Voulons & ordonnons que  
 » toutes permissions qui se trouveront avoir  
 » été données, ou qui se pourroient donner  
 » ci-après par surprise, ou mégarde, contrai-  
 » res à l'Article précédent, soient de nul effet  
 » & valeur, au contraire que cette présente  
 » Capitulation soit inviolablement gardée &  
 » entretenuë.

» ART. VII.....Nous voulons aussi que ce  
 » qui est porté par cette notre Capitulation,  
 » en faveur & pour la sûreté des François,  
 » soit encore dit & entendu en faveur des

B vj » Na

Nations étrangères, qui viennent par nos  
 » Pays, Terres & Seigneuries sous la bannière  
 » de France, laquelle bannière elles porteront  
 » & arboreront pour leur sûreté, & marque  
 » de leur protection, comme il est dit ci-  
 » dessus.

» ART. XVI. Voulons & nous plaît que  
 » les Interpretes & Truchemens qui servent  
 » les Ambassadeurs d'icelui *Empereur de*  
 » *France*, soient francs & exempts d'impôts  
 » & de tous subsides, quels qu'ils soient.

» ART. XX. Et pour autant qu'icelui *Em-*  
 » *pereur de France* est entre tous les Rois &  
 » Princes Chrétiens, le plus noble, & de la  
 » plus grande & haute Maison, & le plus  
 » parfait Ami que nos Ayeux ayent acquis  
 » entre lesdits Rois & Princes de la Croyan-  
 » ce de JESUS, comme il a été dit ci-dessus,  
 » en consideration de ce, Nous voulons &  
 » commandons que son Ambassadeur qui  
 » réside à notre heureuse Porte, ait la Pré-  
 » sence sur l'Ambassadeur d'Espagne, &  
 » sur tous ceux des autres Rois & Princes,  
 » soit en notre Divan public, ou autres Lieux  
 » de notre obéissance où ils se pourront ren-  
 » contrer.

Il y a un Article particulier par lequel les  
 Ambassadeurs de France sont déclarés  
 exempts de toute sorte de Droits, soit pour  
 Etoffes, Meubles, Provisions de leur Mai-  
 son,

**Ion**, ou autrement : même Privilège à l'égard des Consuls François, Résidens dans les Echelles du Levant, avec la Préséance sur les Consuls des autres Nations.

» ART. XXXII. Se trouvant dans notre  
 » Empire des Esclaves François, étant recon-  
 » nus pour tels des Ambassadeurs & Consuls,  
 » ceux au pouvoir desquels ils se trouveront  
 » faisant refus de les délivrer, soient obligés  
 » de les amener ou envoyer à notre Porte,  
 » afin d'être rendus ainsi & à qui il apar-  
 » tiendra.

» ART. XXXV. S'il naît quelque contesta-  
 » tion ou differend entre des François, c'est à  
 » l'Ambassadeur, ou aux Consuls à les termi-  
 » ner, sans que nos Juges & Officiers puissent  
 » s'en mêler, & en prennent aucune con-  
 » noissance.

» ART. XLI. Déclarons ceux qui contre-  
 » viendront à ce notre vouloir, rebelles,  
 » désobéissans, & perturbateurs du repos pu-  
 » blic, & pour ce, voulons que sans aucu-  
 » ne remise, ils soient condamnés à un grief  
 » châtiment, étant appréhendés, afin qu'ils  
 » servent d'exemple à ceux qui auroient en-  
 » vie de les imiter à mal faire. Et outre la  
 » promesse que nous faisons de l'observation  
 » de cette notre Capitulation, nous enten-  
 » dons que celles qui ont été faites avec no-  
 » tre Bîlayeul *Sultan Soliman*, & consécuri-  
 » vement

» vement celles qui ont été faites de tems en  
 » tems par nos Ayeul & Pere, auxquels Dieu  
 » fasse misericorde, soient observées & en-  
 » tretenuës de bonne foi.

ART. XLII. Nous promettons, & jurons par la verité du Grand DIEU tout-Puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, & par l'Arme de nos Ayeulx & Bisayeulx, de ne contrarier ni contrevenir à ce qui est porté par ce Traité & Capitulation, tant que l'Empereur de France sera constant & ferme à la conservation de notre amitié. Acceptons dès à présent la sienne, avec volonté de la tenir chere & en grande estime : & telle est notre intention & promesse Imperiale.

ECRIT l'An de l'Hégire 1013. c'est-à-dire 1604. de JESUS-CHRIST.

Quand le Roy Henri IV. eut trouvé à propos de rapeller M. de Breves de son Ambassade, après un long séjour à la Porte Ottomane, & des services importans, ce Grand Prince nomma *le Baron de Salignac* pour aller le relever en cette même qualité. Nous avons au sujet de ce Seigneur & de son Ambassade les plus amples instructions, qu'on puisse désirer, dans un gros Volume *in-folio*; qui est coonservé dans la Bibliothèque de l'Abbaye Saint Germain des Prés, parmi les Manuscrits qui ont appartenu au Chancelier Seguier, puis au Duc de Coaslin, Evêque de

de Mets, lequel en mourant en a fait présent à cette Abbaye. Ce Manuscrit, qui est d'une lecture immense, contient aussi des Relations, des Descriptions, des Dissertations, des Faits Historiques, &c. qui paroissent venir de bonne main, d'un Auteur, qui parle de tout en témoin oculaire, & qui n'a rien épargné pour rendre son Livre curieux & intéressant. Enfin ce Livre pourroit fort bien être intitulé : *Voyage Litteraire de Constantinople, de la Grece, de l'Asie Mineure, de la Palestine & de la Terre Sainte, de toute la Syrie, de l'Egypte & de la Barbarie, de la Sicile enfin, & d'une partie de l'Italie.*

M. de Salignac n'a point fait tous ces Voyages, mais il avoit mené avec lui à Constantinople un homme de Lettres, qui avoit déjà voyagé, & qui voyagea encore depuis dans tout le Levant, & ailleurs, sous les auspices d'un Seigneur qui favorisoit les Lettres & les Sçavans, qui étoit lui-même curieux & sçavant. La tentation seroit grande d'entrer ici dans quelque détail sur les principales matières, qui remplissent ce gros Volume, mais cela nous écarteroit trop du sujet historique que nous traitons ici : revenons à l'Ambassade du Baron de Salignac.

» M. de Salignac, dit notre Auteur au commencement de son Livre, Baron dudit lieu, ayant été norri de tout tems près la

» Per-

» Personne du Grand Roy Henri IV. avec  
 » lequel il fut toujours participant aux loüa-  
 » bles travaux de la Guerre, dont ce grand  
 » Roy avoit presque toujours été occupé  
 » toute sa vie, fut en l'année mil six cent  
 » quatre expédié de Sa Majesté très-Chré-  
 » tienne pour être son Ambassadeur à Con-  
 » stantinople à la Porte ou Cour de Sultan  
 » Achmet, lors regnant en l'Empire Otto-  
 » man. Pour cet effet mondit Seigneur de  
 » Salignac ayant donné ordre à son départ  
 » de Paris, & réglé son train, il le sépara en  
 » deux, envoyant l'une partie par l'Italie,  
 » l'autre par l'Allemagne avec lui. Il partit  
 » de Paris le Samedi 4. de Septembre 1604.  
 » l'an susdit passant par la Lorraine, il arriva  
 » à Nanci le 10. où il fut le bien reçu &  
 » mieux festoyé par Son Altesse de Lorrain-  
 » ne laquelle le gratifia de sa Compagnie,  
 » pour lui faire voir les singularités de sa  
 » Ville, sçavoir l'Arcenal & plusieurs autres  
 » choses exquisés, dont elle est enrichie &  
 » décorée, ce qui étant vû, n'y voulant sé-  
 » journer davantage, bien que son Altesse  
 » l'en requît affectionnément, prit congé  
 » d'elle . . . . s'acheminant par l'Allemagne  
 » où il vit plusieurs Villes & Bourgades de  
 » Son Altesse de Baviere, où il fut le bien  
 » venu & reçu, passant puis à Saverne ou  
 » le Capitaine alla recevoir M. l'Ambas-  
 » sadeur.

» fateur à la Porte de la Ville , & le con-  
 » duisit au Château , où il fut logé & traité  
 » à l'Allemande avec les siens. Le jour sui-  
 » vant, il arriva à Strasbourg, où passe le fa-  
 » meux Fleuve du Rhin, lequel est traversé  
 » d'un grand Pont de bois de mille ou 1200  
 » pas de long, & fut pareillement honora-  
 » blement reçu du Gouverneur de la Ville.  
 » Il visita l'Arcenal, & toutes les singula-  
 » rités d'icelle les plus remarquables, com-  
 » me l'Eglise, la Tour, &c.» Notre Histo-  
 » rien fait continuer la route de l'Ambassa-  
 » deur par d'autres Villes d'Allemagne, le fai-  
 » sant arrêter à Ulme sur le Danube & à Auf-  
 » bourg, dont il remarque les singularités, entre  
 » lesquelles est, dit-il, l'excellent & admirable  
 » Collège des Jesuites, leur Bibliothèque qui  
 » est incomparable, très-satisfait par-tout de  
 » la reception des Gouverneurs, &c.

» Le 23. il passa à *Minquen*, où pour lors  
 » étoit le Duc de Baviere, lequel sçachant  
 » l'arrivée de M. l'Ambassadeur, envoya le  
 » recevoir par deux de ses Principaux Barons,  
 » lesquels le conduisirent avec son train au  
 » Château, qui se peut dire l'un des plus  
 » somptueux de toute l'Allemagne, où S. E.  
 » fut magnifiquement traitée & honorée de  
 » S. A. laquelle le promena ès Lieux les plus  
 » signalés, comme les Jardins, la Grotte des  
 » Fontaines, la Sale des Antiques, le Cabinet  
 » des

## 384 MERCURE DE FRANCE

» des merveilles, lui faisant oüir en icelui  
» son excellente Musique, avec infinies au-  
» tres raretés..... Il prit congé de S. A. du  
» Prince Albert son frere, du Cardinal d'Est,  
» & de plusieurs Seigneurs dont cette Cour  
» est remplie, la plûpart desquels par com-  
» mandement du Prince monterent à cheval  
» pour conduire S. E. quelque espace de  
» chemin, &c.

Après avoir passé les Alpes il arriva à Ve-  
ronne, puis à Padoue le 7. Octobre. Il en  
visita les curiosités, comme le Jardin des  
Plantes, le Tombeau de Tite-Live, &c. A  
cinq mille de Venise il fut reçû par M. du  
Fresne Canaye, Ambassadeur de France, qui  
le conduisit à Vénise dans sa Gondole; M.  
de Salignac trouva en cette Ville l'autre  
moitié de son train, qui s'y étoit renduë par  
la Bourgogne, le Piemont, &c. L'Historien  
décrit fort au long tout ce qui concerne le  
séjour fait à Venise, l'Audience du Sénat  
donnée aux deux Ambassadeurs, &c.

Enfin M. de Salignac, après avoir refusé  
deux Galeres de la République pour le porter  
jusqu'à Candie, s'embarqua avec tout son  
monde, chargé d'honneurs & de présens,  
le 1. Novembre 1604. pour le Voyage de  
Constantinople, sur le Vaisseau *Saint Roch*  
de Marseille, commandé par le Capitaine  
Pierre Isnard.

Avan

Avant que d'entamer le long détail de ce Voyage, l'Auteur donne une liste de toutes les personnes qui eurent l'honneur d'entrer avec lui dans ce Bâtiment, dans laquelle liste toute sa Maison, jusqu'aux plus bas Officiers est spécifiée. Il nous suffira de faire ici mention des personnes qui sont à la tête de cette Liste, à commencer, comme fait notre Historien, par M. l'Ambassadeur, qu'il qualifie ainsi.

M. Jean de Gontaut de Biron, Baron de Salignac, Ambassadeur pour Sa Majesté Très-Chrétienne à Constantinople.

Jacques de Gontaut Sr du Carlat, frere dudit Seigneur Ambassadeur.

Jean de Gontaut, Sr du...

Nicolas Leldos, Aumônier de l'Ambassadeur, depuis Evêque de Milo.

Henri de Bauveau.

Bernardin d'Aubois.

Pierre de B. on.

Jean Diern, Allemand.

Ces quatre Gentils hommes se trouvant à Venise, voulurent suivre notre Ambassadeur.

Ceux qui suivent, l'avoient accompagné depuis Paris.

Jean de Campagna.

Henri de Birat, Officier de la Garde-Robe du Roy.

Jacques de Trillier de la Ferrandiere, Parisien.

Jean

Jean de Carbonniere.

Jean Marichal , Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris , Parisien.

Louis Gedouin , premier Secretaire , Parisien.

Jacques Auguste , premier Secretaire , & depuis Agent.

Louis Denis , Secretaire ordinaire.

Ibrahim Perbanac , Truchement Turc.

Parmi les Officiers , dont on omet ici le dénombrement , sont , un Argentier , un Chirurgien , un Sommelier , & un Fauconnier.

On feroit un Livre entier , de tout ce qui est raporté dans ce Manuscrit , du Voyage de l'Ambassadeur , depuis Venise jusqu'à Constantinople , & à l'occasion de ce Voyage. M. de Salignac s'arrêta particulièrement à Raguse , puis à Scio , où il fut le Parain du fils nouveau né d'un Notable de cette Isle , Cérémonie décrite fort au long , à laquelle assisterent deux Evêques , & qui fut suivie de plusieurs réjouissances , même d'un Bal à la maniere des Sciotes , qui ont de tout tems excellé dans la Danse & dans la Musique.

Le tems de l'embarquement venu , notre Auteur , qui n'oublie rien , dit , que » M. l'Ambassadeur ayant pris congé de sa belle » Commere , à qui il fit très honnête & » agréable present & à son Filleul ; or-  
donna

» donna de lui faire délivrer tous les ans la  
 » somme de trente sequins , pris des deniers  
 » qui proviennent du droit de son Amba-  
 » sade , que les Consuls retirent, dont il fut  
 » toujours payé jusques à la mort du Sei-  
 » gneur Ambassadeur , lequel ayant satisfait  
 » à tous , s'achemina à cheval au Port avec  
 » grand compagne.

Ce cortège & les autres circonstances de  
 l'embarquement sont détaillés dans le Cha-  
 pitre qui suit. Le précis est , que notre Am-  
 bassadeur fut accompagné & conduit au  
 Port par les Consuls de France & d'An-  
 gleterre , par le Seigneur Nicolas Misiqui ,  
 Pere de son Filleul , chés qui il avoit logé ,  
 & par quantité de Gens de qualité , & qu'en-  
 fin le Vaisseau prêt à mettre à la voile , salua  
 la Ville de plusieurs coups de canon.

Nous passons le récit de la suite de cette Na-  
 vigation & les remarques de l'Auteur sur les  
 principales Isles de l'Archipel , &c. pour dire  
 que le Vaisseau arriva enfin vers l'Isle de Tene-  
 dos , située au commencement du Canal de  
 l'Hellepont , aujourd'hui les Dardanelles.  
 Cette Isle , les ruines de Troyes , le Fleuve  
 Scamandre , &c. fournissent ici une ample  
 matiere à notre Amateur des Antiquités  
 Historiques ou Fabuleuses.

Après avoir passé les Châteaux des Darda-  
 nelles , le Vaisseau fut obligé de mouiller  
 dans

dans le petit Port de *Nacara*, du côté de l'Asie, & les vents contraires continuant de souffler, on fut forcé d'y rester à l'ancre 17. jours entiers, pendant lequel tems, les Commandans des Châteaux, envoyèrent complimenter M. l'Ambassadeur, & firent porter à son bord quantité de rafraîchissemens. Les jours suivans, ils vinrent eux-mêmes le visiter & lui offrir le plaisir de la Chasse, ce qui fut accepté & exécuté avec toute la satisfaction possible, nul Pays au Monde n'étant plus fertile en bon Gibier que celui là; c'est la Phrygie des Anciens.

Durant ce séjour forcé, le Vaisseau qui portoit le Bayle ou l'Ambassadeur de Venise, venant de Constantinople, de retour de son Ambassade, vint mouïller auprès du Vaisseau François. Le Seigneur Vénitien envoya faire compliment à M. de Salignac, par le \* Consul de Galipoli qu'il avoit sur son bord, à quoi notre Ambassadeur répondit par une démarche pareille. De plus, l'Ambassadeur Vénitien voulut bien se charger d'un Paquet important pour remettre à l'Ambassadeur du Roy auprès de la République, lequel devoit l'envoyer à la Cour de France de la part de M. de Salignac.

\* Ce Consul étoit un Religieux de l'Ordre de saint François, homme, dit l'Auteur, de grande estime & autorité par tous ces Lieux.

Cependant

Cependant M. de Breves ayant appris à Constantinople que son Successeur étoit arrivé, & détenu dans le Canal, par le mauvais tems, » lui envoya un Gentil homme François, qui étoit M. de Guron l'un de ses amis, accompagné du Seigneur *Dominique Fornetti*, Interprete du Roy, avec un Chaoux & un Janissaire, & Lettre dudit Seigneur de Breves, & Commandement du Grand Seigneur au Capitan Pacha, lequel étoit en Mer avec l'Armée, sçavoir à Rhodes attendant le bon tems, à ce qu'il eût à assister & faire ordonner deux Galeres audit Seigneur Ambassadeur, pour le conduire lui & les siens à Constantinople, » comme fut fait peu après.

L'Auteur interrompt ici sa narration pour faire une longue digression sur les Châteaux des Dardanelles, nommés anciennement *Cestos & Abydos*, qu'il alla visiter, profitant de la curiosité du Gentilhomme envoyé par M. de Breves, qui voulut les voir, & de la continuation du mauvais tems. L'Histoire & la Fable, l'Antique & le Moderne, sont mis en œuvre pour former une Dissertation que nous prenons la liberté d'omettre, ainsi que tout ce qui regarde le Mont Athos, dont la Description Historique pourra trouver sa place ailleurs.

Revenons avec l'Auteur aux deux Galeres.

Turques que l'Amiral du G.S. envoya joindre le Vaisseau Marseillois , déjà tout appareillé & prêt à partir du Port de *Nacara*. L'Ambassadeur quoiqu'invité de monter sur une des Galeres , ne voulut point quitter son bord , mais la foiblesse du vent , quoique favorable , obligea de faire remorquer le Vaisseau par les Galeres , jusqu'au Port de Galipoli , Ville située à l'embouchure de la Propontide , ou commencement du Canal de l'Hellespont , du côté Oriental ; laissons discourir ici notre Historien sur l'état Ancien & Moderne de Galipoli , sur l'étimologie de son nom , dont il fait honneur aux Anciens Gaulois , &c. C'est à Galipoli qu'on voit le Tombeau du Sultan Bajazet , auprès duquel est une superbe Mosquée , & ceux de Sinan Pacha , qui prit Galipoli , & de quelques autres Généraux Turcs.

C'est dans le Port de Galipoli , que le Baron de Salignac quitta tout-à-fait son Vaisseau , pour s'embarquer avec deux de ses Gentilshommes , & quatre Officiers les plus nécessaires sur la Galere d'Aly Rais , après avoir amplement gratifié le bon Perc Franciscain , Consul de Galipoli , chés lequel il avoit logé.

Nous passons sous silence les divers contre tems du reste de cette Navigation , qui obli-  
gerent les Galeres de l'Ambassadeur  
de

de revenir deux fois à Galipoli , pour dire qu'après leur arrivée à l'Isle de *Marmara* , & quatre jours de séjour , elles arriverent enfin aux *Isles Rouges* , à dix huit milles de distance de Constantinople , où les deux Galeres retournerent , M. de Salignac comptant de s'y rendre sur son propre Vaisseau.

Comme on étoit dans l'attente de ce Vaisseau , on vit arriver à ces Isles deux autres Galeres que M. de Breves avoit obtenû , dans l'une desquelles étoit embarqué M. du Hallier , fils de M. de Vitry , pour complimenter de nouveau , & pour recevoir le Baron de Salignac de la part de M. de Breves. Le nouvel Ambassadeur , M. du Hallier , & toute sa suite qui n'étoit pas petite , dit l'Auteur , s'embarquerent aussi-tôt sur les deux Galeres , & arriverent heureusement sur le soir du fixième jour de Janvier 1605. dans le Port de Constantinople , où elles mouillèrent à l'Echelle de Topana , après avoir tiré plusieurs coups de canon , & arboré leurs Etendarts , Flâmes & Banderoles , &c.

On trouva au débarquement plusieurs chevaux envoyés par M. de Breves , sur lesquels on monta , & l'Ambassadeur se rendit en grand cortége au Palais de France. L'Auteur décrit fort au long , la Reception de M. de Salignac par M. de Breves , les suites de cette Reception , & toutes les politesses de l'an-

C

cien

cien Ambassadeur, qui le régala de nouveau & toute sa Suite dans ce Palais, pendant plus d'un mois, &c.

Le Vaisseau François arriva cependant à Constantinople, le 13. Janvier. L'Auteur étoit embarqué dessus, ce qui donne lieu à une longue Narration, sur l'état ancien & moderne de toutes les Villes & Lieux remarquables situés sur les Côtes de l'Helléspont, depuis Galipoli jusqu'à Constantinople, en y comprenant les Isles de cette fameuse Mer. Il finit, en remarquant que le Voyage de l'Ambassadeur, depuis le départ de Paris jusqu'à Constantinople, fût de six mois entiers.

Quelques jours après, nos Ambassadeurs allèrent rendre visite au Grand Visir, c'étoit comme le préliminaire de l'Audience du Grand Seigneur, qui leur fût accordée à la première demande. Tout cela est décrit fort au long dans notre Manuscrit. M. de Breves étoit à la droite, comme ancien Ambassadeur, & comme prêt à partir, il reçût quelques présens d'Etoffes & de Porcelaines précieuses, de la part du Grand Seigneur. A la fin de l'Audience, M. de Breves donna la main à M. de Salignac. Le premier n'ayant, pour ainsi dire, plus de fonction, &c.

Notre Ambassadeur fit ensuite les visites  
accou-

accoutumées aux principaux Officiers de la Porte, & enfin aux Ambassadeurs des Princes Chrétiens, qui les rendirent peu de tems après.

Laissons ici notre Historien s'engager dans un grand détail sur tout ce qui regarde la fameuse Ville de Constantinople. Détail, qui commence par la Fondation de Byzance, & qui mene un Lecteur extrêmement loin, car tout ce qui concerne le Gouvernement de l'Empire Turc, le Serrail du Grand Seigneur, &c. y est compris. L'Auteur revient cependant à son séjour au Palais de France. Mais il ne parle plus de M. de Breves, que nous avons quelque intérêt de ne pas perdre sitôt de vûë.

Il nous est tombé depuis peu entre les mains une Edition de la Relation de ses Voyages, qui nous a parû plus exacte & plus instructive, que celle dont nous avons ci-devant parlé; nous allons en extraire ce qui concerne directement ce sujet. L'Auteur commence ainsi.

» Après que par l'espace de vingt deux  
 » années, M. de Breves eût résidé Ambas-  
 » sateur à la Porte du Grand Seigneur, avec  
 » toute la dignité pour la France, le juge-  
 » ment, l'honneur, & le bonheur en tou-  
 » tes choses qu'on scauroit souhaiter, le  
 » Roy estimant sa vertu, & le voulant

» employer en de plus importantes affaires ;  
 » le rapella dès le commencement de l'an-  
 » née 1606. mais avec ordre de faire plainte  
 » au Grand Seigneur, des Incurfions que  
 » les Corsaires de ses Royaumes de Tunis  
 » & d'Alger faisoient continuellement sur  
 » les Vaisseaux François, & Sujets de Sa  
 » Majesté. Sa Remontrance mise en consi-  
 » dération par le Sultan, il en obtint tous  
 » les Commandemens les plus favorables  
 » qu'il désira, & pour les présenter avec  
 » créance, & avec plus de poids aux Vice-  
 » rois & à la Milice qui étoit sur les Lieux,  
 » il fut accompagné d'un Officier Turc, qui  
 » avoit grand crédit à la Porte.

» La dévotion dudit Seigneur de Breves à  
 » notre Religion, & le désir de sçavoir &  
 » connoître à l'œil ce qui peut servir à son  
 » Roy, à sa Patrie & à soi-même, le fit  
 » résoudre avant que de passer en Barbarie,  
 » de visiter la Terre Sainte, & remarquer  
 » en sa Navigation, les Côtes Maritimes  
 » de l'Asie & d'Afrique, les Isles de l'Ar-  
 » chipel & le Royaume d'Egypte. Pour  
 » cet effet, l'an 1605. le quinzième jour de  
 » Mai, à neuf heures du soir, nous nous  
 » embarquâmes sur le Galion dudit Seigneur  
 » de Breves, qui étoit sur le fer à la Plage  
 » de Pera lez Constantinople, & le lende-  
 » main à huit heures du matin, nous fîmes  
 » voile ;

» voile , en brave & pompeux Equipage ,  
 » les Etendarts & Bannieres arborés en di-  
 » vers endroits du Vaisseau , les Trompettes  
 » sonnant , Tambours battant , & avec for-  
 » ce salves d'escopeterie , après lesquelles fu-  
 » rent tirées trente volées de canons , de-  
 » vant le Serrail du Grand Seigneur.

Tous ces longs Voyages sont divisés en deux Parties , dont la premier comprend celui de *Constantinople à Jérusalem , Egypte & Barbarie* , & la seconde son départ d'*Egypte , ses Négociations à Tunis & Alger , & son retour en France*. Il arriva heureusement à Marseille le 18. Novembre 1605.

A la suite de la *Relation* , titre général du Livre , est la Traduction du *Traité* fait en 1604. entre Henri le Grand & le Sultan Achmet , dont nous avons parlé ci-devant : ce *Traité* est accompagné de quelques notes , qui aprennent que M. de Breves avoit fait renouveler les *Traités* , ou la *Capitulation* sous les Regnes des Empereurs Amurat , Méhemet , & Achmet.

On y voit aussi que M. de Germini , Prédecesseur de M. de Breves , sous le Regne du Roy Henri III. n'eut pas assez d'*industrie* ou de fermeté pour s'oposer aux entreprises des Anglois , qui étoient toujours venus négocier en Turquie sous la Banniere de France , & sous la Protection de nos Ambassa-

deurs, ce qui confirme ce que nous avons rapporté ailleurs de ce M. de Germini qui avoit cédé le pas aux Ministres de l'Empereur, &c. M. de Breves ajoûte que pour ce qui concerne les Anglois, il y avoit remedié. » Par le » moyen, dit-il, de l'intelligence que j'avois » avec les Principaux Ministres du Grand » Seigneur, je fis révoquer tout ce qui leur » avoit été concedé contre l'honneur de notre Etendart, comme il se verra par les 4. » 5. & 6. Articles de la Capitulation.

Il parle aussi de ce qui concerne nos Religieux, ayant la garde de Saint Sépulchre, & les Pelerins, qui le vont visiter, lesquels doivent à l'avenir être protegés & à couvert de toute insulte, avanie, &c.

Enfin on fait observer toutes les précautions, qu'on a prises dans ce dernier Traité, pour rendre le Commerce des François plus protegé & plus florissant que jamais.

Suit un autre DISCOURS *sur l'Alliance qu'a le Roy avec le Grand Seigneur, & de l'utilité qu'elle aporte à la Chretienité* : fait par M. de Breves. Dans ce Discours, on reconnoît un homme parfaitement instruit & qui pense juste sur tout ce qu'il a entrepris de traiter.

A ce dernier Discours sont ajoûtés, par maniere de preuves, trois Brefs du Pape Clement VIII. adressés à M. de Breves durant son Ambassade, & trois Actes des Pe-

res Gardiens de Jérusalem & de Constantinople, qui témoignent combien est utile la Protection de sa Majesté, non-seulement aux Religieux qui servent les Saints Lieux, mais à tous ceux qui ont dévotion de les visiter, & à toute la Chrétienté.

Le second de ces Actes, daté de Pera lez-Constantinople, le 22. Decembre 1604. écrit en Langue Italienne, est signé en premier lieu de cette maniere: *Frater Joannes Andreas Carga, Venetus, Prædicator Generalis, & Vicarius Generalis Congregationis Constantinopolitana, Ordinis Prædicatorum*; suivent les signatures de deux autres Religieux Franciscains constitués en charge.

On trouve ensuite dans le même Livre; quelques autres Pièces curieuses, dont il n'y en a qu'une qui regarde M. de Breves, & qui n'appartient point au sujet que nous traitons, mais qui apprend que ce Seigneur vivoit encore en l'année 1618. Ce Livre est imprimé à Paris 1. vol. 4<sup>o</sup>. chés Nicolas Gasse en l'année 1628. & dédié à M. Camille Savary, sieur d'Auvoir, Conseiller & Aumônier Ordinaire de la Reine Mere du Roy, Abbé de Saint Pierre de Montmajour lez-Arles. Il contient environ 700. pages.

Il est tems de revenir au Baron de Salignac, Successeur de M. de Breves, lequel ne fournit pas une si longue carrière, car

nos Mémoires nous aprennent qu'après s'être acquitté très dignement de son Ministère, il mourut à Constantinople en l'année 1610.

C'est ici le lieu de rendre justice à la vérité, & de réparer une méprise qui se trouve dans le Mercure du Mois de Septembre 1735. page 2119. où à l'occasion du Mariage du Marquis de Salignac, de la Province de Limousin, on a fait le Baron de Salignac, dont il s'agit ici, de la Maison de *Salignac, la Mothe Fenelon*. La méprise paroît excusable. Nous en avons été avertis par M. le Marquis de Bonac au retour de son Ambassade de Turquie, & depuis M. le Marquis de Villeneuve son Successeur dans la même Ambassade, a bien voulu nous confirmer la vérité du fait, en nous envoyant l'Épitaphe de ce Seigneur qu'il fit copier par un de ses Secrétaires, sur son Tombeau de Marbre dans l'Eglise des Jesuites de Pera. C'est par là que nous finirons cet Article.

ILL<sup>mo</sup>. EXX<sup>mo</sup>. D. D. JOANNI DE GONTAUT, DE BIRON, BARONI DE SALAGNAC REG. CHRIST<sup>mi</sup>. GALLIARUM ORATORI APUD IMPER<sup>em</sup>. OTTHOMNUM. TUMULUM HIC SUIS SUMPTIBUS FACIENDUM CURAVIT LUDOVICUS GEDOYN, BENEFICIORUM ACCEPTORUM MEMOR.

*Obiit natus annos LVII. die XII. Octob. anno M. DC. X.*

On

On y voit l'Ecu de ses Armes, qui sont écartelées d'or & de Gueules, qui est Biron, & fut le tout d'or à 3. bandes de Sinople, (a) qui est Salignac ou Salagnac.

Le Baron de Salignac ne fut pas si tôt remplacé dans l'Ambassade de Constantinople ; il mourut, comme on vient de le voir, peu de tems après l'affreuse catastrophe, qui enleva à la France l'un de ses plus Grands Rois. Il paroît cependant que la Porte Ottomane faisoit toujours un grand cas de notre Alliance, & qu'elle la cultivoit dans toutes les occasions. On lit dans le 3. Tome de l'Abregé Chronologique de l'Histoire de France de Mezeray p. 1421. qu'étant né au Roy un second fils au mois d'Avril de l'année 1607. lequel prit le titre de Duc d'Orleans, il vint un Chaoux de Constantinople, comme le Roy étoit à Fontainebleau, qui lui apporta un compliment, & des Lettres de la part du Grand-Seigneur Achmet I. & non pas Mehemet, comme le dit Mezeray par une méprise remarquable dans un Auteur si exact.

Ce ne fut donc que sous la Minorité de Louis XIII. que la Cour songea à l'Ambassade de Constantinople. Achilles de Harlay,

(a) On trouve deux Alliances entre les Maisons de Gontaut & de Salignac. 1°. Gaston de Gontaut épousa en 1456. Catherine de Salignac. 2°. Armand de Gontaut épousa vers l'année 1583. Jeanne de Salignac. Histoire Généalogique, &c. du P. Anselme.

Marquis de Sancy, y fut nommé; on ne pouvoit guere mieux choisir. Il étoit fils puîné de Nicolas de Harlay de Sancy, Sur-Intendant des Finances, qui rendit de si grands services à Henri IV. Il fut d'abord Abbé de Saint Benoît sur Loire, de Villeloin, & de Chateliers, nommé enfin à l'Evêché de Lavour. Son aîné étant mort, il quitta l'Etat Ecclésiastique & se fit connoître sous le nom de Marquis de Sancy; peu de tems après la Cour l'envoya à Constantinople, où il demeura dix années. Comme il étoit sçavant, presqu'en en tout genre, & qu'il aprit les Langues durant son séjour, il ramassa un grand nombre de Manuscrits, qu'il fit chercher dans le Levant, & en toutes les Langues Orientales, tant sur l'Ecriture Sainte, les Peres, & l'Histoire de l'Eglise, que sur d'autres matières. Le plus curieux & le plus important de tous ces Manuscrits est sans doute le *Pantateuque Samaritain*, qui a fait tant de bruit dans le Monde Sçavant, & que le P. Morin de l'Oratoire a donné au Public avec ses remarques.

De retour de son Ambassade, M. de Sancy reprit l'Etat Ecclésiastique & entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Il fut un des douze Prêtres qui accompagnerent en Angleterre le Pere de Berulle, Instituteur de cette Congrégation, Premier Général.

ral, & ensuite Cardinal. Après la mort de M. de Berulle, le P. de Sancy fut proposé pour être son Successeur au Généralat. Il fut Supérieur en plusieurs Maisons, à celle de Saint Honoré, & nommé en 1631. Evêque de Saint Malo, où il mourut en 1646. Il a composé plusieurs Ouvrages, la plûpart Manuscrits, entre-autres une curieuse Relation de la mort tragique du Sultan Ibrahim I. Frere puîné d'Amurath, IV.

M. de Sancy eut pour Successeur à l'Ambassade de Constantinople, le Comte de Marcheville. On apprend par la Vie de M. de Chasteuil, surnommé *le Solitaire du Mont-Eiban*, imprimée à Paris, chés *le Petit* en 1666. » que M. de Marcheville aimoit les » Sçavans; il avoit déjà engagé Gassendi & » plusieurs autres dans le même Voyage, & » il voulut mettre aussi M. Descartes de la » partie; mais celui-ci s'en excusa sur ses oc- » cupations, & d'autres raisons empêchè- » rent Gassendi & quelques-autres, d'être » du Voyage.

» Pendant que tout se dispoit pour l'em- » barquement, continuë l'Auteur, Mes- » sieurs de Peiresc, & de Chasteuil régale- » rent magnifiquement l'Ambassadeur à Bau- » gency. On attendoit encore Mrs. Hoste- » nieus & Boëhard, autres Sçavans de répu- » tation; mais ils n'arriverent pas assez à tems..

C. vj,

L'Ambas-

L'Ambassadeur s'embarqua enfin à Marseille avec M. de Chasteuil le vingt Juillet 1631.

C'est tout ce que nous avons pu apprendre au sujet de M. de Marcheville & de son Ambassade. Celle de Philippe de Harlay, Comte de Cefy suit dans nos Mémoires. Ce Seigneur avoit épousé en 1610. De Marie de Bethune, Fille de Florensac de Bethune, Seigneur de Congis; son nom est encore célèbre dans les Archives du Commerce du Levant, par la grande protection qu'il lui accorda durant tout le tems de son Ambassade, qui fut de vingt-quatre ans. Il mourut en 1652. & eut pour Successeur N. de la Haye Vantellet, Maître des Requêtes. Ce nouveau Ministre partit de Marseille vers l'année 1642. & mena avec lui son fils aîné, qui s'instruisit parfaitement de la Politique des Turcs, &c. & mérita dans la suite de succéder à son Pere dans le même Ministère. C'est sous M. de la Haye le Fils, que vint en France Soliman Aga Muteferaca, Envoyé au feu Roy, par le Sultan Mehemet IV. L'Ambassadeur arriva au mois de Juillet 1669. & ne partit de Paris, pour s'en retourner qu'au mois de Mai de l'année suivante.

Il est remarquable que presque tous les Ambassadeurs de France envoyés à la Porte Ottomane, ont été Amateurs des Lettres &c.

& des Beaux Arts, Protecteurs des Sçavans,  
& encore plus, Protecteurs de la Religion  
& du Cômmerce.

Cela s'est particulièrement rencontré en la  
personne du Marquis de Nointel, Charles-  
François Olier, Conseiller au Parlement de  
Paris, & Successeur de M. de la Haye le  
fils, Homme qui avoit de vastes connoissances,  
des vûes étenduës, grand Amateur du  
Bien Public, & en particulier de la gloire  
du nom François. Le Chevalier d'Arvieux,  
qui certainement ne l'aimoit pas, pour des  
raisons d'interêt & de jalousie, qu'il nous  
aprend lui-même, après avoir fait un certain  
portrait de M. de Nointel dans ses Mé-  
moires, publiés en 1735. par le P. Labat,  
le finit en convenant qu'il étoit sçavant, fort  
sage, fort posé, & fort homme de bien.  
*Mémoires du Chevalier d'Arvieux T. IV.*

P. 243.

M. de Nointel fut nommé au commen-  
cement de l'année 1670 dans le tems de  
l'Ambassade de Soliman Aga. Il alla lui ren-  
dre visite, à la fin de laquelle Soliman fit  
présent à l'Ambassadeur François d'un par-  
faitement beau Mouchoir enrichi d'une ex-  
cellente broderie d'or.

Le Ministre Turc rendit cette visite deux  
jours après. Elle dura deux heures entières,  
parce qu'elle fut interrompuë par une magni-  
fique

lique collation, & avant que de se séparer, M. de Nointel fit présent d'une très-belle Montre à Soliman Aga.

Les deux Ambassadeurs resterent encore deux mois à Paris, à donner ordre à leurs équipages. On travailloit cependant au Bureau de M. de Lionne aux instructions de M. de Nointel; & afin que l'Envoyé Turc, qui devoit partir avec l'Ambassadeur de France, s'ennuyât moins, on lui fit voir tout qu'il y avoit de beau & de curieux à Paris & aux environs. Le Chevalier d'Arvieux entre là-dessus dans un grand détail, qui paroît ici inutile.

Quelques jours avant le départ, Soliman Aga alla à Saint Germain. prendre congé de M. de Lionne, après quoi il eut l'honneur de saluer le Roy, dans le tems que sa Majesté montoit à cheval pour aller à la chasse.

» Je lui servis d'Interprete, dit le Chevalier  
 » D. le Roy le reçût gracieusement & lui dit  
 » que son Ministre lui remettroit la Lettre  
 » qu'il écrivoit au Grand Seigneur, en ré-  
 » ponse de celle qu'il lui avoit aportée.  
 » J'eus ordre de le présenter aux Enfans de  
 » France, & ensuite je lui fis voir tous les  
 » Apartemens du Château. On lui fit voir  
 » la Garde-Robe du Roy, son petit Cabinet,  
 » les Pierreries de la Couronne, parmi les-  
 » quelles est le fameux Diamant, nommé le  
 » *Sancy.*»

» *Sancy*, du nom de l'Ambassadeur dont on a  
 » parlé ci devant, qui en fit l'acquisition pour  
 » le Roy à Constantinople, » & généralement  
 » tout ce qu'il y avoit de beau, de riche &  
 » de curieux dans cette Maison Royale.

» Enfin M. de Nointel prit congé du Roy  
 » & des Ministres. Il reçût ses dépêches, &  
 » il se mit en chemin avec Soliman Aga.  
 » M. de la Gibertie, Gentilhomme Ordina-  
 » re, eut ordre de le conduire jusqu'aux  
 » Vaisseaux. Les deux Ambassadeurs se sépa-  
 » rerent à Aix. Soliman alla droit à Toulon,  
 » & M. de Nointel alla droit à Marseille,  
 » pour s'y faire reconnoître dans sa nouvelle  
 » qualité, &c.

Ce que M. D. ajoute à l'occasion de la vi-  
 site que lui rendirent les Echevins de Mar-  
 seille, ne mérite pas d'être raporté. On y  
 aperçoit trop un certain esprit d'interêt per-  
 sonnel, & de mécontentement qui fait sou-  
 vent voir les choses autrement qu'elles ne  
 sont. De Marseille, M. de Nointel se rendit à  
 Toulon, où Soliman l'attendoit avec impa-  
 tience, & où ils s'embarquerent enfin le 21.  
 Août 1670. au bruit de l'Artillerie, & on  
 mit à la voile le lendemain. L'Escadre étoit  
 composée de quatre Vaisseaux de Guerre,  
 commandés par M. d'Apremont.

C'est dommage que M. Galland, que M.  
 l'Ambassadeur emmena avec lui, pour le  
 sujet

sujet particulier que nous dirons dans la suite ; soit mort sans avoir publié la Relation de ses Voyages ; nous aurions eu le plaisir d'en extraire ce qu'il y a de plus curieux dans celle qui concerne le Voyage de M. de Nointel , de Marseille à Constantinople , véritable Voyage Litteraire , dont la lecture fera quelque jour plaisir aux Amateurs de la belle Antiquité.

Dedommageons-nous, s'il est possible, en entrant plus directement dans notre sujet , par la Relation de l'Arrivée , & de la Reception de M. de Nointel à Constantinople, en qualité d'Ambassadeur de France. Elle se trouve dans le même Tome des Mémoires de M. d'Arvieux , p. 254.

On reçût enfin , dit-il , des nouvelles de M. de Nointel. J'en ai vû la Relation en original , & je crois faire plaisir aux Lecteurs de la leur donner entiere.

Les quatre Vaisseaux du Roy , qui portoient M. de Nointel & Soliman Aga , étant arrivés aux Isles des Princes , devant Constantinople, le 22. Octobre 1670. M. d'Apremont qui les commandoit , envoya dire au Caïmacan , qu'il avoit des ordres exprès de ne point saluer le Serrail ni la Ville , à moins qu'il ne fût assuré que l'un & l'autre lui rendroient le salut. Il envoya faire ce compliment par son premier Lieutenant ,  
accom-

accompagné du sieur de la Fontaine, Drogman de l'Ambassade. Ils eurent Audience sur le champ, & rapporterent que le Caïmacan avoit été surpris de cette proposition; qu'il avoit assemblé aussi-tôt son Conseil; qui après une mûre délibération, avoit résolu de ne rien faire sans un Ordre exprès du Grand Seigneur, parce que tous les Vaisseaux de Guerre qui entroient, saluoient le Serrail, sans en exiger de salut, & que ceux de Sa Majesté pouvoient toujours entrer en attendant les ordres & la réponse du Grand Seigneur pour le reste.

Les Vaisseaux qui étoient en panne, appareillerent sur le champ & mouillèrent dans le Port de Constantinople, au-dessus de la Tour de Leandre, qui lui sert de Fanal.

Le lendemain, M. de Nointel reçût dans son bord, les Complimens des Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise, & ceux des Résidens de Hollande & de Gènes, qui envoyèrent leurs premiers Secretaires. Il descendit ensuite à terre *incognito* avec ses Gens; il s'en alla au Palais de France, & y demeura jusqu'à ce que tout fût disposé pour son Entrée Publique.

Le 11. Novembre, M. de Nointel se rendit de grand matin aux Vaisseaux du Roy, avec toute sa Maison. M. de la Haye qu'il venoit relever, & tous les Capitaines, vinrent lui faire compliment.

Le

Le *Chaoux Bachi*, & le *Vaivode* ou Gouverneur de Galata, vinrent aussi le complimenter de la part du *Caïmacan*. Après les complimens, on servit le *Caffé*, le *Sorbet*, & on donna le *Parfum*, ce qui termina la Cérémonie. Ces deux Seigneurs en rentrant dans leurs *Chaloupes*, furent salvés chacun de onze coups de canon, & un moment après, les deux *Ambassadeurs* entrèrent dans la leur, qui étoit magnifiquement ornée, & accompagnée des *Chaloupes* & des *Canots* de l'Escadre Française, bien armés, avec toutes les Maisons des deux *Ambassadeurs*, & une partie des *Officiers* de l'Escadre, richement habillés. Ils furent salvés de toute l'Artillerie, & de la *Mousqueterie* des quatre *Vaisseaux*.

En débarquant, ils entrèrent dans une Place, nommée *Atmeidan*, où la Cavalerie Turque, & les quarante chevaux que le *Caïmacan* avoit envoyés, les attendoient en bon ordre.

La Marche de cette Entrée, commença par cent *Mousquetaires* à pied, apellés *Azaps*, armés de gros *Mousquets* & de *Cimeterres*, ayant à leur tête deux *Trompettes* François, portant les livrées de l'*Ambassadeur*. Ils étoient commandés par le *Kiahia*, ou *Lieutenant* du *Vaivode*, monté sur un très-beau *Cheval* *Isabelle*.

Cent

Cent Janissaires suivoient avec leur grands Bonnets de Cérémonie , sous la conduite d'un Chaoux Bachi , qui est un de leurs Capitaines. Il avoit sur son Bonnet trois belles Aigrettes , pour le distinguer de sa Troupe.

Les cent Chaoux qui les suivoient , étoient armés de Cimenterres & de Masses d'Armes , montés sur des chevaux , qui ne paroissent pas moins par la vivacité de leurs mouvemens , que par l'éclat des broderies d'or , dont les Harnois , les Selles & les Housses étoient couverts.

Une partie de la Maison de M. de Nointel , marchoit ensuite , sçavoir , les huit Janissaires destinés à sa garde , montés sur de très-beaux chevaux. Son Maître d'Hôtel les suivoit seul ; il étoit à la tête de six Valets de Chambre , vêtus de drap bleu avec des galons d'argent. Douze Valets de pied , habillés des couleurs de leur Maître , avec un galon d'or , argent & soye , tous très-bien montés , suivoient.

On voyoit ensuite deux chevaux de main , envoyés par le Caïmacan , pour le service de l'Ambassadeur. Ils étoient conduits par deux Palfreniers Turcs. Les Housses étoient en broderie d'or & de perles , les Brides & les Etriers d'argent , enrichis de Rubis & d'Emeraudes.

Les

Les Interpretes de France & de Venise, avec des vestes de satin & des robes d'écarlate, fourées de Martes Zibelines, & de très beaux bonnets, alloient ensuite.

Après eux, venoient le Premier Ecuyer du Caïmacan, deux Lieutenans des Spahis, & le Chaoux Bachi du Grand Seigneur, ayant à son côté le Vaivode de Galata. Ils étoient précédés & suivis de quantité de domestiques; l'éclat des habits, l'ordre de leur marche, leur gravité, la beauté de leurs armes, la finesse des chevaux, & leurs superbes harnois, augmentoient la décoration de leur Marche.

Quatre Trompettes venoient ensuite, avec de très riches habits, ayant des Trompettes d'argent, ornées de banderoles, richement brodées, & sonnant continuellement.

Inmédiatement après ces Trompettes, venoient les deux Ambassadeurs, marchant sur la même ligne. M. de la Haye étoit à la droite, monté sur un fort beau cheval blanc, richement harnaché. Il étoit vêtu d'un Juste-au-corps de velours noir, avec des boutons d'or; son chapeau étoit enrichi d'un cordon de grosses perles.

M. de Nointel marchoit à la gauche. Il avoit un Juste-au-corps d'écarlate, couvert de dentelles or & argent, & sur son chapeau, un bouquet de plumes blanches. Il  
**montoit**

montoit un superbe cheval Isabelle , envoyé par le Caïmacan , dont la selle étoit couverte d'une housse de drap d'or enrichi de perles.

L'Abbé de Nointel suivoit l'Ambassadeur son frere , accompagné de toute la Noblesse Françoisé , très bien montée , & richement vêtue.

Les Secretaires des Ambassadeurs de France & de Venise continuoient la Marche. Ils étoient suivis de trente Gentilshommes , qui étoient débarqués des Vaisseaux , pour grossir le Cortége. Le Corps des Marchands & toute la Nation Françoisé à cheval, fermoient la Marche , laquelle dura près de deux heures. Les rues , les fenêtres des maisons de toute cette route , étoient remplies jusqu'aux faites , d'un nombre infini de monde de tous états , & de toute sorte de Religions.

Les Ambassadeurs arriverent ainsi au Palais de France , où ils furent salués par une décharge de cent boëtes , de pierriers , & de toute la Mousqueterie Turque , qui s'étoit rangée en haye. On fit entrer dans le Palais les principaux Officiers Turcs ; on les régala splendidement , & M. de Nointel leur fit à tous des présens considerables , & fit distribuer de grandes largesses à tous ceux qui s'étoient trouvés à son Entrée.

Comme la Cour étoit à Andrinople , M. de

Nointel y arriva le 14. Janvier 1671. conduit par le Chaoux Bachi, avec les carosses ; les chariots & les chevaux, que le Grand Seigneur lui avoit fait fournir, avec une somme pour sa dépense, comme la Porte a accoutumée d'en user avec les Ambassadeurs, à l'égard de leur premiere Audience.

Deux ou trois jours après, l'Ambassadeur eût sa premiere Audience du Grand Visir, & le troisieme jour de Février, il eût celle du Grand Seigneur. Ce que nous allons rapporter de cette Audience, est tiré des Memoires de M. de la Croix, (a) son Premier Secrétaire, qui fût présent à tout, & qui a scû éviter une certaine prolixité.

M. l'Ambassadeur, dit-il, fit ses efforts pour paroître ce jour là avec plus d'éclat qu'il n'avoit encore fait, afin que la Pompe & la Magnificence Françoisse eussent d'autant plus de lustre, qu'elles devoient avoir pour spectateurs, un des plus Grands Empereurs de l'Orient, & tous les principaux Officiers de son Empire. La Noblesse Françoisse, à son exemple, voulant y contribuer de son côté, fit voir tout ce que l'Ajustement François a de beau & de galant.

(a) MEMOIREs du sieur de la Croix, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de Constantinople, contenant, &c. 2. vol. in-12. A Paris, chés Barbin. 1684.

Le

Le Chaoux Bachi , en habit de cérémonie , d'une veste de brocard à fleurs dor , sur un fond d'argent , suivi de 50. de ses Officiers , & accompagné du Sous-Bachi , avec les Janissaires de sa garde , se trouva dès la pointe du jour , à la porte de son Excellence.

L'Ordre de la Marche fût semblable à celui qui s'observa à l'Audience du Visir , à la réserve que l'on fit paroître des habits nouveaux , & que le Cortége fut augmenté de plusieurs Gentilshommes Allemans & Polonois , que les Résidens de ces Nations avoient envoyés pour honorer la cérémonie , & qui avoient mené avec eux beaucoup de domestiques en bon équipage.

Il fallut traverser la meilleure partie de la Ville , pour arriver au Serrail du Grand Seigneur , qui est dehors. M. de Nointel mit pied à terre à la porte , & fût reçu par un Maître des cérémonies , nommé , *Capigilar Kehajasi* , ou Chef des Portiers , qui tenant un grand bâton d'argent à sa main , le conduisit dans une cour de gazon d'une figure irrégulière , traversée de plusieurs sentiers , & pavée tout à l'entour , des deux côtés de laquelle regnent des galeries , qui s'étendent jusqu'au bâtiment du Palais.

À droite en entrant , on voyoit des Janissaires rangés sous la galerie ; le Janissaire  
Aga ;

étoit assis vers le milieu sur une chaise, ayant auprès de lui le *Kehaja-Beig*, vêtu d'une robe de satin blanc, par-dessus laquelle il avoit une veste de velours violet, & un bonnet de cuir doré, chargé d'une aigrette fort haute & fort épaisse, sous laquelle au derrière de la tête paroissoit un panache de plumes noires. Cet Officier étoit assis sur un banc de pierre, ayant au-dessous de lui, plusieurs *Servagis* ou Capitaines de Janissaires, qui étoient vêtus & coëffés comme le *Kehaja-Beig*.

Les Compagnies des Janissaires étoient rangées dans la Cour hors de la galerie, en cinq ou six files fort serrées.

On voyoit au même endroit en face du Palais 50. *Capigis* ou Portiers, qui tenoient sur leur bras chacun une pièce du présent que M. l'Ambassadeur présentoit à Sa Hautesse; il consistoit en un très beau & riche tapis de la *Savonnerie*, long de quatre aulnes sur trois de large, un grand chandelier d'argent cizelé, à huit branches, une pendule à boîte d'écaïlle de tortuë, enrichie de colonnes & de feuillages d'argent doré, une tenture de tapisserie à l'aiguille de douze morceaux, & 40. vestes magnifiques sçavoir de drap, de satin & de brocard, le tout à fonds d'or & d'argent.

Dans la galerie à gauche, il y avoit une vingtaine

vingtaine de Capigis-Bachis, & autant de Mutaferacas ; on voyoit au-devant de cette même galerie une douzaine de petits canons qui servent aux réjouïssances publiques.

Toute cette Milice observoit un silence si profond & une contenance si grave, ayant les mains croisées sur l'estomach, qu'à peine on les voyoit faire quelque mouvement.

Le Maître des cérémonies fit traverser toute cette cour à M. l'Ambassadeur ; il fut reçu à la porte du Divan par le Chiaoux Bachchi, lequel l'introduisit dans la Sale, ouverte en forme de vestibule, attendant l'appartement du Grand Seigneur, & séparée de la cour par une balustrade seulement, d'où elle reçoit le jour ; elle est entourée de bancs couverts de brocatelle d'or, avec de petits marche-pieds, & le plancher est couvert d'un grand tapis. L'Endroit où s'assied le Grand Visir est en face, un peu plus élevé, & plus orné que le reste du banc, attendant un morceau de menuiserie, placé directement dans le milieu du mur, au-dessous d'une petite fenêtre grillée, d'où Sa Hauteſſe assiste au Divan, & découvre la Milice qui est dans la cour.

Aussitôt que M. de Nointel fut introduit dans le Divan, le Grand Visir sortant de la chambre où il se reposoit, vint prendre sa place ordinaire, & on présenta en même-tems

D un

un tabouret de velours à M, l'Ambassadeur ; lequel fit dire par son Interprete au Ministre Ottoman , qu'il se voyoit enfin au moment qu'il désiroit depuis si long-tems , d'être admis à l'Audience de Sa Hauteffe ; pour lui rendre la Lettre de l'Empereur de France , & qu'il prioit son Excellence de vouloir la lui présenter. Le Grand Visir répondit qu'il étoit le bien venu , qu'il envoyeroit un *Ars* au Grand Seigneur , pour lui donner avis de son arrivée & pour recevoir ses ordres , que cependant il assisteroit à la cérémonie de la paye de la Milice. M. de Nointel se retira de ce lieu , qui étoit destiné pour ranger les sacs , & s'assit seul sur un banc qui lui étoit préparé , & orné comme ceux des Visirs ; toute sa suite étoit debout.

Le Grand Visir étant assis environ au milieu du banc , avoit à sa droite *Cara Mustafa Pacha* Caimacam , & Mehemet Pacha ; & à sa gauche le Cadilesquier de Natolie ; le Nitchangi-Pacha étoit placé sur le banc à droite , & le Testerdar Pacha sur celui à gauche , mais presque au bout ; les deux Tesqueredgis , ou Greffiers , étoient assis aux pieds du Visir.

Ce premier Ministre avoit ce jour là une veste de Satin cramoisi , fourée de martre Zibeline , ( à manches pendantes , ) laquelle en couvroit une autre de satin blanc ; il avoit

en tête un grand turban de cérémonie ; les autres Visirs & Officiers , qui avoient Séance au Divan , étoient vêtus à peu près de la même manière , mais de couleurs différentes ; le Cadilesquier de Natolie avoit une veste de drap violet , avec un turban beaucoup plus gros que celui des Visirs. Ils observoient tous un silence & une gravité si extraordinaires , que si le fardeau de leurs turbans ne les eût obligé quelquefois d'y porter la main , on les eût pris pour des Statuës.

Pendant que l'on rangeoit les sacs d'argent au milieu de cette Sale , le Grand Visir causoit avec le Caimacam , lequel , quoiqu'il fût son Lieutenant , son allié & son ami particulier , ne s'aprochoit de lui qu'avec beaucoup de respect.

La disposition des sacs fut telle. On les rangea des deux côtés du Visir , laissant un passage entre deux , pour pouvoir aborder ce Ministre ; il y avoit huit rangs de chaque côté ; chaque rang étoit composé de cinq tas , & le tas de dix sacs de 500. écus chacun , ce qui faisoit en tout 400000. écus.

Cet arrangement fini , le Reis-Effendi , ou Secrétaire d'Etat , s'aprocha du Grand Visir , & lui mit entre les mains un papier qu'il lut , & l'ayant fait plier , le cacheta de l'anneau de son doigt sans l'ôter ; le même Reis-

D ij      Effendi

Effendi l'enferma dans un petit sac de satin vert & le rendit à ce Premier Ministre, lequel s'étant levé, aussi-bien que les autres Visirs, porta ce sac à sa bouche & à son front, & le consigna au Chiaoux-Bachi. Celui-ci l'ayant reçu sur ses deux mains qu'il tenoit élevées, se rendit à l'appartement du Grand Seigneur, marquant beaucoup de respect & de gravité. Il étoit précédé du Capigilar Kehajassi, Chef des Portiers, qui avoit une veste de toile d'argent à fleurs d'or, & portoit à sa main une grosse canne, garnie d'argent, dont en marchant il frapoit sur le carreau.

Ces Officiers retournerent quelque-tems après avec la même cérémonie, rapportant le même petit sac, que le Reis-Effendi reçût & ouvrit, & il en tira un papier cacheté qu'il présenta au Grand Visir qui étoit debout, lequel le baisa & le porta à son front.

Ensuite le Testerdar s'étant levé, lût la liste des troupes & de tous ceux auxquels l'argent devoit être distribué; cette action fut suivie d'une grande acclamation de joye de toutes les Milices. Les Janissaires furent les premiers partagés par l'ordre des Compagnies, que l'on apelloit suivant l'ancienneté, & ils eurent 200000. écus.

Le Janissaire Aga, le Kehajabeig, & plusieurs Sorvagis, vinrent baiser la veste du  
Grand

Grand Visir , qu'ils portoient à leur front ; & se retiroient de côté , pour ne pas lui tourner le dos.

Le reste des sacs fut distribué à plusieurs autres Officiers , que le *Rusnamedgi Efendi* , ou Garde des Rôlles apelloit suivant leur rang.

La distribution étant faite , le Grand Visir & les autres se retirèrent dans une chambre , à côté du Divan , pour donner le tems au Janissaire Aga d'aller baiser la veste du Grand Seigneur. C'est la coûtume alors de donner à manger à l'Ambassadeur & à sa suite , mais les Turcs étant alors dans leur Ramazan , ou tems de jeune , & par conséquent le Grand Visir , & les autres qui font les honneurs , ne pouvant pas s'y trouver , il n'y eût point de repas.

M. de Nointel en sortant de la Sale du Divan , fut conduit sous une Galerie , où il s'arrêta avec sa suite pour prendre dix huit *caf-tans* ou vestes de cérémonie. Dans le même-tems l'Aga des Janissaires passa précédé de trois Sorvagis. Il alloit baiser le bas de la Veste du Grand Seigneur , il fut suivi du Kadilesker de Natolie ; un moment après , l'arrivée du Grand Visir obligea tout le monde de se lever & de se tenir dans un profond respect. Il rendit le salut à M. l'Ambassadeur , ce que firent aussi Kara Mustapha

Caimacam, & Mehemet Pacha, qui l'accompagnoient.

Aussi-tôt que les Visirs furent entrés, deux Capigis Bachis, revêtus de *Cafians*, prirent M. de Nointel par dessous les bras, ainsi que les personnes de sa suite, & on les admit aux *Baisemens* \* du Sultan, introduits par le Chaoux Bachi, & par le Capigilar Keajassi. Comme ceux-ci marchaient d'un pas fort grave, on eût le tems de considerer un grand Portique fort élevé, orné de caracteres Arabes, mêlés de differens ornemens de dorure & de peinture. Un carosse passeroit aisément par cette porte. Elle conduit à un Vestibule ouvert, par lequel on descend aux Jardins du Serail. Le Vestibule est tout pavé de marbre, & couvert d'un grand tapis de pied de drap couleur de feu, brodé d'or. On entre de là, dans la Chambre Imperiale.

A l'entrée de cette Chambre, M. de Nointel fit une profonde inclination, puis s'arrêta, ayant toujours à ses cotés les deux Capigis Bachis & son premier Interprète, pendant que les François de sa suite, qu'on n'admettoit qu'un à un, faisoient leur réverence & se retiroient aussitôt, sans avoir le tems d'observer la disposition de cette chambre, la situation du Trône, & les places occupées

\* Cette expression est Turque & a passé dans les Relations Françaises.

par les Visirs. Il n'y eut que M. l'Ambassadeur qui pût aisément le faire, & c'est de lui que j'ai appris ce que je vais sommairement en rapporter.

Cette chambre, ornée d'un tapis de pied de velours cramoisi, brodé d'or & enrichi de perles, avoit une croisée au coin à droite en entrant, & à l'autre coin du même côté, étoit placé le Trône du G. S. adossé contre le mur. Il étoit élevé de quatre pieds sur des degrés, ayant environ cinq pieds de hauteur sur trois de largeur, le couronnement enrichi d'une belle Sculpture de bois doré, étoit soutenu d'un côté par le coin du mur, & de l'autre par une colonne d'or, ou d'argent doré, posée sur l'estrade du Trône. La colonne éblouissoit la vue, à cause de la quantité de pierreries de toute espèce, dont elle étoit chargée, sans parler de quatre boules de Cristal en forme d'œufs d'Autriche, qui ornoient le même Couronnement.

Sa Hautesse étoit assise au milieu de ce Trône. Elle avoit une veste de brocard d'or & argent à fond vert, fourée de martre zibeline avec des boutons à queue, gros comme des œufs de pigeons, enrichis de diamants; il portoit sur son Turban d'une grandeur immense, quatre Aigrettes de plumes de Heron, attachées avec des agraphes des plus belles pierreries.

Le Grand Visir étoit debout à côté droit du Trône, & les deux autres grands Officiers, presque vis-à-vis.

M. l'Ambassadeur, qui après toutes les révérences s'étoit avancé vers le Trône, ayant fait une grande inclination de tête, commença son discours en ces termes avec beaucoup de dignité.

» LE TRES-HAUT ET LE TRES-PUISSANT  
 » EMPEREUR DE FRANCE, m'a fait l'hon-  
 » neur de me choisir, pour assurer votre  
 » HAUTESSE IMPERIALE, qu'elle n'a point de  
 » plus grand, de plus parfait Ami que SA  
 » MAJESTE'.

» C'est une vérité dont je supplie VOTRE  
 » HAUTESSE d'être persuadée; qu'il n'y a  
 » point de Prince au monde, qui souhaite  
 » plus que l'Empereur mon Maître, de faire  
 » connoître à VOTRE HAUTESSE la gran-  
 » deur de son affection. [SA MAJESTE' ne  
 » peut douter que VOTRE HAUTESSE ne ré-  
 » ponde à sa bonne volonté, en lui conser-  
 » vant la même amitié que ses Prédecesseurs  
 » ont témoignée aux Empereurs de France,  
 » dont il tient ses Couronnes, & recher-  
 » chant comme il fait les moyens de l'entre-  
 » tenir sans interruption, même de l'aug-  
 » menter, c'est dans cette pensée que SA  
 » MAJESTE' m'a commandé de me rendre  
 » auprès de VOTRE HAUTESSE, pour y rési-  
 » der

» der en qualité de son Ambassadeur, y con-  
 » tinuer la protection du Christianisme &  
 » servir de continuel témoignage à VOTRE  
 » HAUTESSE de la bonne intelligence qui  
 » est entre les deux Empires.

» VOTRE HAUTESSE a trop de lumieres  
 » pour n'être pas persuadée que les grandes  
 » confédérations n'établissent pas moins la  
 » gloire des Empereurs, que les conquêtes  
 » qu'ils peuvent faire ; c'est pourquoi l'Empe-  
 » reur mon Maître, étant le plus grand, & le  
 » plus considérable Monarque de la Chrétien-  
 » té, la bonne correspondance qui sera entre  
 » vos personnes Impériales, sera très-utile au  
 » bien des vastes Etats, & à l'avantage des  
 » Sujets qui sont souûmis aux deux plus grands  
 » Empereurs de la Terre, puisque ceux de  
 » VOTRE HAUTESSE ne tirent pas moins de  
 » profit du Commerce des François, que  
 » ceux-ci en tirent des Marchandises du Le-  
 » vant. Ainsi SA MAJESTE' ne peut douter  
 » que l'intention de VOTRE HAUTESSE ne  
 » soit d'observer & faire observer par tout  
 » son Empire, les Traités qui ont été faits  
 » entre leurs glorieux Ancêtres.

» Mais comme le tems & les circonstan-  
 » ces qu'il entraîne avec lui, apportent du  
 » changement dans les Alliances, & que  
 » l'antiquité qui les doit rendre vénérables ;  
 » les jette souvent dans un certain oubli,  
 D v » l'Empe-

» l'Empereur mon Maître, souhaitant de re-  
 » medier à certains inconveniens auxquels  
 » il n'a point contribué, m'a commandé de  
 » renouveler les CAPITULATIONS, afin  
 » qu'étant confirmées, les Sujets de Sa Ma-  
 » jesté se trouvent mieux traités que ceux  
 » des autres Princes Chrétiens; ( puisqu'ils  
 » appartiennent au plus Puissant Monarque de  
 » la Chrétienté, & au plus ancien ami de  
 » VOTRE HAUTESSE, ) & enfin que les Mi-  
 » nistres inférieurs & les autres Sujets de la  
 » Porte, considerent le renouvellement des  
 » Traités comme un lien indissoluble, s'ab-  
 » tenant désormais d'y contrevenir comme  
 » ils ont fait par le passé.

» La Justice de VOTRE HAUTESSE est si  
 » éclatante, qu'elle n'hésitera pas sans doute,  
 » de correspondre aux justes desseins de Sa  
 » Majesté, qui se promet un heureux & ré-  
 » ciproque succès d'une Alliance qu'il pré-  
 » tend renouveler avec un Empereur,  
 » lequel a donné tant de marques de valeur,  
 » par les diverses expéditions qu'il a déjà  
 » faites dans une si grande jeunesse, pour  
 » inspirer de plus près le courage & la va-  
 » leur à ses Soldats.

» Toute la Terre en est dans l'admiration;  
 » mais les sentimens qu'en a l'Empereur mon  
 » Maître, étant plus proportionnés à ce qui  
 » est dû à VOTRE HAUTESSE, il ne consi-  
 » dère

» dére pas seulement son courage dans la  
 » Guerre , mais il admire sa prudence , d'a-  
 » voir donné les mains à une Paix qui lui  
 » procure un retour heureux , avec une ré-  
 » putation glorieuse , dans l'une des princi-  
 » pales Villes de son Empire , où pour le  
 » comble de la satisfaction de VOTRE HAU-  
 » TESSE , elle apprend maintenant par ma  
 » bouche , que ses grandes qualités sont l'ob-  
 » jet de la haute estime d'un Prince exercé  
 » dans les armes , comme sa Majesté l'a été  
 » depuis sa jeunesse , & dont la vie est déjà  
 » illustre par tant de victoires.

» Elles sont si grandes , que la renommée  
 » n'aura pas manqué d'en porter les nou-  
 » velles à VOTRE HAUTESSE ; elle l'aura sans  
 » doute informé de quelle maniere l'Empe-  
 » reur mon Maître , après avoir soutenu puis-  
 » samment dès son plus bas âge , une Guerre  
 » de plus de trente ans contre plusieurs Puis-  
 » sances de l'Europe , il l'a enfin terminée  
 » par deux Traités de Paix à Munster & aux  
 » Pyrenées , tous deux très glorieux , & in-  
 » finiment avantageux , en ce que Sa Ma-  
 » jesté y a conservé ou acquis un grand nom-  
 » bre de Places & de Provinces entieres ,  
 » dont elle a accru l'ancien Domaine de sa  
 » Couronne , & étendû bien loin les limi-  
 » tes de ses vastes Etats.

» VOTRE HAUTESSE a sans doute encore

D vj

» scû

» fçû , que la fortune n'étant pas con-  
 » tente de la grandeur de l'Empereur mon  
 » Maître , lui a fait naître une nouvelle  
 » occasion de donner des preuves de fa  
 » valeur , & de son intrepidité. C'est dans  
 » la Guerre qu'elle a été obligée de soutenir  
 » contre l'Espagne , pour se procurer la jus-  
 » tice qu'elle lui refusoit touchant les droits  
 » de la Reine son Epouse.

» En cette derniere occasion , Sa Majesté  
 » satisfaite de sa gloire , s'est contentée de  
 » partager par un nouveau Traité de Paix  
 » entr-elle & l'Espagne , ce que cette Cou-  
 » ronne possédoit dans les Païs-bas ; & com-  
 » me elle fuit continuellement le repos qui  
 » est dû à ses grands travaux , depuis qu'elle  
 » a pris l'administration de son Empire dans  
 » ses seules mains , elle s'est particulièrement  
 » apliquée à fortifier son Parti de plusieurs  
 » nouvelles Alliances qu'elle a fait avec d'au-  
 » tres Rois & Princes , & à donner sa pro-  
 » tection à ses anciens amis & confédérés ;  
 » à faire regner les Loix & la Justice dans  
 » toutes les Terres de sa Domination , à y  
 » reformer un grand nombre d'abus , & de  
 » desordres que la licence des Guerres y  
 » avoit laissé introduire , à faire fleurir les  
 » Arts , à remettre l'abondance dans ses Etats  
 » & dans ses Finances , à rétablir ses forces  
 » maritimes qui sont si considérables par le  
 » nombre ;

» nombre , la qualité , & la grandeur de ses  
 » Vaisseaux , que tous les Princes Chrétiens  
 » sont contraints de lui céder la Domination  
 » de la Mer , & que Sa Majesté se voit en  
 » état de faire sentir sa Puissance partout ,  
 » soit pour le secours de ses Alliés , soit pour  
 » se faire rendre la justice qui lui est dûë.

» Ce sont là les qualités que doit posséder  
 » un Empereur , qui est ami de V O T R E  
 » H A U T E S S E. Ce sont celles de l'Em-  
 » pereur mon Maître , qui est seul capable  
 » de répondre à la grandeur d'une Alliance  
 » qui puisse joindre ensemble les deux plus  
 » Puissans & plus Riches Monarques du mon-  
 » de , & qui ne recevra point d'altération  
 » de la part de S A M A J E S T É , si les Sujets  
 » de V O T R E H A U T E S S E ne violent pas les  
 » conditions du Traité. Elle m'a commandé  
 » de l'en assûrer , & de lui remettre cette  
 » Lettre , qui est une preuve de sa constante  
 » amitié , en lui souhaitant , comme je fais ,  
 » une heureuse prolongation de ses jours.

Les Discours un peu étendus ne se pro-  
 noncent pas ordinairement dans leur entier.  
 Celui-ci fût mis dans la même bourse , qui  
 contenoit la Lettre du Roy , l'un & l'autre  
 traduits en Turc , afin que le Sultan pût le  
 le voir à loisir.

La Lettre de Sa Majesté étoit conçûë en  
 ces termes.

**LETTRE**

## LETTRE du Roy au Grand Seigneur.

TRE'S-HAUT très Excellent , très Puissant ,  
 très Magnanime & Invincible Prince , le  
 Grand Empereur des Musulmans SULTAN  
 MEHEMET en qui tout honneur & vertu  
 abonde , notre très cher & parfait ami.

» La réponse que nous avons faite le 24.  
 » Avril dernier à la Lettre que V. H. nous  
 » avoit écrite au mois de Juin de l'année  
 » précédente , laquelle nous avons mise en-  
 » tre les mains de votre serviteur *Soliman*  
 » *Aga* , dont le retour soit heureux , aura  
 » informé V. H. de nos bonnes inten-  
 » tions , tant sur le sujet de l'arrivée de cet  
 » *Aga* à notre Cour Imperiale , ( Gloire  
 » du Monde , & assuré Refuge & Protec-  
 » tion de tous les Rois & Pontentats qui  
 » recourent à son puissant & clement apui , )  
 » que pour le maintien inviolable de l'union  
 » & étroite amitié entre nos Imperiales Per-  
 » sonnes , & les vastes Empires que Dieu ,  
 » Auteur de tout bien , a soumis à notre  
 » obéissance , & parce qu'en rapellant auprès  
 » de nous , pour les considérations marquées  
 » dans cette réponse , le Sr de la Haye Van-  
 » telet notre Ambassadeur Ordinaire à la  
 » Célèbre Porte Ottomane , pour l'em-  
 » ployer en d'autres charges honorables.

» Nous avons pris en même tems la réso-  
 » lution

» lution d'envoyer en sa place , un autre de  
» nos Ministres avec le même caractère ;  
» suivant le desir que V. H. nous a marqué  
» par sa Lettre , que son serviteur *Soliman*  
» *Aga* nous a renduë. Nous avons jetté les  
» yeux pour ce sublime emploi sur la per-  
» sonne de notre très cher & féal Conseiller  
» en tous nos Conseils , & en notre Cour  
» de Parlement , le sieur de N O I N T E L ,  
» Magistrat de grande vertu , mérite , pro-  
» bité , suffisance , & en qui nous avons toute  
» confiance. Nous écrivons donc cette Let-  
» tre à V. H. afin de la prier de considerer  
» & traiter à l'avenir ledit Sr de Nointel  
» dans cette qualité de notre Ambassadeur  
» Ordinaire à ladite Porte , chargé de toutes  
» nos affaires , & de celles de nos Sujets ,  
» Nous promettant de l'amitié de V. H.  
» qu'elle le recevra , l'agréera , & lui fera  
» toute sorte de bon traitement , lui don-  
» nant la même créance qu'elle pourroit  
» donner à nous-mêmes , sur tout ce qu'il  
» lui pourra représenter dans les occasions  
» touchant les interêts de nos Sujets , &  
» nommément de faire cesser les vexations  
» & avanies qu'on a exercé ci-devant sur eux  
» dans les Echelles du Levant , & ailleurs  
» dans son vaste Empire , comme aussi sur  
» le renouvellement des anciennes *Capitu-*  
» *lations*. Nous nous remettons du surplus  
» à

» à la vive voix de notre Ambassadeur. Sur  
 » ce , Nous prions Dieu qu'il augmente  
 » les jours de V. H. Ecrit à Saint Germain  
 » en Laye , le 11. Juillet 1670.

Après avoir présenté cette Lettre M. de Nointel fit une profonde & dernière reverence & se retira avec ses conducteurs , qui ne le quitterent qu'à la porte du Serail , où il monta à cheval avec toute sa Suite , & avec le même Cortége qu'il avoit , en venant chés le Grand Seigneur.

Lorsqu'il fût à deux cent pas du Serail , le Chaoux Bachi le pria de vouloir bien s'arrêter , pour voir défilér les Janissaires dont les premiers au nombre de quatre cent , marchant deux à deux , portoient chacun sur l'épaule des bourses qu'on leur avoit distribuées. Ils étoient suivis de tous les autres ; après lesquels venoient le Keha Beig & les Sorvagsis , montés sur de fort beaux chevaux , richement harnachés. Ils marchoient deux à deux , & précédoient le Janissaire Aga , qui étoit environné de plusieurs bas Officiers des Janissaires , d'un *Oda* de ce même Corps , & de quantité de domestiques.

La Milice continua de défilér devant l'Ambassadeur , en présence du Tefterdar , & du Nitchandgi , suivis du Caimacam & de Mehemet Pacha , tous montés sur des chevaux ,  
 dont

dont la magnificence des harnois augmentoit la beauté.

On vit ensuite paroître le Grand Visir monté sur un cheval blanc d'une rare beauté & très richement harnaché , aux côtés duquel marchoient vingt *Chateirs* , ou Valets de pied , avec des robes de velours , & de larges ceintures d'argent doré. Ce qui distinguoit ce premier Ministre des autres Pachas , c'étoit une Compagnie entiere de Janissaires destinée pour sa garde , portant chacun un bâton ferré orné d'un fil d'argent serpentant à l'entour , & ayant sur l'épaule droite une peau de Tigre en forme d'écharpe. Il étoit accompagné de plusieurs Officiers de sa Maison à pied , & tous ses Courtisans superbement montés , le suivoient en foule.

M. l'Ambassadeur continua ensuite sa Marche , & arriva chés lui avec le Cortège dont nous avons parlé.

Le 4. Fevrier , il visita le Mufti , & Carâ Mustafa Pacha , pour leur rendre les Lettres que le Roy leur écrivoit , à l'un , comme Premier Ministre de la Religion Mahometane , afin qu'il ne s'oposât point au rétablissement des Eglises Chrétiennes , & à l'autre , parcequ'il étoit Caïmacam en charge , lors de l'Ambassade de *Soliman Aga* , & pour réponse à celle qu'il s'étoit donné

donné l'honneur d'écrire à Sa Majesté.

Il vit le Mufti le matin. La Lettre du Roy fut reçûë avec de grandes démonstrations de respect & de joye , & avec des promesses réitérées d'être favorable à l'Ambassadeur de France & à toute la Nation dans les occasions où l'on pourroit avoir besoin de son ministere. On servit le café & le sorbet , sans oublier les eaux de senteur & les parfums. Le Mufti reçût ensuite de la part de M. l'Ambassadeur une fort belle Pendule avec six vestes de drap de satin & de brocard. Son grand âge & ses infirmités le dispensèrent de reconduire M. de Nointel qui se retira accompagné du Kehaja du Mufti & de plusieurs de ses Officiers , lesquels ne le quitterent qu'au bas de l'escalier , où il monta à cheval.

La visite de Cara Mustafa Pacha se fit l'après-dîner , & tout s'y passa avec une satisfaction réciproque. Ce Pacha reçût de la part de M. l'Ambassadeur une belle Montre à boîte d'or & plusieurs vestes de différentes qualités.

Enfin, tout le cérémonial de la Porte étant rempli , notre Ambassadeur ne songea plus qu'à la consommation de la grande affaire dont le Roy l'avoit expressément chargé ; savoir le renouvellement des *Capitulations* ,

avec

avec de nouveaux Articles, qui étoient importants à la gloire du Roy, aux intérêts de la Religion & au bien du Commerce. Cette Affaire qui avoit échoué sous la précédente Ambassade par les mauvaises dispositions du Vizir Kupruli, aigri par certains incidens, souffrit encore beaucoup de difficultés sous le Ministère de M. de Nointel, difficultés si grandes, que la Cour fut même sur le point de le rapeller, &c. & qui cependant par son bon esprit scût si bien ménager & le grand Visir & les Principaux Officiers de la Cour du Grand Seigneur, fit des réponses si judicieuses & si solides aux principales difficultés, qu'il eut enfin seul la gloire de terminer heureusement cette longue & importante Négociation.

M. de la Croix, son premier Secrétaire, nous apprend *page 398. du 1. vol. de ses Mémoires*, qu'enfin les Capitulations furent renouvelées le 5. Juin 1673. à quoi il ajoute le détail suivant.

Le Chaoux Bachi & trente de ses Chaoux allerent prendre M. l'Ambassadeur au Village de *Bosnakkeïi*, où il étoit logé, pour le conduire à l'Audience du Grand Visir, des mains duquel il reçût ce Traité, & le fruit de ses travaux. Le Ministre François témoigna au Grand Visir son espérance de la durée de cette amitié, si authentiquement renouvelée;

nouvellée, qu'il fondoit sur la grande jeunesse, & le mérite extraordinaire des deux Empereurs qui l'avoient contractée, & sur la prudence du Premier Ministre de l'Empire Ottoman. Le Grand Visir répondit parfaitement bien à ces compliments, & parût très-content. Il voulut même se disculper du retardement de cette heureuse conclusion, en assurant qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'elle n'eût été faite plutôt. Le régal ordinaire de Café, Sorbet, &c. interrompit la conversation, & l'Audience finit par la consignation des Lettres du Grand Seigneur, & du Premier Visir au Roy, qui accompagnoient le nouveau Traité.

Cette Lettre étoit enfermée dans une bourse de drap d'or, longue d'un quartier d'aune, dont l'ouverture étoit fermée avec un ruban, cachetée du Sceau de Sa Hautesse, appliqué sur le ruban, & couvert d'une petite pièce d'or en coquille. La Suscription étoit dans une longue queue de papier de soye, attachée sous le même Sceau, avec le titre de *Padicha* Empereur, que la Porte donne seulement à Sa Majesté très-Chrétienne, entre tous les Monarques de l'Europe, aussi-bien qu'au Grand Mogol, entre les Asiatiques.

Les Capitulations étoient dans un sac de velours cramoisy.

La Religion trouve dans ce Traité une protection

protection aussi forte que spéciale au nom de Sa Majesté, car non-seulement tous les Religieux Francs de Jérusalem y sont maintenus dans la possession de la grande Eglise du Saint Sépulchre, & de tous les Saints Lieux qu'ils possèdent dans la Ville & au dehors, mais encore les Evêques, Prélats, Ecclésiastiques, & tous les Religieux qui sont dans l'Empire Ottoman, sous la protection du Roy, sont conservés dans la jouissance de leurs biens, & dans l'exercice de leurs cérémonies; les Eglises sur lesquelles les Turcs avoient imposé quelque tribue pour en permettre l'entrée, en sont entièrement déchargées: le rétablissement de celle de Saint George de Galata est permis, & la liberté accordée de dire la Messe dans l'Hôpital du même Lieu; les Jesuites & les Capucins François y sont spécialement dénommés, & tous les autres Religieux en général, afin qu'il ne leur soit fait aucun tort, & qu'il ne puisse jamais y avoir lieu à aucune avanie.

Le Commerce n'est pas traité moins favorablement, puisqu'outre qu'il est réglé que les Marchands ne soient pas jugés dans les Echelles, lorsqu'ils auront quelque démêlé avec les Turcs du Pays, s'il s'agit de plus de cent livres, qu'ils ne soient pas soumis à payer *le sang* de ceux qui auront été tués dans

dans leur quartier, qu'ils ne payent point la Doïane des Indiennes, non plus que des Soyés; il est encore accordé par le même Traité, que le droit de Doïane sera réduit de cinq à trois pour cent de toute sortes de Marchandises d'entrée & de sortie.

L'Auteur des Mémoires que nous venons de citer a crû ne pouvoir mieux finir ce premier volume qu'en y ajoutant page 403. l'Interprétation du Traité des Capitulations » faite, dit-il, par M. de la Croix, Secrétaire Interprète du Roy pour les Langues Orientales, laquelle étant très-bien & très-fidèlement exécutée, donnera tout l'embellissement possible à son Ouvrage, qu'il pouvoit attendre de celui d'un aussi habile Homme, universellement sçavant dans toutes les Langues du Levant, & son intime Ami.

Suit la Traduction des Capitulations, dont la longueur nous empêche de les insérer ici. Nous nous contenterons d'en rapporter le Titre général, avec quelques circonstances principales.

LES CAPITULATIONS *renouvelées entre* LOUIS XIV. *Empereur de France, & MEHEMET IV. Empereur des Turcs, par l'entremise de Monsieur CHARLES-FRANÇOIS OLIER DE NOINTEL, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, & en sa Cour de Parlement de Paris, & son Ambassadeur en Levant.* PRE-

## P R E' L I M I N A I R E.

V O I C I ce qu'ordonne ce Noble Signe ; dont la réputation est si grande , qui vient d'un Lieu si élevé , Signe vraiment Impérial & du Conquerant du monde , qui par le Secours Divin , la Protection Celeste , & les Graces du Souverain Libérateur , vient à bout de toutes sortes d'entreprises.

## Q U A L I T E' S D U G R A N D S E I G N E U R :

M O I qui suis par les infinies graces du Juste , Grand & Tout-Puissant Créateur , Empereur des Empereurs , Distributeur des Couronnes , Serviteur des deux très-Augustes & Sacrées Villes de la Mecque & Medine, Protecteur & Gouverneur de la Sainte Jérusalem , Seigneur de la plus grande partie de l'Asie & de l'Afrique , de Temeswar , de l'Esclavonie , de Segutuar , & de la Forteresse inexpugnable d'Agria , de la Caramanie , de l'Arabie & de toute la Syrie , de Rhodes & de Chypres , de Diarbequir , d'Alep , du Caire de Van , d'Erzerum , de Damas , Lieu de sûreté & de plaifance , Pays de salut , de Babylone , Paradis terrestre , & le séjour des Princes , de Bassora , d'Azac , d'Egypte rare en son tems & puissante , des Villes de Thunis , de la Goulette , de Tripoli de Barbarie , de la Ville de Constantinople , Lieu de sûreté & le desir des Rois , & de plusieurs

seurs Pays, Villes & Seigneuries, des Mers blanche & noire, Isles, Détroits, Passages, Peuples, Familles, Générations, & d'un nombre infini de Victorieux Hommes de Guerre, qui reposent sous l'obéissance & justice de l'Empereur Mehemet, Fils de l'Empereur Ibrahim, Neveu de Sultan Amurath, Successeur des Empereurs Selim & Bajazeth, & de l'Empereur Mehemet par la grace de Dieu, recours des grands Princes, & refuge des honorables Empereurs.

*LES QUALITE'S que donne le Grand Seigneur au R O Y.*

LA GLOIRE des plus Grands Monarques de la Terre de la Croyance de JESUS, choisi entre les Princes Glorieux de la Religion du MESSIE, la Victoire de toutes les Nations Chrétiennes, Seigneur de Majesté & d'Honneur, Patron de Louange & de Gloire. LOUIS Empereur de France; que sa fin soit heureuse.

PAR la Lettre que nous avons reçûe des mains de Charles François Olier, Marquis de Nointel, de la part de l'Empereur de France, son Seigneur, dont il est le Conseiller en tous ses Conseils & Ambassadeur à notre Porte de Felicité, choisi entre les Gentilshommes de son Royaume, Sôuïen de la Prosperité du plus Grand de tous les Grands

Grands de la Croyance du MESSIE, nous sommes invités de consentir que les *Capitulations* qui ont long tems duré entre nos Ayeuls & les Empereurs de France, fussent renouvelées : par cette considération, & par l'inclination que nous avons à conserver cette ancienne amitié, Nous avons accordé un nouveau Traité, dont voici le contenu.

La Traduction du Traité suit en entier. Il est divisé en deux Parties, dont la premiere comprend en substance ce qui étoit déjà stipulé dans les précédentes Capitulations, & finit de cette maniere.

DECLARONS & voulons que ceux qui contreviendront à cette Noble Capitulation, soient tenus pour désobéissans & perturbateurs du repos public, & qu'en consequence, ils soient sans aucune remission, condamnés à un grief châtiment, afin qu'ils servent d'exemple à ceux qui oseront les imiter à mal faire ; & ouvrir les promesses que nous faisons de l'observation de notre Capitulation, nous entendons que celles qui ont été faites par notre Prédécesseur Sultan Suleiman, auquel Dieu fasse misericorde, soient observées & entretenues de bonne foy.

La seconde Partie contient plusieurs Nouveaux Articles, dont les uns regardent la Religion, les autres le Commerce, & tous sont à la gloire du Roy, & à l'avantage de la Nation.

E Le

Le Traité finit ainsi. *Nous promettons par la vérité du Puissant Créateur du Ciel & de la Terre, & par les Ames de nos Ayeuls & Bisayeuls de ne contrevenir à ce qui est porté par ces Nobles Capitulations, tant que l'Empereur de France sera constant & ferme à la conservation de notre amitié; acceptons dès à présent la sienne, avec volonté de la tenir chere & en faire esime. Telle est notre promesse imperiale, &c.* FAIT à Andrinople le 5 Juin 1673.

M. de la Croix nous apprend encore que cette grande affaire n'eût pas plutôt été terminée, c'est-à-dire, les Capitulations & les Lettres du Sultan & du premier Visir au Roy, ayant été expediées & remises, que M. l'Ambassadeur lui fit l'honneur de le choisir pour les porter à sa Majesté.

« Il arriva à Paris, dit le Chevalier d'Ar-  
 « vieux, *T. V. p. 53. de ses Memoires*, vers  
 « la fin du mois de Novembre 1673. Il étoit  
 « envoyé expressément pour y apporter les  
 « Capitulations renouvelées, &c. Ce renou-  
 « vellement des Capitulations, fit grand  
 « bruit à la Cour & à la Ville, & beaucoup  
 « d'honneur à M. de Nointel, &c. En cela,  
 M. d'Arvieux rend une exacte justice à la  
 vérité. Mais tout ce qu'il ajoûte au sujet de la  
 Traduction de ce Traité que le Ministre lui  
 ordonna d'abord de faire, & qui fût cepen-  
 dant faite par M. de la Croix Petis, Secretaire  
 Interprete

Interprete du Roy pour la Langue Turque ;  
 » sur ce que celui-ci remontra à M. de Pom-  
 » ponne, qu'*ayant acheté cette Charge* pour ser-  
 » vir S. M. en ces sortes de Traductions , ce  
 » seroit lui faire injustice, & un grand tort à  
 » sa réputation , & à sa fortune de ne l'y pas  
 » employer &c Tout cela, dis-je, ne peut  
 pas se souërir, & se détruit de soi même  
 par la seule exposition d'une erreur de fait,  
 qui se trouve dans le Narré du Chevalier  
 d'Arvieux. Personne n'ignore, en effet, que  
 la qualité de Secrétaire-Interprete du Roy  
 pour les Langues Orientales, n'a jamais été  
 érigée en Charge, & qu'on ne l'a par con-  
 séquent jamais achetée &c.

D'ailleurs, ce M. de la Croix Petis, dont  
 on tâche ici d'affoiblir le mérite littéraire,  
 étoit une Personne d'une capacité universel-  
 lement reconnüe, & qui avoit sur-tout une  
 profonde connoissance de la Langue Tur-  
 que. C'étoit le Pere de M. de la Croix Petis,  
 mort en l'année 1713. Professeur au College  
 du Roy, & Premier Interprete de S. M. di-  
 gne Eleve d'un tel Pere, & dont nous aurons  
 encore occasion de parler.

Revenons à M. de Nointel, pour ne pas  
 omettre, qu'en partant de la Cour pour son  
 Ambassade, il fût chargé d'un soin impor-  
 tant, & qui intéressoit particulièrement la  
 Religion. Antoine Arnauld, Docteur de  
 E ij Sorbonne,

Sorbonne , travailloit à son grand Ouvrage de *la Perpetuité de la Foy* &c. dans lequel il s'engageoit de prouver aux Novateurs que l'Eglise Orientale a toujours crû & croit encore aujourd'hui , ce que croit l'Eglise Latine sur la *Transsubstantiation* dans le Sacrement de l'Eucharistie &c. ce qui ne se pouvoit faire avec plus de solidité , qu'en raportant les témoignages juridiques des principales Eglises sur ce point important.

M. de Nointel fit là-dessus tout ce qu'on devoit attendre de son zele & de ses lumieres; c'est principalement dans cette vûe qu'il emmena avec lui M. Galland , dont nous avons déjà parlé , lequel s'apliqua d'abord avec succès à l'intelligence du Grec vulgaire, ce qui le mit en état de conférer utilement avec un Patriarche Grec de Constantinople , & avec plusieurs Métropolités , que la persécution de quelques Pachas , avoient obligez de se réfugier dans le Palais de France. Il tira d'eux & des autres Chefs de la même Eglise les Attestations demandées , en y joignant tout ce qu'on avoit pû recueillir de leurs Entretiens.

A l'égard des Eglises Arménienne & Syrienne , on en écrivit à M. Baron , Consul d'Alep , lequel travailla à se rendre bien certain de la Doctrine de ces Eglises sur le même Point , de quoi il donna des Preuves par  
deux

deux Attestations authentiques ; l'une du Patriarche , des Evêques , & de plusieurs Prêtres Arméniens , résidens à Alep , l'autre du Patriarche des Syriens, souferite pareillement de ce Patriarche , & de plusieurs Evêques ; Prêtres & Moines Syriens. Ces deux Actes sont bien & duëment légalisés par le même Consul , qui certifie d'avoir vû aposer les Seings & les Sceaux en question , &c.

M. Baron envoya aussi d'autres Actes non moins importans & dans la même forme sur la créance de quelques autres grandes Eglises Orientales , sur le même sujet : ce qu'on peut voir avec plus de détail dans l'Eloge de ce vertueux Consul , inseré dans le second Volume du Mercure de Juin 1730. page 1260.

Les Originaux de toutes ces Professions de Foy , Attestations , & autres Actes authentiques &c. furent déposés dans la Bibliothèque de l'Abbaye de S. Germain des Prez , & forment en deux gros Volumes *in fol.* un Recueil précieux & respectable en plusieurs manieres. Il y a à la tête un Procès Verbal , ou Acte de Dépôt de tous les Monumens en question , souferit par le R. P. Général des Bénédictins de S. Maur , & ses Assistans , par le P. Prieur de S. Germain , par les Bibliotéquaires , par Dom Luc d'Achery , & d'autres Scavans de la même Mai-

E iij son.

fon. Cet Acte est enfin signé par deux Notaires Apostoliques.

Après le départ de M. de la Croix, chargé de porter au Roy les nouvelles Capitulations, les Lettres du Sultan & du Grand Vizir, M. de Nointel prit cette occasion d'aller, pour le bien du commerce, visiter les principales Echelles du Levant, d'où il passa à Jérusalem, & dans tous les Lieux les plus célèbres de la Terre-Sainte. M. Galland l'accompagna par tout, il vit même plus de Pays que M. l'Ambassadeur, qui l'envoyoit de tous côtés à la découverte des Monumens d'Antiquité &c. ce qui donna lieu à des acquisitions importantes, dont on a vû depuis la mort de M. de Nointel, un Echantillon dans le Cabinet de M. Baudelot, & dont le P. de Montfaucon a publié quelque chose dans sa *Paléographie*.

C'est dommage, encore une fois, que M. Galland soit mort sans avoir donné au Public la Relation qu'il a faite de cet autre Voyage, comme il nous en a souvent assuré dans le long commerce que nous avons eû ensemble, nous aurions la satisfaction d'en donner un petit Extrait, c'est-à-dire, de suivre M. de Nointel dans toutes les Parties de la Syrie, & dans son retour à Constantinople.

Pour nous dédommager en quelque façon n'oublions pas de remarquer que nous de-  
yons

vons à ce digne Ministre François le plus solide & le plus bel Ouvrage qui ait été fait & publié sur la Terre Sainte, nous voulons parler de l'excellent Livre qui porte pour Titre *NOUVEAU VOYAGE de la Terre-Sainte, enrichi de plusieurs Remarques particulières, qui servent à l'intelligence de la Sainte Ecriture, & de diverses Réflexions Chrétiennes qui instruisent les Ames devotes dans la connoissance & l'amour de Jesus.* Par le R. P. NAU, de la Compagnie de Jesus, 1. vol. 8°. A Paris, chez André Pralard, rue S. Jacques, à l'Occasion M. DCC. II. seconde Edition, de 661. pages.

L'Auteur qui avoit déjà vû la Terre-Sainte quand M. de Nointel y arriva, se fit un devoir de la parcourir une seconde fois, en l'accompagnant par tout, ce qui fût d'une utilité réciproque, & donna lieu à la perfection de l'Ouvrage dont nous venons de parler. Voici comment s'en explique le Pere Nau dans sa Préface. » L'honneur que m'a  
 » fait M. le Marquis de Nointel, Amba-  
 » sadeur de France à la Porte Ottomane,  
 » de me souffrir à sa suite dans la visite de la  
 » Terre-Sainte, qu'il a entreprise avec zele,  
 » & qu'il a faite avec tant de succès, m'a  
 » donné le moyen de faire de plus profon-  
 » des réflexions sur la vûe de ces Lieux Sa-  
 » crez, que j'avois le bien de revoir une

» seconde fois , & d'étudier la dignité & la  
 » Sainteté des Myfteres qui s'y font paffez  
 » &c.

Ce pieux Miffionnaire ne survécut pas beaucoup à la premiere Edition de son Ouvrage , qui est de l'année 1679. Il mourut saintement à Paris en 1683. après avoir passé environ trente ans dans les travaux Evangéliques des Miffions de la Compagnie dans la Province de Syrie , où sa mémoire est encore en très grande vénération.

Nous renvoyons à son Livre pour tout ce qui concerne M. de Nointel dans cet édifiant Voyage , où l'on peut croire qu'il est souvent parlé de lui. Nous nous contenterons d'en extraire un Endroit ou deux.

» Je ne fçai . dit-il , *L. 1. ch. 2. p 10. si*  
 » depuis que les Mahométans font Maîtres  
 » paisibles de la Terre Sainte , on a jamais  
 » fait un Pélerinage plus beau & plus heu-  
 » reux que celui que M. le Marquis de  
 » Nointel a eu la bonté de nous faire faire  
 » en sa Compagnie. Il avoit un train pro-  
 » portionné à sa qualité d'Ambassadeur du  
 » Roy. Il étoit composé de quelques Gen-  
 » tilshommes , & d'un grand nombre d'Of-  
 » ficiers de sa Maison , M. de Segla , Con-  
 » sul de Seyde , homme de naissance , d'es-  
 » prit & de cœur , crût qu'il étoit de son  
 » devoir de l'accompagner. Plusieurs Reli-  
 » gieux ,

„ gieux ; & autres Personnes de diverses  
 „ Nations, eurent le même bonheur, &  
 „ nous vîmes dans la (a) Tartane avec nos  
 „ François, des Espagnols, des Flamans,  
 „ des Hollandois, des Anglois, des Grecs,  
 „ des Arméniens, des Turcs même. Mais  
 „ ce qui étoit infiniment doux, c'étoit d'être  
 „ tre avec une personne du caractère & du  
 „ mérite de M. l'Ambassadeur. Les Capitula-  
 „ tions si avantageuses à la Religion, & au  
 „ Commerce, qu'il avoit obtenues de la  
 „ Porte Ottomane, le faisoient considérer  
 „ comme un Ange libérateur &c. Il donna  
 „ ses ordres pour partir pour Jérusalem le  
 „ Vendredi devant le Dimanche de la Pas-  
 „ sion, qui étoit le 9. Mars de l'année  
 „ 1674.

Et en parlant du Voyage de Jérusalem au  
 Jourdain, *Ch. 2. l. 4.* „ Les Peres de la Terre  
 „ Sainte se trouvant, dit il, extrêmement  
 „ honorés de la présence de M. l'Ambassa-  
 „ deur de France ; & voulant lui témoigner  
 „ la reconnoissance qu'ils avoient des bons  
 „ offices qu'il venoit de leur rendre à la  
 „ Porte Ottomane, obtinrent du (b) Lieu-

(a) C'étoit pour faire le trajet de Seyde à Jafa, ou  
 Joppé, qui est le Por. de Jérusalem.

(b) C'est à cet Officier qu'appartient le droit d'être à  
 la tête de l'Escorte de la Caravanne des Pèlerins du  
 Jourdain.

» tenant du Pacha de Jérusalem de faire ce  
 » Voyage à part , & avant l'arrivée des Pe-  
 » lerins des autres Nations. Il crût ne de-  
 » voir rien refuser en considération du Re-  
 » présentant du plus grand & du plus puis-  
 » sant des Rois Chrétiens. Il consentit à  
 » tout ce que l'on désira , & donna ordre à  
 » ses gens de se tenir prêts. Nous partîmes  
 » le Lundi de Pâques au nombre de plus de  
 » cent Personnes , sans compter la Maison  
 » & la Milice du Lieutenant. Le (c) Reve-  
 » rendissime Pere Gardien , & quantité des  
 » plus considérables Religieux accompagne-  
 » rent comme nous M. l'Ambassadeur &c.

M. de Nointel n'étoit pas encore de re-  
 tour à Constantinople , lorsque M. de la  
 Croix, son Secrétaire, y arriva de la Cour de  
 France, après s'être acquité très-dignement de  
 la commission dont il avoit été honoré. Il  
 étoit chargé d'un Paquet important dans le-  
 quel étoient les Lettres du Roy au Grand-  
 Seigneur , & à son Premier Ministre , en ré-  
 ponse de celles dont il avoit été le Porteur ,  
 & qui avoient été écrites à S. M. au sujet  
 des nouvelles Capitulations.

Comme ce Paquet étoit adressé à M. l'Am-  
 bassadeur, M. de la Croix crût qu'il étoit

(c) C'est le Titre qu'on donne au Supérieur Gé-  
 néral des Religieux Franciscains , qui ont la garde du  
 S. Sépulchre & des autres Lieux Saints.

du

du bien du service & de son devoir de faire quelques démarches pour que le Paquet du Roy fût incessamment remis. Il résolut, nous dit-il dans ses Mémoires, T. II. p. 4. d'aller chercher M. de Nointel dans l'Archipel, où il avoit appris qu'il étoit arrivé, en disposition de visiter les fameuses Ruines d'Athènes: Il le trouva, en effet, dans l'Isle de Scio, & lui rendit les Dépêches de la Cour, & compte de son Voyage.

M. de Nointel s'embarqua ensuite pour Smirne le 7. Janvier 1675. & entra en peu de tems dans le Port de cette fameuse Ville, sur un Vaisseau du Roy, commandé par M. Etienne Jean de Marseille. Tout ce qu'il y avoit de Bâtimens François & Etrangers dans ce Port saluerent le Pavillon du Roy & son Ambassadeur, lequel débarqua accompagné du Consul François, & des Députés de la Nation. Il fut suivi de quantité de Chaloupes, ornées de banderolles & de tapis, lesquels aborderent à la Maison Consulaire, où tout étoit dans une grande joye.

On alla tout de suite chanter le *Té Deum* dans l'Eglise des Capucins; & M. l'Ambassadeur, de retour à la même Maison, y reçut de nouveaux complimens de tous les Consuls, qui lui firent une seconde visite, & de tous les Marchands, tant François qu'Etrangers.

Quelques jours après M. l'Ambassadeur  
E. vj      délibéra

délibéra d'envoyer M. de la Croix à Andrinople , pour rendre les Lettres du Roy &c. Il partit , en effet , au commencement du mois de Février pour ce Voyage , qu'on peut faire en partie par mer. Il arriva par cette voye assés heureusement à Gallipoli , où il fut reçu très-agréablement par le Consul de Venise. Nous avons remarqué dans l'Ambassade du Baron de Salignac , qu'en ce tems-là le Consul de Gallipoli étoit un Religieux Franciscain. Celui qui reçut si-bien M. De la Croix , étoit un Prêtre originaire de Scio , élevé à Paris , nommé *M. Dimitri* , très-galant homme , dont la Maison étoit ouverte à tous les honnêtes Gens &c.

De Gallipoli , M. De la Croix se rendit en trois jours de marche à Andrinople , & vit le même jour le Seigneur *Alexandre Mauro Cordato* , alors Premier Interprete de la Porte , dont il fait l'Eloge , lequel lui facilita toutes choses , pour s'acquitter heureusement de sa Commission , de quoi M. De la Croix fait un agréable détail dans les mêmes Mémoires , mais que nous omettons pour ne point excéder certaines bornes.

Ce fidèle & zélé Secrétaire se rendit incessamment à Constantinople , où il trouva M. de Nointel , arrivé au Palais de France , & continuant de remplir son Ministère avec une satisfaction universelle. Ce qu'il fit jus-  
qu'à

qu'à la fin de l'année 1679. ou au commencement de 1680. qu'après avoir obtenu l'agrément du Roy pour son retour en France , il fut relevé par M. de Guilleragues , dont nous parlerons bientôt.

Observons ici qu'on ne sçauroit lire avec trop de précaution les Mémoires du Chevalier d'Arvieux en général ; mais sur tout quand il s'agit du Marquis de Nointel & de son Ambassade ; par surcroît d'inconvénient , ces Mémoires n'ont pas été revus par l'Auteur , qui , sans doute , les auroit corrigés & rectifiés en plusieurs endroits , l'Editeur qui les a publiés après sa mort , a tout adopté , & n'a rien retranché.

On lit à la page 424. du V. Tome , que le premier jour de l'année 1678. le Roy jugea à propos de rapeller le Marquis de Nointel , son Ambassadeur à Constantinople , & nomma à sa place *M. Gabriel Joseph De la Vergne , Vicomte de Guilleragues &c.* Cette annonce suit immédiatement le titre que voici : *Journal du Voyage d'Alep*, en quoi d'abord elle paroît assés déplacée. Il y auroit aussi une Remarque à faire sur le terme de *rapeller* , dont M. d'Arvieux a trouvé bon de se servir. Mais qu'il soit permis au moins d'observer que sa Chronologie ne paroît pas juste ; car il est certain que nonobstant ce prétendu *rapel* , fixé par lui au premier jour de l'année

1678.

1678. M. de Nointel étoit encore à Constantinople dans tout le courant de l'année 1679. Un Acte important, qui même n'est pas hors de notre Sujet, & que nous nous faisons un devoir de rapporter ici, pour rendre justice à la vertu & au mérite littéraire, le prouve autentiquement.

Cet Acte est une Attestation ample & raisonnée, donnée par M. le Marquis de Nointel à M. De la Croix le fils, à son retour de l'Orient, où il avoit été envoyé par M. Colbert dans sa grande jeunesse, pour se perfectionner dans l'étude des Langues Orientales, & pour acquérir d'autres connoissances, concernant les Sciences & les Arts des Orientaux : voici la teneur de cet Acte exactement transcrit d'après l'Original.

CHARLES - FRANÇOIS OLIER, *Marquis de Nointel, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, en sa Cour de Parlement de Paris, & Ambassadeur à la Porte Ottomane.*

» L'OBLIGATION qui nous est indispensable d'accorder à la verité un témoignage public, lors principalement qu'elle doit contribuer au service de Sa Majesté, nous engage fort agréablement à déclarer & certifier à tous qu'il apartiendra l'expérience & la connoissance que nous avons de la capacité & intelligence de François De la Croix, Fils du Sr De la Croix, Secrétaire

» &

» & Interprete du Roy ès Langues Orientales. A CES CAUSES nous déclarons notre  
 » impuissance à exprimer suffisamment la satisfaction que nous ressentons de voir que  
 » ledit Sr De la Croix , entre tant de Personnes qui ont été employées dans les  
 » Voyages & Recherches curieuses des Pays les plus éloignés , aye si bien correspondu  
 » aux glorieux desseins de M. Colbert , qu'il a surpassé la plûpart de ceux qui ont été  
 » honorez de ces Emplois , ne pouvant lui être reproché d'avoir rien épargné de sa  
 » Pension , si ce n'est ce qu'il a retranché de sa nourriture , & des plaisirs les plus légitimes , pour acheter des Livres , & pour  
 » avoir plusieurs sortes de Maîtres ; en sorte que faisant consister toute sa richesse , non  
 » pas en des (a) Coliers de *Sequins* , comme on l'a vû dans d'autres Sujets , encore  
 » moins dans une indolence blâmable , ou défaut de curiosité , ou dans un abandonnement à des excès criminels ; en sorte qu'il  
 » peut se vanter de s'être acquis la véritable richesse pour laquelle il étoit envoyé. Nous  
 » sommes convaincus qu'il en a fait son unique objet ; car mettant à profit la retraite  
 » que nous lui avons donnée dans notre Palais , il en a tiré les moyens de se don-

(a) On fait dans le Levant des Coliers de *Sequins* , comme en France des Ceintures de Louis d'or , &c.

» ner un plus grand nombre de Maîtres, pour  
 » se fortifier & se rendre plus habile dans  
 » les Langues ordinaires & vulgaires de Con-  
 » stantinople ; au moyen desquels il s'est  
 » appliqué à l'étude de plusieurs Sciences , &  
 » Arts des Orientaux , dont les termes pro-  
 » pres , joints aux connoissances qu'il avoit  
 » déjà des Langues Arabe & Persienne , des  
 » Poètes & des Historiens , lui faciliteront  
 » également la conversation avec les Artistes  
 » & avec les Sçavans. Par là il a acquis une  
 » très-grande facilité de traduire ; en sorte  
 » que sans le secours des Dictionnaires , il  
 » nous a fait couramment plusieurs bonnes  
 » Traductions d'Histoires , de Commande-  
 » mens du G. S. de Capitulations , d'Actes  
 » de Justice , de Lettres des Vizirs , de Let-  
 » tres de Particuliers sur diverses matieres ,  
 » de Guerre , de Géographie &c.  
 » Nous l'avons aussi employé avec le mê-  
 » me succès à traduire de François en Turc  
 » plusieurs Ecrits contenant divers Points ,  
 » dont notre curiosité nous engageoit de ti-  
 » rer une Instruction des plus sçavans Turcs ;  
 » & quoique ces Mémoires fussent souvent  
 » assez étendus , en grand nombre , & rem-  
 » plis de différentes Questions , il les a ex-  
 » pédiés très-prompement , & nous sommes  
 » persuadés de la justesse de sa Traduction ,  
 » par les Réponses que nous en avons re-  
 » çûes,

» çûës , comme nous sommes de même per-  
 » suadez de la bonté & fidelité de ses Ver-  
 » sions du Turc en François , parce que les  
 » lisant avec lui , il nous rendoit raison par  
 » étymologie , ou autrement des principales  
 » expressions , & de celles qui paroissent  
 » les plus extraordinaires &c. Il a traduit en  
 » Vers Turcs les Inscriptions faites pour le  
 » Frontispice du Louvre , & nous sçavons par  
 » un très-habile Turc , qu'il est habile dans  
 » la Poëtique & dans les Histoires Orienta-  
 » les. Il possède les différens genres de l'E-  
 » criture Turque , qui établissent ici un  
 » grand degré de capacité ; il s'est encore  
 » apliqué à la Langue Tartare , dont il y a  
 » beaucoup d'expressions dans un Livre cu-  
 » rieux qu'il a traduit.

» Enfin il a si bien embrassé l'Etude générale  
 » de tant de Langues & de Sciences, que cette  
 » généralité ne lui causant aucune confusion,  
 » sert notablement à le rendre plus habile  
 » dans le particulier de chacune , & à être  
 » très capable de retourner en France , pour  
 » y consacrer ses services à la gloire de ce  
 » grand & très-éclairé Ministre , qui par sa  
 » prudence , ses soins infatigables , & sa  
 » grande pénétration, ne néglige rien, même  
 » de ce qui paroît le plus éloigné , au milieu  
 » des Affaires les plus importantes du plus  
 » grand des Rois. Nous rendons ces témoi-  
 » gnages

» gnages audit Sr F. de la Croix, d'autant  
 » plus volontiers, que nous sçavons qu'il n'a  
 » pas hésité d'intéresser sa santé, pour se per-  
 » fectionner davantage. Et afin que foy y  
 » soit ajoutée, nous avons signé la Présente  
 » de notre main, fait contresigner par notre  
 » premier Secrétaire, & buller du Sceau  
 » de nos Armes. DONNE' en notre Palais des  
 » Vignes de Pera lez Constantinople, ce  
 » vingt septième Mars mil six cent soixante-  
 » dix neuf. Signé OLIER DE NOINTEL: Et  
 » plus bas. Par mondit Seigneur; Signé  
 » *De la Croix, Secrétaire.*

M. de Nointel resta encore à Constantinople plusieurs mois de cette même année 1679. Il y avoit déjà quelque tems qu'il avoit supplié le Roy de vouloir bien lui donner un Successeur: alors S. M. nomma à cette Ambassade *Gabriel Joseph de la Vergne, Vicomte de Guilleragues*, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roy, ci-devant Premier-Président de la Cour des Aides & Finances de Guienne. M. de Guilleragues s'étant embarqué à Toulon sur un Vaisseau du Roy le 11 Septembre 1679, arriva heureusement à Constantinople, & ce même Vaisseau ramena en France le Marquis de Nointel.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette nouvelle Ambassade, & nous en userons de même à l'égard des Successeurs de

M.

**M. de Guilleragues**, jusqu'à l'Ambassade du Marquis de Bonnac, sur laquelle nous avons des particularités qui ne se trouvent point ailleurs, & qui nous rapprochent davantage du principal objet, qui nous a fait mettre la main à la plume.

Nous éviterons aussi par là la répétition de tout ce qui se trouve déjà imprimé sur cette matière dans plusieurs Ouvrages publics, qui sont entre les mains de tout le monde, particulièrement dans les *Mercurus Galans* de M. de Visé, qui a commencé son Journal à peu près sur la fin de l'Ambassade de M. de Nointel. Il y a encore un grand détail sur toutes ces matières dans un autre Ouvrage public, qui n'est point rare à Paris, & dont voici le Titre :

*Ambassades de M. le Comte de Guilleragues & de M. Girardin auprès du Grand Seigneur, avec plusieurs Pièces curieuses, tirées des Memoires des Ambassadeurs de France à la Porte &c. 1. vol. in-12. A Paris, chez Michel Guerout, Libraire, dans la Galerie neuve du Palais, au Dauphin.*

Jean-Louis d'Usson, Marquis de Bonnac, Maréchal des Camps & Armées du Roy, étoit en Espagne, chargé d'une Commission importante, dont il s'acquitta parfaitement, lorsque le feu Roy le nomma à l'Ambassade de la Porte, pour laquelle il ne partit qu'en

1716.

1716 , & il arriva à Constantinople au mois d'Octobre de la même année.

C'est rendre justice à la mémoire de dire qu'il scût si bien ménager l'esprit des Ministres de la Porte , qu'il y fût dans une très-grande considération pendant les neuf années que dura son Ambassade. Il y avoit alors trente ans qu'on sollicitoit la permission de réparer la grande voute du principal Dôme de l'Eglise du S. Sépukhre de Jérusalem , qui menaçoit ruine depuis long tems , sans pouvoir l'obtenir ; le Marquis de Bonnac eut le bonheur d'y réussir malgré la superstition des Turcs , qui défend de réparer les Eglises des Chrétiens ; & malgré les intrigues des Grecs Schismatiques , qui s'y oposoient , & qui continuoient de faire des présens considérables aux Grands de la Porte , pour empêcher cette réparation. Dès qu'elle fut achevée , le Marquis de Bonnac détermina le Grand Seigneur à envoyer une Ambassade solennelle au Roy , & fournit à l'Ambassadeur un Vaisseau , pour le transporter en France. Cette Ambassade fut le sujet d'une très belle Médaille frappée pour le Roy , dont nous allons remettre ici la gravure sous les yeux des Lecteurs.

L'Ambassade du Marquis de Bonnac à la Porte Ottomane , fut distinguée par un autre Evénement considérable. La confiance qu'avoient

XVI



XVII



XVIII



XIX



THE NEW YORK  
PUBLIC LIBRARY.  
ASTOR, LENOX AND  
TILDEN FOUNDATIONS.

LIBRARY OF THE  
NEW YORK  
ACADEMY OF MEDICINE AND  
THERAPEUTIC INSTITUTIONS.



qu'avoient en lui le Grand Seigneur & le Czar de Moscovie , lequel étoit encore aigri par la Paix forcée que ce Prince avoit été obligé de conclure avec les Turcs , sur les bords de la riviere de *Prou* , fit que ces deux Puissances le choisirent pour Ministre Médiateur , à l'occasion des troubles de Perse , & de l'invasion que le Czar avoit faite dans quelques Provinces de ce Royaume ; il s'engagea à cette Médiation en qualité de Plénipotentiaire du Roy , & il eut le bonheur de la terminer à la satisfaction des deux Parties , & avec l'aprobation du Roy. Il reçut du Grand-Seigneur à cette occasion une magnifique Pelisse de Martre Zibeline , & en même tems l'Audience de congé de Sa Hautesse , honneurs qui n'avoient été accordés à aucun autre Ambassadeur de France , avant lui. Le Czar , d'un autre côté , l'honora du Colier de son Ordre de S. André , & le Roy lui permit de l'accepter , & de le porter. La Médiation de la France entre la Porte & la Moscovie , est le sujet d'une autre Médaille frappée pour le Roy , dont voici encore la gravûre en Taille-douce &c.

Le Roy le nomma ensuite à l'Ambassade de Suisse , pour laquelle il partit dans le mois de Novembre 1727 ; & quelques années après , le Roy toujours plus content de ses Services , lui accorda un Brevet de Conseil-

ler d'Etat d'Epée ; mais les incommodités dont il fut attaqué en Suisse , l'obligerent à demander la permission de venir passer quelque tems en France , pour s'y rétablir ; il y arriva dans le mois d'Octobre 1736 ; & voyant que sa santé étoit toujours foible , il se démit de cette Ambassade entre les mains de S. M. neuf moi après. Enfin le Marquis de Bonnac eut une attaque d'apopléxie, dont il mourut à Paris le premier Septembre de l'année 1738. laissant de la Dame son Epouse, fille du Maréchal Duc de Biron, dix Enfans, dont six Garçons, l'aîné desquels, appelé le Marquis d'Usson, alors âgé d'environ 21. ans, se distinguoit déjà dans la Profession des Armes, en qualité de Capitaine dans le Regiment de Touraine, Infanterie.

En finissant cet Article, nous profiterons de l'occasion, pour constater un Fait historique, qui est entièrement à la gloire du Roy, à l'honneur de la Religion & de la Nation Française, lequel n'est touché ci-dessus qu'en passant ; sçavoir, que l'Ambassade solennelle de *Mehemet Effendi*, envoyé au Roy par le G. S. en l'année 1721. avoit pour principal objet de venir assûrer S. M. qu'en conséquence de son intervention, & de la protection dont elle veut bien honorer les Religieux Latins, dépositaires des principaux Monumens du Christianisme dans la  
 Palestine

**Palestine**, S. H. avoit d'abord donné tous les commandemens nécessaires pour faire sans délai les importantes réparations, dont il s'agissoit dans la grande Eglise du S. Sépulchre de Jérusalem, & qu'enfin tous ces Ouvrages se trouvoient entierement achévés.

La preuve la plus importante qu'on puisse donner de ce Fait, se trouve dans les Lettres mêmes dont l'Ambassadeur de la Porte fut chargé pour le Roy; l'une du G. S. l'autre du Grand Vizir Ibrahim Pacha, Gendre de S. H. Lettres dans lesquelles il n'est parlé d'autre chose. Le G. Vizir écrivit aussi par le même Ministre & sur le même sujet, des Lettres au Duc d'Orleans, Régent, & au Maréchal de Villeroy, Gouverneur de la Personne du Roy.

Le Marquis de Bonnac, quelque tems après son retour de Constantinople, voulut bien nous accorder une copie de la Traduction de ces Lettres, dont il avoit négocié le Sujet & l'Expédition. Les Copies sont de la main de M. Foubert de Bizy, son premier Secrétaire, qui nous les remit par son ordre, accompagnées d'une Lettre du 16. Octobre 1727.

Nous crûmes dès-iors pouvoir en faire part au Public, & nous serions encore dans ce même sentiment, dans l'occasion favorable qui se présente aujourd'hui de les publier, si  
une

une raison , que l'on goûtera, sans doute , ne nous déterminoit autrement.

Ces Lettres traduites du Turc en François à Constantinople , sont d'une prolixité étonnante , moins longues cependant par le fonds de ce qu'elles contiennent , que par le génie du Traducteur , qui paroît bien plus Oriental que François , & qui a rendu , souvent , même périphrase , le Texte Turc naturellement figuré , d'une manière outrée , en sorte qu'au lieu d'un sens clair & suivi , on trouve de tems en tems un pompeux galimatias , ou une ennuyeuse répétition.

De quoi s'agit-il cependant dans ces Lettres ? En voici la substance. C'est d'assurer le Roy , toujours qualifié d'Empereur de France , de Monarque le plus distingué entre tous les Princes de la Créance de *JESUS le Messie* , d'Arbitre universel de toute la République Chrétienne , &c. que Sa Hautesse a donné avec plaisir tous les ordres & toutes les permissions nécessaires , qui lui ont été demandées de la part de S. M. par le Marquis de Bonnac, son Ambassadeur, dont on parle très-honorablement , pour la réparation du respectable Edifice en question.

Que le Grand Visir Ibrahim Pacha , son Gendre , dont on fait l'éloge , s'y est aussi employé efficacement, en considération d'un si grand Prince.

Que cette importante réparation étant heureusement & parfaitement achevée, S. H. a crû devoir en assurer S. M. par une Lettre munie de son auguste Sceau Impérial, &c.

Enfin, que pour porter cette Lettre, Elle a fait choix pour son Ambassadeur de la personne distinguée de *Mehemet Effendi*, dont le mérite est fort relevé, actuellement Sur-Intendant des Finances, & ci-devant Ministre Plénipotentiaire de la Porte au Congrès de *Passarowitz*, où il a conclu un Traité important avec les Ministres du *Roy des Romains*, c'est ainsi qu'est nommé l'Empereur d'Allemagne dans cette Lettre.

La Lettre du Grand Visir contient à peu près les mêmes choses, en des termes magnifiques & fort respectueux à l'égard du Roy. Ces Lettres sont datées de cette manière à la fin: *ECRIT à la Ville de Constantinople la bien gardée, le quinze de la noble Lune de Zilcade, l'an 1132. c'est à dire le 19. du mois de Septembre 1720.*

Au bas de la Lettre du G. V. et avant la date, est l'Empreinte de son Cachet, sur lequel étoient gravés ces mots. *Salut soit fait à ceux qui reconnoissent l'Etre Souverain, & qui lui obéissent.*

Il y a de plus un Ouvrage \* public, im-

\* INSCRIPTIONES ad res notabiles spectantes &c. Authore D. Henrico Ferrand, Tolonenfi, viro Consulari. 1. vol. in-4°. Avenione M. DCC. XXVI.

primé à Avignon en l'année 1726. dont nous avons rendu compte dans le Mercure de Février 1727. par lequel il paroît qu'à l'occasion de l'arrivée du Marquis de Bonnac au Port de Toulon, revenant de Constantinople, il fut composé une Inscription par ordre des Consuls de cette Ville, laquelle fait expressément mention du sujet de l'Ambassade de *Mehemet Effendi* à la Cour de France, & que cette Inscription étoit destinée, avec quelques autres du même Auteur, composées sur des Faits Historiques & certains, pour orner la Sale de l'Hôtel de Ville de Toulon. Voici cette Inscription.

JOANNI LUDOVICO D'USSON  
 MARCHIONI DE BONNAC,  
 AGMINIS DUCTORI  
 LUDOVICI XV. BIZANTII LEGATO,  
 RELIGIONE ET COMMERCIO PROTECTIS,  
 INSTAURATÆ SANCTI SEPULCHRI  
 FORNICIS, PER ORATOREM MEHEMET EFFENDI,  
 REGE CERTIORE FACTO.  
 NOVIS HONORIBUS A TURCARUM  
 ET RUSSIÆ IMPERATORIBUS ORNATO,  
 LEGATIONE NOVEM ANNORUM  
 FELICITER PERACTA.  
 CONSULES ET CIVITAS TOLONENSIS  
 PONI C C.  
 ANNO M. CC. XXV.

Le Roy ayant accordé au Marquis de Bonnac la permission de revenir en France, nomma pour aller le remplacer à l'Ambassa-  
 de

de de la Porte , le Vicomte d'Andrezel ( *N. Picon* ) ci-devant Secrétaire du Cabinet du Roy , & des Commandemens de Monseigneur le Dauphin, Fils de LOUIS LE GRAND, & en dernier lieu Intendant en Roussillon. Il partit de Paris sur la fin de l'année 1723. & arriva à Constantinople à bord de deux Vaisseaux de Guerre François, le 13. Septembre 1724. Il fut salué par une décharge générale des canons de la Ville , à laquelle les Vaisseaux François répondirent par celle de leur artillerie , après avoir arboré tous leurs Pavillons , Flammes & Banderolles.

On peut dire que le nouvel Ambassadeur arriva sous d'heureux auspices & qui sembloient lui promettre une longue prospérité dans son Ministère , car presque dans le même tems , le Grand Visir fit sçavoir à tous les Ambassadeurs , à commencer par celui de France , que le Grand Seigneur venoit de recevoir avis , que le Seraskier Achmet Pacha, Gouverneur de Bagdat , avoit pris d'assaut l'importante Ville de Hamadan , & que la garnison ayant fait trop de résistance , après les sommations ordinaires , avoit été passée au fil de l'épée ; &c. Cette grande nouvelle fut annoncée au Peuple par deux grandes salves d'artillerie , & on fit en conséquence des réjouissances extraordinaires pendant sept jours consécutifs. Les Ministres Etrangers

firent illuminer leurs Palais & donnerent d'autres marques de joye. Les Vaisseaux du Roy témoignèrent aussi la leur par plusieurs salves de leur canon.

Le 2. Octobre suivant, le Grand Visir sçachant que les mêmes Vaisseaux du Roy devoient bien-tôt reporter en France le Marquis de Bonnac, traita magnifiquement les deux Ambassadeurs dans sa belle Maison de Plaisance, située sur le Canal de la Mer Noire, Repas auquel se trouverent le Capitan Pacha *Chelebi Mehemet Effendi*, ci-devant Ambassadeur à la Cour de France, & quelques-autres des principaux Seigneurs de la Porte.

Les correspondances que nous avons eûes avec les Secrétaires de M. le Marquis de Bonnac, durant son Ambassade, continuèrent avec avantage sous celle de M. d'Andrezel; nous nous sommes surtout loués & applaudis du commerce littéraire que nous avons eû avec M. Desroches, son premier Secrétaire, dont nous avons parlé dans plusieurs de nos Journaux, & dont enfin nous avons malheureusement été obligés de faire l'Eloge dans les Mercurès de Septem. 1736. & d'Avril 1737. lorsqu'après le décès de M. d'Andrezel, s'étant attaché à M. le Marquis de Villeneuve, son Successeur, il mourut aussi à Constantinople au mois de Septembre 1734.

Nous

Nous devons au Vicomte d'Andrezel & à la plume de son habile Secrétaire , une Pièce importante , que nous avons imprimée dans un de nos Journaux. C'est la Relation des Conférences tenuës pour la Paix sur la Frontiere des deux Empires , entre les Ministres du Grand Seigneur & ceux du Roy de Perse , Ouvrage que M. Desroches scût dégager de l'emphase & des figures du style Oriental , & qu'il habilla élégamment à la Françoisë , sans rien altérer ni rien omettre pour le fonds des choses , & dans lequel il fit sentir le génie politique des deux Nations, la noblesse des sentimens & la dexterité des Plénipotentiaires , ce qui rend cette Pièce extrêmement curieuse , aussi fut-elle goûtée de tous les habiles gens.

Il y avoit lieu de se flater que M. d'Andrezel pousseroit aussi loin qu'aucun de ses Prédecesseurs , la carrière qu'il avoit si heureusement commencée , mais on eut le malheur de le perdre au bout d'environ deux années ; il mourut à Constantinople d'une hydropisie de poitrine , après une longue maladie , âgé d'environ 64. ans ; laissant de Dame Françoisë de Bassompierre , deux garçons & une fille. Le P. Poncy de Neuville , Jésuite , fit sur cette mort une fort belle Elegie , qui est imprimée dans le premier volume du Mercure de Juin 1727.

La nouvelle de la mort du V. d'Andrezel étant arrivée à la Cour, le Roy nomma pour lui succéder à l'Ambassade de la Porte Ottomane *M. Louis Sauveur de Villeneuve*, Lieutenant Général de la Sénéchaussée de Marseille, & il eut l'honneur de saluer le Roy en cette qualité le 25. Mars 1728. S. M. le reçût très-favorablement.

Il est fils de François de Villeneuve, Conseiller au Parlement de Provence, & de D. Magdeleine de Fourbin Sainte-Croix, proche parente de M. l'Archevêque de Paris. Il avoit alors quatre freres, sçavoir, François Renaud de Villeneuve, Evêque de Viviers, nommé auparavant à l'Evêché de Marseille; lors que M. de Belzunce fut nommé par le Roy à l'Evêché de Laon, qu'il refusa; deux autres freres Capitaines d'Infanterie dans les Régimens du Roy & du Maine, & le quatrième Lieutenant des Galeres, servant alors sur la Réale.

Il a épousé Dame Anne de Bausset, fille de Pierre de Bausset, Lieutenant Général, Civil & Criminel de Marseille, & de Dame Théodore Daudiffret. La Maison de Bausset est fort ancienne, & a donné des Personnages illustres dans l'Eglise, dans la Robe, & dans l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qui compte plusieurs Chevaliers & Commandeurs de ce nom.

On écrit alors de Marseille, que quel-  
que

que regret qu'on eût de perdre un Magistrat de son caractère, tout le monde avoit aplaudi au digne choix de Sa Majesté, persuadé que M. de Villeneuve possédoit toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter dignement d'un Ministère si considérable, & que dans son éloignement même, il seroit rendu en quelque façon à la Ville de Marseille, par la protection qu'il accorderoit à son Commerce du Levant, par l'application sur tout qu'on se promettoit d'un génie aussi éclairé que le sien, à réprimer les abus, que l'avidité de quelques particuliers vouloit introduire, & c'est en partie, ajoûtoit-on, ce qui pouvoit dédomnager cette Ville de la perte qu'elle faisoit de son premier Magistrat. On ne pouvoit gueres penser plus juste, ce qui a été une espece de Prophétie de ce qui est effectivement arrivé de favorable & d'avantageux au Commerce en général, & en particulier à celui des Marseillois, durant tout le tems de cette Ambassade.

M. le Marquis de Villeneuve, ainsi nommé par le Roy même, s'embarqua à Toulon sur la fin du mois d'Octobre suivant, sur les Vaisseaux de S. M. lesquels mouillèrent le 2. Novembre à l'*Argentiere*, Isle de l'Archipel. Les principaux de l'Isle allerent le complimenter, & le supplierent de débarquer, à cause du mauvais tems, sur tout par rapport à

F iiij Madame

Madame l'Ambassadrice , qui pouvoit en avoir besoin , à cause des incommodités de la Mer. Les Dames Grecques de cette Isle , également belles & polies, n'eurent pas plutôt appris qu'elles auroient l'honneur de la voir , qu'elles préparèrent une Fête & un grand Régál , lequel fut suivi d'un Bal magnifique , dans le goût & le génie de la Nation , qui est exquis pour ces sortes de Divertissemens.

Le trajet jusqu'à Constantinople fut heureux , & l'arrivée du nouvel Ambassadeur fut extrêmement fêtée par la Nation Française, &c. Nous ne repeterons point ici tout ce que nous avons dit dans le tems en différens Mercurés, des premières Audiénces, des Cérémonies , &c. qui suivirent cette arrivée, ni de tout ce qui regarde la suite de cette Ambassade , parce que l'Histoire en est toute faite dans nos Journaux, par le soin que nous avons eû d'y rapporter tout ce qui s'est passé de plus considérable à cet égard. Nous rappellerons seulement quelques Faits particuliers , interessans pour nous , & qui ne déplairont pas au Public

Nous devons au Marquis de Villeneuve ce que nous avons présenté à ce même Public , de curieux & d'exact pour tout ce qui concerne les Affaires du Levant , & en particulier celles de Perse , qui étoient alors  
l'objet

l'objet de l'attention de toute l'Europe, & cela par les bontés que M. l'Ambassadeur eut pour nous, & pour M. Desroches, notre Correspondant, qu'il protégea toujours, recommandé seulement par son mérite, & par le malheur qu'il avoit eû de perdre le Vicomte d'Andrezel &c.

Nous lui devons aussi, avec toute l'Eglise & avec la République des Lettres, les heureux succès qu'ont eû nos empressements & nos soins particuliers, pour procurer au sçavant \* Auteur de l'Ouvrage important, **ORIENS CHRISTIANUS ET AFRICA**, que l'on continuë d'imprimer au Louvre, par ordre du Roy, tous les Mémoires, qui manquoient sur plusieurs Eglises Orientales, & en particulier sur l'état ancien & moderne de ces Eglises, la suite de leurs Patriarches, &c. principalement à l'égard de celles des Maronites du Mont Liban, des Coptes d'Egypte, &c. M. l'Ambassadeur ayant, non-seulement protégé ces Recherches, mais ayant donné encore tous les ordres nécessaires, pour les rendre efficaces, & pour en accélérer l'expédition sur les Lieux, & l'envoi en France.

Enfin nous lui devons en particulier le succès de quelques Recherches, que nous avons été obligés de faire pour constater la

\* *Le P. le Quien, Dominicain.*

F v vérité

vérité d'un Fait , qui nous interesse , & qui se trouve alterée dans un Ouvrage public intitulé : *La Vie de Messire François Picquet , Consul de France & de Hollande , à Alep , ensuite Evêque de Cesarople , puis de Babilone , Vicaire Apostolique , &c. imprimé à Paris , 1. vol. 8°. chés la Veuve Mergé , en 1732.*

Le Fait en question , est que M. François Baron de Marseille, Personnage illustre par sa vertu , \* & par la grande réputation , où il est encore dans tout le Levant , fût nommé par le Roy , sous le Ministère de M. Colbert , pour succéder à M. Picquet dans le Consulat d'Alep , qui comprenoit alors les Echelles de Chypres , de Tripoly de Syrie , & d'Alexandrette. Or , dans le Livre dont nous venons de parler , les expressions , dont on se sert à cet égard , font entendre que M. Baron ne fut que le Substitut de M. Picquet , & que celui-ci restant toujours le Maître du Consulat d'Alep , & ne pouvant plus l'exercer , il y commit une personne à sa dévotion , &c. ce qui est absolument contraire à la vérité , qui aparemment n'a pas été connuë de l'Auteur du Livre , lequel a écrit là - dessus , sur des Mémoires peu fidèles.

\* Son Eloge est dans les *Mémoires de Juin. II. vol. 6. de Juillet 1730.*

Quoiqu'il

Quoi qu'il en soit, les Archives de la Chambre du Commerce de Marseille d'abord consultées sur ce sujet, démentent cet endroit de l'Histoire. Celles du Consulat d'Alep, pareillement consultées, confirment aussi la vérité que nous soutenons; mais nous n'aurions jamais pû pénétrer dans ce dépôt si éloigné, sans l'autorité de M. le Marquis de Villeneuve, qui voulut bien envoyer là dessus ses ordres précis au Consul d'Alep ( M. Pelleran, ) lequel les exécuta avec autant d'exactitude que de célérité. Nous avons entre les mains, les Actes Juridiques, extraits sur les Originaux du Consulat d'Alep, envoyés à Constantinople par M. Pelleran, & qui nous sont parvenus par les soins de M. Desroches, suivant les intentions de M. l'Ambassadeur.

Nous finirons ce qui concerne cette Ambassade, en disant, qu'on peut assûrer sans exagération, qu'elle a été remplie d'événemens si considérables, & soutenüe avec tant d'éclat & de dignité, qu'elle a effacé en quelque façon toutes celles qui ont précédé; nous n'en rappellerons ici qu'un trait remarquable, qui concerne la Médiation du Roy, souhaitée, demandée & obtenüe, par trois grandes Puissances, sçavoir, l'Empereur & le Czar de Moscovie d'une part, & le Sultran Mamouth, Empereur des Turcs

de l'autre ; Médiation remplie par notre Ambassadeur , seul Médiateur , avec toute la fagelle , & toute la magnificence possibles , au gré & à l'entiere satisfaction de toutes les Parties intereffées , dont il avoit les Pleins Pouvoirs , enfin avec un entier succès , puisqu'elle a été suivie d'un Traité , qui a donné la paix à de vastes Pays , & à des Nations entieres. Cet événement glorieux pour le Roy , & pour son digne Ministre à la Porte , a mérité d'être immortalisé par un Monument , tel que la belle Médaille du Roy , qui a été frapée peu de tems après , & dont voici la gravûre en taille-douce.

D'un côté est le Portrait de S. M. en buste , la Tête couronnée de laurier , avec l'inscription ordinaire **LUD. XV. REX CHRISTIAN.** & sur le Revers , la France , sous la figure d'une Femme , avec les symboles qui lui conviennent , assise à l'entrée du Temple de la Paix , présente des rameaux d'Olivier aux Allemands , aux Russiens , & aux Turcs. Ces Nations sont aussi figurées par des Femmes , ayant leurs differens symboles qui les caractérisent. Pour Legende autour , **VIRTUTIS ET JUSTITIÆ FAMA.** Et dans l'Exergue , **GERMAN. ET RUSS. PAX CUM OTTOMAN. CONCILIATA. M. DCC. XXXIX.** Heureuse époque , qui a terminé une si belle  
Ambas-





**Ambassade , & qui sera toujours distinguée dans notre Histoire.**

Elle le fera aussi dans les Fastes de la Ville de Marseille , dont le Commerce du Levant a toujours été protégé , & qui deviendra encore plus florissant , par le renouvellement des anciennes Capitulations contenues dans un nouveau Traité du 28. May 1740. qui a été négocié & obtenu sous le même Ministère , augmenté de plusieurs Articles avantageux , comme nous le verrons dans la suite.

M. le Marquis de Villeneuve , revenu en France , fut reçu du Roy & de toute la Cour , avec une distinction particuliere. Sa Majesté l'avoit nommé Conseiller de son Conseil d'Etat , un peu après la conclusion du Traité dont on vient de parler , Charge qui continuë de le dévouer au service du Roy & au bien public.

Sa Majesté avoit nommé cependant à l'Ambassade de la Porte , M. le Marquis de Castelane , comme nous l'avons marqué dans le tems , en marquant aussi celui de son départ de France , celui de son arrivée à Constantinople , & les autres circonstances qui regardent ses Audiences , sa reception , &c.

C'est sous ce nouvel Ambassadeur , que l'Ambassade de la Porte à la Cour de France

a été résolüe , & si dignement exécutée par l'illustre Seigneur Saïd Mehemet Pacha , auquel il est à présent tems de revenir.

Nous avons oublié de placer en son lieu quelque'un des Complimens qui lui ont été faits pendant sa route de Toulon à Paris , route sur laquelle on lui a rendu tous les honneurs ordonnés par S. M. comme nous l'avons dit à la page 851. de ce Livre.

Pour réparer cette omission , voici le Discours qui fut adressé à l'Ambassadeur le 15. Decembre 1741. par *M. le Tenneur* , Chevalier , Seigneur de Goumiers , Conseiller du Roy en ses Conseils , Président , Lieutenant Général , Civil & de Police , du Présidial , Bailliage & Châtelet de Melun , étant à la tête des Officiers de Police de cette Ville.

### MONSEIGNEUR ,

» Les Secrets des Princes doivent être im-  
 » pénétrables à leurs sujets : il y a de la ré-  
 » mérité , quelquefois même du crime à  
 » vouloit les pénétrer. Nous osons cepen-  
 » dant dire , sans craindre de nous exposer ,  
 » que le véritable but de l'Ambassade Ex-  
 » traordinaire de MEHEMET EFFENDI, votre  
 » illustre Pere , en l'année 1721. a été de  
 » venir contracter une union indissoluble  
 » entre Sa Majesté & Sa Hautesse.

» Les marques éclatantes de distinction ,  
 » que

» que M. le Marquis de Villeneuve , notre  
 » Ambassadeur, a reçûes de la Porte Ottoma-  
 » ne , les insignes faveurs dont les Chrétiens  
 » ont été comblés dans son vaste Empire , sa  
 » confiance sans égale dans la médiation de  
 » la France , poussée jusqu'au point de lui  
 » laisser fixer les progrès de ses Armes , &  
 » de la rendre l'Arbitre absoluë de ses inté-  
 » rêts dans le fort même de ses conquêtes  
 » contre le feu Empereur Charles VI.

» Tous ces Evenemens sont des preuves  
 » parfaites de l'étroite intelligence qui regne  
 » entre les deux plus grands Potentats de  
 » l'Univers. Votre Excellence vient , sans  
 » doute , pour la cimenter , & pour pren-  
 » dre les mesures les plus convenables pour  
 » la pacification des troubles de l'Empire  
 » Germanique , en entrant dans les vûes du  
 » plus sage & du plus équitable Roy , dont  
 » l'Histoire nous conserve le souvenir , &  
 » de son premier & incomparable Ministre ,  
 » qui fait , à juste titre , l'admiration des  
 » Etrangers & la nôtre.

» Une Négociation si importante ne peut  
 » convenir qu'à un Ministre aussi éclairé que  
 » V. E. Puisse-t'elle voir ses grands desseins  
 » suivis d'une heureuse & prompte execu-  
 » tion ; puissions nous pareillement lui voir  
 » conserver toujours dans le cœur cette ten-  
 » dre affection qu'elle semble porter aux  
 » François.

» François ! C'est le vœu unanime de notre  
 » Corps de Police , que j'ai l'honneur de lui  
 » présenter , qui ne trouve point d'expression  
 » assez fortes dans ma bouche , pour lui té-  
 » moigner le profond respect dont il est pé-  
 » nétré pour son Caractère & pour sa Per-  
 » sonne.

## A SON EXCELLENCE

*M. l'Ambassadeur de la Porte Ottomane  
 à la Cour de France.*

**D**Es Decrets du Divan sage Dépositaire ,  
 Tu lis dans tous les yeux les secrets de nos cœurs ,  
 On se souvient toujours de ton illustre Pere ,  
 Et l'on se plaît à voir ses dignes Successeurs ;  
 Tu fis briller alors ces graces naturelles  
 Que le Printems de l'âge autorise toujours ;  
 La cohorte des Ris , des Jeux & des Amours  
 T'offrit à chaque pas des conquêtes nouvelles ;  
 Mais déjà ta raison connoissant son pouvoir ,  
 D'imiter **MEHMET** te faisoit un devoir.  
 C'est ainsi que conduit dans la noble carrière ,  
 Par les soins assidus d'une Divinité ,  
 Telemaque ne vit que les pas de son Pere  
 Pour suivre le chemin de l'immortalité.  
 Puisse ton Fils & toi reporter à Bisance  
 L'inaltérable Sceau d'une heureuse Alliance ;

**Mais**

Mais à condition que ce Fils , à son tour ,  
Viendra renouveler celui de notre amour !

*Par M. de BONNEVAL.*

Nous avons dit page 863. que l'Ambassadeur commença le 10 Février ses Visites aux Princes du Sang , par celle du Duc d'Orleans , qu'il les continua le lendemain & les jours suivans ; & nous avons observé , à l'égard de la premiere de ces Visites , que le Duc d'Orleans étant alors à l'Abbaye de Sainte GENEVIÈVE , l'Ambassadeur fut reçu au Palais Royal par le Duc de Chartres , &c. Depuis nous avons appris qu'il retourna quelques jours après au même Palais , pour voir le Duc d'Orleans. Ce Prince eut la bonté de lui faire voir les principales Curiosités de son Cabinet , particulièrement les Pierres gravées qui y sont en grand nombre , sur les plus grands Sujets de la sçavante Antiquité , & des meilleurs Maîtres. L'Ambassadeur les vit avec beaucoup de satisfaction , & avec des yeux intelligens. Les Visites aux Princes furent achevées le 21. du même mois ; le lendemain matin il en rendit une particuliere à M. le Chevalier d'Orleans , Grand Prieur de France , Général des Galeres ; ce Seigneur alla le lendemain visiter l'Ambassadeur.

Ce

Ce Ministre a parû fort content de nos Spectacles , & y a assisté peu de jours après son Entrée Publique. Dès le 21. Janvier il alla à l'Opéra , pour voir la représentation de la Pastorale d'*Issé* , dont il parut très-satisfait. Il étoit placé dans la Loge du Roy , accompagné de son fils , âgé de 15. à 16. ans , du Maréchal de l'Ambassade , & de M. de Jonville, Gentilhomme Ordinaire du Roy ; ses Officiers furent placés dans d'autres Loges , au dessus des premieres. La Dlle Camargo dansa , par extraordinaire , un Air avec toute la justesse & la vivacité que tout le monde lui connoît , ce qui plût extrêmement à l'Ambassadeur , ainsi que la brillante assemblée , dont la Sale étoit composée , les décorations , &c.

Le 24. il alla , accompagné des mêmes Personnes , à l'Hôtel des Comédiens François , où il vit représenter trois différentes Pièces , avec des Intermedes de Chans & de Danses. La premiere , intitulée *Le Fat puni* , la seconde , *les trois Cousines* , & la dernière , *l'Oracle*. La Sale étoit extraordinairement éclairée par quantité de lustres , garnis de bougies. Le concours y fut prodigieux , & l'Assemblée des plus brillantes. L'Ambassadeur parût très-content de ces differens divertissemens , qui furent parfaitement bien exécutés.

Le

Le 29. du même mois , l'Ambassadeur alla à l'Hôtel de Bourgogne , pour y voir la Comédie Italienne ; on y représenta aussi trois différentes Pièces. La première , intitulée *l'Épreuve* , Comédie Française en un Acte ; la seconde , *l'Impatient* , Comédie Italienne , la troisième , *les Oracles* , Parodie de la Pastorale Héroïque d'*Issé*. Trois différens divertissemens de Chants & de Danses , servirent d'Intermedes à ces trois Comédies , & furent très-bien exécutées par la Dlle Roland , par le sieur Poitiers , compositeur des Ballets , par les deux enfans de ce dernier Danseur , & par différens Acteurs de la Troupe Italienne. La Sale avoit été extraordinairement éclairée par des Lustres & des Girandoles , garnis de bougies , posés avec symétrie en différens endroits de cette Sale. L'Ambassadeur tût fort satisfait de ce brillant Spectacle , le tout s'étant d'ailleurs passé avec beaucoup d'ordre , & sans la moindre confusion , malgré le grand nombre des Spectateurs.

L'Ambassadeur a vû en son tems , la Foire S. Germain , & quelquefois l'Opéra Comique de cette Foire.

Il est enfin retourné aux Grands Spectacles de Paris lorsqu'on a représenté des Pièces considérables , & qu'il a jugées dignes de son attention ; ainsi que le grand Spectacle qu'a donné le Chevalier Servandoni sur le Théâtre du Châ-

Château des Tuilleries, par la représentation de l'Histoire fabuleuse de *Léandre & Hero*.

Le 8. Fevrier, les Enfans de Langues du College des Jesuites, eurent l'honneur d'être présentés à l'Ambassadeur, par M. Desfiennes le fils, Secrétaire Interprete du Roy, & de complimenter son Excellence en Langue Turque. Le Sr Fonton le cadet, fils du premier Interprete du Roy à Constantinople, porta la parole, & s'exprima en ces termes.

» TRE'S-HEUREUX, très-digne, & très  
 » honorable Prince des Princes, Vice-Roy  
 » de Romelie, l'unique Personne de votre  
 » noble & illustre Famille, Ambassadeur Ex-  
 » traordinaire de la sublime Porte. Vous, qui  
 » par votre vertu & votre sagesse, & enfin par  
 » tous les rares talens, dont le Très Haut vous  
 » a favorisé, avez mérité le digne choix, que  
 » le Puissant Empereur des Ottomans a fait  
 » de votre Personne distinguée, pour l'en-  
 » voyer en Ambassade à notre Grand Roy,  
 » son ancien Ami: Permettez, que le plus  
 » humble des Sujets de S. M. & qui se re-  
 » garde comme \* l'Atôme des Interpretes,  
 » se conformant à l'exemple de toute la  
 » France, prenne la liberté de vous témoi-  
 » gner, après s'être prosterné avec beau-  
 » coup de respect aux pieds de V. E. la

\* *Expression Orientale, dont on se sert, lorsqu'un Inferieur parle à ses Superieurs.*

joye

» joye que lui cause , & à tous ses Compa-  
 » gnons , votre heureuse arrivée dans un  
 » Pays , dont les Habitans sont à l'envi ,  
 » tous leurs efforts pour rendre votre Ambaf-  
 » sade aussi glorieuse que votre Puissant Em-  
 » pereur le peut desirer. Nous ne cesserons  
 » jamais , M O N S E I G N E U R , de faire des  
 » Vœux , tant pour la conservation des  
 » jours heureux de V. E. , que pour celle  
 » de votre cher Fils , qui en suivant les tra-  
 » ces d'un aussi digne Pere , fera la satisfac-  
 » tion des illustres Ottomans , & l'admira-  
 » tion de toutes les Nations Etrangères.

Le jeune Orateur n'eût pas plutôt cessé de  
 parler , que ses Compagnons , qui for-  
 moient un demi cercle dans l'appartement de  
 l'Ambassadeur , firent l'acclamation ordi-  
 naire , suivant l'usage des Orientaux , en  
 disant , d'un ton élevé *Amin , Amin , Amin ,*  
*Ainsi soit-il.*

L'Ambassadeur répondit en la même Lan-  
 gue : *J'ai écouté avec plaisir , le Compliment*  
*que vous venez de me faire ; je vous exhorte*  
*à donner une continuelle application à l'étude ,*  
*pour acquérir la Science dont vous avez be-*  
*soin pour devenir de bons Interprètes , & pour*  
*vous rendre de plus en plus, dignes de toutes les*  
*bontés dont l'Empereur de France daigne vous*  
*honorer.*

Nous instruirons dans la suite le Public ,  
 de

de tout ce qui concerne l'Etablissement des Enfans de Langues dans le College des Jesuites, de l'origine, & des progrès de cet Etablissement, &c.

Le Mardi 27. du même mois (*Fevrier*) l'Ambassadeur après avoir été à l'Audience du Roy, eût une Audience de la Reine, dans la Grande Galerie de Versailles; il alla ensuite voir Monseigneur le Dauphin, qui répondit d'une maniere fort spirituelle à son Compliment. Il alla dîner chés le Comte de Noailles, Gouverneur de Versailles.

Le 12. Mars, il visita la Manufacture Royale des Tapisseries des Gobelins, & vit dans les Ateliers tous les differens Ouvrages en ce genre qui s'y fabriquent, qu'il trouva dans un ordre & dans une perfection infinie. Il vit ensuite avec la même satisfaction les Ouvrages de M. de Neumaison, qui se fabriquent dans la même Manufacture. M. de Cotte, Architecte ordinaire du Roy, & Contrôleur des Bâtimens du Château de Fontainebleau, lui avoit fait tendre plusieurs des plus belles Pièces de Tapisseries dans la Galerie, que l'Ambassadeur trouva parfaitement bien travaillées.

Il alla ensuite voir la Manufacture des Draps & Teintures en Ecarlate de M. le Chevalier de Julienne. Il examina avec beaucoup d'attention les différentes opérations de la fabrique des Draps, & il fut si satisfait de la perfection de

de cette Draperie , & des couleurs , qu'il en prit une Pièce pour son usage. Il visita aussi le Cabinet de M. le Chevalier de Julierme , rempli de toute sorte de Curiosités, Tableaux, Bronzes, Porcelaines, Médailles, Coquilles, &c. Il s'arrêta long-tems à considérer tout ce qui regarde l'Histoire Naturelle.

Il alla aussi visiter la Manufacture Royale de la Savonnerie , où se fabriquent des Tapisseries de Perse & du Levant , & il admira la quantité d'Ouvrages que le Roy y fait faire. M. de Cotte le reçût & l'accompagna par tout dans ces différentes Manufactures.

Il alla le lendemain voir M. Pagny , qui depuis plusieurs années professe la Physique Expérimentale , avec beaucoup de succès & d'applaudissement. Il admira la décoration , l'ordre , & le bel arrangement de son Cabinet , rempli de plus de 400. Machines, sc̄avamment construites & propres à faire toutes sortes d'experiences, anciennes, & nouvelles. Un nombre d'experiences choisies , sur differens genres , firent d'autant plus de plaisir à l'Ambassadeur , qu'il trouva que M. Pagny les exécutoit avec facilité , & les expliquoit avec beaucoup de netteté ; en rendant claires & intelligibles les choses même les plus abstraites. Il étoit entré avant trois heures , & il ne sortit que vers les sept heures du soir , en marquant à M. Pagny , par

un

un Compliment obligeant , l'entiere satisfaction qu'il avoit eu de l'entendre , &c.

Quelque tems après , il souhaita que M. de la Tour , dont il connoissoit déjà le mérite & la réputation , fit son Portrait en Pastel , & il eût pour cela toute la complaisance & la patience possibles , sans oublier beaucoup de politesse , & bien des égards pour un si habile Artiste , qu'on peut assûrer avoir fait un vrai chef-d'œuvre dans ce Portrait. On vient de tous côtés l'admirer dans l'Appartement de l'Ambassadeur , & plusieurs Poètes ont déjà travaillé dessus. Voici les Vers que le Chevalier de S. Jory a adressés à cette occasion à M. de la Tour.

La Tour , dont le crayon sublime & gracieux  
 Charme autant notre esprit qu'il satisfait nos yeux,  
 Sur tes divins Portraits , ornemens de la France ,  
 Ton Portrait de SA Ï D aura la préférence.

Cet Ouvrage accompli , digne de Raphaël ,  
 N'a rien cependant qui m'étonne.

SA Ï D que l'on revere , enrichit ton Pastel ;

Car voici comme je raisonne ,

Plus le mérite est grand , mieux on peint la  
 personne.

Le 20. Mars , il alla à la Bibliothèque du Roy , accompagné seulement de son Fils & de son Gendre, & y demeura deux heures entieres ;

tieres ; il fut conduit dans toutes les Galeries ; mais le Lieu où il s'arrêta le plus long tems , est le Salon où sont les Estampes qu'il vit avec un extrême plaisir , sur tout l'admirable Recueil de l'*Histoire Naturelle* , qui contient les Plantes , Fleurs , Oiseaux , Animaux , Coquilles , &c. peints en miniature ; commencé dès le tems de Gaston d'Orleans. L'Ambassadeur remit en même tems pour la Bibliothèque Royale , cinq Volumes *in-fol.* en Langue Arabe de la nouvelle Imprimerie de Constantinople , sçavoir , un Dictionnaire Turc & Arabe , & Arabe & Turc en deux Volumes.

Un Traité de Géographie avec des Cartes , &c.

L'Histoire de l'Empire Ottoman , depuis l'Année de l'Hegire 1000. ( 1591. de J. C. ) jusqu'à ces derniers tems 2. Vol.

M. Bignon Sur-Intendant de la Bibliothèque du Roy , Maître des Requêtes , & Intendant de Soissons , fit les honneurs avec autant de politesse que de dignité.

L'Ambassadeur a aussi vû quelques-unes des principales Bibliothèques de Paris , particulièrement celle de l'Abbaye de Sainte Geneviève , il vit avec beaucoup d'attention le fameux Cabinet des Antiques , & des autres curiosités assemblées par le fameux Pere du Moulinet , beaucoup augmentées depuis  
 II. Vol. G son

son d. cès. Il fut assez surpris de trouver dans ce Cabinet deux Lettres Originales en Langue Turque , écrites par le Grand Visir de Soliman II. à un Grand Prince Chrétien , desquelles Lettres on fait faire actuellement des Traductions , dont on nous a promis la communication.

Le R. P. General , & Abbé de Sainte Geneviève à qui l'Ambassadeur rendit d'abord visite , fit les honneurs , & l'accompagna par tout , suivi des deux Bibliothécaires & des Principaux de la Maison.

Le 30. du même mois , le Roy faisant la Revûe des Gardes Françoises , l'Ambassadeur s'y trouva & la vit avec beaucoup de satisfaction , & en Homme du Métier.

Depuis ce tems là , il n'a point manqué d'aller à Versailles tous les Mardis , selon la coutume des Ambassadeurs , & d'y faire sa Cour exactement , mangeant à la table du Grand Maître , chés les Ministres , ou chés quelque Grand Seigneur de la Cour , considéré , estimé , & souhaité par tout.

Le 3. Avril , il donna dans son Hôtel à Paris , un splendide Diner à tous les Ambassadeurs & Ministres Etrangers , qui sont actuellement en France , auquel les Ministres & Secretaires d'Etat furent invités & se trouverent. Tout s'y passa avec beaucoup de grandeur & de magnificence , & on y fit  
une

chere exquisite & délicate à la Françoisè.

Le Roy & toute la Cour se trouvant quelque tems après à Fontainebleau , l'Ambassadeur s'y rendit le premier jour de May. Il eût une Audiencè particulière du Roy , de la Reine & de la Famille Royale ; il alla ensuite à celle de M. le Cardinal de Fleuri , & de M. Amelot Ministre & Secretaire d'Etat pour les affaires étrangères. Le lendemain , il suivit la Chasse du Roy dans une Caleche , accompagné de quelques Turcs à Cheval , cette Chasse , où se trouverent plusieurs Dames de la Cour en Caleches , parut lui faire beaucoup de plaisir. Il dina le 3. chés M. Amelot , & le 5. à Ponthierri chés M. de Jonville , d'où il revint à Paris.

En disant ci-dessus que ce Ministre par les grandes qualités qu'il possède , est considéré , estimé & souhaité par tout , nous devions ajouter que c'est un surcroît d'agrément pour lui , & pour les Personnes avec lesquelles il est obligé de s'entretenir , d'entendre & de parler , comme il fait , parfaitement bien notre Langue , laquelle il a commencé d'apprendre de jeunesse dans son premier Voyage , qu'il a cultivée depuis , & dont il a repris le bon usage durant son Ambassade , par la lecture de nos meilleurs Livres & par la conversation des Personnes qui parlent le mieux ; en sorte qu'on peut dire

G ij de

de ce digne Ambassadeur , qu'il n'a besoin d'aucun secours pour se faire entendre , & pour entendre tout ce qu'on veut lui dire ; enfin que les Interpretes ne sont pour lui d'usage , que pour la cérémonie & pour la dignité de son caractère.

Mais en parlant d'Interprètes , qu'il nous soit permis de ne pas les oublier dans une occasion si favorable de parler en général de leur Ministère & des services qu'ils rendent journellement au Roy & au Public. Dans cette pensée nous allons inserer ici une Pièce qui les interesse tous , & qui doit en même tems piquer leur émulation, Pièce qui a d'ailleurs un raport essentiel à notre Sujet.

*LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. le Marquis de C. au sujet d'une Médaille Moderne de son Cabinet.*

Vous sçavez , Monsieur , que les Interpretes sont l'ame des grandes affaires , & des négociations les plus importantes , entre les Puissances , entre celles surtout , dont les Langues sont entenduës de peu de Personnes : vous sçavez aussi qu'un bon Interprete doit avoir plus d'une qualité , & quavec la parfaite intelligence des Langues , qu'il lui convient d'expliquer en sa propre Langue ; Langue qu'il doit aussi sçavoir à fond , il lui faut encore un certain caractère d'esprit , sur  
tout

tout un esprit de sagesse , de droiture , & de fermeté , une certaine étendue , enfin de connoissances , & de lumière. Peu s'en faut M. qu'en fait de droiture & de probité je n'exige d'un bon Interprete , ce qu'on a coutume d'exiger d'un bon Historien, *Ne quid falsi au teat , ne quid veri non au teat.*

Quoi qu'il en soit , M. , vous m'avez fait un sensible plaisir de me communiquer la curieuse Médaille , frappée sous le Regne de Louis XIII. , en l'honneur du célèbre *Jean-Baptiste Duval* , Interprete du Roy pour les Langues Orientales. Cela ne pouvoit pas mieux arriver que dans ce tems ci , où à l'occasion de l'Ouvrage Historique , entrepris au sujet de l'Ambassade actuelle de la Porte Ottomane à la Cour de France , je m'étois proposé de dire quelque chose des Interpretes du Roy qui se sont les plus distingués dans ces mêmes Langues , & qui ont le mieux servi l'Etat dans l'exercice de leurs emplois.

Je vous avoüe que c'est pour la premiere fois , lorsque j'ai vû la Médaille en question , que j'ai entendu parler de *Jean-Baptiste Duval* , & j'ai trouvé bien des Gens de Lettres qui ne le connoissoient pas mieux que moi ; mais vous allez voir M. que je ne me suis pas endormi sur mon ignorance. En attendant , & en usant de la liberté que vous

G iij m'avez

m'avez accordée , j'ai fait graver votre Médaille , pour orner l'Ouvrage dont je viens de parler , & pour continuer de transmettre à la Posterité la mémoire d'un Sçavant , qui n'a peut-être point encore eu d'égal dans ce genre de Litterature. Voici la Description de cette Médaille , laquelle , comme vous sçavez , est de la grandeur de la gravûre en Taille douce que voici.

D'un côté , son Buste avec une très-belle Tête dans le Goût de celles de Vandek , & cette Inscription autour JO. BAPTISTA DUVAL. LING. ORIENT. INTERPRES REG. M. DC. XXX. & sur le Revers : Mercure assis sur un petit siège , tenant son Caducée d'une main , posant l'autre sur le bord d'une table qui est devant lui , sur laquelle est un Buste d'Homme & une petite Médaille. De l'autre côté de la table , est un Pacha , ou Seigneur Turc debout , la main droite levée , dans l'attitude d'un Homme qui parle , tenant la gauche sur la poignée de son sabre. Cela se passe dans une salle ornée de Statues dans leurs niches , &c. Et cette Inscription au dessus : FRANCIGENA INTERPRES DIVUM Il y a tout lieu de croire que c'est l'ouvrage du célèbre Germain Du-pré , qui fût le Maître de Varin.

C'est le hazard , M. , qui m'a donné la première notion de ce sçavant Interprete. En  
 cherchant



Æ



*S. Francigena*



cherchant toute autre chose dans le Mercure de Janvier 1726. j'ai trouvé au bas de la page 34. une note de M. l'Abbé le Beuf qui porte ce qui suit.

• J'ai fait tout ce j'ai pû pour découvrir  
 » ce qu'étoient devenuës les Antiquités, qui  
 » avoient été ramassées par Jean-Baptiste  
 » Duval, natif d'Auxerre, autrefois Pro-  
 » fesseur des Langues Orientales à Paris, sans  
 » en avoir pû rien apprendre. Ce fût lui qui  
 » emporta à Paris, tout ce qu'on avoit trou-  
 » vé d'ancien jusqu'à l'an 1620. & même de  
 » grosses pierres chargées d'Inscriptions. Il  
 » y mourut après l'an 1630. dans sa maison  
 » située rue du Coq.

Cette qualité de Professeur des Langues Orientales à Paris, donnée à notre Duval par M. L. le Beuf, me fit d'abord penser qu'on pourroit trouver sur son sujet de plus grandes lumières dans les Archives du College Royal, mais M. Vatry, aujourd'hui Directeur de ce fameux College, consulté là-dessus, me fit l'honneur de répondre en ces termes.

» J'ai trouvé trois Duval Professeurs  
 » Royaux, sçavoir, Guillaume, André &  
 » Robert. Pour Jean-Baptiste Duval, je ne  
 » crois pas qu'il l'ait jamais été. Il étoit seu-  
 » lement Interprete du Roy pour les Lan-  
 » gues Orientales. Il étoit d'Auxerre. On  
 » peut consulter le *Gallia Orientalis* de Co-  
 » lomiers.

Il étoit naturel , Monsieur , dans ces cir-  
constances de nous adresser à M. l'Abbé Je  
Beuf lui-même , ce sçavant Abbé étant au-  
jourd'hui résident à Paris , & un digne mem-  
bre de l'Académie Royale des Belles Lettres.  
Vous allez voir par sa réponse que je ne pou-  
vois mieux faire.

Jean-Baptiste Duval , Secretaire du Roy ,  
habile Antiquaire , & Interprete des Lan-  
gues Orientales , étoit natif d'Auxerre. En  
l'année 1600. il étudia l'Arabe à Paris sous  
Etienne Hubert. Il partit pour Rome en  
1608. Il étoit fort lié avec Jean Hefronite \*  
& Gabriel Sionite , qui ont fait son éloge &  
celui de son Cabinet , rempli , disent-ils ,  
de tout ce que l'Orient avoit de plus rare.  
Hefronite nous apprend dans ses *Mœurs des  
Orientaux* , une aventure singuliere , arrivée  
à Duval dans le tems qu'il étoit à Tripoly  
de Syrie. Duval , monté sur un Ane , se sen-  
tant pressé d'uriner , satisfit à ce besoin sans  
descendre de sa monture , se contentant de  
la conduire un peu à l'écart , ce qui ayant  
été aperçû par quelques Turcs , ceux-ci l'ac-  
cablerent d'injures , & d'une grêle de cail-  
loux , en lui disant en Langue Franque ces  
paroles , que Hefronite traduit ainsi. *Non te*

\* *Sçavans Maronites du Mont Liban venus à Pa-  
ris , à l'occasion de l'Edition de la Bible Poliglote de  
M. le Jay , &c.*

*pudet*

*pudet Creaturam Dei animatam urina tuâ spurcitiis maculare. Per Deum te modo infidelum esse agnoscimus. ( a )*

Duval fit transporter à Paris plusieurs Inscriptions Antiques qu'on avoit trouvées à Auxerre sa Patrie , & on ne sçait ce qu'elles sont devenus. Il mourut à Paris , en l'année 1634. dans sa Maison , rue du Coq.

Jacques de Bie habile Graveur , dans sa Préface de *la France Métallique* , imprimée à Paris en 1636. parle ainsi de Duval. » J'ai » été aidé par ce sçavant Personnage versé » en toute sorte de curiosités , même en la » connoissance des Langues tant Orientales » que autres ; ce qui lui fit donner place parmi les Interpretes du Roy en ces Langues Etrangères. Il avoit aussi une grande connoissance des Médailles , dont il me fournit bon nombre , les décrivit , & en expliqua le sens , comme aussi d'aucunes de celles que j'avois recueillies. Et afin de rendre l'ouvrage plus parfait & accompli , il estima à propos employer les Médailles de tous les Monarques François , issus de trois Lignées Royales , qui manquoient de son invention , le plus ingénieusement qu'il se pourroit.

(a) *Entre tous les Mahometans. il n'y en a point de plus invariables en fait de superstition que ceux de Damas , & de Tripoly de Syrie.*

Duval fit imprimer dans sa Jeunesse de longues Pièces de Vers François, au sujet du Chapitre Provincial des Cordeliers, tenu à Auxerre en 1592. quelques Sonnets à la loüange du P. Trahy, Grand Ligueur, & d'Etienne Thierrat. Il composa aussi des Vers Latins sur la défaite des Reîtres à Auneau, & une Ode Latine à la gloire du Duc de Guise. On a de lui plusieurs autres petites Poësies, Pièces fugitives: Une traduction du Livre du Jesuite Coster, intitulé *Sommaire des Principaux Points controversés en la Religion* 1600. Il a aussi donné l'*Ecole Françoisise, pour apprendre à bien parler & écrire suivant l'usage du tems & pratique des bons Auteurs* 1604. Enfin *DICTIONARIUM Latino Arabicum Davidis Regis*, Paris. Voyez König *Bibliotheca vetus & nova* p. 85. Cet Auteur lui donne encore un Ouvrage, *Item Aeneae Vici Imagines restituit*, Paris, 1629. & il renvoye au *Gallia Orientalis* de Colomez. Voyez encore Gaffarel, *Curiosités inouïes*, &c p. 119. où il loue celles du Cabinet de Duval. Enfin le P. Banduri Benedictin. *Eiblioth. Nummaria*, &c.

Voilà, M. déjà une fort bonne Instruction sur l'Histoire Litteraire de J. B. Duval. Il n'a plus été question que de voir par moi-même ce qu'on peut en apprendre de plus dans le *Gallia Orientalis*. Tous les Ouvrages

de Colomiez ont, comme vous sçavez été recueillis, réimprimés & donnés au Public en un seul Volume 4°. , par les soins de M. Jean Albert Fabricius Docteur & Professeur à Hambourg. C'est dans cette Edition faite en 1709. que j'ai consulté l'Ouvrage particulier de Colomiez au sujet de Duval.

Ce Docte Aveugle parle de lui à la page 161. de son Recueil, sous le titre de JOANNES-BAPTISTA VALLIUS *Alrisiodorensis* : il commence par le qualifier d'Interprete du Roy pour les Langues Orientales, puis il ajoute ce que Duval rapporte lui même dans la Preface de son *Dictionnaire Latin Arabe*, au sujet d'Antoine Hubert, son premier Maître en la Langue Arabe à Paris, vers l'année 1600. & de J. B. Raymond, autre Sçavant dans la même Langue, de qui il tira d'autres secours à Rome en 1608. Colomiez dit ensuite, que Duval mourut en 1634.

Suivent les Ouvrages de cet habile Interprete *Valli scripta*, dont on donne la Liste que voici. Liste qui prouve que Colomiez n'a pas connu tous les Ouvrages de Duval.

EPISTOLA ad Achillem Harlaum Senatus Principem in Cassiodori opera. Parisiis excusa. An. 1600. 2. vol. 8°.

CARMEN ad Petrum Danielem J. C. ob locupletissimam Mauri Servii Honorati in Vir-

G vj *gilium*

*gillum Editionem.* Paris, 1600. fol.

*DISTICHON in Emblemata Alciaticum Minoris Commentariis.* Paris, 1601. 8°.

*GRATULATORIUM Exastichum Gabr. Sionita, & Job. Efronita Maronita, de Geographia Nubiensi Versione Latina.* Paris, 1619. 4°.

*DICTIONARIUM Latino-Arabicum Davidis Regis.* Paris, 1632. 4°.

Enfin Colomiez ajoute les témoignages de quelques Sçavans en faveur de l'érudition de J. B. Duval *TESTIMONIA de Vallio & ejus scriptis.* 1°. Ceux de Jean Hefronite ; & de Gabriel Sionite Maronites. 2°. Celui de Jacques de Bie, Auteur de *la France Métallique*, tel à peu près qu'il est déjà rapporté dans le Mémoire de M. l'Abbe L. B.

On a vû dans ce Mémoire que Duval avec beaucoup d'autres talens, étoit encore Poète François & Latin, ce qui acheve de le prouver, c'est un petit Recueil de Poësies Latines de sa façon, imprimées à Paris en 1616. sous son nom, & avec sa qualité d'Interprete du Roy pour les Langues Orientales, ce Recueil m'a été très obligeamment communiqué par le R. P. Prevôt Chanoine Regulier & Bibliotequaire de l'Abbaye de Sainte Geneviève, lequel m'a aussi envoyé le *Colomiez* dont j'ai parlé ci-dessus.

Je n'entrerai, M. dans aucun détail sur ces  
Poësies

Poësies Latines de Duval. La premiere, porte un titre singulier, & capable d'abord d'effaroucher. *APOLOGIA pro Alcorano. Ex otio Jo. Baptista Duvalli Alusiodorensis, Regis Linguarum Orientalium Interpretis.* Cette Pièce n'est cependant qu'un badinage & qui ne tire à aucune conséquence. Le reste du Recueil contient environ deux cent Epigrammes sous differens titres, & 53. Epitaphes sous ce titre *SACRA APOTHEOSIS post obitum & LABERTÆ Funera. EPI-TAPHIA ex dolore Jo. Baptista Duvalli, &c. Parisiis. M. DC. XXI.* Les Epigrammes intitulées en général *Curiosa*, sont relatives à diverses Pièces rares de son Cabinet qui concernent l'Histoire Naturelle, ou les Beaux Arts.

J'estime, M., que nous voila suffisamment instruits au sujet de Jean-Baptiste Duval, & de son mérite Litteraire, Instruction à laquelle votre belle Médaille a donné lieu. Je souhaite ce même mérite à tous ceux qui dans la suite se dévoüeront au service du Roy, dans l'intelligence parfaite & dans la pratique des Langues Orientales. Je continue M., de vous remercier, & j'ai l'honneur d'être, &c.

*A Paris, le 15. May 1742.*

*ETABLISSEMENT des Enfans de  
Langue dans le Collège des R. R. Peres  
Jesuites , à Paris.*

A l'occasion des Enfans de Langue , qui eurent l'honneur de complimenter l'Ambassadeur du G. S. le mois de Février dernier ; nous nous sommes engagés de donner quelque Instruction sur cet Etablissement , qui est en partie dû au zele pour le Service du Roy , & aux prudens Avis du Marquis de Bonnac. On ne sçauroit tirer cette Instruction d'une meilleure Source , que du contenu dans l'Arrêt du Conseil d'Etat , qui ordonne & regle cet Etablissement : ainsi nous allons le rapporter ici en son entier.

*EXTRAIT du Registre du Conseil. d'Etat.*

Le Roy étant en son Conseil , s'étant fait représenter les Arrêts rendus en icelui les 18 Novembre 1669 , 31 Octobre 1670 , & 7 Juin 1718. Par le premier desquels il a été ordonné que pendant trois ans il seroit envoyé six jeunes garçons nés François , par chacune desdites années , aux Couvents des Peres Capucins à Constantinople , & à Smirne , pour être instruits dans la connoissance des Langues Orientales , & se rendre capables de servir de Drogmans près des Consuls & Vice-Consuls de la Nation Françoise ,

goise , dans les Echelles de Levant & de Barbarie ; Par le second , qu'il ne seroit plus envoyé que six jeunes garçons pour cet effet dans lesdits Couvens , de trois en trois ans ; Et par le troisiéme , le nombre de ces Enfants de Langue , entretenus & instruits dans le Couvent des Capucins de Constantinople , a été fixé à douze , & la pension de chacun à trois cens cinquante livres , qui seroient payées par la Chambre du Commerce de Marseille , ainsi que par le passé , & par avance de quartier en quartier , à compter du jour de leur entrée dans ladite Maison , jusqu'au jour de leur sortie , de même que les cent vingt livres accoûtumés pour l'habillement de chacun , pour une fois seulement , lors de ladite Entrée : Et Sa Majesté étant informée que quelques-uns de ces Enfants de Langue , envoyés audit Couvent des Capucins de Constantinople , ne s'étant pas trouvés avoir les dispositions naturelles & nécessaires pour bien apprendre les Langues Orientales , & se rendre assés capables de servir utilement dans les Emplois qui leur sont destinés , tant pour son service près de ses Ambassadeurs , que pour celui de ses Sujets , qui font leur Commerce dans les Echelles de Levant & de Barbarie , on a été obligé après une longue instruction de les renvoyer en France , & que la Dépense qui

qui a été faite sur les fonds du Trésor Royal depuis l'année 1700. & continuée jusqu'à présent par Sa Majesté, pour élever & enseigner douze jeunes Orientaux dans le College des Jesuites à Paris, n'ayant pas produit l'effet que la pieté du feu Roy son Bifayeul s'en étoit promis pour le bien de la Religion en Levant, seroit mieux apliquée & plus utile en y faisant instruire dans les Langues Latine, Turque & Arabe, le nombre de dix Enfants François; Elle a estimé à propos d'y apporter le changement necessaire. Vû l'avis du Sieur Marquis de Bonnac, Ambassadeur de France à Constantinople. Ouy le Rapport, & tout consideré. SA MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent, a ordonné & ordonne qu'à l'avenir il sera élevé dans le College des Jesuites à Paris, au lieu de douze jeunes Orientaux, dix jeunes Enfants François, de l'âge de huit ans ou environ, qui seront par Elle nommés, & pris alternativement de Familles de ses Sujets habitans dans le Royaume, & de celles des Négotians, Drogmans, ou autres François établis dans les Echelles de Levant, lesquels y seront instruits & enseignés dans la Langue Latine à l'ordinaire, jusques & compris la Rhétorique, & en même tems dans celles Turque & Arabe, par deux Maî-

tres de ces Langues , qui iront les leur montrer dans ledit College , aux jours & heures qui seront réglés , pour être ensuite lesdits Enfans de Langue envoyés au College des Capucins de Constantinople , pour se perfectionner dans les Langues Orientales , & être destinés aux Emplois de Drogmans ; Voulant Sa Majesté qu'il ne soit plus reçu dans ledit College des Jesuites aucun desdits Orientaux , & que pareillement il ne soit plus reçu desdits Enfans de Langue dans ledit College des Capucins de Constantinople , que ceux qui auront fait leurs études dans celui des Jesuites à Paris , & sur ses ordres exprès ; Et que si pendant le cours desdites études à Paris , le Principal du College , & les Maîtres des Langues Turque & Arabe connoissent qu'il y en ait quelques-uns qui ne soient pas propres à leur destination , ils en rendent compte au Conseil de Marine , qui prendra les ordres de Sa Majesté pour les faire sortir du College , & pourvoir à leur remplacement : Ordonne que la dépense tant des pensions des dix Enfans de Langue aux Jesuites , que les apointemens qui seront réglés aux deux Maîtres de Langues Orientales , seront payés par Sa Majesté des fonds de son Trésor Royal , de la même maniere que l'étoient les pensions des Orientaux audit College ; Et celles desdits Enfans de

d: Langue au College des Capucins de Constantinople , par la Chambre du Commerce de Marseille , ainsi qu'il est accoûtumé. Permet néanmoins Sa Majesté , que ceux des Orientaux qui sont actuellement aux Jesuites , y restent jusqu'à ce qu'ils ayent achevé leurs études , pour être ensuite renvoyés dans leur Pays. Seront au surplus lesdits Arrêts des 18. Novembre 1667, 31. Octobre 1670, & 7. Juin 1718 , exécutés selon leur forme & teneur. Mande audit Sieur Marquis de Bonnac , & au Sieur Le Bret Conseiller en ses Conseils , Premier Président du Parlement de Provence , & Intendant du Commerce de Levant , de tenir , chacun en droit soi , la main à leur exécution , & à celle du present Arrêt. FAIT au Conseil d'Etat du Roy , Sa Majesté y étant , tenu à Paris le vingtième jour de Juillet mil sept cent vingt un. *Signé* FLEURIAU,

Quelque tems après le Roy rendit l'Ordonnance qui suit sur le même Sujet.

DE PAR LE ROY,

SA MAJESTE' ayant par Arrêt rendu en son Conseil d'Etat le 20 Juillet dernier , ordonné l'Etablissement de dix Enfans de Langue au College des Jesuites à Paris, pour y être entretenus à ses dépens , & enseignés dans les Langues Latine , Turque & Arabe ,  
&

& qu'à cet effet un Maître des Langues Turque & Arabe iroit les leur montrer dans ce College aux jours & heures qui seroient réglés. Elle a, de l'avis de M. le Duc d'Orleans, Regent, fait choix du Sieur de Fiennes, son premier Interprete, pour enseigner à ces Enfans lesdites Langues Turque & Arabe dans ledit College, aux jours & heures dont il sera convenu avec le Principal d'icelui, moyenant quoi il sera payé des appointemens qui seront réglés & employés dans le même état de dépenses qui sera arrêté pour les Pensions desdits Enfans: Voullant Sa Majesté que ledit Sieur de Fiennes, son Interprete, soit assidu & appliqué à cette Instruction particuliere; non-seulement en leur enseignant ces Langues par la meilleure Méthode, qui pourra leur en apprendre les principes & le fonds; mais encore par les Entretiens familiers qu'il aura avec eux dans ces mêmes Langues, pour les mieux former dans l'habitude de les parler. FAIT à Paris le premier Septembre mil sept cent vingt un.

*Signé Louis, & plus bas Fleuriau*

Depuis la date de cette Ordonnance M. de Fiennes, qui étoit alors seul capable de donner cette Instruction, a eu & a actuellement des Ajoints, qui travaillent dans le même esprit, & avec le même zele à instruire cette Jeunesse; sçavoir, M. Petis de la Croix,

## 1006 MERCURE DE FRANCE

Croix , & M. de Fiennes le fils , Interpretes du Roy , qui sont depuis arrivés du Levant bien pourvus de ce genre de Littérature , & en état de remplacer leurs dignes Peres.

Au reste , jamais Etablissement n'a été plus heureusement imaginé & exécuté , que celui dont il s'agit ici. Le succès en est infailible , & on s'en aperçoit déjà. Autrefois les Enfants de Langue partoient de Paris pour Constantinople & pour le Levant , sans aucune teinture , non-seulement des Langues Orientales , mais encore pour la plûpart de la Langue Latine & des Humanitez. Il arrivoit delà , que ceux qui n'étoient pas renvoyés en France , faute de dispositions naturelles pour les Langues Orientales , comme porte l'Arrêt ; ceux , dis-je , qui n'étoient pas renvoyés , & qui aprenoient le mieux ces Langues , ne pouvoient jamais gueres devenir d'excellens Interpretes , & des Sujets parfaits , faute d'avoir acquis certaines connoissances qui ne s'acquièrent point dans le Levant. Ainsi il y a tout lieu d'esperer que nous aurons à l'avenir des Interpretes qui sçauront parfaitement , outre leur propre Langue , la Langue Latine , l'Histoire , une bonne partie des Belles-Lettres , avec des dispositions pour en acquérir davantage. Nous nous rapellons ici , avec plaisir , une partie des Talens heureux , & des progrès  
d'un

d'un jeune Eleve \* , de l'Ecole des Jesuites , qui outre les Langues Turque & Arabe , dont il avoit déjà une fort bonne teinture ; se distinguoit dans la Poësie Latine , jusqu'à composer des Pièces entieres , qui ont eu l'aprobation des connoisseurs , témoin son beau Poëme sur les Serins ACANTHIDES , CANARIÆ , sive Spini , gallicè LES SERINS &c. composé à l'âge de 15 à 16 ans , un peu avant son départ pour Constantinople dont on nous écrit bien des choses sur son sujet , qui lui font assurément beaucoup d'honneur. Nous avons parlé de ce jeune Auteur , & rendu compte de son Poëme , imprimé chés Thiboust , dans le Mercure du mois de Juillet 1737. p. 1585.

Le 8. Juin , *Diamantes Vlastus* , Patricien de Constantinople , Originaire de Grèce ; Docteur en Médecine de la Faculté de Padouë , & Médecin de l'Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur , soutint une Thèse , aux Ecoles de Médecine , pour son aggrégation à la Faculté de Médecine de Paris , avec beaucoup d'applaudissement. Neuf Docteurs disputèrent contre lui , avec toute la politesse imaginable , & la politesse fut réciproque. Il n'y eut pas un Docteur qui ne lui fit un Compliment gracieux , pour lui &

\* *Jean-Louis-Antoine Clairambault* , fils de M. C. Consul de la Morée.

pour

## 1008 MERCURE DE FRANCE

pour son illustre Protecteur , à qui la These étoit dédiée : voici un de ces Discours. Il fut prononcé par M. Procope Couteaux, Docteur Regent , & actuellement Professeur. La Traduction , quoique fidele , n'est pas si énergique que l'Original Latin.

» Voici , M. le dernier de vos adversai-  
» res , & celui que vous avez le moins à  
» craindre ; car je ne viens pas ici comme  
» ennemi , ni comme rival , vous arracher  
» la Palme des mains ; c'est à titre d'amî  
» que je dispute contre vous , & je n'ai  
» d'autre dessein que de vous proposer des  
» argumens qui vous donnent lieu de faire  
» briller votre esprit , votre science & votre  
» éloquence.

» Avant que de commencer , qu'il me  
» soit permis de vous feliciter & nous aussi.  
» Vous avez demandé d'être aggregé par-  
» mi nous , nous y avons consenti ; l'hon-  
» neur est égal entre nous. Nous nous som-  
» mes trouvés honorés de votre demande ,  
» vous devez l'être de notre consentement.  
» Il est convenable de greffer un sçavant  
» Médecin Grec sur la Faculté de Médecine  
» de Paris ; cette Insertion est glorieuse à  
» l'arbre & à la branche ; c'est unir deux  
» Nations , qui ont beaucoup de raport en-  
» semble ; car si autrefois la Grece a été la  
» Mere des Arts & des Sciences , on peut  
» le

» le dire sur tout de la Médecine , la Franco  
 » en est aujourd'hui la Nourrice & la Gou-  
 » vernante. Les Arts ne restent pas toujours  
 » dans le même Lieu , ils voyagent , ils sont  
 » passés de votre Pays au nôtre.

» En vous aggrégeant , nous passons par-  
 » dessus les formes ordinaires , nous déro-  
 » géons à nos usages ; mais si nous faisons  
 » en cela quelque faute , nous en avons  
 » une excuse légitime , c'est que son Excel-  
 » lence a bien voulu nous en prier. En fa-  
 » veur des Gens Illustres , & d'un mérite  
 » éminent , il est permis de faire quelque  
 » chose d'extraordinaire.

» Si M. l'Ambassadeur n'étoit pas présent ,  
 » je dirois ce que je sçai de lui , & ce que  
 » j'en pense , & on seroit convaincu qu'on  
 » ne peut rien lui refuser. Ce n'est point le  
 » Rejetton de la Race des Turcomans que  
 » je considère en lui , ce n'est point le Gou-  
 » verneur en chef de la R. manie , ce n'est  
 » point l'Ambassadeur , c'est la personne ,  
 » c'est lui-même. Comme un autre Dio-  
 » gène , j'ai cherché un homme , & sans  
 » avoir besoin de lanterne , je l'ai trouvé ,  
 » tel que le désiroit ce Philosophe ; tout le  
 » monde en porte le même jugement. Il a  
 » été l'objet de la curiosité publique , peut-  
 » être la victime , & il a emporté les suffra-  
 » ges de tous ceux qui l'ont connu. C'est à

» la

» sa recommandation que vous devez le Ti-  
 » tre que nous vous donnons. Je suis per-  
 » suadé que ce Titre & la Protection de  
 » Son Excellence, que vous justifiez par  
 » votre capacité, vous élèveront à ce haut  
 » point de gloire que vous méritez; pour-  
 » suivre votre carrière, M. votre réputa-  
 » tion se répandra par tout l'Orient; j'ose  
 » vous le prédire; tout le présage, votre  
 » physionomie, l'intérêt que tout le monde  
 » prend en vous, les applaudissemens que  
 » vous recevez de cette illustre Assemblée,  
 » & la Faveur que le Beau Sexe vous fait  
 » d'assister à votre Thèse; c'est pour vous  
 » seul que ces Dames sont venuës ici, &  
 » ce qu'il y a de plus admirable, c'est que  
 » depuis trois heures elles écoutent tran-  
 » quillement & patiemment des Discours  
 » qu'elles n'entendent point, & cependant  
 » elles gardent le silence; si ce n'est pas un  
 » prodige, c'est du moins un Phénomène;  
 » qui me paroît propre à justifier la prédic-  
 » tion que je vous fais.

La Sale étoit magnifiquement ornée, &  
 remplie d'une très-nombreuse & très-illus-  
 tre Compagnie, de l'un & de l'autre Sexe.  
 M. l'Ambassadeur y vint à onze heures, &  
 y resta jusqu'à midi. Plusieurs Docteurs,  
 précédés des Bedeaux avec leurs Masses, alle-  
 rent le recevoir, & le conduirënt à une  
 place

place qu'on lui avoit préparée. Le Doyen de la Faculté, & qui présidoit par extraordinaire, lui fit une fort belle Harangue; & l'Ambassadeur y répondit avec précision & dignité.

Le 8. Juin, l'Ambassadeur voyant approcher le terme de son séjour à Paris, & ayant à peu près fixé le tems de son départ, voulut se débarasser d'une grande partie de ses Domestiques & des gens dont il pouvoit se passer; il les fit partir d'ici par les voitures ordinaires, leur donnant un Chef pour leur conduite, avec ordre de l'attendre à Toulon, où il doit s'embarquer sur les Vaisseaux du Roy, qui doivent le porter à Constantinople.

Sa Maison est des plus considérables, & on ne peut pas mieux faire, à cet égard, les honneurs d'une célèbre Ambassade. On en jugera par l'Etat exact que nous joignons ici, tel qu'il nous a été donné par l'un de ses principaux Officiers.

*ETAT de la Maison de S. E. SAÏD  
MEHEMET Pacha Beiglerbeg de Romelië,  
Ambassadeur Extraordinaire de la Porte  
Ottomane à la Cour de France.*

MEKSOUS BEGH, Fils de l'Ambassadeur.  
SAÏD ACHMET Aga, son Gendre, Maréchal  
de l'Ambassade, Ecuyer Cavalcadour du  
Grand Seigneur.

*II. Vol.*

H. Mus;

**MUSTAPHA EFFENDI**, Secrétaire de l'Ambassade, du nombre de ceux du G. Visir, nommés *Jeskeretgi*, (a) travaillant dans les Bureaux, dits *la grande Forteresse*.

**SALIS EFFENDI**, Iman, ou Ministre de l'Ambassadeur, Homme de Loi, c'est-à-dire Théologien, & Juriſconsulte.

*Le Sr de Laria*, Interprète du Roy.

**Mustapha Aga**, premier Maître des Cérémonies.

**Mebemet Aga**, Trésorier de l'Ambassade, ayant paye du G. S.

**Hussain Aga**, second Maître des Cérémonies.

**Ali Chelibj**, troisième Maître des Cérémonies.

**Khassou Aga**, Premier Ecuver.

*Le Sr l'Homaca*, Premier Interprète, Arménien.

*Le Sr Paul Ernia*, second Interprète, Arménien.

*Le Sr Paul Giangy*, troisième Interprète Arménien.

**M. DIAMANTES UEGSTE**, Patricien de Constantinople, Originaire de Grèce Médecin de l'Ambassadeur, ayant des Domestiques & trois Droguemans.

**Assou Aga**, Ecuver de l'Ambassadeur, possédant un *Ziames*, ou Fief du G. S.

**Ali**, Chaoux ou Huissier des Cérémonies.

(a) Expédiant les Brevets & les Ordonnances.

*Mebemet*,

- Mehemet, Seliçar Aga*, ou Porte Sabre.  
*Mehemet Aga*, Premier Maître d'Hôtel.  
*Ibrahim Chiocadar Aga*, ayant inspection sur l'intérieur de la Maison. Il commande 100. Spahis dans la Cavalerie du G. S.  
*Issouf Aga*, Garde du Boul ou Sceau de l'Ambassadeur, ayant paye de S. H.  
*Mehemes Aga*, Officier de Cavalerie.  
*Achmet Aga*, Gouverneur du Fils de l'Ambassadeur.  
*Mehemet Effendi*, Secrétaire du Trésor de l'Ambassadeur, ayant paye de S. H.  
*Achmet Aga*, Pourvoyeur de la Maison, ayant paye du G. S.  
*Hadik Aga*, Contrôleur de la Dépense du dehors.  
*Ali Aga*, Chaoux, ou Huissier de l'intérieur.  
*Ibrahim Aga*, autre Huissier de l'intérieur.  
*Mehemet Aga*, Chef d'Office.  
*Abdi Aga*, Chantre qui annonce la Priere.  
*Mehemes Aga*, qui a soin d'étendre les Tapis sur lesquels on fait la Priere.  
*Mustapha Aga*, Ba bier de l'Ambassadeur.  
*Fezoula Aga*, Peik Agassi, présentant la serviette.  
*Mustapha Aga*, ayant soin du blanchissage.  
*Doehir Aga*, Porteur du Parfum dans les Cérémonies.  
*Nubigi Mustapha Aga*, qui a soin de mettre & de couvrir la Table à manger

# 1014 MERCURE DE FRANCE

*Salis Aga*, qui donne à laver.

*Abdala Aga*, ayant soin du Linge.

*Soliman Aga Kavedgi*, ou l'Officier chargé de tout ce qui regarde le Caffé.

*Mehemet Aga*, qui a soin des Bougies.

*Ibrahim Aga*, Porte Manteau du jeune Pacha, Fils de l'Ambassadeur.

*Feraz*, le premier des douze Pages.

*Salis Aga*, Chef des Domestiques.

*Ibrahim Aga*, premier Valet de pied.

Les Valets de Chambre, les Valets de pied, y compris ceux du Maréchal, & des premiers Officiers, au nombre de cinquante en tout.

Six Valets de pied de l'Etrier.

Dix autres Domestiques, servant d'Adjoints aux Agas.

Cinq bas Domestiques.

Trois Charirs ou Valets de pied, habillés d'une façon particulière, désignant la qualité de Pacha à trois Queuës.

*Schmet Aga*, premier bas Officier.

Deux personnes pour avoir soin des Harnois.

Dix Palfreniers, dont deux sont du G. S.

Quatre Palfreniers Arabes.

Deux Porteurs d'eau.

Dix personnes, dont les uns sont pour la Cuisine, & les autres pour les Tentes.

Quatre Baltagis, bas Officiers des Ecuries du G. S.

Trois

Trois Tailleurs, & deux Pélissiers Arméniens. Enfin quatorze Esclaves Turcs, que l'Ambassadeur a rachetés à Malthe, & qui sont à sa suite.

Le tout fait le nombre de cent quatre-vingt-trois personnes, sans y comprendre cinq Turcs de distinction, dont il s'est fait accompagner, & à qui il a été bien aise de faire voir la France.

Le 12. du même mois, l'Ambassadeur eut son Audience publique de congé du Roy, étant accompagné par le Prince de Lambesc, conduit par M. de Verneüil, Introduceur & des Ambassadeurs, lesquels étoient allé le prendre à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires dans les carosses de Leurs Majestés. Il trouva dans l'avant-cour du Château de Versailles les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les armes, les Tambours apellant, & dans la cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel, aussi sous les armes, à leurs postes ordinaires. A midi, l'Ambassadeur traversa la cour pour aller à l'Audience du Roy, par l'Escalier qui conduit au grand Appartement de S. M. Il fut reçu au bas de cet Escalier, sur lequel les Cent-Suisses étoient en habits de cérémonie, la hallebarde à la main, par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & à la porte de la Sale des

H iij Gardes,

Gardes , en dedans , par le Duc de Béthune , Capitaine des Gardes du Corps , lesquels étoient en haye & sous les armes.

Après l'Audience du Roy , l'Ambassadeur fut conduit à celle de Monseigneur le Dauphin. Il fut traité , ainsi que toute sa Suite , par les Officiers du Roy , & le soir il fut reconduit à l'Hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires dans les carrosses de Leurs Majestés par M. de Verneuil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 19. l'Ambassadeur eut une Audience particuliere du Roy , conduit par le même Introduceur.

De retour à Paris il alla prendre congé des Princes du Sang , lesquels lui rendirent la Visite , & tout se passa dans l'ordre & le même cérémonial qui furent observés lors de sa premiere Visite.

Le 23, veille de S. Jean , il se rendit sur le soir à l'Hôtel de Ville , pour voir tirer le Feu d'artifice qui se tire tous les ans , accompagné de son Fils , du Maréchal & des principaux de sa suite. Il fut placé dans une des Loges de M. le Prevôt des Marchands , qui lui fit servir & à toute sa compagnie , toute sorte de rafraichissemens.

L'Ambassadeur alla le Lundi matin 25. Juin à Bercy , chés M. Pajot d'Onsenbray ; il vit d'abord plusieurs Expériences au Mi-  
roir

voir ardent de feu M. le Duc d'Orleans , & fut fort surpris d'y voir bruler du bois dans l'eau, y fondre des Diamans ; il les a emportés pour les faire voir au Grand Seigneur. Le reste de la matinée , jusqu'au dîner , fut employé à examiner les Cabinets de Chymie , de Physique & d'Histoire Naturelle.

L'après dîner, S. E. fut occupée à plusieurs Cabinets de Mathématiques. Ceux qui étoient présens reconnurent le goût naturel qu'Elle a pour les Sciences , par les questions & par les réflexions qu'Elle fit sur quantité de Machines , &c.

Quelque soin que nous ayons pris de ne rien omettre des actions loüables de notre Ambassadeur , nous sommes persuadés qu'il nous sera encore échappé quelque chose digne de remarque. Voici cependant deux Faits qui ne seront pas de ce nombre , & qui méritent une attention particulière.

Tout le monde sçait que le jour de la Fête-Dieu la Procession de S. Sulpice revient à l'Eglise de la Paroisse par la rue de Tournon. Mais le Curé avoit eû la précaution de prier ou de faire prier l'Ambassadeur d'empêcher ses Gens de paroître à la porte de son Hôtel, ni ailleurs sur le passage de la Procession ; non-seulement l'Ambassadeur le promit & le fit exécuter , mais il ajouta qu'il respectoit fort les Cérémonies de la Religion Chrétienne , & il vit

Procession d'un lieu particulier, sans être aperçu de personne. Il aplaudit beaucoup à la Symphonie que M. de Jonville fit placer à la porte de l'Hôtel, & qui ne cessa de joüer des Airs convenables durant le passage de la Procession.

L'autre Fait n'est pas moins remarquable. Un jeune Soldat du Régiment des Gardes Françoises étoit en prison pour cause de défection, & devoit le lendemain être mis au Conseil de Guerre, c'est-à-dire condamné à la mort, ce Conseil étant obligé de juger suivant la rigueur des Ordonnances.

Gens de mérite, qui s'interessoient pour le malheureux jeune homme, & qui avoient accès auprès de l'Ambassadeur, s'aviserent de lui en parler. Ils le firent d'une maniere assés pathétique, dont il fut touché, & le déterminerent enfin à demander sa grace, ajoutant qu'il y avoit tout lieu de bien esperer de son intercession. Dieu permit en effet qu'elle fut efficace; car après en avoir écrit au Ministre de la Guerre, le Roy naturellement porté à la clémence, & voulant honorer l'Ambassadeur d'une distinction particulière, eut la bonté d'accorder la grace, & dès le lendemain l'illustre Intercesseur en reçût l'assurance, &c.

La Pièce qui suit auroit demandé une autre place, mais il nous a été impossible de  
l'avoir

l'avoir plutôt, on vient de nous la remettre  
& de nous assurer que la modestie de l'Au-  
teur est la principale cause de ce retardement.

*COMPLIMENT fait au Roy par Saïd  
Mehemet Pacha, Ambassadeur Extraor-  
dinaire du G. S. le 11. Janvier 1742.  
jour de son Audience publique.*

SIRE,

» Je regarde ce jour comme le plus fortuné  
» né & le plus glorieux de ma vie, puis-  
» qu'honoré du choix du plus grand & plus  
» gracieux Empereur mon Maître, je viens  
» porter les assurances & les marques de son  
» amitié à V. M. I.

» L'union qui subsiste depuis plus de deux  
» siècles entre ces deux Empires, n'a jamais  
» parû avec tant d'éclat que sous le regne des  
» deux Princes qui remplissent aujourd'hui  
» ces Trônes éclatans. Jamais la Nation Fran-  
» çoise n'a été reçûë parmi nous avec tant de  
» goût & d'inclination; jamais les Monar-  
» ques Ottomans n'ont eû pour des Etrangers  
» des égards ni des distinctions si honorables  
» que celles qu'ils accordent aux Sujets de  
» V. M. I.

» Mais ce qui est plus glorieux aux deux  
» Empires, c'est ce grand Evenement, qui en  
» dernier lieu a fait l'attention de toute l'Eu-

H v » rope.

» rope. Vous n'avez pû , S I R E , voir avec  
 » indifférence la guerre que des Puissances li-  
 » guées faisoient au plus ancien de vos amis:  
 » la haute sagesse de V. M. qui est le trait le  
 » plus marqué de son caractère & le rayon  
 » le plus éclatant de sa gloire , a conçu le  
 » dessein de rapeller la Justice & la Paix. Le  
 » très magnanime Empereur , mon Souve-  
 » rain , allés puissant pour réduire ses enne-  
 » mis par la force , a requis la médiation  
 » du plus illustre des Potentats ses amis ; il a  
 » bien voulu , à votre considération , suspen-  
 » dre le cours de ses conquêtes & mettre des  
 » bornes à ses victoires , pour convaincre l'U-  
 » nivers étonné , qu'il n'en met aucune à la  
 » confiance qu'il a en votre amitié.

» Nous avons admiré la prudence de  
 » V. M. I. dans le discernement des moyens  
 » qu'elle a employés à ce grand Ouvrage , &  
 » dans le choix du Ministre qu'elle a chargé  
 » de l'exécution de ses projets. Le Ciel qui  
 » protege la justice & favorise les desseins  
 » généreux , a donné à votre noble entreprise  
 » le succès le plus éclatant pour le bonheur  
 » des Peuples & pour la gloire de votre  
 » Regne.

» J'avois vû , S I R E , les premiers présa-  
 » ges de cette gloire , lorsqu'accompagnant  
 » l'Ambassadeur de l'Empire Ottoman , je fus  
 » témoin de ses félicitations sur votre ave-  
 » nement

ment au Trône. J'admirai dans les graces  
 de votre enfance , la beauté de cette Auro-  
 re naissante , qui annonçoit dès-lors tout  
 l'éclat qui vous environne aujourd'hui. Dès-  
 lors je me sentis enflâmé du desir de voir  
 un jour Votre Majesté comme un Soleil  
 élevé dans sa course , briller aux yeux de  
 l'Univers par ses actions vraiment Royales.  
 La Providence a fait naître cette occasion.  
 Mes vœux seroient comblés, SIRE, si après  
 avoir assuré Votre Majesté de la haute esti-  
 me du Grand Seigneur mon Maître, de son  
 amitié & de sa reconnoissance , je pouvois  
 apercevoir dans vos regards favorables que  
 vous agréiez les respects & la vénération  
 profonde de son Ambassadeur.

L'Ambassadeur alla sur la fin du mois de  
 Mai à l'Hôtel Royal des Invalides , ac-  
 compagné seulement de son Fils & du Ma-  
 réchal , après avoir prié M. le Gouverneur  
 de le recevoir sans cérémonie. Il visita le  
 Dôme , les Réfectoires , la Sale du Conseil ,  
 où il resta une heure. Le Gouverneur lui fit  
 présent de l'Histoire de ce magnifique Hôtel,  
 qui parut lui faire un grand plaisir.

Nous avons dit , page 988. que l'Ambas-  
 sadeur donna le 3. Avril un splendide dîner  
 à tous les Ambassadeurs & Ministres Etran-  
 gers qui sont actuellement en France , &c.  
 nous devons ajouter que Mrs les Maréchaux

H vj de

de Noailles & de Biron, & M. le Marquis de Villeneuve, Conseiller d'Etat, ci-devant Ambassadeur du Roy à Constantinople, s'y trouverent, ayant été invités, avec plusieurs autres Personnes de distinction.

Peu de jours après son arrivée à Paris, l'Ambassadeur, accompagné seulement de son Fils & de M. de Jonville, se rendit chés le sieur Bion, Ingénieur du Roy & Fabricateur de toute sorte d'Instrumens de Mathématique, sur le Quai de l'Horloge du Palais, dont tout le monde connoît la grande réputation pour cette espece d'Ouvrages. Il y resta environ deux heures pour visiter toutes choses avec une sçavante attention, & pour délibérer sur un Assortiment entier & considérable de divers Instrumens des plus parfaits, des plus curieux & des plus utiles, pour les emporter à Constantinople.

Il convint de toutes choses avec ce célèbre Artiste, dont la principale fut que tous les Instrumens en question seroient par lui faits exprès, afin qu'ils fussent terminés avec la plus grande exactitude & dans la dernière perfection. Pendant ce tems-là, continuellement occupé le sieur Bion, pendant plus de trois mois, durant lequel temps il fut obligé de conférer fréquemment avec le Ministre, pour se conformer à son goût, & sous ses lumières sur ce sujet.

Ils

U O A 17. 1/42. 207

Ils ont ensuite été rangés par ordre, & en differens compartimens, dans une belle cassette, doublée très-proprement & faite exprès pour cet usage. Il a marqué pour tous ces Instrumens une si grande satisfaction, qu'il s'est fait un plaisir de les montrer lui-même aux Personnes les plus distinguées, & cela avec une complaisance & des attentions singulieres, jusqu'à les conserver soigneusement sous la clef, comme des bijoux précieux, & à ne confier cette clef à personne. On ne peut gueres mieux marquer une noble inclination & un goût décidé pour les Sciences utiles & pour les Arts qui en dépendent; ce qui n'est pas commun parmi les Seigneurs de la Nation.

*PRESENTS DU ROY, envoyés au Grand Seigneur, & remis à Saïd Mehemet Effendi, Ambassadeur Extraordinaire de la Porte Ottomane auprès de S. M.*

#### OUVRAGES D'ORFÈVRERIE,

Huit Arbres, représentant quatre Palmiers & quatre Lauriers, portant trente trois pouces de hauteur, garnis de leurs graines & fruits, lesquels sont disposés à porter quatre grosses bougies, dont trois sortent en triangle & la quatrième du centre, le tout pesant environ six cent cinquante Mars. Ces Arbres

bres ont été faits par M. Ballin , Orfèvre ordinaire du Roy.

Une Table de figure ronde , avec son pied , ayant trois pieds & demi de diametre , & pouvant contenir douze personnes à table , Elle est décorée de divers ornemens , qui forment des compartimens , pour renfermer douze Soucoupes , entre lesquelles sont des cuillers à l'usage des Grands chés les Orientaux. Du milieu de cette Table s'éleve un grand Vase , richement décoré , d'environ deux pieds de hauteur , & propre à recevoir différentes Jattes , suivant la diversité des mers , au nombre de quarante.

Outre la Table , il y a de la même main , une grande Cuvette ovale , de trente pouces de longueur , magnifiquement ornée , avec une belle réperture du milieu de laquelle s'éleve un Zocle , sur lequel est posée une grande Buire de deux pieds & demi de hauteur , pour contenir l'eau à laver. Le tout fait par M. Germain , Orfèvre ordinaire du Roy , pesant environ six cent marcs.

Toutes les personnes entendues & d'un certain goût , qui ont vû ces differens Ouvrages , n'ont pu se lasser d'en admirer l'invention , la conduite & l'exécution , avouant qu'il n'est peut-être jamais sorti des mains de ces deux excellens Maîtres , rien de plus recherché & de plus fini ; ce n'est , au reste ,  
que

que pour l'exactitude de la narration & pour ne rien laisser à désirer aux Lecteurs, qu'on a parlé du poids matériel de ces Ouvrages. On sent assés qu'il y auroit de l'erreur de les apprécier sur ce pied là, & qu'ici l'Art a infiniment surpassé la matiere, suivant l'expression du plus bel esprit de la Cour d'Auguste.

### GLACES de la Manufacture Royale.

Deux grands Miroirs de 15. pieds de haut, sur huit de large, chacun desquels est composé d'une grande Glace de 95. pouces de hauteur, sur 16. de large, & de deux pilastres de Glace aux côtés, de la même hauteur, de 95. pouces, sur 10. de largeur. Ces Miroirs sont ornés d'un Chapiteau, qui sert de couronnement, & d'un soubassement au bas, aussi de Glace. Les Bordures & les ornemens de ces deux Miroirs, sont en Bronze, dorés d'or moulu, représentant les attributs de l'Empire Ottoman, des Trophées d'armes & les richesses de la Mer.

Toutes ces différentes Glaces ont été fournies par la Manufacture Royale. Les Bordures & les ornemens en Bronze, doré d'or moulu, ont été fondus & exécutés par le Sr Caffery, sur les Dessains & sous la direction de M. Gabriel, premier Architecte du Roy.

La grandeur de ces Miroirs ayant exigé de les démonter entièrement, pour pouvoir les

les transporter avec plus de sûreté à Constantinople , le Roy a jugé à propos d'y envoyer cinq Ouvriers , pour les remonter & les poser aux Lieux de leur destination.

*TAPIS de la Savonnerie , Manufacture Royale  
& autres Présens.*

Un grand Tapis de soixante & quinze pieds de longueur , sur vingt-deux pieds & demi de largeur , semé de fleurs , cornes d'abondance , & autres ornemens , avec une Bordure à fonds d'or d'une nouvelle fabrique & faite exprès.

Deux autres Tapis d'une moindre grandeur , sans Bordure en or , mais riches en ornemens & parfaitement beaux.

Trois grands Sofas ou *Divans* à la Turque , de drap Ecarlate des Gobelins , enrichis , sçavoir , deux de galons & de grandes franges d'or , & l'autre de galons & de franges d'argent.

Soixante & douze Careaux ou Coussins , pour les trois Divans , couverts de diverses Etoffes des plus riches des Manufactures de la Ville de Lyon.

Un grand Jeu d'Orgue complet , dans son Buffet , orné de Sculpture & de dorures , verni en vert , fait par le sieur Martin , ferré & orné de Bronze , doré d'or moulu , de dix pieds de haut , sur cinq & demi de large.

Deux

Deux grands Coffres de Marqueterie de Bois des Indes , à fleurs de rapport , ornés de bronze doré d'or moulu , lesquels sont remplis de quantité de differens Vases & d'ustanciles à l'usage de la Table , pour le Caffé , le Thé , le Sorbet , & les Confitures , le tout d'orfèvrerie , d'un travail exquis ; & encore de toute sorte d'Instrumens pour la Chirurgie , l'Horlogerie , les Mathématiques , l'Armurerie & l'Optique.

Un Pot à l'eau dans sa Jatte de Cristal de roche, orné en or cizelé; le Pot enrichi d'une grande Jacinthe Orientale , servie sur le couvercle.

Une grande Armoire de Marqueterie de Bois des Indes , à fleurs de rapport , à trois batans , ornée partout de bronze doré d'or moulu , doublée de Satin bleu , galonné d'argent.

Un Cabaret de Laque rouge & or , d'ancien Japon , avec six grandes Tasses & leurs Soucoupes de même , une Boëte à sucre & une Théière ; le tout revêtu de Jonc en dehors , d'un singulier travail des Indes , les Tasses doublées d'or.

#### OUVRAGES D'OPTIQUE.

Un Microscope universel, dont les Rayons de lumiere ne parviennent à l'objet qu'après avoir souffert refraction & reflexion.

Ce

Ce Microscope est monté sur une Boîte sonde d'Ebene. Au dedans de la Boîte est un Miroir concave, incliné de façon qu'il puisse réfléchir ses rayons de lumière à l'objet.

On place une Pièce qui porte un oculaire sur le devant, & on le dispose de façon que les rayons de lumière, qui souffrent refraction au travers de l'oculaire, se portent dessus le Miroir, & produisent une belle lumière à l'objet.

Ce Microscope tire son mouvement d'une Pièce qui est attachée au Corps, glissant le long d'une regle d'acier, où est comme encastrée une autre Pièce au bout de cette regle. Dans le bas de cette Pièce, encastrée à la regle d'acier, est une Vis d'un pouce de longueur, qui passe à travers de la Pièce qui tient le Corps, & lui fait faire le mouvement dont on a besoin, suivant les observations que l'on veut faire.

Il y a quatre lentilles de differens foyers, pour les differens objets que l'on veut voir. Chacune de ces lentilles peut grossir les objets de deux, trois & quatre fois de difference, par le mouvement que l'on fait faire à un tuyau.

Enfin ce Microscope est total & universel; il a toutes les pièces nécessaires pour toutes les Expériences qu'on peut se proposer. Toutes ces Pièces sont d'argent, & le tout est arrangé

g<sup>c</sup>

gé dans une Cassette , couverte de chagrin , dont le dedans est doublé de velours , & grès bien conditionné.

Il y a aussi dans la même Cassette un petit Telescope à reflexion , de six pouces de longueur , avec un petit genou pour le rendre stable lorsqu'on veut voir les objets avec plus de précision. Ce Telescope fait l'effet d'une Lunette de trois pieds.

Une petite Lunette ou Lorgnette d'Opera , d'argent , d'une forme gracieuse , & une Lunette ordinaire , à châsse d'or , avec son Etuy , façon de Jaspe , garni d'or.

Tous ces Ouvrages sont de la composition de M. Lebars , aux Galeries du Louvre , dont la capacité & la réputation pour ce qui regarde l'Optique , sont connus en France & dans les Pays Etrangers.

### *P R E S E N T S* du Roy pour le Grand Vifir

Un très-grand Vase d'argent , dans sa Cuvette , aussi d'argent , servant à laver.

Un grand Tapis de la Savonnerie.

Un grand Divan de drap Ecarlate , garni de galons & de crépines d'or.

Dix-huit Careaux de différentes Etoffes d'or , pour le Divan.

*P O U R* le Reys Effendy , ou Chancelier.

Une Cave , contenant six gros flacons de Cristal

## 1030 MERCURE DE FRANCE.

Criſtal de Roche , garnie d'or ; un Gobelet ,  
une Soucoupe & un Antonnoir d'or.

Une grande Tablette de Nacre de Perle ,  
incruffée & garnie d'or , avec un gros Dia-  
mant.

Une Pièce de Drap Ecarlatte.

*Pour le Kiaya , ou Lieutenant du G. Viſir.*

Une grande Cave , accompagnée d'un Ca-  
baret du Japon , garni de ſix Taffes , d'une  
Boîte à Sucre , d'une Thériere de Jonc des  
Indes ; le tout garni & doublé d'or.

Un Déjeuné de Criſtal de Roche , garni d'or.

Une Pièce de Drap Ecarlatte.

*Pour l'Ambaffadeur.*

Un gros Diamant brillant.

Deux Tapis de la Savonerie.

Un beau Luſtre de Criſtal de Roche.

Deux grands Braſiers de Semilor , artiſte-  
ment travaillés par le ſieur Dupleſſis.

Quatre Tabatieres d'or.

Un Couvert d'or.

Un très-gros Flacon , auſſi d'or.

*PRESENTS du Roy aux Officiers  
de l'Ambaffadeur.*

*AU FILS DE L'AMBASSADEUR.*

Un grand Néceſſaire pour le Caffé & le Thé ,  
garni de toutes ſes uſtanciles d'argent.

Une

Une Pendule , ornée de bronze doré d'or moulu.

*Au Maréchal de l'Ambassade.*

Une Cave de Vernis , ancien du Japon , garnie de ses flacons , & une Tabatiere de Cristal de Roche , garnie d'or.

Une Montre d'or à répétition.

Un Etui d'or à cure-dent.

*Au Trésorier de l'Ambassade.*

Une Montre à Boîte d'or cizelé.

Une Cave de Bois des Indes , garnie d'un Gobelet , d'une Soucoupe & de deux Cuillers d'or.

*Au Secrétaire de l'Ambassade.*

Une Montre d'or , enrichie de Diamans.

Un Flacon d'or , artistement travaillé.

*Au Médecin.*

Un gros Etuy de Chirurgie , garni d'or.

Une Ecrivoire d'or.

*A l'Iman , ou Annônier.*

Une Montre à répétition , du sieur le Roy , dans sa Boîte d'or.

*A l'Ecuyer.*

Une Montre d'or.

*Au premier Maître des Cérémonies.*

Une Montre d'or.

*Au*

*Au second Maître des Cérémonies.*

Une Montre d'or.

*Au premier Drogman.*

Une Tabatiere d'or cizelée.

*Au second Drogman.*

Une Montre d'or.

*Au troisième Drogman.*

Une Montre d'or.

Enfin le Samedi 30 Juin ce digne Ambassadeur partit de Paris en poste pour s'en retourner, prenant la route de Fontainebleau, où il alla coucher le même jour. En sortant de l'Hôtel il trouva une infinité de monde & surtout de pauvres, faisant des acclamations pour son heureux voyage; il marqua sa sensibilité par beaucoup de largesses, qu'il leur fit en jettant plusieurs fois de l'argent parmi ce Peuple.

Nous aurons soin d'instruire le Public de ce que nous apprendrons au sujet de son voyage de Paris en Provence & de son Embarkement pour Constantinople, &c.

Nous avons parlé ci devant pag. 871. du Traité d'Alliance & de Commerce entre la France & la Porte, négocié & conclu à Constantinople par l'entremise de M. de Breves, Ambassadeur du Roy HENRY LE GRAND,

**GRAND**, lequel Traité dont nous avons rapporté les principaux Articles, fut renouvelé en l'année 1673, & rendu encore plus utile à la Religion & au Commerce sous le Regne du feu Roy, durant l'Ambassade du Marquis de Nointel, qui fit ajouter de nouveaux Articles, comme nous l'avons dit pag. 933.

Il ne nous reste plus pour ne rien omettre de considérable, à l'occasion de l'Ambassade qui fait le sujet de ce volume, que de le terminer par le troisième & dernier Traité, le plus important de tous, conclu tout récemment par le Ministère de M. le Marquis de Villeneuve, comme nous l'avons promis à la page 975. de ce même Livre.

*CAPITULATIONS renouvelées entre le Roy & le Grand Seigneur. A Constantinople, le 28. May 1740.*

**V**Oici ce que porte ce Signe Imperial, dont la puissance est soutenue par les faveurs de l'Eternel Distributeur des graces, & par la multitude des bénédictions du Chef des Prophetes: Que le salut soit augmenté sur Lui, & sur tous ses Descendans.

Nous l'Empereur des puissans Empereurs, l'Appuy des Grands du siècle, le Distributeur des Couronnes aux Rois qui sont assis sur les Thrônes du Monde, l'Ombre de Dieu sur la terre, le Serviteur des deux illustres & nobles

nobles villes ( la Mecque & Medine ) Lieux augustes , sacrés , origine de la foy , du côté desquelles tous les Musulmans adressent leurs vœux ; le Maître & le Protecteur de la sainte Jérusalem ; le Souverain des trois grandes Cités, Constantinople, Andrinople, Brouse ; le Maître de Damas , odeur du Paradis , de Tripoli de Syrie , du Caire , singulier dans son espece ; de toute l'Arabie , de l'Afrique , de l'Arakagemi , de Bassora , de Lahissa , de Dilem , mais surtout de Bagdad , capitale des Kalifes , de Rissa , de Moussoul , de Chevezoul , de Diarbekir , de Zévilkadvije , d'Erzerum l'agréable , de Souvas , d'Adana , de la Karamanie , de Kars , de Gildir , Devan , de la Morée , de Candie , Chypre , Scio , Rhodes , de la Barbarie , de l'Ethiopie ou Habeck , d'Alger place de guerre ; de Tripoli de Barbarie , de Tunis , de la Mer blanche & de la Mer noire , des Côtes d'Alger , des Pays de la Natolie , des Royaumes de la Romelie , de tout le Kurdistan , de la Grece , de la Tartarie , de la Circassie , de Cabarta , de la Georgie , des nobles Tribus des Tartares , & de tous les Hordes qui en dépendent ; de toute la Bosnie avec ce qui y a été annexé ; de la Forteresse de Belgrade place de guerre ; de la Servie , de même que des Forteresses & Châteaux qui s'y trouvent ; des Pays de l'Albanie apellée Arnaoudlik ;

naoudlik; de toute la Valachie, de la Moldavie, & des Forteresses qui sont dans ces cantons; & indépendamment de ce que ci-dessus, Maître de tant d'autres Villes & Forteresses, dont on ne fait point l'énumération, qui ont été prises & conquises, & que Nous possédons par notre justice Impériale, & par notre puissance victorieuse. Nous, qui sommes Sukan, fils de Sultan, l'Empereur Mahmoud, fils de l'Empereur Mustapha, qui étoit fils de l'Empereur Mehemed, par la bonté parfaite & la grace du Distributeur des Royaumes, & par la faveur de celui dont l'existence n'est pas douteuse, Souverain de toutes les créatures, & le Refuge des Souverains des plus illustres familles, & le Défenseur des Princes qui ont eu de l'estime & de la confiance pour notre Haute-Porte, laquelle est le centre du bonheur & de la félicité, & l'azyle de ceux qui y recourent.

Au plus glorifié entre les grands Princes de la croyance de Jesus, & qui a été élu pour être l'Arbitre & le Médiateur des Affaires de toute la République Chrétienne, plein de grandeur, de gloire & de majesté; possesseur des vraies marques d'honneur & de dignité, Louis Quinze, Empereur de France & d'autres vastes Royaumes qui en dépendent; très-magnifique, très-honoré,

*II. Vol.*

I notre

sublime Maison Ottomane , nous avons donné pareillement notre consentement Impérial , pour que les Articles qui ont été requis & sur lesquels il a été conféré entre le susdit Ambassadeur de France & les Ministres de notre sublime Porte , dont nous avons été instruits , y soient ajoutés & insérés ; notre volonté & désir Impérial étant de fortifier & augmenter de jour en jour , l'amitié qui subsiste depuis un tems immémorial , entre notre perpétuelle Porte & l'Empire de France ; le même Empereur ayant pareillement donné du tems de notre Regne , des preuves convaincantes de sa vraie amitié : ces motifs , joints à l'envie que nous avons de pouvoir affermir de plus en plus les liens d'une semblable & si ancienne amitié , ont fait émouvoir dans sa Majesté Impériale , des sentimens conformes. Et comme les fruits que doit produire cette amitié , sont le commerce & la sûreté des allans & venans , nous confirmons par ces Présentés , dans toute leur étendue , les Capitulations anciennes & renouvelées , de même que les Articles qui y furent insérés lors de la susdite date : Nous voulons encore , pour procurer plus de repos aux Négocians , & donner de la vigueur au Commerce , les affranchir du droit de *Mézeterie* , qu'ils ont payé de toute ancienneté. Cet article , de même que plusieurs concer-

nant

nant le Commerce & sûreté des allans & venans, ont été discutés, traités & réglés, & mis dans une bonne forme, dans les diverses conférences qui se sont tenuës à ce sujet, entre le susdit Ambassadeur muni de pleins pouvoirs suffisans pour traiter sur cette matière, & les personnes préposées de la part de notre sublime Porte; de manière que lorsque tout a été convenu & conclu, notre suprême & absolu Grand-Vizir en a rendu compte à notre Etrier Impérial. Et comme notre volonté est de témoigner dans cette occasion, le cas & l'estime que nous faisons de la constante amitié de l'Empereur de France, qui dans ce tems-ci particulièrement, nous a fait connoître la sincérité de son cœur: à cet effet, nous avons donné notre signe Impérial, & ordonné l'exécution des Articles nouvellement accordés & conclus: Voulons que les Capitulations anciennes & renouvelées, soient transcrites & rapportées exactement, mot pour mot, au commencement, & que les Articles nouvellement réglés & accordés, y soient ajoutés comme une suite. C'est dans cet ordre que nous avons donné les présentes Capitulations, qui ont été remises & consignées entre les mains dudit Ambassadeur, & dont la teneur est conçüe dans les termes suivans, par notre commandement, dont le contenu marque notre puissance absolue.

*Ici sont insérées mot à mot, les Capitulations  
de 1604. & 1673.*

Outre que j'accepte & confirme les présentes Capitulations anciennes, de la même manière qu'elles sont rapportées ci-dessus, & telles qu'elles ont été renouvelées sous le Règne de l'Empereur, notre Ayeul, de glorieuse mémoire; de même, les Articles demandés, & nouvellement réglés & accordés, ont été joints aux Capitulations anciennes, rapportées & expliquées de la manière suivante.

#### ARTICLE PREMIER.

Outre les prérogatives & prééminences accordées par les précédentes Capitulations aux Ambassadeurs & Consuls de l'Empereur de France, le titre d'Empereur ayant été attribué d'ancienneté par la permanente sublime Porte, à sa Majesté, ses Ambassadeurs & ses Consuls seront aussi traités & considérés par la sublime Porte, avec les honneurs convenables à ce titre.

ART. II. Les Ambassadeurs du très-magnifique Empereur de France, de même que ses Consuls, se serviront de tels Drogmans qu'ils voudront, & employeront tels Janissaires qu'il leur plaira, sans que personne puisse leur faire violence, pour les obliger de se servir de ceux qui ne leur conviendroient pas.

ART.

**ART. III.** Les Drogmans véritablement François , étant les Représentans des Ambassadeurs & des Consuls , lorsqu'ils interpréteront au juste leurs commissions , & qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions , ne pourront être ni arrêtés , ni emprisonnés ; & s'ils viennent à manquer à quelque chose , ils seront châtiés par leurs Ambassadeurs ou Consuls , & ne seront molestés par aucune autre personne.

**ART. IV.** Les Valets Rayas , au nombre de quinze , qui seront au service de l'Ambassadeur dans son Palais , seront exemts des droits & impositions , & ne pourront point être inquiétés sur ce sujet.

**ART. V.** Ceux qui sont dépendans de ma sublime Porte , soit Musulmans , Rayas , ou tels autres qu'ils puissent être , ne pourront pas citer , ni forcer les Consuls véritablement François , lorsqu'ils auront des Drogmans , de comparoître personnellement en Justice ; & il suffira que ceux-ci comparoissent par les Drogmans qu'ils commettront à ce sujet , lorsque le cas le requerrera.

**ART. VI.** Lorsque les Consuls François , ou leurs Substituts par commandement , voudront arborer leur pavillon selon l'ancien usage , dans les Lieux où ils résident , les Pachas , les Cadis , & les autres Commandans ne pourront pas les en empêcher.

I iiij ART.

ART. VII. Nous voulons qu'il soit destiné pour la garde de la Maison des Consuls, les Janissaires qu'ils demanderont ; & ces sortes de Janissaires seront protégés par les Oda-Bachis & par les autres Officiers, & on ne demandera aucun droit ni reconnoissance desdits Janissaires.

ART. VIII. Lorsque les Consuls, Drogmans, & les autres qui sont dépendans de France, feront venir du raisin pour leur usage, dans les maisons où ils habitent, pour en faire du vin, & lorsque pour leur provision ils feront venir du vin, nous voulons que, tant à l'entrée, que lors du transport, les Janissaire Aga, Bostangi-Bachi, Topigi-Bachi, Vaivodes, & autres Officiers ne puissent demander aucuns droits, & qu'on se conforme là-dessus au contenu des commandemens qui ont été donnés par nos Prédécesseurs, & actuellement par nous.

ART. IX. S'il arrive que les Consuls & les Négocians François ayent quelque contestation avec les Consuls & les Négocians d'une autre Nation Chrétienne, il leur sera permis, du consentement & vouloir des deux parties, de renvoyer leurs procès aux Ambassadeurs qui résident à la sublime Porte ; & tant que le demandeur & le défendeur ne consentiront pas à apporter ces sortes de procès qui surviendront entr'eux, pardevant les Pachas,

les

les Cádiz, les autres Commandans, ou les Doüiniers, ceux-ci ne pourront pas les y forcer, en disant qu'ils veulent connoître desdits procès.

ART. X. Lorsque quelque Marchand François, ou dépendant de la France, sera banqueroute averée, ceux qui auront à recevoir, seront payés sur ce qui restera de ses effets: & pourvû que le créancier ne soit pas muni de quelque titre authentique de cautionnement, soit de l'Ambassadeur, des Consuls, des Drogmans, ou de quelqu'autre François, on ne pourra point rechercher lesdits Ambassadeur, Consuls, Drogmans & autres François, pour lesdites dettes, ni les arrêter.

ART. XI. Lorsque les Corsaires & autres Ennemis de notre sublime Porte, auront commis quelque déprédation sur les côtes de notre Empire, les Consuls François & les Négocians ne seront pas inquiétés ni molestés; & on se conformera sur cet article, au contenu des commandemens qui ont été accordés ci devant: & pour la sûreté réciproque, étant nécessaire de pouvoir reconnoître les scélérats, apelés *Forbans*, lorsque les Barbaresques & les autres Barbaresques Corsaires viendront dans les Echelles de notre Empire, nos Commandans & autres Officiers examineront avec soin les Passeports desdits Corsaires; & les commandemens

Iv accordés.

accordés ci-devant à ce sujet, seront exécutés comme par le passé ; avec cette condition, que les Consuls François examineront avec soin si les Bâtimens qui viendront dans les ports de nos Echelles, avec le pavillon de France, sont véritablement François : & de la maniere ci-dessus spécifiée pour la sûreté commune, nosdits Officiers & les Consuls se donneront des avis réciproques, même par écrit, si le cas le requiert, sur les informations qu'ils auront prises.

ART. XII, L'Empereur de France étant de tems immémorial, en amitié & bonne harmonie avec notre Empire ; & le très-magnifique Empereur de France Regnant ayant particulièrement donné ses soins dans la négociation de la paix qui vient d'être conclüe : & comme favoriser certaines affaires de conveance, est un moyen de fortifier l'amitié, nous voulons à l'égard des Marchandises qui seront embarquées dans les Ports de France, & qui viendront à notre Porte de félicité, chargées sur de vrais Bâtimens François, avec manifeste partant des Ports de France, & portant son pavillon, de même que celles qui seront chargées à notre sublime Porte, sur des Bâtimens véritablement François, pour être portées en France, après qu'elles auront payé le droit de douane, & le *Salametlik-Resmi*, ou le droit de bon voyage,

voiage , en conformité des Capitulations précédentes , soit que ces sortes de Marchandises soient vendues ou achetées par d'autres avec les François , qu'on ne puisse , sous quelque prétexte que ce soit , en exiger le droit de Mézeterie , cet article ayant été uniquement accordé en considération de l'amitié réciproque.

ART. XIII. Comme il a été accordé aux Marchands François & aux Dépendans de la France , qu'ils ne payeront des Marchandises qu'ils apporteront de leur propre Pays dans les Etats de notre domination , non plus que de celles qu'ils rapportent d'ici dans ce Pays-là , que trois pour cent de doüane , quoique dans les précédentes Capitulations on n'ait compris que les cotons en laine, cotons filés, maroquins , cires , cuirs , soyes , soyerries , indépendamment de ces Marchandises , & à l'exception toutefois de celles qui sont prohibées , ils pourront charger sans opposition , toutes celles qu'ils ont coûtume d'enlever pour porter dans leur Pays , & qui sont spécifiées dans le tarif bullé du Doüanier , en payant la doüane suivant les Capitulations Impériales.

ART. XIV. En conformité des mêmes Capitulations Impériales , les Marchands François , après avoir payé la doüane à raison de trois pour cent , & avoir pris le *Teşkeret*

I vj du

du Doüanier , suivant l'usage , lorsqu'ils le présenteront , il y fera fait honneur , & on ne pourra pas leur demander une seconde doüane. Et attendu qu'il nous auroit été représenté que certains Doüaniers , poussés par leur avidité , ne semblent exiger que trois pour cent en aparence , & que cependant ils ne cessent d'en prendre réellement davantage , & comme sur l'appréciation des Marchandises , il se trouve une différence notable sur les diverses qualités de draps ; insérées dans le tarif de la doüane à Constantinople , comme aussi dans ceux de quelques Echelles , & notamment de celle d'Alep , où les Marchandises insérées dans le tarif , excèdent les trois pour cent : Pour faire cesser là-dessus toute discussion à l'avenir , il sera permis de réformer le tarif concernant les draps que l'on apportera , de façon que la doüane ne puisse pas excéder les trois pour cent , conformément aux Capitulations Impériales.

Il sera libre aux François , de vendre les Marchandises qu'ils apporteront , à tels de nos Sujets & Marchands de notre Empire , qu'ils voudront , & on ne pourra pas les inquiéter , ni former aucune contestation là-dessus , sous prétexte de vouloir les acheter exclusivement à d'autres.

ART. XV. Lorsque les Fez ou bonnets, que  
les

les Négocians François apportent de France ou de Tunis, arrivent à Smyrne, le Douanier des droits de Smyrne forme toujours des contestations à ce sujet, disant que c'est lui qui doit recevoir les droits de douane desdits bonnets: & étant nécessaire de mettre cet article dans une bonne forme, nous voulons qu'à l'avenir, ledit Douanier ne puisse pas exiger le droit de douane desdits *Fez*. que les Négocians François apporteront, & qui ne se vendront pas à Smyrne; & dans le cas qu'ils s'y vendroient, le droit de douane sur lesdits bonnets, sera, selon l'usage, exigé par ledit Douanier; mais si lesdits *Fez* viennent à Constantinople, le droit de douane sera payé, selon l'usage, au grand Douanier.

**ART. XVI.** Si les Marchands François veulent porter des Marchandises non prohibées, des Etats de notre Empire, soit par terre ou par mer, en tems de Paix, par les rivières du Danube & du Tanais, dans les Etats de Moscovie & Russie, & autres Pays, & en rapporter des susdits Pays, dans ceux de la domination de notre Empire; lorsqu'ils feront ce commerce, il ne leur sera fait aucune opposition, pourvu qu'il soit payé par eux, les mêmes droits de douane, & autres droits tels qu'ils puissent être, que payent les autres Nations Franques.

**ART:**

ART. XVII. Certains envieux, dans la vûe de molester les Négocians François, & de troubler leur négoce, contre les Capitulations, ne pouvant pas exercer leurs desseins contr'eux, attaquent de tems en tems, sans aucun droit, & inquietent les Censaux qui vont & qui viennent pour le service du négoce des François: Nous voulons qu'à l'avenir, tels Censaux ne soient point inquiétés en aucune maniere: & de quelque Nation que soient les Censaux dont lesdits Marchands se serviront, on ne pourra leur faire violence, ni les empêcher de servir.

La Nation Juive ni autres personnes, ne pourront prétendre de succéder à l'emploi de Censal, & il sera permis aux Marchands François de se servir de telles personnes qu'ils voudront; & lorsqu'ils en chasseront quelqu'un, ou bien que leurs Censaux viendront à mourir, on ne pourra rien exiger, ni prétendre de ceux qui leur succéderont, sous prétexte de vouloir avoir une portion des censeries; & ceux qui agiront contre le contenu de cet article, seront châtiés.

ART. XVIII. Bien qu'il soit porté par les Capitulations, que l'Ambassadeur de France & les Consuls pourront retirer les droits de Consulat, des Marchandises qui seront chargées sur les Vaisseaux de leur Nation;

Nation ; cependant cet article rencontrant des difficultés de la part des Marchands & Rayas , sujets de notre Empire , nous ordonnons que tous ceux de nos Marchands ou Rayas , qui chargeront des Marchandises sur des Vaisseaux François , payent le droit de Consulat , conformément aux Capitulations , des Marchandises qui sont sujettes à la doüane : si ledit droit n'est pas compris dans le contrat de nolissement des Marchandises , il sera donné des commandemens pour que les susdites Marchandises ne puissent pas être retirées de la doüane , qu'auparavant le droit de Consulat n'ait été payé.

ART. XIX. Comme l'Empire Ottoman abonde en fruits , nous voulons que dans le tems qu'il y aura abondance de fruits secs , comme figues , raisins , noisettes , & autres fruits semblables , on puisse envoyer de France une fois l'année , deux ou trois Bâtimens dans les années d'abondance , pour en acheter , & les charger ; & la doüane en sera payée conformément aux Capitulations Impériales ; & après que les Bâtimens seront chargés , on les laissera librement partir.

De plus , il sera permis aux Bâtimens François , de prendre du sel , de la maniere qu'en prennent les Musulmans , dans l'Isle de Chypre , & dans les autres Echelles dépendantes de notre Empire ; sans que nos Commandans ,

mandans, Gouverneurs, Cadis, & autres Officiers puissent les en empêcher, & nous voulons qu'ils soient protégés en vertu des anciennes Capitulations renouvelées.

ART. XX. Les Marchands François & ceux qui dépendent de la France, qui seront munis des Attestations des Ambassadeurs ou des Consuls, pourront voyager avec les passeports qu'ils auront pris; & pour leur sûreté & leur commodité, ils pourront s'habiller suivant l'usage du Pays, & faire leurs affaires dans notre vaste Empire; & ces sortes de Voyageurs, qui se tiendront dans leur devoir, ne seront point inquiétés pour le droit de *Karaïch*, ni pour aucun autre droit; & lorsqu'ils auront des Effets sujets à la Douane, conformément aux capitulations, après en avoir payé les droits, suivant la coutume, les Pachas, les Cadis & autres Officiers ne s'oposeront point à leur passage; & de la façon ci dessus rapportée, conformément au contenu des Certificats, il leur sera fourni des Passeports; & quant à ce qui regarde leur sûreté, on leur accordera tous les secours possibles.

ART. XXI. Les Négocians François, & ceux qui sont sous la protection de la France, ne payeront point de droits pour la monnoye d'or & d'argent qu'ils apportent dans nos Etats, de même que pour celle qu'ils

qu'ils en raportent ; & on ne les forcera pas non plus de convertir leur monnoye en monnoye de notre Empire , & ils ne seront pas vexés à ce sujet.

**ART. XXII.** Si un François , ou protégé de France , commettoit quelque meurtre, ou quelque autre crime qui exigeât que la Justice en prît connoissance , les Juges de notre Empire ou autres Commandans , dans de semblables procès , & dans les endroits où cela arriveroit , ne pourront y procéder qu'en présence de l'Ambassadeur ou des Consuls , ou leurs Substituts ; & afin qu'il ne se fasse rien de contraire à la noble Justice & aux Capitulations Impériales , il sera procédé de part & d'autre avec application , & il sera fait toute sorte de perquisitions & recherches.

**ART. XXIII.** En cas que notre *Miry* ou quelqu'un de nos Sujets , se trouvât porteur de Lettres de change sur les François , ceux-ci ne seront obligés de les payer qu'autant qu'ils les auront acceptées à leur présentation ; & en cas de refus d'acceptation , on ne pourra , sans cause légitime , les inquiéter , ni eux , ni la Nation , mais exiger seulement une lettre de refus , pour agir en conséquence contre le Tireur ; & non contre aucun autre , & l'Ambassadeur ou les Consuls procureront , autant que faire se pourra , le paiement de la part du Tireur.

**ART.**

**ART. XXIV.** Les François qui résident dans les Etats de notre Empire, mariés ou non mariés, tels qu'ils puissent être, ne seront point molestés pour le *Karatch*.

**ART. XXV.** Si un Marchand François, Artisan, Officier ou Matelot, embrasse la Religion Mahometane (excepté les Marchandises qui lui appartiennent) toutes celles qui se trouveront entre ses mains, appartenant à ceux qui dépendent de la France) après que la chose aura été prouvée & vérifiée) seront remises aux Ambassadeurs & aux Consuls, pour être ensuite consignées aux Propriétaires; & dans les endroits où il n'y aura point de Consul, elles seront remises aux personnes qu'ils enverront de leur part, munies des pièces justificatives.

**ART. XXVI.** Si un Marchand François veut s'en aller quelque part, dès que l'Ambassadeur ou les Consuls resteront caution pour ce qu'il devra, on ne pourra pas retarder son voyage, en disant, *Payer vos dettes*; & le procès qui le concerne excédant quatre mille aspres, il sera renvoyé à notre sublime Porte, conformément aux Capitulations.

**ART. XXVII.** Les Gens de Justice & les Officiers de notre sublime Porte, ne pourront sans nécessité, entrer par force dans une maison habitée par un François; & lorsqu

que

que le cas requerrera d'y entrer, on en avertira l'Ambassadeur ou les Consuls dans les endroits où il y en aura, & on se transportera avec les personnes qui auront été commises de leur part, dans l'endroit en question; & si quelqu'un contrevient à cette disposition, après que cela aura été averé, qu'il soit châtié.

**A R T. XXVIII.** Les affaires qui naissent entre les Négocians François & autres personnes, étant une fois jugées & terminées juridiquement par *Hudges*, il arrive que les Pachas, Cadis & autres Officiers veulent les revoir derechef, de sorte qu'il n'y auroit plus de sûreté pour un procès déjà décidé; & il nous auroit même été représenté que sur un procès déjà décidé dans un Lieu, il intervenoit des Jugemens contradictoires aux premiers. Sur le cas spécifié ei-dessus, les procès que les François auront eû avec d'autres personnes, ayant été une fois vûs & terminés juridiquement & par *Hudges*, ils ne pourront plus être revûs sur les Lieux; & si on requiert de faire revoir de nouveau ces procès, on ne pourra pas donner des commandemens pour faire comparoître les Parties, avant que d'en donner connoissance à l'Ambassadeur, & on attendra la réponse des Consuls sur les informations qu'on leur demandera sur l'affaire en question. On ne pourra pas non plus envoyer des *Chaux* ni  
des

né à tel Bâtiment, des mâts, des vergues, des ancres, des agrès, des voiles, des matériaux pour les mâts; & pour tous les Articles ci-dessus, on n'exigera point de donatives.

Et à l'égard des Bâtimens François qui aborderont dans les Echelles, les Fermiers, les Musselims, Caradgis, & autres nos Officiers, ne pourront point les retenir, sous prétexte de vouloir exiger le *Karatch* des passagers qu'ils auront, & il leur sera libre de les mener à l'endroit de leur destination; & s'il se trouve dans ces Bâtimens, des Rayas sujets au *Karatch*, ils donneront, selon leur obligation, le droit de *Karatch* à l'endroit, afin que de cette manière, il ne soit point fait de tort au fisc.

ART. XXXII. Lorsque les Musulmans ou Sujets de notre sublime Porte, noliseront dans notre Empire des Bâtimens François sur lesquels ils chargeront des Marchandises pour les transporter d'une Echelle à l'autre, il ne leur sera donné aucun empêchement; comme il nous a été représenté que de tems à autre, les Sujets de notre Porte, qui nolisent des Bâtimens François, les quittent pendant la route, & font difficulté de leur payer les nolis, conformément à leurs accords; si ces sortes de nolifaires viennent à quitter en route lesdits Bâtimens nolisés, sans aucune raison légitime, il sera ordonné par les *Cadis*

dis & autres Commandans, que les nolis d'us auxdits Capitaines, suivant leurs Témessuk, leur soient entierement payés.

ART. XXXIII. Les Pachas, les Commandans, Cadis, Doüaniers, Vaivodes, Musselims, Officiers, Chefs des Villes, Syndics & autres, ne contreviendront en rien aux Capitulations Impériales; & si de part & d'autre on contrevient auxdites Capitulations, en molestant quelqu'un, soit par paroles, soit par voye de fait; de la même façon que les François seront châtiés par leurs Consuls & Supérieurs, conformément aux Capitulations, de-même il sera donné des ordres, suivant l'exigence des cas, pour punir les Sujets de notre Porte, des vexations qu'ils auront commises, sur les représentations qui en seront faites par l'Ambassadeur & les Consuls, après que le fait en aura été avéré.

ART. XXXIV. Si par malheur il arrivoit que quelque Bâtiment François échouât sur les Côtes de notre Empire, il lui sera donné toute sorte de secours; & si le Bâtiment naufragé peut être rétabli, ou bien que la Marchandise qui aura été sauvée, soit chargée sur un autre Bâtiment, pour la porter à l'endroit de sa destination, pourvû que ces Marchandises ne soient point négociées sur les Lieux, on ne pourra pas exiger desdites Marchandises, la Doüanne, ni aucun autre droit

ART.

mé à tel Bâtiment, des mâts, des vergues, des ancres, des agrès, des voiles, des matériaux pour les mâts; & pour tous les Articles ci-dessus, on n'exigera point de donatives.

Et à l'égard des Bâtimens François qui aborderont dans les Echelles, les Fermiers, les Musselims, Caradgis, & autres nos Officiers, ne pourront point les retenir, sous prétexte de vouloir exiger le *Karatch* des passagers qu'ils auront, & il leur sera libre de les mener à l'endroit de leur destination; & s'il se trouve dans ces Bâtimens, des Rayas sujets au *Karatch*, ils donneront, selon leur obligation, le droit de *Karatch* à l'endroit, afin que de cette manière, il ne soit point fait de tort au fisc.

ART. KXXII. Lorsque les Musulmans ou Sujets de notre sublime Porte, noliseront dans notre Empire des Bâtimens François sur lesquels ils chargeront des Marchandises pour les transporter d'une Echelle à l'autre, il ne leur sera donné aucun empêchement; comme il nous a été représenté que de tems à autre, les Sujets de notre Porte, qui nolisent des Bâtimens François, les quittent pendant la route, & font difficulté de leur payer les nolis, conformément à leurs accords; si ces sortes de nolifataires viennent à quitter en route lesdits Bâtimens nolisés, sans aucune raison légitime, il sera ordonné par les *Cadis*

dis & autres Commandans , que les nolis dûs auxdits Capitaines , suivant leurs Témessuk, leur soient entièrement payés.

ART. XXXIII. Les Pachas, les Commandans, Cadis, Doüaniers, Vaivodes, Musselims, Officiers, Chefs des Villes, Syndics & autres, ne contreviendront en rien aux Capitulations Impériales; & si de part & d'autre on contrevient auxdites Capitulations, en molestant quelqu'un, soit par paroles, soit par voye de fait; de la même façon que les François seront châtiés par leurs Consuls & Supérieurs, conformément aux Capitulations, de-même il sera donné des ordres, suivant l'exigence des cas, pour punir les Sujets de notre Porte, des vexations qu'ils auront commises, sur les représentations qui en seront faites par l'Ambassadeur & les Consuls, après que le fait en aura été avéré.

ART. XXXIV. Si par malheur il arrivoit que quelque Bâtiment François échouât sur les Côtes de notre Empire, il lui sera donné toute sorte de secours; & si le Bâtiment naufragé peut être rétabli, ou bien que la Marchandise qui aura été sauvée, soit chargée sur un autre Bâtiment, pour la porter à l'endroit de sa destination, pourvû que ces Marchandises ne soient point négociées sur les Lieux, on ne pourra pas exiger desdites Marchandises, la Doüanne, ni aucun autre droit

ART.

ART. XXXV. Les Capitan-Pacha & Commandans des Galeres, des Vaisseaux & Caravelles, des Galiottes & des autres Bâtimens, notamment de ceux qui font le Commerce d'Alexandrie, ne pourroht point arrêter, ni inquiéter les Bâtimens François, contre la teneur des Capitulations Impériales, ni exiger de force des présens d'eux, sous quelque prétexte que ce soit; & lorsqu'on viendra à rencontrer en Mer des Bâtimens François, soit de Guerre, soit Marchands, on se donnera réciproquement, suivant l'usage, des marques d'amitié.

ART. XXXVI. Les Bâtimens François marchands, qui rencontrent en mer les vaisseaux de guerre, galeres, & autres Bâtimens-Sultanes, quoiqu'ils soient dans l'intention de leur rendre les honneurs usités, ne leur étant pas quelquefois possible de mettre si-tôt qu'ils voudroient, leur chaloupe en mer pour aller à leur bord, sont inquiétés à ce sujet: cependant, pourvû qu'ils se mettent en état par leur démarche, de remplir les usages pratiqués en ces occasions, ils ne pourront pas être molestés, en disant: *Vous avez tardé de venir à bord.*

Les Bâtimens François ne seront pas détenus dans nos Ports, sans raison; & on ne pourra point prendre par force, leurs chaloupes, ni les matelots, sur-tout pour ceux  
desdits

desdits Bâtimens qui seront chargés de marchandises, parce que cela leur causeroit un préjudice considérable, & à l'avenir il ne sera pas permis de rien commettre de semblable, &c.

ART. XXXVII. S'il étoit nécessaire de nolisier quelque Bâtiment françois pour le compte du *Miry*, les Commandans & autres Officiers qui seront chargés de cette commission, avertiront l'Ambassadeur & les Consuls, dans les endroits où il y en aura, lesquels destineront les Bâtimens qui se trouveront convenables, & dans les endroits où il n'y en aura point, ils seront nolisés de leur bon gré, &c.

ART. XXXVIII. Tout ce qui est porté par les précédentes capitulations, dans l'article concernant les Corsaires des Républiques de Barbarie, est confirmé par celui-ci.

ART. XXXIX. Pour prévenir que dans la suite des tems, les Lieux qui sont possédés à Jerusalem par les Religieux dépendans de la France (de la maniere qu'ils ont été spécifiés dans les articles des capitulations anciennes, actuellement renouvelées) ne tombent en ruine; lorsqu'il sera nécessaire de les réparer, il sera accordé, à la réquisition de l'Ambassadeur de France résidant à la Porte, les commandemens conformes à la justice, pour ces réparations; & les Cadis,

Commandans & autres, ne pourront mettre aucune sorte d'empêchement aux choses accordées par commandement.

Il est arrivé que nos Officiers, sous prétexte que l'on auroit fait des réparations secrètes dans les susdits Lieux, faisoient plusieurs visites dans l'année, pour rançonner les Religieux : c'est pourquoi nous voulons que les Pachas, Commandans, Cadis & autres Officiers qui se trouvent de ces côtés-là, ne puissent faire qu'une visite par an, dans l'Eglise du S. Sépulchre, de même que dans les autres Eglises & Lieux de leurs visites.

Les Evêques & Religieux dépendans de l'Empereur de France, qui se trouvent dans notre Empire bien gardé, seront protégés, tant qu'ils se contiendront dans leur état; & personne ne pourra les empêcher d'exercer leur Rit, suivant l'usage, dans les Eglises qui sont entre leurs mains, de même que dans les autres Lieux qu'ils habitent : & lorsque nos Sujets tributaires, & les François iront les uns chés les autres pour vente & pour achat, & pour autres affaires, on ne pourra pas contre la justice, les molester pour cause de cette fréquentation.

Et étant porté par les précédentes capitulations, qu'ils pourront lire l'Evangile dans les bornes de leur devoir, dans leur Hôpital de Galata; comme cet article n'a pas été exécuté,

exécuté , nous voulons qu'à l'avenir , dans tel endroit où cet Hôpital pourra se trouver , ils puissent y lire l'Evangile , conformément aux capitulations Impériales , sans qu'ils soient inquiétés.

ART. XL. Les Privilèges accordés aux autres Nations franques , auront lieu aussi à l'égard des François , voulant qu'ils soient traités de la maniere la plus digne , vû que l'Empereur de France est plus ancien ami de notre Empire , que les autres Princes.

ART. XLI. Pour tout ce qui concerne les François, comme Ambassadeur, Consuls, Drogmans; les Négocians, Artisans & autres qui en dépendent; les Capitaines des Bâtimens françois, gens de manœuvre & autres; les Religieux, Evêques & autres, pourvû qu'ils se tiennent dans les termes du devoir, & qu'ils ne fassent rien qui puisse altérer l'amitié & les devoirs de la sincerité, il sera fait honneur aux présentes capitulations anciennes & nouvelles, & nous voulons qu'elles soient exécutées dans tout ce qui regarde les quatre differens Etats ci-dessus spécifiés: & si l'on venoit à produire quelque commandement contre la teneur des articles des capitulations, soit que ces commandemens fussent de date antérieure ou postérieure, ils ne seront point exécutés, mais ils resteront sans nulle valeur, & seront rayés & biffés.

# T A B L E.

<b>D</b> iscours Préliminaire ,	845
Célebre Ambassade d'un Calife à l'Empereur Charlemagne ,	846
Soliman II. Sultan des Turcs , recherche l'amitié de François I.	847
Traité entre Henri le Grand & Achmet I.	<i>ibid.</i>
Ambassade de Mahomet IV. au Roy Louis XIV.	<i>ibid.</i>
— D'Achmet III. au Roy Louis XV. par Méhemet Effendi .	848
— De Sultan Mahmud , au même Monarque ,	849
Saïd Mehemet Pacha , &c. est chargé de cette Am- bassade ,	<i>ibid.</i>
Détail historique sur son sujet ,	850. <i>Et suiv.</i>
Remarques d'Histoire & de Politique à cette oc- casion ,	864. <i>Et suiv.</i>
Gabriel d'Aramont, Ambassadeur de France à la Porte sous Henri II.	866
François & Gilles de Noailles , Evêques de Dax , sous Charles IX :	868
Christophe de Vento , Gentilhomme de Marseille , sous Henri III.	869
François Savary de Breves , sous Henri IV.	871
Jean de Gontaut de Biron, Baron de Salignac, sous le même Prince ,	880
Sa Mort à Constantinople , son Tombeau , &c.	898
Achilles de Harlay , Marquis de Sancy , sous Louis XIII.	900
Les Comtes de Marcheville & de Cezy , sous le même Regne ,	901. 902
N N. de la Haye, pere & fils, sous Louis XIV. <i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
Charles-François Olier, Marquis de Nointel &c.	903
Il renouvelle les Traités ou les Capitulations en 1673.	920
	Gabriel

<b>Gabriel-Joseph de la Vergne , Vicomte de Guille-</b>	
<b>ragues lui succede ,</b>	956
<b>Ses Successeurs jusqu'en l'année 1716.</b>	957
<b>Jean-Louis d'Usson , Marquis de Bonnac , nommé</b>	
<b>en 1716.</b>	958
<b>N. Picon , Vicomte d'Andrezel , en 1723.</b>	965
<b>Louis Sauveur , Marquis de Villeneuve , en 1728.</b>	
	968
<b>Il renouvelle les anciens Traités &amp; Capitulations</b>	
<b>en 1740.</b>	976
<b>Il est nommé Conseiller d'Etat ,</b>	<i>ibid.</i>
<b>Le Marquis de Castlane , sa nomination &amp; son dé-</b>	
<b>part en 1740.</b>	<i>ibid.</i>
<b>Suite du détail historique de l'Ambassade de Saïd</b>	
<b>Mehemet Pacha ,</b>	976
<b>Compliment qui lui fut fait à Melun ,</b>	<i>ibid.</i>
<b>Ver. de M. de Bonneval ,</b>	978
<b>Visites de l'Ambassadeur aux Princes ,</b>	979
<b>Compliment des Enfans de Langues ,</b>	982
<b>Réponse de l'Ambassadeur ,</b>	983
<b>Il visite les Manufactures des Gobelins ,</b>	984
<b>Celle de la Savonnerie ,</b>	985
<b>Son Portrait en Pastel , par M. de la Tour ,</b>	986
<b>Il va à la Bibliothèque du Roy ,</b>	987
<b>Repas donné aux Ministres Etrangers , &amp;c.</b>	988
<b>Son Voyage à Fontainebleau ,</b>	989
<b>Lettre sur une Médaille d'un célèbre Interprete du</b>	
<b>Roy ,</b>	990
<b>Etablissement des Enfans de Langues ,</b>	1000
<b>Aggrégation du Médecin de l'Ambassadeur à la</b>	
<b>Faculté de Paris ,</b>	1007
<b>Etat de la Maison de l'Ambassadeur ,</b>	1011
<b>Son Audience de Congé ,</b>	1015
<b>Deux beaux Traits ,</b>	1017
<b>Compliment fait au Roy ,</b>	1019
<b>Présens du Roy pour le G. S.</b>	1023
<b>Pour le Grand Visir , &amp;c.</b>	1029
	<b>Pour</b>

Pour l'Ambassadeur , &c.	1030
Départ de l'Ambassadeur ,	1032
Capitulations renouvelées ,	1033

*Errata du premier Volume de Juin.*

**P** Age 1324. ligne pénultième, 1736. lisez. 1636.  
P. 1471. ligne 12. Robat , l. Robart.

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 853. ligne 7. en , lisez , sur.  
P. 860. l. 24. aux pieds , l. au bas.  
P. 869. l. 5. 1660. l. 1560.  
P. 890. l. 4. & 5. l'Ambassaeur , l. l'Ambassadeur.  
P. 894. l. 24. d'Afrique , l. de l'Afrique.  
P. 964. l. 12. pour , l. à.

Les Médailles gravées doivent étre placées , la première , du Roy , Revers , l'Ambassade de Mehemet Effendi. Légende , *Splendor nominis Gallici* , 1721. à la page 958

La seconde , du Roy , Revers , la Médiation de la France entre la Porte & la Moscovie , par le Marquis de Bonnac. Légende , *Virutis & Justitiae fama* , 1724. page 959

La troisième , du Roy , Revers , la Médiation de la France entre l'Allemagne , la Russie & les Turcs , par le Marquis de Villeneuve , même Légende , 1739. page 977

La quatrième , de Jean-Baptiste Duval , Interprete du Roy , page 999

120  
121  
122

de J...  
de l'... 1516  
10.17.

Libre.  
confidenc.

scées, in  
de Me-  
Gauet  
re 918  
ation de  
par le  
Jugna  
re 959  
n de la  
Turcs,  
ende,  
e 977  
inter-  
999











SEP 29 1939



SEP 29 1934



SEP 29 1934



SEP 29 1934

